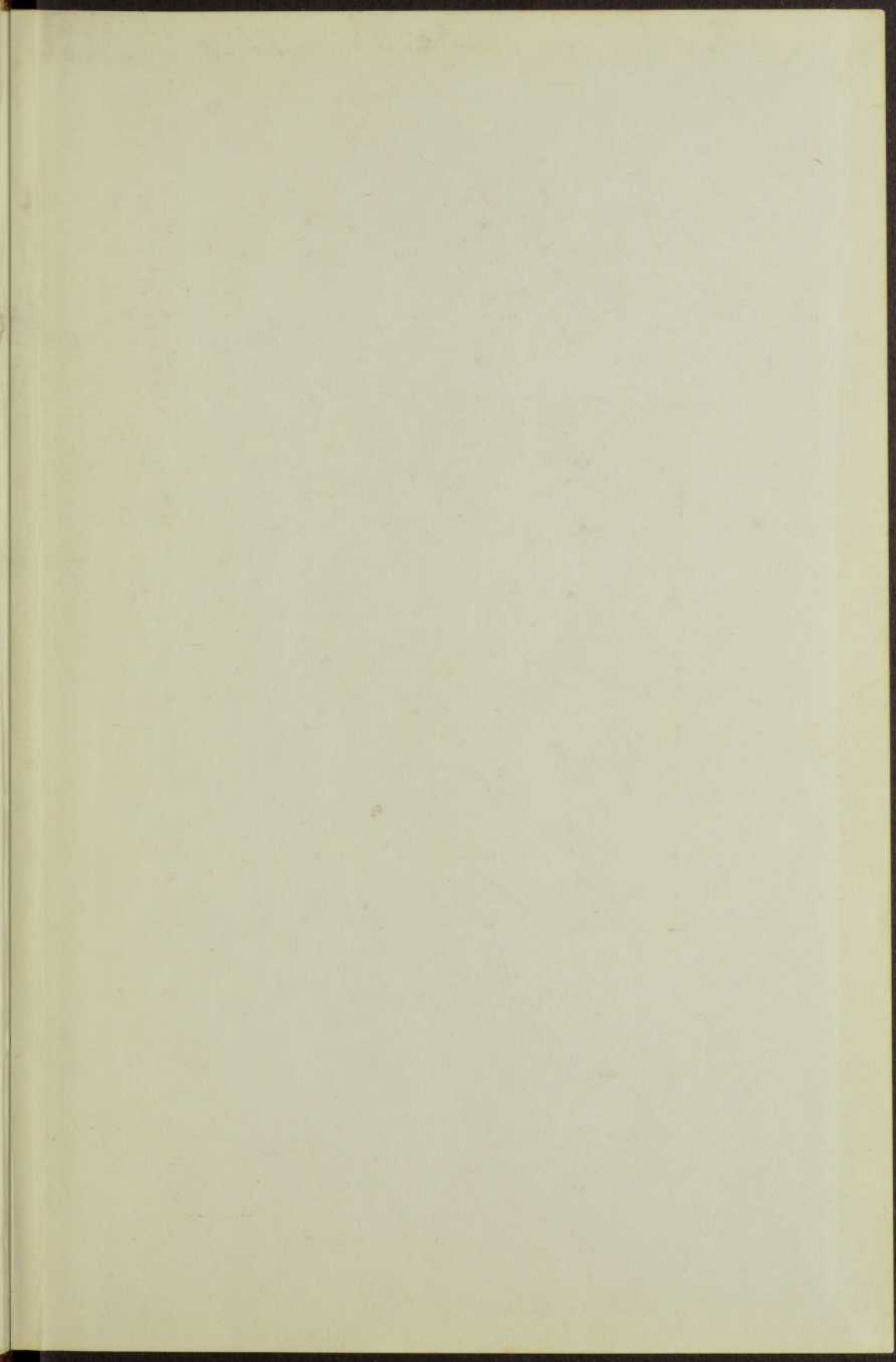
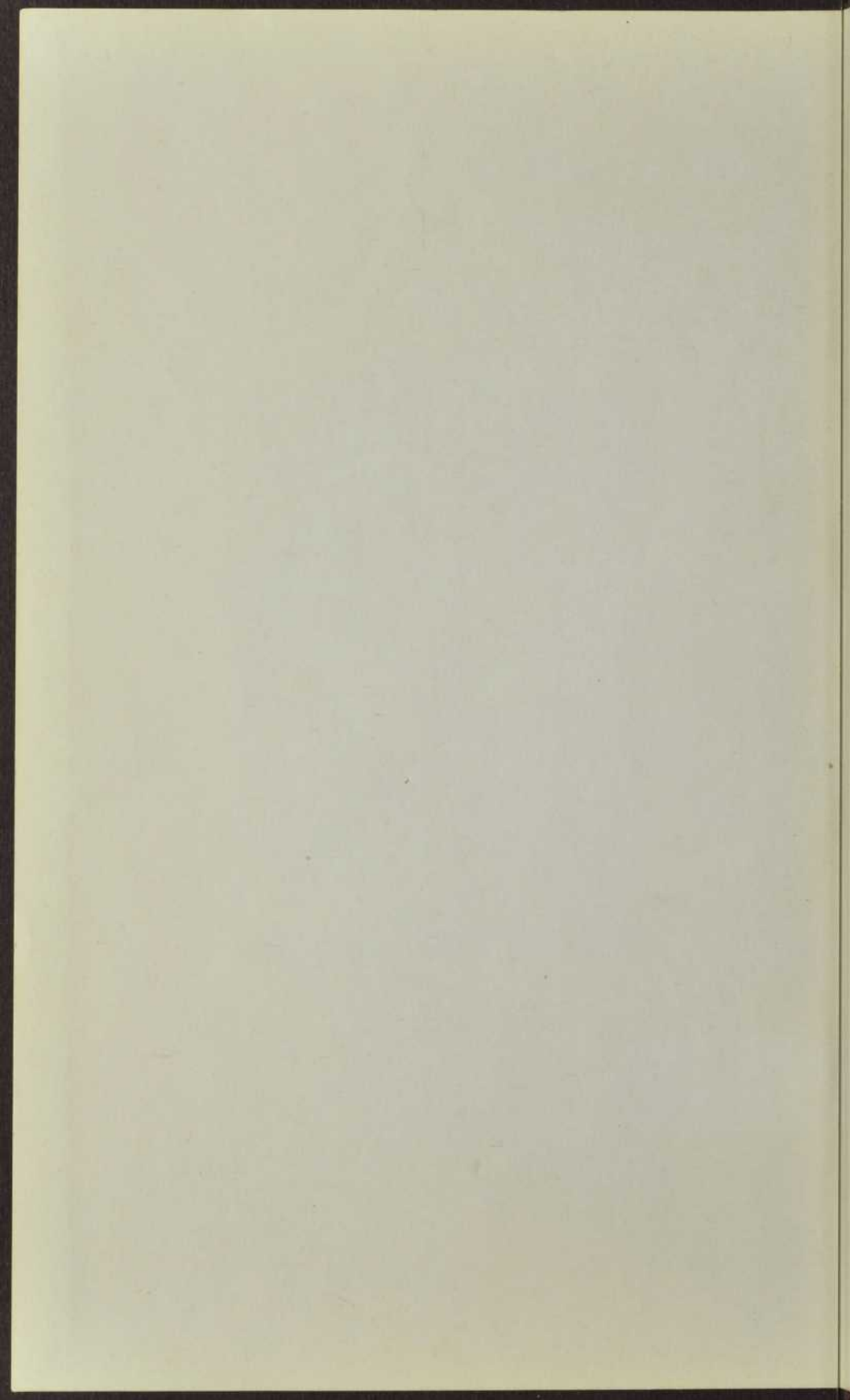




Bibliothèque Nationale du Québec

S





CLAUDE GALARNEAU

LA FRANCE
DEVANT L'OPINION
CANADIENNE
(1760 - 1815)

Préface d'André Latreille

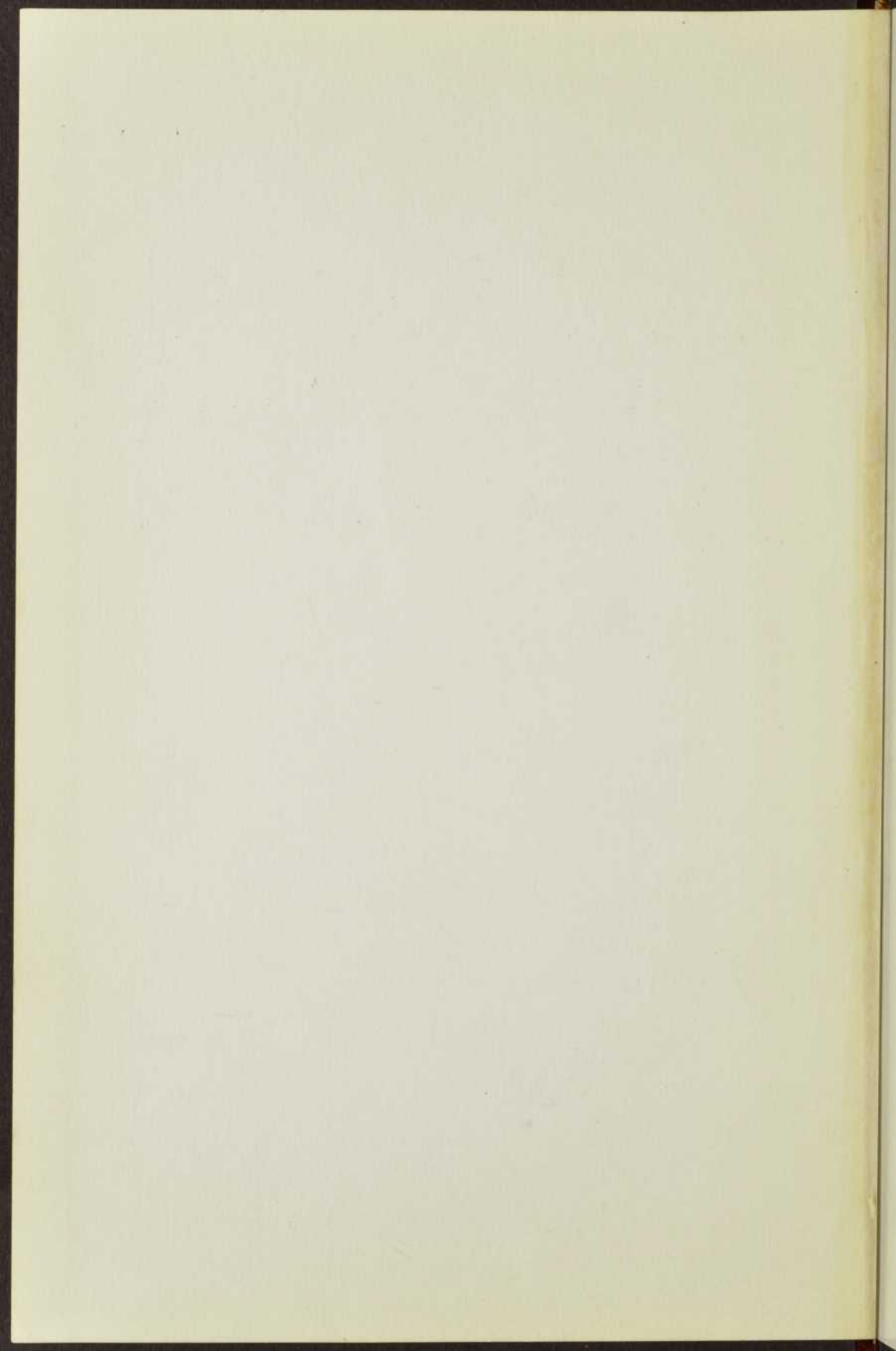
ES CAHIERS

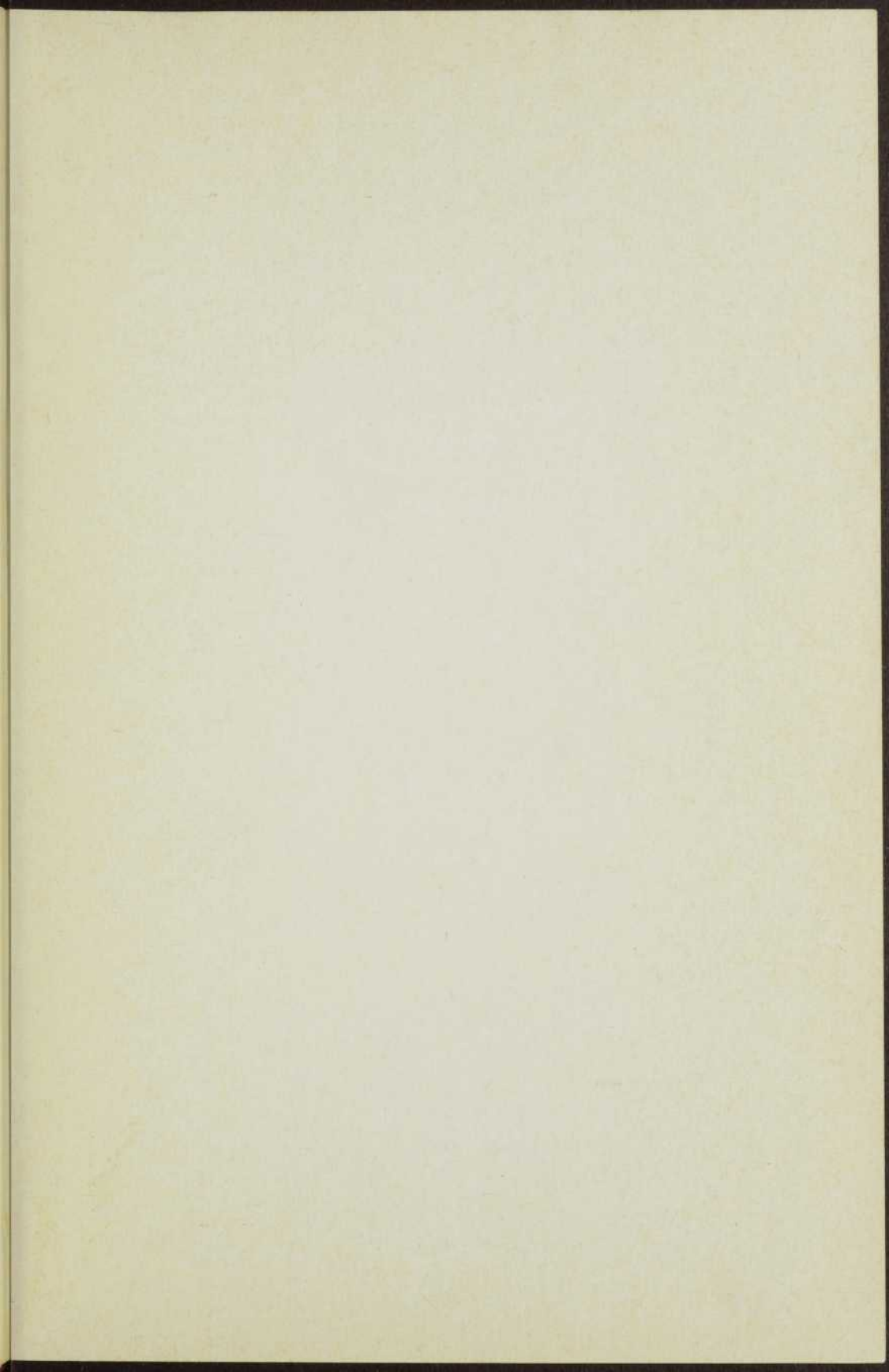


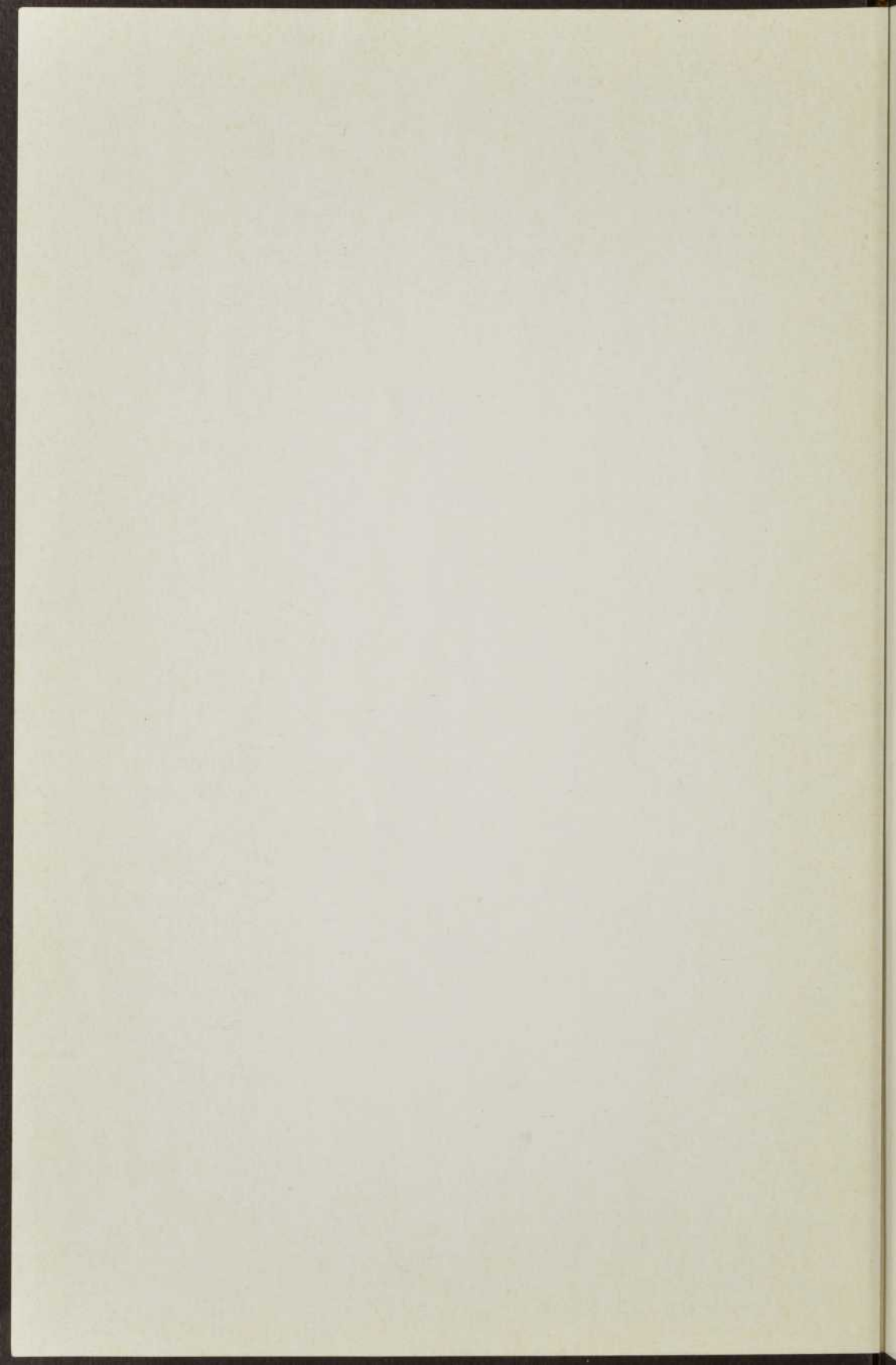
E L'INSTITUT D'HISTOIRE

LES PRESSES DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

LIBRAIRIE
ARMAND COLIN
PARIS







LA FRANCE DEVANT L'OPINION CANADIENNE

(1760-1815)

CAHIERS DE L'INSTITUT D'HISTOIRE

- 1 *Papineau*. Textes choisis et présentés par Fernand Ouellet.
- 2 *Edmond de Nevers, essayiste*. Suivi de textes choisis présentés par Claude Galarneau.
- 3 *Économie et Société en Nouvelle-France*, par Jean Hamelin.
- 4 *Julie Papineau, un cas de mélancolie et d'éducation janséniste*, par Fernand Ouellet. (Hors commerce)
- 5 *Les laïques et la presse pédagogique au Canada français au XIX^e siècle*, par André Labarrère-Paulé.
- 6 *Les journaux du Québec de 1764 à 1964*, par André Beaulieu et Jean Hamelin.
- 7 *France et Canada français du XVI^e au XX^e siècle. Colloque de Québec, octobre 1963*. Textes présentés par Claude Galarneau et Elzéar Lavoie.
- 8 *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis, 1851-1905*, par Pierre Savard.
- 9 *Défrichements, peuplement et institutions seigneuriales en Haut-Poitou du X^e au XIII^e siècle*, par Roland Sanfaçon.
- 10 *Lettres à Pierre Margry de 1844 à 1886*, présentées par Louis-Philippe Cormier.
- 11 *Paysans et ouvriers québécois d'autrefois : « Paysan de Saint-Irénée de Charlevoix en 1861 et 1862 »* par Charles-Henri-Philippe Gauldrée-Boilleau et « Compositeur typographe de Québec en 1903 » par Stanislas-Alfred Lortie, avec une introduction de Pierre Savard.
- 12 *Les La Vérendrye et le poste de l'Ouest*, par Antoine Champagne.
- 13 *Guide d'histoire du Canada*, par André Beaulieu, Benoît Bernier et Jean Hamelin.
- 14 *Hector-Louis Langevin, un Père de la Confédération canadienne (1826-1906)*, par Andrée Désilets.
- 15 *Le consulat général de France, à Québec et à Montréal, de 1859 à 1914*, par Pierre Savard.
- 16 *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, par Claude Galarneau.

CLAUDE GALARNEAU

LA FRANCE
DEVANT L'OPINION
CANADIENNE
(1760-1815)

Préface d'André Latreille

LES CAHIERS **16** DE L'INSTITUT
D'HISTOIRE

LES PRESSES DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

LIBRAIRIE
ARMAND COLIN
PARIS

1970

*Cet ouvrage
a bénéficié d'une subvention
du ministère des Affaires culturelles
au titre de l'aide à la publication*

F
5062.9

F7G3

ES

© 1970

LES PRESSES DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL

TOUS DROITS RÉSERVÉS
IMPRIMÉS AU CANADA

DÉPÔT LÉGAL (QUÉBEC) : 3^e TRIMESTRE 1970

07001254

PRÉFACE

Il y a bien longtemps que les historiens du Canada français savent que la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre en 1763 n'a point mis fin, comme on l'avait cru, à ses relations avec la France jusqu'au jour où, après un siècle écoulé, le fameux voyage de la Capricieuse marqua le temps des retrouvailles. Il ne serait pas moins erroné de se représenter le Canada séparé de la mère patrie comme une province perdue, figée dans le deuil de la séparation et en retenant l'image d'une France idéalisée par son éloignement même. Deux conceptions aussi irréalistes l'une que l'autre...

Pendant, si les recherches et les travaux de la jeune école historique du Québec nous ont, depuis une trentaine d'années, éclairés sur l'histoire des échanges et des rapports entre les deux rameaux du vieux tronc français à partir de leur séparation, nous ne disposons jusqu'ici d'aucun tableau d'ensemble de l'évolution de l'opinion canadienne à l'égard de l'ancienne métropole, engagée dans l'immense aventure de la Révolution qui modifia si profondément son visage et ébranla de son contrecoup le monde atlantique tout entier. Cette lacune est aujourd'hui comblée par la très belle thèse de doctorat de Claude Galarneau.

Galarneau était particulièrement désigné pour cette audacieuse entreprise. Canadien de bonne souche, né à Québec, il fit partie de la première — toute petite — équipe d'étudiants rassemblée par l'Université Laval pour la fondation d'un Institut d'Histoire. La passion dont il était animé, son ouverture d'esprit, sa curiosité des nouvelles méthodes d'investigation scientifique, le firent bien vite remarquer comme aussi sa chaleur de cœur et son extrême gentillesse de caractère, des premiers professeurs visiteurs venus de France entre 1947 et 1950, notamment de mon ami Pierre Deffontaines et de moi-même. Quatre années studieuses passées en France, les deux premières à Lyon, deux ensuite en Sorbonne, lui permirent, non seulement de participer à la vie d'un pays où, comme ses compatriotes, il se sentit d'emblée chez lui, mais aussi de se rompre à ces disciplines de rigueur et de labeur que notre Université impose aux candidats à l'enseignement supérieur. De retour au pays, il lui fallut concilier les impératifs de la recherche et de la rédaction historiques avec les tâches écrasantes de l'enseignement et de l'administration dans une Université en rapide essor, qui demandait à ses jeunes professeurs d'être à la fois des pionniers et des entraîneurs.

Il y est heureusement parvenu, comme l'a prouvé la très haute mention décernée à sa thèse d'Université, présentée et soutenue en Sorbonne, en juin 1969, et comme le prouve l'ouvrage qu'on va lire, impressionnant par ses dimensions exceptionnelles, toujours attachant par sa clarté, sa solidité, son sens des nuances.

Lorsque nous avons ensemble, Claude Galarneau et moi, discuté, puis arrêté le sujet de ce travail, nous ne nous en dissimulions pas les difficultés. Rien n'est plus malaisé que de reconstituer et de décrire les mouvements de l'opinion publique, cette force insaisissable et pourtant bien réelle, dans quelque groupe ou dans quelque société que ce soit : à plus forte raison l'entreprise pouvait-elle paraître désespérée, s'agissant d'une population numériquement réduite, où la proportion de ceux qui savaient lire ou écrire, qui pouvaient s'informer ou manifester leurs réactions, était relativement faible, et où plus rares encore devaient être ceux qui avaient les moyens et la faculté de réfléchir sur les événements et les idées du dehors. Nous pressentions bien que les documents seraient rares et d'interprétation difficile. Mais il nous sembla précisément qu'il valait la peine de savoir si les habitants de ce qui avait été le Canada français, contraints à subir la tutelle étrangère, s'étaient résignés à se replier sur eux-mêmes, sur les problèmes de leur survie ethnique et de leur résistance à l'occupant. Ou si, constituant déjà une communauté consciente d'elle-même, attachée par tempérament et par tradition au pays de ses origines, ils étaient restés curieux de nouvelles relatives à la France, quitte à réagir en face d'elles selon leurs tendances propres.

La diligente enquête de Claude Galarneau a finalement dépassé nos espérances, et elle a prouvé que, des deux hypothèses que je viens d'énoncer, c'est bien la seconde qui était la bonne. L'originalité de l'approche qu'il a faite du sujet consiste précisément en ceci qu'il a voulu partir d'un tableau de la société canadienne française, de ses conditions de vie économique, morale et spirituelle sous le régime anglais ; puis montrer comment, à chaque étape de son progrès, elle a pu — ou non — rester reliée, et par quels liens, à l'ancienne mère patrie ; enfin comment elle a pris acte en quelque sorte des événements, des idées et du « nouveau cours » du destin de la France.

Dans une première période qui va nettement au-delà des débuts de la Révolution, jusqu'à la chute de la royauté, les échanges ont été relativement nombreux entre le Canada et la France, le va-et-vient des hommes et des nouvelles ayant repris après la paix. Les premières

gazettes, dont la publication commence avec l'introduction de l'imprimerie à Québec et à Montréal, savent bien que la majorité de la population est française de langue et de sentiment et elles accordent une place importante aux événements de France : leur dépouillement systématique atteste l'intérêt que les notables des deux villes devaient porter non seulement à la vie politique du royaume, mais au mouvement des idées et même aux faits divers. Dans la mesure où elle peut se faire, la recension des ouvrages français entrés à cette époque dans les bibliothèques montre la même sympathie attentive à ce qui se passe en France. Enfin des lettres échangées entre les membres séparés de certaines communautés religieuses (Ursulines, Séminaire de Québec) ou de certaines familles jettent un éclairage souvent précieux sur les sources d'information dont disposaient les Canadiens : malheureusement elles sont trop rares et fatalement assez retenues dans leurs appréciations.

Cette situation cesse pratiquement avec la guerre qui, à partir de 1793, oppose la Révolution française à la Grande-Bretagne. À partir de la mort de Louis XVI, de la rupture entre Londres et Paris, de la Terreur, c'est la coupure, morale et matérielle, entre l'opinion canadienne et la « Grande Nation » régicide, athée, en qui les habitants du Québec ne reconnaissent plus la mère patrie. Les nouvelles du continent n'arrivent que par le truchement d'une Angleterre intéressée à exciter l'indignation publique contre son ennemie inexpiable.

La propagande anglaise, qui fonde sur une information singulièrement orientée une opération habile de captation des nouveaux sujets de la Couronne, trouve un écho remarquable dans le haut clergé catholique. Nous n'ignorions pas qu'à partir de l'épiscopat de M^{sr} Briand les dignitaires de l'Église s'étaient résignés à prêcher la soumission au pouvoir établi, ne fût-ce que pour obtenir la tolérance du culte catholique : mais ce que Claude Galarneau nous révèle, c'est l'empressement surprenant qu'ils ont mis à seconder la croisade de la Grande-Bretagne contre la France révolutionnaire. Il faut voir dans les pages les plus significatives de ce livre ce que furent, à la nouvelle de la victoire d'Aboukir, les manifestations cléricales en faveur du ralliement à l'allégeance britannique : mandements diithyrambiques de l'évêque Denaut de Québec et de son coadjuteur Plessis, messe solennelle avec *Te Deum* et oraison pour le Roi, injonction faite à toutes les paroisses d'avoir à répercuter les lettres pastorales à la gloire du Dieu des Armées et de S. M. britannique...

On aurait pu supposer, a priori, que l'installation au Québec d'un contingent relativement important de prêtres français chassés de leur patrie par la persécution joua également dans le sens de l'aliénation des cœurs. La réalité fut, on le verra ici, sensiblement plus nuancée. Il est exact qu'entre 1793 et 1802, plus de cinquante ecclésiastiques gallicans vinrent chercher refuge au Bas-Canada, et 44 s'y « habituèrent », comme on disait alors. Si on considère que le pays ne comptait que 146 prêtres en 1790, on constate que c'est un renfort d'un tiers que le clergé reçut ainsi en moins de dix ans. Claude Galarneau, qui a suivi patiemment la carrière de chacun de ces nouveaux venus, atteste le rayonnement « incalculable » de leur influence. Non seulement ils édifièrent par leur piété et par leurs vertus le troupeau canadien assez prévenu contre eux, mais ils prirent parfois, auprès des communautés religieuses, dans les collèges, un ascendant intellectuel et moral imprévu : ils apportèrent un renfort considérable à la survivance de la langue et des traditions de l'ancienne France dans la vallée du Saint-Laurent. De sorte que l'événement, apparemment minime, pesa d'un poids important, mais ambivalent sur l'évolution du Canada : d'une part, sur le moment, il put confirmer l'aversion des habitants contre la Révolution satanique ; mais, d'autre part, à long terme, il contribua à renforcer des liens spirituels avec la France, qui risquaient fort d'être brisés par la tourmente révolutionnaire.

Si l'enquête de l'historien parvient en somme à reconstituer les mouvements de l'opinion dans la fraction éclairée de la population canadienne entre 1763 et 1815, en revanche, et en dépit de la ténacité et de l'ingéniosité de ses recherches, elle ne réussit guère à rejoindre la « majorité silencieuse », le petit peuple des villes ou des groupes d'habitants échelonnés le long du Fleuve... Comment en serait-il autrement, puisque ce petit peuple n'a aucun moyen d'expression ? et puisque nous ignorons même ce qui pouvait lui parvenir des propos tenus par les notables ? C'est ainsi qu'il a été impossible à Claude Galarneau de retrouver aucun sermon de ce temps, aucun texte permettant au moins de saisir l'écho de ce qui pouvait se dire le dimanche dans ou autour de la paroisse.

En l'absence de documents écrits, notre ami a pensé qu'on pouvait peut-être discerner les sentiments du commun peuple dans certaines de ses attitudes pratiques. Il est certain que les administrateurs anglais se sont toujours méfiés beaucoup des dispositions de la masse de la population française (ce qui explique les pressions faites sur le clergé

pour obtenir son concours). Lorsque la guerre a éclaté, lorsqu'on a pu appréhender une invasion venue des États-Unis, ils ont prétendu soumettre les habitants à une loi de milice, pour se procurer des contingents qui remplaceraient les régiments de réguliers envoyés vers les champs de bataille extérieurs. Ils se sont heurtés à une résistance passive, mais quasi universelle, de leurs « nouveaux sujets », comme l'attestent les rapports systématiquement dépouillés par Claude Galarneau. D'après cet exemple typique, il est clair que les masses n'étaient guère accessibles à l'enthousiasme belliqueux que pouvaient afficher certains notables, peut-être même pas à l'aversion qui s'exprimait dans les gazettes contre la France révolutionnaire. Ce que nous savons du tempérament canadien, épris d'indépendance, sensible aux appels de la liberté à la française, nourri de ressentiments contre les maudits Anglais, ce que prouvera plus tard l'essor de la légende napoléonienne au Canada, permet de croire que ce qui a pu être recueilli des manifestations de l'opinion parmi les couches supérieures de la population (en admettant qu'elles soient authentiques) ne correspond guère aux sentiments des masses, confinées dans leur silence...

... Mais voici que je me laisse entraîner. Je m'étais promis, par égard pour l'auteur qui a si clairement dégagé les grandes lignes de son étude, par égard pour les lecteurs qui n'auront certainement pas besoin qu'on les exhorte à suivre leur guide, de ne pas tomber dans ce travers des préfaciers qui, sous prétexte de souligner les mérites d'un livre, accaparent trop longtemps la parole dans leur introduction. Que Claude Galarneau me pardonne si j'ai été indiscret ! J'ai cédé à l'amitié, à une amitié faite du métal de la fidélité québécoise et lyonnaise, tissée de bien des souvenirs qui nous sont chers. Et puis j'ai obéi aussi à ma conviction que cette étude était à la fois une belle œuvre d'histoire et un précieux témoignage de l'accord dans lequel travaillent nos deux écoles universitaires, québécoise et française.

ANDRÉ LATREILLE,

professeur à l'Université de Lyon, doyen honoraire,
docteur H. C. de l'Université Laval.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAE	Archives du ministère des Affaires étrangères de France
AAQ	Archives de l'archevêché de Québec
AMG	Archives du ministère de la Guerre de France
AN	Archives nationales de France
<i>Annales E. S. C.</i>	<i>Annales Économies-Sociétés-Civilisations</i>
APC	Archives publiques du Canada
AQ	Archives du Québec
ASMEP	Archives du séminaire des Missions étrangères de Paris
ASN	Archives du séminaire de Nicolet
ASP	Archives du séminaire Saint-Sulpice de Paris
ASQ	Archives du séminaire de Québec
AUQ	Archives des ursulines de Québec
BN	Bibliothèque nationale de France
<i>BRH</i>	<i>Bulletin des recherches historiques</i>
BSQ	Bibliothèque du séminaire de Québec
FV	Fonds Viger-Verreau
<i>MSRC</i>	<i>Mémoires de la Société royale du Canada</i>
<i>RAC</i>	<i>Rapport sur les Archives publiques du Canada</i>
<i>RAPQ</i>	<i>Rapport de l'Archiviste de la province de Québec</i>
<i>RHAF</i>	<i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i>

INTRODUCTION

LES PROBLÈMES de l'âme collective des peuples et des nations sont vastes et complexes et ce n'est que depuis peu d'années qu'on les aborde de façon systématique et méthodique, encore que beaucoup d'historiens y aient apporté dans le passé des travaux de très grande qualité. Étant donné l'immensité de l'objet à connaître, il faut nécessairement choisir un phénomène ou l'autre de l'espace culturel et se limiter à l'étudier sous tous ses aspects, dans la mesure du moins où le permettent les conditions de la recherche. C'est ainsi que nous avons été amené à vouloir comprendre l'un des problèmes vitaux qui confrontent le Canadien français depuis deux siècles, à chercher comment l'ancien colon français d'Amérique s'est représenté la France après qu'il en fut séparé, de quelles façons il a exprimé sa vision de l'ancienne mère patrie à travers les perceptions que lui fournissaient les événements français. D'où le titre de notre étude : *la France devant l'opinion canadienne*.

Par le mot opinion, nous entendons les sentiments, les pensées ou les jugements des Canadiens sur la France, quels que soient leur degré de rationalisation ou leur charge d'affectivité. Cela signifie que la représentation que le mental collectif ou individuel élabore se situe au niveau de l'idée et du jugement. C'est un terme neutre en quelque sorte, qui recouvre une réalité mentale indubitable, mais dont on ne peut a priori préjuger du contenu. Au contraire, dès qu'on fait appel aux vocables mirage, image ou mythe, on porte immédiatement un jugement de valeur sur la qualité de la représentation. Nous préférons l'expression d'opinion, d'ailleurs consacrée par l'usage dans son ambivalence, voire même dans son ambiguïté. Ce n'est qu'au point d'arrivée qu'on pourra l'apprécier.

L'étude des phénomènes d'opinion soulève des problèmes considérés, sinon résolus, de façons différentes par les comparatistes, les psycho-

logues, les politicologues et les historiens. Les premiers ayant en main un vaste répertoire se tracent l'image que les grands écrivains se construisent d'un pays ou d'un peuple dans leurs œuvres de création littéraire : ce sont là des images, des mirages ou des mythes qui appartiennent avant tout à quelques écrivains de génie ou de talent, à une minorité, et que partagerait ensuite peu ou prou l'ensemble de la collectivité. Pierre Reboul, André Monchoux et Marius-François Guyard en ont donné des modèles récents, qu'ils se sont gardés d'ailleurs de généraliser. Les psychologues sociaux et les politicologues travaillent pour leur part essentiellement sur le présent et selon la méthode quantitative des sondages, les uns sur les stéréotypes ou les relations entre les groupes sociaux ou raciaux, les autres sur les aléas de la politique intérieure ou extérieure des États. Leurs méthodes sont certes très élaborées et les résultats auxquels ils parviennent sont fort valables, mais il faut rappeler quand même que leurs enquêtes sur le vif impliquent une certaine part de subjectivité que l'enquêteur et le questionnaire introduisent presque nécessairement. Les historiens ont abordé cette discipline plus tardivement que les comparatistes ou les spécialistes des sciences sociales. D'une part, ceux qui travaillent sur le *xx*^e siècle possèdent le double avantage de puiser aux sources d'une énorme documentation imprimée, qu'ils peuvent traiter avec les méthodes quantitatives, et de procéder eux aussi à l'enquête auprès des survivants, selon la méthode des sondages. D'autre part, les historiens qui étudient l'opinion pour les périodes du *xviii*^e et du *xix*^e siècle n'ont apparemment que la ressource de l'imprimé. Leur arsenal documentaire se trouve pourtant fort respectable. Outre que le répertoire des grands écrivains leur est ouvert comme aux comparatistes, ils possèdent encore la masse de l'imprimé sous toutes ses formes, depuis les séries continues de la presse périodique jusqu'aux livres et brochures de toutes sortes, qui échappent au domaine littéraire proprement dit. La thèse de M. René Rémond représente un magnifique exemple de ce dernier type.

En ce qui nous concerne, il n'y avait aucun travail de comparatiste possible puisqu'il n'y a pas d'écrivains ou d'œuvres littéraires : la littérature canadienne n'est pas encore née. Il n'était pas davantage question d'utiliser la méthode des sondages pour des raisons évidentes. Il restait la méthode historique et ses ressources, plus riches qu'on ne croit.

Nous avons eu constamment à l'esprit une double préoccupation : celle de retracer l'opinion canadienne et celle d'évaluer les relations entre la France et le Canada, la seconde étant liée de près à la première. Il fallait d'abord savoir si de telles relations avaient existé entre la mère patrie et sa colonie devenue possession anglaise et déterminer ensuite les modes et les limites de ces relations tout au long de la période retenue. C'est ainsi que nous avons exploré les relations politiques, inexistantes à certains moments et plus actives à d'autres ; les relations personnelles par les voyages des Canadiens en France et l'immigration des Français au Canada, par la correspondance entretenue entre les familles ou les communautés religieuses des deux pays ; les relations intellectuelles par l'importation du livre français que l'on retrouve dans les journaux, dans de rares catalogues de bibliothèques et surtout à la bibliothèque du séminaire de Québec, qui a conservé ses vieux livres. Ces relations intellectuelles ont d'ailleurs été nourries par l'immigration française et en ont subi des influences immédiates et éloignées. Quant à l'opinion elle-même, nous l'avons cherchée selon les moyens que permettait la documentation et d'abord dans l'imprimé, condition et matière première des manifestations d'opinion, mais encore dans certaines sources manuscrites caractéristiques de la période. En ce qui concerne l'opinion silencieuse, celle qui ne s'exprime pas ouvertement, celle du plus grand nombre, nous l'avons cherchée dans la correspondance ou dans les attitudes des masses à l'occasion.

Chaque fois que la chose a été possible, nous avons tenté de dénombrer, de mesurer, de quantifier certaines données de notre cueillette, non pas pour céder à quelque manie mais pour donner « la mesure même du nombre des choses saisies » et en tenant compte du conservé par rapport au perdu, comme l'a si bien dit M. Alphonse Dupront¹. Ainsi, par exemple, pour les échanges franco-canadiens, qu'il s'agisse des voyageurs ou des immigrants, des lettres et, pour l'opinion, des livres publiés sur quelques-uns de ses aspects. En ce qui concerne le contenu même de l'opinion, nous avons dû renoncer à l'emploi des méthodes quantitatives. D'une part en effet, les journaux n'ont presque jamais de titres : ils livrent leur information en vrac, au fur et à mesure qu'elle arrive, allant et venant d'un sujet au suivant, sans autre lien ni coupure que le paragraphe. Sur trente-cinq centimètres de texte

¹ On trouvera dans la bibliographie les auteurs cités dans l'introduction.

imprimé dans *la Gazette de Québec*, par exemple, on trouve le plus souvent quinze à vingt petits paragraphes d'une à dix lignes, où il est question de la France en cinq ou dix endroits différents, de sorte qu'il faut tout lire et que ce serait un jeu puéril que de se servir du centimètre. D'autre part, la mesure qui serait de rigueur s'il y avait un grand nombre de périodiques ne vaut pas pour nous puisqu'il n'y a que deux journaux qui couvrent soit toute la période, soit une partie importante, les autres étant de courte durée. Ceci dit, nous avons signalé à certains moments l'espace accordé aux nouvelles de France. De sorte que le meilleur de notre effort a été une analyse qualitative de la documentation. Nous nous sommes efforcé également d'identifier les sources de l'information canadienne sur la France, de démêler ce qui venait par la France, les États-Unis ou l'Angleterre et l'usage qu'en faisaient les Canadiens.

Le problème des sources étant intimement lié à celui des méthodes, il convient d'en préciser la nature et l'abondance ou la pauvreté relative selon les catégories. Les sources manuscrites ont été utilisées selon les dépôts d'archives et ce qu'ils pouvaient nous offrir. Nous avons ainsi trouvé une matière excellente dans les archives de l'archevêché, du séminaire et des ursulines de Québec, du séminaire de Nicolet et, dans certaines paroisses, les registres de l'état civil. Sauf dans une paroisse, malheureusement, aucun livre de prône n'a pu être retracé, ce qui eût été de grande valeur. De même à Paris, au séminaire des Missions étrangères et à Saint-Sulpice. Ces dépôts privés ont fourni la correspondance des communautés de Québec et de Paris et pour ce qui concerne le séminaire de Québec, les papiers des La Corne, qui nous ont donné un échantillon exemplaire de la correspondance d'une famille noble canadienne dont les membres passèrent en France après 1760. Nous aurions aimé pénétrer dans d'autres archives privées, mais la chose a été impossible. Au reste, on peut se demander si les papiers qui s'y trouvent ajouteraient autre chose qu'un supplément d'information de même signe que celle déjà mise en œuvre. Les archives publiques du Canada et de la France ont été mises également à contribution pour quelques aspects particuliers. À Ottawa, nous avons repris certains dossiers déjà utilisés par d'autres historiens pour les soumettre à une analyse et à une critique plus serrée et le bénéfice en a été appréciable. À Paris, le ministère des Affaires étrangères, de la Guerre et les Archives nationales nous ont permis soit de vérifier

certain documents qui avaient été signalés auparavant, soit de faire quelques menues découvertes. Quant aux archives publiques de la province de Québec, elles ne contiennent presque rien pour notre sujet.

L'imprimé constituant au premier chef la matière de l'opinion, c'est lui qui forme la partie essentielle de la documentation. La presse périodique d'abord, qui a ceci de remarquable qu'elle est née au Canada en même temps que l'imprimerie. Les premières presses à imprimer ont été en effet installées à Québec pour la publication de *la Gazette de Québec*, qui paraît de 1764 à 1815. À celle-ci s'ajoute *la Gazette de Montréal*, qui forme une série complète à partir de 1785. Outre ces deux grands hebdomadaires bilingues, nous avons dépouillé six autres périodiques : un mensuel, un bihebdomadaire et quatre hebdomadaires. Cinq sur six ont été publiés uniquement en français et aucun n'a paru plus de trois ans et demi. L'opinion que nous recherchions étant celle des Canadiens, qu'on appelle depuis le milieu du XIX^e siècle les Canadiens français, nous avons trouvé en même temps celle des Canadiens de langue anglaise, puisque les deux grands hebdomadaires bilingues étaient publiés et rédigés par des Anglo-Américains, sauf *la Gazette de Montréal* de 1785 à 1794. — Nous entendons par Anglo-Américains ou Britanniques les sujets de langue anglaise venus au Canada soit directement des îles Britanniques, soit des anciennes colonies anglaises du Sud, nés en Grande-Bretagne ou en Amérique. Ceux qui sont arrivés au Canada pendant ou peu après la révolution américaine sont appelés « loyalistes », parce qu'ils ont quitté les États-Unis par loyalisme envers la Grande-Bretagne. Mais les Canadiens appelaient encore à l'époque tous ces gens de langue anglaise « les Anglais ». Ajoutons enfin que les administrateurs britanniques distinguaient les Canadiens et les Britanniques par le nom de « nouveaux » et d'« anciens sujets » respectivement. — Les autres sources imprimées comprennent les livres, les brochures, les opuscules, les pamphlets, les proclamations, les mandements, les discours et les sermons, qui sont tous des publications de circonstance, de polémique ou de propagande, ouvrages publiés au Canada par des habitants des deux langues ou parus en Europe et publiés au Canada par la suite. Quelques mémoires et récits de voyages nous ont encore servi. Les journaux de l'Assemblée législative et du Conseil législatif ont fourni quelques textes intéressants. La documentation imprimée se trouve en très grande partie dans les bibliothèques de Québec, encore que nous n'ayons pu

consulter la *Gazette de Montréal* qu'à la toute fin de nos recherches, à la bibliothèque de l'université Laval. La tradition populaire ne nous a fourni enfin qu'un seul témoignage et n'a laissé aucune trace dans le conte ou la chanson.

La bibliographie du sujet n'est pas très considérable. Aucun ouvrage n'a été consacré à l'ensemble du sujet et de la période. À peine trouve-t-on quelques livres ou articles dans lesquels les auteurs ont étudié des aspects particuliers et souvent brefs dans le temps, travaux qui nous ont été néanmoins utiles. Il ne faut pas se surprendre de ces lacunes, qui sont générales dans l'historiographie canadienne-française. Cette pauvreté béante s'explique par la jeunesse de notre enseignement supérieur, qui compte à peine vingt ans d'existence. Mais elle explique en même temps les larges pans d'obscurité, d'imprécision ou d'incertitude qui nous empêchent trop souvent de comprendre quand ce n'est pas de déclarer forfait.

Les limites chronologiques que nous avons retenues s'imposaient d'elles-mêmes. L'apparition de l'imprimerie, et donc de l'opinion publique, coïncidant avec la séparation du Canada et de la France, nous avons pu voir la naissance de cette opinion, sa formation très lente avant 1789, son mouvement accéléré à partir de la Révolution et son orientation nettement infléchie de 1793 à 1815. La tentation était forte de continuer jusqu'à 1855, année où les relations officielles ont repris entre nos deux pays, mais ce sera l'objet d'une autre étude. Et la connaissance précise que nous avons de cette dernière période nous a montré que celle du premier demi-siècle est capitale, qu'elle forme un tout complet et qu'elle laisse même des marques indélébiles dans l'opinion canadienne jusqu'à nos jours.

Le plan ne pouvait être ainsi que chronologique, tracé en quelque sorte par l'évolution de l'opinion, elle-même souverainement commandée par la conjoncture française. La première partie couvre donc les années 1760-1792. À partir de 1793, la guerre étant déclarée entre la métropole anglaise et la France révolutionnaire, l'opinion change brusquement, commandée cette fois par la double conjoncture française et britannique. Il fallait en outre posséder une vue d'ensemble sur la Nouvelle-France au moment de la séparation pour savoir ce qu'étaient les Canadiens. Enfin, il était nécessaire de dessiner l'allure générale de chaque période puisque l'opinion est un phénomène qui s'insère dans le contexte global de l'évolution, soit qu'il en dépende, soit qu'il

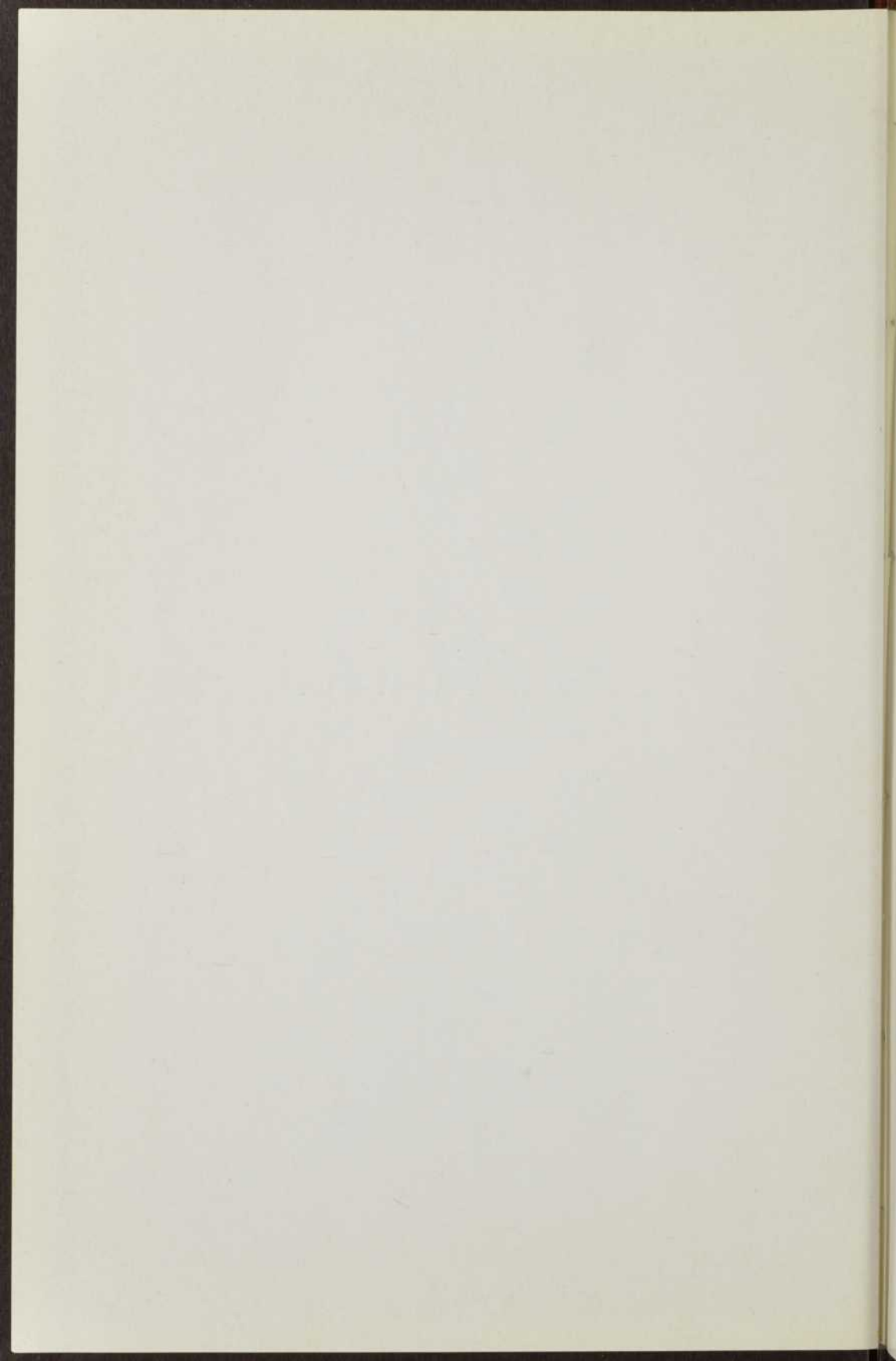
ait des incidences sur certains de ces aspects. À un moment ou l'autre, en effet, la vie politique, économique, sociale, religieuse ou intellectuelle de la province de Québec ou du Bas-Canada a été reliée de près à l'opinion sur la France. Il fallait néanmoins traiter séparément l'évolution d'ensemble du pays et les relations franco-canadiennes, d'abord pour en saisir les contours, en marquer les tendances et en mesurer l'importance, ensuite pour en faire ressortir davantage les points de contact et les interactions.

On convient généralement que les études historiques de l'opinion éclairent beaucoup mieux le pays qui observe que le pays observé. Cela est vrai pour le Canada en grande partie. À cause des phénomènes révolutionnaire et napoléonien cependant, notre étude fournit des éléments neufs à la connaissance de l'expansion révolutionnaire de la France dans le monde, tel que Jacques Godechot l'a établi dans son ouvrage sur *la Grande Nation* pour d'autres pays d'Europe et d'Amérique. Enfin, par rapport à d'autres études d'opinion, notre travail apporte encore quelque différence : la représentation que se fait, par exemple, la France de l'Allemagne au XIX^e siècle n'est qu'une des composantes de celle qu'elle se fait de l'étranger, à côté de son image de l'Angleterre, des États-Unis ou de l'Espagne. Par contre la représentation que les Canadiens se font de la France est d'une autre nature : la France pour eux, c'est la mère patrie, dont ils ont été brutalement séparés, la mère qu'ils ont perdue trop tôt, sans en avoir compris les raisons. Et quand le grand événement se produira en France et après trente années d'obscurité sur la nature du sevrage, la prise de conscience sera d'autant plus déchirante et profonde chez les Canadiens, qui en resteront marqués pour toujours.

Avant de livrer au lecteur le fruit de nos recherches, nous voulons remercier toutes les personnes et les institutions qui nous ont aidé au long de notre route : notamment, messieurs les professeurs Luc Lacourcière, de l'université Laval, Alphonse Dupront et Pierre Renouvin de l'Université de Paris, André Latreille de l'Université de Lyon, qui nous ont éclairé de leurs conseils judicieux ; les archivistes et les bibliothécaires de France et du Canada, qui nous ont guidé dans nos recherches, ainsi que le Conseil des arts du Canada, le Conseil canadien de recherches en sciences sociales, le Conseil canadien de recherches

sur les humanités, le Service de la coopération avec l'extérieur du Québec et l'université Laval, qui nous ont fourni les moyens de mener l'entreprise à terme.

PREMIÈRE PARTIE : 1760-1792



LE CANADA DE 1760 À 1792

I. — LA NOUVELLE-FRANCE EN 1760

LES DÉVELOPPEMENTS COORDONNÉS qui ont amené la dislocation de l'Empire français d'Amérique par le traité de Paris de 1763 ont été trop souvent étudiés pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Pour l'intelligence de notre propos, il importe davantage d'établir sommairement l'état de l'une des parties de cet empire, celui de la Nouvelle-France.

La colonie française d'Amérique, qu'on désigne indistinctement par le nom de Canada ou de Nouvelle-France, inclut au XVIII^e siècle toutes les possessions continentales de la France¹. Mais les Canadiens autant que les Français semblent avoir employé couramment le terme Nouvelle-France pour désigner le Canada, qui comprend la vallée du Saint-Laurent, répartie administrativement en trois gouvernements, ceux de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Cette longue contrée de 1,500 kilomètres étendue sur les deux rives du fleuve garde les mêmes limites en 1763 sous le nom de province de Québec.

Cependant que les colonies anglaises du Sud contiennent déjà plus d'un million d'hommes libres, le Canada, au moment de la cession, ne compte que 65,000 habitants, dont 10,000 venus de France, et répartis comme il suit : 3,500 soldats, 3,900 engagés de trente-six mois, 1,100 filles à marier (dites « filles du Roi »), 1,000 prisonniers de droit

¹ L'Acadie française, le Labrador, le Domaine du Roi, le Canada, les Pays d'en haut, la Mer de l'Ouest et la Louisiane. Voir Marcel TRUDEL, « La Nouvelle France », *Cahiers de l'Académie canadienne-française*, 2, 1957, p. 27.

commun et 500 volontaires. Le plus fort contingent d'immigrants s'était amené entre 1663 et 1671, se recrutant surtout dans les provinces de l'Ouest et parmi les classes populaires d'artisans, d'ouvriers agricoles et de laboureurs². Quant à la noblesse, au clergé et à la bourgeoisie, ils n'avaient fourni que quelques centaines de personnes. En somme, c'est une immigration extrêmement réduite, dont il faut tenter de cerner les aspects qualitatifs.

Sully, partisan de la « théorie de la population constante » sans le savoir et s'étant prononcé contre l'industrie, ne favorisait guère la colonisation³. Au xvii^e siècle, d'ailleurs, la question de la population laisse encore le monde indifférent, à l'exception de quelques théoriciens et surtout de quelques hommes d'action comme Colbert et Vauban. Colbert aura été le grand homme de la monarchie dans le domaine de la colonisation comme dans tant d'autres et il aura eu la chance de compter sur un homme de vision, l'intendant Talon, qu'il envoya au Canada en 1665. Le grand intendant aurait voulu que Louis XIV se lançât dans un grandiose établissement qui serait allé du Saint-Laurent jusqu'au Mexique et qui aurait englobé même les Nouvelles Suède, Hollande et Angleterre. Le roi et Colbert répondirent en 1666 que le fait de s'engager dans un tel mouvement de colonisation en Amérique constituerait un trop grand danger de dépeuplement pour la France et que pour cette raison il n'y fallait point songer⁴.

Colbert s'était donc arrêté au système des engagés de trente-six mois que le Conseil souverain avait préconisé en 1664, que Talon avait accepté en 1667, et qui donna moins de 4,000 colons : c'est pourtant le plus gros contingent à avoir traversé la mer océane. Au xvii^e siècle, cette émigration semble avoir été en bonne partie celle de la misère. Les poussées de l'émigration rochelaise pour le Canada aussi bien que pour les Antilles en fournissent un témoignage précieux. Les courbes des départs coïncident en effet avec les troubles des campagnes et des villes de l'Ouest à la veille de la Fronde (1642-1647), aux famines répétées et très dures des débuts du règne de Louis XIV (1660-1664) ; les autres famines, celles de 1693, de 1699 et de 1709,

² Pour les données sur la population, on consultera les ouvrages de Georges LANGLOIS, *Histoire de la population canadienne-française*, et de Jacques HENRIPIN, *la Population canadienne au début du XVIII^e siècle...*

³ Lucien SCHÖNE, *Histoire de la population française*, p. 133, 156.

⁴ Émile SALONÉ, *la Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 153-155.

coïncident également, en ce qui concerne le Canada, avec des sommets pour les engagements⁵. D'autre part, Colbert très préoccupé de développer les peuples que requièrent l'industrie, le commerce, la marine et la colonisation voudrait « surprendre le secret des causes de population ». Au moment de remettre le plan du fameux édit de 1666 aux conseillers Auzanet et Gomont, il leur demande de voir tout ce qui s'est fait dans la République romaine et dans tous les États policés sur la question des mariages et des vœux ecclésiastiques⁶. Ces conseillers auraient-ils trouvé au hasard de leurs recherches que les Ptolémées avaient établi des soldats-laboureurs au Fayoum, que les Romains avaient installé des soldats licenciés des armées impériales sur les bords du Rhin⁷? De toute façon, Talon et Tracy s'entendent de leur côté pour garder les soldats du régiment de Carignan-Salières et vont même « au lointain de l'histoire chercher l'exemple classique des Romains et même celui des deux premières races » pour justifier de l'excellence du système⁸. Ce contingent de soldats par son importance numérique fournit le second apport. Ces deux mesures de peuplement par les soldats et par les engagés ont donné à la colonie les trois quarts de ses immigrants.

Enfin, pour encourager l'accroissement de la population au Canada, Colbert rend applicables dans la colonie, en 1669, les mesures de l'édit de 1666, entre autres les pensions de trois cents ou quatre cents livres aux pères de dix ou douze enfants vivants et ne comptant aucun prêtre, religieux ou religieuse. Pour les Canadiens, le ministre ajoute un cadeau de mariage dit le « Présent du Roy » aux garçons qui se marient avant vingt ans et aux filles avant seize ans⁹. Colbert veut encore que les honneurs soient accordés aux chefs de familles les plus nombreuses, qu'on distribue des hardes, des instruments de travail, la subsistance de la première année aux colons et, bien entendu, le roi s'engage à leur délivrer des terres défrichées¹⁰. Il y avait certes de quoi attirer les colons. Comment peut-on alors expliquer que si peu de

⁵ Robert MANDROU, « Les Français hors de France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales E. S. C.*, n° 4 (oct.-déc. 1959), p. 667-675.

⁶ SCHÖNE, *op. cit.*, p. 143.

⁷ Voir Mikhaïl Ivanovitch ROSTOVTZEV, *The Social and Economic History of the Hellenistic World*, t. I, p. 276-277; Régine PERNOUD, *les Gaulois*, p. 132.

⁸ SALONE, *op. cit.*, p. 165.

⁹ *Ibid.*, p. 170; SCHÖNE, *op. cit.*, p. 158.

¹⁰ SALONE, *op. cit.*, p. 170-177.

Français soient venus en Nouvelle-France alors que tant d'Anglais ont quitté leur île ? Si la conjoncture économique défavorable et la persécution religieuse avaient contraint les Anglais dans la première moitié du siècle, il ne fut jamais permis aux protestants de France d'émigrer au Canada. Les historiens depuis Garneau n'ont pas manqué de le reprocher à la monarchie et sont allés jusqu'à laisser entendre que le peuplement de la Nouvelle-France eût été mieux assuré avec l'arrivée des huguenots¹¹. On peut certes considérer que la persécution aurait augmenté la population canadienne. Une chose cependant ne fait pas de doute, c'est que cette interdiction remonte à Richelieu et qu'elle s'est faite dans des circonstances bien déterminées. Richelieu et Louis XIII ont décrété dans la *Déclaration pour la formation des colonies aux Indes occidentales* que seuls les sujets de la religion catholique romaine iraient au Canada. Or cette fameuse déclaration est datée de 1628 et fut promulguée à La Rochelle¹². Richelieu et Louis XIII en avaient assez des querelles avec les protestants et ne voulaient pas voir recommencer au Canada ces guerres fratricides et avoir à régler tous les problèmes posés par la coexistence forcée des catholiques et des gens de la religion prétendue réformée. Et encore il n'est pas certain que les protestants fussent venus en aussi grand nombre ; en effet, toute manufacture étant interdite au Canada en vertu des pratiques mercantilistes, on ne voit pas bien ce que seraient venus faire ces gens de métier qu'étaient les protestants et les patrons encore moins.

La longue dépression du xvii^e siècle aurait dû forcer normalement les Français à partir, d'autant plus que la France était le pays le plus peuplé et comprenait des provinces extrêmement pauvres. Les Français émigraient d'ailleurs dès le xvi^e siècle. Jean Bodin, lors de son séjour à Toulouse, avait observé ce phénomène des contingents d'hommes du Limousin qui émigraient en Espagne peu avant 1550¹³. Au xvii^e siècle, le père Le Jeune écrit à Richelieu qu'il a appris qu'une bonne partie des artisans qui sont en Espagne sont français¹⁴. Vers 1681, 4,500 toiliers de Normandie, tous catholiques, émigrent en Angleterre pour aller enrichir la manufacture anglaise d'Ipswich dans

¹¹ HENRIPIN, *op. cit.*, p. 6.

¹² ISAMBERT *et al.*, *Recueil des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, t. XVI, n^o 158, p. 216-222.

¹³ *La Vie chère au XVI^e siècle...*, p. 14.

¹⁴ Georges GOYAU, *les Origines religieuses du Canada...*, p. 120.

le Suffolk à cause du désaccord avec leurs maîtres¹⁵. Au XVIII^e siècle, une véritable entreprise d'émigration vers l'Espagne existe, qui se recrute dans l'Est de la France et en Allemagne¹⁶. Enfin, les Français qui ont traversé l'Atlantique ne sont pas retournés en France ni avant ni après 1760. On peut supposer que d'autres en auraient fait autant. Dans l'état actuel de la recherche, il nous apparaît, comme à Salone autrefois, que si un effort persévérant dans la réclame eût été fait dans tout le royaume « on eût assez facilement déterminé un puissant courant d'émigration vers le Canada¹⁷ ». Et cette réclame, la France de Louis XIV l'a omise sciemment et volontairement, parce qu'il fallait peupler la France d'abord. Après la paix d'Utrecht, Pontchartrain voulut profiter de la misère des Français pour les inciter à émigrer en Nouvelle-France et Louis XIV, cette fois, était prêt à accepter cette idée. Mais il se trouva un Desmaretz pour rappeler au roi que la guerre avait creusé assez de vides dans la population française sans que l'État y ajoute par l'envoi d'hommes aux colonies¹⁸.

Après Talon, un homme d'action comme Vauban imagina un « moyen excellent pour remettre les colonies du Canada et des îles de l'Amérique » sur un bon pied. Son principal moyen de peupler le Canada était d'y faire passer cinq ou six bataillons complets, à relever tous les cinq ans, avec la faculté de demeurer, et cela pendant trente années de suite. Ce qui donnerait, selon Vauban, 25,600,000 hommes au Canada en 1770 et 100,000 dès 1730¹⁹. On ignore d'ailleurs si le roi eut connaissance de ce projet. En 1747, Silhouette soumet un projet à Maurepas et à tous les ministres du roi pour procurer au Canada un « fonds de soldats et de cultivateurs » et en faire « le boulevard de tous les autres Colonies », projet qui consisterait à faire passer au Canada les soldats réformés de la guerre de la succession d'Autriche. Bougainville, en 1758, ne craint pas de dire qu'une année de guerre en Europe coûte plus d'hommes qu'il n'en faudrait pour peupler la Nouvelle-France, répondant à ceux qui croient toujours en

¹⁵ Georges LEFRANC, *Histoire du travail et des travailleurs*, p. 179.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ SALONE, *op. cit.*, p. 160-161.

¹⁸ Guy FRÉGAULT, « La colonisation du Canada au XVIII^e siècle », *Cahiers de l'Académie canadienne-française*, 2, 1957, p. 67.

¹⁹ VAUBAN, « Moyen de rétablir nos colonies de l'Amérique et de les accroître en peu de temps, 28 avril 1699 », publié par P. ROCHAS D'AIGLUN, *Vauban, sa famille et ses écrits...*, t. I, p. 413-416.

métropole qu'on ne saurait peupler le Canada sans dépeupler la France²⁰. Ce peuplement aussi parcimonieux de la part de la métropole a par ailleurs connu une expansion naturelle extraordinaire. La population canadienne n'aspirait en effet qu'à s'accroître et ne rencontra aucun obstacle extérieur aux individus si ce n'est le célibat, prolongé ou définitif. Des ressources naturelles abondantes et des terres très étendues ne pouvaient se développer qu'avec de nombreux enfants. Ajoutons le besoin collectif de sécurité contre les Indiens et les Anglais, la précocité des unions au XVIII^e siècle, largement favorisée comme on sait par les pensions et gratifications royales, et l'on comprendra que le doublement de la population de la Nouvelle-France ait pu s'effectuer tous les quinze ans²¹.

Il est fort à penser qu'un gouvernement aussi épris de « peuplade » que le fut celui de Versailles n'allait pas moins s'occuper de gouverner ses provinces d'outre-mer et leur fournir les institutions et les hommes nécessaires. En plus d'être une colonie, c'est, comme Richelieu et Louis XIII l'ont voulu faire, une province de France. Jusqu'au début du règne de Louis XIV, la métropole est trop occupée par ses propres difficultés internes et ses guerres avec l'Empire et l'Espagne pour consacrer ses efforts à des colonies naissantes. Dès 1663, Louis XIV et Colbert donnent à la province de France en Amérique des institutions qui dureront autant que la puissance française au Canada. La Nouvelle-France est dirigée par un gouverneur, un intendant et un Conseil souverain, homologue des parlements de France. Ce Conseil représente la population coloniale ou du moins ses principales familles. Il est d'ailleurs recruté en bonne partie parmi les notables canadiens. Il possède en plus de ses pouvoirs judiciaires un véritable pouvoir législatif, que Louis XIV confirme en 1675 contre les tentatives de domination de Frontenac. Enfin, il se fait même l'interprète des sentiments ou des doléances de la colonie auprès du roi ou de ses représentants. En 1675, le Conseil souverain n'ayant pas mis assez d'empressement à obéir au roi, ce dernier lui inflige une perte de prestige en l'appelant désormais le Conseil supérieur, tout en lui conservant ses pouvoirs²². Quant au reste, le gouvernement de la

²⁰ Lionel GROULX, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, t. II, p. 94-95.

²¹ HENRIPIN, *op. cit.*, p. 6-11, 112-113.

²² SALONE, *op. cit.*, p. 266-267.

Nouvelle-France repose sur quelques fonctionnaires subalternes, dont le nombre atteint 218 en 1754, pour une population de 55,000 habitants. Les forces armées du temps de paix comprennent 28 compagnies qui font 600 bons hommes et surtout la milice, instituée dès 1687, et qui compte 11,687 hommes en 1750²³. C'est elle qui veille et fait le coup de feu contre l'Indien ou l'Anglais sous la surveillance du capitaine de milice à l'échelon paroissial.

La Nouvelle-France aurait pu se donner davantage d'institutions représentatives comme des États généraux et des conseils de ville avec maires et échevins, mais l'absolutisme royal l'en empêcha. En 1663, le Conseil souverain avait décidé que les habitants de Québec s'assembleraient pour élire un maire et deux échevins mais il se déjouait quelque temps après et décidait que la capitale devrait se contenter d'un syndic²⁴. Le gouverneur Frontenac, personnage haut en couleur, imagina pour sa part, en 1672, de faire prêter solennellement aux Canadiens le serment de fidélité. Il les divisa en quatre « espèces de corps » : clergé, noblesse, justice et tiers état. Même si les jésuites ne voulaient pas se joindre au clergé et si le corps de la noblesse ne comptait que quatre membres authentiques, Frontenac vainquit tous les obstacles et réunit plus de mille personnes, à la grande admiration des Indiens. Louis XIV alors en train de faire taire les parlements, s'en inquiéta et ne manqua pas de semoncer le gouverneur entreprenant, l'avertissant qu'il ne devait jamais donner « cette forme au corps des habitants du dit pays », et qu'il faudrait même supprimer le syndic qui présentait des requêtes au nom des habitants, « étant bon que chacun parle pour soi et que personne ne parle pour tous ». Le roi ne voulant pas enlever pour autant aux habitants le droit de faire connaître leur opinion, il exigea que dans les affaires importantes le gouverneur, l'intendant et le Conseil supérieur soient invités à solliciter l'avis des notables et même celui des habitants réunis en assemblée plénière²⁵. En somme, Louis XIV ne voulait pas que s'établissent de corps constitués au Canada alors que ceux-ci lui causaient tant de soucis en métropole.

La France a doté la colonie d'organismes gouvernementaux et de cadres administratifs analogues à ceux des provinces françaises, les

²³ *Ibid.*, p. 404.

²⁴ *Ibid.*, p. 267.

²⁵ *Ibid.*, p. 268-269.

uns et les autres réduits à leur plus simple expression et suffisants à sa bonne marche, marqués en certains endroits de l'absolutisme louis-quatorzien. La prise de possession effective de la terre, la mise en valeur, la colonisation proprement dite de la Nouvelle-France à une époque encore agraire et féodale par l'économie et le droit ne pouvaient se faire autrement que selon le modèle métropolitain. Dès les débuts, le sol est distribué en fiefs et seigneuries selon les prescriptions du régime seigneurial. Dans l'esprit de Louis XIV, le régime seigneurial a été conçu et appliqué au Canada « en vue d'assurer la colonisation progressive du pays », de le doter de l'organisation économique et sociale qui lui convient et d'empêcher qu'une classe privilégiée vive du travail d'une classe inférieure²⁶. C'est d'abord un système de peuplement, une entreprise de « partage rationnel de la terre ». Le régime seigneurial fixe d'avance et d'une façon précise les droits et les devoirs réciproques des seigneurs et des habitants, dont l'État se réserve la surveillance²⁷. Moins de dix seigneuries sont de très grandes propriétés, dont cinq ont été concédées dans la première moitié du XVII^e siècle. L'Église a reçu, dès les débuts, le quart de l'ensemble des superficies concédées pour lui permettre de jouer son rôle d'éducation et d'assistance publique²⁸.

Les seigneuries ont en général deux, quatre ou six lieues, comprenant d'une part le domaine et de l'autre les terres concédées de trois arpents de front sur trente de profondeur. Le régime seigneurial n'a pas prévu le village et le roi l'a empêché de naître pour que les colons défrichent le plus de terres possible. Le seigneur qui a accepté une terre a contracté des devoirs précis envers le roi et ses censitaires, selon la coutume de Paris, qui a eu seule cours en Nouvelle-France dès le XVII^e siècle. Le seigneur doit au roi l'acte de foi et l'hommage, l'aveu et le dénombrement, la réserve du bois de chêne, des mines et minerais et le droit de quint en cas de mutation, payable par l'acheteur. Envers ses censitaires, le seigneur doit tenir feu et lieu, c'est-à-dire posséder un manoir habité ; il est surtout obligé de concéder des portions de sa seigneurie à demande, sous peine de se voir enlever son fief, selon les arrêts de Marly de 1711 ; le seigneur a le devoir impérieux de construire et d'entretenir un moulin à blé ; s'il omet de le faire, l'inten-

²⁶ Guy FRÉGAULT, *la Civilisation de la Nouvelle-France (1713-1744)*, p. 184-185.

²⁷ Marcel TRUDEL, *le Régime seigneurial*, p. 7.

²⁸ *Ibid.*, p. 6.

dant permettra à un censitaire de le construire et de percevoir à son profit le droit de mouture. Le droit de basse et moyenne justice, qui est le plus fréquent, entraîne l'établissement d'une cour seigneuriale et le paiement des officiers aux frais du seigneur. Enfin, ce qui mettait au pas les seigneurs par rapport aux censitaires, — et sans doute ce qui a contribué fortement à développer le sentiment égalitaire chez les Canadiens —, c'est la contribution obligatoire des seigneurs aux cotisations de l'église et du presbytère et la participation aux corvées de voirie sur le pied des censitaires. Dans les corvées de voirie, ajoutons que le capitaine de milice commandait même le seigneur²⁹.

Ce dernier jouissait en retour de droits honorifiques et onéreux : banc gratuit à l'église au premier rang du côté droit, prières pour le seigneur et sa famille au prône, aspersion avant les autres fidèles, inhumation sous le banc seigneurial, voilà les plus importants de ses droits ecclésiastiques. Le seigneur reçoit encore la foi et l'hommage dans les rares concessions d'arrière-fiefs et les censitaires lui doivent la plantation du mai. En fait de droits onéreux, contrôlés de près par l'intendant, le seigneur touche les cens et rentes, les lods et ventes, le droit de mouture ; quant au droit de corvée, il est fixé dans le contrat de concession et il est de trois ou quatre jours par année, rachetable au surplus à quarante sols par jour. En somme, le seigneur recevait de son censitaire moins de soixante-dix livres tournois par année³⁰. Le censitaire possède donc comme droits essentiels de vivre à l'ombre d'un manoir habité par quelqu'un de responsable, d'avoir un moulin à blé dans la seigneurie et un tribunal de justice. Il doit pour sa part tenir feu et lieu sous peine de voir sa concession réunie à la seigneurie, porter ses redevances au manoir à la Saint-Martin, — puisque les redevances sont portables —, montrer ses titres sur demande et enfin et surtout défricher sa terre.

D'où l'on voit que rien n'est laissé aux caprices des uns et des autres. Et à partir de 1711, la surveillance de l'intendant est constante. Nous n'en donnerons comme exemple que le fait que, en 1741, dix-huit seigneuries sont supprimées et réunies au domaine royal parce que leur seigneur a négligé de les concéder, et deux cents terres concédées sont réunies aux seigneuries entre 1727 et 1730 parce que les censitaires ne tenaient pas feu et lieu. Le régime féodal transplanté au

²⁹ *Ibid.*, p. 8-12.

³⁰ *Ibid.*

xvii^e siècle en Nouvelle-France n'avait de féodal que les formes extérieures essentielles à la féodalité. Les ordonnances de Louis XIV et la surveillance des intendants au xviii^e siècle de même que la précision des contrats des seigneurs et des censitaires n'ont laissé aucune place à l'arbitraire. Il faut ajouter que la plupart des seigneuries appartiennent en 1760 à des habitants et non aux gentilshommes³¹. Féodalité fort originale, on est forcé d'en convenir ; système de peuplement et entreprise de colonisation que le régime seigneurial au Canada, il faut l'admettre également, qui a joué son rôle en humanisant les rives du Saint-Laurent. Si moins de huit millions d'acres ont été concédées en un siècle et demi et l'intérieur des terres négligé, la faute en revient aux guerres avec les Indiens et les Anglais et à la pénurie d'hommes³². En 1760, le régime seigneurial a relativement peuplé le Canada et implanté des structures sociales solides eu égard à l'évolution globale de la colonie.

Si les nations colonisatrices ont transporté leurs institutions et leurs particularismes, elles ont au contraire pratiqué une seule et même politique économique à l'endroit de leurs colonies. Les métropoles n'ont jamais développé aux xvii^e et xviii^e siècles les colonies pour elles-mêmes. Celles-ci ont été d'abord et avant tout un moyen d'établir la puissance des nations atlantiques, et pour Louis XIV et Colbert un instrument de la « réputation » du roi. L'Espagne, l'Angleterre et la France ont créé des établissements outre-mer pour les besoins de leur économie et de leur marine. Les colonies n'étaient qu'une pièce indispensable de ce qu'on est convenu d'appeler le mercantilisme, dont le Canada a fourni l'un des exemples les plus typiques. De Henri IV à Louis XV, rien de plus constant que cette subordination des colonies à la métropole, aussi bien dans la politique royale que dans la pratique des commerçants français. Il est même arrivé que Louis XIV le rappelât à ses intendants, comme il écrivait en 1702 à Beauharnois « d'avoir en vue que la Colonie du Canada n'est bonne qu'autant qu'elle peut estre utile au Royaume³³ » et, deux ans plus tard, « qu'on n'établisse des colonies que pour l'utilité des pays qui les forment³⁴ ».

³¹ FRÉGAULT, *la Civilisation de la Nouvelle-France*, p. 184.

³² TRUDEL, *op. cit.*, p. 15-16.

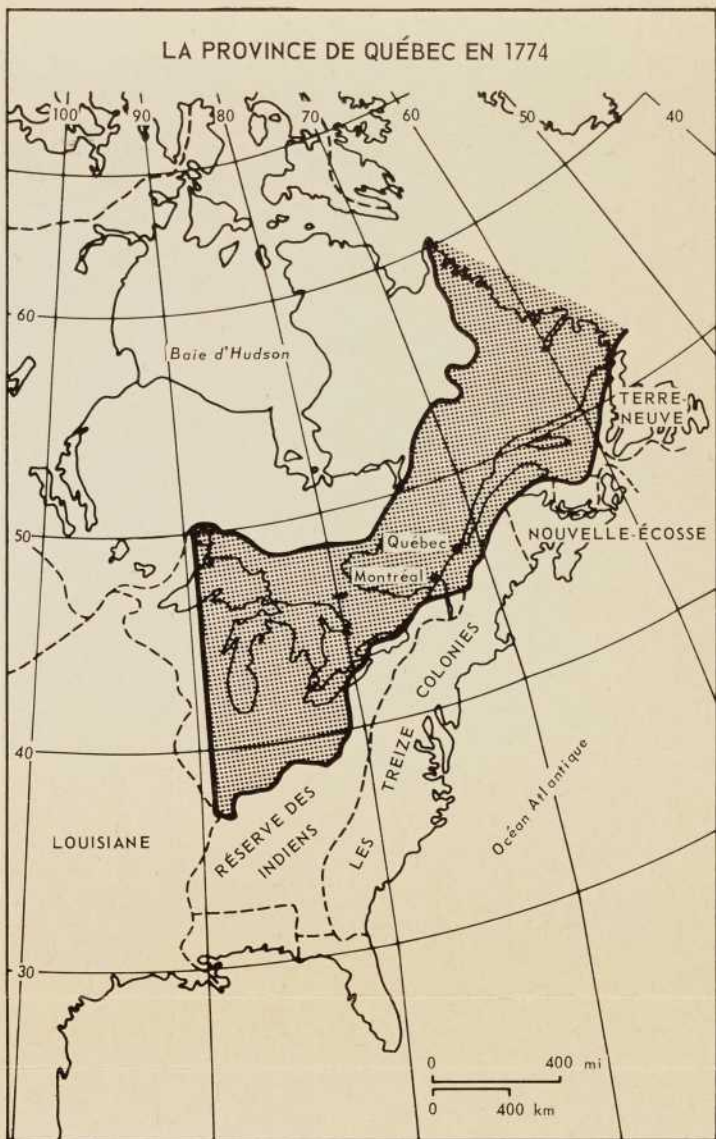
³³ FRÉGAULT, *la Civilisation de la Nouvelle-France*, p. 72.

³⁴ *Ibid.*, p. 73.

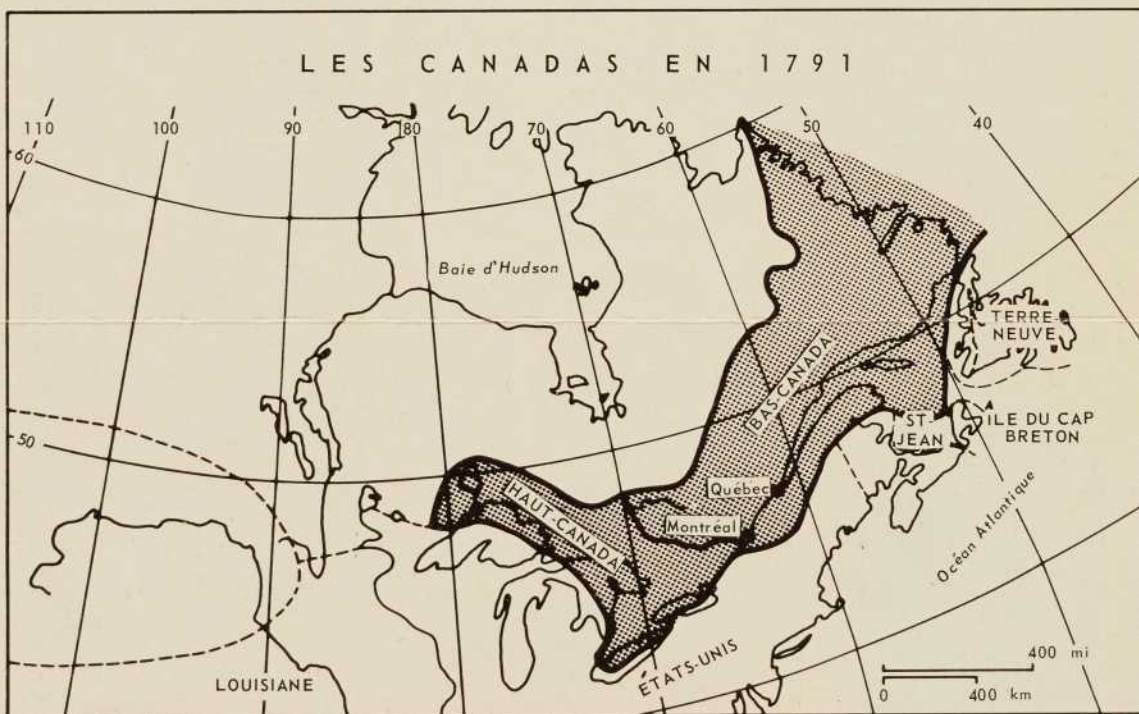
LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 1763

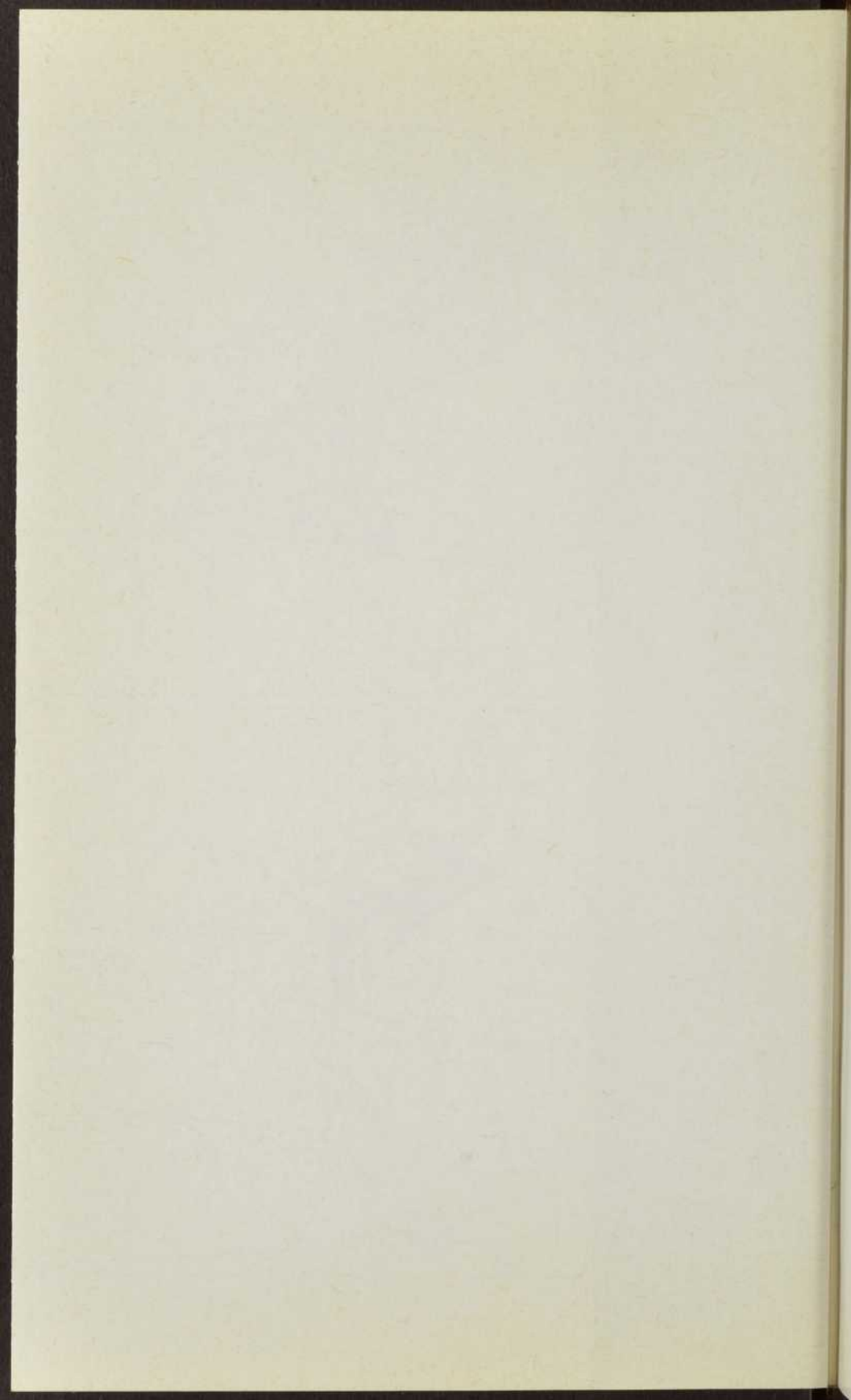


LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 1774



LES CANADAS EN 1791





Du Canada, la France attendait au *xvi^e* siècle qu'il fournît des épices et des métaux précieux, aux siècles suivants des fourrures et le passage vers la mer de l'Ouest. De toute façon, il n'a jamais rapporté d'argent ou de denrées exotiques à la métropole alors qu'il lui coûtait cher et que les îles à sucre étaient presque le Pérou. La colonie était condamnée à vivre sur elle-même, avec toutes les entraves du pacte colonial. À la fin du Régime français, la mise en exploitation des ressources naturelles s'est soldée par un échec. Les Forges Saint-Maurice étaient dans le marasme, les chantiers navals des particuliers étaient abandonnés, les entreprises de goudron fonctionnaient au ralenti et il n'y avait aucune manufacture de drap ou de toile. Le commerce avec la métropole, les grandes pêcheries et la vente du castor notamment étaient aux mains des métropolitains. Seul le secteur agricole connaissait quelques maigres succès³⁵.

Encore là, la Nouvelle-France s'est développée à l'image de l'Ancienne. Le blé est devenu dès la fin du *xvii^e* siècle le « fondement du niveau de vie » en raison du commerce de cette céréale avec la France, Louisbourg, l'Île Saint-Jean et les Îles-du-Vent³⁶ et pour les besoins des Canadiens eux-mêmes, gros mangeurs de pain. Un jésuite écrivait en 1631 qu'un ouvrier mangeait par semaine deux pains de six à sept livres et l'intendant Raudot, en 1706, que « le colon mange deux livres de pain par jour et six onces de lard³⁷ ». Fait un peu déconcertant à signaler, le pain étant l'élément de base de la nourriture, les Canadiens ne cultivaient qu'une céréale panifiable, le blé de froment. Les pois, le poisson (surtout l'anguille), le gibier, les herbes et les laitages formaient les denrées d'appoint³⁸. Au Canada, comme en France d'ailleurs, la culture du blé comme fondement de l'alimentation des hommes imposait un système de surveillance bien connu de la circulation des blés de la part des pouvoirs publics et qui consistait, comme disait Raudot en 1709, à accommoder l'intérêt de l'habitant et du marchand³⁹. L'intendant permettait ou défendait la sortie des blés du pays par des ordonnances ; après la moisson, les négociants parcouraient les « côtes » du fleuve et achetaient les blés, dont les

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Jean HAMELIN, *Économie et société en Nouvelle-France*, p. 34, 137.

³⁷ *Ibid.*, p. 58.

³⁸ *Ibid.*, p. 66.

³⁹ *Ibid.*, p. 58.

quantités étaient contrôlées à Québec. Dans les années de disette, l'intendant prenait les mesures pour assurer le ravitaillement des villes. Le mouvement des prix du blé commandait ainsi l'ensemble de la vie économique. Qu'advint une année de disette ou deux et c'était la crise agricole avec ses séquelles ordinaires. La crise frappait d'abord le commerce extérieur avec Louisbourg et les Îles-du-Vent, commerce de farine, de biscuits et de blé. La crise de 1737-1738 entraîna par exemple la réduction d'un tiers sur le fonds du commerce, comme l'écrivait Hocquart au ministre, alors que les commerçants n'investissaient plus dans des activités secondaires. Les entreprises s'arrêtaient parce que les ouvriers ne pouvaient plus être ravitaillés à cause de la cherté des vivres. Les villes étaient le plus touchées tant par le chômage des artisans que par la venue de nombreux vagabonds des campagnes. Il y eut même des troubles en 1714 à Québec, en 1751 à Québec et à Montréal⁴⁰. Lors de la crise agricole de 1714, les habitants de Saint-Augustin, de Lorette et autres « côtes » voisines, dont quelques-uns étaient armés, marchèrent sur Québec pour « protester contre la cherté des marchandises et représenter leur misère », pendant que des Québécoises se plaignaient auprès du Conseil supérieur du coût élevé du pain et de sa mauvaise qualité⁴¹. L'intendant prenait alors les mesures qui s'imposaient pour limiter les méfaits de la disette en accordant la priorité au boulanger dans l'approvisionnement des farines, en distribuant du pain, des pois et de la viande aux frais du roi, en entreprenant encore des travaux publics contre le chômage, voire même en utilisant, comme ce fut le cas en 1737 pour calmer les esprits et faciliter les réquisitions, les fausses rumeurs, comme celle de l'imminente arrivée de blé de la métropole. Et le même intendant pouvait écrire au roi que personne n'était mort de faim⁴².

Comme il n'y a pas de manufacture à proprement parler, la colonie ne compte que des gens de métiers, surtout des métiers de la construction et des métiers d'art. Il y a d'ailleurs sous le Régime français pénurie générale de main-d'œuvre et plus particulièrement de gens de métiers. L'immigration semble avoir amené en Nouvelle-France environ 1,130 personnes qui présentaient un titre professionnel garantissant

⁴⁰ HAMELIN, *op. cit.*, p. 64-67.

⁴¹ FRÉGAULT, *la Civilisation de la Nouvelle-France*, p. 68-69, 88-90.

⁴² HAMELIN, *op. cit.*, p. 70.

leur expérience d'un métier, dont 140 maîtres et compagnons⁴³. La déclaration de 1628 stipulait pourtant que les ouvriers qui auraient exercé leur métier au Canada pendant six ans seraient réputés maîtres en France sans avoir à subir le chef-d'œuvre⁴⁴. Un seul immigrant de métier semble avoir eu recours à cette clause, sans avoir été accepté en France pour autant⁴⁵. Devant une aussi faible main-d'œuvre, la question ne s'est jamais posée d'établir des corporations de métiers. La colonie a cependant compté quelques confréries, comme celle des « Menuisiers de Madame Sainte-Anne⁴⁶ ». Les tours de mains et les connaissances du métier s'acquéraient par l'apprentissage auprès d'un maître, avec engagement devant notaire, comme en France et selon de pareilles conditions.

À la fin du Régime français, il y avait enfin quelques gros marchands ou négociants à Montréal et à Québec, mais ce n'était là que des exceptions. Le témoignage des intendants comme le tableau de la répartition des lettres de change pour l'année 1746 indiquent, à défaut de bonnes études, que les gens de la marchandise ne sont ni nombreux ni riches, qu'ils ne sont pas en mesure de mettre en valeur les richesses naturelles du pays, le commerce avec la métropole, les grandes pêcheries et le monopole de la vente du castor appartenant aux métropolitains, le chantier de construction navale et les Forges Saint-Maurice appartenant au roi⁴⁷.

Par la force des choses, la Nouvelle-France est à la fin du Régime français un établissement de structure agraire dont les cultures céréalières forment la base de l'économie et assurent le pain quotidien des habitants : voilà pour les infrastructures. Dans l'ordre des besoins de l'âme, la métropole n'a pas négligé de fournir aux colons les encadrements nécessaires. Il eût d'ailleurs été impensable qu'il en fût autrement sous la monarchie de droit divin, dont le pouvoir séculier est l'instrument ou l'allié de la religion. Dans la première moitié du XVII^e siècle, les récollets et les jésuites ont assuré le ministère spirituel auprès des colons et des Indiens. Dès 1659 pourtant, M^{gr} de Laval

⁴³ *Ibid.*, p. 88-89, 123.

⁴⁴ ISAMBERT *et al.*, *op. cit.*, p. 216-222.

⁴⁵ « Un orfèvre canadien à Paris au XVIII^e siècle », *BRH*, vol. XXXII, 1926, p. 347.

⁴⁶ Marius BARBEAU, « La Confrérie de Sainte-Anne », *MSRC*, section I, série III, t. XXXIX, mai 1945.

⁴⁷ HAMELIN, *op. cit.*, p. 127-137.

débarquait à Québec et se mettait en frais d'organiser l'Église du Canada. Il fit tant et si bien qu'avec ses successeurs le Canada comptait quatre-vingt-deux paroisses en 1721, et cent treize paroisses tenant registres en 1760⁴⁸.

D'abord cadre de la vie religieuse, la paroisse n'a pas mis de temps à devenir l'unité de base de la colonie en se détachant progressivement de la seigneurie, dont elle épousait à l'origine les limites. Les seigneurs ont aidé eux-mêmes à son émancipation en refusant le patronage des églises qui demeurent aux mains de l'évêque, lequel seul nomme aux cures, sans intervention des autorités métropolitaines ou coloniales. Le pouvoir séculier n'intervient que pour fixer les limites territoriales de la paroisse qui est administrée matériellement par le conseil de fabrique. Centre de la vie religieuse, l'église devient vite le centre de la vie publique, où se tiennent par exemple les assemblées de paroisse. Les hommes revêtus de l'autorité sur le plan local sont rattachés à la paroisse : le curé d'abord, chef spirituel, qui a beaucoup à voir avec le temporel, le capitaine de milice, le grand voyer et le seigneur⁴⁹. En 1760, le cadre le plus solide de la vie canadienne est sans conteste la paroisse.

Comme la Nouvelle-France a manqué d'hommes de métier, elle a également eu à se plaindre de la rareté des prêtres. Le clergé, régulier et séculier, compte 196 prêtres en 1759 et perd le tiers de ses effectifs en moins de cinq ans, par suite des événements de la conquête⁵⁰. Les religieux sont à quelques exceptions près tous français tandis que les religieuses ne comprennent que des Canadiennes, dont le nombre s'élève à 204 à la fin du Régime français. Beaucoup de paroisses manquent de curé ou de missionnaire et plusieurs sont desservies par des sulpiciens, des récollets et des jésuites. Le séminaire de Québec a des effectifs très peu nombreux. On déplore surtout la rareté des vocations chez les Canadiens, qui ont donné moins de 200 prêtres en un siècle⁵¹. Il faut dire aussi que les réguliers n'ont fait aucun recrutement. Selon Lionel Groulx, la rareté des vocations serait

⁴⁸ HENRIPIN, *la Population canadienne...*, p. 3 ; GROULX, *Histoire du Canada français*, t. II, p. 166.

⁴⁹ GROULX, *op. cit.*, p. 163-166.

⁵⁰ TRUDEL, *l'Église canadienne sous le régime militaire, 1759-1764*, I, *Les problèmes*, p. 335.

⁵¹ ASQ, Ms : 425 ; Amédée GOSSELIN, *Répertoire du clergé canadien sous le Régime français*.

attribuable à l'humeur indisciplinée des enfants du pays, à la pauvreté des parents et à l'idée de M^{gr} Dosquet au XVIII^e siècle, qu'il coûtait moins cher de faire venir des prêtres français que de les former au Canada⁵². Raisons tout à fait valables. Il se pourrait peut-être, — ce qu'à notre avis on n'a pas encore signalé —, que les gratifications royales aux familles nombreuses de dix enfants sans religieux aient été pour quelque chose dans cette pénurie. De ce clergé, on dit qu'il était de bonne qualité, de bonnes mœurs et qu'il a été à la hauteur de sa tâche⁵³. Certes les missions en pays sauvage ont perdu de leur attrait au XVIII^e siècle, mais l'opiniâtre paganisme des Indiens du Canada et l'eau-de-vie ne facilitaient pas la cause des missionnaires⁵⁴. Au reste, l'époque des origines héroïques et des martyrs était révolue depuis longtemps des deux côtés de l'Atlantique.

Depuis le moyen âge, l'État se reposait sur l'Église pour les fonctions d'enseignement, tout en aidant de ses deniers les fondations et les maisons d'éducation. Il en fut de même au Canada. En 1760, il existe au moins 44 écoles pour 113 paroisses, dont 25 écoles de garçons⁵⁵. L'enseignement est dispensé par les jésuites, les prêtres du séminaire de Québec, les sulpiciens de Montréal, les sœurs de la Congrégation et les ursulines. Des professeurs ambulants comme les récollets et quelques notaires enseignent les éléments de l'écriture et de la lecture au hasard de leur séjour dans les côtes. Beaucoup de curés de paroisses rurales font de même. Au début du XVIII^e siècle, les hospitaliers de Montréal font venir une vingtaine de frères de France pour l'enseignement alors que les fils de famille exilés par lettres de cachet vont souvent enseigner à la campagne. En 1729, seize de ces fils de famille sur dix-huit acceptent ainsi d'aller enseigner à la campagne plutôt que de s'engager pour trente-six mois. D'autre part, l'instruction est gratuite en Nouvelle-France et le goût en est répandu chez les colons. Les témoignages écrits abondent en ce sens et beaucoup de Canadiens savent signer leur nom⁵⁶.

Quant à l'enseignement secondaire, il a reçu son collègue dès 1635. Ce sont les jésuites qui l'établissent et en bonne partie parce que les

⁵² GROULX, *Histoire du Canada français*, t. II, p. 204.

⁵³ FRÉGAULT, *la Civilisation de la Nouvelle-France...*, p. 231-234.

⁵⁴ GROULX, *op. cit.*, p. 206.

⁵⁵ Amédée GOSSELIN, *l'Instruction au Canada sous le régime français (1635-1760)*, 1^{re} partie, p. 21-246.

⁵⁶ GROULX, *l'Enseignement français au Canada*, t. I, *Dans le Québec*, p. 14-27.

quelques colons de Québec le demandent avec insistance. Le collège de Québec donnera le cours complet en 1655. En 1668, M^{sr} de Laval créait un petit séminaire, qui n'était qu'un internat et dont les élèves suivaient les cours au collège de Québec. Plusieurs écoles latines dans les régions de Québec et de Montréal préparent des élèves pour le petit séminaire⁵⁷. L'enseignement supérieur connaît même un commencement d'existence à Québec dès le xvii^e siècle : le grand séminaire enseigne la théologie, pendant que les jésuites enseignent les mathématiques et l'hydrographie pour fournir à la colonie des arpenteurs, des cartographes, des capitaines de vaisseaux et des ouvriers du génie. Enfin le procureur Verrier, du Conseil supérieur, institue dans le second quart du xviii^e siècle des leçons de droit pour préparer des candidats aux charges d'assesseurs et de conseillers au Conseil supérieur⁵⁸.

La France a donc essaimé en Amérique septentrionale et créé une nouvelle province à plus de mille lieues de ses rives. Elle lui a fourni les hommes, quoique avec parcimonie, mais dont la qualité ne fait pas de doute, l'a dotée d'institutions décalquées sur les siennes propres, comme il est impensable qu'il ne fût, institutions que résume la trilogie : monarchie, féodalité, régime seigneurial. Comme il se devait encore, la France de Louis XIII et de Louis XIV, de Richelieu et de Colbert, a assuré aux colons les cadres moraux obligés de l'époque, la religion catholique romaine et l'enseignement. En vertu des pratiques mercantilistes dans l'Europe atlantique depuis la fin du xvi^e siècle, la Nouvelle-France est devenue une colonie agricole au vieux sens français. Un siècle et demi d'efforts de la métropole et de travail des colons avait suffi à établir une province, un peuple qui avait inscrit d'abord dans la vallée du Saint-Laurent un paysage au sens vidalien, preuve suprême d'une installation définitive et d'un accord fondamental entre la terre et les hommes.

La clairière culturelle chère à Roupnel et à Bloch⁵⁹ n'est certes pas à l'origine du paysage agraire laurentien. Au contraire, les Français ont pénétré le Canada par un grand fleuve et fort avant dans un continent entièrement boisé. Dépendant de la métropole pour tout le nécessaire, inquiétés par la présence des Indiens, les colons se sont installés au

⁵⁷ GOSSELIN, *op. cit.*, 2^e partie, p. 368-386.

⁵⁸ GROULX, *l'Enseignement français au Canada*, t. I, p. 24-26.

⁵⁹ Gaston ROUPNEL, *Histoire de la campagne française* ; Marc BLOCH, *les Caractères originaux de l'histoire rurale française*.

bord de l'eau. Et toute la géographie du Canada part de là. Dès les débuts, les concessions de seigneuries et de censives se font sur les deux rives, perpendiculairement au fleuve, en longues bandes parallèles orientées sud-est-nord-ouest. Une fois que les deux rives sont occupées, les colons s'établissent le long des affluents du Saint-Laurent, toujours avec front à l'eau. Le fleuve ou la rivière, c'est en effet la route qui marche, la seule voie de communication et de transport, celle qui relie à l'autre bord, à la métropole, et les riverains entre eux ; l'eau fournit encore une partie de la nourriture aux hommes avant que la terre ne soit défrichée. Cette occupation de la terre par le bord de l'eau a donné au Canada français un paysage géométrique⁶⁰ qui lui est venu par la force des choses, par la nature des circonstances, paysage uniforme si l'on veut, qui comprend certains inconvénients, mais d'une originalité incontestable eu égard à ce que les Européens connaissaient. Tout le vocabulaire de ce que Pierre Deffontaines a appelé « la civilisation du rang » en est resté marqué. Les Canadiens ne parlent que d'embarquer, de débarquer, de greyer, d'aborder, d'accoster.

Frontenac aurait voulu créer des ordres et avait même réuni un simulacre d'États généraux en 1672, au grand ébahissement des Indiens. On sait que Louis XIV lui fit savoir sa désapprobation la plus entière et que l'incident fut clos⁶¹. La société à ordres existait d'ailleurs juridiquement dans la colonie comme en métropole et les groupes sociaux étaient les mêmes. Les circonstances qui ont marqué le peuplement du Canada ont cependant atténué les différences entre les groupes sociaux, restreint l'écart entre le noble et le roturier.

À la fin du Régime français⁶², la société canadienne est aux trois quarts rurale et c'est bien une civilisation rurale qui s'est implantée sur nos trente arpents. Mais il ne viendrait à l'idée de personne de parler des « paysans » canadiens. Dès le xvii^e siècle, l'homme de la terre s'est appelé « l'habitant ». Les témoignages sont nombreux : La Hontan, dès 1703, note que le « titre de Paisan » n'est pas reçu en ce pays⁶³ ; La Potherie, parlant de la foire de Québec, explique qu'« on

⁶⁰ Pierre DEFFONTAINES, *le Rang, type de peuplement rural du Canada français*.

⁶¹ Voir *supra*, p. 17.

⁶² Selon GROULX (*Histoire du Canada français depuis la découverte*, t. II, p. 167), il y avait 42,220 ruraux sur 50,000 habitants en 1754.

⁶³ Cité dans FRÉGAULT, *la Civilisation de la Nouvelle-France...*, p. 216.

y voit sur la fin d'octobre les habitants des campagnes que l'on appellerait Paysans en tout autre lieu que le Canada⁶⁴ ». Bougainville affirme même en 1757 que « les simples habitants du Canada seraient scandalisés d'être appelés paysans⁶⁵ ». Cette insistance de l'habitant à refuser le titre de paysan est motivée par deux ordres de faits : ce qu'il était en France, ce qu'il est devenu au Canada. Rappelons que le paysan français du XVII^e siècle vivait le plus souvent dans la misère noire apportée par les disettes et les famines, les épidémies, les guerres de religion, les révoltes paysannes réprimées dans le sang, tyrannisé par les gens de guerre, volé et battu par les brigands et soumis aux impôts seigneuriaux et royaux dans un climat presque permanent de dépression économique. C'était là la situation du paysan français. Comme l'a écrit Léon Gérin, nos ancêtres sont venus de pays durs et de temps durs⁶⁶. Il nous apparaît possible, sinon probable, que le paysan français du XVII^e siècle ait eu pleinement conscience de son sort, avant même de quitter la métropole, puisque, arrivé au Canada, il n'admet même pas qu'on l'appelle paysan, titre qu'il considère comme dégradant et qui lui rappelle de mauvais souvenirs. Les difficultés de l'installation et du défrichement n'étaient donc pas de nature à l'abattre. Il lui fallut en effet se rendre maître de la forêt vierge dans une ambiance de peur constante de l'Iroquois jusqu'en 1701 ; il fallut encore adapter au climat hommes, bêtes et cultures, vaincre l'hiver. Malgré tout, dès le troisième quart du XVII^e siècle, l'habitant pouvait vivre et, au XVIII^e siècle, avec aisance. Il habitait une belle maison de bois ou de pierre, possédait en quasi-propriété une terre de soixante à quatre-vingt-dix arpents d'un seul tenant, payait la dîme et des redevances seigneuriales assez faibles. Par-dessus tout, il ne payait ni sel, ni taille, ni dixième, ni vingtième, ni capitation. Les percepteurs d'impôts n'existaient même pas. Le souvenir des misères de l'impôt direct en France était resté si profondément ancré dans la psychologie collective du Français devenu canadien qu'on ne peut lui en faire accepter de tout le Régime français. Le ministre de la Marine ose-t-il en parler que Beauharnois et Hocquart « s'alarment, invoquent le danger d'ordonnances d'exécution impossible », puisqu'on ne trouvera même pas de percepteurs assez braves

⁶⁴ Cité dans GROULX, *Histoire du Canada français*, t. II, p. 167.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ LÉON GÉRIN, *Aux sources de notre histoire. Les conditions économiques et sociales de la colonisation en Nouvelle-France*, p. 256-257.

pour affronter la foule⁶⁷. L'habitant possédait non seulement tout ce qu'un laboureur français pouvait avoir, mais encore il avait un cheval et parfois plusieurs. Montcalm notait dans son *Journal* en 1756 que les habitants vivaient « comme de petits gentilshommes de France, ayant chacun deux ou trois arpents de terre sur trente de profondeur⁶⁸ ». Bien entendu, l'habitant était soumis aux accidents de la conjoncture, aux épidémies, aux disettes, mais pas à la famine. Et cela est révélateur : jamais les populations de la Nouvelle-France ne sont mortes de faim, comme c'était le cas en France.

Groulx a écrit avec infiniment de raison que l'habitant canadien est un « paysan véritablement transformé et surtout rehaussé⁶⁹ ». La colonisation française au Canada a produit une mutation du paysan français, ce qui est là un phénomène de structure sociale et mentale. Le changement de structure sociale entraîne en effet des modifications importantes du mental collectif. C'est ainsi que l'habitant canadien est caractérisé par l'esprit d'indépendance propre à tous les colons d'Amérique ; plus encore, il est « naturellement indocile », comme dit Hocquart, le « peuple le plus indocile et le plus indépendant », surenchérit Bougainville. — Il est fier au point de refuser d'être ramoneur. — Esprit d'indépendance tempéré par un savoir-vivre, une politesse et une éducation qu'un minimum d'aisance et un contact permanent avec des hommes de qualité permettaient et qui en faisaient tout le charme⁷⁰.

Le peuple canadien forme à coup sûr une société hiérarchisée, dont la noblesse repose théoriquement au sommet. Mais outre que celle-ci est arrivée pauvre et dans l'intention arrêtée de redorer son blason, elle est venue en fort petit nombre. Soixante-treize familles authentiquement nobles auraient fait souche au pays⁷¹. Le sieur Boucault écrit pourtant en 1754 qu'il y a plus de nobles au Canada que dans « toutes les autres colonies ensemble⁷² ». Qu'est-ce à dire ? D'une part, ces familles du XVII^e siècle ont eu une descendance fort nombreuse et il y eut un certain nombre d'anoblissements. D'autre part,

⁶⁷ GROULX, *Histoire du Canada français*, t. II, p. 173.

⁶⁸ Cité dans FRÉGAULT, *la Civilisation de la Nouvelle-France*, p. 216.

⁶⁹ GROULX, *Histoire du Canada français*, t. II, p. 168.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 167-175.

⁷¹ *Ibid.*, p. 185.

⁷² Cité dans GROULX, *op. cit.*, p. 185.

beaucoup de Français et de Canadiens se sont donné des titres et ont été assimilés à la noblesse, puisque les enquêtes sur l'origine des titres étaient chose presque inconnue du fait que la taille n'existait pas⁷³ et qu'on n'allait pas se présenter à Versailles. Cette noblesse authentique ou usurpée a un caractère universel, la pauvreté. Quelques gentilshommes, c'est le petit nombre, font valoir directement leur domaine, labourant la terre comme les habitants. Les uns se livrent au commerce, ce qu'auraient aimé Richelieu et Colbert, commerce des fourrures et commerce maritime. D'autres comptent parmi les grands explorateurs tandis que le personnel administratif et judiciaire de la colonie se recrute en partie parmi eux. Enfin le noble en Nouvelle-France comme dans l'Ancienne paie l'impôt du sang dans les guerres contre l'Anglais. Quant au reste, la classe noble quémande auprès du roi les pensions, les gratifications, les congés de traite. Malgré tout, la noblesse canadienne vit au-dessus de ses moyens, accumule les dettes pour se procurer vaisselle de porcelaine, ustensiles d'argent, vins de Bordeaux, costumes luxueux, voire même pour se construire des maisons somptueuses. Et pour être plus près des classes laborieuses ou marchandes, elle n'a point perdu son savoir-vivre, son raffinement dans les manières, son art de la conversation. Les femmes sont vives, ont de l'esprit et de l'éducation. On se tenait au courant des modes de la métropole par les fils qui allaient passer l'hiver en France pour prendre l'air de la bonne société et régler les affaires de famille. Bref, sur un pied d'égalité ou presque avec les autres groupes sociaux, le noble canadien n'a rien perdu de sa distinction et de sa classe, répandant au contraire parmi toutes les classes de la population un savoir-vivre et une éducation que les classes paysannes françaises ne connaissaient pas encore⁷⁴.

De bourgeois, on n'en trouve que dans les villes puisque le village n'existe pas et que les seigneurs sont pour la plupart des fils de colons, des marchands, d'anciens fonctionnaires et quelques nobles. Québec et Montréal forment encore les deux seuls bourgs importants, au sens français de l'époque. Les deux villes sont effectivement entourées en principe de murs d'enceinte et possèdent des fortifications importantes. En 1754, la population urbaine compte 13,000 personnes sur une

⁷³ FRÉGAULT, *la Civilisation de la Nouvelle-France*, p. 182.

⁷⁴ GROULX, *Histoire du Canada français*, t. II, p. 176-187.

population totale de 55,000 habitants ⁷⁵ comprenant les fonctionnaires, les officiers des troupes, les marchands et négociants, les gens de métier, les ouvriers, employés et serviteurs. Ajoutons à cela la population flottante des marins et des vagabonds et l'on aura l'éventail des groupes sociaux.

Le groupe des hauts fonctionnaires appartient à la noblesse ou lui est assimilé et forme la classe supérieure dirigeante. Les fonctionnaires subalternes sont peu nombreux et mal payés. En tout, l'administration de la Nouvelle-France compte 208 personnes, toutes à la solde de l'État ⁷⁶. Il faut remarquer incidemment que la vénalité des offices n'a pas traversé l'Atlantique. Les professions libérales ne souffrent pas davantage d'encombrement : quelques médecins et chirurgiens, de nombreux notaires dont l'instruction était réduite au strict minimum et qui devaient pour vivre cumuler plusieurs fonctions comme celles de concierge de prison ou d'arpenteur ⁷⁷. Les avocats étaient exclus des affaires judiciaires pour rendre celles-ci moins coûteuses et plus expéditives, autre phénomène qui eût réjoui Colbert.

Le monde de la marchandise est plus nombreux dans les villes. En 1741, Québec compte plus de cent magasins de détail alors que cinquante suffiraient, selon le sieur Désauniers, syndic des négociants ⁷⁸. Si peu d'entre eux s'enrichissent, la plupart vivent aisément et possèdent l'esprit de corps. On les voit par exemple demander au roi, en 1717, la permission de s'assembler tous les jours à Québec et à Montréal pour discuter de leurs affaires, ce qui leur est accordé ; et le roi les autorise en même temps à élire deux syndics, chargés de faire les représentations nécessaires au bien du commerce. De là à se croire fondés à réclamer au nom de tous les habitants de la ville, il n'y a qu'un pas, vite franchi. On voit, en 1750, le syndic des marchands de Québec s'intituler syndic « des bourgeois, négociants et habitants de cette ville ⁷⁹ ». Pendant le siège de Québec, en juillet 1759, les bourgeois préparent et présentent au gouverneur Vaudreuil et à Montcalm « un placet fort clair et vif pour demander qu'on allât démolir la batterie vis-à-vis la ville, insinuant qu'à défaut de quoi les trois quarts

⁷⁵ FRÉGAULT, *la Civilisation de la Nouvelle-France*, p. 217.

⁷⁶ SALONE, *la Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 404.

⁷⁷ FRÉGAULT, *la Civilisation de la Nouvelle-France*, p. 222.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 218.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 159-160.

(des bourgeois) sortiraient de la ville pour mettre leur vie en sûreté, voyant qu'on ne voulait rien faire pour y mettre leurs biens⁸⁰ ». Quand il s'agit de construire ou de réparer les fortifications de Québec ou de Montréal, les marchands se réunissent. Toujours à l'été de 1759, on voit qu'ils assurent en partie la défense de la ville et quelques-uns meurent après avoir été blessés à leur batterie⁸¹. L'abbé Récher, curé de Québec, les appelle d'ailleurs « syndics des négociants », « députés des citoyens » ou mieux encore « les bourgeois⁸² ». Ce sont enfin les bourgeois de Québec qui ont forcé la ville à capituler en septembre 1759⁸³. Il y a donc à la fin du Régime français une bourgeoisie urbaine, formée surtout des gens de la marchandise et qui représente en fait les habitants, comme elle le faisait en métropole.

La grande bourgeoisie, la bourgeoisie comme classe économique, celle des entrepreneurs aux deux cent mille livres de revenu selon la classification de Labrousse, n'existe pas⁸⁴. Il est bien certain que la traite aléatoire des fourrures et la vente du blé ne pouvaient créer une classe d'entrepreneurs capitalistes. Il n'y a qu'une bourgeoisie de classe moyenne, qui réunit les cadres moyens des fonctionnaires, les marchands et quelques maîtres de métiers.

Il reste enfin un groupe très particulier qui s'alimente à toutes les classes sociales précédentes, et qui est une création du pays, c'est le « coureur de bois ». Les profits de la traite des fourrures et la vie libre des forêts ont vite attiré le colon français et le Canadien. En effet, l'instinct nomade qui remonte aux profondeurs du néolithique est alors aidé par l'appât du gain, de la peau de castor que l'on ne paie presque rien et qu'on revend au prix fort à Montréal. Le manque de carrières ou d'avancement compte encore parmi les causes de la « course » qui attire la jeunesse. La course comprend un nombre considérable de fils de famille, d'enfants de gentilshommes, qui n'ont que les places d'officiers, voire de simples soldats de milice⁸⁵. Les engagés et les

⁸⁰ Jean-Félix RÉCHER, *Journal du siège de Québec en 1759*, p. 15.

⁸¹ *Ibid.*, p. 20.

⁸² *Ibid.*, p. 16. Voir Claude GALARNEAU, « Le deuxième centenaire du Siège de Québec et le Journal d'un curé. Notes de recherche », *Recherches socio-graphiques*, vol. I, n° 4, 1960, p. 497-499.

⁸³ GROULX, *Histoire du Canada français*, t. II, p. 259.

⁸⁴ C.-E. LABROUSSE, *la Crise de l'économie française à la fin de l'Ancien régime et au début de la Révolution*, Introduction.

⁸⁵ GROULX, *Histoire du Canada français*, t. II, p. 192.

soldats sont difficiles à tenir en place pendant que les habitants sont séduits, même si les conditions de cette vie sont extrêmement dures et pénibles⁸⁶. Toutes les régions de la colonie fournissent des hommes à la course et le gouvernement de Montréal en très grand nombre. Les plaintes ont été vives dès 1670 contre ses méfaits et les historiens sont sévères à leur endroit. Les coureurs de bois ont certes développé l'ivrognerie et concouru ainsi à l'aviissement des races indigènes, empêché la mise en valeur du sol et la multiplication des populations. C'est ainsi qu'il y avait un tiers de la population masculine adulte en course en 1681⁸⁷. Au demeurant, le coureur de bois gaspille le plus souvent le petit pécule accumulé lors de la vente des peaux de castors en ripailles et en dépenses folles. Et malgré toutes les formes de répression, le mal a duré jusqu'à la fin. En revanche, on leur doit le progrès rapide et décisif dans l'exploration du continent, l'affection et la confiance des Indiens de l'Ouest. Il faut ajouter néanmoins que ces « déserteurs » n'ont jamais manqué à l'appel de la patrie en danger⁸⁸.

La société canadienne avait emprunté à la métropole ses structures, ses cadres matériels et moraux. On peut se demander à quel degré de vie intellectuelle étaient parvenus les colons français. La langue que parlent les Canadiens, la langue populaire, est une langue bien française, dégagée très vite des dialectes et des patois⁸⁹. Charlevoix, Franquet, le Suédois Per Kalm, Montcalm et Bougainville signalent unanimement le bien parler des Canadiens, qu'ils soient gens de distinction ou habitants⁹⁰. La culture populaire est, bien entendu, celle des civilisations traditionnelles, civilisations de tradition orale surtout : danses, contes, chansons, légendes occupent les longues veillées d'hiver ou les fêtes populaires et les fêtes de famille. Le folklore français a traversé l'Atlantique sans rien perdre de sa richesse et s'est même enrichi dans la civilisation paysanne du Canada.

L'habitant canadien vivant en économie de suffisance doit tout faire. Le mobilier et les menus objets utilitaires de la vie quotidienne qu'il a fabriqués sont remarquables par l'harmonie des formes, par la sûreté

⁸⁶ SALONE, *op. cit.*, p. 251-252.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 256.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 255-259.

⁸⁹ GROULX, *Histoire du Canada français*, t. II, p. 156.

⁹⁰ FRÉGault, *la Civilisation de la Nouvelle-France*, p. 277-278.

du sens décoratif. L'architecture domestique de l'habitant des campagnes et des citadins témoigne de la tradition des maîtres d'œuvre français, maçons, charpentiers et menuisiers, tradition qui « reste toujours la tradition populaire, tant elle résume en elle la pérennité du goût et de la logique du peuple ». C'est la tradition romane mâtinée de style Louis XIV de province qui caractérise les très jolis édifices conventuels de Québec et de Montréal de même que les églises paroissiales⁹¹. La sculpture décorative qui est aux deux tiers religieuse comprend des retables, des tabernacles, des tombeaux d'autels, œuvres des Jacques Leblond, des Noël Levasseur, des Denis Mallet, des Gilles Bolvin et des Antoine Cirier⁹². Le frère Luc, ancien élève de Simon Vouet, devenu récollet, a passé quinze mois à Québec en 1670-1671 et y a laissé les plans du séminaire et quelques toiles⁹³. L'orfèvrerie a enfin connu deux bons maîtres en Paul Lambert et François Delzenne⁹⁴. En somme, la nécessité et le luxe ont également favorisé le développement des arts plastiques et donné des œuvres de qualité que l'on peut admirer de nos jours dans les musées ou les collections particulières.

Les Français et les Canadiens des classes instruites, religieux, fonctionnaires, hommes de professions libérales et officiers cultivent les lettres et les sciences. Comme en métropole, on parle beaucoup, au XVIII^e siècle, des sciences dans les salons de Québec et de Montréal. L'intendant Dupuy possède un cabinet de physique avec des appareils et des livres, fait de la dissection avec Michel Sarrazin. La Galissonnière est, quant à lui, un homme de science complet et plusieurs officiers de l'armée se sont révélés de remarquables botanistes. Au demeurant, c'est dans la cartographie et l'histoire naturelle que les Canadiens ont davantage excellé⁹⁵. D'autre part, les livres constituent une fraction importante des importations et on lit beaucoup. Les curés, ceux de la Pointe-Lévis par exemple, prêtent leurs livres et tiennent registre des prêts aux lecteurs. M^{gr} de Pontbriand distribue 1,900 ouvrages pieux entre ses paroisses, livres qu'il a reçus de la Cour de Versailles. Les bibliothèques importantes du séminaire et du collège

⁹¹ Gérard MORISSET, *l'Architecture en Nouvelle-France...*, p. 16-17.

⁹² *Id.*, *Coup d'œil sur les arts en Nouvelle-France...*, p. 26-30.

⁹³ *Ibid.*, p. 51-52.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 93-96.

⁹⁵ Antoine ROY, *les Lettres, les sciences et les arts au Canada sous le régime français. Essai de contribution à l'histoire de la civilisation canadienne*, p. 135-146.

de Québec, des sulpiciens de Montréal ne sont pas fermées au public instruit et le Chapitre de Québec comme les communautés de femmes possèdent également leurs bibliothèques. Chez les particuliers, on trouve des bibliothèques qui visent surtout à l'utilité, mais qui sont aussi éclectiques et dont quelques-unes sont peu ordinaires pour l'époque : le curé Boucher, de l'Île d'Orléans, possède 130 volumes de théologie en 1733 ; M^{gr} de Saint-Vallier a 300 volumes dans sa chambre en 1726 ; l'officier des troupes Fournerie de Vezon, 400 en 1760. Les procureurs Verrier et Cugnet possèdent respectivement des bibliothèques de 4,000 et 3,000 volumes, qui contiennent des livres de religion, des classiques latins, moins de classiques grecs, les auteurs français des xvi^e et xvii^e siècles et, pour le xviii^e siècle, Montesquieu, Voltaire et même Rousseau et Buffon dès 1749 et 1752. Précisons encore qu'un livre sur trois est un livre d'histoire. Enfin, il y a peu de livres sur la philosophie, peu de romans et quelques ouvrages sur les sciences et les arts. En somme, le souci est constant de garder le contact intellectuel avec la métropole et les livres les plus récents parviennent à Québec alors que les Canadiens lisent les gazettes de France, comme Verrier et Cugnet⁹⁶. D'autre part, les fils vont étudier en France, les uns pour faire leurs études classiques, les autres pour apprendre la médecine, le droit, le génie ou la théologie⁹⁷. L'esprit critique comme le goût de la conversation ne pouvaient manquer de se développer dans de telles conditions et Charlevoix remarquera que les Canadiens sont légers, causeurs brillants, pétillants d'esprit⁹⁸. Il n'a manqué à vrai dire qu'un moyen à l'épanouissement de la vie intellectuelle des Canadiens et c'est l'imprimerie. Les jésuites avaient projeté d'avoir une presse à imprimer dès 1665, mais le projet n'alla pas plus loin, de même que les sulpiciens une vingtaine d'années plus tard⁹⁹. La métropole ne le permit jamais.

L'étude statistique du clergé et des paroisses ne suffit certes pas à rendre compte du phénomène religieux. Aussi convient-il de s'arrêter un moment pour considérer la sorte de catholicisme qui s'est établi et développé en Nouvelle-France durant un siècle et demi. Le Canada a pris naissance au moment de la restauration religieuse en France et

⁹⁶ *Ibid.*, p. 62-81.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 34-38.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 84-85.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 55-61.

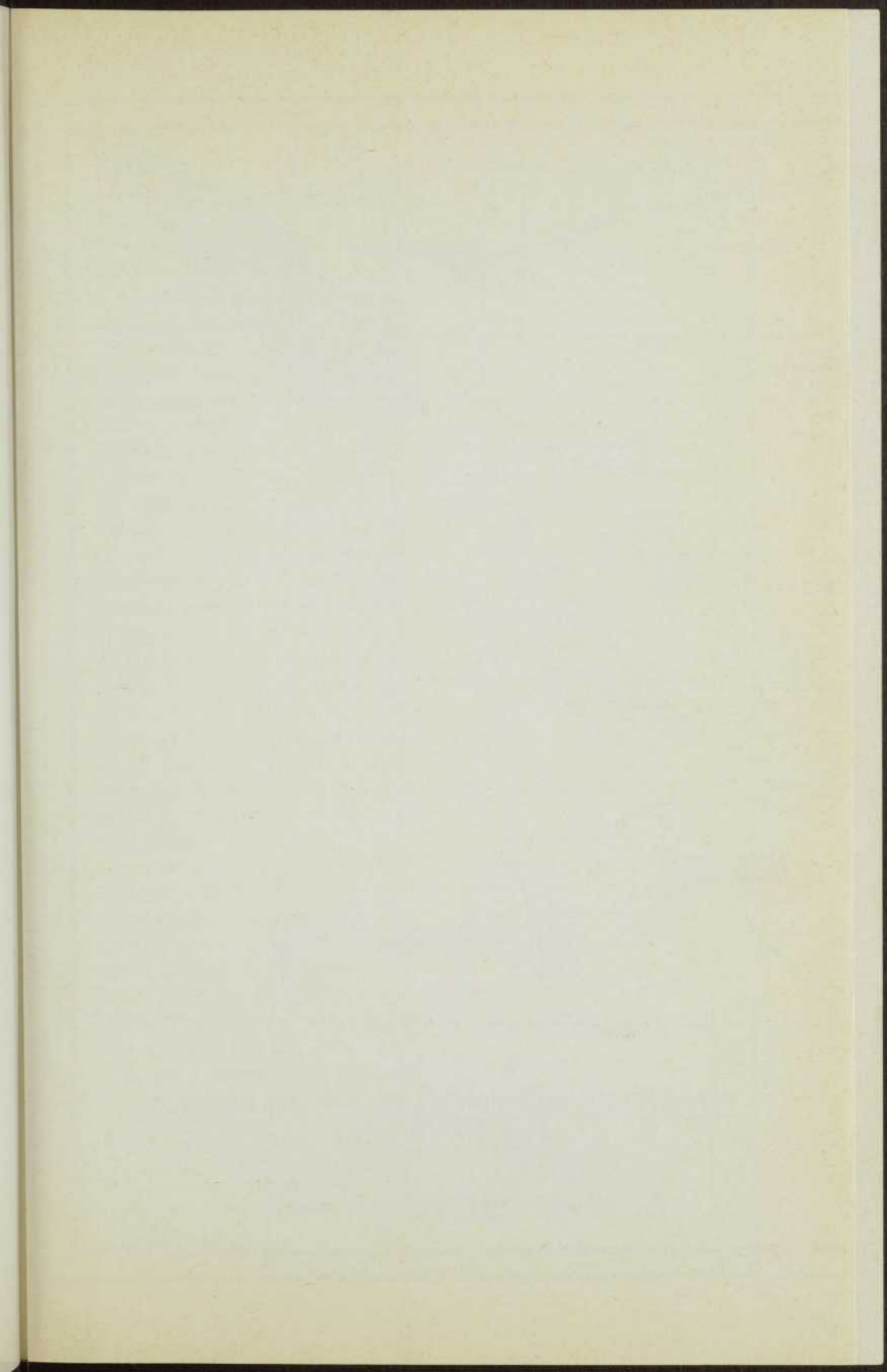
non au siècle de Rabelais ou de Voltaire. Au surplus, les circonstances politiques de la première partie du XVIII^e siècle ont empêché l'État de s'occuper activement de sa colonie naissante. Il arriva alors que ce furent les récollets et les jésuites, les ursulines et les augustines hospitalières qui donnèrent le ton à une société de quelques centaines, voire de 2,500 habitants en 1660. Plus encore, la fondation de Montréal en 1642 fut une fondation mystique¹⁰⁰. Les origines religieuses du Canada viennent des milieux les plus fervents de la restauration catholique en France, des jésuites de La Flèche et de la compagnie du Saint-Sacrement de l'Autel de Caen. Les jésuites ont donné les premiers martyrs du Canada et forcé l'admiration de leurs contemporains par leur abnégation, leur ascétisme, leur austérité. Marie de l'Incarnation et sa première compagne ursuline viennent au pays par l'intermédiaire des jésuites et de Jean de Bernières de la compagnie du Saint-Sacrement de Caen. Maisonneuve, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeois, fondateurs de Montréal, allient les pratiques de la vie contemplative et de la vie active. Enfin, en 1659, M^{gr} de Laval passe au pays, formé par les jésuites de La Flèche et de Paris et après quatre années de retraite à l'Ermitage de Caen, sous la direction de Jean de Bernières, mystique laïque et directeur de conscience. Tous ces religieux et laïques vivent dans la mortification, font oraison, pratiquent les hautes vertus de l'ascèse et de la mystique fussent extrêmement rigoureux, qu'ils n'aient M^{gr} de Laval, premier évêque du Canada, marque profondément la chrétienté canadienne jusqu'à sa mort en 1708. Il n'était pas surprenant que la doctrine et l'enseignement religieux de ces géants de l'ascèse et de la mystique fussent extrêmement rigoureux, qu'ils n'aient rien eu de commun avec le laxisme¹⁰². Et les successeurs de ces fervents du XVII^e siècle ont gardé les mêmes tendances. C'est ce rigorisme que les historiens américains, — dont Mason Wade donne le plus récent exemple —, confondent volontiers avec le jansénisme, alors que rigueur doctrinale ou morale ne s'identifie pas nécessairement au jansénisme¹⁰³. La religion des Canadiens a donc été

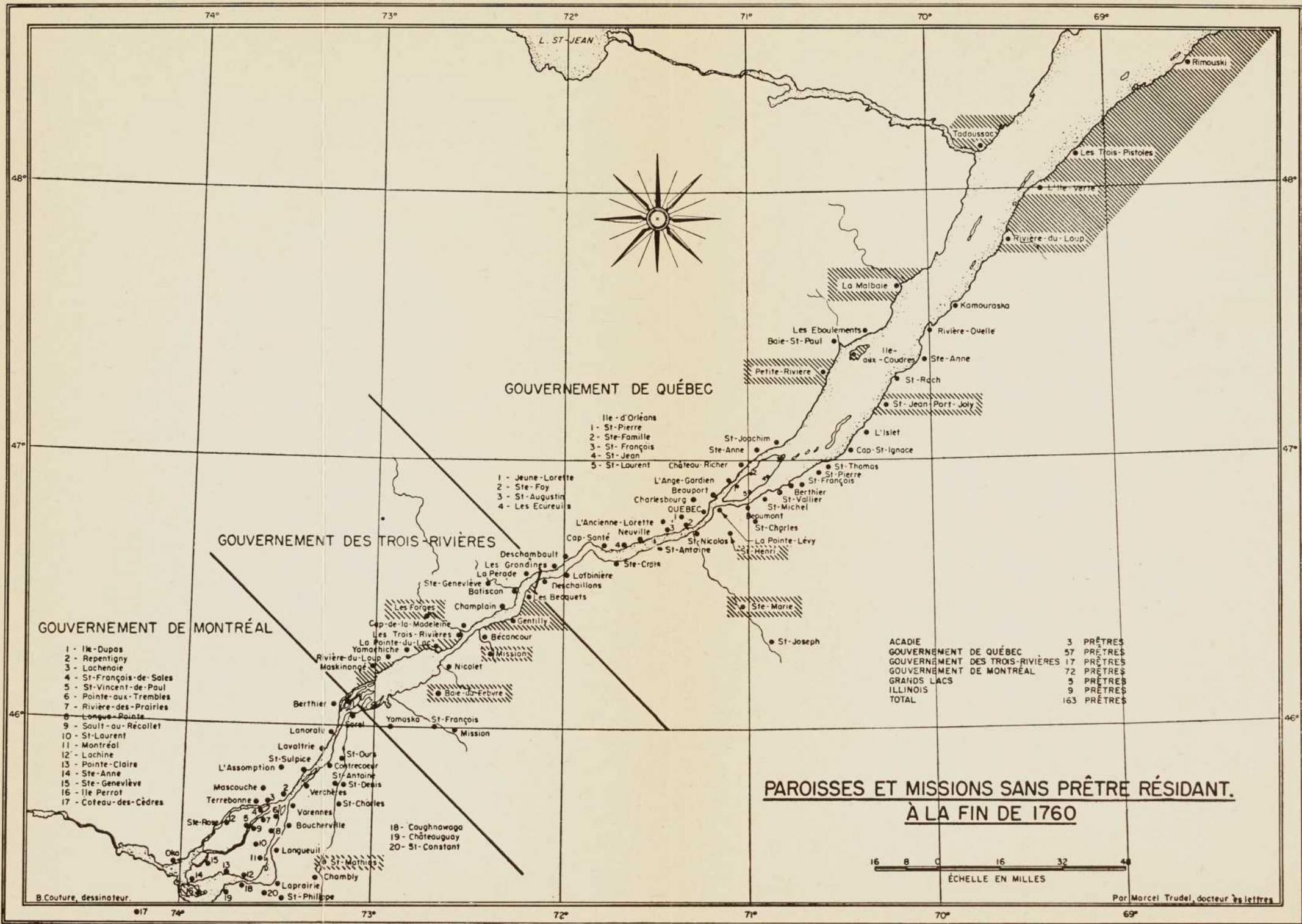
¹⁰⁰ Voir l'ouvrage déjà cité de GOYAU, *les Origines religieuses du Canada...*

¹⁰¹ GALARNEAU, « Histoire de l'Europe et histoire du Canada. Esquisse pour une histoire de la mentalité religieuse au Canada français », *la Société historique du Canada*, rapport 1956, p. 26-37.

¹⁰² *Ibid.*, p. 34.

¹⁰³ WADE, *les Canadiens français de 1760 à nos jours*, t. I, (1760-1914), p. 17-18, 60.





GOUVERNEMENT DE QUÉBEC

- Ile-d'Orléans
 1 - St-Pierre
 2 - Ste-Famille
 3 - St-François
 4 - St-Jean
 5 - St-Laurent

- 1 - Jeune-Lorette
 2 - Ste-Foy
 3 - St-Augustin
 4 - Les Ecoreuils

GOUVERNEMENT DES TROIS-RIVIÈRES

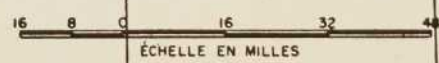
GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL

- 1 - Ile-Dupas
 2 - Repentigny
 3 - Lachenaie
 4 - St-François-de-Sales
 5 - St-Vincent-de-Paul
 6 - Pointe-aux-Trembles
 7 - Rivière-des-Prairies
 8 - Longue-Pointe
 9 - Sault-au-Récollet
 10 - St-Laurent
 11 - Montréal
 12 - Lachine
 13 - Pointe-Claire
 14 - Ste-Anne
 15 - Ste-Genève
 16 - Ile-Perrot
 17 - Coteau-des-Cèdres

- 18 - Coughnowago
 19 - Châteauguay
 20 - St-Constant

ACADIE	3	PRÊTRES
GOUVERNEMENT DE QUÉBEC	57	PRÊTRES
GOUVERNEMENT DES TROIS-RIVIÈRES	17	PRÊTRES
GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL	72	PRÊTRES
GRANDS LACS	5	PRÊTRES
ILLINOIS	9	PRÊTRES
TOTAL	163	PRÊTRES

PAROISSES ET MISSIONS SANS PRÊTRE RÉSIDANT.
À LA FIN DE 1760



ÉCHELLE EN MILLES

Par Marcel Trudel, docteur en lettres

B. Coudre, dessinateur.

profondément imprégnée de cette rigueur et leur mentalité collective fortement marquée.

La colonisation européenne au xviii^e siècle et plus particulièrement française apportait en Amérique du Nord des structures millénaires, c'est-à-dire des courants de très longue durée, qui semblaient être encore à l'époque moderne dans la nature des choses et destinés à durer aussi longtemps qu'il y aurait des hommes sur la terre. La France a transporté de la sorte une civilisation agraire vieille de deux ou trois mille ans de déroulement et d'adaptation qui a développé sa propre culture, celle de la tradition orale, dont on retrouve encore en plein milieu du xx^e siècle les traces vivantes, où tout existe en fonction de la terre. L'occupation du sol s'est faite par le mode seigneurial, institution qui remonte au *fundus* gallo-romain. La France a emporté également au Canada le christianisme, lui aussi près de deux fois millénaire, et sans conteste l'un des plus grands phénomènes de l'évolution de l'Occident, qui encadre toute la vie des hommes, vie matérielle, morale et intellectuelle tant des individus que des collectivités. De la longue durée, la Nouvelle-France a hérité encore la monarchie de droit divin, les rouages de l'administration et les pratiques économiques européennes en vigueur depuis la fin du xiv^e siècle. Des conjonctures, le Canada a connu le catholicisme de la restauration religieuse en France, celui de la monarchie de Louis XIV et de Colbert et le conflit maritime et colonial anglo-français du xviii^e siècle¹⁰⁴. Ces phénomènes majeurs de très longue, longue et moyenne durée ont fait le Canada en un siècle et demi. On peut déplorer la faillite de la France, la perte de ses colonies, le succès de l'Angleterre et de l'Espagne, on ne peut cependant s'empêcher de constater qu'une Nouvelle-France s'était implantée en Amérique, qui n'était pas « une île à sucre, un comptoir à nègre ou à poivre et gingembre¹⁰⁵ », mais une société complète, adaptée au sol et au climat, inscrite dans la géographie, apte à vivre d'elle-même ; et en ce sens c'est une réussite que le Canada de 1760.

Le peuple canadien de la fin du Régime français est une « synthèse des sangs et des formes de l'esprit français », issue du brassage des

¹⁰⁴ Voir Fernand BRAUDEL, « Histoire et sciences sociales. La longue durée », *Annales E. S. C.*, 13^e année, n^o 4, 1958, p. 725-753.

¹⁰⁵ GALARNEAU, « Les échanges culturels franco-canadiens depuis 1760 », *Recherches et Débats*, Paris, cahier n^o 34 (mars 1961), p. 68.

types provinciaux venus de France, au surplus composé homogène par la prédominance des gens des provinces de l'Ouest et par le fait de l'immigration continue à faibles contingents. Les témoignages des voyageurs étrangers ou des administrateurs métropolitains, ceux des Charlevoix, des Hocquart, des abbé Navière, des Kalm, des Le Beau, concordent sur la vigueur physique des Canadiens¹⁰⁶. Le climat et l'immensité d'un pays vaste comme un continent ont développé leur énergie, immensité du pays qui a attiré bien souvent l'habitant à la course des bois, mais qui lui a ouvert les horizons¹⁰⁷. Son histoire fut une épopée : elle le força constamment au dépassement par le défrichement, la lutte contre les Indiens, la lutte contre les Anglais du Sud, sans que sa franche gaîté ou sa sérénité ne fussent altérées¹⁰⁸. Salome a pu dire des Canadiens qu'ils avaient « l'âme des gens de la frontière qui se sentent toujours en face de l'ennemi¹⁰⁹ ». Ils avaient certes des défauts, étaient un peu trop vindicatifs, indociles, oisifs, pas toujours véridiques et aimaient beaucoup l'eau-de-vie. Si on les critiquait beaucoup dans le détail, on était unanime quand il s'agissait de porter un jugement d'ensemble sur eux¹¹⁰.

Pour que le défaitisme n'ait jamais eu raison des Canadiens, il fallait que le pays fût en bonne santé relative. L'étendue de la colonie, l'isolement de l'hiver permettaient aux Canadiens d'échapper à une surveillance trop étroite de l'autorité. Les habitants autant que les notables étaient consultés par le gouverneur, l'intendant et le curé¹¹¹. Le privilège n'existait pas puisqu'il n'y avait ni taille ni capitation et que le noble et le seigneur comme l'habitant devaient tirer aux milices et être de corvée sous l'autorité du même capitaine et que les hommes de tous les groupes devaient travailler aux mêmes occupations pour vivre. Il n'y avait donc point de séparation entre les classes et c'est avec raison que l'on a pu dire que malgré l'étiquette féodale « cette société est déjà avancée sur la route de la démocratie¹¹² ».

Il était inévitable que dans un tel état d'accomplissement, d'adaptation définitive, le peuple canadien se sentit peu à peu distinct des

¹⁰⁶ SALONE, *op. cit.*, p. 431-436.

¹⁰⁷ GROULX, *Histoire du Canada français*, t. II, p. 194-195.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 195-196.

¹⁰⁹ SALONE, *op. cit.*, p. 436.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 433.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 454.

¹¹² *Ibid.*

Français de France. Les doléances des marchands du pays contre les forains, — entendons les métropolitains —, sont nombreuses au XVIII^e siècle ; les prêtres canadiens se plaignent des prêtres venus de France qui ne veulent leur céder aucune charge ; dès 1717 enfin, une liste de demandes de gratifications au roi les distingue des Français. Et, à la guerre, les Canadiens préfèrent être commandés par un des leurs. Passés en France, ils parlent du Canada comme de leur pays dès le début du XVIII^e siècle aussi bien que vingt ans après la conquête. Avec le temps, l'administration et les troupes se sont canadienisées : les gouverneurs de Montréal, de Trois-Rivières et le dernier gouverneur général, Vaudreuil, sont canadiens¹¹³. En 1715, Ruette d'Auteuil invoque le sentiment naturel de « prendre intérêt pour la patrie », pour justifier son apologie du Canada¹¹⁴ ; deux ans après, les négociants du pays représentent au gouverneur et à l'intendant que les « Canadiens ont en la colonie pères, ayeuls, bisquels (*sic*) et trisayeuls » ; Rigaud de Vaudreuil, major de Trois-Rivières, parle de la patrie et du service du roi en 1747¹¹⁵. Enfin, les Canadiens comptent d'abord sur eux-mêmes pour défendre leur sol et non sur une armée venue de la métropole. Force est de conclure qu'en 1760 il y a sinon un sentiment national, une conscience de la nation, tout au moins une conscience claire de la patrie. Il n'est d'ailleurs pas venu à l'idée de beaucoup de Canadiens de rentrer en France à la conquête.

II. — LA PROVINCE DE QUÉBEC DE 1763 À 1792

LE TRAITÉ DE PARIS met fin à la guerre de Sept Ans et scelle en même temps le sort de la France en Amérique du Nord. La Nouvelle-France, hier à la dimension d'un empire, se trouve maintenant restreinte à la vallée du Saint-Laurent sous le nom de province de Québec. Les administrateurs, les officiers et les soldats français rentrent en France tandis que, sauf quelques centaines de nobles et de bourgeois, les Canadiens demeurent au pays¹¹⁶. La vie reprend son cours normal,

¹¹³ GROULX, *Histoire du Canada français*, t. II, p. 196-199.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 198.

¹¹⁵ FRÉGAULT, *la Civilisation de la Nouvelle-France*, p. 268.

¹¹⁶ Voir *infra* pour cette question des retours en France, p. 60-63.

non plus sous l'autorité du roi de France, mais sous la protection de sa Sulpice. En 1790 pourtant, le séminaire de Québec ne compte que sa jeune colonie un nouveau régime administratif. C'est le *Board of Trade* qui y pourvoit par la « proclamation royale » du 7 octobre 1763, document remis au gouverneur Murray avec des instructions précises pour sa gouverne.

Le système de lois change radicalement puisque la Grande-Bretagne impose la loi anglaise. Cela ne signifie pas pour autant que la province de Québec se voit accorder des institutions parlementaires. La proclamation laisse bien entendre qu'une chambre élective sera convoquée aussitôt que les circonstances le permettront, mais les instructions à Murray les considèrent comme défavorables. Le Canada devient ainsi une *crown colony*, dont le gouverneur, assisté d'un conseil non élu, détient tous les pouvoirs. Les magistrats et les jurés seront choisis uniquement chez les Britanniques, — c'est-à-dire en fait parmi les marchands anglais et les officiers à la retraite —, étant donné que le serment du *Test* empêche les Canadiens catholiques d'accéder à ces postes de première importance de même qu'à toute autre fonction publique. Pendant dix ans, les Canadiens envoient des représentants à Londres pour demander au parlement de modifier la politique du *Board of Trade*, notamment par la remise en vigueur des lois et coutumes françaises. Le gouverneur Murray pour sa part a dépêché dès 1764 un de ses collaborateurs pour que Londres revise la politique administrative dans l'intérêt des Canadiens. En somme, les institutions politiques ont mécontenté immédiatement ces derniers autant que les immigrants anglais, dont la plupart avaient d'ailleurs passé quelque temps aux colonies américaines. Les nouveaux arrivants tenaient en effet autant aux institutions représentatives que les Canadiens à leurs coutumes et à leurs lois.

Murray, qui s'est entouré de conseillers qu'on appelait le « parti français », est bientôt en lutte ouverte avec les marchands anglais et les gouverneurs de Trois-Rivières et de Montréal. Si bien qu'il doit partir pour Londres en 1766 pour défendre son point de vue. Guy Carleton lui succède la même année à titre intérimaire et comme gouverneur en 1768. Ce soldat anglo-irlandais était né en 1724 à Strabane en Irlande, mais ses ancêtres étaient venus de Cumberland. Il reçut une bonne éducation et obtint une commission d'enseigne en 1742. Après avoir servi sous le duc de Cumberland, il fut choisi

comme instructeur militaire du fils aîné du duc de Richmond, avec qui il alla aux Pays-Bas, avant de servir successivement au Hanover et à Québec, où il fit partie de l'état-major de Wolfe en 1759. On sait malheureusement peu de chose de la vie privée de Carleton, qui fut pendant trente ans mêlé à la vie canadienne. Ami de la France, il s'était marié à une femme qui avait été élevée à la cour de Versailles¹¹⁷. Soldat issu de petite noblesse terrienne, aristocrate et autocrate, Carleton ne détestait rien tant que la corruption des fonctionnaires qu'il trouva à Québec à son arrivée. Après avoir favorisé la minorité commerçante, il adopte bien vite le parti français de Québec et accorde son appui aux seigneurs et au clergé, en qui il voit les véritables chefs canadiens.

Le flot des pétitions des anciens et des nouveaux sujets (comme on appelait respectivement les Anglais et les Canadiens), les rapports de Carleton, les écrits des juristes et enfin la révolte ouverte des colonies américaines poussent le parlement de Londres à accorder une première constitution au Canada. L'Acte de Québec, voté aux communes en 1774, rétablit presque la colonie dans ses anciennes frontières. Cette mesure achève de soulever les colons américains contre la métropole, puisque c'est, pour eux, la Nouvelle-France ressuscitée. Les lois civiles françaises sont rétablies et l'accès aux fonctions publiques est désormais permis aux Canadiens par la prestation d'un serment qui n'offensait en rien la foi catholique. Les droits de la religion catholique sont entièrement reconnus. Par contre, le droit criminel anglais demeure en vigueur. Enfin, comme les circonstances ne permettent toujours pas de convoquer une assemblée, le gouvernement de la province est confié à un conseil de 17 à 23 membres dont les décisions sont soumises au gouverneur. C'est la fin de l'ostracisme contre les Canadiens, la fin de l'anarchie judiciaire, la reconnaissance du « fait français », bref une victoire complète des Canadiens.

La minorité britannique n'avait pas obtenu les institutions représentatives qu'elle réclamait. Les Canadiens ne la demandaient pas encore et Londres hésitait à créer une assemblée d'où ils ne pouvaient être exclus décemment. Il paraissait dangereux à la métropole de donner autant de puissance à un peuple conquis depuis peu et au moment où les colonies britanniques du Sud étaient en pleine révolte. L'Acte de Québec mécontentait ainsi les anciens sujets autant qu'il satisfaisait

¹¹⁷ WADE, *op. cit.*, t. I, p. 77.

le clergé et les seigneurs canadiens. On le vit bien lors de l'invasion du Canada par les troupes américaines en 1775-1776 : les classes dirigeantes canadiennes soutinrent l'Angleterre cependant que beaucoup d'anciens sujets prirent fait et cause en faveur des Américains. Les classes populaires demeurèrent neutres en général puisque les Canadiens ne pouvaient se jeter aux pieds de leurs ennemis traditionnels, contre qui ils venaient à peine de cesser le combat, et puisqu'ils désiraient la paix.

Aussitôt que la guerre de l'Indépendance est terminée, le mouvement pour les institutions politiques représentatives reprend. La situation s'est d'ailleurs modifiée du fait même de l'indépendance américaine. Cinq mille « loyalistes » américains ont quitté les États-Unis pour s'établir dans la province de Québec. Or ces loyalistes n'entendent pas vivre dans un pays qui n'aurait pas un régime d'assemblée qu'ils connaissaient en quittant leur ancienne colonie. Le groupe des marchands reprend pour sa part le combat plus vigoureusement que jamais, aidé cette fois d'une fraction importante des Canadiens, que la révolution et l'indépendance américaines ont ouverts aux idées réformistes, sans toutefois que le clergé et les seigneurs aient changé d'opinion. Devant cette nouvelle conjoncture, Londres décide de renvoyer comme gouverneur à Québec en 1786 Guy Carleton, devenu lord Dorchester, pour enquêter et préparer une réforme des institutions. Pendant que Dorchester procède à quelques enquêtes sur l'état de la justice et de l'enseignement, les réformistes travaillent l'opinion publique : des comités se réunissent, des brochures et des pétitions paraissent en français, que des journaux publient et que des membres des comités répandent dans les campagnes.

À Londres, le gouvernement est embarrassé jusqu'en 1789. À ce moment, Grenville succède à Sydney comme secrétaire au *Colonial Office* et le nouveau titulaire rédige un projet de constitution en moins de deux mois, dont la séparation du Canada en deux provinces ayant chacune leur assemblée est le fondement. La célérité de Grenville s'explique par la crainte des effets contagieux que la Révolution française pourrait avoir sur les Canadiens. L'exemple des colonies américaines était aussi trop proche pour que Londres restât sourde aux revendications des différents groupes de la province de Québec. Grenville envoie le projet à Dorchester, projet qui revient trop tard à Londres pour la session de 1790 et qui n'est voté qu'en juin de

l'année suivante. C'est au cours du débat sur la nouvelle constitution qu'eut lieu incidemment la rupture éclatante entre Burke et Fox au sujet de la Révolution française et non au sujet du projet de loi lui-même. L'Acte de 1791 ne change rien à l'Acte de Québec en ce qui concerne les lois et le statut de l'Église catholique. Cette nouvelle constitution divise le pays en deux provinces : celles du Bas-Canada et du Haut-Canada, la première en majorité française, la seconde, en majorité anglaise et peuplée d'un fort groupe de loyalistes. Les deux provinces avaient à leur tête un lieutenant-gouverneur, un Conseil exécutif de neuf membres, un Conseil législatif dont les membres sont nommés à vie par le roi et une chambre d'Assemblée élue par un suffrage très large.

Cette constitution qui, selon Mason Wade, réalisait un bon équilibre des principes démocratiques, aristocratiques et monarchiques ne plaît entièrement qu'aux loyalistes du Haut-Canada, débarrassés de la tutelle des Canadiens¹¹⁸. Elle ne satisfait pas les marchands anglais du Bas-Canada, qui voient leur statut de minorité s'accroître et qui n'obtiennent pas encore les lois commerciales anglaises. D'autre part, les seigneurs risquent de perdre davantage d'importance au profit des élus de l'assemblée démocratique. Quant au clergé et aux classes populaires, ils demeurent d'abord indifférents au nouveau statut politique. Ce qui n'empêche pas tous et chacun de célébrer la nouvelle loi par des banquets et des réjouissances et de procéder aux élections, qui ont lieu en juin 1792.

Le changement d'allégeance politique ainsi que les variations de l'espace géographique n'ont pas modifié les structures économiques. La province de Québec demeure une colonie agricole que la conjoncture favorable de ces trente années fortifie. Aux combats et aux guerres contre les Indiens et les colons anglais du Sud a succédé une longue paix, à peine troublée par l'invasion américaine de 1775-1776. C'est après la conquête que les habitants des campagnes ont pu s'installer définitivement sur leurs terres et devenir vraiment sédentaires. La population rurale est passée de 76 pour cent en 1754 à 80 pour cent en 1784 et les défrichements ont augmenté de 66 pour cent au cours des mêmes années. La crise qui a suivi la guerre de Sept Ans une fois terminée, les rendements agricoles s'accroissent peu à peu et,

¹¹⁸ WADE, *op. cit.*, t. I, p. 105-106.

en 1774, les exportations de blé atteignent les 500,000 minots. Le marché impérial a certes fourni alors un débouché stable pour les céréales et a encouragé les producteurs canadiens, de même qu'une lente montée des prix de l'ordre de 25 à 30 pour cent entre 1764 et 1792¹¹⁹. Quant aux techniques agricoles, elles demeurent très médiocres. La fertilité du sol à l'arrivée des colons français au XVII^e siècle, la grande étendue des terres cultivables, la course des bois, les guerres, la routine et le manque de connaissances techniques de bien des colons en ont été les causes. Les cultivateurs en étaient venus à ignorer les pratiques de l'assolement et même jusqu'à jeter les engrais à la rivière. D'autre part, l'habitant ne put profiter du mouvement agronomique français parce qu'il fut séparé de la France au moment où le phénomène s'y produisait et il ne profita guère des grands progrès de l'agriculture anglaise du XVIII^e siècle parce que les immigrants britanniques étaient surtout des marchands.

Le commerce des fourrures demeure l'un des secteurs les plus importants de la période. Les Canadiens fournissent évidemment la main-d'œuvre tandis que les marchands britanniques les supplantent assez vite à la direction, investissant d'ailleurs leurs gains dans les autres commerces du bois, des pêcheries et des céréales. De sorte qu'ils dirigent en 1774 les trois quarts du commerce de la colonie¹²⁰. Les Canadiens s'en tiennent pour leur part au commerce de détail. L'industrie, soumise aux mêmes conditions du mercantilisme de la part de l'Angleterre que de la France, se réduit à quelques manufactures, telles que les tanneries et les distilleries.

Le régime seigneurial, toujours en vigueur et régi selon le droit français, ne subit aucun changement majeur. Les seigneurs canadiens profitent certes de l'augmentation des taux des cens et rentes, mais c'est pour dépenser davantage et s'endetter encore plus. Les marchands anglais ont vite compris que l'achat des seigneuries était rentable au double point de vue des profits à réaliser et du prestige social qui leur en reviendrait. Aussi avaient-ils acheté 35 seigneuries, 13 portions de seigneuries et 15 arrière-fiefs avant 1788¹²¹.

¹¹⁹ Fernand OUELLET, *Histoire économique et sociale du Québec : 1760-1850. Structures et conjonctures*, p. 71-84.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 91.

¹²¹ *Ibid.*, p. 86.

Au point de vue démographique, la population canadienne a plus que doublé en l'espace d'une génération : elle est passée de 70,000 à 150,000 environ et par le seul accroissement naturel. L'immigration anglaise fut par contre extrêmement faible, au point que les Britanniques ne comptaient qu'environ 10,000 âmes en tout, dont plus de la moitié étaient des loyalistes, sans compter un millier de soldats allemands restés au Canada après la guerre de l'Indépendance américaine¹²². La classe dirigeante était évidemment en proportion inverse avec les rapports numériques. Les hauts fonctionnaires britanniques et les marchands anglais tenaient le haut du pavé, tandis que la masse des Canadiens vivaient soit à la campagne, soit à la ville dans les emplois de la boutique ou du petit négoce, soit enfin comme canotiers et « portageurs » pour le compte des commerçants anglais. La noblesse, peu nombreuse, s'entendait bien avec les Britanniques et les mariages entre fils de nobles canadiens et Anglais n'étaient pas rares. Les représentants canadiens appelés au Conseil législatif par le gouverneur étaient certes choisis chez ces nobles.

Quant à l'Église, sa situation demeure à la fois bonne et précaire. L'Église catholique romaine n'est plus l'Église établie et elle n'est que tolérée juridiquement. Mais en fait, depuis l'Acte de 1774, et avec l'appui des gouverneurs, le culte est pratiqué comme autrefois, l'évêque et les curés sont considérés comme les chefs canadiens aussi bien par les populations que par l'administration. Le protestantisme n'a absolument pas réussi à s'implanter chez les nouveaux sujets. Cependant, les communications avec Rome ne se font que via Paris, où l'évêque du Canada a des vicaires généraux sur place qui présentent les affaires au nonce. La nomination de l'évêque est toujours soumise à l'acceptation des autorités britanniques. C'est ainsi que, M^{gr} de Pontbriand étant décédé en 1760, le Canada se trouve sans évêque après le traité de Paris. Le Chapitre de Québec désigne alors monsieur Montgolfier, supérieur des sulpiciens de Montréal. Les Messieurs forment une communauté riche et leur supérieur jouit d'un grand prestige. Le gouverneur Murray récuse le choix du Chapitre et propose Jean-Olivier Briand. Ce dernier, né en 1715 à Plérin, diocèse de Saint-Brieuc, avait fait ses études au séminaire de cette ville et avait

¹²² Thomas CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 45 ; Georges LANGLOIS (*Histoire de la population canadienne-française*, p. 267) dit que la population totale est de 161,311 habitants en 1790.

été ordonné prêtre en 1739. Il vient au Canada sur le même bateau que M^{gr} de Pontbriand deux ans après et le nouvel évêque de Québec le fait aussitôt chanoine. Pendant vingt ans, Briand est l'un des hommes de confiance de l'évêque, travaillant avec autant d'ardeur que d'humilité, accomplissant les multiples fonctions qu'on lui confie en donnant l'exemple des plus solides vertus et d'une grande sagesse. Chanoine, doyen du Chapitre, vicaire-général, directeur des séminaristes, confesseur de deux communautés, visiteur de paroisses, voilà quelques aspects de son activité. En 1759-1760, le grand vicaire se dépense sans compter auprès des blessés, se rendant même sur le champ de bataille de Sainte-Foy pour assister les mourants ¹²³.

À la mort de M^{gr} de Pontbriand, le Chapitre le nomme administrateur de la portion du diocèse qui est passée sous l'occupation anglaise. On aurait pu croire que Briand serait choisi par le Chapitre en septembre 1763, d'autant plus que ses relations avec Murray étaient excellentes. Au contraire, les chanoines élisent Montgolfier, parce que Briand aurait supplié ses confrères de ne pas le désigner, selon Auguste Gosselin ¹²⁴, parce que la ville de Montréal est située plus au centre de la colonie, que le séminaire de Montréal est plus riche que celui de Québec et sera mieux en mesure de faire vivre l'évêque, selon Marcel Trudel ¹²⁵. De toute façon, Montgolfier retire sa candidature une fois rendu à Londres et, selon les vœux de Murray, le Chapitre choisit Briand en septembre 1764.

Le premier soin de chacun des évêques en titre durant un demi-siècle sera de se choisir un coadjuteur pour éviter que l'Église canadienne ne se trouve un jour sans évêque. Il faudra certes obtenir l'assentiment des gouverneurs et de Londres, ce qui amènera des difficultés et de longues attentes. Bien plus, sauf M^{gr} Hubert, les deux autres coadjuteurs seront désignés par le gouverneur, soit M^{gr} Desglis en 1772 et M^{gr} Bailly de Messein en 1789 ¹²⁶. M^{gr} Louis-Philippe Mariauchau Desglis, fait coadjuteur en 1772, avait été proposé par Carleton et accepté par M^{gr} Briand. C'était un bon prêtre canadien, de cinq ans plus âgé que l'évêque titulaire, qui ne quitta jamais sa cure, même pas

¹²³ Henri TÊTU, *Notices biographiques. Les évêques de Québec*, p. 259s.

¹²⁴ *L'Église du Canada après la Conquête. Première partie : 1760-1775*, p. 75.

¹²⁵ *L'Église canadienne sous le régime militaire (1759-1764)*, t. I, p. 276-278.

¹²⁶ TRUDEL, « La servitude de l'Église catholique du Canada français sous le régime militaire », *la Société historique du Canada*, rapport 1963, p. 52-55.

lorsqu'il succéda à Briand en 1784. M^{gr} Desglis a eu au moins la bonne idée de choisir son coadjuteur en l'absence du gouverneur et Jean-François Hubert finit par être accepté par Londres en 1786, devenant ainsi le premier évêque vraiment choisi par la hiérarchie canadienne. Enfin, lorsque M^{gr} Hubert devient évêque en titre, c'est Dorchester qui lui impose son candidat, Charles-François Bailly de Messein¹²⁷. On voit assez que le problème de la succession épiscopale donna quelques difficultés au clergé de Québec.

Les évêques Briand et Hubert montrèrent de bonnes qualités d'administrateur et de pasteur, travaillant avec un dévouement inlassable au service de leurs diocésains. Quant à M^{gr} Bailly de Messein, c'était un tout autre personnage. Né à Varennes, près de Montréal en 1740, Charles-François était fils de petite noblesse. Son père, cultivateur et marchand à l'aise, envoie deux de ses garçons, dont Charles-François, faire leurs études classiques à Louis-le-Grand peu avant la guerre de Sept Ans. Les deux fils sont obligés de rentrer au Canada en 1762 lors de la dispersion des jésuites. Charles-François avait rapporté de France « des airs altiers, des goûts d'artiste, des manières tout princières¹²⁸ ». Après avoir fait des avances à mademoiselle Saint-Luc de La Corne, qui ne lui montra que de l'affection, il fut mis en demeure par son père de se trouver une situation. Ce qu'il fit en entrant au grand séminaire. Ordonné prêtre en 1767, il part en mission à Halifax, où il reste deux ans. M^{gr} Briand le ramène au petit séminaire au bout de trois ans, lui confie d'abord la classe de rhétorique et ensuite le poste de directeur. Pendant la campagne de 1776, monsieur Bailly parcourt les régions rurales pour prêcher la fidélité à l'Angleterre. Son éducation, ses belles manières et son zèle envers l'Angleterre l'avaient fait remarquer au château Saint-Louis. Si bien que le gouverneur Carleton lui confie l'éducation de ses nièces en 1776 avant de l'emmener en Angleterre en 1778 comme précepteur de ses trois enfants¹²⁹.

Comme il avait été nommé curé de Neuville l'année précédente, Bailly se trouva un desservant pour le remplacer et reprit sa cure à son

¹²⁷ Monseigneur Desglis fut évêque titulaire de 1784 à 1788, année de sa mort ; M^{gr} Hubert, de 1788 à 1797, année de sa mort. Quant à M^{gr} Briand, il prit sa retraite en 1784, mais ne décéda qu'en 1794, tandis que M^{gr} Bailly mourut coadjuteur en 1794. Voir TÊTU, *Notices biographiques...*

¹²⁸ ASN, Succession Bois, XVII, n° I, « Monseigneur Bailly de Messein », p. 5.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 6-9.

retour en 1784. Carleton étant revenu comme gouverneur en 1786 avec le titre de lord Dorchester, Bailly fut évidemment son homme pour la « coadjutorerie » en 1789. Celui qu'on appelait le « curé des Anglais », puis l'« évêque du château » allait en faire voir de toutes les couleurs à son évêque en s'opposant violemment à ses opinions dans la *Gazette de Québec* au printemps de 1790 à l'occasion de la réduction des fêtes chômées. Le coadjuteur éclairé, formé à Louis-le-Grand, lecteur des philosophes de son temps, trouvait l'occasion tant attendue d'humilier le brave M^{gr} Hubert, qui avait été nommé secrétaire de l'évêque Briand en 1774, poste que Bailly croyait devoir lui revenir. Ces polémiques firent un beau scandale ; la *Gazette de Montréal* prit fait et cause pour M^{gr} Bailly, mais le clergé désavoua le coadjuteur¹³⁰.

Les effectifs de ce clergé n'avaient pas augmenté, même si la population avait doublé. Tous les efforts des évêques pour obtenir des prêtres français avaient échoué. Des 196 prêtres séculiers et réguliers que la Nouvelle-France comptait en 1759, les décès et les retours en France en avaient réduit le nombre à 137 quatre ans après¹³¹. En 1788, il n'y en avait encore que 140 ; les jésuites et les récollets s'étant vu refuser le droit de se recruter, il n'en restait que neuf la même année¹³². Les communautés de femmes continuent de se développer, quoique très lentement, et elles manquent d'aumônier autant que les paroisses manquent de curé¹³³. La vie religieuse de cette période nous est au reste très mal connue, faute d'études bien documentées.

La vie intellectuelle est par contre généralement moins obscure. L'instruction élémentaire, qui était relativement bien assurée sous le Régime français, voit sa situation se détériorer après la conquête. La grande pénurie d'instituteurs, le manque de ressources financières et une espèce d'apathie qui aurait eu grand besoin d'être secouée par les pouvoirs publics font que 4,000 personnes sur 140,000 peuvent lire et écrire en 1789¹³⁴. L'enseignement secondaire compte deux collèges : le séminaire de Québec, qui remplace le collège des jésuites en 1765,

¹³⁰ Voir la *Gazette de Québec* et la *Gazette de Montréal* de mai 1790.

¹³¹ TRUDEL, *l'Église canadienne sous le régime militaire...*, t. I, p. 335.

¹³² H. TÊTU et C.-O. GAGNON, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, t. II, p. 349-350, lettre de M^{gr} Hubert au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, 14 juin 1788.

¹³³ GROULX, *Histoire du Canada français*, t. III, p. 99.

¹³⁴ Id., *l'Enseignement français au Canada*, t. I, p. 51.

et le collège de Montréal, ouvert en 1767 par les messieurs de Saint-Sulpice. En 1790 pourtant, le séminaire de Québec ne compte que sept prêtres, soit un de moins qu'à la fin du Régime français. Le collège de Montréal n'enseigne d'ailleurs pas la philosophie avant 1790 et ses élèves doivent aller à Québec pour terminer leurs études. Il y a enfin quelques écoles latines dans les presbytères de campagne et d'autres à Québec et à Montréal dirigées par des particuliers.

L'enseignement supérieur est inexistant, quoique plusieurs projets aient été mis de l'avant au cours de ces trente années. Dès 1770, les Canadiens s'étaient rendus à Londres pour demander au gouvernement la permission d'établir une institution qu'on appellerait le *Royal George College*, projet repris en 1784, chaque fois refusé par Londres. Trois ans plus tard, lord Dorchester crée une commission d'éducation chargée d'enquêter sur tous les aspects de l'instruction dans la province, enquête qui conduirait à un ensemble de mesures législatives. La commission présente son rapport en 1789, recommandant qu'on établisse une école par paroisse, une école modèle par district et une université « mixte » à Québec, dont l'enseignement serait dispensé aux catholiques et aux protestants, sans instruction morale ou religieuse, afin d'éviter les conflits de religion. Comme l'avocat Panet n'avait pas envoyé de questionnaire aux curés de paroisses, ainsi qu'on l'en avait chargé, le gouverneur consulte l'évêque et son coadjuteur en 1789. M^{re} Hubert s'oppose au projet d'université mixte parce qu'il n'y voit aucune garantie pour la foi et la morale des catholiques tandis que M^{re} Bailly se prononce publiquement en faveur du projet en prenant vivement à partie l'évêque Hubert. Le projet entier est alors abandonné. Les sulpiciens se voient enfin refuser la permission d'ouvrir un collège-université en 1790 jusqu'à ce que la question de leurs biens soit réglée¹³⁵.

Les prêtres, les nobles, les membres des professions libérales, les quelques artistes et publicistes canadiens ou français, les grands élèves des collèges, ne manquent pas de livres. Quelques curés de paroisse possèdent de bonnes bibliothèques, par exemple monsieur Deschenaux, successivement curé à Beaumont, Sainte-Foy et l'Ancienne-Lorette¹³⁶.

¹³⁵ Pour cette question des projets de l'enseignement supérieur, voir Louis-Philippe AUDET, *le Système scolaire de la province de Québec*, t. II, *l'Instruction publique de 1635 à 1800*, p. 143-213.

¹³⁶ P.-G. ROY, « Un curé bibliophile : l'abbé Deschenaux », *BRH*, vol. XLIV, n° 7 (juillet 1938), p. 193-198.

La bibliothèque du séminaire de Québec, selon le catalogue dressé par monsieur Dudevant en 1782, compte plus de 5,000 volumes¹³⁷. Le gouverneur Haldimand fonde la Bibliothèque de Québec en 1779, la première bibliothèque publique au Canada, qui compte 1,815 volumes en 1785 et 2,600 en 1796¹³⁸. Encore là, les études font presque totalement défaut en ce qui concerne les livres et les bibliothèques. On verra au chapitre des relations franco-canadiennes quelle pouvait être l'importance relative du livre français.

Ce public amateur de livres était certes restreint à quelques centaines de personnes si l'on admet que le nombre de ceux qui savaient lire et écrire était d'environ 4,000. Il y avait pour une plus grande partie de la population les ressources de la presse périodique, née en 1764 en même temps que l'imprimerie. C'est un jeune imprimeur d'origine écossaise qui en assure la mise au monde cette année-là. William Brown était arrivé chez des parents de sa mère en Virginie vers 1752 pour tenter fortune. Il entra comme apprenti chez William Dunlap, beau-frère de Benjamin Franklin. En 1760, Dunlap envoie Brown diriger une imprimerie aux Barbades, poste qu'il doit quitter en 1763 pour des raisons de santé. C'est alors qu'il songe à s'établir au Canada. Son patron lui fournit les moyens de se procurer le matériel d'imprimerie et Brown arrive à Québec vers la fin de 1763 ou au début de 1764 avec un prospectus imprimé dans les deux langues¹³⁹. Les presses arrivent au printemps et le premier numéro de *la Gazette de Québec* paraît le 21 juin 1764. Dès le début, Brown est associé à Thomas Gilmore, son ancien compagnon de travail à Philadelphie. Ce dernier étant mort en 1773, Brown demeure le seul propriétaire jusqu'au 22 mars 1789, jour de son décès. Brown étant célibataire, c'est son neveu Samuel Neilson qui hérite de l'imprimerie et qui s'adjoindra son jeune frère John dès 1790¹⁴⁰.

¹³⁷ Antonio DROLET, « La bibliothèque du séminaire de Québec et son catalogue de 1782 », *le Canada français*, t. XXVIII, n° 2 (octobre 1940), p. 261-266.

¹³⁸ Ægidius FAUTEUX, « Les bibliothèques canadiennes. Étude historique », extrait de *la Revue canadienne*, p. 26-29. Voir aussi Antonio DROLET, *les Bibliothèques canadiennes, 1604-1960*, p. 69-97.

¹³⁹ Philéas GAGNON, *Essai de bibliographie canadienne...*, t. I, n° 3839, p. 556 ; A. FAUTEUX, *The Introduction of Printing into Canada. A Brief History*, p. 71-81.

¹⁴⁰ E. GÉRIN, *la Presse canadienne — la Gazette de Québec*.

Brown et Gilmore ont commencé la publication de *la Gazette de Québec* avec cent quarante-trois abonnés, également répartis entre les Canadiens et les Anglais¹⁴¹. Bien entendu, les imprimeurs ont donné dans le premier numéro un aperçu de ce qu'ils entendent publier. Le journal paraîtra une fois la semaine en français et en anglais. Il contiendra d'abord des nouvelles sur les affaires de l'Europe, ensuite sur celles de la Grande-Bretagne, enfin sur ce qui se passe dans les colonies et les îles de l'Amérique anglaise. Pendant l'hiver, étant donné que les nouvelles arrivent plus difficilement d'Europe ou des provinces du Sud, le journal présentera des pièces en prose ou en vers et des « essais curieux, tirés des plus célèbres auteurs¹⁴² ». Les annonces publicitaires sont évidemment sollicitées. Jusqu'en 1815, *la Gazette* ne s'écartera jamais de cette voie. L'hebdomadaire paraît en quatre pages, avec parfois un supplément de deux à quatre pages, sur deux colonnes, en anglais à gauche et traduction française à droite. Durant les trente premières années, cette traduction est très mauvaise et il arrive souvent qu'il faille se reporter à la colonne anglaise pour comprendre le sens du texte français. On ignore qui a assuré cette fonction de traducteur, les propriétaires ne l'ayant jamais dit. Sauf deux courtes interruptions causées par la loi du timbre en 1764-1765 et par le siège de Québec en 1775-1776, *la Gazette* apporte son flot de nouvelles et d'annonces chaque semaine aux abonnés, évitant en tout de parler des affaires politiques de la province, ce qui lui vaut le patronage et le soutien constants du gouverneur.

À Montréal, l'imprimerie n'arrive qu'en 1776 et par Philadelphie encore une fois. C'est le Congrès américain qui avance les fonds à l'imprimeur Fleury Mesplet, Lyonnais arrivé aux États-Unis trois ans auparavant. Les Américains sont bientôt forcés de quitter Montréal. Mesplet décide de rester. Il est emprisonné en mai, mais les autorités britanniques le relâchent moins d'un mois après, trop heureuses d'avoir enfin un imprimeur. Deux ans plus tard, Mesplet lance un hebdomadaire français : *la Gazette du Commerce et littéraire*, qui paraît durant une année¹⁴³. En juin 1779, il est emprisonné et cette fois pour

¹⁴¹ FAUTEUX, *The Introduction of Printing...*, p. 72.

¹⁴² *La Gazette de Québec*, n° 1, 21 juin 1764.

¹⁴³ R. W. MCLACHLAN, « Fleury Mesplet, The First Printer at Montreal », *MSRC*, XII, 1906, section II, p. 197-222. Cet hebdomadaire parut du 3 juin 1778 au 2 juin 1779, sur quatre pages, en français seulement.

trois ans, pour avoir critiqué le gouvernement. En fait, c'est son collègue français Valentin Jautard qui attaquait les juges de Montréal et qui manifestait ses sympathies pour les Américains. Quant au reste, Mesplet publiait surtout des morceaux de littérature, des lettres de polémique entre abonnés et signées de pseudonymes. Sorti de prison en septembre 1782, il reprend son métier d'imprimeur et fonde un autre hebdomadaire en 1785, *la Gazette de Montréal*, publiée en français et en anglais, comme *la Gazette de Québec*. Cependant, le journal de Mesplet est d'abord rédigé en français et traduit ensuite en anglais, contrairement à son homologue de Québec. C'est ce qui explique que la qualité du français soit meilleure dans *la Gazette de Montréal* que dans celle de Québec. Les nouvelles d'Europe et d'Amérique, les « nouvelles littéraires » de France¹⁴⁴ voisinent avec l'actualité canadienne et les annonces de toute nature.

Ce qui distingue encore davantage l'un et l'autre journal, c'est le ton de *la Gazette* de Mesplet, volontiers voltairien et très engagé dans la revendication d'une assemblée législative. À partir de 1788 surtout, le journal devient plus anticlérical. Lors du débat de 1790 au sujet du projet d'université mixte, notamment, *la Gazette de Montréal* prend fait et cause pour M^{gr} Bailly et dénonce l'obscurantisme de M^{gr} Hubert. La Révolution française ne fait que donner des ailes aux rédacteurs de Mesplet, qui attaquent le clergé, la religion et les dogmes. De janvier 1788 à la fin de 1790 d'ailleurs, la feuille montréalaise a trouvé une excellente recrue en la personne d'Henri Mézière. Né en 1772, d'un avocat besogneux, Mézière a fait ses études au collège de Montréal, « collège confié à d'ignares ecclésiastiques », comme il l'écrira plus tard au citoyen Dalbarade¹⁴⁵. Déjà grand lecteur des philosophes, il quitte le collège en 1788 pour entrer dans le cercle qui gravite autour de Mesplet, de son imprimerie et de son journal. Durant trois ans, le jeune Canadien éclairé écrit dans *la Gazette de Montréal* en vers et en prose, tantôt insérant des poésies sur l'utilité de la science¹⁴⁶ ou l'amour de la patrie¹⁴⁷, tantôt écrivant des lettres en faveur d'une

¹⁴⁴ *La Gazette de Montréal*, n° 1, 21 juin 1785.

¹⁴⁵ APC, C¹¹E, vol. II, p. 262-264, publié dans *BRH*, vol. XXXVI, 1931, p. 193-201.

¹⁴⁶ Le 20 mars 1788, signé : H.M.

¹⁴⁷ Le 27 mars 1788, signé : H.M.

Chambre d'Assemblée¹⁴⁸ ou contre les châtimens corporels à l'école¹⁴⁹.

Avant 1794, deux autres feuilles naissent avec traduction française : *le Courrier de Québec ou Hérault françois*, hebdomadaire qui ne connaît que trois numéros français¹⁵⁰, et *le Magasin de Québec*, feuille mensuelle qui paraît d'août 1792 à février 1794. C'est le propriétaire de *la Gazette de Québec* qui publie ce magazine, où l'on trouve un peu de tout ce qui intéressait le public lettré de l'époque. Sauf erreur, *le Magasin de Québec* est le premier périodique illustré qui ait paru dans la province¹⁵¹. Signalons qu'il n'y eut au cours de cette période 1764-1792 que deux périodiques publiés uniquement en anglais¹⁵². Enfin, comme en Europe et aux États-Unis, l'éditorial ou le commentaire n'existe pas dans la presse canadienne du temps.

On ne saurait surestimer l'importance de la presse périodique à cette époque. C'est sans doute l'imprimé qui atteint le plus de milieux géographiques et sociaux. Outre les personnes instruites qui y étaient certainement abonnées en grande partie, telles que seigneurs, curés, médecins, avocats, notaires, maîtres d'écoles, artistes et sans doute quelques artisans et marchands, il fallait compter encore qu'on s'en passait les numéros dans les communautés et les cercles d'amis de la ville et de la campagne, que le seigneur les lisait à ses proches. *La Gazette de Québec* avait ainsi 475 abonnés en 1792, dont la moitié à Québec et ses environs, 18 sur la route d'Halifax et le reste sur la route de Montréal¹⁵³. Les deux feuilles servaient encore de truchement aux pouvoirs publics pour les proclamations et les affaires publiques, ce qui ajoutait à leur audience. Étant donné enfin qu'il ne se publiait que peu de livres, et à caractère religieux surtout, la presse périodique était le moyen le plus universel de communication.

La vie intellectuelle connaît encore quelques rares manifestations dans la musique et le théâtre. Une troupe d'amateurs présente à Québec

¹⁴⁸ Le 8 avril 1790, *signé* : Le Jeune Patriote.

¹⁴⁹ Le 4 mars 1790, *signé* : L'Anonyme.

¹⁵⁰ André BEAULIEU et Jean HAMELIN, *les Journaux du Québec de 1764 à 1964*, coll. Les Cahiers de l'institut d'Histoire, n° 6 (n° 1578). *Le Courrier* parut les 24 novembre, 1^{er} et 8 décembre 1788.

¹⁵¹ Cette gravure, représentant un temple druide, parut dans le numéro de novembre 1792, vol. I, p. 205.

¹⁵² BEAULIEU et HAMELIN, *op. cit.* (nos 1044 et 1781) : *The Montreal Gazette Calendar*, à partir de 1778 ; le *Quebec Herald and Universal Miscellany*, du 24 novembre 1788 au 23 juillet 1792.

¹⁵³ Marie TREMAINE, *A Bibliography of Canadian Imprints 1751-1800*, p. 634.

les *Fourberies de Scapin* en 1786, dont l'un des comédiens était François Baillaigé, jeune sculpteur de retour d'Europe. À l'hiver de 1790-1791, le théâtre d'amateurs joue *le Malade imaginaire*, *l'Avare* et *le Barbier de Séville*; en 1792-1793, dix pièces sont offertes au public, dont huit de Molière et *le Barbier*¹⁵⁴. Il y avait encore chaque année les « exercices publics » offerts par les élèves du séminaire de Québec, selon la tradition des collèges jésuites.

Les guerres terminées et le pays étant limité à des frontières plus rapprochées, l'habitant canadien des campagnes a eu le temps de s'installer définitivement, de se sédentariser, de cultiver la terre et de défricher de nouveaux arpents, culture et défrichement encouragés par une conjoncture favorable. Au point de vue politique, cette large majorité campagnarde demeure indifférente aux problèmes d'administration publique, mais les minorités agissantes britannique et canadienne obtiennent à la fin le régime représentatif. Le leadership économique est passé immédiatement aux marchands anglais, cependant que le clergé, les seigneurs, les petits marchands consolident leur influence locale. La noblesse participe encore au gouvernement par ses membres nommés au Conseil législatif et réussit à maintenir son prestige social. Par son petit nombre d'intellectuels et son immense majorité d'illettrés, la société canadienne de ces années représente un modèle achevé de dualisme culturel. La minorité vit des nourritures intellectuelles que véhicule l'imprimé tandis que la majorité est tout entière livrée à la tradition orale, demandant à la littérature séculaire des contes et des chansons de la soustraire au poids des travaux et des jours et de l'aider à passer le long hiver canadien.

¹⁵⁴ Clovis DEMERS, *Musique et théâtre à Québec 1764-1800*, p. 28-30.

CHAPITRE II

LES RELATIONS FRANCO-CANADIENNES

LES COMMUNICATIONS entre la Nouvelle et l'Ancienne France s'effectuaient sur une base annuelle. Cela veut dire qu'en règle générale les navires français dont le « vaisseau du roi », spécialement affrété par le ministère de la Marine, quittaient La Rochelle au printemps ou au début de l'été pour arriver à Québec à la fin de l'été et repartir à l'automne. Les colons recevaient ainsi des nouvelles de France au moins une fois par année et réponse à leurs lettres une année après l'envoi. La traversée durait deux ou trois mois et se faisait de La Rochelle à Québec directement. Le Canada passé à l'Angleterre, les conditions allaient changer un peu ; les nouvelles arrivent désormais d'Angleterre, tantôt par le Saint-Laurent tantôt par le port de New York, étant donné que toute l'Amérique du Nord appartient à l'Angleterre. C'est ainsi que la nouvelle de la signature des préliminaires de Fontainebleau du 3 novembre 1762 parvient à New York en janvier suivant et que la population de Trois-Rivières l'apprend par un placard le 15 février. Le texte du traité de Paris du 10 février 1763 parvient le 16 mai au gouverneur Burton qui, le 21 suivant, informe les habitants de Trois-Rivières de leur changement d'allégeance¹. Les nouvelles arrivent aussi bien l'hiver que l'été, l'hiver par la voie des colonies anglaises du Sud et l'été par le Saint-Laurent ou les colonies du Sud. *La Gazette de Québec* apprend par exemple à ses lecteurs que le brigantin *la Nannon* est arrivé de Londres en neuf semaines². En somme, à partir de 1764, à cause du changement de métropole, le courrier met deux

¹ M. TRUDEL, *le Régime militaire dans le gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1764*, coll. L'Histoire régionale, n° 8, p. 159-160.

² *La Gazette de Québec*, 28 juin 1764.

mois à parvenir à Québec en été et trois mois en hiver, de sorte que les nouvelles arrivent pendant toute l'année alors qu'auparavant les glaces du Saint-Laurent coupaient la Nouvelle-France de l'Europe six mois sur douze ³.

I. — LES RELATIONS POLITIQUES

LA PERTE DU CANADA par la France sur le plan militaire s'est effectuée en deux étapes : chute de Québec en septembre 1759 et chute de Montréal en septembre 1760. Cependant la guerre de Sept Ans continue en Europe, aux Antilles et même aux Philippines en même temps que les négociations se poursuivent entre les puissances belligérantes. Cédé à l'Angleterre par l'article IV du traité de Paris, le Canada devenait une colonie anglaise, et par conséquent il n'y aurait plus de relations politiques officielles entre la France et le Canada, puisque le système colonial exigeait que les colonies n'aient affaire qu'à leur métropole. Même la guerre d'émancipation des colonies américaines ne fournira aucun prétexte à la France de reprendre contact avec sa province d'outre-Atlantique ⁴. Ce qui n'a pas empêché quelques individus de tenter d'intéresser les ministres français au sort du Canada, comme les archives en ont gardé le souvenir. *L'Adresse du Congrès aux habitants de la province de Québec* du 26 octobre 1774 se trouve ainsi consignée aux Archives nationales de Paris ⁵. Trois ans après, un certain Lebel, qui se dit « naturalisé canadien » et marié à une Canadienne, veut intéresser l'un des ministères de France au Canada. Dans la lettre qui accompagne son mémoire, Lebel écrit que les « circonstances actuelles offrent l'espoir de voir le Canada rentrer sous la domination de la France ⁶ », que c'est le « vœu unanime » des colons canadiens de revenir à elle et que le Canada lui serait encore

³ *La Gazette de Québec* annonce le 6 mars 1788 que les malles de novembre et décembre 1787 sont arrivées de Falmouth à Québec le 1^{er} mars, par « la voie de la Nouvelle-York ».

⁴ Voir TRUDEL, *Louis XVI, le Congrès américain et le Canada, 1774-1789*.

⁵ AN, Colonies C^{11E}, f. 283-292, Correspondance générale. Amérique du Nord, Canada et États-Unis, 1651-1818, « papiers retrouvés ».

⁶ AN, C^{11E}, f. 190, 12 janvier 1777.

utile⁷. Mais la fin de la lettre nous éclaire sur l'intérêt réel de Lebel pour le Canada quand il confie au ministre que ses talents languissent, qu'il connaît bien le pays, qu'il y compte beaucoup de parents et qu'il se recommande à sa bonté pour une carrière au cas où le Canada retournerait à la France⁸. Suit le *Mémoire sur le Canada* qui décrit brièvement les richesses de l'ancienne colonie⁹.

La conjoncture qu'offrait la révolution américaine a poussé encore quelques personnes, toutes aussi intéressées que Lebel à leur carrière personnelle, à réclamer la reprise du Canada. Monsieur Huet de la Valinière, sulpicien français venu au pays en 1754, avait dû en repartir en octobre 1779 sur l'ordre du gouverneur anglais à cause de ses sympathies américaines¹⁰. Il passa alors aux États-Unis¹¹. Au Canada, on le connaissait bien pour ses lamentations, ses plaintes incessantes, ses démêlés perpétuels, son tempérament instable¹². On le retrouve en France dès l'année suivante. Il appert qu'il a demandé à ses supérieurs la permission de rentrer au Canada puisque monsieur Le Gallic lui répond que cela est impossible, d'une part à cause des circonstances qui ont motivé son renvoi et, d'autre part, parce que « tout commerce de sujets avec la France » est défendu aux Messieurs de Montréal. Il lui interdit même de venir à Paris ou à Issy en lui enjoignant de demeurer au Mans comme prêtre de ce diocèse et non comme sulpicien et de cesser de se plaindre¹³. Ayant perdu sa cause auprès de ses supérieurs, Huet de la Valinière décide de voir ailleurs et écrit à Vergennes une lettre datée du 26 juillet 1781 dans laquelle il lui conseille la reconquête du Canada, ce qui serait une chose facile en bloquant Halifax et le golfe Saint-Laurent. Certes Huet ne manque pas de décrire les déboires qu'il a connus en Amérique et dit à Vergennes qu'il est à sa disposition à Versailles, chez le chevalier de Bailleul¹⁴. À sa lettre au ministre, il joint un factum intitulé : *Abrégé des mémoi-*

⁷ *Ibid.*, f. 190-191.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*, f. 192-197.

¹⁰ H. TÊTU, « M. Huet de la Valinière », *BRH*, vol. VII, 1901, p. 178-180.

¹¹ A. H. GERMAIN, dans *Catholic Military and Naval Chaplains (1776-1917)*, p. 11, dit de Huet : « He was merely a vociferous pro-American. »

¹² TÊTU, *op. cit.*, p. 178.

¹³ ASP, Assemblée des Consultants, t. III, p. 379, 27 oct. 1780.

¹⁴ AAE, Mémoires et documents, Angleterre, Colonies anglaises, 1713-1805, n° 47, doc. 92, f. 309-310.

res sur le Canada déjà présentés à M. le Comte de M^{XXX} le 15 juin 1781, dans lequel il décrit les richesses du Canada et « l'adresse des Canadiens et leur attachement à la France ¹⁵ ». Le 11 mai 1782, Huet écrit de nouveau à Vergennes pour lui présenter un ouvrage qu'il a intitulé *le Vrai Ami du Canada* et priant le ministre de faire passer sa brochure dans la province de Québec ¹⁶, brochure un peu lourde, farcie de citations bibliques où le sulpicien supplie les Canadiens de se révolter contre l'Angleterre, eux qui sont seuls avec les Acadiens à ne pas se soulever en Amérique et parce que le temps presse ¹⁷. Enfin, l'abbé qui, dans chacun de ses mémoires et de ses lettres à Vergennes avait pris soin de souligner qu'il n'agissait que pour le bien commun du Canada, des Canadiens et de la religion catholique, finit par demander au ministre de le nommer évêque si la France reprenait ce pays pour « concilier les différents peuples et pour entretenir une étroite union avec la France ¹⁸ ». La même année, un de Lotbinière demeurant à Paris, rue de Bourgogne, offre lui aussi ses services au ministre pour le même motif ¹⁹; Vergennes lui répond qu'il aura volontiers recours à ses lumières si les circonstances l'exigent ²⁰. De Lotbinière reviendra une autre fois à la charge auprès du ministère en décembre 1782 ²¹.

Il semble que le ministère de la Guerre se soit intéressé une fois au Canada puisqu'on y retrouve un rapport sur les divers endroits où l'on peut débarquer des troupes, sur le nombre d'Anglais qui défendent les ports de l'Acadie ainsi que les plans des ports de la Rosnay ou Schelburn et de Halifax ²². D'autre part, un négociant de Montréal, François Cazeau, s'était fort compromis en faveur des insurgents à Montréal en faisant circuler la proclamation de l'amiral d'Estaing. Ces actions lui avaient valu la prison et la perte de sa fortune. Pendant des années, il demande justice au gouvernement français, qui le traîne

¹⁵ AAE, Mémoires et documents, Angleterre, Colonies anglaises, 1713-1805, n° 47, doc. 93, f. 311-316.

¹⁶ *Ibid.*, 96, f. 329.

¹⁷ *Ibid.*, 97, f. 330-335.

¹⁸ *Ibid.*, 98, f. 337-338, 10 juillet 1782.

¹⁹ *Ibid.*, 94, f. 327, 1^{er} avril 1782.

²⁰ *Ibid.*, 95, f. 328, 11 avril 1782.

²¹ *Ibid.*, 99, f. 339-340, 15 déc. 1782.

²² AMG, n° 1682, pièces 4,2,3, à l'Is'e Saint-Pierre, le 25 août 1784, « Notes sur la force des établissements anglais en deça du golfe de St-Laurent dans l'Amérique Septentrionale ».

de bureaux en bureaux. Quand le comité de liquidation est enfin prêt à faire rapport à l'Assemblée nationale, Cazeau demande une attestation de la part d'Estaing²³. Ce dernier répond qu'il est heureux de reconnaître les services de ceux qui se sont sacrifiés à la liberté, même s'il ne se souvient pas de lui personnellement²⁴. Le pauvre Cazeau ne semble pas avoir eu beaucoup de chance puisque, en 1798, il correspond toujours avec Létombe, chargé d'affaires de la France à Philadelphie, et Talleyrand pour se faire rembourser une créance de trois millions de livres²⁵. En 1808, l'ancien Canadien négocie toujours avec le Congrès américain pour se faire rembourser et c'est à cette occasion que l'on apprend qu'il a reçu 6,000 livres de l'Assemblée nationale en 1792 alors que le Congrès lui refuse toujours justice²⁶.

La Révolution pour sa part s'intéresse à l'ancienne colonie, quoique d'assez loin au début. Les Communes britanniques ayant permis à Pitt de présenter un projet de loi pour le Canada, le chargé d'affaires de la France à Londres en informe son ministère le 4 mars 1791²⁷ et, huit jours après, il envoie le projet de constitution à Paris en faisant remarquer que le ministère britannique entend par là rattacher les Canadiens au gouvernement de l'Angleterre pour les empêcher d'imiter « l'exemple de l'Amérique unie²⁸ ». En mai, l'ambassadeur La Luzerne fait le récit circonstancié du fameux débat sur la constitution du Canada au cours duquel Burke et Fox ont brisé leur amitié vieille d'un quart de siècle²⁹. Et La Luzerne note que « la discussion de ce bill a paru à M. Burke la plus belle occasion pour répandre son fiel et son acrimonie contre la France et surtout contre l'Assemblée Nationale³⁰ ». L'année suivante, l'intérêt de la République est déjà plus prononcé envers le Canada. Dans les instructions à Genet, ministre envoyé près le Congrès des États-Unis, le ministère lui fait part des doléances du Conseil exécutif, qui a été choqué de la politique suivie par Vergennes, Montmorin et Louis XVI envers le Canada lors de la Révolution amé-

²³ AN, C11E, 11, f. 199-200, 12 déc. 1790.

²⁴ *Ibid.*, f. 201. Pour le rôle joué par Cazeau, voir TRUDEL, *Louis XVI, le Congrès américain et le Canada (1774-1789)*, p. 155.

²⁵ AAE, Correspondance politique, États-Unis, 49, f. 420-428.

²⁶ *Ibid.*, 61, 1808, f. 47-48.

²⁷ AAE, Correspondance politique, Angleterre, 576, 99, f. 279-280.

²⁸ *Ibid.*, 102, f. 301.

²⁹ *Ibid.*, 577, 76, f. 220, 6 mai 1791.

³⁰ *Ibid.*, f. 254-255, 17 mai 1791.

ricaine. Le roi et ses ministres s'étaient constamment refusés à favoriser la conquête des deux Florides, du Canada et de la Nouvelle-Écosse selon le désir des députés du Congrès parce que la France considérait alors la possession de ces pays par l'Espagne et l'Angleterre « comme un principe utile d'inquiétude et de vigilance pour les Américains ». Le citoyen Genet devra suivre une diplomatie « diamétralement opposée » qui conduirait peut-être à réunir le Canada aux États-Unis. Et surtout le Conseil exécutif charge Genet de faire germer les principes de la liberté et de l'indépendance dans les provinces voisines des États-Unis³¹. Le citoyen Genet était l'homme entreprenant que la toute jeune République souhaitait, on l'allait bien voir.

II. — LES RELATIONS PERSONNELLES

Les inquiétudes des Canadiens quant à leur survie depuis le milieu du XIX^e siècle ont porté les historiens à exagérer certains phénomènes issus de la conquête. C'est ainsi que depuis Bibaud père jusqu'à Roquebrune, en passant par Garneau et Ferland³², il est convenu que la plupart des notables du Canada sont rentrés en France. On va même jusqu'à parler de décapitation sociale³³. Par contre, des érudits comme Baby et Bonnault ont tenté d'atténuer ces jugements pour donner une idée plus exacte et moins sombre des retours en France³⁴. Il est certain que les pertes ont été sérieuses. Les officiers des troupes et les fonctionnaires civils et leurs familles, parmi lesquels il y avait beaucoup de Canadiens, furent obligés de rentrer en France après 1760.

³¹ AAE, Correspondance politique, États-Unis, 1793-1814, supplément 2, f. 26-30, déc. 1792.

³² Michel BIBAUD, *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination française*, t. II, p. 11 ; F.-X. GARNEAU, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, t. III, p. 300-301 ; J.-B.-A. FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 607 ; R. DE ROQUEBRUNE, « L'exode des Canadiens après 1760 », *la Nouvelle Revue canadienne*, vol. III, n° 2 (janv.-févr. 1954), p. 86.

³³ Michel BRUNET, « Les Canadiens après la Conquête. Les débuts de la résistance passive », *RHAF*, vol. XII, n° 2 (sept. 1958), p. 200-203.

³⁴ Louis-F.-G. BABY, *l'Exode des classes dirigeantes à la cession du Canada* ; Claude BONNAULT DE MÉRY, « Les Canadiens en France et aux colonies après la cession (1760-1815) », *Revue de l'histoire des colonies*, vol. XVII, 1924, n° 48, p. 495-550.

Ce qui fait environ 2,000 personnes³⁵. La guerre de Sept Ans avait amené par contre 6,000 à 7,000 soldats, jeunes gens que Versailles avait l'intention d'établir au Canada ; parmi ceux-ci, 1,000 sont demeurés au pays, dont 500 s'étaient mariés pendant la guerre³⁶. Quant à ceux qui n'avaient nulle obligation de quitter le Canada, quelle serait leur réaction ? Ils pouvaient craindre les plus noires misères, quelque chose comme la déportation des Acadiens³⁷, dont 2,000 avaient réussi à rejoindre les bords du Saint-Laurent en 1758³⁸ et qui étaient les vivants témoins de la pire atrocité. Les Canadiens pouvaient redouter encore de perdre le droit de pratiquer leur religion ou d'être dépouillés par le vainqueur³⁹. Pourtant, s'ils ont été en proie à ces craintes, ce ne fut pas pour longtemps et surtout ces peurs n'ont pas joué dans le choix des Canadiens d'origine. Les habitants des campagnes ne connaissaient que leur pays, leurs trente arpents, leur érablière, leurs côtes, leurs forêts et leurs champs, comme les citadins ne connaissaient que leurs chantiers de construction, leur boutique, leur comptoir ou leur quartier. Malgré leur amour de la mère patrie, leur profond sentiment monarchique, il était impensable qu'ils quittent leur pays : ils restèrent.

La question était autre cependant pour un petit nombre de nobles et de bourgeois. Les négociants qui s'étaient enrichis pendant la guerre de Sept Ans n'avaient plus rien à faire au Canada et repassèrent en France, d'ailleurs ruinés assez souvent par la monnaie de carte et d'autant plus que l'Angleterre réservait à ses nationaux le monopole de la traite des fourrures. Aux nobles canadiens, l'allégeance anglaise était plus difficile à accepter et le dilemme se posait pour eux de savoir où était la patrie, en France ou au Canada. Devenir britannique, c'était n'être plus français, ne plus être sujet du roi de France, puisque l'amour du roi et le sentiment de la patrie coïncident à l'époque. Effectivement, les nobles canadiens qui partent expliquent dans leurs lettres qu'ils ne veulent pas cesser d'être sujets du roi⁴⁰. Il y avait encore que le gentilhomme canadien qui avait besoin des emplois, des pensions et gratifications royales pour vivre, voyait disparaître emplois

³⁵ SALONE, *la Colonisation de la Nouvelle-France...*, p. 443 ; DE ROQUEBRUNE, *op. cit.*, p. 9.

³⁶ SALONE, *op. cit.*, p. 446-447.

³⁷ DE ROQUEBRUNE, *op. cit.*, p. 10.

³⁸ SALONE, *op. cit.*, p. 448.

³⁹ DE ROQUEBRUNE, *op. cit.*, p. 10.

⁴⁰ *Ibid.*

et faveurs d'un coup⁴¹. C'est ainsi que beaucoup de membres de la noblesse canadienne rentrèrent en France entre 1760 et 1770. Nombre de familles se divisèrent comme celles des Longueuil, des La Corne, des Sabrevois, des Hertel, des Boucherville, des Le Gardeur, des Ailleboust, des Céloron, dont un frère demeurait sur la terre familiale tandis que les autres allaient « servir le Roi⁴² ».

Les échanges entre la France et son ancienne colonie étaient de la sorte assurés. Les Anglais ne firent aucune difficulté aux Canadiens, à partir du traité de paix, d'aller en France et de revenir au Canada à leur gré. Plusieurs de ces gentilshommes revinrent au bout de quelques années vivre et mourir en Amérique, alors que le va-et-vient entre les deux pays ne cessa jamais. Le sort des Canadiens rentrés en France fut très vite réglé. Louis XV groupa les officiers et leurs familles en Touraine et leur donna une « subsistance qualifiée de demi-solde » en 1762, soit #600, #400 et #300 pour les capitaines, lieutenants et enseignes en pied respectivement⁴³. Il leur donna même un chef, Le Moyne de Longueuil, remplacé plus tard par Sabrevois de Bleury. Un « petit Canada⁴⁴ » s'établit ainsi dans les villes de Blois, Loches et Tours, où les civils n'ont pas tardé à rejoindre les militaires. Ces familles de bonne société se visitaient, parlaient des personnes et des choses du Canada, se communiquaient les nouvelles fournies par une correspondance entretenue avec les membres de la famille, les parents et amis demeurés outre-mer⁴⁵. Ces nobles s'entraidaient et comptaient d'ailleurs des amis riches et puissants. L'abbé de La Corne, ami de Choiseul, déploya ainsi toute son adresse pour faire accepter monsieur Briand comme évêque de Québec et réussit avec l'aide du chevalier d'Éon. M^{gr} de Termont, évêque de Blois et cousin de La Corne, sacra évêque M^{gr} Briand. Madame Péan, ex-Angélique Des Méloizes, la belle et riche maîtresse de l'intendant Bigot, n'épargna pas sa fortune pour secourir ses compatriotes dans la gêne⁴⁶.

⁴¹ SALONE, *op. cit.*, p. 443.

⁴² DE ROQUEBRUNE, *op. cit.*, p. 12-13.

⁴³ BONNAULT, *op. cit.*, p. 497-499.

⁴⁴ ASQ, Fonds Verreau, carton VII, n° 23. L'abbé La Corne, ancien doyen du Chapitre de Québec, désigne ainsi les Canadiens établis à Loches après 1760, dans une lettre à sa nièce de Montréal, Paris, 18 mars 1778.

⁴⁵ Voir aux ASQ, FV, correspondance de la famille La Corne.

⁴⁶ DE ROQUEBRUNE, *op. cit.*, p. 15-17.

Quelques-uns d'ailleurs se firent vite dispenser de la résidence obligée en Touraine ou en Blésois et restèrent à Paris⁴⁷ pendant que les fils d'officiers étaient pourvus de petits grades et envoyés à l'École militaire et les filles à Saint-Cyr⁴⁸. D'autres furent envoyés par le roi en Guyane en 1765, alors que plusieurs allèrent aux îles à sucre, comme Michel de Coigne et Saint-Ours à la Martinique, de Catalogne et de Repentigny à la Guadeloupe. On en retrouva aux Indes et à Gorée, et des marins canadiens firent même la guerre de l'Indépendance comme Le Gardeur de Tilly et de Repentigny, officiers de marine. Quelques Canadiens ont fait une belle carrière dans la marine et l'armée navale : Armand Le Gardeur de Tilly se retira en 1792 comme vice-amiral, un Vaudreuil commanda l'armée navale de Saint-Domingue en 1782 et devint par la suite lieutenant général⁴⁹. En somme, beaucoup d'officiers des troupes ou de la marine d'abord retirés en Touraine ont repris du service dans l'armée, la marine ou les colonies, le « service du roi ». En 1820, le dernier officier canadien vivait encore à Thiais près de Paris, retraité et chevalier de Saint-Louis : c'était Antoine Taschereau de Linières⁵⁰.

Tous ces gentilshommes canadiens, ces officiers et grands serviteurs de Louis XV et Louis XVI, hommes braves, courageux et énergiques, ont certes marqué une perte réelle pour la société canadienne. Mais ils ne représentaient qu'une moitié environ de leur ordre au Canada ; et plusieurs sont revenus en leur pays d'origine, un certain nombre déçus de n'avoir pas reçu le poste qu'ils attendaient⁵¹, d'autres pour régler des affaires de succession. Ce qui nous apparaît surtout d'une extrême importance, c'est que ces Canadiens, du fait de leur départ, ont établi dès 1760, entre la France et le Canada, des relations permanentes qui eussent pu devenir très difficiles en l'espace de quelques années sans leur présence en France. Les Canadiens prennent d'autre part le chemin de la France selon leur nécessité. Parmi les nobles, Saint-Luc de La Corne va visiter sa famille de Paris et de Loches en 1777-1778⁵² ; monsieur de Saint-Ours, qui a fait la guerre contre les Amé-

⁴⁷ BONNAULT, *op. cit.*, p. 499.

⁴⁸ DE ROQUEBRUNE, *op. cit.*, p. 13.

⁴⁹ BONNAULT, *op. cit.*, p. 517-534.

⁵⁰ DE ROQUEBRUNE, *op. cit.*, p. 81.

⁵¹ *Ibid.*, p. 14.

⁵² ASQ, FV, IX, 32, lettre de Marianne La Corne Dubreuil à l'abbé La Corne, Montréal, 19 oct. 1777 ; IX, 23, lettre de l'abbé à sa nièce, Paris, 18 mars 1778.

ricains, visite la France en 1784⁵³; Louis de Salaberry, qui avait quitté le Canada en 1763 pour rentrer deux ans après, retourne en France visiter sa famille en 1785. Il voit son cousin de Salaberry, président de la chambre des Comptes de Paris, qui présente à Louis XVI cet « ancien français » et lui ouvre les salons parisiens. Louis de Salaberry assiste avec la Cour à l'ascension du ballon des Montgolfier et a l'honneur de baiser la main du Dauphin. Comme il avait du latin et des lettres de même que de l'argent, le président son cousin lui consentit une attestation de parenté le 3 mai 1785, peu avant son retour au Canada⁵⁴. La même année, on retrouve encore en visite à Paris un La Naudière, un Bellestre et un Saint-Luc⁵⁵. De 1788 à 1791, madame de La Valtrie accompagnée de sa fille Suzette passe trois ans à Loches, où la mère peut voir sa tante et sa sœur, et la fille connaître ses tantes⁵⁶. Le colonel et madame Jean Campbell sont à Paris à l'été de 1790⁵⁷.

Le besoin d'aller parfaire ses études à Paris, déjà commencé sous le Régime français, a certes continué de se faire sentir après 1763. Dès la fin de la guerre, François Beaucourt part pour la France où il étudie d'abord à Bordeaux avec le peintre Comagne, dont il épouse la fille. Après de longs voyages en Allemagne et en Russie et un séjour à Paris où il fréquente des artistes de l'entourage de Fragonard, il rentre enfin au Canada en 1778⁵⁸. Godefroi de Tonnancourt va terminer ses humanités au collège Louis-le-Grand en 1773⁵⁹. François Baillairgé, après avoir étudié le dessin et les mathématiques au Canada, fait un séjour de trois ans à Paris, où il est admis à l'Académie royale et étudie avec Stouf la sculpture et Lagrenée la peinture⁶⁰. Laurent Amyot passe six années à Paris pour se perfectionner dans le métier

⁵³ C.-P. CHOQUETTE, *1811 — Un siècle — 1911. Histoire du séminaire de Saint-Hyacinthe depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, t. I, p. 130.

⁵⁴ R. DE ROQUEBRUNE, « Le voyage d'un Canadien à Paris en 1785 », *Nova Francia*, vol. I, n° 1 (juin 1925), p. 15-19.

⁵⁵ Gustave LANCOT, « Les relations franco-canadiennes après la Conquête et avant la *Capricieuse* », *la Revue de l'université Laval*, vol. X, n° 7 (mars 1956), p. 594.

⁵⁶ ASQ, FV, VII, 26, 36, 96, 38, 95, 19, 30, 48.

⁵⁷ *Ibid.*, 42, lettre de J. Campbell à M^{me} de La Valtrie à Loches, Paris, 29 juin 1790.

⁵⁸ MORISSET, *la Peinture traditionnelle au Canada français*, p. 54-57.

⁵⁹ LANCOT, *op. cit.*, p. 594.

⁶⁰ MORISSET, *op. cit.*, p. 58-59.

d'orfèvre et devient par la suite l'un des grands de son art au Canada⁶¹. Parmi les autres Canadiens à faire le voyage outre-Atlantique, il y eut certainement quelques négociants de Québec et de Montréal qui, tout en se rendant à Londres, n'ont pas dû manquer de traverser la Manche. Le 1^{er} novembre 1787, la *Gazette de Québec* annonce que L. Prémont, A. Lymburner, S. Fraser, W. Lindsay, négociants de Québec, et plusieurs messieurs de Montréal sont partis pour Londres. Le docteur Badelart, médecin arrivé en 1757, repasse à plusieurs reprises en France, notamment en 1784 et en 1788⁶².

Au début de 1789, Périnault, Canadien établi à Senlis, capitaine dans une compagnie de cette ville, véritable fondé de pouvoir en France de beaucoup de Canadiens, hôte et guide de ses anciens compatriotes de passage à Paris, se trouve justement dans la capitale avec un groupe de Canadiens dont aucun ne connaît la ville, comme il l'écrit à madame de La Valtrie en visite à Loches⁶³. Un mois après, il l'informe qu'il va ramener à Senlis un autre Canadien, M. Bouthilier, après lui avoir fait voir les beautés de la capitale⁶⁴. En avril, Périnault note qu'il a fait la connaissance d'une « patriote canadienne », amie de son frère, que M. et M^{me} Hope sont de retour à Québec, que le Canadien Frémont en a assez de son exil à Paris ; son fils, venu pour le voir, ne l'a point trouvé et a dû rentrer bredouille à Londres⁶⁵. L'année suivante, Périnault signale que « Frémont est toujours amateur de Paris. Grand démagogue, il fait son cours au palais royal, où se trouve la pharmacie de tous les poisons. Il dit que tout va bien. Nous ne sommes pas toujours d'accord⁶⁶ ».

Les ecclésiastiques enfin furent très peu nombreux à se rendre en France au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle et ce ne fut que forcés par la plus impérieuse nécessité. M^{sr} de Pontbriand étant décédé en 1760, Québec et toute l'Amérique du Nord catholique se trouvait sans pasteur. Aussitôt le traité signé, le Chapitre se réunit pour élire monsieur Montgolfier, sulpicien de Montréal, qui part en octobre 1763

⁶¹ Gérard MORISSET, *François Ranvozy*, p. 15-16.

⁶² M.-J. et G. AHERN, *Notes pour servir à l'histoire de la médecine dans le Bas-Canada...*, p. 21 ; ASQ, FV, VII, 19, lettre de Périnault à M^{me} La Valtrie, Paris, 6 sept. 1788.

⁶³ ASQ, FV, VII, 21, 7 janv. 1789.

⁶⁴ *Ibid.*, 22, 18 févr. 1789.

⁶⁵ *Ibid.*, 23, 7 avril 1789.

⁶⁶ *Ibid.*, 34, 10 avril 1790.

pour Londres afin de se faire accepter du gouvernement anglais et de se faire sacrer évêque. S'étant aperçu qu'il n'avait aucune chance de se voir reconnu par la Cour de Londres et les ministres, il passe en France à la fin de l'automne pour régler les affaires du séminaire de Montréal avec celui de Paris et rentre au Canada via Londres à l'été suivant⁶⁷. Monsieur Briand est choisi alors par le Chapitre en septembre 1764 et part à son tour pour l'Angleterre. Ayant reçu l'agrément tacite de la Cour et du ministère, il passe en France dès le début de décembre pour voir sa mère en Bretagne et se faire sacrer évêque. Pour éviter de blesser les susceptibilités anglaises, Briand reçoit l'onction épiscopale le 16 mars 1765 dans l'oratoire du château de Suresnes, chez madame Péan, amie de l'abbé de La Corne, ex-doyen du Chapitre de Québec et grand diplomate qui, avec le chevalier d'Éon, avait plaidé la cause de Briand à Londres. C'est l'évêque de Blois, M^{sr} de Termont, assisté des évêques de Saintes et de Rodez, qui consacre Briand. Ce dernier quitte peu après Paris avec l'abbé Jacrau du séminaire de Québec, pour rentrer au Canada. L'évêque d'Orléans, qui disposait de la feuille des bénéfices, lui fait alors voter une pension annuelle de 3,000 livres à la demande des Canadiens résidant à Paris depuis la conquête. L'année suivante, Briand reçoit une autre somme de 2,000 livres de Maréchal de Saincy, receveur général des économats, sur l'ordre de Louis XV⁶⁸. Entre 1766 et 1792, les seuls prêtres qui se rendent en France sont Huet de la Valinière, Arnault Dudevant et probablement Bailly de Messein, qui alla en Angleterre de 1778 à 1782 en qualité de précepteur des enfants du gouverneur Guy Carleton et qui avait déjà fait ses humanités au collège Louis-le-Grand de 1755 à 1762.

En ce qui concerne l'immigration française au Canada, le gouvernement de Londres est plus sévère. Il défend d'abord que le clergé canadien se recrute en France, malgré les demandes de l'évêque de Québec⁶⁹. Quelques unités seulement réussissent à s'infiltrer avant l'émigration des prêtres sous la Révolution. En 1775, deux diacres français, Jean-Baptiste Lahaille, du diocèse de Tarbes, et Arnault-

⁶⁷ Auguste GOSSELIN, *l'Église du Canada après la Conquête. Première partie...*, p. 82-97.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 116-160.

⁶⁹ H. TÊTU et C.-O. GAGNON, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, t. II, p. 483, mémoire de M^{sr} Hubert à lord Dorchester, 20 mai 1790.

Germain Dudevant, du diocèse de Bordeaux, viennent à Québec ; ils sont acceptés, ordonnés prêtres et agrégés au séminaire en 1777⁷⁰. Les sulpiciens de Montréal tentent de leur côté d'obtenir du secours de leur communauté de France quelques années après, alors que monsieur Montgolfier écrit le 5 octobre 1782 à monsieur Le Gallic, son supérieur de Paris. Les consultants se réunissent sous la direction de monsieur Émery le 24 janvier 1783 et accordent la permission à monsieur Antoine Capelle d'aller au Canada comme missionnaire⁷¹. Montgolfier avait donné comme instruction à ses confrères de Paris de lui envoyer les sujets incognito, se chargeant de les faire accepter après coup par le gouvernement anglais. Antoine Capelle n'est pas aussitôt arrivé au Canada que le gouverneur Haldimand le renvoie⁷². Quelques semaines plus tard arrive un autre sulpicien français, François Rousset Ciquard. Haldimand le fait reconduire à la Malbaie, d'où Ciquard s'échappe pour revenir à Montréal. Haldimand le renvoie cette fois au Bic sous escorte où il doit s'embarquer pour l'Angleterre. Des négociations ultérieures par la voie diplomatique à Londres ne donnent aucun résultat au supérieur général des sulpiciens⁷³. La population de Montréal avait pour sa part tenté de forcer la main du gouverneur en lui faisant parvenir une adresse portant plus de cinq cents signatures. Haldimand avait répondu que, les prêtres étant clandestinement entrés au pays, il lui était absolument impossible de leur permettre de demeurer au Canada⁷⁴.

Monsieur Émery allait pourtant faire une nouvelle tentative oblique au début de la Révolution. Au moment où l'Église était menacée par les lois de l'Assemblée constituante et où le clergé se montrait faible lui-même, monsieur Émery se demandait comment assurer la formation des prêtres séculiers. C'est à ce moment qu'il apprit la création par Rome de l'évêché de Baltimore⁷⁵ et il lui parut que l'Amérique offrait

⁷⁰ Ivanhoé CARON, « M^{re} Joseph-Octave Plessis. Sa famille », *MSRC*, 3^e série, 1937, t. XXXI, section 1, p. 108.

⁷¹ ASP, Assemblée des Consultants, t. III, p. 415-416.

⁷² M^r BOISARD, *la Compagnie de Saint-Sulpice. Trois siècles d'histoire*, t. I, p. 129.

⁷³ *Ibid.*, p. 130.

⁷⁴ « Le gouverneur Haldimand et les prêtres français », *BRH*, vol. XII, 1906, p. 248-252.

⁷⁵ Jean LEFLON, *Monsieur Émery*, t. I, *l'Église d'ancien régime et la révolution*, p. 162.

un refuge sûr pour la communauté. Avant même de convoquer une assemblée extraordinaire et de s'entendre avec M^{sr} Carroll en août 1790, monsieur Émery a songé une fois de plus à Montréal où il a envoyé encore incognito deux jeunes séminaristes qui venaient d'entrer chez les Robertins : Édouard Plairon de Mondésir et Jean-Baptiste Roussel. Les deux jeunes hommes partirent pour l'Angleterre le 24 mars 1790, envoyés pour professer la rhétorique chez les sulpiciens de Montréal. Le Canadien Périnault, en correspondance avec les Messieurs à leur sujet, avait écrit à madame de La Valtrie que le supérieur de Saint-Sulpice avait eu besoin de lui « pour les arrangements de leurs voyages et autres précautions à prendre pour ne pas effaroucher nos voisins ⁷⁶ ». Et les deux jeunes s'embarquent à Londres le 1^{er} avril pour le Canada, porteurs de lettres de madame de La Valtrie ⁷⁷. Mondésir écrira plus tard dans ses *Souvenirs* qu'il ne savait rien des intentions réelles de monsieur Émery à son sujet et que, à Londres, un prêtre à qui il s'était confessé lui avait dit qu'il ne réussirait pas là où il allait ⁷⁸.

Mondésir et Roussel débarquent à Québec le 24 mai, curieusement habillés en rouge et bleu, comme les révolutionnaires ⁷⁹. Il n'en fallait pas plus pour rendre les autorités britanniques soupçonneuses. D'autant que les deux jeunes Français interrogés par un major de place ont déclaré et juré qu'ils étaient venus au Canada pour s'initier au commerce ⁸⁰. L'évêque de Québec, informé de l'affaire, écrit à monsieur Brassier, supérieur en second de Montréal, pour l'avertir qu'il est impossible de les accepter comme ecclésiastiques. M^{sr} Hubert explique qu'il a dû faire rapport au gouverneur et lui dire que les évêques de Québec n'ont pas fait de démarches pour obtenir de sujets français depuis longtemps. Au surplus, il accuse les jeunes Français de s'être parjurés, vu qu'ils ont affirmé devant le gouverneur être venus au Canada pour s'initier au commerce. Enfin, écrit l'évêque, il se peut toujours que des sujets de France sortant du royaume « soient imbus

⁷⁶ ASQ, FV, VII, 33, 34, Périnault à M^{me} La Valtrie à Loches, Senlis, 9 mars et 10 avril 1790.

⁷⁷ *Ibid.*, 34.

⁷⁸ Gilbert CHINARD, *Souvenirs d'Édouard de Mondésir sur Saint-Sulpice pendant la Révolution...*, p. 9-10.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Ibid.*

de maximes qu'il serait dangereux de répandre au Canada⁸¹ ». Mondésir et Roussel ont d'ailleurs filé bien vite à Montréal sans voir M^{gr} Hubert, où le premier est allé se loger chez un Français établi depuis plusieurs années au Canada et le second chez le notaire Joseph Papineau⁸². Leur accoutrement et sans doute aussi leur personne les rendirent très populaires à Montréal, « ce qui ne pouvait qu'inspirer de la jalousie et donner des soupçons aux agents de l'Angleterre. Je croirai toujours que cette popularité fut ce qui précipita notre déconfiture. Nous passions, bien à tort, sans doute, pour des partisans de la révolution qui éclatait en France⁸³ (...) ». Trois mois après, sans qu'ils aient pu officiellement entrer en contact avec les sulpiciens de Montréal, le gouverneur leur ordonna de déguerpir et même de verser un cautionnement avant de partir. Roussel et Mondésir quittèrent Montréal le 16 août 1790 pour les États-Unis et la France⁸⁴. Mondésir, qui laissa sa bibliothèque à Joseph Papineau, pourra dire avec raison que sa « première mission avait été mal concertée et mal exécutée⁸⁵ ». On peut se demander qui des sulpiciens canadiens ou français avaient eu l'idée de ce faux-semblant, lequel, pour amuser les Montréalais, n'en effaroucha pas moins les Anglais du Canada et se solda par un échec retentissant pour les deux communautés. Comme Montgolfier avait déjà fait venir incognito messieurs Capelle et Ciquard en 1782, il a fort bien pu avoir en 1790 la même idée, à laquelle M. Émery se rallia avec les bons soins de Périnault⁸⁶.

Les Canadiens n'ont donc réussi à recruter que deux ecclésiastiques en France en trente années. Les autres immigrants ne sont guère plus nombreux. Le docteur Pierre de Sales-Laterrière arriva en 1766. C'était un personnage haut en couleurs, gai luron, enjoué, spirituel, beau garçon, bretteur, danseur infatigable, aimant le bon vin et les filles et qui devint vite la coqueluche des « dames françaises⁸⁷ ». Trois autres

⁸¹ AAQ, Registre des lettres, vol. I, 135, M^{gr} Hubert à M. Brassier, 27 mai 1790.

⁸² CHINARD, *op. cit.*, p. 10.

⁸³ *Ibid.*, p. 27.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 10, 27.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 27.

⁸⁶ ASQ, FV, VII, 34, Périnault à M^{me} La Valtrie, Senlis, 10 avril 1790.

⁸⁷ Bernard DUFEBVRE, *Cinq femmes et nous*, p. 24; AHERN, *Notes pour servir à l'histoire de la médecine...*, p. 352s.; La Poterie, « prêtre français » venu de Boston, est de passage à Montréal en 1789, *la Gazette de Montréal*, 29 oct. 1789.

médecins sont venus de France après 1763 : Jean McAulay, Charles-François Le Cerclé et T. O'Connor⁸⁸.

En pleine fin du siècle des Lumières, il eût été bien étonnant que la France ne nous envoyât quelques publicistes. Joseph Quesnel fut l'un de ceux qui ont joué un grand rôle dans nos origines littéraires⁸⁹. Après avoir terminé ses études secondaires, il se fit marin. Fait prisonnier à Terre-Neuve par une frégate anglaise en 1779, il fut ramené à Québec où le gouverneur Haldimand, ami de sa famille, le prit sous sa protection. Quesnel devint sujet britannique, se maria à une Mont-réalaise et se fixa à Boucherville comme marchand. On lui doit une comédie en vers et deux en prose de même qu'un grand nombre d'œuvres en vers ; musicien et compositeur, Quesnel a laissé un opéra⁹⁰, des pièces pour orgue, des chansons, duos, quatuors et même des symphonies pour grand orchestre⁹¹. Une lettre retrouvée au séminaire de Québec et adressée à sa femme montre qu'il retourna en France en 1788 et qu'il eut beaucoup de chagrin à « laisser la délicate Europe⁹² ».

La guerre de l'Indépendance américaine allait encore amener quelques autres publicistes, dont Valentin Jautard et Fleury Mesplet. Ce dernier, nous l'avons vu, avait établi l'imprimerie à Montréal. Mesplet avait amené avec lui deux compatriotes : Charles Berger⁹³, marchand de Philadelphie qui retourna tôt aux États-Unis, et Jacques-Clément Herse⁹⁴, compagnon-imprimeur qui resta au pays. Huit autres artisans vinrent encore s'établir à Montréal ou à Québec entre 1785 et 1792.

Louis-Chrétien de Heer, qui avait peut-être fait le coup de feu avec les marins français pendant la guerre américaine, arriva en 1783 à Montréal, où il se maria aussi à une Canadienne. On le retrouve comme peintre à Québec en 1787, et c'est dans cette ville qu'il abjure

⁸⁸ *La Gazette de Québec*, 13 janv. 1780 ; AHERN, *op. cit.*, p. 369-370, 426-427.

⁸⁹ Jean BÉRAUD, *350 ans de théâtre au Canada français*, p. 18-20.

⁹⁰ Camille ROY, *Nos origines littéraires*, p. 125s.

⁹¹ BÉRAUD, *op. cit.*, p. 18-20.

⁹² ASQ, Ma Saberdache P, p. 60, Londres, 30 nov. 1788. Quesnel, né en 1749, est mort en 1809.

⁹³ R. W. McLACHLAN, « Fleury Mesplet, The First Printer at Montreal », *MSRC*, 1906, section II, p. 214.

⁹⁴ FAUTEUX, « Jacques-Clément Herse », *BRH*, vol. XXXV, 1929, p. 219-222.

le protestantisme devant monsieur Plessis en 1792⁹⁵. Un autre marin français de la guerre d'Indépendance, Louis Dulongpré, vient également s'établir à Montréal vers 1783, comme professeur de musique d'abord et comme peintre ensuite. La peinture canadienne lui doit des portraits, des tableaux d'église, des scènes de genre, fruit d'un bon talent et d'un labeur extraordinaire. Il a exercé une grande influence sur les artistes et les bourgeois de son temps. Il avait d'ailleurs appris la peinture seul, sur le conseil de ses amis Papineau, de Bonne, Quesnel et Perrault⁹⁶. Enfin, en 1787, Henry Vanière insère une annonce dans la *Gazette de Québec* du 21 juin et s'offre comme peintre de miniature et ancien élève des meilleurs maîtres de Paris. Signalons encore la visite du botaniste André Michaux, venu en Amérique en 1785 cueillir des plantes pour le jardin du Roi et qui se rend jusqu'à la rivière Rupert en passant par le Saguenay en 1792⁹⁷.

D'autres Français auraient voulu venir visiter la province de Québec : La Luzerne, ministre plénipotentiaire de la France aux États-Unis, aurait aimé voir les chutes du Niagara avant son retour en France en 1784, mais il se vit refuser la permission de passer par le Canada pour s'y rendre⁹⁸ ; Lafayette, sans avoir demandé la permission, aurait probablement songé à visiter la colonie au cours de la même année⁹⁹. Cinq ans plus tard enfin, le comte de Moustier, représentant de la France à Philadelphie, se vit refuser l'entrée au pays par Dorchester dont Grenville approuva la conduite¹⁰⁰.

Au début de 1760, les autorités militaires avaient défendu aux Canadiens de correspondre avec la France pour la durée de la guerre, à moins qu'ils n'y fussent autorisés et sous réserve d'ouvrir les lettres. Aussitôt connue la nouvelle du traité de paix, les communications reprennent¹⁰¹. Les communautés religieuses canadiennes vont continuer leur correspondance pour régler les questions de dépendance avec leur

⁹⁵ MORISSET, *la Peinture traditionnelle...*, p. 63-64.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 66-70.

⁹⁷ Jacques ROUSSEAU, « Le voyage d'André Michaux au lac Mistassini en 1792 », *RHAF*, vol. II, n° 3 (déc. 1948), p. 390-423 ; *id.*, « De la forêt hudsonienne à Madagascar avec le citoyen Michaux », *Cahiers des Dix*, n° 29, 1964, p. 223-245.

⁹⁸ TRUDEL, *Louis XVI...*, p. 224.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 225.

¹⁰⁰ APC, Q-42, 135, correspondance de Grenville et Dorchester, 14 févr. et 20 oct. 1789.

¹⁰¹ RAC, 1918, app. B, p. 5, proclamation du 12 janvier 1760.

maison de France ou liquider leurs problèmes financiers, ce qui durera en certains cas jusqu'au XIX^e siècle¹⁰². Le séminaire de Québec et le séminaire des Missions étrangères de Paris, les ursulines de Québec et celles de la rue Saint-Jacques, les augustines hospitalières de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général de Québec avec leur communauté de Dieppe, les sulpiciens de Montréal et de Paris sont restés ainsi liés par une correspondance que la Révolution et l'Empire n'ont pas toujours interrompue ni pour très longtemps. Les archives des maisons canadiennes et celles des sulpiciens de Paris et du séminaire des Missions étrangères de la rue du Bac en gardent les témoignages abondants, soit dans les dossiers des lettres, soit dans les registres des délibérations des directeurs. Les ursulines de Québec ont raconté jadis l'histoire de ces échanges : « C'est à partir de 1762, que la gestion de nos affaires étant dévolue presque tout entière aux Ursulines de Paris, on échangea de ces missives que l'on conserva de part et d'autre¹⁰³ (...) » On y apprend incidemment que, étant donné la rareté des prêtres au Canada, les ursulines de Québec envoyaient des offrandes de messes à leurs sœurs de la rue Saint-Jacques, qui les donnaient aux jésuites et « chaque année pour une somme considérable¹⁰⁴ ». Contrairement à ce qui se passa dans les relations épistolaires entre le séminaire de Québec et les sulpiciens de Montréal et leurs maisons de Paris, la correspondance entre les ursulines des deux pays cessa brusquement à cause des événements de la Révolution. La dernière lettre venue de Paris et datée du 18 février 1791 arriva à Québec le 25 mai suivant, signée de la main de sœur Sainte-Saturnine. Deux lettres des 10 et 13 janvier 1793, dans lesquelles les sœurs Saint-Augustin et Sainte-Cécile de Paris faisaient leurs ultimes adieux, arrivèrent à Québec en 1802, oubliées pendant neuf ans dans une boutique de Londres¹⁰⁵.

De la même façon, les familles dont certains membres étaient retournés en France entretiennent des liens épistolaires suivis. Nous avons eu la bonne fortune de retracer ainsi une partie de la correspondance de la famille La Corne de la France et du Canada aux archi-

¹⁰² Claude LESSARD, « L'aide financière donnée par l'Église de France à l'Église naissante du Canada », *RHAF*, vol. XV, n° 2 (sept. 1961), p. 171-188.

¹⁰³ *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, t. III, p. 277.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 345.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 298.

ves du séminaire de Québec, et qui va de 1767 jusqu'à 1801. Ces lettres donnent essentiellement des nouvelles des personnes et traitent des affaires de succession et d'argent¹⁰⁶. Ce n'est qu'à partir de 1788, dans le cas des communautés comme dans celui de la famille La Corne, que les lettres parlent des événements politiques. C'est donc à ce moment qu'elles commencent à informer l'opinion des correspondants canadiens. On en connaît les dates de départ et d'arrivée, le trajet qu'elles ont parcouru, les personnes qui les ont transportées et parfois même jusqu'aux noms du navire et du capitaine à qui elles étaient confiées pour la traversée de l'Atlantique. Ces lettres nous informent enfin des mouvements des Canadiens vers la France ou le Canada. Cette correspondance est fort intéressante pour l'histoire des familles et des communautés et, à compter de 1788, pour l'histoire de l'opinion. Car on imagine sans difficulté que la Révolution a infléchi le cours de la vie de chacun et bouleversé les catégories mentales de beaucoup.

Le chevalier La Corne, établi à Loches, parle pour la première fois et avec optimisme de la situation politique de la France le 11 février 1788 :

Que penses-tu du fameux édit des non-catholiques ? On veut leur donner en France un état civil comme tu vois. On parle de réformes dans les troupes ; nos parlements viennent bien de prouver que notre état est trop éclairé pour tomber dans le despotisme. Que notre gouvernement est beau ! Que nous avons de ressource ! avec de grands hommes à notre tête que ne pouvons-nous pas ! Dieu nous conservera la paix, et j'espère que tout tournera à notre avantage¹⁰⁷.

Périnault, s'étant attardé trois semaines à Paris, s'en excuse auprès de madame de La Valtrie : « Il semble que l'on ne peut y demeurer moins de temps. La variété des objets vous occupe (...) Les affaires du temps dont on est curieux de s'instruire en prennent une bonne partie. On devient politique à force d'en entendre parler : on veut se mettre au courant des nouvelles du jour qui dans ce moment critique intéressent toute la France¹⁰⁸ (...) » L'ami de la famille observe en-

¹⁰⁶ On trouve une autre partie de la correspondance La Corne dans le fonds Baby, à la bibliothèque de l'Université de Montréal. Voir Michel MANSUY, « La crise révolutionnaire, vue par une famille canadienne (1763-1815) », *l'Information historique*, 1965, nos 1 à 4.

¹⁰⁷ ASQ, FV, VII, 95, lettre à son beau-frère La Valtrie.

¹⁰⁸ *Ibid.*, 20, 24 sept. 1788.

suite que, si la réunion des États généraux peut ramener le calme, elle est à désirer, mais que seul l'événement l'apprendra¹⁰⁹. Au printemps suivant, Périnault décrit « avec complaisance » à son amie canadienne l'élection des députés de son bailliage qu'il a vue sans prétention, « n'étant pas de la paroisse ». Il note que les membres des trois ordres réunis donnaient un beau spectacle et que l'ordre du clergé étant le plus nombreux, « le noir dominait toutes les couleurs » ! Le duc de Lévis, fils du général qui avait brûlé ses drapeaux à Montréal en 1760 pour ne point les livrer aux Anglais, a été élu par la noblesse ; un curé a été préféré à l'évêque et un fermier a supplanté un magistrat. Parlant enfin des préparatifs que l'on fait à Versailles pour la réunion, il dit que la dévotion le tient déjà d'en « faire un pèlerinage¹¹⁰ », qu'il n'a pas manqué d'accomplir et de décrire à madame de La Valtrie : « Je ne vous ai rien dit ma bonne amie de mon voyage de Versailles. J'aurais trop à vous dire et je ne pourrais le faire que très imparfaitement. J'ai trop vu de beautés à la fois. Je n'en ferais qu'un amas confus de cérémonies. C'était le plus grand, le plus majestueux spectacle qui ait jamais été offert à la Nation. Le monarque en était pénétré lui-même jusqu'à verser des larmes. C'est un moment de jouissance dont je ne perdrai jamais le souvenir¹¹¹. »

Mais le charme de l'ouverture des États généraux est bien vite troublé et, le 17 juin, il est question des émeutes de la faim à Compiègne, de la disette qui dure, de la division qui règne aux États généraux. Bientôt le calme succédera à la tempête¹¹². « L'explosion de la capitale », l'entrée triomphante du roi suivie de celle de Necker lui redonnent pourtant confiance : « Les Français ont fait bien du chemin en peu de temps. Leurs neveux auront peine à le croire. La Révolution amenée à sa fin avec tant de succès semble encore un rêve, mais cependant bien réalisé¹¹³ (...) » Les États généraux, ajoute-t-il, ont donné hier leurs premières opérations, — ce qui fut la nuit du 4-5 août —, et la noblesse et le clergé se sont fait le plus grand honneur par leur désintéressement¹¹⁴. Fin septembre tout de même,

¹⁰⁹ ASQ, FV, VII, 95, 20, 24 sept. 1788.

¹¹⁰ *Ibid.*, 23, Senlis, 7 avril 1789.

¹¹¹ *Ibid.*, 24, Senlis, 31 mai 1789.

¹¹² *Ibid.*, 25, Senlis, 17 juin 1789.

¹¹³ *Ibid.*, 18, Senlis, 7 août 1789.

¹¹⁴ *Ibid.*

Périnault fait part de certaines craintes à son amie, notamment au sujet de cette liberté trop fatale et proclamée avant le temps et trop mal entendue du peuple, dont l'enthousiasme ira peut-être jusqu'à la licence. Les citoyens de Senlis ne refusent-ils pas de recevoir le régiment de Flandres à son arrivée, comme le ministre de la Guerre en a donné l'ordre au comité de cette ville ? À l'hôtel de ville d'ailleurs, ce ne sont plus les magistrats ni les « notables » qui sont les maîtres, mais « ce que l'on pourrait appelé le quatrième ordre ¹¹⁵ ». Après les journées d'octobre, il partage les angoisses qui doivent affliger le cœur du monarque puisque tout est confondu : les droits des citoyens ne sont plus respectés, les propriétés sont attaquées, le vice triomphe, l'irrégion et ses désordres sont à leur comble, le clergé est insulté partout et, bref, « on se permet tout sous le nom abusif de la liberté ¹¹⁶ ». Périnault signale en passant que monsieur Brassier, sulpicien de Montréal, lui ayant demandé des brochures, il lui en a envoyé une caisse pleine ¹¹⁷. La vieille sœur La Corne, l'une des rares religieuses canadiennes qui aient émigré en France après le traité de Paris, écrit à « son cher petit frère » du Canada que « les vœux solennels sont abolis à jamais » et lui enjoint de lire les « papiers » que Périnault envoie à Brassier ¹¹⁸.

Quant au chevalier La Corne, il est très inquiet au milieu de 1790 et ses lettres exhalent de longues plaintes au sujet de la religion. Tout est bouleversé, écrit-il à sa sœur du Canada ; on ne sait plus sur quoi compter. La France deviendra peut-être schismatique « grâce à notre exécrationnable philosophie » et, si tel est le cas, il s'en ira au Canada. Il n'y a au reste qu'animosité envers le clergé et que des procédés odieux envers les moines, qui auraient au moins dû donner l'exemple en prenant tous le parti de rester en communauté. Le vieux chevalier ne pense qu'à se dérober au spectacle de la misère et des « suites funestes d'une révolution qui semblait être si avantageuse à la France ». Il ose pourtant espérer que la seconde législature rétablira l'ordre dans le royaume ¹¹⁹. Pour sa nièce, La Corne reprend le même thème mais hausse le ton : si le feu du ciel engloutit la pauvre France, écrit-il,

¹¹⁵ *Ibid.*, 28, Senlis, 24 sept. 1789.

¹¹⁶ *Ibid.*, 29, Senlis, 12 oct. 1789.

¹¹⁷ *Ibid.*, 32, Paris, 2 févr. 1790.

¹¹⁸ *Ibid.*, 48, Loches, 5 mars 1790.

¹¹⁹ *Ibid.*, 91, Loches, 10 août 1790.

ce sera par les excès des faux philosophes. Et Dieu étant juste, « il faut qu'il nous punisse selon l'énormité de nos crimes ». On craint justement une « contre-révolution » de l'étranger et on ne sait quelle force la France pourrait y opposer avec une armée indisciplinée. Les ennemis de la France devront craindre néanmoins que l'esprit d'insurrection ne gagne chez eux ¹²⁰.

Au début de 1791, tout espoir semble abandonner La Corne : « Dans ce terrible moment, dans cet effroyable moment, où nous avons tant à craindre le schisme, l'hérésie et tout à redouter de l'impiété : voilà les suites funestes de la fausse philosophie (...) C'est demain qu'on recevra ici ce terrible serment des prêtres fonctionnaires qui oseront le prononcer ¹²¹. » Quant à lui, il veut ne rien faire contre sa conscience et il a démissionné du conseil de la commune pour ne point recevoir le serment des prêtres. Et alors La Corne s'interroge sur l'opportunité qu'il y aurait pour lui de rentrer au Canada. Il aimerait y retourner finir ses jours, mais un empêchement se dresse tout de suite : « Si j'allais au Canada, ne serais-je pas sujet à prendre les armes en temps de guerre ? et d'après le Serment que j'ai fait comme chevalier de Saint-Louis, je ne le pourrais ¹²² (...) » Le 24 février, avant de terminer la lettre commencée un mois auparavant et de la confier à sa sœur qui va rentrer bientôt au Canada, La Corne se demande si les prêtres ne seront pas persécutés, ce qui lui arrache un cri d'admiration envers les Anglais : « Que les anglais sont justes, qu'ils sont politiques en conservant en Canada notre sainte religion ¹²³ ! » Pour comble de malheur, le pauvre chevalier vient de perdre 68,000 livres qu'il avait sur les États de Languedoc. Après trois ans de séjour dans le petit Canada de Loches, madame Marganne de La Valtrie et sa fille repartent au début d'avril 1791 pour le Canada pendant que la situation le permet encore ¹²⁴. Quels souvenirs, quelles impressions sur les malheurs de la France, sur la Révolution impie n'emporteront-elles pas au Canada !

La Révolution progresse et les troubles augmentent en 1791. En face d'une telle crise, « de meurtres, d'incendies, de férocité digne

¹²⁰ ASQ, FV, VII, 92, Angers, 15 août 1790.

¹²¹ *Ibid.*, 96, Loches, 22 janv. 1791, lettre à son beau-frère La Valtrie.

¹²² *Ibid.*

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Ibid.*

des cannibales », et comme les puissances coalisées allaient entrer en France à l'automne, selon des lettres d'émigrés, La Corne a décidé de quitter Loches et d'aller rejoindre l'armée des Princes à Enghien. Parti le 29 septembre, il est arrivé le 13 octobre. Quelle déception cependant ! Il n'a pas vu d'armée digne de ce nom chez les émigrés et se demande si cette émigration, sans exemple pour lui, a été conséquente et si elle ne sera pas la cause de la ruine de la France. Il constate que l'émigration a contribué pour beaucoup à la pénurie du numéraire en France et à la ruine des ouvriers, alors que plusieurs émigrés eux-mêmes sont en proie aux luttes fanatiques et inconsidérées¹²⁵. Enfin, il sacrifiera tous ses biens et espère passer au Canada l'année suivante avec Périnault, comme toute sa famille d'Amérique l'invite et le presse de le faire. Le surlendemain, c'est à sa sœur qu'il répond, s'apitoyant sur la malheureuse France « qui est réduite à désirer la verge inflexible du despotisme pour rétablir le désordre inouï de la plus cruelle anarchie ! Fruit de l'esprit d'orgueil, de l'égalité et de l'irréligion¹²⁶ ! » Élisabeth La Corne décrit de son côté à madame de La Valtrie ce qui s'est passé à Loches et en France depuis son départ : « Le délire, l'impiété, l'atrocité, la barbarie et l'effervescence, écrit-elle, sont à un tel excès que l'on ne peut rendre. Lis tous les papiers publics que tu pourras avoir et assurez vous bien que vous ne savez pas tout encore¹²⁷ (...) » L'église de sa paroisse a été fermée, le curé obligé de partir et la prieure de la maison où Élisabeth se trouve est « schismatique et démagogue ». Cependant une grande consolation lui est offerte : « La majeure partie de notre maison se soutient dans les bons sentiments, toutes les canadiennes sont fermes et inébranlables, grâce à dieu et je crois qu'il est heureux pour cette maison de nous avoir eues, sans quoi la mère prieure en aurait entraîné bien davantage¹²⁸. » Le clergé constitutionnel, par contre, a grand goût pour le mariage. Enfin, en face de toutes ces épreuves, que de personnes passeraient au Canada s'il leur était possible de vendre leurs biens fonds en espèces sonnantes¹²⁹ ! À monsieur de Saint-Ours, à Londres, Élisabeth dit que

¹²⁵ *Ibid.*, 93, Enghien en Brabant, 27 févr. 1792, reçue le 21 juil. 1792 à Lavaltrie, près de Montréal, via la Hollande.

¹²⁶ *Ibid.*, 94, 1^{er} mars 1792.

¹²⁷ *Ibid.*, 49, Loches, 5 mars 1792.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid.*

l'on ne parle à Loches que de choses tristes et très tristes, qu'on voit sortir les sœurs de leur maison avec chagrin, mais qu'elles ne jureront pour rien au monde sans l'approbation du Saint-Père, en dépit de l'opinion positive de la Sorbonne, décision suspecte aux religieuses, qui croient que la Sorbonne a peur de mourir de faim ou d'être guillotinée¹³⁰. À Périnault, toujours à Senlis, Élisabeth apprend qu'elle et ses sœurs ont été obligées de quitter l'habit, mais que les pensions sont très bien payées¹³¹. À Saint-Ours, elle avoue qu'à quelque chose malheur est bon puisque, étant sécularisée, elle peut agir en conséquence dans les affaires de son frère le chevalier. Et encore une fois elle note que les curés constitutionnels sont dans les noces et que si le peuple ne voit pas ces mariages de bon œil, il s'y fera trop aisément, comme au reste¹³².

Périnault, voyant les choses de plus haut, fait le point en 1792 : « De cette inconcevable révolution, vous la croyez à la fin, et l'on aperçoit rien encore qui l'annonce. Le cri de guerre se fait entendre ! (...) En un mot le trône et l'autel sont renversés, les lois fondamentales de la monarchie anéanties¹³³ (...) » Les Français ont raison d'être inquiets pour l'avenir, ajoute-t-il. On croit qu'il y a 250,000 hommes aux frontières alors qu'il n'y a plus personne pour commander les trois grandes armées et, au moment où les paysans se livrent au pillage et à l'incendie des châteaux, voire même au massacre de leurs propriétaires¹³⁴, la guerre ne semble pas faire de doute et alors elle amènera nécessairement une guerre civile. Comme l'avenir lui semble sombre, Périnault envie ceux qui, comme madame de La Valtrie, ne seront pas témoins de cet horrible spectacle et regrette d'être obligé de retarder son départ d'une année pour terminer les affaires qui lui sont confiées et qui se multiplient. Son fils au moins est rendu à Baltimore¹³⁵.

Les La Corne de Loches et Périnault ont donc tenu leurs familles et leurs amis du Canada au courant des événements de la Révolution de 1789 à 1793, qu'ils ont considérée d'abord avec faveur, mais dont

¹³⁰ ASQ, FV, VII, 52, 23 sept. 1792.

¹³¹ *Ibid.*, 59, 1^{er} nov. 1792.

¹³² *Ibid.*, 55, 14 nov. 1792.

¹³³ *Ibid.*, 38, 20 mars 1792, Senlis, lettre à M. La Valtrie.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ *Ibid.*, 39, 20 mars 1792, lettre à M^{me} La Valtrie.

les excès les ont bientôt effrayés et les mesures contre la religion et le clergé définitivement indisposés. Il en fut à peu près ainsi des directeurs du séminaire de la rue du Bac qui sont en relations continues avec ceux du séminaire de Québec, leur ancienne dépendance. Monsieur Hody, directeur de Paris, fait état de la Révolution pour la première fois le 28 juillet 1789 en termes laconiques : « Je vous envoie aux papiers publics d'Angleterre pour apprendre tout ce qui se passe icy. Nous qui en sommes les témoins, nous avons de la peine à le croire ¹³⁶ (...) » À la fin de l'année, Hody montre l'incertitude dans laquelle on est en France par rapport à l'éducation et l'ignorance qu'on a des mesures que prendra l'Assemblée nationale ¹³⁷. Dès février 1790, le séminaire de Paris implore la compassion et les prières du séminaire et des communautés religieuses de Québec pour le pauvre royaume de France, dont les Canadiens s'informeront par « les papiers publics ¹³⁸ ». En juin, Hody écrit qu'il ne saurait dépeindre l'état des choses ni la désolation répandue dans le royaume ¹³⁹. L'année suivante, il informe monsieur Gravé que l'accord est unanime parmi l'épiscopat dans la grande et effrayante confusion où le clergé se trouve et que c'est une grande consolation ¹⁴⁰. Au même moment arrive à Québec un paquet de trente-huit brochures achetées pour le séminaire et envoyées à monsieur Gravé. Il s'agit de lettres pastorales, de mandements épiscopaux, de déclarations sur la Constitution civile du clergé, sur la question du serment des ecclésiastiques et sa légitimité. Ces brochures portent uniquement sur les problèmes d'ordre religieux soulevés par la Révolution ¹⁴¹. En mars, Hody signale que son évêque a été maltraité, qu'on ne peut « s'accoutumer aux scènes effrayantes qu'on voit dans un Royaume catholique ¹⁴² », et il envoie des journaux et des imprimés divers à Québec.

M^{sr} Briand, retiré au séminaire, reçoit un jour une lettre de son neveu et filleul J.-Olivier Duchêne, ecclésiastique au séminaire du Saint-Esprit de Paris. Le futur lévite se met en frais de décrire de

¹³⁶ ASQ, Polygraphie XVIII, 4.

¹³⁷ *Ibid.*, 5c, 29 déc. 1789.

¹³⁸ *Ibid.*, 6, 1^{er} févr. 1790.

¹³⁹ *Ibid.*, 9, 25 juin 1790.

¹⁴⁰ ASQ, Lettres S, 70, 18 févr. 1791.

¹⁴¹ *Ibid.*, 68, liste établie à Québec le 23 févr. 1791.

¹⁴² *Ibid.*, 70A, 10 mars 1791.

façon cursive la Révolution à son oncle, avec une introduction de haute envolée :

Vous n'ignorez pas sans doute, cher et respectable oncle, la révolution qui s'est opérée en France par le moyen de la philosophie, l'anarchie, le trouble, la division qui la désolent depuis 3 ans. Elle est totalement changée (...) elle est bouleversée cul par-dessus tête (...) on ne l'y connaît plus (...) Sans entrer dans le détail des crimes et des abominations dont le récit vous ferait horreur, sans vous parler des attentats commis contre la personne sacrée du roi et de sa famille respectable, sans vous parler des ruisseaux du plus pur sang des français que nos philosophes inhumains ont fait couler, je vous dirai seulement en abrégé l'histoire de nos malheurs qui fera à jamais la honte et l'opprobre de la nation française ¹⁴³ (...)

L'Assemblée nationale qui s'est emparée de l'autorité royale détruit ce qui s'oppose à ses desseins criminels. Les principales mesures de l'Assemblée y passent et tout est de la faute « aux philosophes ». Le neveu de France termine en demandant au cher oncle du Canada de lui procurer une place dans quelque séminaire de son pays, étant « prêt à passer les mers et à voler dans ses bras ¹⁴⁴ ». La réponse du vieil oncle malade fut courte et délicate : « J'ai reçu, mon cher neveu, votre lettre du 1^{er} janvier de cette année. Les nouvelles que vous m'écrivez sont un peu surannées. J'ai pourtant pris plaisir à vous voir vous exprimer comme il convient sur une matière si importante. Mais les papiers publics m'instruisent assez et vous ferez bien en m'écrivant de ne me parler que de nouvelles de famille ¹⁴⁵. »

Monsieur Hody rendit compte des massacres du 10 août et de septembre 1792 à Gravé depuis Amiens. Selon l'ecclésiastique, les visites des soldats rue du Bac, baïonnette au bout du fusil, l'ordre de recevoir et de loger les soldats, les sanglantes journées d'août et de septembre « qui ont répandu la terreur et la consternation dans la capitale », ont fait penser aux prêtres des Missions étrangères qu'il valait mieux chercher la sûreté ailleurs qu'à Paris. Pour tout dire, ajoute-t-il, plus de cinq cents prêtres, archevêques, évêques et grands vicaires auraient été arrêtés, enfermés, égorgés et massacrés ¹⁴⁶.

¹⁴³ ASQ, Évêques de Québec, 203, Paris, 1^{er} janv. 1792.

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ *Ibid.*, 155b, Québec, 3 déc. 1792.

¹⁴⁶ ASQ, Polygraphie XVIII, 13, 18 oct. 1792, reçue le 11 mars 1793.

Les deux catégories de correspondance étudiées montrent de façon précise quelles informations les Canadiens recevaient de leurs amis français ou de leur parenté. Passés l'euphorie et l'étonnement de 1789, les inquiétudes de 1790 font bientôt place aux horreurs causées par les massacres de la Révolution impie qui attaque la religion, les prêtres et le monarque, qui oblige les nobles et les prêtres à se cacher ou à émigrer et qui n'assure plus la propriété et la personne à la fin de 1792. Jamais les lettres n'avaient été aussi fréquentes avant 1789. Prenons garde d'oublier que ces lettres de France s'adressaient à des personnes de large audience et de très grande influence dans le milieu canadien. Les liens personnels par les voyages et la correspondance constituent ainsi l'un des supports importants de l'opinion, comme les réponses à ces lettres le montreront.

III. — LES RELATIONS INTELLECTUELLES

DU MOMENT que le Canada appartient à l'Angleterre, toutes ses relations économiques cessent avec la France en vertu des pratiques coloniales de l'époque. Il n'y a donc plus d'échanges commerciaux entre la province de Québec et son ancienne métropole à partir de 1760. Seul le clergé canadien continue de recevoir des rentes sur l'hôtel de ville de Paris ou de quelques abbayes. Peut-il en être de même au point de vue du commerce des idées ? C'est évidemment une autre affaire. Interdire et empêcher l'entrée des marchandises en Amérique continentale est chose facile à l'époque, étant donné que le Saint-Laurent représente la principale voie d'accès au Canada et que tout le continent appartient à l'Angleterre. Il est cependant plus difficile d'empêcher la circulation des idées. On n'a pourtant pas manqué de dire que les relations avec la France s'arrêtèrent complètement « avec le changement d'allégeance ¹⁴⁷ ».

Il convient de rappeler d'abord que le mouvement des personnes entre la France et la province de Québec a touché surtout les gens instruits. Les quelques Français venus au Canada entre 1763 et 1793 sont des ecclésiastiques, des artistes, des publicistes, qui ont apporté

¹⁴⁷ Laurence A. BISSON, *le Romantisme littéraire au Canada français*, p. 14.

avec eux les modes et les goûts français de la fin de l'Ancien Régime et joué un rôle qui dépasse de loin leur nombre. Que l'on songe au seul Mesplet ! Les Canadiens en France, nobles ou bourgeois, et surtout les quelques artistes qui ont perfectionné leur métier sous Louis XV et Louis XVI se sont également imprégnés de culture française et leur œuvre d'architecte, de sculpteur ou de peintre en porte le témoignage. Les relations personnelles entre les deux pays forment ainsi la pierre d'angle de la pénétration culturelle française au Canada. Si la correspondance entre Canadiens et Français apporte peu avant 1789, elle devient par la conjoncture révolutionnaire un véhicule important des idées. L'imprimé demeure pour sa part l'un des facteurs primordiaux de la pénétration française. Les journaux français parviennent à Québec un peu moins avant 1789 et davantage à partir de la Révolution, comme la correspondance et les journaux canadiens en témoignent. L'importation du livre français constitue enfin l'aspect le plus important du commerce de l'imprimé et de la propagation des idées. *La Gazette du Commerce et littéraire* de Mesplet annonce la vente des *Conférences d'Angers* en 25 volumes¹⁴⁸, de *l'Anti-Dictionnaire philosophique*, édition de Paris de 1775, de *l'Autorité des livres du Nouveau Testament contre les incrédules*, du *Dictionnaire de la religion*, par l'auteur des *Erreurs de Voltaire*¹⁴⁹. *La Gazette de Québec*, en 1787, insère l'annonce d'une collection de livres français à vendre, « nouvellement importés par Panet Frères¹⁵⁰ ». Les importateurs fournissent une liste imposante de titres et d'auteurs pour attirer les clients. On y offre entre autres les « œuvres » de Boileau, Corneille, Molière, Racine, Crébillon et Voltaire et on indique ensuite des titres comme les *Lettres* de M^{me} de Sévigné, *les Aventures de Télémaque*, les *Contes* de La Fontaine, *le Parfait Notaire* et *la Coutume de Paris*, les *Dialogues des morts*, *la Pluralité des mondes*, *le Diable boiteux*, « tous les romans de Voltaire séparés », *la Nouvelle Éloïse* (*sic*) et *l'Émile*, enfin beaucoup de « livres curieux » et un grand assortiment de livres de dévotion.

L'étude de quelques catalogues de bibliothèques est encore révélatrice de l'arrivée du livre français après la conquête. La bibliothèque du séminaire de Québec en 1782 comprend, parmi ses quelque 5,000

¹⁴⁸ Le 17 juin 1778.

¹⁴⁹ Le 21 oct. 1778.

¹⁵⁰ Les 7, 14 et 21 juin 1787.

volumes, plus de 1,000 titres aux sections belles-lettres et histoire. Les auteurs du XVIII^e siècle y font bonne figure et Voltaire, Montesquieu et Raynal sont du nombre¹⁵¹. Nos propres recherches dans le « vieux fonds » de cette bibliothèque nous ont permis de préciser la date d'arrivée de certains livres et le nom de leur acheteur ou possesseur¹⁵². Nous avons relevé de la sorte : *le Contrat social* de Rousseau, édition de 1762, à M^{sr} Desglis, évêque de Québec ; *la Religion chrétienne, prouvée par un seul fait*, édition de 1766, à François Gravé en 1773 ; *le Déisme réfuté par lui-même* de Bergier, édition de 1771, à M^{sr} Briand, évêque de Québec ; les *Œuvres* de Montesquieu en deux volumes, édition de 1769, à J. D. en 1781 ; *les Erreurs de Voltaire*, édition de 1770, à M^{sr} Briand ; *l'Histoire des deux Indes* de l'abbé Raynal, édition de 1780, à François Gravé en 1783. Ce livre de Raynal a été acquis dans des circonstances qui valent d'être racontées, telles que monsieur Gravé l'écrit lui-même au verso de la page de garde : « L'auteur de ce livre est un impie. On peut même prouver par son ouvrage qu'il est athée. Le Séminaire ne l'a acheté 110 livres que pour le soustraire aux gens du monde qui auraient pu en abuser. Il doit être placé dans la bibliothèque hors la vue et personne sans permission et sans nécessité ne peut le lire sans courir le risque d'en recevoir le scandaleux poison 1783 G¹⁵³. » Du même Raynal enfin, *l'Histoire du Parlement d'Angleterre* de 1751, éditée à Londres, est au séminaire de Québec en 1782. La Bibliothèque de Québec, dont les livres sont achetés par un Anglais en Angleterre, comprend, parmi ses 1,815 volumes en 1785, 1,000 ouvrages français, qui sont pour la plupart des ouvrages du XVIII^e siècle. Voltaire y est représenté par 40 volumes, Rousseau par 23 et Diderot par son *Encyclopédie*¹⁵⁴. Quelques hommes de l'époque nous ont encore fait part de leurs lectures. Un correspondant de *la Gazette du Commerce et littéraire* qui signe « Adieu », répondant « À l'ennemi des Sciences », avoue qu'il lit les docteurs de l'Église, *l'Histoire du Concile de Trente* de Fra Paolo Sarpi et aussi *l'Héloïse* de J.-J. Rousseau¹⁵⁵. Un mois après,

¹⁵¹ A. DROLET, « La bibliothèque du Séminaire de Québec et son catalogue de 1782 », *le Canada français*, vol. XXVIII, n^o 2 (oct. 1940), p. 261-266.

¹⁵² Nous n'avons retenu que les livres signés ou datés, dont nous donnons quelques titres en exemple.

¹⁵³ Écrit à la plume, au verso de la page de garde du début et signé G.

¹⁵⁴ FAUTEUX, « Les bibliothèques canadiennes... », p. 26-28.

¹⁵⁵ Le 8 juillet 1778.

« Le spectateur tranquille » répond « aux jeunes émules des Sciences » qu'il aime bien l'*Énéide* de Virgile mais que la *Henriade* de Voltaire l'enchantait¹⁵⁶. Charles de La Naudière, qui a fréquenté les cercles du Palais royal avant 1769, proclame dans sa polémique avec monsieur Bédard du séminaire de Québec qu'il s'inspire de Montesquieu et de Raynal pour combattre les droits féodaux¹⁵⁷. Pierre Du Calvet, dans son pamphlet *Appel à la justice de l'État*¹⁵⁸, ne laisse pas de parler du « contrat social ». Henri Mézière, jeune Montréalais qui fera une carrière brillante à Bordeaux pendant la Révolution¹⁵⁹, découvre les philosophes : « J'eus le bonheur de faire rencontre des œuvres de Rousseau, Mably, Montesquieu et d'autres philosophes amis des hommes et du vrai. Je dévorais leurs productions, elles m'apprirent à connaître mes devoirs et mes droits¹⁶⁰ (...) » C'est sans doute chez Fleury Mesplet que Mézière trouva ces auteurs, puisqu'il y travailla dès sa sortie du collège¹⁶¹. Enfin, la *Gazette de Québec* publie souvent des pages de Voltaire. Il est hors de doute qu'une connaissance des autres bibliothèques des communautés religieuses de Montréal et de Québec, de celles de plusieurs ecclésiastiques ou de membres des professions libérales, avocats, médecins et notaires de la province de Québec d'alors, montrerait la cohabitation des auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles, achetés après 1763, venus de France par l'Angleterre ou les États-Unis, importés par les soins des voyageurs ou par des marchands de livres et autres marchandises.

C'est à ce moment que certaines exhortations ou observations des évêques de Québec prennent leur valeur relative, comme lorsque M^{er} Briand supplie ses fidèles dans un mandement de 1771 de cesser leurs lectures impies et d'éviter la fréquentation de ces catholiques qui ne le sont que de nom, « aussi libertins d'esprit que de cœur¹⁶² ». M^{er} Hubert marquait pour sa part à M^{er} Antonelli qu'il s'était introduit une quantité prodigieuse de mauvais livres, avec un esprit de philosophie

¹⁵⁶ Le 12 août 1778.

¹⁵⁷ *La Gazette de Québec*, 28 avril 1791.

¹⁵⁸ ... ou recueil de lettres au roi, au prince de Galles, et aux ministres; ... p. 16-17.

¹⁵⁹ Voir *infra*, 2^e partie, chap. II.

¹⁶⁰ « Mémoire sur la situation du Canada et des États-Unis », *BRH*, vol. XXXVII, 1931, p. 195.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² TÊTU et GAGNON, *Mandements...*, t. II, p. 219-220, 28 janv. 1771.

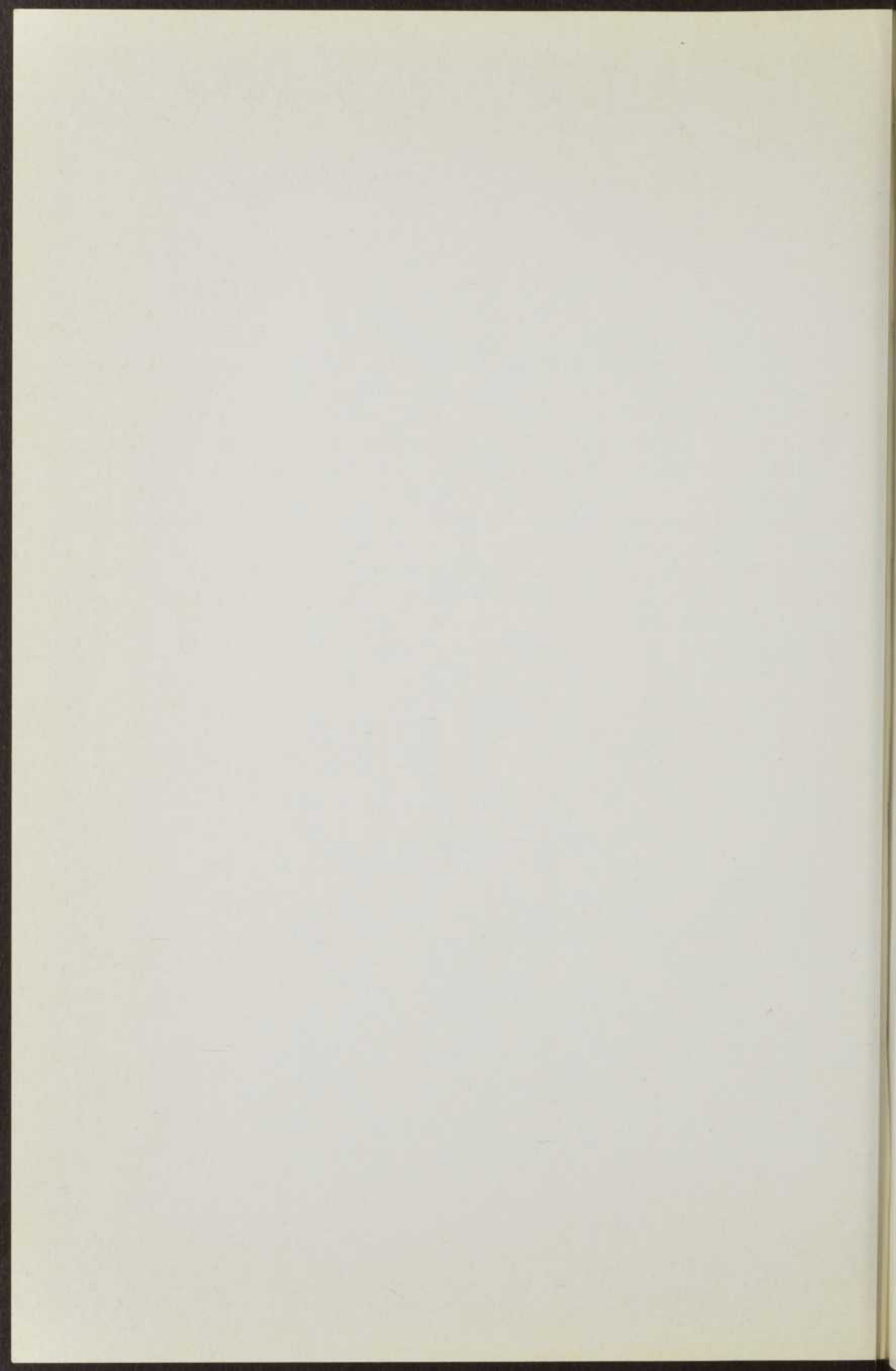
funeste¹⁶³. C'était là une allusion aux auteurs de l'époque, aux Voltaire, Rousseau, Diderot et Raynal, dont les Anglais étaient tout aussi friands que les intellectuels canadiens. Néanmoins il nous paraît nettement exagéré d'affirmer que Voltaire a été notre seul maître de littérature, notre seul professeur d'histoire et de philosophie pendant un demi-siècle¹⁶⁴, et gratuit sinon faux de dire que la censure ecclésiastique suffisait à disperser les efforts des intellectuels à se grouper en cercles ou en académies¹⁶⁵.

Bref, les Canadiens étaient sans doute mieux informés de ce qui se passait en France après 1763 qu'avant, grâce surtout à l'imprimerie et à la presse périodique canadienne. La pénétration de l'imprimé français au Canada, telle que nous l'avons retracée dans les journaux, les catalogues et la bibliothèque du séminaire de Québec, montre encore à quel point l'influence française se fait sentir. Enfin, la correspondance entre les Français et les Canadiens, celle des familles nobles et celle des communautés religieuses que nous avons pu étudier, maintenait des liens constants entre les deux sociétés. Et à partir de 1789, cette correspondance venue de France va apporter un aliment de première importance à l'opinion canadienne sur la Révolution. La liaison des deux pays par les relations personnelles est donc un aspect fondamental du sentiment et de l'opinion des élites canadiennes de la période 1760-1792.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 349-351, 14 juin 1788.

¹⁶⁴ TRUDEL, *l'Influence de Voltaire au Canada*, t. I, p. 124.

¹⁶⁵ R. FLENLEY, « The French Revolution and French Canada », *Essays in Canadian History*, p. 49.



LA NAISSANCE DE L'OPINION CANADIENNE

I. — LA CONQUÊTE ET LA POMPADOUR —

L'INFORMATION TRANSMISE PAR LA PRESSE : 1760-1789

LES CANADIENS, on l'a vu¹, étaient assez indépendants de caractère et passaient pour naturellement indociles. Les rivalités entre colons et métropolitains ne manquaient pas davantage de sourdre ici et là au XVIII^e siècle, comme il devait arriver. Et la guerre de Sept Ans en avait donné des exemples typiques entre miliciens canadiens et troupes régulières, entre officiers français et canadiens, voire même entre le gouverneur Vaudreuil et le général Montcalm. Ces rivalités et susceptibilités n'allaient cependant pas très loin et n'avaient pas encore eu le temps de grossir, de se développer et de passer au stade de la volonté d'émancipation ou de sécession. À l'heure du danger comme en temps de paix, les Canadiens se retrouvaient comme un seul homme pour défendre leur pays et demeurer fidèles sujets du roi de France. La défaite militaire, la conquête anglaise et même la cession du Canada par la France ont encore montré le sentiment d'attachement réel et profond des Canadiens envers la mère patrie.

La Nouvelle-France vaincue par les armées en 1759-1760 pouvait toujours espérer un retour en force des flottes françaises ou même un renversement de situation par la seule opération du traité de paix qui mettrait fin à la guerre. C'était chose fréquente dans l'histoire des guerres précédentes au XVIII^e siècle, et l'avant-dernier conflit entre les

¹ Voir *supra*, chap. 1^{er}.

deux métropoles avait vu les conquêtes réciproques retourner à leur possesseur ; c'est ainsi que Louisbourg, pris par les Anglais en 1745, avait été rendu à la France au traité de 1748. Le sentiment ou l'opinion qui semblent avoir prévalu entre septembre 1760 et mai 1763 sont ceux de l'anxiété et de l'espoir. Selon la tradition aux ursulines de Québec, le peuple ne pouvait croire à une existence séparée de la France et vivait dans un état permanent d'anxiété. À chaque voile qui remontait le fleuve, les bons habitants du pays s'obstinaient à dire : « Nos gens reviendront pourtant ². » Le grand vicaire Perrault de Trois-Rivières lut par hasard en avril 1762 une gazette française datée du 20 octobre 1761. Ce journal, venu on ne sait comment, lui apprit l'alliance conclue entre la France et l'Espagne et lui fit espérer que cette alliance rendrait la guerre plus conforme aux vœux des « bons patriotes de ce païs ³ ». Haldimand affirma, deux ans après, que la noblesse canadienne avait toujours refusé de croire que la France céderait le Canada et qu'elle avait été maintenue dans cette opinion par les ecclésiastiques ⁴. Pendant des décennies, les Canadiens caressèrent dans leurs rêveries collectives cet espoir d'un retour des vaisseaux français ⁵.

Dans un mandement du 1^{er} février 1762, à l'occasion du couronnement de George III, le supérieur des sulpiciens de Montréal montre l'amour des Canadiens pour la France et le roi : « Arbitre souverain du sort de tous les hommes, écrit-il, (le Seigneur) dispose à son gré du trône et des empires (...) » Il ajoute qu'« après avoir éprouvé pendant longtemps les douceurs du gouvernement français, sous un prince chéri de ses sujets (...) », les Canadiens sont passés sous la domination du roi d'Angleterre ⁶. Et le jour où l'on apprit la cession du Canada à l'Angleterre par le traité de Paris, il n'y eut qu'un sentiment de douleur que purent exprimer ceux qui savaient le faire. Les ursulines de Québec écrivent alors à Paris que « la paix si longtemps désirée, mais conclue à des conditions si opposées à nos désirs, a mis

² *Les Ursulines de Québec...*, t. III, p. 35-36.

³ Lettre de Perrault au chanoine Briand, 12 avril 1762, citée dans TRUDEL, *le Régime militaire dans le gouvernement des Trois-Rivières*, p. 156-157.

⁴ Lettre de Haldimand à Gage, 15 avril 1764, citée dans TRUDEL, *op. cit.*, p. 160.

⁵ Octave CRÉMAZIE, « Chant du vieux soldat canadien », 1855, dans *Œuvres complètes*, p. 112-114.

⁶ TÊTU et GAGNON, *Mandements...*, t. II, p. 157.

le comble à notre douleur⁷ ». Un brave curé de campagne, le récollet Théodore, dit au chanoine Briand qu'il avait chanté le *Te Deum* prescrit pour célébrer la signature du traité de Paris *oculis lacrymantibus*⁸. Monsieur Gravé, du séminaire de Québec, résume pour sa part le sentiment commun en une exclamation : « Que nous sommes tristes⁹. » Douleur qui, de toute évidence, confine à la stupeur et à l'indicible dans l'âme des Canadiens, à telle enseigne que Haldimand, qui croyait les habitants des campagnes indifférents à leur sort en 1763, est obligé de convenir en avril suivant que « plus de la moitié des Canadiens de tout ordre ne croyent pas la paix véritablement faite¹⁰ ». La stupeur fut si profonde qu'elle n'a laissé que de rares traces dans la chanson, alors que les grandes victoires de la guerre avaient excité la verve populaire, comme celles de la Monongahéla, de Chouagan, de William Henry et de Carillon¹¹. Mais c'est durant près de cent ans que les Canadiens se transmettront de père en fils le récit des événements, comme François-Xavier Garneau l'a raconté en 1855¹².

Quelques témoignages, enfin, laissèrent filtrer un peu d'amertume, comme celui de la révérende mère de la Visitation de l'Hôpital général de Québec qui écrivait à la Cour de France « Qu'on ne peut, Monseigneur, dépeindre au naturel la douleur et l'amertume qui s'est emparée de tous les cœurs à la nouvelle de ce changement de domination ; on se flatte que quelque révolution que la Providence suscitera nous remettra dans nos droits¹³. » En attendant, la révérende mère demande au ministre responsable de Paris de rembourser son hôpital pour les soins donnés aux troupes françaises. Et d'ailleurs, comme on pouvait s'y attendre, les Canadiens se sont interrogés sur les causes de la défaite et de la cession. La mère de la Visitation exhale sa mauvaise humeur en mettant les malheurs du Canada au compte de l'esprit de discorde : « La paix est conclue, dit-elle, et nous en gémissons, en voyant perdre à cette infortunée colonie le glorieux titre de la Nouvelle-France. Elle

⁷ *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 38.

⁸ Cité dans TRUDEL, *op. cit.*, p. 143-144.

⁹ TRUDEL, « Le séminaire de Québec sous le régime militaire, 1759-1764 », *Revue de l'université Laval*, vol. VIII, n° 5 (janv. 1954), p. 407-408.

¹⁰ Cité dans TRUDEL, *le Régime militaire dans le gouvernement des Trois-Rivières*, p. 159-160.

¹¹ *Victoires et chansons*, p. 6.

¹² *Voyage en Angleterre et en France, dans les années 1831, 1832 et 1833*, p. 5-6.

¹³ *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec...*, p. 374.

en serait encore en possession si le Canadien, toujours victorieux des Anglais, avait été seul à le défendre¹⁴. » La bonne sœur exagère visiblement. Pour madame Germain, qui écrivait de Montpellier à sa sœur restée au pays, c'était la faute des « voleurs du Canada », c'est-à-dire de la bande à Bigot¹⁵. Une chanson populaire attribuée à la trahison de Vergor et à l'incapacité de Vaudreuil la perte du Canada¹⁶, cependant que, selon Philippe Aubert de Gaspé, « la faute à la Pompadour » aurait emporté l'adhésion de l'imagination populaire et pour longtemps¹⁷. Quant aux ecclésiastiques de haut rang, ils ne pouvaient interpréter l'événement qu'en se référant au bras vengeur de la Providence et confier à leurs fidèles que la catastrophe était la punition du ciel à leurs fautes¹⁸. De témoignage de satisfaction, nous n'en connaissons aucun. La France ni son roi ne furent accusés et en dernier ressort, si l'on dut accuser quelqu'un, c'est la Pompadour qui servit de bouc émissaire¹⁹.

Ce n'est que longtemps après que certains intellectuels comme Papineau, dans un discours électoral fameux²⁰, et J.-G. Barthe, dans *le Canada reconquis par la France*, mettront la perte du Canada sur le dos de Louis XV²¹. Au reste, le débat sur les causes de la défaite française et de la conquête anglaise est devenu depuis le milieu du XIX^e siècle l'un des sujets les plus controversés et les plus passionnés dans l'opinion canadienne. Les incidences de la Révolution française donneront enfin une autre dimension à la conquête²².

Le sentiment s'est donc retrouvé unanime pour souffrir, fût-ce en silence, de la séparation d'avec la France. En ce sens, l'opinion

¹⁴ Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec..., p. 374.

¹⁵ Lettre du 18 juin 1763, citée dans M. BRUNET, « Les Canadiens après la Conquête. Les débuts de la résistance passive », *RHAF*, vol. XII, n° 2 (sept. 1958), p. 176.

¹⁶ E.-Z. MASSICOTTE, « Nos chansons populaires », *BRH*, vol. XXVII, 1921, p. 30-32.

¹⁷ Philippe AUBERT DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 251.

¹⁸ M^{gr} de Pontbriand, évêque de Québec, 28 oct. 1759, dans TÊTU et GAGNON, *Mandements...*, t. II, p. 141-142 ; lettre de J.-O. Briand au chanoine Perrault de Trois-Rivières, 22 févr. 1762, *RAPQ*, 1929-1930, p. 51.

¹⁹ « C'est la Pompadour qui a vendu le pays à l'Anglais, disait l'homme du peuple » (Ph. AUBERT DE GASPÉ, *op. cit.*, p. 86) ; de Gaspé, né en 1786, est mort en 1871.

²⁰ Voir CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. III, p. 93.

²¹ P. 57.

²² Voir *infra*, 2^e partie, chap. III et IV.

canadienne, ou les témoignages qui en tiennent lieu, est nettement en faveur de la France. C'est un sentiment global qui ne fait pas l'ombre d'un doute : la Nouvelle-France a perdu sa mère patrie et, loin d'avoir cherché à s'en séparer, elle s'est battue jusqu'à la fin pour demeurer au roi de France. Les relations officielles étant rompues à partir du traité de paix, les quelques problèmes qui restaient en suspens seraient réglés entre les métropoles sans la participation de la province de Québec. Les Canadiens en seraient informés par la *Gazette de Québec* ou les lettres de leurs parents et amis rentrés en France.

Les principaux administrateurs de la Nouvelle-France avaient été traduits en justice dès leur retour en métropole²³. La *Gazette de Québec* en suivit l'instruction de loin. Le 9 août 1764, elle apprend à ses lecteurs que Paris « a donné des ordres de faire imprimer et publier les procès des criminels du Canada ». Un mois plus tard, elle publie une lettre de Choiseul à Vaudreuil dans laquelle le ministre communique à l'ancien gouverneur de Québec que le roi, ayant fait faire une enquête sur son administration, non seulement l'exonère de tout blâme, mais lui accorde la croix de Saint-Louis et une pension à compter de janvier 1764²⁴. Près de trois ans plus tard, on apprend de Paris que les personnes impliquées dans l'affaire du Canada et qui ont interjeté appel ont obtenu une décision partiellement en leur faveur : Landriève, Le Moine, Despins et quelques autres sont acquittés, tandis que Deschenaux ne sera pas obligé de s'exiler mais devra payer cent mille livres d'amende²⁵.

Les conditions du remboursement de la dette canadienne par le roi de France, que les Canadiens appelaient à l'époque les « billets d'ordonnance » et qui comprenait diverses catégories de lettres de change, furent publiées à Paris le 29 juin 1764. Ces conditions étaient extrêmement dures : une partie des lettres de change était payée en entier, une seconde partie à 50 pour cent et une troisième à 25 pour cent. Or sur les seize millions et demi de billets d'ordonnance que les Canadiens possédaient, quatorze millions et demi n'étaient remboursés qu'à 25 pour cent. Les Anglais, qui avaient racheté une bonne partie de ces monnaies de papier pour spéculer, protestèrent

²³ Voir FRÉGAULT, *François Bigot, administrateur français*, t. II, chap. XVIII.

²⁴ *La Gazette de Québec*, 20 sept. 1764, de Londres, 12 juin.

²⁵ *Ibid.*, 14 mai 1767, de Paris, 12 déc. 1766.

autant que les Canadiens auprès de Paris, mais en vain²⁶. *La Gazette de Québec* signale cet arrangement et ajoute en guise de commentaires que les Français « s'imaginent apparemment que cela contentera les Anglais qui sont les possesseurs de la majeure partie de ces ordonnances²⁷ ». De son côté, madame d'Youville écrit avec amertume qu' « après avoir été traités durement ici, nous le sommes encore là²⁸ ». On peut conclure que le coup a été vivement ressenti par une fraction importante de la population.

L'opinion des Canadiens sur le changement d'allégeance et ses conséquences immédiates ne nous est pas davantage connue et ne le sera jamais, faute d'expression publique. La presse périodique vient d'ailleurs de naître en juin 1764 grâce à l'initiative de l'Anglo-Américain William Brown. Comme on le sait, Brown et son associé Gilmore ont annoncé dès le début qu'ils accorderaient la première place aux affaires européennes et ils ont tenu parole pendant toute la période. La France reçoit d'ailleurs une part éminente dans les nouvelles internationales de *la Gazette de Québec*. C'est d'abord la plus grande puissance avec la Grande-Bretagne à l'époque, puissances qui sont ensuite en rivalité perpétuelle en Europe et en Amérique. Enfin, les propriétaires de *la Gazette* ne peuvent oublier que la majorité de la population est française de langue et de sentiment. Le journal de Brown et Gilmore étant le seul à paraître jusqu'en 1785, c'est à travers lui surtout qu'il faut voir les manifestations publiques d'opinion envers la France, sa politique extérieure et sa politique intérieure, sous les différents aspects que le journal présente chaque semaine.

L'un des problèmes internationaux qui a retenu davantage les colonnes de *la Gazette* avant 1789, c'est l'affaire de Corse. De 1767 à 1770, dans tous les numéros, les nouvelles abondent, venant de Corse, de Paris, de Madrid, de Livourne, de Toulon ou de Gibraltar, en passant par Londres évidemment. Tantôt les nouvelles indiquent que les efforts du comte de Marbeuf pour réconcilier la Corse avec Gênes sont nuls²⁹; tantôt c'est le récit d'une bataille comme celle de Saint-Fiorenzo. Au début de 1769, des nouvelles de Londres parlent

²⁶ TRUDEL, *le Régime militaire...*, p. 177s.

²⁷ Le 18 oct. 1764, de Londres, 14 juill.

²⁸ Lettre à Pierre de La Rue, abbé de l'Isle-Dieu, 18 sept. 1765, citée dans Albertine FERLAND-ANGERS, *Mère d'Youville...*, p. 232.

²⁹ Le 9 mars 1767, de Paris, 13 oct. 1766.

de guerre possible entre la France et l'Angleterre³⁰ et bientôt elles favorisent la révolte de Paoli. Le 2 février 1769, *la Gazette* donne le « Manifeste de Paoli³¹ » et publie le 3 août la « traduction d'une lettre de Paoli, le brave chef des Corses ». Un mois plus tard, le journal annonce que quarante mille Français ont vaincu les pauvres insulaires qui se sont défendus pour la liberté³². Enfin le chef s'est réfugié à Livourne et *la Gazette* rend hommage à la Corse par une ode anonyme³³.

Un peu plus de dix ans après la guerre de la conquête, l'invasion du Canada par son voisin du Sud allait recommencer. Nous savons quelle fut la part de la province de Québec et de ses principaux groupes ethniques et sociaux³⁴. À partir du moment où la France prenait ouvertement parti en faveur des insurgents, la position de *la Gazette de Québec* devenait plus délicate, la France étant dès lors un pays ennemi de l'Angleterre et du Canada. Il fallait néanmoins éviter de heurter les « nouveaux sujets » dans leurs sentiments envers l'ancienne mère patrie. C'est ce que le journal fit avec un art consommé pendant toute la durée de la guerre.

À l'été de 1777, *la Gazette* ne croit pas encore à l'aide française envers les insurgents. Franklin étant à Paris, une lettre de la capitale française affirme qu'il se leurre s'il pense que Paris va aider les rebelles américains et qu'on « le trompe principalement par de belles promesses de le soutenir secrètement³⁵ », que Paris permet seulement aux particuliers de vendre aux Américains. En octobre, le journal sent le besoin de rassurer ses lecteurs sur l'impossibilité d'une rupture entre la France et l'Angleterre parce qu'on a enlevé la marine à Sartine, l'appui des Américains, pour la confier au duc de Guines, ancien ambassadeur à Londres et ami des Anglais³⁶. Encore à l'été de 1778, *la Gazette* annonce qu'il n'y a rien à craindre de la maison des Bourbons et que « même le mauvais succès du général Burgoyne ne

³⁰ Le 5 janv. 1769, de Corse, 4 août.

³¹ De Livourne, 10 sept. 1768.

³² Le 21 sept. 1769, de Livourne, 26 mai.

³³ Le 12 oct. 1769, *Corsica. An Ode*.

³⁴ Voir *supra*, chap. 1^{er}.

³⁵ Le 7 août 1777, extrait d'une lettre de Paris.

³⁶ Le 30 oct. 1777, extrait d'une lettre d'une personne de distinction à Paris, à son ami à Londres.

fait d'autre impression à Paris que de faire triompher avec insolence les amis de l'Amérique³⁷ ».

Quelques semaines après, cependant, les nouvelles de Paris sont moins rassurantes et le journal doit annoncer que la France a envoyé un plénipotentiaire aux États-Unis, qu'il part beaucoup de Français pour l'Amérique, qu'il y a de grands mouvements de troupes et d'artillerie³⁸, qu'enfin l'ambassadeur de France à Londres a reçu son congé de l'Angleterre³⁹. En octobre, *la Gazette* est bien obligée de rapporter de Paris que les affaires vont en France comme si la guerre était déclarée⁴⁰. Il faut attendre cependant au 15 juillet 1779 pour trouver la première mention du nom de La Fayette dans le journal de Québec et c'est pour signaler que le roi a exilé le marquis sur ses terres à son retour des États-Unis où il a servi comme volontaire⁴¹. Au cours des années subséquentes, *la Gazette* présente les événements, les victoires des Anglais ou des Français sans que l'on sente le moindre sentiment de haine ou d'antipathie envers la France. Elle publie les articles préliminaires de la paix entre les belligérants sans se départir de son flegme⁴² et « le traité définitif entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique, signé à Paris le 3 septembre 1783 », à deux reprises, et la seconde fois, par ordre de l'autorité gouvernementale⁴³. Au sujet des négociations franco-américaines, et sur la foi d'informations parisiennes, *la Gazette* note que, l'indépendance des États-Unis étant unanimement reconnue, les Français ont atteint leur but et ne semblent plus désirer autre chose⁴⁴; elle paraît entre-temps heureuse de signaler que dix-sept paires français voyagent en Angleterre pendant que la France fourmille d'Anglais⁴⁵.

Dans les années qui précèdent immédiatement la Révolution, ce qui retient surtout l'attention de *la Gazette de Québec* dans la politique étrangère de la France, ce sont les négociations commerciales entre les deux métropoles. Elle consacre deux pages entières à « l'Arrêté

³⁷ Le 4 juin 1778, de Paris, 30 déc. 1777.

³⁸ Le 9 juill. 1778, de Paris, 4 mars.

³⁹ Le 16 juill. 1778.

⁴⁰ Le 22 oct. 1778, de Paris, 7 août.

⁴¹ Le 15 juill. 1779, extrait d'une lettre de Paris, 14 févr.

⁴² Les 8 et 15 mai 1783.

⁴³ Les 8 avril et 21 oct. 1784.

⁴⁴ Le 11 nov. 1784, extrait d'une lettre de Paris, 2 août.

⁴⁵ Le 13 mai 1784, Londres, 20 mars.

du Conseil d'État du roi, concernant le commerce étranger avec les îles françaises en Amérique, du 30 août 1784⁴⁶ ». Les marchands de France, pour leur part, ont révoqué la défense d'importer les « manufactures » anglaises, alléguant que sans ces marchandises ils ne peuvent former leur cargaison pour l'exportation vers les pays étrangers et que, de la sorte, ils craignent que les Anglais ne s'emparent de leurs débouchés⁴⁷. Bien plus, le roi de France aurait abandonné le droit d'aubaine pour attirer les manufactures anglaises⁴⁸. Puis, la négociation d'Eden à Paris est signalée⁴⁹, le traité du 26 septembre 1786 donné en entier⁵⁰, et « la substance » du traité de navigation et de commerce est reprise en trois livraisons consécutives⁵¹. Au printemps de 1788, selon le journal, « tous les commerçants et manufacturiers français se plaignent amèrement des funestes effets du traité de commerce avec l'Angleterre, par lequel notre commerce est totalement ruiné, tandis que celui de la Grande Bretagne est dans une situation florissante (...), et qu'en conséquence cela est dangereux pour la paix⁵² ».

La presse de la seconde moitié du XVIII^e siècle n'avait point de rubrique de faits divers et *la Gazette de Québec* encore moins puisqu'elle présentait toutes ses informations en vrac selon la date et le lieu de provenance des nouvelles. Ce qui n'empêche pas qu'on retrouve comme aujourd'hui le fait divers sous ses multiples aspects, que ce soit les procès, les exécutions, les méfaits du banditisme, l'accouchement d'une reine ou la disette.

Les méfaits du loup, encore fréquents à cette époque, offrent une moisson de choix et ceux de la bête du Gévaudan n'ont pas manqué d'être rapportés aux lecteurs canadiens. Le 11 avril 1765, *la Gazette* raconte qu'une bête féroce dans le voisinage de la forêt de Mercoire sème la consternation, qu'elle a déjà dévoré vingt personnes dont la plupart sont des jeunes filles. Et le journal fournit une description complète de la bête⁵³. On apprend ensuite qu'elle a dévoré huit

⁴⁶ Le 15 sept. 1785.

⁴⁷ Le 22 juin 1786, Londres, 16 mars.

⁴⁸ Le 29 juin 1786, Paris, 17 janv.

⁴⁹ Le 19 oct. 1786, extrait d'une lettre de Paris, 8 juill.

⁵⁰ Le 11 janv. 1787, Londres, 4 oct. 1786.

⁵¹ Les 22 janv., 1^{er} et 8 mars 1787.

⁵² Le 1^{er} mai 1788, Paris, 26 déc. 1787.

⁵³ D'une gazette de Paris, 23 nov. 1764.

personnes autour de Mende⁵⁴, une bergère de dix-huit ans de grande beauté dans le bois de Saint-Côme⁵⁵, que les dragons se sont mis à la poursuite de la bête pendant que la population fait des prières publiques⁵⁶ et que le roi a décidé d'envoyer dans le pays de Gévaudan le sieur Antoine, l'un de ses lieutenants, pour donner la chasse à cet animal⁵⁷ qui ne sera abattu que le 19 juin 1767⁵⁸.

Les hommes aiment se repaître d'atrocités, sont friands des procès qui se déroulent et des récits d'exécutions qui suivent, du macabre et du crapuleux. *La Gazette* signale ainsi que beaucoup de nobles français sont dégoûtés de ce que l'on fait à Lally-Tollendal⁵⁹ ou encore qu'on a exécuté à Abbeville, après tortures, un jeune homme arrêté pour blasphème. On a brûlé ensuite son corps et, sur le même bûcher, le *Dictionnaire philosophique portatif*, « qui était du nombre des livres infâmes, dont il était fait mention dans le rapport fait au greffier⁶⁰ (...) ». Selon le journal, c'est une punition qui excède toute proportion avec le crime⁶¹. Des lettres de France mentionnent encore les méfaits du banditisme autour de Saint-Quentin⁶² pendant que la hausse des prix du pain et des denrées alimentaires fait craindre aux bourgeois de Paris la révolte des gens de métiers⁶³. De Paris encore, on apprend « que la comtesse de Barré (*sic*), maîtresse du Roy français, a fait dernièrement une acquisition d'un marquisat dans la Province de Picardie, qui lui a coûté (ou pour parler plus convenablement aux misérables sujets du Roy) 1,600,000 livres⁶⁴ ». Enfin, en deux numéros consécutifs, *la Gazette* livre à ses lecteurs les « Mémoires de Mademoiselle d'Éon de Beaumont, communément appelée le Chevalier d'Éon⁶⁵ ».

En ce siècle de vulgarisation scientifique, les journaux tiennent à informer leurs lecteurs des découvertes techniques et archéologiques.

⁵⁴ Le 2 mai 1765, de Londres, 8 déc. 1764.

⁵⁵ Le 16 mai 1765, de Rodez, 9 janv.

⁵⁶ *Ibid.*, de Mende, 9 janv.

⁵⁷ Le 10 oct., de Marvejols, 12 mai.

⁵⁸ Selon Jean PALOU, *la Peur dans l'histoire*, coll. Vous connaîtrez, p. 41.

⁵⁹ Le 22 sept. 1766.

⁶⁰ Le 27 oct. 1766, de Paris, 7 juill.

⁶¹ Le 16 févr. 1767, de Londres, 14 sept. 1766.

⁶² Le 10 janv. 1771, extrait d'une lettre de Portsmouth, 26 sept. 1770.

⁶³ Le 7 mars 1771.

⁶⁴ Le 26 nov. 1772, de Paris, 20 août.

⁶⁵ Les 3 et 10 déc. 1778.

La Gazette présente ainsi le récit des expériences de Montgolfier ⁶⁶, la « Description de deux machines, propres pour être naviguées dans l'Air » traduite d'une brochure dernièrement publiée à Paris, par M^r B ⁶⁷, le récit du troisième voyage aérien de Blanchard ⁶⁸ et annonce la découverte de médailles antiques lors de la démolition d'un château ⁶⁹.

Livres et lecteurs du XVIII^e siècle sont nombreux dans la province de Québec ⁷⁰. L'un des auteurs les mieux connus à l'époque était sans conteste Voltaire et on le pratiquait en Amérique autant qu'en Europe. On trouve dans *la Gazette de Québec* une vingtaine de mentions de Voltaire en vingt-cinq ans, dont quelques-unes citent l'auteur au texte alors que les autres se rapportent à ses faits et gestes. *La Gazette* reproduit ainsi une épître au cardinal Querini ⁷¹, une ode à un marchand de Bretagne où Voltaire attaque en passant Rousseau et les jésuites Patouillet et Nonotte ⁷², une lettre au roi de Prusse dans laquelle Voltaire parle en faveur de l'Être suprême ⁷³, des vers à l'occasion de la mort de Thiriot adressés au roi de Prusse ⁷⁴ et un dialogue sur « la pluralité des femmes ⁷⁵ ». Quant au reste, le journal informe que Voltaire s'est réfugié à Genève par crainte que le parlement de Paris ne sévisse contre lui au sujet du *Dictionnaire portatif* ⁷⁶, qu'un sculpteur vient d'ébaucher une statue de lui ⁷⁷, qu'un arrêt du Conseil a supprimé ses ouvrages en France ⁷⁸ ou qu'on vient de publier à Genève une nouvelle vie de Voltaire qui comprend des anecdotes sur le dos des jésuites ⁷⁹.

La Gazette du Commerce et littéraire de Montréal analyse les œuvres de Voltaire dans presque chacune de ses livraisons, analyses

⁶⁶ Le 15 avril 1784, extrait du *Journal de Paris*, daté du 26 octobre 1783.

⁶⁷ Le 3 juin 1784.

⁶⁸ Les 21 et 28 avril 1785.

⁶⁹ Le 23 déc. 1784, Paris, 9 juill.

⁷⁰ Voir le chapitre précédent.

⁷¹ Le 23 mars 1767; voir *Épîtres, Satires, Contes, Épigrammes* de Voltaire, Paris, Garnier, p. 148 (Berlin, 1751).

⁷² Le 16 févr. 1769.

⁷³ Le 4 juill. 1771, du *Mercur*e d'Écosse; voir T. Besterman, édit., *Voltaire's Correspondance*, vol. VI, lettre 1260, p. 124, 25 avril 1737.

⁷⁴ Le 1^{er} juill. 1773.

⁷⁵ Le 5 août 1773.

⁷⁶ Le 23 déc. 1766.

⁷⁷ Le 3 janv. 1771.

⁷⁸ Les 6 oct. et 3 nov. 1785.

⁷⁹ Le 16 nov. 1786.

tirées le plus souvent du *Dictionnaire antiphilosophique*. Plusieurs lecteurs cependant prennent violemment à partie le journal et se prononcent carrément en faveur du « grand savant⁸⁰ ». Quand on sait que Mesplet était l'imprimeur de ce journal, on peut se demander si ce n'était pas l'une de ses astuces pour mieux faire connaître Voltaire. Pierre Du Calvet, citoyen assez turbulent et qui avait goûté de la prison au monastère des récollets de Québec⁸¹, décrit les mauvais traitements qu'il prétend avoir subis et fait appel à l'auteur de *la Pucelle* pour désigner le père Berey, qu'il appelle « cochon de saint Antoine, ce sacré porc, emblème de tout moine⁸² ». Du Calvet ne parle à longueur de pages que de la tyrannie des Anglais et du tyran Haldimand. Le même auteur cite d'ailleurs Jean-Jacques Rousseau et le *Contrat social* pour appuyer ses demandes de réformes constitutionnelles⁸³ et fait appel à la marquise de Lambert dans son *Traité sur l'Amitié* pour persuader les Canadiens de la justesse de ses vues⁸⁴. Parmi les autres écrivains français que l'imprimé canadien cite, *la Gazette de Québec* donne un extrait des œuvres de Fléchier⁸⁵ et du *Traité de l'homme* d'Helvétius sur l'inégalité des hommes en société⁸⁶. En annonçant l'emprisonnement de Beaumarchais et la suppression des œuvres de Voltaire, *la Gazette* écrit que cela indique évidemment « que ce royaume est retombé dans un premier état de bigoterie et d'ignorance⁸⁷ ».

La question religieuse qui a retenu davantage l'attention du monde occidental dans la seconde partie du siècle avant la Révolution est certes l'affaire des jésuites dont *la Gazette de Québec* a rendu compte à proportion. Dès sa première livraison, le journal annonce l'expulsion des jésuites par le parlement de Bretagne⁸⁸ et, un mois plus tard, il fait état de la « consternation générale » qui règne à Paris par suite de la nomination d'un provincial pour la compagnie de Jésus en

⁸⁰ Les 30 sept., 7 et 14 oct. 1778 ; ces lecteurs signent tous d'un pseudonyme.

⁸¹ Pendant la guerre américaine ; négociant, mort en 1786.

⁸² *Appel à la justice de l'État...*, p. 8.

⁸³ *Ibid.*, p. 248.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 70.

⁸⁵ Le 2 avril 1767, « Description touchante des misères des prisonniers ».

⁸⁶ *Ibid.*, 3 sept. 1778.

⁸⁷ Le 6 oct. 1785.

⁸⁸ Le 21 juin 1764, Londres, 11 avril.

France « comme si cet ordre y subsistait encore ⁸⁹ ». Des informateurs parisiens annoncent une autre fois que les jésuites, qui ont quitté la France par milliers, se retirent dans des pays protestants, « ce qui est un peu extraordinaire, où on pense qu'ils s'adonnent au commerce, et par le moyen d'une correspondance bien étendue, peut-être peu inférieure à celle des Juifs, qu'ils pourront vivre dans l'affluence ou du moins à leur aise ⁹⁰ ». Au printemps suivant, des nouvelles de Londres semblent confirmer l'établissement commercial des jésuites : on signale en effet qu'un grand nombre de réfugiés français sont venus faire le commerce à Londres en qualité de négociants et on soupçonne fort que nombre d'entre eux sont de la confrérie des jésuites exilés des états du roi des Français ⁹¹.

La Gazette de Québec est évidemment dirigée par des Anglais protestants, mais qui n'ont rien de particulièrement sectaire. Ses rédacteurs n'hésitent pas à signaler aux lecteurs certains écrits en faveur des jésuites, comme le prouve la lettre de l'évêque du Puy qui, démontrant les qualités et vertus des pères, affirme que ce sont leurs ennemis qui les ont perdus ⁹². Après son expulsion des pays catholiques, l'Europe se demande si l'ordre des jésuites sera aboli par le pape. C'est ainsi que *la Gazette* annonce que le cardinal de Bernis aurait demandé au pape « l'entier anéantissement des jésuites ⁹³ », que la réconciliation tant désirée entre Rome et les Bourbons va se faire parce que le pape abolira pour toujours la société des jésuites ⁹⁴, que leur « abolition a été finalement résolue ⁹⁵ » et qu'enfin la bulle qui les supprime a déjà paru ⁹⁶.

La Gazette n'a pas manqué davantage de rapporter à ses lecteurs les affaires Calas et Sirvens dont les malheurs, pense-t-elle, seront peut-être des événements heureux pour les protestants de ce royaume ⁹⁷. Enfin, en 1787, des lettres de Paris apprennent aux Canadiens que le

⁸⁹ Le 19 juill. 1764, Londres, 26 mars, extrait d'une lettre de France.

⁹⁰ Le 16 août 1767, lettres de Paris, 3 mai.

⁹¹ Le 18 avril 1765, de Londres, 27 nov. 1764.

⁹² Le 3 mars 1768, de Londres, 28 oct. 1767.

⁹³ Le 5 oct. 1769, de Londres, 5 juill.

⁹⁴ Le 25 mars 1773, de Rome, 24 oct. 1772.

⁹⁵ Le 22 avril 1773, de Paris, 20 janv.

⁹⁶ Le 28 oct. 1773, de Rome, 19 juin.

⁹⁷ Le 21 mai 1767, de Paris, 24 janv.

roi de France étudie un plan pour étendre les libertés civiles et religieuses des protestants⁹⁸.

Les affaires Calas et Sirvens de même que la destruction des jésuites en France sont au reste des questions politiques autant que religieuses dans les affaires intérieures de la France. Il est cependant des problèmes plus proprement politiques en ce sens qu'ils concernent plus immédiatement le gouvernement du pays, le roi, les ministres et les institutions. Du roi de France, *la Gazette* n'attaque jamais la personne dans ses informations. Mais le ton de certaines nouvelles ne trompe pas sur ce que l'on pense de Louis XV. Par exemple, on apprend que la rumeur court à Paris que le roi prépare de belles étrennes à ses sujets en acquittant ses dettes par la création de « douze cent mille milliers de livres en monnaie de papier⁹⁹ ». Quelques mois après, « une lettre de Paris dit que l'influence femelle décline ici visiblement mais ceux qui aiment leur pays appréhendent justement qu'elle ne soit succédée par l'influence sacerdotale¹⁰⁰ ».

De Louis XVI, alors qu'il était encore dauphin, *la Gazette* rapporte qu'il est un prince de beaucoup de mérites qui déteste les artifices et les fourberies de la Barré (*sic*) et son parti¹⁰¹. Le récit du sacre remplit plus de deux pages du journal, coiffé d'un titre majestueux : « Cérémonie auguste et solennelle du Sacre de Louis XVI, Roi de France, célébrée le 11 de ce présent mois de juin 1775, en l'Église métropolitaine de Reims-en-Champagne, avec la pompe et la magnificence requises¹⁰² ». En dernière page, une chanson de sept couplets venant de France célèbre le sacre et le couronnement. Si le journal a donné tant de place aux cérémonies du sacre et du couronnement, il a pu y avoir une raison spéciale. Certes l'Angleterre vit elle-même en monarchie et les Anglais du XVIII^e siècle respectent la royauté, qu'ils soient du Canada ou d'Angleterre. À la fin de l'année 1775 cependant, l'Angleterre est en guerre avec ses colonies continentales. Et l'on peut penser que le mot était donné à *la Gazette de Québec* de ne rien publier qui pût déplaire aux Canadiens et de tenter au contraire de leur être agréable sans qu'il y paraisse trop. La cérémonie du sacre et l'éloge

⁹⁸ Le 15 mars, de Londres, 15 déc. 1786.

⁹⁹ Le 25 mars 1773, de Paris, 12 déc. 1772.

¹⁰⁰ Le 13 janv. 1774.

¹⁰¹ Le 2 juin 1774, lettre de Paris, 22 mars.

¹⁰² Le 30 nov. 1775, Paris, 13 juin.

de Louis XVI n'étaient pas pour offusquer les anciens sujets du roi de France.

Les changements de ministère sont prévus, pressentis, annoncés et, comme aujourd'hui, commentés dans leurs conséquences possibles. Le renvoi de Choiseul en fournit un bel exemple : « De tous les ministres que le Roi a banni depuis son avènement à la couronne, aucun n'a été tant regretté du public que le Duc de Choiseul (...) Tout est ici dans un état languissant, l'abattement règne (...) Si le Roi n'écoute pas les prières de ses sujets, et persiste dans son dernier choix, sa persévérance occasionnera une aussi grande effusion de sang que la Révocation de l'Édit de Nantes ¹⁰³ (...) » Un correspondant analysant les causes du départ de Choiseul pense que le ministre était en faveur de la guerre contre la Grande-Bretagne aux côtés de l'Espagne en vertu du pacte de famille et que c'est pour cela que « madame Barré » a préparé son renvoi et son exil ¹⁰⁴. Le renvoi de Turgot et son remplacement par Clugny « causent la plus grande surprise, vu que l'intégrité et la capacité du premier sont généralement reconnues ¹⁰⁵ ». Ce changement de ministère, écrit-on de Paris, est applaudi « par les gens de qualité et le Parlement » et condamné « par tous les bourgeois et le bas peuple ». Louis XVI a donc été « obligé d'abandonner les seules personnes en qui il avait placé sa confiance au grand regret de tous les désintéressés de la nation ¹⁰⁶ ».

La mort ou le sacre des rois, le changement de ministère ou de maîtresses sont des événements épisodiques dans la politique intérieure du royaume de 1764 à 1789. Il y a, par contre, des faits politiques qui, au cours de cette période, possèdent un caractère de permanence ; c'est la guerre des parlements, l'opposition parlementaire à la volonté royale. *La Gazette de Québec* consacre une très grande place aux « suppliques », aux « exils », aux « arrêts », aux « amnisties » et aux « bannissements » des parlements de province et de Paris. Le ton des sources d'information anglaises de *la Gazette* montre leur sympathie pour la cause des parlements, soi-disant adversaires du despotisme et amis du peuple. Le journal, ayant décrit le lit de justice de 1766 alors

¹⁰³ Le 2 mai 1771, Paris, 26 déc. 1770.

¹⁰⁴ *Ibid.*, Paris, 3 janv. 1770.

¹⁰⁵ Le 12 sept. 1776, Paris, 17 mai.

¹⁰⁶ Le 17 oct. 1776, Londres, 1^{er} juill., extrait d'une lettre d'une personne résidente à Paris, qui fréquente beaucoup le grand monde.

que Louis XV a remontré aux parlementaires que ce qui se passait à Rennes ou à Paris ne regardait pas les autres parlements¹⁰⁷, publie dans le numéro suivant un long article adressé « aux Imprimeurs » et signé « Un champion pour les Droits de la nature », qui affirme que « le serment de couronnement n'est autre chose dans tous les pays du monde qu'un renouvellement solennel du pacte primitif entre le prince et son peuple¹⁰⁸ », qu'il est rempli d'indignation d'entendre dire à un souverain qu'il n'a de compte à rendre qu'à Dieu seul et qu'il n'y a que les ministres français et les zélés royalistes anglais et écossais pour le nier. Cinq ans après, une lettre de Paris apprend que les troubles du pays augmentent de jour en jour, que « les Princes du Sang et les Parlements de France sont unis pour s'opposer à la Tyrannie de la Cour¹⁰⁹ ». Louis XVI a-t-il rappelé les parlements qu'on écrit qu'il est en dispute avec eux et qu'il aura autant de difficultés que Louis XV¹¹⁰, que le parlement de Paris a commencé à faire des remontrances¹¹¹. À la fin de l'Ancien Régime, sans se démentir, *la Gazette* rapporte que « la fermentation en France s'accroît avec une telle rapidité et le Parlement et le peuple sont si bien résolus de s'opposer au despotisme que le Ministre voudrait établir, que la Cour de Versailles est dans le plus grand embarras et que la fermeté du Parlement est admirée de l'Europe¹¹² ».

Le lecteur canadien qui suivait chaque semaine dans son journal le récit discontinu et morcelé des événements français s'est vu offrir de temps à autre des jugements plus généraux sur la situation politique en France. Ainsi, dès 1764, une lettre de Paris conclut que chaque habitant est devenu réformateur de l'État, que les nombreux mémoires présentés au Contrôle des finances commencent à devenir « inflammatoires » et confinent même à la licence¹¹³. En 1769, la situation du gouvernement français semble même n'avoir jamais été plus ébranlée : « Dans un mois, tout sera sauvé ou perdu. La Cour est déiste, le Parlement janséniste et l'armée catholique (...) Le roi Louis XV va

¹⁰⁷ Le 19 juin 1766, de Versailles, 10 mai.

¹⁰⁸ Le 26 juin 1766.

¹⁰⁹ Le 22 août 1771, extrait d'une lettre de Paris, 20 mai.

¹¹⁰ Le 6 avril 1775.

¹¹¹ Le 20 avril 1775.

¹¹² Le 26 juin 1788, Londres, 26 mars.

¹¹³ Le 23 août 1764, de Londres, 3 mai, extrait d'une lettre de Paris, datée du 16 avril.

suspendre le Parlement de Paris en annonçant que les ordres religieux sont supprimés, que la Gabelle est remise aux sujets, qu'un 10^e sera remis aux églises collégiales, un autre 10^e aux écoles et hôpitaux publiques (...) Louis doit être déclaré chef de l'Église gallicane, et le Sauveur de la France ¹¹⁴. » On se croirait à la nuit du 4 août vingt ans à l'avance ! Après l'anéantissement des parlements, une lettre de France constate : « La misère de ce royaume est incroyable. Les peuples sont accablés de taxes, tandis qu'ils n'ont point de pain à manger. Les parlements sont anéantis et exilés. Les plus respectables de France sont tirés du sein de leur famille et renfermés dans des cachots où ils manquent de tout ¹¹⁵. » Une autre fois les choses semblent aller si mal qu'on craint un nouveau Damiens et une révolution générale ¹¹⁶.

Ces constatations ou ces jugements sur la situation interne de la France demeurent assez impartiales, ou tout au moins neutres. Mais à partir de 1786, dans les années qui précèdent immédiatement la Révolution, les informations que *la Gazette* transmet à ses lecteurs semblent un peu plus engagées. Commentant par exemple la querelle qui oppose le parlement de Grenoble et le commandant des forces provinciales au sujet d'une affaire de comédiens, un correspondant de Paris observe que « ces événements viennent souvent des causes les plus frivoles. C'est vraisemblablement ce qui arrivera en France ¹¹⁷ ». À propos des remontrances du parlement de Paris, dont plusieurs passages sont cités, le journal est heureux d'écrire : « La grande cause de la nature humaine avance autant que les amis de l'humanité le peuvent souhaiter. Toutes les nouvelles démarches semblent tendre sûrement, quoique lentement, à une révolution, par laquelle la liberté reprendra ses droits (...) On peut espérer un peu la liberté religieuse ainsi que la liberté civile (...) Le langage énergique de la vérité et de la nature se fait entendre partout de plus en plus, même en France ¹¹⁸. » Et *la Gazette*, qui avait toujours été délicate envers la France, qui n'avait laissé échapper qu'une fois le nom d'ennemie pour l'ancienne

¹¹⁴ Le 17 août 1769, extrait d'une lettre de Paris, 10 mai.

¹¹⁵ Le 26 déc. 1771, extrait d'une lettre de France, 4 sept.

¹¹⁶ Le 25 mars 1773, Londres, 12 nov. 1772, lettre de Paris.

¹¹⁷ Le 3 août 1786, extrait d'une lettre de Paris, 19 mai.

¹¹⁸ Le 1^{er} mai 1788, de Londres, 21 déc. 1787.

mère patrie des Canadiens¹¹⁹, semble se réjouir, quoique bien indirectement, des mauvais jours que traverse le pays de Louis XVI : « Les Français, dit-elle, semblent à présent se regarder comme les seuls protecteurs de la liberté. Ils ont établi l'indépendance de l'Amérique et poussent maintenant la philanthropie jusqu'à leurs nègres des Indes Occidentales¹²⁰. » Et s'il y a « rébellion » dans quelques provinces de France en mai 1788, ce n'est que le résultat des ordres du roi lors du lit de justice qu'il a tenu à Versailles le 8 mai :

La tentative de cette révolution et les circonstances qui l'accompagnent, que nous savons déjà, lui donne quelque ressemblance avec ce qui arriva en Amérique au commencement des troubles. Nous pensions que la terreur des armes britanniques ferait tout tourner en leur faveur et détruirait toute résistance. Ainsi pense le despote de la France (...) Mais l'assistance que les Français fournissaient à l'Amérique, et la liberté conséquente de ce pays, imbibèrent leurs esprits et leurs opinions d'un tel désir de liberté, que toute l'influence et la prévention naturelle de leur gouvernement n'ont pu leur ôter¹²¹ (...)

Et enfin le rédacteur peut donner libre cours à son ressentiment envers l'alliée des insurgents en observant que « la France reçoit actuellement la récompense due à son interposition ingéneuse dans notre querelle avec l'Amérique. L'orage suspendue à présent sur cette monarchie ne menace guère moins que d'une révolution totale¹²² (...) » Ainsi donc les éditeurs de *la Gazette* laissaient passer, trois ans après la fin du conflit anglo-français, les premiers échos de la rancune anglaise envers la France alors qu'ils n'en avaient jamais dit un mot pendant tout le conflit américain, comme ils n'avaient point parlé non plus de la conquête anglaise en 1764.

Au cours du quart de siècle qui s'est écoulé avant la Révolution, le seul journal qui ait paru sans arrêt notable a donc concouru à former l'opinion des Canadiens sur la France du seul fait qu'il les informait de ce qui s'y passait, chose qui n'avait jamais existé encore avant 1764. Le curé, le notaire, le médecin et le seigneur pouvaient suivre chaque semaine et à longueur d'année les événements français, tout comme

¹¹⁹ Le 9 avril 1772.

¹²⁰ Le 12 janv. 1786, Londres, 23 août.

¹²¹ Le 10 juill. 1788, Londres, 20 mai.

¹²² Le 4 sept. 1788, Londres, 29 mai.

l'artisan et le négociant des villes ou l'habitant des campagnes qui écoutaient la lecture de *la Gazette* chez le marchand ou s'informaient auprès du seigneur.

Quant au sentiment global d'affection des Canadiens envers leur ancienne mère patrie en 1789, il n'y a pas lieu d'en douter un seul instant. D'une part, aucun motif de friction ou de désaccord ne pouvait exister entre la France et les Canadiens puisque l'une et les autres étaient indépendants depuis vingt-cinq ans et que le bon roi régnait toujours sur la France ; d'autre part, nul témoignage ne contredit ce sentiment d'affection alors que les relations personnelles entre Canadiens et Français, par les voyages et la correspondance, par les organes d'information et la littérature sont excellentes. Comme l'observait Philippe Aubert de Gaspé : « Les Canadiens conservèrent, longtemps après la Conquête, un souvenir d'affection pour leurs anciens princes français. Lorsque mon père recevait son journal à la campagne, les vieux habitants lui demandaient des nouvelles du roi de France, de la Reine et de leurs enfants ¹²³ (...) » Et le roi, c'était pour l'habitant la France. Au nom de sa communauté, le directeur du séminaire de Québec écrivait à monsieur Hody, de Paris : « Je vous prie de présenter mes très sincères respects à M. votre Supérieur et à tous vos messieurs que nous regardons toujours comme nos confrères malgré la distance des lieux et la différence de souverains ¹²⁴. » Les ursulines de Québec auraient volontiers embrassé Mondésir et Roussel « d'amour pour la France » et l'une d'elles avouait même qu'elle ne pouvait se résoudre à prier pour le roi d'Angleterre ¹²⁵.

II. — L'OPINION PUBLIQUE POUR LA RÉVOLUTION : 1789-1792

Si *la Gazette de Québec* a rapporté les événements qui se produisaient en France sans jamais les commenter, il n'en reste pas moins que les informations qu'elle imprimait dans ses pages possédaient une orientation certaine au point de départ. Toutes les nouvelles

¹²³ *Mémoires*, p. 85.

¹²⁴ ASQ Polygraphie, XVIII, 5, 26 août 1789.

¹²⁵ G. CHINARD, *Souvenirs d'Édouard de Mondésir...*, p. 39.

qu'elle recevait étaient passées auparavant par l'Angleterre et ses sources d'information étaient anglaises. Il n'en pouvait être autrement. Or l'Anglais instruit de la seconde moitié du XVIII^e siècle est un homme des Lumières, grand admirateur de Voltaire et assez tolérant au point de vue religieux ; c'est également un citoyen fier de son parlement, de la monarchie anglaise limitée par la Déclaration des droits, certain même de la supériorité des institutions anglaises sur le « despotisme » français. L'opinion exprimée par *la Gazette* avant 1789 l'a bien montré, tout aussi bien en ce qui concerne les affaires religieuses que la lutte des parlements contre l'arbitraire royal. Le lecteur canadien est donc informé au prisme de l'opinion anglaise éclairée, liée sur ce point avec son homologue française, dénuée de sectarisme, tolérante et somme toute d'une sympathie très attentive à tout ce qui se passe en France. La Révolution française qui s'amorçait par la promesse de la convocation des États généraux n'allait certes pas diminuer l'intérêt des Anglais et de *la Gazette* mais, au contraire, le stimuler, l'augmenter. L'hebdomadaire de Québec donne encore plus de place aux nouvelles françaises à mesure que la Révolution se développe, que l'événement grossit, ce qui l'oblige souvent à ajouter un supplément de deux ou quatre pages avec l'apparition du commentaire des rédacteurs et l'insertion des lettres des lecteurs, tout cela relié au fait révolutionnaire.

Les nouvelles parues dans les premiers numéros de 1789 se rapportent aux événements du début de l'automne précédent et déjà le ton a monté :

Quoique le changement du ministère de France puisse n'être pas de l'avantage politique de l'Angleterre, cependant comme amie du genre humain, nous devons nous réjouir de la glorieuse conclusion du débat qu'il y a eu entre la *liberté* et le despotisme. Les Français de tous états, nobles, ecclésiastiques, gens de lois, les soldats même, ont réclamé leurs droits aux privilèges d'une libre constitution (...) ; les États généraux du Royaume doivent compléter le glorieux ouvrage si noblement commencé par les Assemblées provinciales¹²⁶ (...)

Les États généraux retiennent évidemment l'attention de *la Gazette*, qui rapporte que l'Assemblée de France fera sans doute une brillante figure par les efforts qu'elle déploiera pour recouvrer ses droits, surtout

¹²⁶ *La Gazette de Québec*, 5 févr. 1789, Londres, 9 sept. 1788.

celui d'enregistrer les lois, et d'abolir les lettres de cachet ; suprême consécration, les États généraux siégeront probablement en même temps que les parlements d'Angleterre et d'Irlande¹²⁷. Tout ne va pas cependant sans accroc dans la préparation des États généraux et la division existe entre les ordres au sujet de leur représentation¹²⁸. Les provinces de France sont même « en tumulte » au sujet des élections et la noblesse de Bretagne pour sa part est prête à prendre les armes contre ceux qui veulent faire valoir les droits du Tiers État¹²⁹. Si la justice s'éveille pour rendre à la France ses droits naturels, pour détruire la monarchie absolue et lui donner une constitution britannique, les rapports de Paris font état de troubles au cours desquels la populace a voulu brûler l'hôtel de M. de Lamoignon, nouvelle qualifiée de « sédition la plus alarmante¹³⁰ ». Et bientôt les ordres sont tellement divisés en Bretagne que l'on craint une guerre civile¹³¹.

Le 14 mai, *la Gazette* reproduit en supplément les seize articles de la brochure que le duc d'Orléans a publiée à l'intention des représentants de ses différents bailliages et un commentaire, dont on ne sait s'il est du journal de Québec ou d'un journal anglais ; elle ajoute que cette brochure, favorable au Tiers et aux réformes de l'État, a donné au duc autant de popularité qu'un membre éloquent de la minorité des Communes peut en avoir¹³². Les propriétaires du journal de Québec durent être heureux de signaler à leurs amis de langue française que « Le Roi de France se renferme tous les matins à Versailles pour lire les publications innombrables qui paraissent ; et sans doute qu'il voit avec plaisir combien les Français le respectent. On rapporte qu'il a dit un jour : « Toutes choses considérées, je crois que la liberté de la presse produit plus de vérités que de mensonges, et qu'elle doit en conséquence être protégée pour favoriser le bien qui en résulte¹³³. » Gloire soit ainsi rendue au duc d'Orléans autant qu'au bon roi de France aimé de ses sujets. Mais les nouvelles du printemps de 1789 parlent de nouveau de la « révolution nécessaire » exigée par l'op-

¹²⁷ Le 19 févr. 1789, Londres, 4 oct. 1788.

¹²⁸ Le 26 mars 1789, Londres, 6 déc. 1788.

¹²⁹ Le 5 mars 1789, Londres, 2 au 11 déc. 1788.

¹³⁰ Le 5 févr. 1789, Londres, 13 et 25 sept. 1788.

¹³¹ Le 7 mai 1789, supplément, Londres, 1^{er} févr.

¹³² Le 14 mai 1789, Paris, 16 mars.

¹³³ Le 21 mai 1789.

pression que le peuple subit¹³⁴ et même des commotions qui approchent d'une guerre civile¹³⁵. Un correspondant anglais écrit même qu'il sera plus difficile à la France de réduire ses paysans mutins qu'il ne le serait « de réduire des insurgents de la même espèce dans un Gouvernement libre¹³⁶ ». D'ailleurs le peuple de France n'aurait aucune idée du mot liberté, sinon que chacun fait ce qu'il lui plaît. Et si la France est mal en point, elle ne l'a pas volé ; comme son roi a encouragé les sujets d'un autre royaume à la rébellion, il mérite que ses propres sujets se rebellent contre lui, ainsi que *la Gazette* le montre : « Le Roi de France a maintenant une bonne raison de se repentir d'avoir interféré dans la guerre d'Amérique, car tous ses profits se montent à une banqueroute et une prérogative ruinée. En soutenant l'indépendance il a porté la pauvreté et le mépris sur treize colonies, et a rendu ses propres sujets libres¹³⁷. » Les observateurs anglais sont donc heureux de voir la France céder à la liberté, mais pas fâchés qu'en même temps le roi qui a aidé les insurgents d'Amérique voie ses sujets se révolter contre lui.

La réunion des États généraux s'est effectuée et la nouvelle en arrive sur les bords du Saint-Laurent en août, dont *la Gazette* fournit la description de l'ouverture solennelle. Dans le même numéro, le journal donne les arrêtés concernant le choix des électeurs de Paris, suivis d'une déclaration des droits en onze articles que les députés devront proposer aux États généraux pour conclure sur une information venant de la *Gazette de Londres*, qui laisse entendre qu'il ne se fait rien aux États généraux¹³⁸. Lorsque les navires arrivent par le Saint-Laurent avec leurs ballots de journaux et de lettres d'Europe, *la Gazette* donne la priorité aux nouvelles de France. Dans l'édition du 27 août, tout l'espace consacré à l'étranger est réservé aux affaires de France : le discours du roi du 5 mai est reproduit en entier, celui de Necker largement cité, surtout les passages qui concernent le commerce des esclaves. Le 10 septembre, le journal n'a pas assez de ses colonnes ordinaires et ajoute un supplément de deux pages. Tout prédit une

¹³⁴ Le 28 mai 1789, lettre de Boulogne, 12 mars.

¹³⁵ Le 4 juin 1789, Londres, du 1^{er} au 4 avril, lettre de France à un Français en Angleterre.

¹³⁶ Le 30 juill. 1789, Londres, 24 avril au 8 mai.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ Le 6 août 1789, Paris, du 20 avril au 6 mai, de la *Gazette de Londres*, 23 mai, extrait d'une lettre de Versailles du 20 mai.

révolution en France, disent encore une fois les nouvelles, et tout n'est à Paris que tumulte et désordre à cause de la famine. Tant il est vrai que nulle force ne peut résister aux maux naturels et politiques conjugués et « Paris pourra bien réaliser ce qu'était Boston. Cela servira à jamais de leçon à tous les gouvernements despotiques ». Quant au supplément, coiffé du titre *Révolution dans le gouvernement de France*, il livre aux abonnés le récit de la séance du 23 juin, comprenant le discours et la déclaration du roi en trente-cinq articles, les volontés royales en quinze et les diverses motions de l'Assemblée nationale¹³⁹. Le 1^{er} octobre, trois pages sur quatre décrivent la « guerre civile en France », la prise de la Bastille qui était le tombeau de millions de Français et qui a fait trois cents morts. Le peuple a triomphé, le despotisme est détruit et Necker est rappelé. Enfin la France va pouvoir se donner une nouvelle constitution, de conclure le journal.

Le numéro du 8 octobre marque une date importante alors que la rédaction décide pour la première fois de présenter à ses lecteurs sa propre rétrospective de la Révolution depuis le 5 mai. Le journal commente la décision en ces termes :

Les principaux événements qui ont accompagné la récente Révolution en France ayant été publiés dans notre feuille de jeudi dernier et le Supplément d'aujourd'hui ; afin que le public puisse entendre clairement l'origine et le progrès de cet important sujet, il est à présent nécessaire de donner un récit régulier des Procédés de l'Assemblée Nationale, connue sous le nom des États Généraux, depuis sa première assemblée, observant en même temps la succession des procédés conséquents de la Nation en général¹⁴⁰.

Suit une première tranche des principaux événements depuis le 5 mai jusqu'au 21 juin et le compte rendu de Mounier du 9 juillet sur le rapport du comité chargé de préparer les matériaux pour former la constitution. Cette pièce est livrée en entier parce qu'elle « est la production des hommes les plus habiles d'une des nations les plus éclairées de l'Univers » et que « ce serait en mutiler les beautés essentielles, l'ordre et l'arrangement des idées, et les lumières philosophiques qu'elle fournit » que de l'abrégé¹⁴¹. La relation continue

¹³⁹ Tiré d'un papier de Londres, du 27 au 30 juin.

¹⁴⁰ Le numéro du 8 oct. 1789 comprend huit pages, dont cinq sont consacrées à la Révolution.

¹⁴¹ Le 8 oct. 1789, Londres, 3 août.

ensuite dans presque tous les numéros jusqu'à la fin de l'année 1789, cependant que les nouvelles sont données comme elles arrivent, par exemple le récit de la nuit du 4 août¹⁴², les projets de déclaration des droits de l'homme de Target et de Thouret¹⁴³, le discours complet de Lally-Tollendal du 13 juillet à l'Assemblée nationale. La rédaction le présente comme « rempli de sentiments si patriotiques, si vrais, et d'une si noble éloquence, qu'il serait inexcusable de le passer sous silence¹⁴⁴ ». En somme, à partir du moment où la Bastille est prise, où les États généraux se sont établis en Assemblée nationale, où celle-ci se met en frais d'élaborer une constitution et une déclaration des droits, où elle délibère par motions et votes, la réaction anglaise à Québec est nette : les Français ont suivi l'exemple de la Grande-Bretagne, se sont donné un parlement, dont il est nécessaire de rapporter, comme on le fait en Angleterre, un compte rendu des débats, ce que la gaucherie des traducteurs de *la Gazette* appelle le « récit régulier des Procédés de l'Assemblée Nationale ». D'autre part, si le journal de Neilson accorde autant d'espace à la Révolution française, ce n'est pas uniquement en vertu de l'importance intrinsèque du phénomène, mais sans aucun doute parce que l'événement intéressait vivement les abonnés et les lecteurs des deux langues, dont certains devaient manifester leur encouragement au propriétaire. L'apparition du commentaire et même de la louange en fournit un indice sérieux, même en ce qui concerne les mesures sur la religion, comme il allait arriver. En somme, la Révolution semble accomplie avec l'apparition de l'Assemblée nationale en France et même le ressentiment contre l'ancienne alliée des insurgés est désormais dépassé.

Dès le début de 1790, la publication d'une « Ode à la Révolution » est précédée d'un commentaire élogieux : « La petite pièce patriotique suivante comprend d'une manière si claire et précise les Idées des Français relativement à la Réforme de leur Constitution, que nous jugeons tout autre éloge superflu en la présentant au Public¹⁴⁵. » Il s'agit d'une poésie en forme de décalogue, où la suppression de la moitié du clergé est considérée comme un commandement :

¹⁴² Le 15 oct. 1789.

¹⁴³ Le 22 oct. 1789.

¹⁴⁴ Le 19 nov. 1789.

¹⁴⁵ Le 28 janv. 1790, le commentaire et le texte de l'ode sont en français seulement.

« Ode » à la Révolution

Avec ardeur tu défendras
 La liberté dès à présent,
 Du Clergé tu supprimeras
 La moitié nécessairement.
 Aux gens de loi, tu couperas
 Les ongles radicalement.
 Aux financiers tu donneras
 Congé définitivement.
 De tes subsides tu sauras
 La cause et l'emploi clairement.
 Et jamais tu n'en donneras
 Pour engraisser un fainéant.
 Mais simples, sans déguisement
 Ton estime tu garderas
 Pour les Vertus et non l'Argent
 Aux Dignités tu placeras,
 Des gens de Bien soigneusement,
 Et sans Grace tu puniras
 Tous pervers indistinctement
 Ainsi faisant tu détruiras
 Tous les abus absolument.
 Et d'Esclave tu deviendras
 Heureux et libre assurément¹⁴⁶.

Cette année-là allait être féconde en incidents d'ordre religieux. Au printemps, *la Gazette* était fière de livrer à son public français et catholique un texte émanant d'une communauté de contemplatives et le montrait dans le titre : « Adresse des Carmélites à l'Assemblée nationale. Le Canada cité en Exemple ». Il s'agit d'une supplique adressée à l'Assemblée nationale, intégralement reproduite, dans laquelle des religieuses déclarent se soumettre au décret sur la suspension des vœux, mais observent que la destruction de certains ordres serait une perte pour le royaume et que ce serait même contraire à la politique suivie jusque-là par l'Assemblée nationale qui « a pris sous sa protection l'homme vertueux, les mœurs publiques et le Citoyen indigent¹⁴⁷ ». Les carmélites invoquent ensuite l'exemple de la Grande-Bretagne protestante, qui a laissé la liberté du culte aux Canadiens

¹⁴⁶ *La Gazette*, 28 janvier. 1790.

¹⁴⁷ Le 22 avril 1790.

catholiques et a respecté et même protégé les ordres qu'ils y ont trouvés établis. — Ce qui n'était vrai qu'en partie seulement, les jésuites et les récollets ayant perdu le droit de se recruter en 1763, alors que les religieuses l'avaient conservé. — L'adresse ajoutait : « Pourrions-nous ne pas attendre de la justice d'une assemblée protectrice, ce que nos frères et nos sœurs obtinrent de la générosité d'un peuple victorieux ¹⁴⁸ ! » Il est donc vrai, comme *la Gazette* est heureuse de le rapporter, que l'Angleterre a bien traité la religion au Canada puisqu'on le proclame en France et nul ne saurait désormais penser le contraire. Le 13 mai, elle rapporte sans broncher que « l'Assemblée prit enfin ce jour la sage résolution de dissoudre les monastères » en donnant les termes du décret. Le 3 juin, *la Gazette* s'enhardit à reproduire d'un journal français qu'elle prend la peine de nommer ¹⁴⁹, — ce qui était très rare depuis 1764, — le discours prononcé à l'Assemblée nationale par la sœur Marie-Louise Jouet, ci-devant religieuse hospitalière du couvent de Saint-Mandé. Certains passages du discours durent faire frémir les membres du clergé et les religieuses du Canada, notamment celui où la ci-devant affirmait être « un de ces êtres infortunés, que l'injustice, ou la violence, ou l'avarice, ou un zèle souvent mal éclairé, excessif, prématuré, avaient précipité dans l'esclavage (...) ». Marie-Louise Jouet remerciait l'Assemblée de l'avoir arrachée à la servitude et promettait d'employer sa vie à la « pratique des vertus sociales » ainsi qu'à l'observation des sages maximes de l'Assemblée. À l'automne, au sujet de la bulle du pape Pie VI qui autorisait les religieux qui voudraient quitter leur couvent à rentrer dans le monde, *la Gazette* publie la lettre circulaire du cardinal de la Rochefoucauld à tous les chefs de communauté et la fait suivre d'une nouvelle de Paris qui prend à partie le bref et la lettre du cardinal en termes ironiques : « Sa lettre ainsi que le bref sont un petit chef d'œuvre d'astuce que nous invitons nos lecteurs à commenter : nous plaignons beaucoup les pauvres reclus et recluses, s'ils n'ont pas le courage de sentir que les décrets de l'Assemblée nationale n'ont point besoin de la sanction de la Cour de Rome ¹⁵⁰. » Et, sans

¹⁴⁸ *La Gazette*, 22 avril 1790.

¹⁴⁹ *L'Union ou Journal de la liberté*, 72 numéros, du 2 nov. 1789 au 19 avril 1790, selon G. WALTER, ... *Catalogue des journaux révolutionnaires (1789-1799)*, Paris, BN, 1943, n° 1384.

¹⁵⁰ Le 28 oct. 1790, de Paris, 6 mai.

commentaire, *la Gazette* fournit à ses lecteurs en cinq livraisons successives les débats et décrets de l'Assemblée nationale sur la nouvelle organisation du clergé de France ¹⁵¹.

L'année durant, *la Gazette* déverse des nouvelles qui font l'éloge dithyrambique de la Révolution. Si elle doit se produire en Espagne, ce ne sera que le juste soulèvement du peuple contre l'inquisition ¹⁵². Quant à la rébellion aux Pays-Bas autrichiens, elle représente la victoire de la liberté sur le despotisme ¹⁵³. Que l'Europe se réjouisse de ce qui lui arrive tant « Il est donc bien vrai qu'un jour nouveau éclaire enfin l'Europe ! Portée sur les ailes de la liberté, la Vérité plane sur cette heureuse partie du monde ¹⁵⁴ (...) » Un autre jour, cinq paragraphes consacrés à l'éloge de la Révolution se terminent ainsi : « Ne perdez jamais de vue, ô Français ! le sage principe que vous avez établi, celui de l'égalité naturelle entre les hommes ¹⁵⁵ (...) » Le débat sur le droit du roi de déclarer la guerre et de faire la paix est-il remporté par l'Assemblée nationale que le rédacteur exulte en écrivant : « Le philanthrope anticipe cette rénovation de l'âge d'or de la Société, où les hommes ne seront plus sacrifiés au ressentiment et à l'ambition des Princes. Ô divine Philosophie, puisses-tu bientôt éclairer tout l'Univers comme tu éclaires aujourd'hui la France ¹⁵⁶. »

Il était sans doute nécessaire à *la Gazette* de prévenir les inquiétudes que pourraient éprouver certains Anglais du Canada et peut-être celles des administrateurs de la colonie. Parmi son flot d'informations, le journal de Neilson ne manque donc pas d'insérer les nouvelles qui rapportent les lettres échangées entre les sociétés de correspondance françaises et anglaises ¹⁵⁷, qui se couvrent mutuellement de félicitations, ou la correspondance entre l'Assemblée nationale et la société établie à Londres pour commémorer la révolution de 1688 ¹⁵⁸. Et quand *la Gazette* apprend que Londres a célébré le premier anniversaire de la Révolution française, le rédacteur ne peut s'empêcher d'en présenter

¹⁵¹ Du 25 nov. au 23 déc.

¹⁵² Le 21 janv. 1790.

¹⁵³ Le 11 mars, Londres, du 24 nov. au 1^{er} déc. 1789.

¹⁵⁴ Le 24 juin, d'une gazette de Paris.

¹⁵⁵ Le 27 mai, Londres, « La France et l'espoir de la France, par un littérateur éminent ».

¹⁵⁶ Le 19 août 1790.

¹⁵⁷ Le 10 juin 1790.

¹⁵⁸ Le 24 juin 1790.

le résumé aux lecteurs, précédé d'un commentaire qui en dit long sur ses intentions : « Rien ne peut nous flatter plus agréablement que d'avoir à rendre compte de quelques nouvelles preuves du progrès de la liberté, et du sentiment d'union et de fraternité que nous espérons voir s'établir solidement entre la France et la Grande-Bretagne (...) C'est avec les sentiments de la joie la plus vive, que le Rédacteur de la Section anglaise de ce journal annonce aux Français, que les amis de la liberté viennent de célébrer publiquement à Londres l'anniversaire de la Révolution française ¹⁵⁹. » Suivent des extraits des discours de Stanhope et de Sheridan, qui ont porté des toasts « à la nation, à la loi et au Roi ». Cette fois, en plus d'apaiser les craintes anglaises, *la Gazette* fait appel directement au sentiment de ses lecteurs de langue française, en leur suggérant que si la France et l'Angleterre donnent des preuves d'union et de fraternité, les Anglais et les Français du Canada devraient bien en faire autant. Et l'hebdomadaire termine l'année 1790 par un véritable feu d'artifice en donnant un long article tiré d'un journal anglais non identifié, dont le titre est à lui seul une profession de foi : « Triomphe de la littérature ». Les principaux passages valent d'être cités, parce qu'ils fournissent des arguments aux ennemis de la Révolution. Celle-ci, affirme d'abord l'article, est l'effet de la littérature : « La révolution qui vient de s'effectuer en France ne doit pas être simplement considérée comme un événement politique, comme un changement dans la forme du gouvernement, mais comme une Révolution dans les mœurs et dans les opinions. Voilà l'effet de la littérature, qui étant une fois introduite dans un pays, y surmonte tous obstacles qui s'opposent à ses progrès et renverse enfin toutes les lois, coutumes et autorités qui ne sont pas fondées sur la base de la justice, de la vérité et de l'utilité publique ¹⁶⁰. » Vient ensuite la preuve de l'influence de la littérature par l'exemple de l'abbé Raynal, dont les écrits contiennent tant de vérités politiques et morales essentielles au bien-être du genre humain, mais qui ont été brûlés autrefois par la main du bourreau : « Il ne s'est pas fait une vertu d'une lâche inactivité et ses efforts n'ont point été sans succès, car c'est à ses écrits et à ceux des autres écrivains qui depuis un siècle ont illustré la France, que nous devons une Révolution si intéressante au monde

¹⁵⁹ Le 7 oct. 1790.

¹⁶⁰ Le 23 déc. 1790.

entier ¹⁶¹ (...) » L'auteur en veut pour preuve les dizaines de milliers de livres que la Révolution a donnés aux académies et les prix qu'elle offre à tous les lettrés du monde. Enfin, il félicite les whigs de la justesse de leur prédiction sur la Révolution française et proclame que si la Grande-Bretagne voulait renoncer à faire des conquêtes, comme la France en a posé le principe dans sa constitution, « la recherche impartiale de la vérité, et une rivalité généreuse succéderaient enfin aux cabales et à l'intrigue ¹⁶² (...) ». Ce serait ainsi la paix perpétuelle.

Dès la première livraison de 1791, *la Gazette* célèbre la nouvelle année par une petite poésie intitulée « Étrennes du garçon qui porte *la Gazette de Québec* aux pratiques ¹⁶³ » :

Chaque semaine assiduellement
 Je vous apporte en diligence
 Un fidèle récit de chaque événement
 d'importance et de conséquence,
 Qui arrive en Europe et surtout dans la France,
 Pays fort peuplé et très grand,
 Dont Paris est la capitale,
 Où l'Assemblée Nationale,
 Siège depuis quelque temps.
 Et fait enrager bien des gens
 Qui faisaient enrager les autres,
 (Ceci dit entre nous-autres)
 Depuis plus de quatre cents ans,
 Ainsi que des loups dévorants.
 Je raisonne aussi quelquefois,

.....
 Sur les intérêts des puissances,
 Sur les causes et les conséquences
 De ces grandissimes forfaits
 Qui avancent leurs intérêts
 En ravageant tant de provinces
 Fruit de l'ambition des Princes ¹⁶⁴ !

¹⁶¹ Le 23 déc. 1790.

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ « Pratiques » veut dire abonnés.

¹⁶⁴ Le 6 janv. 1791.

Tout l'intérêt de cette poésie anonyme tient au fait qu'elle a été écrite par un Canadien ; le vocabulaire et le style sont ceux des Canadiens de l'époque et d'ailleurs la poésie n'est pas traduite en anglais. On est donc en présence du premier témoignage explicite prorévolutionnaire d'un Canadien dans *la Gazette* de Neilson, sans que l'on puisse savoir si elle est de l'un des rédacteurs ou d'un lecteur.

Le journal continue toujours de donner le récit des événements de la Révolution sous la rubrique de « l'État authentique des affaires de la France ». Au sujet des problèmes qu'éprouve la Révolution, *la Gazette* écrit : « Les grandes difficultés que ressent l'Assemblée nationale paraissent plutôt augmenter son énergie que diminuer son courage (...) Quelques défauts que puissent avoir des individus de l'Assemblée Nationale, nous ne saurions trouver dans l'histoire un corps d'hommes qui ait montré plus de courage ; ou, qui dans un si court espace de temps, ait accompli de plus grandes choses, que l'Assemblée de France ¹⁶⁵. » Et si le pays est loin d'être tranquille, on doit en imputer la faute aux ennemis de la liberté, nombreux et hardis. Les efforts du parti opposé à la Révolution ne font que causer sa propre ruine, mais il est à souhaiter que les hommes de ce parti « ne puissent réussir à blesser la sensibilité d'un Roi patriotique et vertueux par leur prétendue contre-révolution. Une telle tentative ruinerait pour toujours une noblesse ancienne et respectable, qui est encore chère à son pays, quoique privée de ses vains titres ¹⁶⁶ (...) » Trois mois après, *la Gazette* se dit obligée « de donner un précis des divers rapports relatifs à une contre-révolution en France ! » Selon elle, « les aristocrates ont tort d'entretenir quelque espoir de cette nature et il paraît impossible que le « Roi des Français » s'oppose aux décrets de l'Assemblée nationale, lui qui a juré de s'y conformer : « Une pareille conduite serait trop humiliante pour la lie même du genre humain. Quel est donc l'amour patriotique de ceux qui font encore leurs efforts pour exciter des commotions contre des *Loix qui font honneur à la nature humaine, et qui n'ont besoin d'un coup d'œil pour être regardées avec vénération* ¹⁶⁷ ? » Que s'il y a des événements sanglants, c'est la faute au parti de la contre-révolution. Ainsi *la Gazette*, fidèle à ses

¹⁶⁵ Le 6 janv. 1791.

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ Le 21 avril 1791.

sources anglaises et prorévolutionnaires, fait-elle confiance à Louis XVI, sachant d'autre part que cela était de nature à plaire aux Canadiens. La stupeur n'en fut que plus profonde le jour où la nouvelle de la fuite de Varennes arriva à Québec, si grande même que le propriétaire de *la Gazette* fit paraître une édition spéciale pour en donner le détail à ses lecteurs. Le rédacteur en informe son public ainsi : « Un vaisseau arrivé ici hier matin de Terre-neuve apporte une *Gazette* de Londres en date du 2 juillet, contenant les *Avis authentiques* qui suivent — leur grande importance, jointe au désir de satisfaire la curiosité publique nous a déterminé d'en faire part immédiatement à nos lecteurs ¹⁶⁸. » La Révolution a-t-elle décidé de nationaliser les biens d'Église que *la Gazette* le rapporte en ces termes : « Pour pourvoir à cette dette extraordinaire la nation a acquis des fonds de 2400 millions en domaines, terres, etc, nationales, ôtées au clergé. Ce qui bien appliqué est plus qu'il ne faut pour satisfaire les créanciers de la nation, ou plutôt pour défrayer les dépenses de la révolution ¹⁶⁹ (...) » La Constitution civile du clergé avait fort embarrassé Rome et les catholiques de France. Aussi, pour un Anglais de l'époque, voir des catholiques romains se dresser contre le pape était un fait digne d'éloges, comme une dépêche de Londres le montre : « Les dissidents ou non-conformistes catholiques (...) sont aussi irrités contre la *prostituée en écarlate de Babylone*, qu'aucun protestant puisse être. Le Pape avec toute sa pompe est aussi peu goûté dans ses principes ecclésiastiques, que M. Burke ne l'est dans le monde politique avec tous ses principes aristocratiques si bien décorés. En effet le genre humain ne veut plus souffrir de tyrannie soit civile ou religieuse, sous quelque habit qu'elle paraisse ¹⁷⁰. » Et lorsqu'on évoque à l'Assemblée nationale l'intention du pape de ne plus recevoir d'ambassadeur de France qui aurait prêté le serment à la constitution sans restriction, le journal rapporte la réponse de Montmorin qui demande au pape de bien peser toutes les conséquences d'une telle attitude. La conduite de Rome a d'ailleurs mécontenté toutes les villes de France et d'abord

¹⁶⁸ Le 29 août 1791 : le numéro spécial comprend quatre pages, dont trois et demie sont consacrées à la fuite et à la capture du roi.

¹⁶⁹ Le 13 janv. 1791, Londres, du 4 au 16 oct. 1790 ; dans le même numéro, *la Gazette* publie l'« Adresse au peuple d'Angleterre », de Rabaut Saint-Étienne.

¹⁷⁰ Le 23 juin 1791, Londres, 12 avril.

Paris, dont la populace a brûlé le pape en effigie. Ce qui permet à la *Gazette* de conclure contre la papauté en termes non équivoques :

Nous ne prétendons pas commenter cette marque d'indignité, mais la déclaration du Pape semble mal calculée pour rétablir l'harmonie, ou cimenter les débris de l'autorité pontificale (...) Les excommunications et les anathèmes, qui autrefois étaient la dernière ressource du pouvoir papal, n'auraient pas même un bon effet. — Les temps sont changés — Le siècle de la superstition est passé. Ces temps ne sont plus où le Saint-Siège n'avait qu'à lancer une excommunication pour faire assassiner les souverains par leurs sujets (...) Ils ne sont plus ces temps où un regard du successeur de St-Pierre faisait trembler les nations, que le pontife au triple diadème déposait, flagellait les Rois, et les obligeait de lui baiser les pieds ¹⁷¹.

Enfin, Rome n'est plus terrible à l'univers et ses foudres impuissantes se perdent dans les airs. *La Gazette de Québec* s'enhardissait de plus en plus dans son engouement révolutionnaire et laissait passer des informations vraiment osées pour le milieu canadien catholique.

Bien entendu, le journal de Neilson ne pouvait pas omettre de publier l'adresse de la « Société des Amis de la Constitution » et la lettre du « Comité de la Société de la Révolution » au Dr Priestley, de même que la réponse de Priestley au comité ¹⁷². Encore moins pouvait-il laisser passer inaperçu le rôle bienfaisant de la liberté de la presse en France, comme on l'écrivait à Londres : « Il y a à présent seize mois que les Français vivent sous un gouvernement libre, et jouissent de la liberté de la presse, et dans ce court espace la raison a fait plus de progrès, et les esprits se sont plus éclairés qu'ils n'auraient probablement fait durant un siècle entier avant la Révolution ¹⁷³. »

La situation politique de la province de Québec était d'ailleurs propice à des rapprochements entre ce qui se passait en France et certains problèmes canadiens. Au cours de l'hiver de 1790-1791, on discutait à Québec du changement de la tenure seigneuriale. C'est sans doute dans cette conjoncture que *la Gazette* consacre deux numéros à rappeler l'abolition de la féodalité lors de la nuit du 4-5 août 1789, sous un titre suggestif : « Destruction du monstre féodal en

¹⁷¹ Le 14 juill. 1791, des gazettes de Londres, 16 mai.

¹⁷² Le 27 oct. 1791, Paris, 19 août, des papiers anglais.

¹⁷³ Le 31 mars 1791, Londres, 4 déc. 1790.

France dans les séances de l'assemblée nationale du 4 et 5 août 1789. — Harangues qui produisirent la destruction du régime féodal et celle des dîmes¹⁷⁴ ». Et pour assurer une plus large publicité à ce rappel, *la Gazette* publie en brochure la matière de ses deux numéros¹⁷⁵. Le débat sur le changement de tenure seigneuriale au Canada se trouve ainsi étalé dans les colonnes du journal. Monsieur Bédard, directeur du séminaire de Québec, soutient que la province doit garder le système en vigueur et défend son point de vue par un commentaire juridique très élaboré du projet de La Naudière, avec force renvois aux coutumes de France et à Ferrière. Chose remarquable cependant, Bédard ne rappelle jamais les événements de la Révolution française¹⁷⁶. Le chevalier de La Naudière, le type du noble libéral de son temps¹⁷⁷, qui avait vécu longtemps à Paris et avait même fréquenté la société du Palais royal et l'entourage immédiat du duc d'Orléans avant la Révolution, était partisan du changement de l'ancienne tenure seigneuriale pour la tenure en « franc et commun soccage » ou tenure allodiale. Il avait présenté lui-même une requête en ce sens au gouverneur. C'est lui qui se charge de donner la réplique à Bédard : « Ma requête au noble lord qui nous gouverne a échauffé quelques unes de nos sages et grosses têtes. On vous a sollicité, et vous n'avez pu refuser votre assistance. Ils avaient en effet besoin de secours (...) Aussitôt la procession s'est mise en ordre. Un prêtre citoyen, Directeur du Séminaire de Québec, s'est offert pour marcher à la tête portant la bannière féodale¹⁷⁸ (...) » Persifleur, le chevalier assure Bédard que les écrits qu'il a insérés dans *la Gazette* en faveur des droits féodaux lui assureront la reconnaissance de ses compatriotes, et il ajoute : « Que n'ont point à espérer sous vos auspices et votre patronage les droits sacrés et que presque toutes les nations civilisées de l'Europe rejettent¹⁷⁹ (...) » Après avoir discuté les arguments de Bédard, La Naudière termine sa lettre en citant ses auteurs : « J'ai parlé d'après Montesquieu dans *l'Esprit des lois* qui dit que le système féodal a

¹⁷⁴ Les 20 et 27 janv. 1791.

¹⁷⁵ Marie TREMAINE, *A Bibliography of Canadian Imprints 1751-1890*, n° 702 ; la brochure est présentée dans les deux langues.

¹⁷⁶ *La Gazette de Québec*, 24 et 31 mars, 7 avril 1791.

¹⁷⁷ AUBERT DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 96 ; Charles-Louis de La Naudière, dit le chevalier, né en 1743, mort en 1811, était membre du Conseil législatif.

¹⁷⁸ *La Gazette de Québec*, 28 avril 1791, supplément.

¹⁷⁹ *Ibid.*

causé des maux infinis : d'après Raynal, qui en parlant du Canada s'exprime ainsi sur le système de ces lois (...) Qui pense et agit d'après ces grands hommes certainement ne pense pas mal, peut se dire avec raison qu'il est l'ami de la patrie et de vous Monsieur Bédard¹⁸⁰. » Nous voilà donc cette fois devant le premier Canadien qui sous sa signature ne craint pas de faire appel à l'œuvre de la Révolution pour étayer son point de vue sur les problèmes politiques et économiques canadiens et surtout d'un ton qui ne trompe pas.

Une autre occasion est fournie au journal de mêler la Révolution à la conjoncture politique canadienne et c'est la loi de 1791, qui divise le Canada en deux provinces, le Bas et le Haut-Canada, avec une chambre d'Assemblée pour chacune. Avant de livrer aux lecteurs la nouvelle constitution votée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le roi le 14 septembre 1791 ainsi que la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, le rédacteur définit ainsi son propos :

On convient généralement, qu'après une connaissance parfaite des lois et de la Constitution du pays où l'on habite, il est nécessaire, afin de pouvoir juger avec justesse des avantages ou des inconvénients qui en résultent, de s'instruire de celles des autres pays (...) Si l'on doit considérer les œuvres comme la seule épreuve par laquelle on puisse apprécier le mérite ou démérite, les amateurs de la vérité auront par ce moyen occasion de décider sur un sujet qui a jusqu'ici partagé les opinions. Au reste, les *Canadiens* (descendants des Français) élevés aujourd'hui à la dignité de participer à la législation, par la générosité de la première nation libre de l'Europe, soumettront sans doute à l'analyse de la raison, cet ouvrage, fruit des efforts réunis de la sagesse législative des Français, dont les lois, formées dans des siècles beaucoup moins éclairés que celui-ci, subsistent encore en grande partie, dans cette province¹⁸¹.

La Gazette veut bien que les Canadiens sachent que leurs lois françaises sont périmées en France même, que le régime parlementaire qui vient de leur être accordé est le fait de la première nation libre, l'Angleterre, et enfin que ceux qui étaient contre l'œuvre de la Révolution verront qu'ils avaient tort en lisant le texte de la nouvelle constitution

¹⁸⁰ *La Gazette de Québec*, 28 avril 1791, supplément.

¹⁸¹ Le 29 déc. 1791 ; *la Gazette* publie la Constitution et la Déclaration dans les numéros du 29 déc. et du 5 janv. 1792, « de manière à former une suite séparée de *la Gazette* ».

française. Il était certes impossible que la Révolution ne divisât point l'opinion canadienne, mais on en avait la preuve pour la première fois dans *la Gazette*.

Si le bilan de cette année 1791 accuse une hardiesse constante de *la Gazette* de même que la participation avouée de quelques Canadiens en faveur de la Révolution, l'opinion publique s'exprime encore par d'autres organes d'information cette année-là. Ainsi, les ordonnances sur les milices de 1787 et 1789 obligeaient les sujets de la province de Québec, les anciens autant que les nouveaux, à se rendre aux exercices et stipulaient que les Canadiens seraient dirigés par des Canadiens et les Anglais par des Anglais. Trois Anglais de la région de Trois-Rivières, Jonathan Sills, Joseph Sills et Malcolm Fraser, ayant négligé de se rendre aux exercices après avoir été insultés par un officier qui avait traité l'un d'eux de « Bougre d'Anglais », avaient été condamnés à l'amende. Ils avaient néanmoins omis par la suite de se rendre aux exercices. L'état-major les fit comparaître et les condamna à une amende de cinq livres et à un mois de prison chacun. L'auteur de *la Bastille septentrionale*, après avoir exposé ces faits, clame son indignation, parle de la condamnation des trois Anglais comme d'un « chef-d'œuvre du pouvoir militaire dont la singularité tyrannique doit passer d'âge en âge à la postérité la plus reculée¹⁸² » ; il qualifie la sentence de « digne échantillon du despotisme » et stigmatise la prison comme une « Nouvelle Bastille¹⁸³ ». Dans la préface, l'auteur affirmait d'ailleurs qu'il s'agissait moins de la cause de trois individus que de celle de la communauté entière, faisant appel à l'opinion éclairée en ces termes : « Que l'homme de lettres consacre sa plume et ses veilles à démasquer les tyrans¹⁸⁴. » Il termine en post-scriptum par cette offrande à la liberté : « L'Auteur a juré devant l'autel sacré de la liberté, de ne jamais voir impunément tyranniser ses compatriotes et sa nation¹⁸⁵ (...) » La langue et le style de ce pamphlet ne peuvent être que d'une personne de langue française, soit d'un Français devenu canadien après la Conquête, comme l'imprimeur du pamphlet Fleury

¹⁸² *La Bastille septentrionale ou les trois sujets britanniques opprimés*, Montréal, (1791), p. 15 ; selon M. TREMAINE, *op. cit.*, n° 739, le livre a été publié entre novembre 1791 et février 1792 et l'auteur serait Jonathan Sills.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 17, 21.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 3-4.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 32.

Mesplet, qui aurait jugé plus prudent de garder l'anonymat en souvenir de son séjour en prison pendant la révolution américaine¹⁸⁶ ; ou encore du jeune Henri Mézière. Ce dernier dira plus tard, en parlant de l'imprimerie de Mesplet : « Je la fis servir à un usage plus digne de son institution, elle devint sous mes mains le véhicule de la raison et de la vérité¹⁸⁷. »

Outre les deux brochures de *la Gazette* et le livre sur *la Bastille septentrionale*, on doit se demander si des livres d'Europe sur la Révolution sont venus au Canada. Cela est certain, quoique l'étude des catalogues de bibliothèques privées fasse défaut. On peut néanmoins en avoir une idée par les annonces de *la Gazette* et par la bibliothèque du séminaire de Québec, qui a conservé ses vieux livres. Au séminaire, on retrouve ainsi un seul livre entre 1789 et 1792 qui soit daté et c'est celui de Charles Chabroud : *les Forfaits du 6 octobre*, paru en 1790, et dont on lit sur la page de titre : « Au Séminaire de Québec 1791 ». La bibliothèque possède encore plusieurs autres ouvrages sur la Révolution, parus de 1789 à 1792, dont on ne peut affirmer avec certitude cependant qu'ils aient été à Québec à ce même moment : d'une part, on peut citer les *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*¹⁸⁸, *Histoire de la Révolution de 1789 et de l'établissement d'une constitution en France*, par Deux amis de la liberté¹⁸⁹, *Introduction à la Révolution servant de préliminaire aux Révolutions de Paris*¹⁹⁰ et les célèbres *Rights of Man* de Thomas Paine¹⁹¹ ; d'autre part, les ouvrages contre la Révolution ne sont pas absents, mais plus rares : on retrace les *Reflexions on the Revolution in France* de Burke¹⁹² et le Barruel de la *Collection ecclésiastique ou recueil complet des ouvrages faits depuis l'ouverture des états-généraux*¹⁹³...

La griserie verbale a eu une occasion magnifique de se déployer à la fin de l'année 1791 avec la loi votée au parlement de Londres pour le gouvernement du Canada. Les « Amis de la Constitution », qui se

¹⁸⁶ Voir *supra*, chap. 1^{er}.

¹⁸⁷ « Un mémoire de Henry Mézière », *BRH*, vol. XXXVII, 1931, p. 195.

¹⁸⁸ Paru en 1789 ; ex-libris de J.-O. Plessis, évêque de Québec.

¹⁸⁹ Paris, 1790, t. I, signé Langlois, ptre.

¹⁹⁰ Paris, 1790 ; au verso de la page de garde : « À lire avec défiance ».

¹⁹¹ Londres, 1791, 7^e éd.

¹⁹² Londres, 1790, 7^e éd.

¹⁹³ Paris, Crapart, 1791, 12 vol.

sont réunis à la taverne de Franks, invitent tous les citoyens de Québec à s'assembler le 26 décembre pour célébrer ce jour heureux « qui formera une époque mémorable dans les annales de cette Province, et à laquelle tous les citoyens commenceront à jouir des Droits et de la liberté ¹⁹⁴ (...) ». Lors de la réunion, le président élu de la fête, Godfrey King, fait un discours où il demande que soient abolies « les distinctions entre les anciens et les nouveaux sujets » et des toasts sont portés en l'honneur du roi, de la nouvelle constitution et de la révolution anglaise de 1688 ¹⁹⁵. Il dut y avoir une discussion vive pour savoir si on porterait un toast à la Révolution française mais on s'en tint à la révolution anglaise de 1688. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que le « Club constitutionnel », fondé le 14 janvier suivant par les « Amis de la constitution », a inclus dans l'article XVI de ses règlements qu'il sera interdit de discuter des matières religieuses et de la Révolution française aux réunions du club ¹⁹⁶, dont le vice-président n'était autre que Charles de La Naudière. Il semble bien qu'on évite de parler de la Révolution aux réunions ultérieures du club, mais le ton, le vocabulaire et certaines allusions indiquent qu'elle était toujours présente à l'esprit des membres, comme les comptes rendus de *la Gazette* le montrent ¹⁹⁷ et surtout comme le fait voir un passage du discours qu'Alexandre Dumas présente le 30 mai 1792. Fustigeant quelques individus qui veulent empêcher les Canadiens de voter aux premières élections, Dumas dénonce ceux qui veulent priver les Canadiens « de la jouissance d'un gouvernement que les peuples de l'Europe les plus éclairés désirent et paraissent disposés d'acquiescer aux prix de leur sang et de leur fortune ¹⁹⁸ (...) ». À Montréal, la constitution canadienne de 1791 avait suscité le même enthousiasme. *La Gazette* de Mesplet publie le récit d'une réunion de jeunes hommes assemblés pour célébrer l'Acte constitutionnel qui avaient porté des toasts en faveur de la liberté, des révolutions française et polonaise, contre la loi de milice et pour l'abolition de la féodalité ¹⁹⁹.

¹⁹⁴ *La Gazette de Québec*, 22 déc. 1791.

¹⁹⁵ Le 29 déc. 1791.

¹⁹⁶ Le 26 janv. 1792.

¹⁹⁷ Les 23 févr., 8 et 22 mars 1792.

¹⁹⁸ ASQ, Documents Faribault, n° 237, imprimé par Samuel Neilson, 2 p.; Dumas était notaire et avocat, selon J.-E. ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 286s.

¹⁹⁹ Selon WADE, *les Canadiens français...*, t. I, p. 112.

La ferveur pour la Révolution culmine toujours au début de 1792 dans les milieux éclairés, dont *la Gazette de Québec* était l'un des deux organes d'information et de truchement. Du 5 janvier au 5 mars, le journal de Neilson reproduit la nouvelle constitution de la France et la Déclaration des droits. Avant de publier les adresses de Paris et des départements à l'Assemblée nationale avec la réponse du président, la rédaction présente les adresses comme « un mélange sublime de l'esprit philosophique du 18^{ème} siècle et de l'énergie des anciens romains ²⁰⁰ ». Les émigrés, par contre, ont toujours tort : tantôt on apprend que le roi refuse de correspondre avec ses frères avant leur retour à Paris ²⁰¹, tantôt que l'empereur a imposé des restrictions aux mouvements des émigrés aux Pays-Bas et au Luxembourg ²⁰². Si les nouvelles ont paru donner le beau rôle aux ennemis de la Révolution, la rédaction du journal avertit par la suite ses lecteurs que des nouvelles plus récentes « mettront le public en état de juger du véritable état des choses ²⁰³ ». Car la cause des Français est la cause du peuple, celle de la liberté, de la justice, du genre humain, d'autant plus que Louis XVI est aussi bien traité que les autres rois ²⁰⁴. La preuve en est que « les écrivains qui ont si longtemps et si vainement prédit une contre-révolution en France, commencent à se rétracter ²⁰⁵ ». Enfin, les émigrants sont dispersés et la contre-révolution passée en brouet d'andouilles ²⁰⁶. Un peu plus tard cependant, s'il paraît qu'une forte armée se prépare à attaquer la France et à renverser la Révolution, les Français doivent se défendre ²⁰⁷. Une fois la guerre déclarée par la Révolution, *la Gazette* donne le récit de la séance de l'Assemblée nationale du 20 avril avec le discours du roi ²⁰⁸. Suivent dans les livraisons ultérieures l'appel des représentants du peuple aux citoyens armés pour la défense de la patrie ²⁰⁹, le décret de la déclaration de

²⁰⁰ *La Gazette de Québec*, 5 janv. 1792, supplément.

²⁰¹ Le 19 janv. 1792, Londres, 1^{er} au 25 oct. 1791, extrait de *la Gazette de Clèves*.

²⁰² Le 9 févr. 1792.

²⁰³ Le 19 janv. 1792.

²⁰⁴ Le 23 févr. 1792.

²⁰⁵ *Ibid.*, Oxford, 8 nov. 1791.

²⁰⁶ Le 3 mai 1792.

²⁰⁷ Le 24 mai 1792, Québec.

²⁰⁸ Le 5 juill. 1792, France, Assemblée nationale, 19 avril.

²⁰⁹ Le 19 juill. 1792, Paris, 9 mai.

guerre proposé et sanctionné par le roi ²¹⁰, le manifeste de la nation française ²¹¹, la proclamation du roi à l'armée française et la proclamation du Corps législatif sur la patrie en danger ²¹².

En contrepartie, le journal de Neilson se doit de donner des gages à l'opinion catholique. Il racontera par exemple le patriotisme d'un curé constitutionnel de Strasbourg qui s'est porté au-devant de l'ennemi avant les autres ²¹³. Ce qui l'autorise ensuite à célébrer l'état de la liberté civile et religieuse en Europe, qui a remplacé le fanatisme et le despotisme en l'espace d'un demi-siècle ²¹⁴, à rapporter le décret contre les prêtres réfractaires comme une « mesure décisive » et « indispensable et nécessaire ²¹⁵ », décret suivi dans la même livraison d'une « prière à Dieu pour qu'il bénisse la Révolution ²¹⁶ ». En juillet, *la Gazette* est heureuse de publier un mandement de l'évêque de Landaff au clergé de son diocèse, non sans rappeler d'abord aux Canadiens la liberté religieuse dont ils jouissent : « Nous nous flattons, écrit le rédacteur, que les sentiments libéraux qu'il contient plairont particulièrement aux gens de cette Province, et ne pourront manquer d'exciter leur gratitude pour une Constitution qui leur garantit les droits inappréciables de Citoyens et de la liberté en matière de religion, dont grande partie des habitants de la Grande-Bretagne n'a pas encore eu le bonheur de jouir ²¹⁷. » Sans vouloir juger la Révolution, l'évêque Richard Watson, écrivain prolifique de la fin du XVIII^e siècle, démontre que la constitution civile du clergé a apporté trois grands changements en France : la diminution des revenus de quelques ministres de l'Église gallicane et l'augmentation de ceux des autres, la suppression des monastères, la tolérance complète en matière d'opinion religieuse, changements que Watson qualifie d'excellents ²¹⁸. Il ne faut pas davantage oublier de souligner les rapports de la Révolution et de l'Angleterre. Dans un extrait de l'adresse de l'abbé Grégoire aux députés de la seconde législature, *la Gazette* reproduit ce passage favorable aux

²¹⁰ Le 26 juill. 1792, Londres, 19 mai.

²¹¹ Le 2 août 1792, extrait des gazettes de Paris jusqu'au 14 mai.

²¹² Les 4 et 11 oct. 1792.

²¹³ Le 19 janv. 1792.

²¹⁴ Le 22 mars 1792, Londres, 10 déc. 1791.

²¹⁵ Le 12 avril 1792, Paris, 4 déc. 1791.

²¹⁶ *Ibid.*, Paris, oct. 1791.

²¹⁷ Le 12 juill. 1792.

²¹⁸ La suite du mandement a paru dans les numéros des 26 juillet et 2 août.

Anglais : « Resserrez vos liaisons avec ces respectables insulaires qui ont illustré les deux mondes, qui ont des droits à notre estime et même à notre reconnaissance, puisqu'ils nous ont appris à les surpasser : que l'accent de l'amitié retentisse des bords de la Seine à ceux de la Tamise, et confonde dans de douces étreintes Anglais et Français ²¹⁹. »

Aurait-on négligé de célébrer l'anniversaire de la révolution de Pologne à Québec, qu'il se trouve un ami de la liberté des environs de la ville pour souligner dans une lettre au journal cet événement mémorable : « M^r l'Imprimeur, écrit-il, la révolution de Pologne étant un événement des plus intéressants pour le genre humain, je pensais que son premier anniversaire aurait attiré l'attention des amis de la liberté à Québec, mais comme vous n'en avez pas fait mention dans votre dernière gazette, il est à présumer que l'on n'y a pas fait attention. Je prends en conséquence la liberté de vous transmettre un court récit de la célébration de ce mémorable événement par une petite compagnie dans le voisinage de Québec ²²⁰ (...) » L'abonné, qui signe L. S., donne ensuite le bref discours du « Président » qui proclame que la révolution polonaise « augmente si évidemment la masse du bonheur du genre humain ». Viennent enfin les dix toasts portés lors de cette fête intime dont l'un est porté « à la mémoire des immortels Rousseau et Mably et de tous les Sages qui ont coopéré à la régénération de la Pologne, qui ont contribué à éclairer l'Europe (...) » et un autre « au règne de la liberté, de la paix, de la bienveillance et du bonheur universel ²²¹ ».

Au milieu de cette ferveur prorévolutionnaire, de ces louanges constantes envers l'œuvre de la Révolution, qu'elles viennent d'Europe ou de la province de Québec, on trouve fort peu de témoignages discordants dans *la Gazette de Québec* avant octobre 1792. Les rédacteurs laissent passer, le 16 février, la lettre d'un « vieil Anglais » au *Times* de Londres, dans laquelle l'auteur observe que ce journal admire et vante la Révolution française, mais que son esprit révolutionnaire s'attaque maintenant au roi d'Angleterre et que le fait de s'attaquer au principe monarchique de la constitution britannique est

²¹⁹ Le 5 avril 1792.

²²⁰ Le 17 mai 1792, « Premier anniversaire de la Révolution en Pologne, Du Voisinage de Québec, le 11 mai 1792 ».

²²¹ *Ibid.*

une manifestation d'ignorance ou plutôt une mauvaise intention²²². Six mois après, *la Gazette* reproduit encore un court extrait du *Times* qui rend compte de la marche des armées prussiennes contre la France et qui se termine ainsi : « L'histoire ne nous fournit point d'exemple d'une tyrannie plus effrénée dans un gouvernement que celle qui règne actuellement dans celui de la Nation française²²³. » Le licenciement des gardes du corps du roi par l'Assemblée nationale est qualifié d'ignominieux traitement dans la même livraison. Tout cela est évidemment perdu dans un amas d'informations favorables à la Révolution. Et voilà que tout d'un coup la situation change. Le 15 octobre, *la Gazette de Québec* publie une édition spéciale le lundi, alors qu'elle paraît le jeudi, livraison de huit pages entièrement consacrées aux journées d'août²²⁴. Le titre de *la Gazette* est d'ailleurs significatif : « Nouvelle Révolution en France », qui rapporte les événements tels que vus, comme toujours, par les journaux londoniens, et en l'occurrence par un correspondant anglais à Paris, qui dit avoir quitté la capitale française le dimanche 12 août, à midi. Après avoir raconté par le menu détail les événements dont il a été le témoin, le correspondant émet son jugement : « La division sur la question de la Fayette, était, comme je vous l'ai dit l'épreuve de leur force, et se voyant complètement battue, la faction républicaine a eu recours immédiatement à la populace, son ancienne alliée et instrument toujours prêt²²⁵ (...) » Il blâme cependant le roi qui aurait dû agir avec franchise au lieu d'utiliser des moyens secrets et « déshonnêtes » : « La cour est punie, affirme-t-il, mais dans sa punition la liberté et la loi ont reçu un coup mortel ; et la France est livrée pour quelque temps entre les mains de gens qui commencent leur carrière par le parjure et la trahison ; et qui jusqu'ici n'ont manifesté d'autres talents que dans l'adroite conduite d'une populace²²⁶. » Le correspondant fait enfin part à son journal du souvenir qu'il garde de cette nouvelle révolution : « Je ne puis vous exprimer les horreurs de cette journée, qui surpasse en cela le 14 juillet 1789, à laquelle nous commençames

²²² Le 16 févr. 1792, Londres, 29 oct.—14 nov. 1791.

²²³ Le 23 août, Londres, 1^{er}—10 juin.

²²⁴ Des gazettes de Londres jusqu'au 17 août, par *la Caroline*, numéro de huit pages.

²²⁵ Le 15 oct. 1792.

²²⁶ *Ibid.*

notre carrière²²⁷. » Rendant compte des massacres de septembre, *la Gazette* transmet sans commentaire les « Avis authentiques du correspondant du *St-James Chronicle* résidant à Paris » qui juge que « La France continue d'être arrosée de sang, et le génie de ce peuple, autrefois si poli, semble subir une détérioration graduelle. Sa cruauté surpasse toute croyance ; il donne journellement de nouvelles preuves de sa barbarie révoltante²²⁸ (...) »

Dans la même édition — plus d'un mois après les nouvelles des journées d'août et pour la première fois depuis 1789 —, un Québécois écrit contre la Révolution en s'adressant à l'imprimeur de *la Gazette* : « Voilà donc enfin les dignes fruits de la Philosophie moderne, déclare-t-il, aussi bien que de l'Esprit d'innovation ou plutôt de vertige qui au lieu de tenter avec prudence la Réforme des abus quand il s'en rencontre, tranche tout sans discernement et renverse jusqu'aux fondements antiques et toujours respectables de l'État social et Religieux (...) C'est sur ces horribles nouvelles la Réflexion d'un citoyen de cette ville²²⁹. » La semaine suivante, le journal indique les raisons qui ont poussé le peuple à descendre dans la rue, rapporte l'ordre de déportation à Cayenne des prêtres qui n'auraient pas prêté le serment dans un délai de quinze jours et n'auraient pas quitté le royaume et signale que Louis XVI et sa famille sont logés au Temple²³⁰. Juste au moment d'aller sous presse, *la Gazette* a reçu par New York des nouvelles qui annoncent que l'Assemblée nationale est remplacée par la Convention nationale et que la monarchie est abolie : des vaisseaux sont même préparés à Douvres pour prendre à Ostende les réfugiés français qui désireraient émigrer sans frais²³¹.

Le journal de Neilson a donc suivi durant quatre ans, et avec un enthousiasme qui rappelle celui de la presse de Grande-Bretagne, les progrès de la Révolution. *La Gazette* de Montréal n'allait pas demeurer pour sa part indifférente au phénomène ; elle va au contraire célébrer les événements de France avec la plus grande ardeur, quoique d'une façon différente de celle de *la Gazette de Québec*. Mesplet retransmet, bien entendu, les nouvelles de la Révolution, comme Neilson le fait

²²⁷ Le 15 oct. 1792.

²²⁸ Le 6 déc. 1792, des gazettes de Londres du 10 au 25 sept., Paris, 10 sept.

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ Le 13 déc. 1792.

²³¹ *Ibid.*

à Québec, et consacre la plus grande partie de ses pages à la France à partir de 1789. Par contre, les rédacteurs de Montréal citent plus rarement leurs sources d'information, qu'elles viennent de France, d'Angleterre ou des États-Unis. Au surplus, dès l'automne de 1789 et jusqu'à la fin de 1792, *la Gazette* de Montréal, publiée en français et en anglais, donne des nouvelles différentes selon la langue, réservant davantage les affaires de la Révolution à la colonne française, alors que *la Gazette de Québec* reproduit intégralement la même chose dans les deux langues. La disparité la plus profonde entre les deux hebdomadaires vient enfin et surtout de ce que *la Gazette* de Mesplet ne se borne pas à suivre l'événement avec sympathie et ferveur, mais bien de ce qu'elle veut appliquer la Révolution au Canada.

Ayant toujours été voltairien et anti-clérical, aussi bien dans sa *Gazette littéraire*²³² que dans sa *Gazette* de Montréal, Mesplet va accentuer, grâce à la Révolution, son combat contre le clergé canadien et la religion, contre la noblesse et les seigneurs de la province. Il emploie à cette fin deux procédés : d'une part, il ne manque pas de publier ce qui vient de France, comme par exemple les « Litanies du Tiers-État²³³ » ou les « Vers affichés sur la porte de l'Assemblée nationale, envoyés de Paris, à un citoyen de Montréal », qui se lisent ainsi :

Les Vertus, les Talents, l'Esprit et la Science
Après mille débats font pencher la balance :
L'orgueil, le sot orgueil est enfin terrassé.
Tout est libre chez nous, même la conscience.
Nobles, Prêtres, Fripons (x), votre règne est passé.
N'était-ce pas le temps d'en purger notre France.

(x) Ministres, Intendants, Financiers, etc.²³⁴.

Une autre fois, pour mieux convaincre les Canadiens que les Français ne sont pas, comme Burke l'a affirmé, des démagogues sanguinaires, *la Gazette* insère l' « Extrait d'une lettre d'un Monsieur de Paris à son ami à Québec, en date du 6 avril », dans lequel le Parisien raconte que les protestants et les catholiques d'une commune du Lot et Garonne ont signé un acte de fédération fraternelle, ce qui montre que « chaque

²³² Parue de juin 1778 à juin 1779.

²³³ *La Gazette de Montréal*, 2 juill. 1789.

²³⁴ Le 21 oct. 1790.

jour l'amour de la patrie augmente celui de la fraternité²³⁵ », de conclure l'ami parisien.

D'autre part, l'attaque de *la Gazette de Montréal* se fait plus directe et plus violente lorsque la situation canadienne en fournit l'occasion, par exemple lors de l'affaire du projet d'université mixte. Après la polémique entre l'évêque titulaire et son coadjuteur sur l'opportunité de créer une université où protestants et catholiques seraient admis, Mesplet ouvre ses colonnes à ceux qui veulent continuer le débat. Un lecteur fait observer à l'évêque de Québec qu'il vaudrait mieux qu'il cesse son opposition et encourage de toutes ses forces le projet, car on croirait autrement que l'ignorance est le seul fondement de son système doctrinal²³⁶. Un autre lecteur demande un jour aux Canadiens de se réveiller, puisque le gouvernement dont ils jouissent est fondé sur des principes de liberté. Quant aux curés, qu'ils se renferment dans leurs devoirs particuliers et qu'ils cessent de duper leurs concitoyens, auprès de qui ils se font une réputation sacrée de demi-dieux en matière d'éducation. « Encourageons l'étude des Belles Lettres, et cette feinte supériorité du Clergé va s'évanouir²³⁷ », finit-il par dire. Lorsque les sulpiciens veulent établir un collège-université, il se trouve un « Philanthrope » pour demander que leur requête reste infructueuse, au nom de la « divine philosophie » inconnue au couchant et « si pompeusement honorée sur les rives de la Seine²³⁸ ». *La Gazette* fulmine contre l'évêque de Québec au sujet des trop nombreuses fêtes chômées, le traitant de « despote chrétien²³⁹ », et malmène le clergé et les seigneurs qui se sont opposés au projet d'une chambre d'Assemblée²⁴⁰.

C'est encore dans le journal de Mesplet que l'on est informé de l'existence de la « Société des patriotes », dont on sait peu de chose, sinon qu'elle fait paraître un article féroce contre le clergé à la fin

²³⁵ Le 30 juin 1791.

²³⁶ Le 4 nov. 1790, *signé* : Un Citoyen.

²³⁷ Le 4 mars 1790, *signé et daté* : Un Canadien, du manoir de Berthier, février 1790 ; c'est peut-être Ross Cuthbert, fils du seigneur de Berthier, qui avait étudié en France.

²³⁸ Le 21 oct. 1790, article intitulé « Infâme supercherie ».

²³⁹ Le 12 mai 1791, *signé* : La Saine Raison, directeur général de l'homme, la Vérité, secrétaire.

²⁴⁰ Le 7 juill. 1791, *signé* : *Horrificus de Maledissimus* ; reproduit de *la Gazette de Québec* du 30 juin.

de 1790, article qu'elle présente comme il suit : « Extrait d'une brochure intitulée « La France libre », avec quelques observations relatives au sujet qui y est traité. Extrait curieux, philosophique et libre qui plaira aux bons Canadiens nos confrères, et nous donnera le plaisant spectacle de la rage impuissante des bigots, trigauds, dévots et autres sots en ots et auds, vils excréments de la Nature et de la Province. Le tout avec l'approbation de la Société des Patriotes ²⁴¹. » L'article est dans le meilleur style voltairien et cite d'ailleurs l'auteur de *Candide* pour mieux prouver que les prêtres sont des hypocrites, des fripons et des eunuques. En septembre 1791, un citoyen de Boucherville, Vassal de Montviel, demande aux membres de la « Société hebdomadaire » de ne pas aborder certains sujets de discussion « plus propres à la dépravation des mœurs qu'à fortifier les sentiments patriotiques ²⁴² ». Il s'agissait en l'occurrence d'un débat sur le célibat et le mariage, que cette société, établie pour former la jeunesse à l'art oratoire, avait mis au programme d'une séance précédente. On peut penser que la « Société des patriotes » et la « Société hebdomadaire » n'en faisaient qu'une. C'est sans doute encore ce club qui célèbre avec enthousiasme la constitution de 1791 ²⁴³.

De toute façon, l'atelier de Fleury Mesplet est bien le centre des intellectuels révolutionnaires, avec *la Gazette de Montréal* comme organe de combat pour la liberté et de jeunes hommes comme Henri Mézière pour membres actifs. Il est dommage qu'on ne connaisse aucun autre membre de ce cercle et, encore une fois, les archives sont restées muettes pour nous en informer. La tendance révolutionnaire de *la Gazette* est d'autre part tout intellectuelle, en ce sens que ses revendications ou ses dénonciations sont dirigées surtout contre le clergé qui tient le peuple dans l'ignorance, contre l'obscurantisme, un peu moins contre les nobles, les seigneurs et le régime seigneurial. Mason Wade affirme que le groupe de Mesplet était le centre du républicanisme à Montréal ²⁴⁴. On peut certes le supposer puisque Mesplet avait été un adepte du Congrès américain et que Henri Mézière, comme on le verra plus loin, passera en France en

²⁴¹ Le 9 déc. 1790, article intitulé « Clergé ».

²⁴² Le 25 sept. 1791.

²⁴³ WADE, *les Canadiens français*, t. I, p. 112.

²⁴⁴ « Québec and the French Revolution of 1789 : The Missions of Henri Mezière », *The Canadian Historical Review*, vol. XXXI, 1950, p. 349.

1793 pour embrasser la cause des républicains. On peut supposer encore que Mesplet avait des contacts en France, comme l'indiquent les lettres qu'il publie dans son hebdomadaire²⁴⁵ et surtout l'appel qu'il lance pour obtenir des abonnements à la *Correspondance nationale* de Paris au printemps de 1792²⁴⁶. Bref, la *Gazette de Montréal* est absolument en faveur de la Révolution jusqu'à la fin de 1792, comme la *Gazette* de Neilson, et elle veut appliquer, plus que cette dernière, certains principes révolutionnaires à la situation canadienne.

Voilà pour l'opinion publique, celle qui s'exprime par le truchement de l'imprimé et dont on sait qu'elle est presque entièrement prorévolutionnaire jusqu'à la fin de 1792. Quant à celle qui ne s'exprime pas publiquement, la correspondance nous fournit quelques moyens de la connaître et nous savons déjà que les correspondants français du séminaire de Québec et de la famille La Corne se prononcent contre la Révolution dès l'automne 1789 pour s'affirmer de plus en plus fortement jusqu'à 1792²⁴⁷. Les sources d'information particulières de l'opinion religieuse de Québec et de Montréal et d'une famille noble de la région de Montréal, — qui peuvent représenter la moyenne de l'ensemble du clergé et de la noblesse canadienne —, sont donc contre la Révolution. Les quelques lettres retrouvées en réponse à celles venues de France marquent surtout l'inquiétude et la méfiance envers la Révolution en même temps qu'un grand intérêt. Périnault, le fondé de pouvoir et le guide des Canadiens à Paris, le montre bien à M^{me} La Valtrie, en visite à Loches, lorsqu'il note que monsieur Brassier, des sulpiciens de Montréal, lui a demandé récemment de lui envoyer des brochures sur la Révolution : « Je crois que nos Canadiens s'occupent de la France, écrit-il. Ils ont peine à croire aux événements qui se sont succédés si rapidement²⁴⁸. » L'évêque de Québec

²⁴⁵ Le 8 oct. 1789, « extrait d'une lettre d'un négociant de Berdeaux, à S. F. en Canada, du 15 juillet 1789 » ; le 21 oct. 1790, « Vers affichés sur la porte de l'Assemblée Nationale envoyés de Paris, à un citoyen de Montréal » ; le 30 juin 1791, « extrait d'une lettre d'un Monsieur de Paris à son ami à Québec, en date du 6 avril ».

²⁴⁶ Le 5 avril ; ce pourrait être la *Correspondance nationale* de Sainte-Foi, parue du 15 févr. au 19 juill. 1791, selon Eugène HATIN, *Bibliographie historique et critique de la presse française...*, p. 205.

²⁴⁷ Voir *supra*, chap. II.

²⁴⁸ ASQ, FV, VII, 36, Senlis, 4 déc. 1790 ; le 1^{er} janv. 1791, Périnault écrit qu'il reçoit « tous les jours depuis quelque temps des lettres du Canada » (*ibid.*, 31).

vient d'ailleurs de le charger de ses affaires, c'est-à-dire des bénéfices que l'évêque touchait depuis 1766 et qu'il craint de perdre du fait de la Révolution. Vers le même temps, M^{lle} La Corne Dubreuil, écrivant de Montréal à sa vieille tante religieuse à l'Hôtel-Dieu de Loches, lui confie ses inquiétudes en ces termes : « Je suis extrêmement troublée par rapport à toutes ces révolutions qui ne finissent point et de vous savoir si infirme et dans un pays où le trouble paraît être si fort et qui fait tant de tort à la religion et aux communautés ²⁴⁹. » Monsieur Gravé, du séminaire de Québec, faisant part à Hody, du séminaire des Missions étrangères de Paris, de son sentiment sur la loi de 1791 qui établit une chambre d'Assemblée au Bas-Canada, trouve qu'il y a trop d'admirateurs de la Révolution française à Québec et le déclare sans ambages : « Ceux qui selon moi pensent un peu sont très fâchés de ce changement car il y a plusieurs de nos farrault canadiens et beaucoup d'anglais admirateurs de l'assemblée nationale qui parlent déjà d'établir les droits de l'homme comme principes des loix ²⁵⁰. »

Monseigneur Hubert, évêque en titre en 1789, écrivant à monsieur Jones, missionnaire à Halifax, au sujet des prêtres que Jones veut faire venir d'Irlande pour les missions de la Nouvelle-Écosse, le met en garde contre les Européens en termes nets : « Je vous recommande de choisir avec beaucoup de précaution les prêtres que vous appellerez d'Irlande à votre service. L'Europe est infectée de bien des mauvais sujets qui ne feraient point notre affaire ²⁵¹ (...) » Dans un rapport au préfet de la sacrée congrégation de la Propagande, l'évêque juge d'autre part que les calamités qui se passent en Europe rapprocheront les hommes des temps apostoliques, étant donné que les persécutions détachent l'ivraie du bon grain et donneront ainsi une pâte plus pure. Le Canada n'est d'ailleurs pas exempt de ces calamités, ajoute Hubert : « Au reste, le Canada n'est pas tout à fait à l'abri des maux spirituels qui affligent l'Europe. Il s'est introduit en ce pays une quantité prodigieuse de mauvais livres, et avec un esprit de philosophie et d'indépendance qui ne peut avoir que de funestes suites ²⁵² (...) » On a cru voir une condamnation de la Révolution par M^{gr} Hubert lors de la

²⁴⁹ *Ibid.*, IX, 35, s.d.

²⁵⁰ ASQ, Lettres S, 63, 25 oct. 1791.

²⁵¹ AAQ, Registre des lettres, I, 86, 12 nov. 1789.

²⁵² *Ibid.*, II, 4, 26 oct. 1792.

discussion d'un projet d'université mixte à Québec en 1789. Howard Vernon affirme en effet que l'évêque s'est prononcé contre le projet d'université parce que cette institution pourrait être le véhicule des idées contre la religion et l'autorité²⁵³. L'évêque de Québec ayant entendu dire que l'enseignement serait dispensé par des hommes sans préjugés définit ainsi ce que signifie pour lui un tel type d'hommes : « Un homme opposé à tout principe de religion, qui prétendant se conduire par la seule loi naturelle, devient bientôt sans mœurs, sans subordination aux lois, qu'il est néanmoins si nécessaire de faire respecter aux jeunes gens, si l'on veut les former au bien. Des hommes de ce caractère (et notre siècle en abonde pour le malheur et la révolution des États) ne conviendraient aucunement à l'établissement proposé²⁵⁴. » Cela nous paraît tout aussi bien une allusion aux malheurs apportés par les Lumières et la philosophie qu'à la Révolution naissante qui, en novembre 1789, n'a pas encore montré les griffes. Par contre, cinq mois après, M^{gr} Bailly de Messein, coadjuteur de l'évêque de Québec, se prononçant en faveur du projet d'université, fait allusion directement à la Révolution au cours de son plaidoyer. Il affirme en passant que, malgré toute la prévoyance des législateurs, le clergé de France n'a pu rester à l'abri des cris de l'Assemblée nationale. Bailly ajoute aussitôt, à l'adresse de son évêque : « Penserait-il qu'ici, quelqu'un pourrait le rendre supérieur et inaccessible à ces révolutions que la divine Providence permet de temps en temps²⁵⁵ ? » Nous sommes donc en face d'un témoignage favorable à la Révolution et de la part d'un évêque. Mais il était bien le seul de son espèce. C'était le type du prêtre éclairé, lecteur des écrivains de son siècle, tolérant envers les protestants, habitué à vivre avec les membres de l'aristocratie anglaise de Londres et de la bonne société de Québec et qui ne se gênait pas de traiter M^{gr} Hubert de « proto-défenseur de l'ignorance au dix-huitième siècle²⁵⁶ ». Bailly fut d'ailleurs désavoué par le clergé canadien en mai-juin 1790, non pas à propos de son factum sur le

²⁵³ *The Impact of the French Revolution on Lower Canada, 1789-95*, University of Chicago, a Dissertation, 1951, p. 65.

²⁵⁴ TÊTU et GAGNON, *Mandements...*, t. II, p. 388, lettre de M^{gr} Hubert au juge William Smith, directeur du Comité d'enquête sur l'éducation.

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 398-409 ; envoyé le 5 avril 1790, ce mémoire paraîtra en brochure en octobre suivant et dans les deux langues : voir Magdalen CASEY, *Catalogue des brochures aux Archives publiques du Canada (1493-1877)*, t. I, n^o 730.

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 406-407.

projet d'université, qui ne fut connu qu'à l'automne, mais sur la question de la réduction des fêtes chômées, sur laquelle le coadjuteur avait écrit une lettre ouverte à son évêque dans le journal de Neilson ²⁵⁷.

Les ursulines de Québec, qui avaient renoué les liens de la correspondance dès 1762 avec leurs sœurs de Paris, touchaient encore des rentes sur l'hôtel de ville en 1789. Au cours des deux années suivantes, les sœurs de Québec ne reçoivent aucune lettre de Paris. Enfin, le 18 février 1791, la mère Sainte-Saturnine écrit à Québec pour rassurer les Canadiennes sur leurs rentes, les informant qu'elles continueraient à les toucher en qualité d'étrangères. En se recommandant à leurs prières, elle ajoute : « Je ne vous parle pas de ce que nous éprouvons, la voix publique peut vous en instruire ²⁵⁸ (...) » La correspondante de Québec n'est que médiocrement rassurée et répond à Paris que « si les gazettes disent la vérité, nous avons grand sujet d'avoir de l'inquiétude pour votre maison et de vous souhaiter en Canada ²⁵⁹ ». La dernière lettre de la sœur ursuline de Québec à ses sœurs de Paris, du 29 septembre 1792, montre bien le sentiment qui anime les ursulines de Québec en face de la Révolution :

Nous désirions vos lettres avec empressement, étant très inquiètes de votre position. Nous ne le sommes pas moins maintenant que les papiers publics nous annoncent la guerre par toute la France. Nous espérons pourtant que Dieu bénira l'intention des couronnes qui la déclarent, étant pour la bonne cause, et que le résultat sera de remettre tout dans l'ordre. Cependant, nous craignons beaucoup qu'elle ne vous cause un terrible bouleversement. Cette pensée qui nous afflige et qui fait le sujet journalier de nos entretiens, nous fait continuellement réfléchir sur votre situation présente (...) priant notre bon Sauveur qu'il vous préserve des dangers de la guerre ²⁶⁰ (...)

On ne trouve pas cependant dans ces quelques témoignages, si ce n'est chez les ursulines en 1792, le caractère d'hostilité déclarée et absolue qu'on aurait pu rencontrer à l'égard de la Révolution. Quant au sentiment des administrateurs anglais, il est encore plus difficile à cerner au cours de ces premières années de la Révolution. Howard

²⁵⁷ *La Gazette de Québec*, 29 avril, 6 mai au 3 juin 1790.

²⁵⁸ *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 293, lettre reçue le 25 mai 1791.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 295, 1791.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 295-296.

Vernon a conclu de façon un peu hâtive et sans preuve à l'appui en affirmant que les milieux gouvernementaux sympathisaient vers 1791 avec le clergé catholique, qui se serait opposé publiquement et formellement à la Révolution²⁶¹, alors que Vernon avait déjà noté que les administrateurs britanniques sentaient qu'il était désirable que les Canadiens sachent ce qui se passait en France et, pour cette raison, ne mettaient aucune entrave à l'entrée surabondante des journaux européens au Canada²⁶². Rien ne semble indiquer que le gouverneur et les hauts fonctionnaires aient déclaré une hostilité quelconque à la Révolution avant la fin de 1792. Lors de l'ouverture de la session de la chambre d'Assemblée et du Conseil législatif le 20 décembre, le gouverneur se félicite encore de la paix dont jouit l'Angleterre avec toutes les nations de l'univers²⁶³. En réponse à ce discours cependant, le Conseil législatif présente ses remerciements en faisant une allusion directe à la Révolution française en ces termes : « Toute louange est due à la Divine Providence qui, après avoir rompu les liens qui unissaient le Canada au pouvoir qui l'avait établi, le sauve actuellement des Tragédies jouées sur un Théâtre d'Anarchie, qui outragent l'humanité, et que l'on pourrait même reprocher à des Barbares²⁶⁴. »

Les rédacteurs de l'adresse, au nombre de six, comptent trois nobles canadiens : de Léry, de Saint-Ours et Du Perron Baby. Bien entendu, l'Angleterre et son représentant à Québec ont refusé l'entrée du pays aux Français, par exemple au comte de Moustier et à Roussel et Mondésir²⁶⁵, au marchand DeBon au printemps de 1790, par crainte qu'il ne fût un agent étranger²⁶⁶. Comme on l'a signalé, ces mesures étaient conformes à la politique britannique au Canada depuis 1763 et l'on ne voit pas que les autorités civiles de la province de Québec aient invoqué d'autre motif que celui de la sûreté ordinaire de l'État. Il faut donc postuler que bon nombre de gens en place dans l'administration civile de la province étaient comme leurs homologues d'Angleterre, favorables au progrès de la liberté et du régime parlementaire au pays du despotisme et de l'autorité absolue du monarque. Le duc

²⁶¹ *The Impact...*, p. 55, 60.

²⁶² *Ibid.*, p. 53.

²⁶³ *Journaux du Conseil législatif du Bas-Canada*, t. I, 1792-1794, Québec, 1802, p. 45.

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 49.

²⁶⁵ Voir *supra*, chap. II.

²⁶⁶ H. VERNON, *op. cit.*, p. 61.

de Kent, le propre fils de George III, a lui-même porté un toast à la Révolution française au début de 1792, lors d'un banquet offert en son honneur à Québec²⁶⁷.

Il reste à se demander si l'opinion des classes populaires des villes et des campagnes a été touchée par les révolutions de France avant 1793. Là encore il faut avouer son ignorance puisqu'aucun témoignage, aucun événement particulier ne nous offre d'indice sur le sentiment populaire de cette époque. Et l'on se rallierait volontiers à l'opinion exprimée autrefois par J.-E. Roy : « Les sensations produites par les événements révolutionnaires de France s'étaient renfermées jusqu'alors (1793) dans un nombre restreint de personnes. Seules pour ainsi dire, les classes qui avaient assez de loisir et de lumières pour s'occuper des affaires publiques y étaient restées attentives²⁶⁸ (...) »

*

Le grand Événement a donc atteint les rives du Saint-Laurent comme il a sensibilisé toutes les nations de l'Europe et de l'Amérique, au moment où ses diverses péripéties et épisodes se déroulaient en France, à trois mois de retard près. L'attention pour ce qui se passait dans l'ancienne métropole ou la rivale, selon qu'on était canadien ou anglais, n'avait jamais cessé depuis 1764. En 1788-1789, cette attention augmente à proportion des phénomènes français et se mue en sympathie à partir d'octobre, c'est-à-dire avec les nouvelles du 14 juillet et des 4 et 5 août. Il n'y a plus désormais de frein à cette sympathie envers la Révolution, qui croît sans cesse, culmine en 1791-1792, et se maintient dans *la Gazette* de Neilson jusqu'en octobre, alors qu'un premier fléchissement se produit avec la nouvelle de la journée du 10 août. L'opinion de *la Gazette*, c'est d'abord celle du propriétaire, de ses deux équipes de rédacteurs, française et anglaise. C'est ensuite celle d'une très grande partie de ses lecteurs anglais et canadiens, qui ont certainement appuyé leur journal, comme le montrent les quelques lecteurs ou abonnés qui ont eu la chance de voir leurs lettres publiées.

²⁶⁷ Benjamin SULTE, *History of Quebec. Its Resources and People*, t. I, p. 273 ; Édouard-Auguste, duc de Kent (1767-1820), 4^e fils de George III, passa deux ans à Québec, de 1791 à 1793, avec sa maîtresse, M^{me} Montgenet de Saint-Laurent, baronne de Fortisson ; George III l'avait exilé de la Cour.

²⁶⁸ *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 267-268.

Un La Naudière, un Bailly de Messein et ceux qui signent de pseudonymes, dont quelques-uns se font le porte-parole de leur groupe, et encore l'auteur de *la Bastille septentrionale*, l'imprimeur Fleury Mesplet, *la Gazette de Montréal*, Henri Mézière et son groupe de jeunes Montréalais, Alexandre Dumas du « Club constitutionnel » et un grand nombre des membres de ce club, tous ceux enfin que monsieur Gravé appelait les « farrault canadiens », admirateurs de l'Assemblée nationale, voilà autant d'intellectuels en faveur de la Révolution. De façon plus précise, cela voulait dire sans doute certains nobles libéraux, des membres des professions libérales, juges, avocats, notaires, médecins et plusieurs marchands et artisans instruits des villes et des environs²⁶⁹. C'est la seule opinion qui s'exprimait publiquement, qui devait sans nul doute faire les frais des conversations des salons, des clubs et des rencontres de famille ou d'amis. Il y avait certes une opinion beaucoup moins accueillante, celle des évêques Hubert et Briand, des ursulines, du séminaire de Québec, opinion attentive au début, inquiète à partir de la nationalisation des biens d'église, — d'autant que l'Église canadienne était touchée directement par la perte de ses rentes —, de plus en plus méfiante, voire même hostile, avec la Constitution civile du clergé. Les clercs et les communautés religieuses ne pouvaient pas lire avec joie la confession de la sœur carmélite et accepter les difficultés dont l'Église de France était la proie. D'autre part, une fraction de la noblesse, comme la correspondance La Corne l'a montré, s'est tournée bien vite contre la Révolution. Mais du fait sans doute de l'opinion publique prorévolutionnaire, il n'apparaît en aucun cas que cette hostilité du clergé ou de la noblesse ait été déclarée ouvertement entre 1789 et 1792, encore moins que la Révolution ait été condamnée comme telle.

La Révolution a par contre influencé indirectement la constitution de la province de Québec en ce sens que le gouvernement britannique a octroyé l'Acte de 1791 qui divisait la colonie en deux provinces, par crainte des répercussions que pourrait avoir la Révolution sur les Canadiens. Cette influence fut plus immédiate sur certains aspects de l'activité politique canadienne lorsque par exemple les « Amis de la

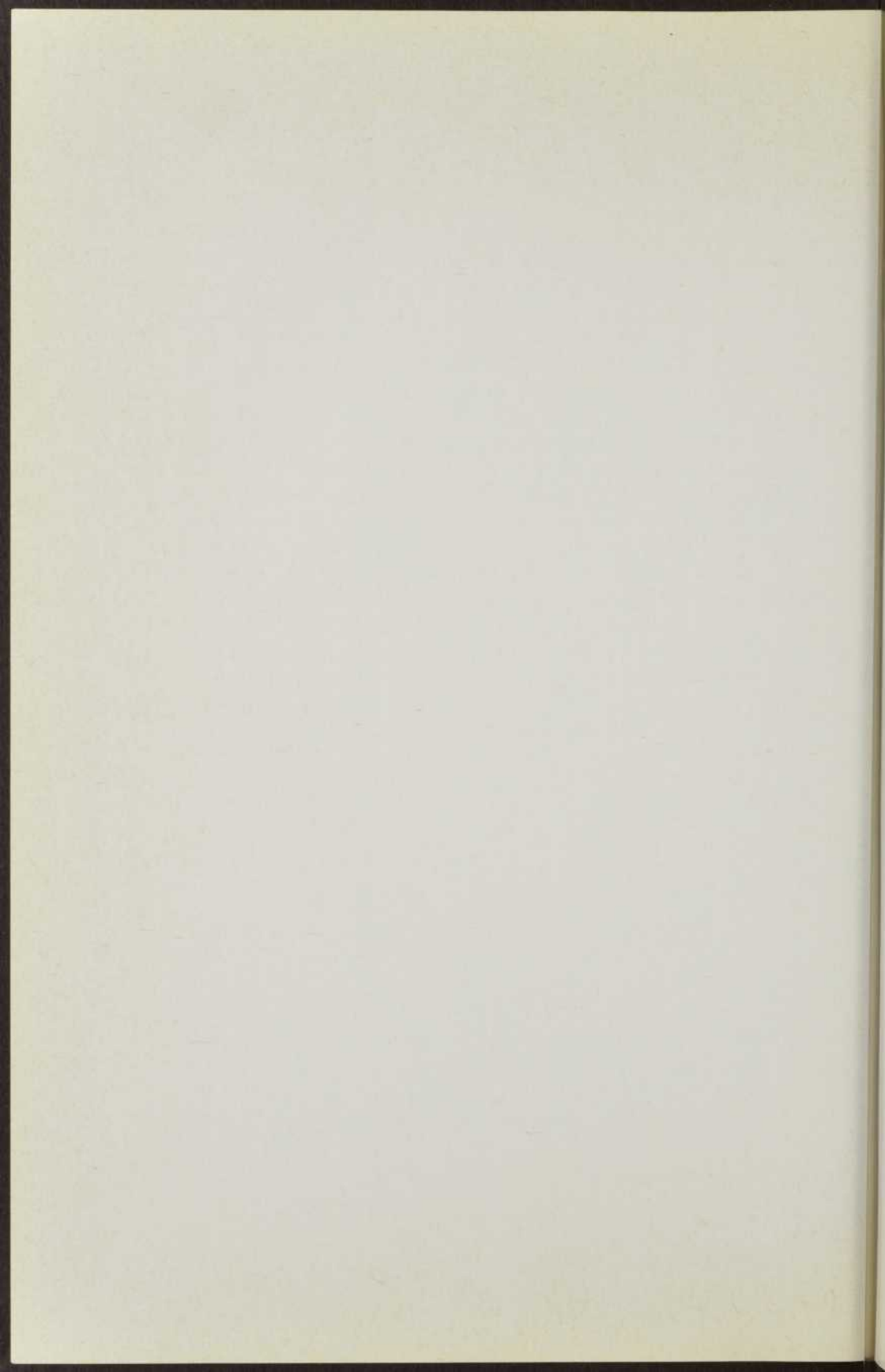
²⁶⁹ François Baillaigé, artiste qui avait étudié à Paris de 1778 à 1781, écrit dans son *Journal* le 1^{er} janv. 1792 : « 1792 est la première année libre du pays » ; il encadre cette phrase de deux têtes dessinées, dont l'une est coiffée du bonnet phrygien.

Constitution » se réunirent pour célébrer l'Acte de 1791 à Montréal comme à Québec et qu'ils fondèrent le « Club constitutionnel », et auparavant même par le rapprochement que firent ceux qui demandaient à Londres une nouvelle constitution pour le Canada. Adam Lymburner écrivait ainsi de Londres à Jacques Perrault, secrétaire du comité canadien de Québec, qu'il avait envoyé un paquet de journaux de Londres et « la procédure de l'assemblée nationale de France ». Il ajoutait : « Je ne doute aucunement que le comité ne trouvera beaucoup de matière qu'il sera à propos de publier pour instruire les Canadiens de ce qui se passe en France ²⁷⁰. » Il convient cependant de préciser les limites de cet enthousiasme et de cette influence. Comme en Angleterre, l'engouement pour la Révolution n'a pas dépassé le stade oratoire ²⁷¹. De plus, les problèmes les plus aigus qui se posaient en France à la fin de l'Ancien Régime n'existaient pas au Canada. Les conditions économiques et sociales qui eussent été favorables à l'écllosion de la Révolution manquaient trop pour qu'elle influence le Canada au point d'y créer un mouvement révolutionnaire. Enfin, contrairement à l'opinion américaine qui s'est manifestée publiquement surtout à partir de la fin de 1792 ²⁷², l'opinion canadienne avait montré sa sympathie dès 1789, ne donnant les premiers signes de refus qu'à l'automne de 1792.

²⁷⁰ APC, Collection Baby, correspondance, vol. II, 6151, 26 mars 1790.

²⁷¹ Voir Jacques GODECHOT, *les Révolutions (1770-1799)*, coll. Nouvelle Clio, p. 145-146.

²⁷² Voir C. D. HAZEN, *Contemporary American Opinion of the French Revolution*, p. 164.



DEUXIÈME PARTIE : 1793-1815



LE BAS-CANADA DE 1793 À 1815

LES CITOYENS de Québec et de Montréal avaient célébré l'avènement de la Constitution par des banquets à la fin de décembre 1791 et leurs participants n'avaient pas manqué l'occasion de boire à la santé de la Révolution française. Il restait à mettre en place le régime parlementaire. Le lieutenant-gouverneur Clarke, en l'absence de Dorchester, divisa le Bas-Canada selon le modèle métropolitain en vingt et un comtés et quatre bourgs, ce qui faisait en tout cinquante députés à élire. La plupart des comtés avaient reçu des noms anglais qui donnaient l'impression d'être en Angleterre plutôt que dans une province française. Les élections ont lieu en juin 1792 selon la coutume anglaise que les Américains connaissaient également bien. La campagne électorale prend tout de suite l'allure des élections anglaises et américaines, avec l'appel des suffrages dans les journaux ou la sollicitation directe de porte en porte, avec force promesses et distribution de rhum. Des bagarres se produisent même au moment du scrutin entre les partisans des candidats, comme c'est le cas à Charlesbourg, dans le comté de Québec, où le duc de Kent vient en personne calmer les esprits¹. Il était impossible que l'on évitât la transplantation des mœurs anglo-américaines au Canada : les pratiques électorales étaient en effet au plus haut de la corruption en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle et les colons américains avaient installé depuis longtemps le système chez eux, comme le déplorait Du Pont de Nemours lors d'un séjour aux États-Unis². Les Canadiens apprirent ainsi des Anglo-

¹ Voir É.-F. SURVEYER, « Les élections de 1792 », *Revue trimestrielle canadienne*, vol. XIII, mars 1927, p. 1-19.

² Pierre JOLLY, *Du Pont de Nemours, soldat de la liberté*, p. 284.

Américains les tours de main propres au régime électoral britannique du temps.

La première chambre d'Assemblée se trouve ainsi constituée de trente-quatre députés de langue française sur cinquante membres. Les Britanniques, qui ne comptent qu'un habitant sur quinze, détiennent près d'un tiers des sièges. On y voit des seigneurs, des avocats, des notaires, des marchands et des cultivateurs. La proportion des seigneurs se réduit à chaque élection au profit des hommes de loi et des cultivateurs, de même que le nombre des Anglais diminue jusqu'à dix en 1810. Au Conseil législatif et au Conseil exécutif par contre, les Canadiens sont en minorité : ils comptent sept membres sur seize dans le premier et quatre sur neuf dans le deuxième, presque tous de la noblesse. La première session se réunit à la mi-décembre 1792 et, dès le début, le combat s'engage entre les Canadiens et les Britanniques au sujet du choix de l' « Orateur » (*Speaker*) et de la langue officielle. Les Canadiens se tirent si bien d'affaire qu'ils font élire l'avocat Jean-Antoine Panet comme orateur et qu'ils obtiennent l'égalité de statut pour les deux langues³.

Les Canadiens ont mis quelques années à se rendre maîtres de la procédure parlementaire et à se familiariser avec l'administration des affaires publiques. Ce qui explique largement que, pendant les douze premières années, la chambre ne vote en moyenne que huit projets de loi par session. D'autre part, les députés n'étant pas rétribués, plusieurs Canadiens se trouvent dans l'impossibilité de venir siéger à Québec faute de moyens financiers : Papineau père, tout notaire qu'il est, sera même traduit à la barre de l'Assemblée pour s'être absenté en 1802-1803. Néanmoins, les Canadiens mettent si bien à profit ces années d'initiation qu'en 1805 le Bas-Canada se trouve avec deux partis, le « parti anglais » et le « parti français », selon le vocabulaire de l'époque. Le parti anglais, c'est celui de l'oligarchie, qui comprend essentiellement les marchands britanniques et les loyalistes américains. Les uns sont constamment opposés aux Canadiens en matière de législation, notamment en ce qui concerne les impôts. Les autres sont avant tout des chercheurs de place venus compenser au Canada les pertes subies aux États-Unis, qui entretiennent plus que jamais leur haine du « papisme » français en Amérique et qui ne pardonnent pas

³ Voir CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 47-76.

à la France d'avoir aidé les Américains dans leur révolte. Aussi ces loyalistes sont-ils les plus zélés délateurs des « complots » français au Bas-Canada pendant la Révolution et l'Empire. Comme l'a si bien écrit Mason Wade : « Ils avancèrent dans leurs nouvelles carrières et s'enrichirent en découvrant partout des « émissaires français » et en voyant des complots français dans les efforts que faisaient les Canadiens français pour faire fonctionner le gouvernement autonome octroyé par Pitt et Grenville ⁴. »

Le parti anglais se donne un journal en 1805, le *Quebec Mercury* ⁵, qui montre dès le début sa haine des Canadiens et qui affirme ouvertement son intention de faire disparaître la langue française en anglicisant les Canadiens. Ce parti de marchands, de donneurs de place, contrôle le gouverneur et les deux Conseils. La « clique du château », comme les Canadiens appellent ce parti, — le château Saint-Louis étant le palais du gouverneur —, croit son heure arrivée pour écraser le « parti français » avec la nomination de sir James Craig au poste de gouverneur en octobre 1807. Craig est un vieux soldat qui a fait toute sa carrière aux colonies et qui a participé aux guerres de l'empire britannique : contre les colons américains, aux Pays-Bas, au Cap, aux Indes orientales et enfin en Italie et en Sicile en 1805-1806. Les loyalistes fanatiques ont raison de se réjouir de l'arrivée d'un soldat de cette qualité. Craig, au demeurant, n'est pas un méchant homme, mais la clique sait vite le persuader que les Canadiens sont prêts à se révolter et que le parti français est stipendié par l'empereur.

Ce parti français comprend plusieurs députés de l'Assemblée, les chefs surtout, tous membres des professions libérales, et avocats ou notaires pour la plupart. Ce sont de loyaux sujets et des citoyens entièrement dévoués à leur pays, qui n'ont rien d'antibritannique. Au contraire, formés chez les sulpiciens ou au séminaire de Québec, ils n'ont aucun penchant pour la Révolution. Cependant lecteurs de Montesquieu, ils ont ensuite pris goût aux institutions britanniques dans Blackstone et les grands juristes anglais de la fin du XVIII^e siècle. Après la fondation du *Quebec Mercury*, le parti français sent le besoin d'avoir son propre journal, que fondent en 1806 Pierre Bédard, Jean-Thomas Taschereau, Joseph-Louis Borgia et François Blanchet, dont

⁴ *Les Canadiens français...*, t. I, p. 111.

⁵ Le premier numéro paraît le 5 janvier 1805.

les trois premiers sont avocats et le dernier médecin, tous députés. *Le Canadien*, le premier journal politique français du pays, tout en affirmant son loyalisme indéfectible à la Grande-Bretagne, donne la réplique au *Quebec Mercury* en montrant que le régime parlementaire et le gouvernement représentatif que Londres a accordés au Bas-Canada sont en tous points identiques à ceux de la métropole, citant à force les juristes anglais. Bien entendu, il dénonce encore l'enrichissement par le cumul des fonctions publiques, que le patronage n'accorde qu'à la faction anglaise. De là à laisser croire à des profiteurs comme le procureur général Jonathan Sewell, le secrétaire du gouverneur Herman Ryland, le receveur général Henry Caldwell, le juge Monk, les députés Richardson et Young que c'est Napoléon qui fournit l'argent au *Canadien*, il n'y a qu'un pas vite franchi. De sorte que, au plus fort de la crise du printemps de 1810, Craig fait saisir les presses du journal et emprisonner l'imprimeur et les propriétaires. En 1810, le parti français veut non seulement un gouvernement représentatif mais encore un gouvernement responsable, qui vote les lois et contrôle l'appropriation des fonds publics qui sont à la discrétion du gouverneur.

Craig envoie alors Ryland à Londres porter un mémoire préparé par le juge loyaliste Sewell, dans lequel on remonte à la métropole qu'il faut de toute nécessité angliciser la province et pour cela submerger les Canadiens par une immigration américaine massive, augmenter de beaucoup l'importance de la propriété pour le poste de député, unir les deux Canadas, détruire la puissance de l'Église en enlevant à l'évêque la nomination aux cures. Londres rejette les recommandations de Craig et bientôt ce dernier est obligé de rentrer en Angleterre. L'arrivée de son successeur, sir George Prevost, homme modéré, conciliant et très habile, de même que la guerre américaine contre la Grande-Bretagne apportent l'accalmie des années 1812-1815. Le parti français, qui n'avait jamais rallié l'ensemble de l'opinion canadienne et avait inquiété le clergé, se voit ainsi arrêté dans sa lutte. Mais les problèmes constitutionnels n'étaient en rien réglés et le combat reprendrait de plus belle après 1815, cette fois mené par un chef prestigieux, élu depuis 1809, Louis-Joseph Papineau.

Pendant que le Bas-Canada fait face à des luttes politiques acerbes entre la majorité canadienne qui maîtrise la chambre d'Assemblée et la minorité britannique qui domine les conseils et le gouverneur,

l'activité économique se déroule selon un mouvement nettement accéléré par le double jeu des phénomènes de conjoncture et de structure. Ce quart de siècle est marqué par une montée des prix, modérée jusqu'en 1802 et vigoureuse après. La conjoncture internationale est largement responsable d'ailleurs de cette hausse, qui entraîne un développement extraordinaire de la production et des revenus. Les conditions sont déterminées par la guerre entre la France et la Grande-Bretagne de 1793 à 1815, c'est-à-dire durant toute la période. Comme l'écrivait avec justesse un correspondant de *la Gazette de Québec* en 1820 : « La guerre de France, en 1792, nous donna une exportation de bled à la Grande-Bretagne ; la clôture de la Baltique nous donna le commerce du bois ; l'embargo américain, la guerre d'Amérique et la demande illimitée de main-d'œuvre et de denrées coloniales qu'elle occasionna, nous mirent en état de consommer plus que jamais auparavant de marchandises anglaises⁶. » Les travaux des historiens confirment en tous points le jugement de cet observateur perspicace.

La moisson est en effet toujours déficitaire en Angleterre, les prix sont élevés et le Canada devient entre 1800 et 1805 l'un des grands fournisseurs de la métropole en denrées alimentaires. Encouragée par le haut prix, la production canadienne répond si bien à cette incitation d'outre-mer que les prix moyens du blé augmentent de 50 pour cent à Québec entre 1795 et 1804, que les exportations de blé et de farine dépassent de 206 pour cent celles des années 1785-1789. Cette hausse de la production ne provient d'ailleurs pas de l'amélioration des techniques agricoles, mais bien des concessions de terres et des défrichements, eux-mêmes commandés par la poussée démographique. Entre 1784 et 1822, en effet, la population de la moitié des vieilles paroisses augmente de 100 à 300 pour cent et celle des quatre cinquièmes des jeunes paroisses augmente de 100 à 500 pour cent⁷. Le trafic des fourrures gagne du côté américain ce qu'il perd sur le marché européen pour profiter ainsi de la hausse générale des prix et demeure pendant cette décennie la source principale des bénéfices commerciaux⁸.

⁶ Le 21 sept. 1820, cité dans F. OUELLET, *Histoire économique et sociale du Québec (1760-1850)*..., p. 126.

⁷ OUELLET, *op. cit.*, p. 149-156.

⁸ *Ibid.*, p. 37.

La décennie suivante amène une véritable révolution des structures économiques. Les fourrures et le blé cèdent alors brusquement la place au commerce du bois. Cette révolution vient essentiellement de l'Angleterre, qui est obligée de s'approvisionner en bois de construction navale au Canada par suite de son effort de guerre et de la fermeture de l'Europe du Nord, fournisseur séculaire de la Grande-Bretagne. L'exploitation forestière reçoit une impulsion extraordinaire, de même que l'exportation des bois d'œuvre et la construction des bateaux. En 1810, le bois compte pour 74 pour cent des exportations du Bas-Canada contre 9 pour cent pour les fourrures et 15 pour cent pour les produits agricoles. Le nombre des bateaux effectuant le transport des produits canadiens passe de 100 en 1797 à 661 en 1810. Ce commerce a ensuite créé ou multiplié de nombreux emplois, tels que ceux des débardeurs et des différents corps de métiers de la construction navale, des travailleurs nécessaires à la coupe et au transport intérieur du bois et aux scieries. Les conséquences d'un boom pareil se font sentir sur le niveau de vie des populations et sur la consommation et sur la production locales. Le commerce du bois attire encore les capitaux, qui viennent d'Angleterre et des marchands anglais déjà établis au pays. Les entrepreneurs s'appuient non plus sur le commerce des fourrures, mais d'abord sur l'exploitation forestière, la construction navale, le commerce des produits de la terre et les pêcheries. Entrepreneurs qui investissent jusque dans les campagnes par l'établissement de petites industries telles que les scieries. Dans toute cette activité économique, on ne voit aucun Canadien aux postes de direction. Les quelques rares hommes qui s'étaient enrichis dans le commerce des fourrures avant la fin du siècle n'investissent pas dans le secteur du bois et se contentent d'acheter des terres ou d'ouvrir des commerces de détail⁹.

Le rapport des populations pourtant a à peine changé : on compte environ 300,000 Canadiens pour 25,000 Anglo-Américains en 1810, cependant que les chiffres de 1791 donnaient respectivement 160,000 et 15,000 hommes. Ce qui signifie que la population canadienne continuant son expansion naturelle a presque doublé en vingt ans. Les masses populaires travaillent aux champs, en forêt, comme coureurs de bois mais aussi comme bûcherons, floteurs de bois, débardeurs et

⁹ OUELLET, *Histoire économique...*, p. 37, 192-196.

ouvriers des chantiers maritimes de Québec. Une nouvelle classe sociale émerge chez les Canadiens en opposition avec les entrepreneurs anglo-américains : c'est la bourgeoisie des professions libérales, formée dans les collèges de Québec et de Montréal et constituée de notaires, d'avocats, de médecins et d'arpenteurs. La province en compte en tout 88 en 1791 et 179 en 1810¹⁰. Or ces hommes venus pour la plupart de la campagne ont peu à peu remplacé les nobles comme leaders des Canadiens, par l'exercice de leur profession, leur instruction et leur entrée en force à la chambre d'Assemblée, qu'ils dominent à partir de 1805. Ils ont au surplus nettement conscience de représenter leurs compatriotes, d'en incarner les aspirations. Ce sont eux qui mènent le combat d'opposition à la minorité anglaise, aux membres des deux conseils, aux profiteurs comme aux capitalistes anglo-américains, réclamant le gouvernement responsable au nom de la liberté britannique. Cette nouvelle élite qui a supplanté la noblesse comme classe politique dirigeante, ne laisse pas d'inquiéter le clergé à certains moments.

La situation de l'évêque est en effet menacée à diverses reprises au cours de cette période de guerre en Europe et en Amérique et de crises politiques à l'intérieur. Les gouverneurs, sous la pression de la clique du château et de l'évêque anglican, vont tenter à quelques reprises de mettre la main sur l'Église canadienne par les menaces, le chantage ou les offres d'argent. Il n'y a encore qu'un évêque, — l'évêché de Montréal ne sera érigé qu'en 1836 —, et c'est toujours le gouverneur qui choisit le coadjuteur. En 1794, à la mort de M^{gr} Bailly de Messein, Dorchester propose à M^{gr} Hubert de se choisir un successeur parmi les trois noms qu'il lui soumet et l'évêque retient celui du curé Pierre Denaut, de Longueuil, paroisse située sur la rive sud du Saint-Laurent, près de Montréal. Pierre Denaut, né à Montréal en 1743 d'un maçon à l'aise, commence ses études à l'école latine des sulpiciens avant de venir au petit séminaire de Québec. La guerre de Sept Ans l'oblige à retourner à Montréal, où il termine ses études classiques et fait sa théologie auprès de monsieur Montgolfier, dont il est d'ailleurs le secrétaire. Ordonné en 1767, il est nommé curé de Soulanges, à l'ouest de Montréal, où il déploiera tout son zèle pour empêcher ses fidèles

¹⁰ Voir F. OUELLET, « M^{gr} Plessis et la naissance d'une bourgeoisie canadienne (1797-1810) », *la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, rapport 1955-1956, p. 83-99.

de prendre les armes en faveur des Américains. Archiprêtre en 1788, il devient curé de Longueuil l'année suivante et vicaire général en 1790. M^{gr} Hubert le choisit comme le sujet le plus propre à l'assister dans le gouvernement de son diocèse. Il le connaissait encore mieux depuis quatre ans qu'il l'avait fait son grand vicaire ¹¹. Comme c'est la coutume depuis le Régime britannique, le coadjuteur demeure à sa cure. En septembre 1797, à la démission de M^{gr} Hubert — qui meurt un mois après — Denaut devient évêque de Québec, tout en continuant d'habiter Longueuil, même si son coadjuteur nommé, messire J.-O. Plessis, ne sera sacré qu'en 1801 en raison des vicissitudes que traverse la papauté au cours de ces années.

Joseph-Octave Plessis, auquel s'oppose le duc de Kent en garnison à Halifax, a par contre le gouverneur Prescott de son côté et c'est également le choix de M^{gr} Denaut. Né lui aussi à Montréal en 1763 d'un maître artisan, il commence ses études au collège des sulpiciens de Montréal pour venir les terminer à Québec puisque les Messieurs ne font pas encore les classes de philosophie. Il entre à l'âge de dix-sept ans au grand séminaire et reçoit aussitôt la tonsure. Comme il doit attendre six ans pour recevoir la prêtrise, M^{gr} Briand l'envoie enseigner la rhétorique à Montréal durant trois ans, où il se fait remarquer par ses connaissances. L'évêque le rappelle ensuite auprès de lui pour en faire son secrétaire. Ordonné en 1786, il devient curé de la cathédrale de Québec six ans après, sans abandonner son poste de secrétaire de l'évêque. — C'est d'ailleurs lui qui aurait rédigé le mémoire signé par M^{gr} Hubert contre le projet d'université mixte en 1789. — Homme d'ordre, doué d'une intelligence supérieure et d'une santé robuste, il mène de front de multiples tâches tout en prolongeant ses veilles pour se livrer à l'étude. Il n'est pas surprenant que M^{gr} Denaut l'ait accepté comme coadjuteur en 1797 et l'ait laissé à Québec pour administrer le diocèse avec lui, les deux se partageant la besogne ¹². M^{gr} Plessis nomme enfin un curé de dix ans plus âgé que lui en 1806 comme coadjuteur, monsieur Panet, sans que l'on sache s'il lui fut imposé par le gouverneur.

Plessis possède donc près de quinze ans d'expérience des affaires du diocèse lorsqu'il est choisi évêque coadjuteur, quoiqu'il ne soit âgé que

¹¹ H. TÊTU, *Notices biographiques. Les évêques de Québec*, p. 431-433.

¹² J.-B.-A. FERLAND, *M^{gr} Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec*, p. 42-43.

de trente-quatre ans, ce qui en fait le plus jeune évêque canadien entre 1766 et 1867. Il avait connu tous ses prédécesseurs au siècle de Québec et avait vécu près de M^{gr} Briand et de M^{gr} Hubert. Bien que né en l'an I du Régime britannique, sa longue intimité avec M^{gr} Briand l'avait mis au courant des événements de la fin du Régime français et des premières années qui suivirent la conquête. Cette connaissance des hommes, des événements et du diocèse, de même que sa valeur personnelle incontestée chez les membres du clergé autant que chez les administrateurs du Bas-Canada font du jeune coadjuteur nommé un personnage avec qui il faudra compter, comme le duc de Kent l'avait bien vu. Dès la fin de 1798, lors des célébrations de la victoire anglaise d'Aboukir, Plessis montre son esprit de décision. Au moment les plus critiques, il prouvera également son habileté et sa diplomatie, alliant le compromis et la fermeté, cherchant d'un côté à sauvegarder l'essentiel devant le gouverneur et sa clique, tentant de l'autre de modérer les ardeurs des leaders politiques canadiens. C'est le premier chef religieux vraiment doué du prestige que confèrent la charge épiscopale et d'excellentes qualités intellectuelles et morales.

D'autre part, le clergé canadien connaît, au cours de cette période, un très important apport numérique grâce à la Révolution française. Deux prêtres seulement avaient pu venir de France avant 1793 : l'émigration en envoie cinquante en quelques années, ce qui augmente le clergé de près d'un tiers. Comme on le verra au chapitre des relations franco-canadiennes, ce clergé jouera un rôle extraordinaire au Bas-Canada dans le domaine spirituel et culturel. Le nombre d'ordinations de jeunes Canadiens n'est encore que de quatre par année en moyenne, ce qui comble à peine les mortalités¹³.

Le rôle du clergé se fera ensuite remarquer dans le domaine de l'éducation à partir de 1801. Le gouverneur Robert Shore Milnes (1799-1805), poussé par l'évêque anglican Jacob Mountain, présente une loi à la chambre d'Assemblée cette année-là afin de doter le Bas-Canada d'un système scolaire gratuit pour l'enseignement primaire. Ce projet de loi avait reçu l'appui du gouvernement de Londres, même si l'Angleterre ne possédait encore aucun régime scolaire contrôlé ou

¹³ Selon Louis-Edmond HAMELIN, « Évolution numérique séculaire du clergé catholique dans le Québec », *Recherches sociographiques*, vol. II, 1961, p. 189-241.

établi par l'État. De plus, il semble bien que le texte de loi ait été rédigé par ceux qui détestaient le plus les Canadiens, tels que le procureur général loyaliste Sewell, le secrétaire Ryland, l'évêque anglican Mountain et le gouverneur Milnes¹⁴. Leur but avoué est certes de promouvoir l'instruction chez les nouveaux comme chez les anciens sujets, mais leur intention profonde, comme le prouvent les documents qui ont précédé la loi, est d'angliciser les jeunes Canadiens par « l'établissement d'écoles élémentaires dans chaque paroisse, écoles dirigées par des maîtres protestants et chargés d'enseigner l'anglais gratuitement » et « par la constitution d'un bureau de commissaires ou syndics responsables de tout le système d'éducation¹⁵ ». Quoi qu'il en soit, la chambre d'Assemblée vote le projet de loi en mars 1801 après trois mois de discussion. Il n'y eut alors aucune levée de bouclier de la part des députés canadiens, ni de la part des évêques Denaut et Plessis. Quelques années après, tous les intéressés à Londres et à Québec se demanderont comment cette loi avait pu être adoptée par la majorité canadienne.

La loi accorde des pouvoirs très étendus au gouverneur et à l'« Institution royale », organisme créé pour administrer les écoles fondées par l'État. Mais deux articles sont de nature à enlever bien des craintes aux Canadiens : l'article IV, qui soustrait à l'autorité de l'Institution royale les écoles des communautés religieuses de même que toutes les écoles privées, et l'article VIII, qui laisse la fondation des écoles paroissiales à l'initiative des habitants¹⁶. Malgré ces provisions de la loi, il n'y aura que trente-cinq écoles d'ouvertes en 1818, dont douze desservent des paroisses exclusivement peuplées de Canadiens et ayant des maîtres de langue française. La raison de l'insuccès tient à l'opposition de l'évêque et des curés à la création de ces écoles dites royales, parce qu'elles sont régies par l'État, surveillées par des inspecteurs nommés par le gouverneur, inspecteurs qui sont souvent des pasteurs protestants. C'est en somme la crainte de voir les Canadiens catholiques s'angliciser et se « protestantiser » qui a été la cause de l'opposition victorieuse du clergé à l'application de la loi. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, les études classiques progressent.

¹⁴ Louis-Philippe AUDET, *Le Système scolaire de la province de Québec*, t. III, p. 85-89.

¹⁵ *Ibid.*, p. 15.

¹⁶ *Ibid.*, p. 82-83.

Deux nouveaux collèges voient le jour, le premier à Nicolet en 1803 et le second à Saint-Hyacinthe en 1809, l'un et l'autre grâce à l'initiative du curé de la paroisse. Les prêtres émigrés apportent un fier coup de main aux collèges de Québec et de Montréal tandis que celui de Nicolet a l'un de ces prêtres comme directeur de 1806 à 1841.

La ville de Québec possède depuis 1792 une nouvelle bibliothèque, celle de la chambre d'Assemblée, qui compte 1,000 volumes en 1815¹⁷. Le public lecteur a toujours la ressource de la presse périodique, qui augmente en nombre et en qualité. *La Gazette de Québec* continue à paraître, d'abord sous la direction du pasteur Spark, tuteur du trop jeune John Neilson, en 1793 et ensuite sous la direction de ce dernier en 1795, tandis que *la Gazette de Montréal*, qui passe à Edward Edwards à la mort de Fleury Mesplet en 1794 et à Charles Brown en 1808, devient en tous points semblable au journal de Neilson. Six autres hebdomadaires uniquement de langue française ou bilingues voient le jour à côté des deux anciens, dont un seul paraîtra encore en 1815 : *le Canadien*, journal du « parti français », dirigé par des députés de l'Assemblée et qui, comme on le sait, est saisi par Craig et voit ses propriétaires mis en prison ; *le Courier de Québec*, de tendance littéraire et philosophique, qui cite ou mentionne Voltaire une cinquantaine de fois et Rousseau vingt fois. Les extraits empruntés à Voltaire sont évidemment des textes littéraires qui n'attaquent en rien l'État ou la religion¹⁸ ; *le Vrai Canadien*, dont trois des rédacteurs sur quatre sont les anciens propriétaires du *Courier*, et qui est un journal « exclusivement politique et extrêmement partisan¹⁹ », dévoué au pouvoir ; *le Spectateur* enfin, fondé en 1813 à Montréal, vivra jusqu'à 1829. Riche de contenu, il s'intéresse aussi bien aux événements européens qu'à l'histoire, à la littérature, à l'économie rurale et aux sciences appliquées²⁰. Les hebdomadaires bilingues, comme *The Times* — *le Cours du temps*²¹ et *The British American Register*²², ne

¹⁷ Ægidius FAUTEUX, *les Bibliothèques canadiennes*, p. 31.

¹⁸ John HARE et Jean-Pierre WALLOT, *les Imprimés dans le Bas-Canada (1801-1810)*, p. 332-335 ; *le Courier de Québec* parut deux fois la semaine entre le 3 janvier 1807 et le 31 décembre 1808, avec trois interruptions de plusieurs semaines.

¹⁹ *Ibid.*, p. 347 ; il parut du 10 mars 1810 au 6 mars 1811.

²⁰ Voir André BEAULIEU et Jean HAMELIN, *les Journaux du Québec de 1764 à 1964*, n° 329.

²¹ *Ibid.*, n° 1846 ; il parut de juin 1794 à juin 1795.

²² HARE et WALLOT, *op. cit.*, p. 301-303, n° 3 ; il parut de janvier à août 1803.

peuvent tenir le coup plus d'une année ou de six mois respectivement. Sauf *le Canadien*, ces hebdomadaires n'ont pu survivre faute d'abonnés en nombre suffisant. Il y a enfin, entre 1793 et 1815 et autant qu'on sache, sept imprimeurs au Bas-Canada, dont quatre à Québec²³, qui ont publié 262 ouvrages entre 1801 et 1810²⁴.

La plupart des auteurs cités par l'ensemble de ces périodiques démontrent à souhait que les rédacteurs-propriétaires possèdent de bonnes bibliothèques, fournies d'auteurs latins, anglais et français, ces derniers surtout de la seconde partie du XVIII^e siècle. On comprend mieux le sens des plaintes de M^{sr} Hubert²⁵, qui dénonçait déjà en 1790 l'esprit de libre discussion qui s'est emparé des intellectuels canadiens. Ils sont nourris de la pensée de Voltaire, de Rousseau et de celle des encyclopédistes. Ce sont sans aucun doute ces hommes éclairés qui vont au théâtre de société, même si l'Église en est fort choquée. Un relevé sommaire effectué dans *la Gazette de Québec* au cours de ces années montre que les jeunes messieurs de la capitale ont présenté quinze séances, dont neuf consacrées aux pièces de Molière et les autres à Beaumarchais et à Destouches. Joseph Quesnel, Français immigré avant la Révolution, fait jouer pour sa part un opéra-comique de sa composition, *Colas et Colinette* ou *le Bailli dupé*, à Québec en 1805 et à Montréal en 1807²⁶.

Les arts plastiques profitent aussi de la conjoncture économique de ces années de prospérité. L'architecture d'église bénéficie en outre de l'expansion démographique, qui oblige les paroisses à agrandir leur église ou tout simplement à la reconstruire. Il n'y a d'ailleurs pas d'architecte au sens propre du mot pour préparer les plans et surveiller les travaux. C'est un prêtre délégué de l'Ordinaire qui, après avoir procédé à l'enquête *de commodo et incommodo*, rencontre un maître maçon, un charpentier et un menuisier pour discuter avec eux de la construction. « Et ces quatre personnages, conjuguant leurs calculs personnels et leur expérience dans l'art de bâtir, sont véritablement

²³ HARE et WALLOT, *les Imprimés...*, p. 351-352.

²⁴ *Ibid.*, p. 4; selon Marie TREMAINE, *A Bibliography of Canadian Imprints*, 1,204 ouvrages ont paru de 1751 à 1800.

²⁵ Voir TÊTU et GAGNON, *Mandements...*, t. II, p. 427-432, mémoire sur l'admission des prêtres européens, 20 mai 1790.

²⁶ *La Gazette de Québec*, 14 févr. 1805; *la Gazette de Montréal*, 5 févr. 1807.

l'architecte de l'édifice à construire²⁷. » Le curé Jean-Baptiste Boucher, de Laprairie, et le curé Pierre Conefroy, de Boucherville, sont de ces prêtres que l'évêque choisit souvent à cette époque pour les enquêtes et les plans. Douze églises sont érigées en tout entre 1780 et 1800. Au cours des quinze années suivantes, douze autres sont construites sur les seuls plans et devis de Pierre Conefroy dont trois sont encore à peu près intactes. Conefroy, homme de culture et de goût, met dix ans à rédiger les plans et devis de l'église à transept qui avait donné « des preuves éclatantes de solidité et de souplesse²⁸ ». Les sculpteurs sur bois participent à la décoration intérieure de ces églises ornées comme des châsses, travaillant à la chaire, au banc d'œuvre, aux autels et au retable. C'est la grande époque des Baillaigé, des Philippe Liébert, des Quévillon. Les artistes François Ranvozy et Laurent Amyot (ce dernier a étudié six ans en France) renouvellent l'orfèvrerie canadienne pendant que plusieurs autres façonnent les pièces d'argenterie que leur commandent les marchands comme objets d'échange dans le commerce des fourrures. Pierre Huguet et François Delzenne sont les plus connus de ces petits maîtres.

La peinture connaît aussi un essor magnifique au cours de ces années de prospérité. François Baillaigé, l'élève de Lagrenée et de Stouf, poursuit une carrière extraordinaire : architecte et sculpteur, il s'intéresse encore au théâtre, à la musique, aux sciences, à l'histoire de l'art et s'adonne, bien entendu, à la peinture. On lui doit des décors et des murales, des toiles religieuses et des portraits, qui « sont d'honnêtes et beaux documents²⁹ ». Les deux artistes français venus pendant la guerre de l'Indépendance sont au sommet de leur activité et de leur art. Louis-Chrétien de Heer est surtout connu comme portraitiste. C'est Louis Dulongpré qui, sous certains rapports, joue à Montréal un rôle semblable à celui de Baillaigé à Québec. D'abord professeur de danse et de musique³⁰, il apprend la peinture avant de devenir le portraitiste le plus recherché de la société montréalaise. Un chroniqueur affirmait au moment de la mort du peintre qu'il avait brossé plus

²⁷ Gérard MORISSET, « L'influence de l'abbé Conefroy sur notre architecture religieuse », *Architecture, Bâtiment, Construction*, Montréal, vol. VIII, n° 82 (févr. 1953), p. 36-39.

²⁸ *Ibid.*, p. 37.

²⁹ MORISSET, *la Peinture traditionnelle...*, p. 61.

³⁰ *La Gazette de Montréal*, 25 oct. 1787.

de 3,500 portraits. Il a fait aussi des tableaux d'église, des scènes de genre, des natures mortes, voire même des caricatures. À l'instar de Baillairgé, il s'est occupé de théâtre en qualité d'entrepreneur de spectacles et comme peintre de décors³¹. C'est lui qui dirigeait le théâtre de société qui jouait Molière, Regnard et Beaumarchais à Montréal. De toute cette production picturale, il nous reste des tableaux d'église et des portraits. « La coutume est venue à Québec de se faire peindre », écrivait monsieur Gravé à M^{gr} Hubert en 1788³². Cette observation, comme le grand nombre de portraits, montrent fort bien l'émergence de la nouvelle classe dirigeante formée des membres du clergé, de la vieille noblesse, de la bourgeoisie canadienne du négoce, des professions libérales et de la politique, qui éprouvent le besoin de poser pour la postérité. C'est un témoignage d'histoire sociale autant que d'histoire de l'art.

En somme, la petite « nation canadienne », selon le vocabulaire employé par les clercs et par les laïcs de la période 1793-1815, a pris nettement conscience d'elle-même. Sa population rurale a occupé à peu près toute la vallée du Saint-Laurent, s'est définitivement fixée au sol. La bourgeoisie des petits marchands de la campagne et des commerces de détail des villes s'est développée en nombre et en qualité, en même temps qu'une nouvelle classe d'ouvriers liés de près ou de loin au commerce du bois apparaît à côté des artisans de corps de métiers traditionnels. Le leadership moral et intellectuel appartient désormais au clergé et aux hommes des professions libérales, même si la noblesse garde un prestige social certain. Les intellectuels s'alimentent aux sources du XVIII^e siècle français, chez Montesquieu, Voltaire, Rousseau, d'Alembert et Diderot. Ces gens instruits, qui s'étaient enthousiasmés pour la révolution de 1789, allaient-ils continuer de montrer leur sympathie pour la révolution régicide et ennemie de la Grande-Bretagne ? C'est ce que les Britanniques devaient craindre par-dessus tout.

³¹ MORISSET, *la Peinture traditionnelle...*, p. 66-70.

³² Id., *ibidem*, p. 63.

LES ÉCHANGES FRANCO-CANADIENS

I — VELLÉTÉS DE RECONQUÊTE SOUS LA RÉVOLUTION
ET L'EMPIRE

LA GUERRE entre la Révolution et l'Angleterre ne pouvait manquer de susciter en France un intérêt accru pour l'ancienne colonie¹. Dès le 27 janvier 1793, un citoyen de Nîmes, Jean Basset, écrit au ministre de la Guerre pour lui montrer que la conquête du Canada serait peu coûteuse et facile, vu le grand nombre des amis que la France y a conservé, à savoir les Indiens, les Illinois et les Canadiens eux-mêmes². Basset affirme qu'il n'a d'ailleurs quitté l'Amérique qu'en 1789 pour cause de maladie, alors qu'il faisait le commerce de la traite avec six autres Français chez les Indiens des Six Nations. Après avoir donné des renseignements sur le nombre des hommes qu'on pourrait soulever en Amérique et sur l'état pitoyable des fortifications de Niagara, de Montréal et de Québec, Basset résume son argumentation en disant qu'étant donné que « les Indiens, les Canadiens et les Illinois haïssent cordialement les Anglais³ », le ministère doit lui donner des armes et des munitions pour conquérir le Canada. Le secrétaire général de la Guerre lui répond le 1^{er} février que ses observations sont intéressantes, mais que c'est aux Affaires étrangères qu'il faut les envoyer : « Vos observations, Citoyen, qui

¹ Voir *supra*, 1^{re} partie, chapitre II.

² AMG, 1324, lettre de Jean Basset, citoyen de la ville de Nîmes, au citoyen ministre de la Guerre à Paris, Nîmes, 27 janv. 1793.

³ *Ibid.*

peuvent d'ailleurs être utiles à la République, intéressent spécialement le département des affaires étrangères. Le Ministre les y a fait parvenir : il vous remercie pour ce qui le concerne des renseignements que vous venez de donner, et vous conseille de vous adresser dorénavant pour le même objet aux affaires étrangères⁴. » Quant au ministre des Affaires étrangères, il écrit à Basset dix jours plus tard : « Je ne puis, citoyen, qu'applaudir à votre zèle, à votre patriotisme et au désir que vous témoignez de vous rendre utile à la chose publique⁵. » Encouragé par ces accusés de réception, qui n'engagent pourtant à rien, Basset revient à la charge auprès du ministre Lebrun pour lui faire une proposition concrète : « Et si le projet de cette conquête, dans laquelle ma Compagnie et moi servirons utilement la patrie, ne doit pas encore avoir lieu, je vous prie citoyen ministre de m'employer en attendant, où comme commissaire des guerres, en France (...), où dans les États-Unis d'Amérique ; j'y préparerais l'expédition du Canada ; mon plus grand désir est de servir ma patrie, et de mourir à son service⁶. » Le ministre suggère alors à Basset de s'adresser au ministère de la Guerre s'il désire être commissaire des guerres⁷. Basset n'avait pas encore reçu cette ultime réponse de Lebrun qu'il lui écrivait que, si on ne lui donnait pas de poste de commissaire des guerres, il serait obligé d'accepter les offres d'une puissante maison de Marseille pour aller établir une sucrerie en Caroline du Sud⁸.

De La Rochelle, au même moment, J. B. Nairac s'adresse au comité de Salut public pour lui signaler que la guerre va offrir à la République le moyen de recouvrer des possessions importantes « que la faiblesse de l'ancien gouvernement fit perdre à la France (...) La Convention nationale doit réparer les torts d'un Gouvernement qu'elle a eu la glorieuse tâche de détruire et accueillir des vues auxquelles s'allient aussi fortement la morale et la politique⁹ ». Et Nairac de montrer à son tour que la reconquête du Canada n'exige pas de très grands moyens si elle est conduite avec le secret et la célérité requises. Dix mille hommes de troupes suffiraient puisque l'état militaire y est faible ;

⁴ AAE, Correspondance politique, Angleterre, 586, f. 371, 1^{er} févr., l'an II de la République.

⁵ *Ibid.*, 586, f. 411, lettre de Lebrun à Basset, 10 févr. 1793.

⁶ *Ibid.*, 586, f. 458, Nîmes, 22 févr. 1793.

⁷ *Ibid.*, 587, f. 11, 5 mars 1793.

⁸ *Ibid.*, 587, f. 13-14, 6 mars 1793.

⁹ AMG, 1324, pièce 8, La Rochelle, 5 févr. 1793.

la seule résistance pourrait venir des habitants du pays, mais il n'en sera rien : « Le sang français coule dans les veines de nos frères séparés du Canada. Ils se réuniront sous les bannières de la République lorsqu'ils les verront flotter au milieu d'eux ¹⁰. » Quant aux braves sauvages, leurs cœurs « ne se sont jamais tournés sincèrement vers les Anglais ¹¹ ».

La Convention nationale reçut encore d'autres projets venant de citoyens patriotes qui voulaient voir la France reprendre le Canada. L'un de ceux-là présente d'abord son projet en posant comme principe que tout Français qui réfléchit doit aider sa patrie : « D'après ces réflexions un Français qui aime sa patrie lui fait hommage du projet qu'il a conçu pour sa plus grande prospérité ¹². » Ce citoyen anonyme propose donc à la Convention d'enlever le Canada à l'Angleterre, parce que ce pays est riche, immense, peuplé d'hommes forts, non pas d'ailleurs pour s'en emparer, ce que les États-Unis verraient d'un mauvais œil, mais pour le détacher des îles Britanniques, le laisser dans l'entière liberté d'entrer dans la Confédération des États-Unis, ou de former un État particulier indépendant sous le régime que le Canada voudra adopter. Le but de la France sera d'ailleurs atteint lorsqu'elle signera des traités d'alliance et de commerce avec le Canada. Au demeurant, ce citoyen anonyme avertit qu'il ne donnera davantage de détails que si son projet est « goûté ¹³ ». En 1795, c'est le citoyen Cebet, « ancien Canadien », qui présente une « Esquisse historique et politique sur le Canada ¹⁴ », dans laquelle il explique les motifs pour lesquels la Convention nationale doit porter ses regards sur le Canada, motifs qui sont les mêmes que ceux de Basset et Nairac. Le citoyen Cebet rappelle incidemment qu'il avait déjà présenté un mémoire sur le Canada lors de la Révolution américaine ¹⁵. Comme il le note à la fin de son « Esquisse », c'est parce qu'il s'est trouvé au siège de Québec en 1759 qu'il peut dire que « Le bruit des victoires éclatantes des enfants de la liberté s'est fait entendre aux vieillards canadiens

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*, 1682, pièce 5, lettre sans date ni signature, c. 1793.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ AN, C¹¹E, 11, f. 325-337, Paris, 10 pluviôse, an III ; Cebet signe comme « chef du Bureau des mouvements de la Commission des Armes et Poudres ».

¹⁵ *Ibid.*, f. 214-230, Mémoire sur le Canada, 12 juill. 1777.

réfugiés en France¹⁶ (...) » Charles Dubois a enfin laissé un curieux « Mémoire sur les Anciennes colonies françaises dans l'Amérique du Nord¹⁷ », où il donne des renseignements sur toutes les anciennes possessions de la France dans cette région. Mais de ceux qui ont écrit sur le Canada à partir de 1793, c'est celui qui semble vraiment le mieux au courant de la situation de ce pays et qui affirme d'ailleurs y être allé et avoir « préféré tout perdre dans les pays susdits pour venir en France luy donner les renseignements ci devant¹⁸ (...) », tout pauvre marin qu'il fût.

Du peu de cas que les ministères de la Guerre et des Affaires étrangères ont fait de ces lettres et mémoires de simples citoyens, on ne peut inférer cependant que la Révolution et l'Empire ont ignoré l'ancienne colonie française. On sait que le ministre Genet reçut de la Convention la mission de s'occuper spécialement des Canadiens¹⁹. Le nouveau représentant de la Révolution auprès des États-Unis était un personnage de classe. Alberoni avait eu le grand-père Genet pour secrétaire et Choiseul avait installé le père à la tête du bureau des interprètes à Versailles. Quant au petit-fils Edmond-Charles, enfant prodige, il avait été nommé à l'âge de douze ans secrétaire interprète au bureau de son père. Par la suite, Edmond-Charles voyagea en Allemagne, en Autriche et en Angleterre. En 1787, lors de la suppression du bureau des interprètes par Montmorin, il partait en Russie comme secrétaire de légation. Il épousa si bien la cause de la Révolution que Catherine de Russie lui intima l'ordre de quitter le pays le 19 juillet 1792. Après une courte mission à Genève, la Convention lui propose le poste de ministre à Philadelphie à cause de son civisme et de son attachement à la République, poste qu'il accepte avec l'enthousiasme de ses trente ans. Son départ est cependant retardé par le procès de Louis XVI et il n'arrive à Charleston que le 8 avril 1793 et à Philadelphie le 15 mai, non sans avoir soulevé l'enthousiasme des foules de New York, de Boston et de tous les endroits où il passe en avril et en mai²⁰. Dès le 4 juin, il demande au consul de France

¹⁶ AN, C¹¹E, 11, f. 325.

¹⁷ *Ibid.*, f. 252-282, s. 1. n. d., c. 1797 ; indiqué dans *RAC*, 1887, p. CCLXIV.

¹⁸ *Ibid.*, f. 282.

¹⁹ Voir *supra*, p. 59-60.

²⁰ L. DIDIER, « Le Citoyen Genet », *Revue des Questions historiques*, t. 92, 1912, p. 62-90.

à New York de recueillir des renseignements sur l'état de la situation au Canada et, le 7 juin, il enjoint au consul à Boston de susciter par tous les moyens nécessaires le ferment de l'indépendance. À cette fin, il lui suggère de faire parvenir aux Canadiens des adresses et des imprimés aptes à faire naître dans leur cœur la foi sacrée en la liberté. Genet prépare d'ailleurs le texte d'une de ces adresses que le consul Dannery devra faire imprimer à Boston et faire passer au Canada. Un jeune Canadien de vingt ans, Henri Mézière, vient justement de s'offrir à Genet, qui le présente à Dannery comme instruit et républicain ardent, en rupture de ban avec les autorités britanniques du Canada et en révolte contre les idées « aristocratiques » de son père²¹. Genet a déjà demandé à Mézière de lui rédiger un mémoire sur l'état d'esprit des Canadiens, mémoire que Mézière lui soumet le 12 juin²². Fort des renseignements de ce dernier, Genet compose en juin et fait imprimer en juillet sa fameuse adresse : *les Français libres à leurs frères du Canada*²³, qui franchira les frontières canadiennes. Autrefois, dit l'adresse, nous ne pouvions que vous plaindre mais, aujourd'hui que nous sommes libres, nous pouvons vous venger et vous rendre aussi libres et indépendants que les Français et les Américains. Imitiez-les, car « Il dépend de vous de réimprimer sur vos fronts cette dignité première que la nature a placée sur l'homme et que l'esclavage avait effacée (...) Tout autour de vous vous invite à la liberté. Le pays que vous habitez a été conquis par vos pères. Il ne doit sa prospérité qu'à leurs soins et aux vôtres. Cette terre vous appartient. Elle doit être indépendante. Rompez donc avec un gouvernement devenu le plus cruel ennemi de la liberté des peuples²⁴ (...) » D'ailleurs, poursuit l'adresse, cette révolution nécessaire se prépare même en Angleterre. Point n'est besoin d'attendre cependant que la révolution soit faite en

²¹ MASON WADE, « Quebec and the French Revolution of 1789 : the Missions of Henri Meziere », *The Canadian Historical Review*, vol. XXXI, 1950, p. 347-348.

²² « Observations sur l'état actuel du Canada et sur les dispositions politiques de ses habitants », cité dans WADE, art. cité, p. 349.

²³ Le texte original se trouve aux AAE, Correspondance politique, États-Unis, 37, f. 439-442, doc. 190, sous la forme d'une brochure de 8 pages numérotées ; cette adresse fait suite à une lettre de Genet à Lebrun, Philadelphie, 19 juin 1793 ; le texte se trouve aux APC, Q69-2, f. 224-226 ; il a été publié dans la *RHAF*, vol. X, n° 2 (sept. 1957), p. 158-162, et plusieurs fois par la suite.

²⁴ *Ibid.*

métropole pour que les Canadiens s'émancipent, puisque l'armée anglaise est très faible au Canada. Enfin, l'adresse se termine par un « Résumé des avantages que les Canadiens peuvent obtenir en se libérant de la domination anglaise », programme en douze points qui montre que les Canadiens formeront un État libre et indépendant, qu'ils se choisiront un gouvernement ; toutes les corvées seront abolies de même que les droits seigneuriaux, les dîmes et les titres nobiliaires ; enfin tous les cultes seront libres et « les prêtres catholiques nommés par le peuple comme dans la primitive Église jouiront d'un traitement analogue à leur utilité ». C'est Mézière qui reçoit la mission d'aller porter l'adresse aux frontières canadiennes, où Jacques Rous, futur agent du gouvernement anglais, se charge de la porter à Montréal. À l'intention du peuple, Rous emporte encore des lettres de Mézière, des journaux américains relatant les succès de la Grande Nation ainsi que quelques livres, dont les *Droits de l'homme* de Thomas Paine, quelques chants patriotiques et, bien entendu, 350 copies de l'adresse de Genet. De retour de Montréal où il avait livré sa marchandise, Rous rapporte à Mézière que son arrêt est décrété à Montréal, que ses amis ont fait circuler ses propres lettres, mais qu'ils n'ont pas jugé à propos de rendre l'adresse publique car « avec un peuple aussi plongé dans l'ignorance et l'esclavage, il ne sied pas de faire descendre le Soleil de la liberté à midi²⁵ ». Rous termine son rapport verbal en disant que le peuple canadien attend les Français. Fort de ces renseignements, Mézière s'empresse de recommander l'envoi d'une expédition navale pour l'automne de 1793 contre Québec. Justement d'ailleurs, la flotte française mutinée de Saint-Domingue vient d'arriver dans la baie de Chesapeake et Genet décide qu'il enverra cette flotte détruire les pêcheries de Terre-Neuve, reprendre Saint-Pierre et Miquelon, brûler Halifax et remonter le Saint-Laurent « pour sonder les dispositions des Canadiens, que (ses) agents exciteront à l'insurrection²⁶ ». Le 4 octobre, Genet donne l'ordre à la flotte de Saint-Domingue, dirigée par l'amiral Sercey, d'appareiller vers le Nord et d'exécuter ses ordres. Mézière est adjoint à l'amiral comme agent politique. La flotte quitte Sandy Hook vers le 12 octobre et un conseil naval décide peu après le départ de rentrer en France au lieu

²⁵ Cité dans WADE, art. cité, p. 356.

²⁶ Lettres des 2 et 15 août de Genet au ministre des Affaires étrangères, citées dans WADE, art. cité, p. 358.

de remplir la mission de Genet et elle arrive à Brest le 2 novembre. — De toute façon, l'expédition n'aurait pris personne par surprise puisque les Anglais d'Halifax savaient dès le début d'octobre, par leurs espions, tout ce qui se passait à New York. Le 25 octobre, Halifax, Frédéricton et Québec étaient au courant de l'expédition de la flotte de Saint-Domingue²⁷. — Mézière se trouve donc rendu en France plus tôt qu'il ne l'aurait cru. Il s'abouche avec Bréard le Canadien, ex-président de la Convention, grâce aux recommandations de Genet. Et le 15 nivôse, an II, Mézière présente au citoyen d'Albarrède, ministre de la Marine, un « Mémoire sur la situation du Canada et des États-Unis²⁸ », dans lequel il expose le sort de ses malheureux compatriotes et leur enthousiasme pour la Révolution.

Même si Mézière était parti, Genet n'allait certes pas cesser de s'occuper du Canada. Le ministre français reçoit plusieurs rapports à la fin de 1793 et au début de 1794. Le 15 octobre, il avait autorisé le citoyen Tate « à lever, hors des territoires des États-Unis, tous les hommes libres et indépendants qui voudront se ranger sous les drapeaux de la République pour rompre avec les généreux défenseurs, les fers des peuples opprimés à former des compagnies franches de ces vertueux ennemis de la tyrannie et à composer une légion qui prendra le titre de la légion révolutionnaire de l'Amérique²⁹ (...) » Hélas ! Philadelphie ne prise pas les menées extrêmement audacieuses de Genet aux États-Unis et la Convention le rappelle dès novembre 1793³⁰. Ses successeurs, Fauchet, Adet et de Létombe, sont beaucoup plus prudents que Genet ne l'avait été, mais ils continuent de surveiller ce qui se passe au Canada. À l'automne de 1796, cinq Français seraient venus à Rouse's Point, bourgade sise à la frontière entre New York et le Bas-Canada, avec des papiers et des cocardes à distribuer chez les Canadiens. Un seul cependant est demeuré à la frontière, un certain de Milière, qui affirme à qui veut l'entendre que le Canada sera envahi au printemps suivant. Mais ces « vieux Français ou natifs de France » n'avaient pas l'air très malins, selon les renseignements des autorités

²⁷ WADE, art. cité, p. 361.

²⁸ AN, C¹¹E, 11, f. 243-251 ; publié en entier dans *BRH*, vol. XXXVII, 1931, p. 193-201.

²⁹ BN, F.f., n.a., 9309, f. 105, copie de lettre, New York, 15 oct. 1793.

³⁰ WADE, art. cité, p. 365 ; Genet resta aux États-Unis et devint par la suite citoyen américain.

anglaises³¹. La même année, selon la déposition d'un témoin faite en 1801, Ira Allen aurait réuni douze à quinze hommes à Swanton dans le Vermont, à plusieurs reprises pendant les mois de janvier, février et mars, réunions au cours desquelles ces gens conspiraient pour soulever le Canada. Allen disait que la France avait accepté de fournir 30,000 fusils³². La famille Allen est restée célèbre au Vermont. Les frères Ethan et Ira ont dominé cet état américain à la fin du siècle. Nés tous deux dans le Connecticut, ils vont s'établir sur les terres disputées entre les états de New York et du New Hampshire vers 1770, où ils deviennent vite les chefs politiques les plus influents. Ils participent à la prise de Ticondéroga et à l'invasion du Canada en 1775-1776. Nommé brigadier général de la milice du Vermont, Ethan négocie indirectement entre 1779 et 1783 avec le gouverneur Haldimand, qui espère gagner les Vermontois à la cause britannique. Il meurt en 1789. Ira, son jeune frère, a été membre de l'Assemblée du Vermont, trésorier et *Surveyor general* de cet état entre 1776 et 1787. Le cadet des frères Allen s'embarque bientôt pour la France, où, grâce à l'aide de Carnot, il fait adopter par le Directoire son projet, qui consiste à fournir 200,000 francs, 20,000 fusils et 24 canons à Allen pour lui permettre d'affranchir les Canadiens. Allen s'embarque avec son matériel sur l'*Olive Branch* au Havre, mais la flotte anglaise l'arrête en mer et l'amène à Portsmouth. Il est relâché, faute de preuves, mais son vaisseau demeure encore plusieurs années sous séquestre³³. Cette aide du Directoire se comprend d'autant mieux que c'est à l'été de 1796 qu'il se sent le plus de désir de combattre l'Angleterre. Hoche prépare alors à Brest l'expédition d'Irlande et Richery reçoit l'ordre de quitter Cadix pour aller aux Antilles rallier la division de Saint-Domingue et de là remonter détruire les pêcheries de Terre-Neuve³⁴. Le gouvernement de Québec est, comme toujours, bien informé de tout cela³⁵. Le général Collot serait enfin venu au Haut-Canada en 1796 et 1797 pour y préparer le soulèvement des Indiens pendant que

³¹ APC, Q78, p. 145s., lettre de William Stanton au colonel Barnes, 18 nov. 1796 ; voir aussi RAC, 1891, p. XLI.

³² *Ibid.*, p. 161-166, lettre de Milnes à Portland, Québec, 1^{er} août 1801.

³³ Raymond GUYOT, *le Directoire et la paix de l'Europe, des traités de Bâle à la deuxième coalition (1795-1799)*, p. 284.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ RAC, 1891, p. XLI, lettre de Monk à Ryland, 19 déc. 1796.

des forces françaises attaqueraient le Bas-Canada³⁶. Collot rentre alors en France pour revenir en 1799, alors qu'il est attendu de pied ferme par le surintendant des Affaires indiennes³⁷.

Le 8 juin 1797, J.-A.-B. Rozier, agent du Directoire à New York, envoie un « Mémoire sur le Canada » divisé en quatre chapitres et comprenant plusieurs annexes. Rozier affirme d'abord qu'« il est de la justice de la République française de briser les fers des Canadiens³⁸ » parce qu'ils sont attachés à la France et prêts à tout entreprendre pour se libérer de l'Angleterre et, comme la République a déjà libéré le Belge, le Breton et l'Italien, elle doit libérer le Canadien à son tour. Rozier dit ensuite que « la politique veut que la France fasse la conquête du Canada » et que c'est l'intérêt national qui le commande : étant donné en effet que la nation américaine deviendra redoutable par l'immensité de son pays, la variété de ses climats et la progression de sa population « qui double tous les 25 ans (et qui sera) de 64,000,000 dans 100 ans », il faut trouver des moyens pour neutraliser cette puissance. Il se trouve que l'un de ces moyens réside dans la division des États-Unis. Selon l'agent de la Révolution, cette scission s'appuiera sur la conquête du Canada. De la sorte, une masse de population française grandirait au sein de l'Amérique et dans les mêmes proportions relatives que celle des États-Unis, masse qui envelopperait la République américaine depuis les Grands Lacs jusqu'à l'embouchure du Mississippi et qui aurait sur les hordes sauvages le plus grand ascendant. Ce serait « un frein puissant, un moyen assuré de détacher immédiatement de l'union fédérale le Vermont et les États de l'Ouest. De là, on pourrait entretenir ou fomenter la jalousie qui existe entre les États du Nord et ceux du Midi et en hâter la scission. La conquête du Canada offre seule tous ces avantages³⁹ ». Le Canadien reconquis devra au surplus être libre « sous la protection de la République, qui ne peut désormais chercher de modèle de colonisation que chez les anciens peuples libres de la Grèce et de Rome⁴⁰ ». On peut constater incidemment la perspicacité et la largeur des vues de Rozier,

³⁶ APC, Q286-1, p. 33, lettre de Prescott à Russell, 5 oct. 1798.

³⁷ RAC, 1891, p. XLII.

³⁸ AAE, Mémoires et documents, Angleterre, 2, f. 177-186, doc. 20, New York, 20 prairial, an V.

³⁹ *Ibid.*, f. 180.

⁴⁰ *Ibid.*

ce qui ne l'empêche pas d'apercevoir toute la difficulté d'une telle entreprise. Il consacre son troisième chapitre aux « Difficultés et moyens de la conquête ». Le Canada n'étant défendu que par 8,200 hommes, dont Rozier donne la répartition précise selon les villes, il n'y a pas de problème de ce côté. La nature et l'art ne présentent comme obstacles que le Saint-Laurent et la ville de Québec et on peut compter sur « l'unanimité des dispositions des Canadiens pour la République⁴¹ », sans quoi il n'aurait pas osé proposer un pareil plan de conquête. Il s'agit donc d'employer une stratégie simple qui consisterait à dépêcher une escadre avec des troupes de débarquement dans le Saint-Laurent pendant que les Canadiens se soulèveraient en masse. Il importe encore que l'escadre quitte la France le 15 septembre, parce que l'automne est la saison la plus propice, l'Angleterre ne pouvant plus envoyer de secours avant six mois, ces six mois étant d'autre part nécessaires et suffisants pour le succès de l'entreprise et enfin l'automne étant le moment du départ des convois pour l'Angleterre, dont la valeur est estimée à six ou huit millions de livres tournois. Rozier indique ensuite dans le détail la tactique à suivre pour s'emparer de Québec, expose les avantages que retirera la République française de cette conquête et conclut ainsi : « La conquête du Canada est donc juste relativement à ses habitants, nécessaire aux yeux de la politique, importante aux intérêts de la France et de l'Espagne. Elle est facile dans son exécution. Tous ces motifs ne peuvent manquer d'être saisis par le Gouvernement de la République française sous la direction duquel elle a acquis autant de gloire que de puissance⁴². » Enfin, les annexes comprennent une lettre anonyme des Canadiens au consul de la République française à New York avec le nom de quelques citoyens profrançais et des pilotes que l'escadre pourrait embarquer en entrant dans le Saint-Laurent. On peut se demander si le plan de Rozier n'a pas eu quelque rapport avec les visites de Collot dans le Haut-Canada en 1796 et 1797. De toute façon, le chargé d'affaires de la France à Philadelphie, Létombe, écrit à Talleyrand l'année suivante en parlant de Collot : « Luy ayant parlé de la différence d'attaquer le Canada par le bas ou par le haut, il m'a dit que l'attaque par le bas, ce serait militairement parlant attaquer le taureau par les

⁴¹ AAE, Mémoires et documents, Angleterre, 2, f. 181.

⁴² *Ibid.*, f. 184.

cornes, et que ce n'est que par le haut qu'on peut l'attaquer avec succès ⁴³. » Pourtant, le même Létombe écrivait en février 1798 à Paris un mémoire sur les « Moyens d'une Insurrection dans le Canada ⁴⁴ », où il tenait à peu près le même langage que Rozier l'année précédente, à savoir que les Canadiens sont prêts à s'insurger, que la France doit les aider dans cette révolution pour les laisser libres ensuite dans une république indépendante. Il faudrait, bien entendu, envoyer une escadre et surtout beaucoup d'argent, environ 200,000 livres, soit de 30,000 à 40,000 dollars, pour le succès de l'opération. Une fois la révolution établie, « le Canada pourrait lui-même fournir à toutes ses dépenses nécessaires pour le consolider. Le Trésor de Saint-Sulpice est immense et son argent comptant pourvoierait à tout ⁴⁵ ».

Le Consulat et l'Empire continuent de s'intéresser au Canada selon les mêmes modes. À l'automne de 1802, dans les « Instructions pour le général Andréossy, ambassadeur de France à Londres ⁴⁶ », Talleyrand demande que son représentant lui fournisse des renseignements précis sur le Canada :

Informez-vous quel est l'esprit public au Canada, si les habitants sont encore attachés à la France, et si recevant du secours en armes, munitions et en argent, il y aurait quelque perspective que dans une guerre future ils se mettraient en insurrection et secoueraient le joug britannique. Si quelque personne marquante de ce pays là, et qui aurait des lumières allait vous voir, dites-lui que tous ceux de ses compatriotes qui émigreront à la Louisiane y seront accueillis et jouiront de la même protection et des mêmes privilèges que les citoyens français, et l'un des motifs du Premier Consul en faisant restituer cette colonie a été d'offrir un asile aux français vexés et opprimés en Canada ⁴⁷.

Il est dommage qu'aucun document de Napoléon ne vienne confirmer cette affirmation de Talleyrand sur le désir de Bonaparte de fournir un asile aux Canadiens opprimés. Il n'en demeure pas moins que, peu

⁴³ AAE, Correspondance politique, États-Unis, 49, Philadelphie, 28 nivôse, an VI.

⁴⁴ AAE, Mémoires et documents, Angleterre, 47, f. 349-352, doc. 104.

⁴⁵ *Ibid.*, f. 352.

⁴⁶ AAE, Mémoires et documents, Angleterre, 57 (1744-1854), f. 181-183, 28 vendémiaire, an XI, 20 oct. 1802.

⁴⁷ *Ibid.*, f. 182.

de temps après, le Premier consul vendait la Louisiane aux États-Unis. En février 1802 déjà, Talleyrand avait reçu une lettre du ministre de la France à Londres, où le Canada était mentionné. Selon le ministre Otto, une centaine de Vendéens ont demandé la permission à Addington de s'établir en Angleterre. Le ministre a jugé que l'admission de ces hommes en Angleterre nuirait à la cause de la réconciliation entre les deux pays. Comme ces Vendéens sont tout de même d'anciens partisans de l'Angleterre, « il est disposé à les déporter au Canada, si le Premier Consul veut y consentir ⁴⁸ (...) ». Talleyrand s'empresse de répondre que le Premier consul pense en effet que les Vendéens seraient mieux au Canada et qu'Otto doit transmettre cette opinion ⁴⁹. Quatre ans plus tard, lors des négociations d'un traité de paix définitive avec l'Angleterre, Talleyrand a préparé les articles du traité, qui comporterait 26 articles et huit articles secrets, dont le sixième concerne encore la déportation de chouans au Canada. Cet article se lit comme il suit : « Sa Majesté Britannique en outre qu'il est dans son intention de fixer au Canada ou de ne pas souffrir dans ses possessions d'Europe, les principaux ex-Chouans qui pourraient lui être désignés par le Gouvernement français ou dont l'existence en Europe paraîtrait à sa Majesté Britannique elle-même contraire à la bonne harmonie rétablie entre les deux états ⁵⁰. » Ces chouans ne sont évidemment jamais venus au Canada.

Aux États-Unis, la France a toujours quelques émissaires ou quelques aventuriers qui s'occupent du Canada. C'est du moins ce que les autorités anglaises de Québec croient fermement. Le 5 mai 1803, les services de renseignements anglais rapportent que six ou huit hommes, porteurs de commission de la République française, sont à Chambly, que plusieurs d'entre eux ont été à Montréal sous d'autres noms et ont ouvertement manifesté leur hostilité au gouvernement britannique. Ces hommes, qui auraient servi comme officiers sous Humbert dans l'attaque de l'Irlande, auraient même apporté leur uniforme vert et or ⁵¹. Le juge Panet écrit pour sa part au secrétaire du lieutenant-gouverneur pour lui dire qu'il a eu communication d'une lettre reçue par un parent, lettre envoyée d'Auxerre par un Canadien nommé Hubert, passé en

⁴⁸ AAE, Correspondance politique, Angleterre, 597, f. 189, 20 pluviôse, an X.

⁴⁹ *Ibid.*, f. 199, 25 pluviôse, an X.

⁵⁰ *Ibid.*, 603, f. 203-204.

⁵¹ APC, Q91, p. 163, selon Milnes à lord Hobart, Québec, 1^{er} juin 1803.

France à la conquête. Ce dernier déplore que Bonaparte n'ait pas redemandé le Canada lors du traité général de paix, « comme il m'en avait flatté par une réponse que j'avais reçue de lui, en m'annonçant qu'il avait envoyé au ministre de la marine mon mémoire pour en faire usage dans l'occasion ⁵² ». Un agent secret des services britanniques écrit au secrétaire Ryland qu'il a rencontré six étrangers dont deux Français à Concord, New Hampshire, et que dans les effets des dits Français on a retrouvé deux commissions sur beau parchemin et signées « Buonaparte, 1^{er} Consul de la G^{de} République de France », l'une au nom d'un capitaine Leclerc ⁵³. Jacques Rous, l'ancien colporteur de l'adresse de Genet, devenu le meilleur espion de Richardson, juge et agent secret du gouvernement britannique à Montréal, s'est si bien acquitté de sa tâche à Washington même qu'il a capté la confiance du ministre de la France en cette ville. En 1805, Turreau de Garambouville lui aurait confié que les Français n'avaient aucun projet pour le Canada cette année-là, qu'ils n'avaient envoyé aucun émissaire et que ceux qu'on avait déjà envoyés étaient des aventuriers qui avaient fait plus de tort que de bien. Turreau ajoute que c'est Cazeau, de Portsmouth, New Hampshire, qui aurait la charge de toute expédition au Canada le cas échéant ⁵⁴. La dernière mention que l'on peut trouver dans les archives des Affaires étrangères date de 1812. Le ministre de France à Washington, Sérurier, envoie à Paris l'extrait d'un journal américain du 7 février, dans lequel un fédéraliste du New Hampshire suggère à un membre du Congrès que les États-Unis s'emparent du Canada si la guerre se déclare contre l'Angleterre, et l'avertit de se méfier de Napoléon en cette matière, qui userait de son influence sur les États-Unis pour rendre le Canada à l'Angleterre ⁵⁵.

Si les soucis patriotiques des citoyens qui proposent la reconquête du Canada laissent toujours percer des intentions beaucoup moins désintéressées, les fondés de pouvoir de la Révolution et de l'Empire, qui blâment si sévèrement la France monarchique d'avoir abandonné l'ancienne colonie et de ne point l'avoir recouvrée lors de la Révolution américaine, ne se proposent pas d'agir autrement que Vergennes et

⁵² *Ibid.*, p. 172-173, 12 janv. 1803.

⁵³ *Ibid.*, p. 165-169, 12 avril 1803, lettre de Daniel Sullivan, sous-secrétaire d'État, à Ryland.

⁵⁴ *RAC*, 1892, p. LII, 1805.

⁵⁵ *AAE*, Correspondance politique, États-Unis, 68, f. 8-9.

Louis XVI ne l'avaient fait. Somme toute, la Révolution et l'Empire n'ont toujours entretenu que des velléités de reconquête du Canada. La situation en Europe continentale et en France même épuisait pour ainsi dire la Révolution et ne lui permettait pas de prendre les moyens d'exercer en Amérique une action décidée et continue⁵⁶.

II. — LES CONTACTS PERSONNELS

A PARTIR DU MOMENT où l'Angleterre est en guerre contre la Révolution, il devient extrêmement difficile aux Canadiens de se rendre en France, mais pas au point cependant de s'en voir interdire totalement l'accès. Parmi ceux qui vivaient en France depuis la conquête, un certain nombre ont d'ailleurs connu un sort particulier qu'il vaut la peine de retracer. Quelques-uns ont servi la Révolution et l'Empire, d'autres ont épousé la cause de la contre-révolution dont certains sont passés par la guillotine ou ont été emprisonnés.

Le cas le plus curieux est celui d'Antoine Taras, né aux Trois-Rivières en 1758. Arrêté le 6 mars 1793 par la section du Louvre pour avoir crié publiquement qu'il était pour le roi et le dauphin, il est conduit devant le comité, pour être relâché faute de preuves suffisantes, sans doute. Puis il s' enrôle les 12 et 13 mars suivants à deux sections et chaque fois sous des noms d'emprunt différents. La police l'arrête de nouveau cinq jours après parce qu'il a chanté une chanson aristocrate. Fouquier-Tinville demande au tribunal révolutionnaire de le soumettre à un examen médical. Transféré de Sainte-Pélagie à Bicêtre, le chirurgien en chef s'oppose à ce qu'on le passe à la guillotine. Il est donc écroué comme fou et meurt dans cet état le 6 floréal, an XII⁵⁷.

Jean-Jacques Bréard fut pour sa part l'un des plus éminents révolutionnaires d'origine canadienne. Ayant quitté le Canada à l'âge de dix ans, fils d'un grand ami de l'intendant Bigot, il est dès le début un fervent révolutionnaire. Élu député à l'Assemblée législative de 1791,

⁵⁶ A. SCHALK DE LA FAVERIE arrive aux mêmes conclusions dans son ouvrage sur *Napoléon et l'Amérique...*, p. 10-15.

⁵⁷ Emmanuel DE CATHELINÉAU, « Antoine Taras ou le fol aux sept visages », *Nova Francia*, vol. II, 1927, p. 212-224.

il se signale en février 1792 comme un farouche défenseur de la fraternité en réclamant la mort de quelques individus qui recrutait pour l'armée des princes émigrés. C'est encore lui qui fait arrêter l'évêque de Castellane et le maire de Mende. Il préside à différentes reprises l'Assemblée législative. À la Convention, Bréard se signale surtout par ses discours. Faisant l'éloge de la liberté à la tribune de la Convention, il rappelle avec emphase et pittoresque qu'il est né dans un pays libre, que les Canadiens n'ont jamais payé la taille et il se vante d'avoir « sucé le lait d'une sauvage (et d'avoir eu de la sorte) la liberté infuse ⁵⁸ ». Après avoir voté la mort de Louis XVI, il devient successivement secrétaire et président de la Convention. Au dernier titre, il fait décréter « tous les étrangers suspects ». En avril 1794, il appuie le décret de Saint-Just qui ordonne l'expulsion des nobles de Paris et le 9 thermidor le trouve contre Robespierre. En l'an IV, il est président du Conseil des anciens et il occupe un poste important dans l'administration napoléonienne. Habile homme qui a su se mettre du bon côté à chacune des vagues révolutionnaires, il connaît à son tour la rigueur de l'exil en 1816, mais reviendra en France après la Révolution de 1830 pour réclamer sa pension d'ancien conventionnel et il mourra nonagénaire dix ans plus tard ⁵⁹.

La marine de guerre de la France révolutionnaire et impériale compte deux Canadiens parmi ses amiraux célèbres. Jacques Bedout, né en 1751 d'un médecin de Québec, s'embarque comme mousse en 1763 sur l'un des derniers navires marchands français qui vinrent au Canada. Ayant combattu les Anglais en qualité de commandant d'un corsaire américain au début de la guerre de l'Indépendance américaine, il rentre en France où il s'engage dans la marine de guerre. Lieutenant de vaisseau en 1778, il épouse la cause de la Révolution et on le retrouve contre-amiral en 1798. À la chute de l'Empire, l'amiral Bedout se rallie aux Bourbons et meurt en 1818 ⁶⁰. Pierre Martin, né à Louisbourg en 1752, s'était lui aussi engagé comme mousse en 1764. Lieutenant de vaisseau en 1786, il est nommé chevalier de Saint-Louis en raison de ses services dans la marine royale. La Révolution ne

⁵⁸ R. DE ROQUEBRUNE, « Les Canadiens dans la Révolution française », *Nova Francia*, vol. VI, 1931, p. 260.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 260-261.

⁶⁰ R. DE ROQUEBRUNE, *les Canadiens d'autrefois. Essais. Deuxième série*, p. 126-129.

l'empêche pas de demeurer à son poste et, grâce à son ami Barrère, il est fait contre-amiral à titre de commandant des forces navales en Méditerranée. En 1795, sa flotte appuie les mouvements de Bonaparte en Italie et se conduit très bien contre la flotte anglo-espagnole. L'empereur s'en souvint lorsqu'il le fit préfet à Rochefort en 1804 et comte d'Empire quatre ans plus tard. Mais le désastre de la flotte française devant ce port en 1809 lui fut néfaste. Jugé par un conseil de guerre dont le président n'était nul autre que son compatriote Bedout, il est destitué et mis à la retraite. Napoléon lui fait néanmoins une dotation peu de temps après⁶¹. L'amiral en retraite se souviendra à son tour de Napoléon en juillet 1815 : lorsque l'empereur arrive à Rochefort, Martin propose un plan pour l'embarquer à bord de *la Bayadère*, mouillée devant le Verdon et commandée par le capitaine de frégate Baudin. C'était probablement le meilleur projet pour faire passer Napoléon en Amérique. On sait que Baudin attendit en vain l'arrivée de l'empereur déchu⁶².

Mathieu Herbin, né vers 1733 aux Trois-Rivières, chevalier de Saint-Louis et retraité en 1789, est fait commandant de la garde nationale d'Alençon et général de brigade en 1795⁶³. François-Joseph Chaussegros de Léry, né à Québec en 1754, passe en France avec son père Gaspard-Joseph en 1762. Il entre à l'École académique de M. Berthaud et est admis à l'École du génie en 1773, à Mézières. Il sert ensuite à Brest et aux Antilles françaises de 1781 à 1791. Rentré en France, il est nommé chef de bataillon, sous-directeur et directeur des fortifications, enfin général de brigade le 17 thermidor, an VII. Il continue de gravir les échelons sous Napoléon, qui le fait commandant en chef du génie à l'armée d'Espagne en 1813 et commandant en chef du génie à la Grande armée l'année suivante. Il avait épousé la fille de Kellermann en 1801 et Napoléon l'avait fait baron de l'Empire en 1811⁶⁴. On peut encore citer parmi les Canadiens d'origine le baron Étienne d'Hastral de Rivedoux, devenu chef de l'état-major général de l'armée de Belgique en 1809 après avoir fait la

⁶¹ R. DE ROQUEBRUNE, *les Canadiens d'autrefois...*, p. 129-132.

⁶² Dr Paul GANIÈRE, *Napoléon à Sainte-Hélène...*, p. 24-26.

⁶³ DE ROQUEBRUNE, « Les Canadiens dans la Révolution française », *loc. cit.*, p. 261-264.

⁶⁴ (DANIEL), *le Vicomte C. de Léry et sa famille*, p. 124-157.

campagne du Rhin et participé aux batailles d'Austerlitz, Iéna, Eylau, Wagram et Friedland⁶⁵.

Le frère cadet de François-Joseph de Léry, Louis-René, est envoyé en France par son père en 1783⁶⁶. Le chevalier de Repentigny le fait entrer dès l'année suivante dans les Gardes du corps de Louis XVI où il reste jusqu'au licenciement de cette unité. Louis-René émigre alors en Allemagne où il sert sous les frères du roi et on le retrouve à Coblenz à l'automne de 1791. Il passe ensuite en Angleterre pour revenir au Canada trois ans plus tard⁶⁷. Un troisième frère de Léry⁶⁸, Gaspard-Roch-Georges, s'embarque à son tour en 1787 pour entrer à l'École des mathématiques du faubourg Saint-Antoine, puis à l'École de Mézières, où il est promu sous-lieutenant. Lui aussi choisit l'exil et quitte la France en juin 1792 pour se mettre sous les ordres des frères du roi et faire toutes leurs campagnes pendant cinq ans. Renonçant alors à l'armée, il devient le précepteur des enfants de la princesse Czvetvertinska et de ceux du tsar à Saint-Pétersbourg en 1815⁶⁹. En 1793, Gaspard-Roch-Georges et François-Joseph s'étaient battus l'un contre l'autre sur le Rhin⁷⁰. Les quatre frères Bellot-Ramsay ont eux aussi émigré : l'un se réfugie à Londres⁷¹ et deux vont en Allemagne, dont l'un avec Condé et l'autre avec de Cazales⁷². Robert-Anne d'Estimauville de Beaumouchel a émigré également en Allemagne et en Angleterre avant de rentrer au Canada après la paix d'Amiens⁷³.

De ceux qui moururent par la Révolution en France même, l'histoire a retenu quelques noms. L'abbé André Grasset de Saint-Sauveur, chanoine de Sens, pour avoir refusé le serment à la Constitution civile du clergé fut proscrit, arrêté et incarcéré aux Carmes et massacré en septembre 1792. L'abbé Charles-Luc-Sholto de Douglas, chanoine d'Auch, connut le même sort. Charles-François Hertel de Cournoyer-

⁶⁵ Raymond DOUVILLE, « Quelques Canadiens de naissance dans les armées de la République et de l'Empire », *Cahiers des Dix*, n° 26, 1961, p. 125-136.

⁶⁶ Louis-René, né à Paris en 1762, était revenu au Canada en 1770.

⁶⁷ DANIEL, *op. cit.*, p. 78-92.

⁶⁸ Né à Québec en 1771.

⁶⁹ DANIEL, *op. cit.*, p. 106-122 ; Gaspard meurt célibataire en 1831.

⁷⁰ AUBERT DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 102-103.

⁷¹ ASQ, FV, Album de Gaspé, pièce 246, lettre de Bellot-Ramsay à La Corne, Londres, 26 avril 1793.

⁷² *Ibid.*, FV, VII, 84, 28 janv. 1797.

⁷³ P.-G. ROY, « Le chevalier Robert-Anne d'Estimauville de Beaumouchel », *BRH*, vol. X, 1904, p. 112-116.

Chambly fut guillotiné place du Trône avec quarante-cinq autres le 23 juillet 1794. On peut citer encore le colonel Juchereau de Saint-Denis, massacré par la populace de Charleville en septembre 1792, et dom Henri de Noyelle de Fleurimont, ancien officier devenu bénédictin, guillotiné à Tours le 10 août 1794 ⁷⁴.

Quant aux Canadiens qui ont franchi l'Atlantique avec l'intention arrêtée d'aller en France entre 1793 et 1815, on n'en connaît que fort peu. Le plus célèbre est certes Henri Mézière, embarqué à bord de l'*Éole* en octobre 1793 comme agent politique de l'amiral Sercey, qui commandait la flotte envoyée par Genet pour saccager Halifax et les pêcheries du Saint-Laurent, mais qui cingla vers Brest aussitôt qu'elle eut quitté Sandy Hook. C'est ainsi que Mézière se retrouve à Brest le 2 novembre et qu'il présente son « Mémoire » au ministère de la Marine, sans doute sur le conseil de Bréard ⁷⁵. Le jeune et fervent révolutionnaire de vingt ans a donc réalisé le « désir violent de passer en France » qu'il avait conçu dès le début de la Révolution ⁷⁶. On peut cependant se demander s'il n'y avait que de la ferveur sacrée envers la Révolution dans la fugue de Mézière. La lettre d'adieu qu'il avait écrite à ses parents le 28 août précédent nous oblige à nuancer, voire à atténuer les affirmations d'Ægidius Fauteux ⁷⁷. Sa lettre montre dès l'abord le ressentiment de l'adolescent contre l'autorité des parents : « MES CHERS PARENTS, Mon dessein est bien de vous écrire ; c'est un doux devoir que je ne demande pas mieux que de remplir. Mais comment m'y prendre pour conserver à la fois et ce ton qui seul sied bien à un Républicain, et ce langage de *Subordination* qui seul vous plaît et vous charme ⁷⁸ ? » Mézière se lance alors dans une longue dissertation pour expliquer son départ à ses parents. De tout temps, écrit-il, il a eu envie de voyager et il leur rappelle qu'il est parti seul une première fois de la maison à l'âge de sept ans pour traverser le fleuve, une seconde fois à quinze ans, seul encore et sans argent pour

⁷⁴ DE ROQUEBRUNE, « Les Canadiens dans la Révolution française », *loc. cit.*, p. 265-281.

⁷⁵ WADE, « Quebec and the French Revolution of 1789 : The Missions of Henri Meziere », *The Canadian Historical Review*, vol. XXXI, 1950, p. 362.

⁷⁶ AN, C¹¹E, 11, f. 262-264, 15 nivôse, an II, Mémoire sur la situation du Canada et des États-Unis.

⁷⁷ « Henri Mézière ou l'odyssée d'un mouton noir », *la Patrie*, 18 nov. 1933.

⁷⁸ ASQ, FV, XVII, 32, lettre datée de Cumberland Head, 28 août 1793, l'an 2^e de la République française.

Québec, et qu'enfin, aussitôt rentré à Montréal, il brûlait de repartir. Mais, il lui fallait un but. À l'âge de vingt ans, Mézière trouve des motifs d'une nature sérieuse : « Je me suis posé la question suivante à savoir : s'il n'est pas du devoir d'un homme, lorsqu'il le peut, de fuir un Pays esclave. J'examinai ma proposition sous ses 3 faces, considérant d'abord *Si le Canada était esclave*, ensuite, *Si c'était une raison suffisante pour l'abandonner*, enfin *S'il était en mon pouvoir de le faire*⁷⁹. » Bien entendu, Mézière a trouvé des réponses affirmatives à ses questions : un pays est esclave lorsqu'il ne peut faire les lois pour son gouvernement intérieur, ce qui est le cas du Canada à cause du veto du gouverneur ; si le Canada est esclave, c'est une raison suffisante pour l'abandonner : « L'Amour de soi, ce principe qui seul est et seul sera toujours le moteur de nos actions, en dépit des rapsodies de nos théologiens contredites par l'expérience journalière, amenait nécessairement la conclusion qu'il fallait fuir le Canada⁸⁰. » S'il est possible de le faire, la question est vite résolue. Mézière n'a pas d'argent et il ne peut emprunter ; mais qu'à cela ne tienne, il possède ces ressources plus puissantes que sont l'amour de la liberté, l'instinct de la haine contre les tyrans et l'indépendance de caractère. Sur ce, il a fait ses adieux à ses parents et à ses amis, affirmant aux uns qu'il s'en allait avec l'assurance de trouver un bon emploi aux États-Unis, laissant entendre aux autres qu'il partait à l'aventure, refusant au surplus l'argent que tous lui offraient, sauf un écu de Mesplet pour s'acheter un rasoir. Au moment de partir, Mézière fut sur le point d'avouer à ses parents que, s'il quittait la maison, c'était à cause d'eux, à cause de son père surtout qui l'avait toujours humilié : « Mais la vérité est que ces considérations ne m'eussent point fait désertier la maison Paternelle, si elles n'avaient pas été accompagnées du principal motif, *l'Amour de la liberté*⁸¹. » Chemin faisant, il a quand même accepté la générosité du curé Denaut, futur évêque de Québec, « qui me voyant disposé à poursuivre ma route à pied et dans un chemin boueux, me procura une voiture jusqu'à St-Jean qu'il paya de ses propres deniers⁸² ». Rendu aux États-Unis, Mézière est allé, comme on le sait, chez Genet et chez Hauterive, puis est parti en mission à

⁷⁹ ASQ, FV, XVII, 32.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Ibid.*

Cumberland Head. Après un paragraphe d'éloges envers les Américains, qui révèrent la Révolution française, Mézière s'attendrit : il envoie son portrait en miniature, peint sur une tabatière, et vingt-cinq louis à ses parents, parce qu'ils sont pauvres et qu'il veut oublier les ennuis qu'il a eus chez lui. Il termine enfin sa lettre :

Je vous répète mes adieux à l'un et à l'autre. Si quelque chose vous déplaisait dans cette lettre, soyez persuadé que ce n'est pas par rancune que je l'y ai placé, mais par amour de la vérité. Je ne désespère pas de recevoir vos embrassements. Tôt ou tard la liberté régnera dans le monde entier ; bientôt ce servile univers, mû par le contact électrique, sortira de son sommeil de mort et se réveillera République. Alors le fils ne fuira plus le père pour se soustraire à la tyrannie. Ce sera l'âge d'or, le siècle d'Astrée et de Rhée. Ainsi soit-il.

Henri MÉZIÈRE, *Citoyen Français* ⁸³.

On peut certes s'imaginer que la vie n'était pas facile au foyer paternel. Henri est lui-même doué d'un caractère indépendant et son père, si on en croit le fils, était fort autoritaire et devait humilier l'adolescent trop souvent. Le père de Mézière était d'ailleurs le chef d'une famille de quinze enfants dont Henri était le second par la naissance. Pratiquant le droit, le père n'était pas riche et, pourtant, il avait mis Henri au collège de Montréal, chez les sulpiciens, pour lesquels Henri avait l'estime que l'on sait ⁸⁴. Et la Révolution française arriva, achevant ce que ses lectures philosophiques avaient commencé ⁸⁵. Tous ses désirs se portèrent vers la liberté, qu'il eut l'occasion de servir à l'imprimerie de Fleury Mesplet, c'est-à-dire à *la Gazette de Montréal*, qui « devint sous mes mains le véhicule de la raison et de la vérité ⁸⁶ ». Il brava alors les menaces du gouvernement autant que le courroux de son père « honnête mais faible par nature » et bientôt la presse fut inquiétée et Mézière aurait été arrêté s'il n'avait pris le parti de passer en France via les États-Unis.

Les frictions avec son père, l'indépendance d'esprit du jeune homme, la lecture des philosophes à seize ans, la rencontre de Mesplet,

⁸³ ASQ, FV, XVII, 32.

⁸⁴ AN, C^{11E}, 11, f. 262-264, Mémoire sur la situation du Canada et des États-Unis.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.*

l'enthousiasme extraordinaire soulevé par la Révolution, voilà ce qui a amené Henri Mézière à partir pour la France et la mission à lui confiée par Genet à bord de *l'Éole* a fait le reste. On le retrouve cinq ans après à Bordeaux, où il se dit commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Bordeaux, *extra muros*. C'est Mézière lui-même qui l'apprend à sa sœur, madame Berthelot, à qui il fait remarquer que le silence a répondu à toutes les lettres qu'il a envoyées au Canada. Père d'une fille de sept mois, sa situation est bonne : « Avec beaucoup d'assiduité au travail, et quelques économies dans les détails domestiques, je me tire assez heureusement d'affaire : la Providence veille sur mon épouse et sur moi ⁸⁷. » Il a même suffisamment d'argent pour voyager en France. L'année précédente, il s'était rendu en Bourgogne, patrie de son père, où il a passé quatre mois, pour rentrer ensuite à Bordeaux, où il se dit irrévocablement fixé et exerçant une des places les plus honorables. Il demande enfin qu'on lui écrive au moins une lettre et signe « Votre tendre frère ». Le fervent révolutionnaire est déjà bien rassis. Les années passent sans que Mézière ne reçoive de nouvelles des siens. En 1806, une lettre non signée, intitulée « Fragment de lettre écrite à mon frère Louis Lévesque en 1806 », indique qu'il est inspecteur d'octroi à Bordeaux, qu'il s'ennuie, qu'il pleure son pays et qu'il est devenu réservé et grave. Père d'une famille de quatre enfants, il est sans ambition et se borne à vivre paisiblement avec sa famille, ayant même sauvé plusieurs personnes du « système révolutionnaire ⁸⁸ ». L'auteur anonyme de cette lettre dit enfin qu'il a été reçu à dîner récemment chez Mézière. Un an après, Mézière écrit à l'un de ses beaux-frères de Montréal, déplorant toujours de n'avoir jamais reçu une seule lettre de sa famille, croyant que c'est parce que ses lettres ne se rendent pas au Canada. Il ne cesse de redire à quel point il aime les siens : « Archange, Croizette, Marguerite, Lisette, Julie, Sophie, André, qu'êtes-vous devenus ? Vivez-vous ?... Aimez-vous bien le pauvre Henri ?... Ah ! s'il s'est séparé de vous, s'il s'est arraché aux douces étreintes d'un père et d'une mère adorables, ne l'en accusez pas ; il en a été assez puni. — Oui, l'exaltation de ma tête a fait tous mes torts, mais mon cœur est resté pur... Mais laissons-là le passé qui

⁸⁷ ASQ, FV, XVII, 23, lettre datée de Bordeaux, 9 floréal, an VII, reçue le 21 sept. 1799.

⁸⁸ *Ibid.*, XVII, 34, Bordeaux, 21 et 23 juill. 1806, reçue le 27 nov. 1807.

n'est plus du domaine de l'homme et résignons-nous aux décrets immuables de la Providence⁸⁹ (...) » L'enfant prodigue envoie d'ailleurs sa lettre par « son compatriote Lévesque (de Québec), en ce moment dans cette ville⁹⁰ » et demande aux siens de bien recevoir son ami, à qui il doit beaucoup, et de lui confier leurs lettres pour être acheminées à Bordeaux, à ses frais. De ce Lévesque, incidemment, on ne sait pas ce qu'il faisait à Bordeaux en 1807, ni depuis quand il s'y trouvait. Enfin, en 1814, le docteur Pierre de Sales-Laterrière devant faire viser son passeport par le préfet de police de Bordeaux, c'est Henri Mézière qui en serait le titulaire. Les deux compatriotes fraternisent, Mézière reçoit Laterrière à dîner et lui conseille vivement de s'embarquer pour l'Angleterre dès le lendemain, étant donné le retour de Napoléon de l'île d'Elbe⁹¹. Laterrière avait déjà tenté en 1807 de passer en France pour régler des affaires de succession et inscrire son fils cadet à la faculté de Médecine de Montpellier, mais il avait dû rentrer bredouille au Canada⁹². Quant à Mézière, il ne perd pas son temps en France à la Restauration. On le retrouve dès 1816 à New York, d'où il écrit le 1^{er} février à une autre de ses sœurs, madame Douaire de Bondy, qu'il enseigne le français pour faire vivre sa famille⁹³. En juin de la même année, il invite le juge Foucher de Montréal, son ancien ami, à venir le voir à New York⁹⁴. Puis il entreprend des négociations afin de rentrer dans son pays d'origine, ce qu'il obtient facilement, grâce, semble-t-il, aux bons offices du juge Foucher. Il se confond alors en remerciements envers son ami : « Oui, certainement il existe un Dieu ; vous en êtes pour nous la meilleure preuve⁹⁵. » Mézière est enfin rentré à Montréal le 3 septembre, jour où il signe devant le juge Mondelet une déclaration de repentir et de future loyauté⁹⁶. On ne saurait dire s'il a été aussi bien reçu par sa famille que par ses amis car, jusque dans sa dernière

⁸⁹ ASQ, FV, XVII, 35, 2 sept. 1807, reçue le 13 nov. 1807 ; la lettre est adressée à : « Monsieur Jean Delisle père, négociant ou en son absence, à Monsieur Papineau, notaire ».

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ « Un mémoire de Henry Mézière », *BRH*, vol. XXXVII, 1931, p. 193.

⁹² PIERRE DE SALES-LATERRIÈRE, *Mémoires de Pierre de Sales-Laterrière et de ses traverses*, p. 248.

⁹³ WADE, art. cité, p. 363.

⁹⁴ APC, Collection Baby, Mg. 24, 213, vol. 21, p. 15-18, 3 juin 1816.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 19-22, 25 juill. 1816 ; p. 23-24, 24 août 1816.

⁹⁶ WADE, art. cité, p. 363.

lettre du 24 août 1816, il affirme n'avoir jamais reçu de lettre de ses parents.

Quelques autres Canadiens se rendirent en France à cette époque. Parmi eux, en 1805, Jean-Baptiste Noreau, de Saint-Constant près de Montréal, est retenu par la maladie à l'hospice de Bordeaux, où il est arrivé le 27 messidor, porteur d'un message de quelques Canadiens pour l'empereur⁹⁷, sans qu'on sache ce qui lui arrive par la suite. Le dernier des fils de Léry, Alexandre-André-Victor, admis à Québec à la pratique du droit en 1800, sollicité par son frère le célèbre ingénieur de Bonaparte, part pour Paris, en 1801. Il suit les cours de préparation au génie, est admis à l'École militaire et devient vite aide de camp du général de brigade François-Joseph de Léry⁹⁸. Pierre-Amable de Bonne, membre de la chambre d'Assemblée de Québec et tout dévoué au parti anglais, connut l'affront de voir son fils unique aller servir sous Bonaparte, selon Maximilien Bibaud⁹⁹. Il se peut qu'il soit parti en même temps qu'Alexandre de Léry. Un dernier Canadien est enfin signalé à Paris en 1796 lorsque Élisabeth La Corne, de Loches, mande à son frère le chevalier, installé à Québec, que son « cher neveu » lui a écrit de Paris, où il se trouve avec sa femme depuis trois mois pour régler la succession de son frère, qu'il en est quitte pour ses frais et qu'il a voulu la ramener à Montréal, ce qu'Élisabeth a refusé¹⁰⁰.

Si les Canadiens ont été peu nombreux à pénétrer en France à partir de la mort de Louis XVI, les Français allaient avoir quelques occasions de venir au Canada. Ce n'est pas que l'Angleterre et les autorités britanniques du Canada aient décidé d'ouvrir les portes toutes grandes aux Français ; bien au contraire, la surveillance est demeurée plus vigilante que jamais. Mais le phénomène de l'émigration de certaines catégories de Français en Angleterre a permis le passage de quelques-uns, individus ou groupes. On sait, grâce aux ouvrages déjà nombreux consacrés à la question, l'ampleur du phénomène de l'émigration française. Les émigrés venus au Canada ont également fait l'objet de

⁹⁷ AAE, Mémoires et documents, Angleterre, 47, f. 356, doc. 106, lettre « À sa Majesté l'Empereur des Français Napoléon premier ».

⁹⁸ DANIEL, *le Vicomte C. de Léry et sa famille*, p. 106.

⁹⁹ *Le Panthéon canadien...*, p. 31.

¹⁰⁰ ASQ, FV, VII, 61, 11 juin 1796, reçue le 31 déc. 1796.

quelques études¹⁰¹ qui, sans apercevoir tous les aspects du problème, ont néanmoins fourni des données précises fondées sur des documents de première main. Nous n'allons donc pas refaire l'histoire de l'émigration, mais considérer certains aspects qui intéressent notre propos, marquer les principales étapes du mouvement, tout en ajoutant aux connaissances déjà établies.

L'un des groupes les plus importants que la Révolution ait envoyés sur les bords du Saint-Laurent est celui des ecclésiastiques. L'évêque de Québec avait demandé à quelques reprises aux administrateurs britanniques la permission de faire venir des prêtres français depuis 1764, mais il s'était chaque fois heurté à un refus¹⁰². La situation numérique du clergé ne faisait que s'aggraver à mesure que la population augmentait. Le Bas-Canada, en 1790, compte 160,000 habitants contre 60,000 en 1760, alors que le nombre des prêtres n'est toujours que de 146¹⁰³. Plusieurs paroisses n'ont pas de prêtre résidant et la plupart des curés desservent deux ou trois paroisses, souvent éloignées l'une de l'autre¹⁰⁴. M^{gr} Hubert, justement alarmé de cette situation critique, s'ouvre un jour de ce problème au gouverneur de la province, très sympathique aux Canadiens. Dorchester suggère à l'évêque de lui préparer un mémoire, que M^{gr} Hubert lui remet le 20 mai 1790¹⁰⁵. Nulle part dans son mémoire l'évêque ne demande explicitement qu'on lui permette de recruter en France ; comme il rappelle cependant le projet que M^{gr} Briand avait eu autrefois de faire venir des sulpiciens et des prêtres des Missions étrangères de France et qu'il s'efforce d'autre part de montrer que des prêtres anglais ou irlandais ne pourraient faire l'affaire parce qu'ils sont de langue anglaise, Dorchester doit comprendre que M^{gr} Hubert lui demande la permission de recruter des prêtres français. Il ne semble d'ailleurs pas que les Britanniques aient répondu directement à ce mémoire. Mais les milliers de prêtres émigrés qui déferlent en 1792 sur la grande île forcent le gouvernement de Londres à modifier son attitude. L'accueil fait au clergé français est

¹⁰¹ N.-E. DIONNE, *les Ecclésiastiques et les Royalistes français réfugiés au Canada à l'époque de la Révolution (1791-1802)* ; Lucy Elisabeth TEXTOR, *A Colony of Emigrants in Canada (1798-1816)*.

¹⁰² Notamment en 1784 ; voir *supra*, p. 66.

¹⁰³ TÊTU et GAGNON, *Mandements...*, t. II, p. 435.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 484 ; *RAPQ*, 1930-1931, 286, lettre de M^{gr} Hubert au curé Cherrier, 13 juill. 1793.

¹⁰⁵ TÊTU et GAGNON, *op. cit.*, p. 483.

bien connu pour sa chaleur et sa générosité. Mais devant un tel afflux et les problèmes qu'il pose, l'idée est venue très vite à Londres de faire passer des prêtres au Canada, comblant par le fait même le vœu de M^{sr} Hubert¹⁰⁶. Aussitôt le projet accepté par les ministres, M^{sr} de La Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon, se met en frais de chercher trois prêtres sur qui il peut compter pour se rendre au Canada organiser l'émigration non seulement des prêtres mais encore des laïcs. Messieurs Philippe-Jean-Louis Desjardins, grand vicaire d'Orléans, Pierre Gazel, docteur de la Sorbonne et ancien principal du collège de Navarre, et André Raimbault acceptent la mission qui leur est confiée sous les auspices du gouvernement de Londres, auxquels M^{sr} de La Marche adjoint le chevalier de La Corne. Dundas, secrétaire d'État à l'Intérieur, donne des instructions à Desjardins, le chef de la mission, pour sir Alured Clark, informant le lieutenant-gouverneur du Bas-Canada que Londres a décidé d'y établir des émigrés français. Les quatre émissaires s'embarquent le 21 décembre à Falmouth pour New York, où ils arrivent le 8 février 1793 et sont enfin à Québec le 2 mars. M^{sr} de La Marche avait remis à Desjardins une lettre, adressée aux évêques de Québec¹⁰⁷, qui explique fort bien que le gouvernement anglais a pris cette décision parce que le nombre des émigrés a considérablement augmenté et que les moyens mis en œuvre pour les aider à vivre menacent de s'épuiser, d'autant plus que le retour du clergé en France peut devenir impossible. L'évêque de Saint-Pol-de-Léon précise l'intention de Londres en ces termes : « Le gouvernement a pris cet objet en considération et montre la disposition de procurer des ressources fixes et moins précaires à la partie du clergé qui serait disposée à en profiter. Il a pensé que le Canada pourrait offrir une retraite paisible à ces généreux confesseurs de la foi¹⁰⁸ (...) » Les prêtres qui s'établiraient au Canada seraient sous l'entière direction de l'évêque du lieu et se réuniraient en communauté, quittant leur solitude pour le ministère, l'enseignement ou les missions à la convenance de l'autorité.

Dès leur arrivée, les envoyés se présentent à l'évêque et au lieutenant-gouverneur qui s'occupent de chercher comment on pourrait accueillir des émigrés. L'un et l'autre étant sous l'impression que le nombre en

¹⁰⁶ DIONNE, *op. cit.*, p. 61.

¹⁰⁷ Il s'agit de M^{sr} Hubert, évêque titulaire, de M^{sr} Bailly de Messein, coadjuteur, et de M^{sr} Briand, retiré.

¹⁰⁸ Lettre du 8 déc. 1792, citée dans DIONNE, *op. cit.*, p. 429-430.

sera élevé, — on parle de trois ou quatre mille —, M^{gr} Hubert propose que les émigrés soient répartis dans les paroisses rurales, entre dix et quarante dans chacune, et que les villes de Québec et Montréal en prennent deux cents et Trois-Rivières cinquante. On ferait en même temps une souscription pour leur procurer des meubles. Une fois les gens hébergés, il resterait à leur donner des terres à défricher, soit des terres de la « couronne », soit des seigneuries des bords du fleuve. Quant aux ecclésiastiques, M^{gr} Hubert les utiliserait d'une part dans l'éducation à Québec et à Montréal, de l'autre dans le ministère, où les paroisses manquent de curé et de vicaire et dans les paroisses nouvelles à créer, qui sont nombreuses. L'évêque, qui n'oublie pas le problème des biens des jésuites et qui pense aussi au projet d'université qu'il a combattu l'année précédente, voit sans doute là l'occasion de reprendre l'une et l'autre question : « L'évêque de Québec verrait avec consolation une communauté d'ecclésiastiques émigrés en possession des biens des jésuites au Canada, si Sa Majesté n'en a disposé autrement, et chargée des devoirs que remplissaient autrefois ces religieux, tant à l'égard de certaines missions sauvages que par rapport à l'éducation publique de la province, dont le clergé de Québec pourrait être le centre ¹⁰⁹. » Les récollets recevraient trente prêtres, les sulpiciens, douze. Le gouvernement de Québec offre pour sa part deux cantons pour y établir des émigrés tandis que la population promet sans restriction son concours dans toute la province ¹¹⁰. Desjardins se met en même temps en communication avec le gouverneur Simcoe du Haut-Canada, qui répond d'une façon très accueillante et l'invite à se rendre dans cette province. Desjardins et La Corne s'y rendent dès juillet 1793 et vont discuter avec Simcoe de l'établissement des émigrés. Avant de quitter York, future capitale du Haut-Canada, ils proposent des établissements en des endroits précis de cette province et parlent de transporter des filles de Saint-Vincent-de-Paul qui prendraient charge de trois hôpitaux à York, Kingston et Détroit. Desjardins se dit même prêt à partir au printemps suivant pour aller chercher en Europe des compatriotes désireux de venir s'installer au Haut-Canada, pensant peut-être à l'expérience de Gallipolis. Simcoe lui propose des terres

¹⁰⁹ Mémoire au juge William Smith, 16 avril 1793, dans DIONNE, *op. cit.*, p. 357-358.

¹¹⁰ Voir DIONNE, *op. cit.*, chap. VI et VII.

sur les bords du lac Érié mais croit que seul le gouvernement britannique peut décider de la fondation des hôpitaux. Cette année d'enquête, de prospection et de préparatifs se termine ainsi, dans l'attente des nouvelles de Londres. De toutes ces démarches autorisées par les gouvernements de Londres et de Québec, il est en apparence sorti peu de chose : quarante-quatre prêtres émigrés¹¹¹ viennent au Bas-Canada de 1793 à 1802 et une tentative de colonisation s'effectue de 1798 à 1801. Si, du côté canadien, on est prêt à recevoir beaucoup d'émigrés, du côté des Français, il s'en trouve assez peu qui veulent venir vivre dans les forêts du Canada. Les ecclésiastiques, pour leur part, ne se sentent aucun attrait pour l'expatriation définitive, loin de leurs familles, de leur cure et de leur patrie. Ils ne pensent qu'à rentrer en France aussitôt que la tempête se sera calmée. Au début de 1793, beaucoup d'ecclésiastiques émigrés ont dû avoir la crainte d'être déportés au Canada, s'ils ont lu l'adresse que le comité anglais de secours a insérée en français dans le *Courrier de Londres* du 1^{er} mars et qui commence ainsi : « Lorsque les souscriptions commencèrent à s'ouvrir pour venir au secours des ecclésiastiques réfugiés dans les États britanniques, il y avait lieu de croire que, dans l'espace de peu de mois, ils pourraient retourner dans leur patrie. Mais les événements ayant fait échouer ces espérances, le comité regarde le Canada comme un asile qui pourrait convenir à beaucoup de ces infortunés¹¹². » Comme le disait justement l'abbé Baston : « C'était une dure extrémité que d'aller vivre au Canada pour ne pas mourir de faim en Angleterre¹¹³ (...) » Cette annonce du comité de secours aurait même fait repasser sur le continent un certain nombre de prêtres émigrés¹¹⁴. Il n'a jamais été question, que l'on sache, que des prêtres français soient déportés au Canada par le gouvernement anglais ; ce sont plutôt les ecclésiastiques eux-mêmes qui le craignaient¹¹⁵. Les évêques de France, quelques années après, se sont d'ailleurs montrés très réticents et n'ont pas encouragé le départ de leur clergé, désirant le garder pour la rentrée en France, face aux immenses besoins que les bouleversements de la

¹¹¹ Auxquels s'ajouteront sept autres.

¹¹² Voir DIONNE, *op. cit.*, p. 331-332.

¹¹³ Guillaume-André-René BASTON, *Mémoires, années d'exil, 1793-1803*, t. II, p. 26-27 ; cité aussi dans DIONNE, *op. cit.*, p. 59-60.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 28.

¹¹⁵ DIONNE, *op. cit.*, p. 87.

Révolution avaient entraînés¹¹⁶. Au Canada, il ne paraît pas que les évêques aient changé d'idée et se soient montrés moins favorables aux prêtres émigrés, malgré ce qu'en a pu laisser croire Desjardins en ce qui concerne M^{gr} Denaut, évêque de Québec de 1797 à 1806¹¹⁷. Les gouverneurs Prescott et Robert Shore Milnes ont été, il est vrai, beaucoup moins disposés que lord Dorchester à permettre l'entrée de prêtres émigrés. Prescott croyait que la venue des Français pourrait empêcher les Canadiens de monter dans la hiérarchie catholique et que leur seule présence serait de nature à fortifier les liens entre les Canadiens et la France¹¹⁸. Robert Shore Milnes était d'avis que « L'introduction de prêtres français dans cette colonie a eu pour effet d'affaiblir chez les membres du clergé canadien ce sentiment de dépendance qu'ils devaient entretenir à l'égard du gouvernement de Sa Majesté, et de mettre en leur esprit cette idée que Sa Majesté n'a pas le droit de les contrôler ni d'intervenir dans les affaires religieuses¹¹⁹. » Milnes avait empêché pour sa part un religieux français de s'établir au Canada en 1802. Le père Bozaven, supérieur de la maison de la Foi de Jésus, avait, avec l'assentiment de M^{gr} de La Marche, envoyé de Londres le père Zocchi, de sa communauté¹²⁰. Or le gouverneur du Bas-Canada s'oppose absolument à son admission ; et même si le père Zocchi est déjà arrivé à Québec depuis novembre 1801¹²¹, même si M^{gr} Plessis demande au gouverneur à trois reprises la permission de garder le religieux, rien n'y fait. Tant et si bien que le père a quitté le pays pour les États-Unis quelque temps après¹²². M^{gr} Plessis avait à son sujet une idée propre à effrayer le soupçonneux gouverneur : « L'idée d'un ordre calqué sur celui des Jésuites l'effraye

¹¹⁶ ASQ, Polygraphie XVIII, 22, Londres, 18 févr. 1798, lettre de Alary, prêtre émigré, à monsieur Robert, du séminaire de Québec.

¹¹⁷ DIONNE, *op. cit.*, p. 116, 179.

¹¹⁸ Lettre de Prescott à Portland, Québec, 23 août 1797, citée dans DIONNE, *op. cit.*, p. 390.

¹¹⁹ Lettre à John Sullivan, Québec, 21 oct. 1803, citée dans DIONNE, *op. cit.*, p. 393.

¹²⁰ AAQ, Registre des lettres, vol. III, p. 185, lettre de M^{gr} Plessis au P. Bozaven, 25 mai 1802.

¹²¹ AUQ, Annales des Ursulines de Québec, t. I, 1638-1822, p. 373 ; selon l'annaliste, le P. Zocchi est venu au Canada dans le but d'établir une maison de son ordre ; âgé de 27 ans, il portait le costume jésuite.

¹²² AAQ, Registre des lettres, vol. III, p. 196, lettre de M^{gr} Plessis à monsieur Bédard, 27 juill. 1802.

ou plutôt fait ombrage à quelques personnes qui l'influencent et lui en imposent. J'en suis vraiment affligé ; car nous aurions besoin dans l'intérieur du Diocèse de quelque maison qui encourageât l'éducation ecclésiastique ¹²³ (...) »

En somme, l'idée d'implanter une nouvelle communauté au Bas-Canada était rejetée par le gouverneur et sans appel. Malgré cette hostilité des gouverneurs Prescott et Milnes, si les prêtres émigrés sont venus si peu nombreux, c'est surtout parce qu'ils n'ont pas voulu accepter l'offre qui leur était faite et l'abbé Baston voyait juste quand il écrivait au début de 1793 : « Quant au projet du Canada, vous verrez qu'il n'est que partiel, qu'on y enverra que des gens de bonne volonté, si même on l'exécute jamais ¹²⁴. » En somme, dix-huit prêtres ont été envoyés par monsieur Émery, quelques-uns par M^{gr} de La Marche, sur l'invitation pressante de l'évêque de Québec et d'autres amenés par un concours de circonstances.

Un contingent de onze autres prêtres aurait pu débarquer à Québec et s'y établir en octobre 1801, mais la maladie contagieuse qui sévissait à bord du navire qui les transportait ne permit même pas aux autorités britanniques de les faire descendre. Il s'agit d'une frégate anglaise, *la Résistance*, qui, faisant voile vers Québec en escortant des vaisseaux marchands, avait rencontré un navire français en cours de route, s'en était emparée et avait fait prisonniers les onze prêtres à bord qui revenaient de la Guyane où ils avaient été déportés. Un seul peut enfin descendre, l'abbé Thorel, mais c'est pour mourir à l'Hôpital général quelques semaines après ¹²⁵. Les évêques Hubert et Plessis ont enfin désiré obtenir davantage de prêtres et même certaines communautés. Leur correspondance le montre abondamment ¹²⁶. Pierre-Georges Roy a affirmé pour sa part que les trappistes de France avaient songé dès 1789 à s'établir au Canada et que trois moines s'étaient mis en route mais qu'ils s'étaient arrêtés en Angleterre ¹²⁷. Cinq ans après, monsieur Alary, des Missions étrangères de Paris, annonce au directeur du séminaire de Québec le départ de Londres

¹²³ *Ibid.*, p. 186, lettre à M^{gr} de La Marche, 25 mai 1802.

¹²⁴ *Mémoires...*, t. II, p. 26-27.

¹²⁵ H. TÊTU, « Prêtres français prisonniers dans le port de Québec en 1801 », *BRH*, vol. VI, 1900, p. 101-108.

¹²⁶ Voir *RAPQ*, 1927-1928 et 1930-1931.

¹²⁷ « La Trappe de Langevin », *BRH*, vol. VI, 1900, p. 203-205.

de trappistes pour le Canada : « Je profite aujourd'hui du départ de cinq religieux de la Trappe qui vont s'embarquer pour le Canada dans la vue d'y faire un établissement pour y perpétuer l'austérité de leur règle. Quelque extraordinaire que paraisse d'abord ce projet, ils veulent néanmoins essayer, pleins de confiance en la divine providence ¹²⁸ (...) » Selon Laval Laurent, ces religieux français passés de la trappe de Mortagne en Suisse et réfugiés dans l'ancienne chartreuse de Val-Sainte près de Fribourg avaient manqué le bateau qui devait les transporter au Canada et étaient restés en Angleterre ¹²⁹. L'année suivante, M^{gr} Hubert répond à l'abbé de la Maison de Dieu de la Val-Sainte que rien ne lui procurerait autant de plaisir que de voir un monastère au Canada. M^{gr} Hubert lui explique que ces trappistes seront bien reçus mais qu'il ne peut leur promettre que des bois et bien peu de sujets chez les Canadiens : « Quant à l'espérance de former des novices, dit-il, elle ne peut être que très faible. Une telle austérité épouvante des hommes qui ne sont pas accoutumés au joug et à la gêne ; tel est le peuple de cette contrée ¹³⁰. » M^{gr} Plessis entretient le même désir au sujet des trappistes mais doute que le projet puisse se réaliser ¹³¹. En 1813, le même évêque prévient monsieur Burke, d'Halifax, que les moines ne doivent pas craindre d'être mal vus en venant au Canada, mais qu'ils doivent d'abord se faire agréer par le gouvernement ¹³². Enfin, en 1815, on constate que les trappistes sont installés à la Val-Sainte, à Annapolis en Nouvelle-Écosse ¹³³. Ils ne viendront s'établir dans la région de Québec qu'en 1862 ¹³⁴.

M^{gr} Plessis a encore entamé des négociations auprès du général des jésuites à Saint-Petersbourg et auprès de la cour de Rome pour que des pères viennent fonder un collège à Halifax, comme prêtres séculiers ¹³⁵ mais, selon ce que monsieur Chaumont lui a dit peu après,

¹²⁸ ASQ, Polygraphie XVIII, 19, Londres, 17 août 1794, reçue le 3 septembre.

¹²⁹ *Québec et l'Église aux États-Unis sous M^{gr} Briand et M^{gr} Plessis*, p. 138-139.

¹³⁰ *RAPQ*, 1930-1931, p. 317, lettre de M^{gr} Hubert au P. Augustin, abbé de la Maison de Dieu, 11 juill. 1795.

¹³¹ *RAPQ*, 1927-1928, p. 226, lettre de M^{gr} Plessis à l'abbé de Calonne, 24 juin 1801.

¹³² *RAPQ*, 1927-1928, p. 293, 16 mars 1813.

¹³³ *RAPQ*, 1927-1928, p. 309, lettre de Plessis au P. Vincent.

¹³⁴ P.-G. Roy, « La Trappe de Langevin », *loc. cit.*

¹³⁵ *RAPQ*, 1927-1928, p. 250, lettre de Plessis au général des jésuites, 24 déc. 1806.

M^{gr} Plessis pense que « leur esprit de corps ne s'accommodera point de ce parti ¹³⁶ ». Ce projet n'aboutit pas davantage. Un dernier prêtre français arrive au pays en 1813 en qualité d'aumônier du régiment de Watteville, l'abbé Pierre-Jacques de Lamothe. M^{gr} Plessis lui signe ses lettres de pouvoir le 13 juin et, la guerre finie, il sera le premier missionnaire des licenciés du régiment établis sur les terres de la rivière Rideau pour revenir ensuite comme curé de paroisse ¹³⁷.

Si l'on ajoute monsieur Allain, arrivé dès 1791 de Saint-Pierre et Miquelon, monsieur de Lavau, chanoine honoraire de Saint-Martin-de-Tours que M^{gr} Hubert a rencontré à Montréal en juin 1792 ¹³⁸, l'abbé Rousselet venu à Halifax la même année ¹³⁹, l'abbé de Longueville, préfet apostolique de Saint-Pierre, refusé par l'évêque de Québec qui le croit partisan de la Révolution ¹⁴⁰, et monsieur Thayer, venu tenter sa chance à Longueuil en 1796, cinquante et un prêtres émigrés sont donc passés au Canada, dont quarante sont demeurés ¹⁴¹. C'est extrêmement faible comme effectif quand on sait que 8,000 prêtres se sont réfugiés en Angleterre seulement. Mais c'est un effectif d'importance capitale quand on considère que le Canada ne comptait en 1790 que cent quarante-six prêtres. Cela signifie que le clergé canadien s'est augmenté de près du tiers en l'espace de dix ans. Les conséquences en allaient être incalculables ¹⁴². Dans cette perspective, il vaut la peine qu'on s'arrête pour examiner de plus près la composition de ce groupe. Au moment de leur arrivée, trois sont dans la cinquantaine, trois dans la quarantaine, quinze dans la trentaine et treize dans la vingtaine, ce qui fait un groupe jeune, en pleine vigueur physique et intellectuelle. Ces prêtres ou séminaristes, — car trois ont été ordonnés prêtres au Canada —, viennent de vingt et un diocèses différents,

¹³⁶ ASMEP, Amérique-Canada, vol. 344, p. 463, lettre de Plessis à Chaumont, 12 nov. 1807.

¹³⁷ Gérard MALCHELOSSE, « Deux régiments suisses au Canada », *Cahiers des Dix*, n° 2, 1937, p. 289.

¹³⁸ *RAPQ*, 1930-1931, p. 275, lettre de M^{gr} Hubert à monsieur Hody, nov. 1792 ; Lavau a dû retourner aux États-Unis.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 259-260, lettre de M^{gr} Hubert à monsieur Jones de Halifax, 14 janv. 1792 ; Rousselet a dû retourner aux États-Unis.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 285-286, 6 juill. 1793.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 344, lettre de M^{gr} Hubert au curé Denaut, 24 nov. 1796 ; Thayer a dû retourner aux États-Unis ; DIONNE, *op. cit.*, avait dénombré 45 prêtres en tout ; voir le tableau des prêtres émigrés, p. 192-193.

¹⁴² Voir *infra*, p. 210s.

dont ceux de Lyon, d'Orléans et de Coutances ont fourni le plus de membres¹⁴³, et comprennent trente-deux séculiers, dix-huit sulpiciens et un père de la Foi. Quant à leur origine sociale, autant qu'on sache, le plus grand nombre est de condition moyenne et l'un d'eux, l'abbé Daulé, est fils de domestiques. Quatre ont des noms à particule, dont un seul nous est bien connu, soit l'abbé Jacques-Ladislas de Calonne, frère du ministre de Louis XVI. Monsieur Malard est le fils d'un contrôleur des fermes du roi, les deux frères Desjardins, fils de négociants aisés et bien cotés d'Orléans, et monsieur Robin, fils de parents à l'aise et honorables. Cela fait ainsi huit personnes sur cinquante et une qui sont de la noblesse ou de la bonne bourgeoisie¹⁴⁴.

Peu importe, d'ailleurs, leur condition d'origine puisque la plupart ont quitté la France assez démunis d'argent. C'est l'évêque de Québec, les communautés et quelques curés qui ont payé les frais de passage d'Angleterre au Canada de la plupart d'entre eux. L'accueil qu'ils reçoivent de toutes les couches de la population est extraordinaire de sympathie et de générosité. Les trois envoyés en mission par M^{gr} de La Marche sont présentés à sir Alured Clarke, lieutenant-gouverneur, au château Saint-Louis dès le lendemain de leur arrivée¹⁴⁵. L'évêque accueille tous les autres à bras ouverts et leur accorde les bénéfices ordinaires auxquels les prêtres canadiens ont droit, en même temps qu'il leur confie un poste dans les missions, les paroisses rurales et urbaines, les séminaires de Québec, de Montréal et de Nicolet, les aumôneries. Il fait même de quelques-uns ses grands vicaires et ses conseillers écoutés. L'accueil de M^{gr} Hubert fut suivi de la confiance de ses successeurs Denaut et Plessis¹⁴⁶. C'est ce dernier qui fut le plus longtemps en contact avec les prêtres français, d'abord comme curé de la cathédrale au moment de l'arrivée du groupe Desjardins, ensuite comme coadjuteur de M^{gr} Denaut et enfin comme évêque de Québec. Il leur a donné les meilleurs postes d'aumôniers dans les communautés religieuses des trois villes et les plus belles cures des bords du Saint-Laurent. Desjardins, de retour à Québec après son voyage au Haut-Canada, peut écrire avec raison à son frère resté en

¹⁴³ Sept de Lyon, six d'Orléans et cinq de Coutances.

¹⁴⁴ Cette évaluation des prêtres émigrés est fondée sur les renseignements fournis par DIONNE, *op. cit.*, p. 171-175.

¹⁴⁵ *La Gazette de Québec*, 7 mars 1793.

¹⁴⁶ M^{gr} Denaut : 1797-1806 ; M^{gr} Plessis : 1806-1825.

France qu'il est l'objet d'une très grande considération à Québec¹⁴⁷. Six ans plus tard, M^{sr} Plessis, écrivant à M^{sr} de La Marche, termine ainsi sa lettre : « Les ecclésiastiques français continuent d'édifier le diocèse de Québec et d'y procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. J'ai souvent remercié le ciel d'avoir procuré un aussi précieux secours à cette petite portion du troupeau de Jésus-Christ¹⁴⁸. » Qu'ils soient curés, aumôniers, professeurs ou missionnaires, les prêtres émigrés de la Révolution se méritent l'estime unanime des populations, des témoignages nombreux en font foi¹⁴⁹. N'auraient-ils cependant point suscité ici et là quelque jalousie, porté quelque ombrage à leurs confrères canadiens ? Ce serait compter sans l'humaine nature. Au moment où monsieur Desjardins se félicite de la considération dont il est l'objet à Québec, François Gravé, l'un des derniers prêtres français venus au séminaire de Québec avant 1760, craint que cette grande considération fasse justement que le clergé canadien ne voie d'un mauvais œil la venue des prêtres émigrés : « Le Lord Dorchester applaudit à ce dessein (celui de faire venir des prêtres émigrés), ainsi que le Prince Édouard. Ils sont si enchantés des talents et des manières de MM. Desjardins et Gazelle et Raimbeaux qu'ils croient que tous les Émigrés feraient ici les mêmes merveilles. C'est précisément cette raison qui fait qu'en général le clergé canadien n'en voudrait pas. Vous en voyez assez la raison et je ne l'insinue qu'à vous¹⁵⁰ (...) » Il semble que certains membres du clergé ont en effet entretenu quelque appréhension face à l'arrivée soudaine de nombreux prêtres français. Selon Gravé, les Canadiens craignent que les Français, étant donné leurs talents et leur instruction, ne leur soient préférés pour les meilleurs postes et la haute administration de l'Église canadienne. M^{sr} Hubert corrobore cette opinion dans une longue lettre au curé de Saint-Denis-sur-Richelieu. Après avoir rappelé les besoins multiples que le clergé ne peut remplir à cause de son très petit nombre, après avoir souligné que la Providence est décidée justement à suppléer à cette carence

¹⁴⁷ AAE, Mémoires et documents, Angleterre, 47, 103, f. 345-348, Québec, 14 oct. 1793, lettre non signée, adressée à J. Desjardins, à Messas, à Baugenci, Dept. du Loiret, acheminée par N. Y. et Bordeaux, mais qui, comme le craignait l'auteur, a été saisie en France, puisqu'on la retrouve aux AAE.

¹⁴⁸ Lettre citée dans DIONNE, *op. cit.*, p. 118, 1799.

¹⁴⁹ Voir *les Ursulines de Québec*, t. II et IV ; *les Ursulines des Trois-Rivières depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, t. II et III.

¹⁵⁰ ASQ, Lettres S, 90a, 25 oct. 1793, lettre de Gravé à son frère à Jersey.

par les voies de la politique, l'évêque se déclare le protecteur des émigrés qui viendront et observe qu'il n'en tiendra qu'au clergé d'entrer dans ses vues. Il ajoute : « Je sais que, parmi nous, des gens qui ne pensent que pour eux-mêmes ont pris ombrage de cette émigration, ont murmuré, se sont plaints que ces nouveaux venus seraient préférés aux Canadiens, qu'il en résulterait pour ceux-ci du découragement ¹⁵¹ (...) » On a tout simplement crié trop tôt et trop haut et M^{sr} Hubert assure son correspondant qu'il prendra toutes les précautions de ce côté pour ne rien enlever aux Canadiens. À la fin, il s'impatiente et écrit : « Qu'on se défasse d'un certain préjugé national, qu'on considère les choses sur un point de vue plus étendu et plus libéral, qu'on préfère le bien général de la Religion à des vues particulières d'intérêts ¹⁵² (...) » Et l'évêque autorise le curé Cherrier à se servir de sa lettre auprès des autres confrères, le cas échéant. Une telle crainte chez les curés canadiens était fort compréhensible en l'occurrence. On peut citer un cas où des difficultés ont été faites à un prêtre français : chez les ursulines de Trois-Rivières, où six religieuses auraient refusé de se confesser à monsieur Saint-Marc, parce que français ¹⁵³. En 1798, Colbert de Maulevrier notait, lors de son voyage au Canada, qu'il était « fâché d'être obligé de dire, à la honte des prêtres Canadiens, qu'humiliés sans doute de la comparaison qu'on peut faire d'eux aux ecclésiastiques Français dernièrement arrivés, ils les voient avec une très grande jalousie, surtout les St-Sulpiciens qui sont à Montréal ¹⁵⁴ ». Peut-être le voyageur français faisait-il allusion au déplacement de monsieur Marchand, sulpicien canadien, qui avait été remplacé par monsieur Chicoineau comme directeur du collège de Montréal en 1796 ¹⁵⁵. Il reste néanmoins que ces questions d'amour-propre n'ont causé aucun conflit important jusqu'à 1815, comme il s'en produira après à Montréal et pour des raisons d'ordre politique. Quant au sentiment des populations des villes, des campagnes ou des missions du golfe Saint-Laurent, il est

¹⁵¹ *RAPQ*, 1930-1931, p. 286-287, lettre au curé Cherrier, 13 juill. 1793.

¹⁵² *Ibid.*, p. 287.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 339, lettre de M^{sr} Hubert au curé Noiseux, des Trois-Rivières, 6 oct. 1796.

¹⁵⁴ Gilbert CHINARD, *le Comte de Colbert Maulevrier. Voyage dans l'intérieur des États-Unis et au Canada*, p. 66-67.

¹⁵⁵ Olivier MAURAUULT, *le Petit Séminaire de Montréal*, p. 35-36.

entièrement favorable. Lors de l'appel de M^{gr} Hubert à l'été de 1793, les Canadiens avaient répondu avec enthousiasme et étaient prêts à souscrire de l'argent et à héberger des émigrés : « On a vu, disait un ancien prêtre du Séminaire de Québec, jusqu'à des pauvres gens s'offrir à transporter gratuitement les effets des émigrants. D'autres mirent à la disposition de l'évêque des maisons non occupées, d'autres des appartements meublés ¹⁵⁶ (...) » En 1806, les paroissiens des Écu-reuils, petit village des bords du Saint-Laurent à vingt milles en amont de Québec, supplient M^{gr} Plessis de leur laisser leur pasteur, Jean-Denis Daulé, qui est à leur tête depuis dix ans ; cette paroisse avait déjà été vingt ans sans curé et elle le sera encore pendant vingt autres années après le départ de Daulé ¹⁵⁷. Les habitants de Saint-François de la Nouvelle-Beauce avaient présenté une requête similaire à l'évêque de Québec en 1802 au sujet de monsieur Robin, qui n'en fut pas moins déplacé à l'Île-aux-Coudres ¹⁵⁸.

Un seul de ces émigrés a donné « une fausse note », comme l'écrivait pudiquement Dionne, et c'est l'abbé Jacques de La Vaivre, parti « en toute hâte pour son pays natal le 15 juillet 1803 ¹⁵⁹ ». Son départ précipité avait un sérieux motif que Dionne semble avoir ignoré : La Vaivre avait fui le couvent des ursulines des Trois-Rivières, dont il était l'aumônier, avec l'une des religieuses, la mère Sainte-Anne. Passé aux États-Unis avec elle, il la fit entrer en communauté à Baltimore avant de rentrer en France. La religieuse alla en France à son tour et La Vaivre la fit entrer de nouveau comme novice dans une communauté de Paris, pendant qu'il s'engageait dans les armées de Napoléon ¹⁶⁰.

Dionne, qui a connu la tradition orale sur les prêtres émigrés de la Révolution, résume assez bien le sentiment populaire quand il écrit : « Les contemporains des Raimbault, des Calonne et des Roque se sont toujours complu à considérer ces réfugiés comme des héros de

¹⁵⁶ DIONNE, *op. cit.*, p. 70.

¹⁵⁷ MÈRE SAINTE-SOPHIE-BARAT, O.S.U., *Jean-Denis Daulé et son époque (1765-1852)*, thèse dactyl., p. 373.

¹⁵⁸ AAQ, Registre des lettres, vol. III, p. 208-209, lettre de Plessis à Robin, 18 oct. 1802.

¹⁵⁹ DIONNE, *op. cit.*, p. 257.

¹⁶⁰ ASQ, M 74, Louis Labadie, Journal, t. III, p. 116, 22 nov. 1805 ; APC, Q93, p. 46, Québec, 21 oct. 1803, lettre du gouverneur Milnes à John Sullivan, sous-secrétaire d'État à Londres.

LISTE DES ECCLÉSIASTIQUES ÉMIGRÉS AU CANADA

A. Liste établie par N.-E. DIONNE, *les Ecclésiastiques et les Royalistes français...*, p. 171-172.

LISTE DES ECCLÉSIASTIQUES RÉFUGIÉS AU CANADA

<i>Naissance</i>	<i>Arrivée</i>	<i>Noms</i>	<i>Départ</i>	<i>Mort</i>
1738	1791	Allain, Jean-Baptiste		1812
1753	1793	Desjardins, Philippe-Jean-Louis	1802	1833
	"	Gazel, Pierre	1796	
1754	"	Raimbault, Jean-André		1813
1758	"	Le Saulnier, Candide-Michel, P. S. S.		1830
1750	1794	Ciquard, François, P. S. S.		1824
1771	"	Périnault, Pierre-Joseph		1821
1776	"	Daulé, Jean-Denis		1852
1766	"	Rivière, Claude, P. S. S.		1820
	"	Le Courtois, François-Gabriel		1828
	"	Castanet, Jean-Baptiste-Marie		1798
1760	"	Roux, Jean-Henri-Auguste, P. S. S.		1831
1758	"	Malard, Anthelme, P. S. S.		1832
1763	"	Thavenet, Jean-Baptiste, P. S. S.	1815	1844
1765	"	Humbert, François-Joseph, P. S. S.		1835
1766	"	Rivière, Claude, P. S. S.		1820
1767	"	Sattin, Antoine, P. S. S.		1836
1757	"	Molin, Antoine-Alexis, P. S. S.		1811
1768	"	Robin, François-Marie, P. S. S.		1804
1768	"	Sauvage de Châtillonnet, J.-L.-M., P. S. S.		1841
	"	Nantetz, Philibert, P. S. S.	1795	
1772	"	Des Garets, Guillaume-Marie de Garnier, P. S. S.		1802
1738	1795	Malavergne, Pierre-Joseph		1812
1776	"	Courtin, Claude-Gabriel		1832
	"	De La Vaivre, Jacques	1803	
1779	"	Raimbault, Jean		1841
1757	"	Lejamtel de La Blouterie, François		1835
1765	1796	Houdet, Antoine, P. S. S.		1826
1766	"	Orfroy, Urbain		1846
	"	Saint-Marc, Joseph-Jean-Baptiste	1802	1842
1768	"	Villade, Antoine		1839
1768	1796	Chicoineau, J.-B.-Jacques, P. S. S.		1838

<i>Naissance</i>	<i>Arrivée</i>	<i>Noms</i>	<i>Départ</i>	<i>Mort</i>
	1796	Jaouën, Charles-Bonaventure, P. S. S.		1806
1761	"	Roque, Jacques-Guil'auime, P. S. S.		1840
1764	"	Joyer, René-Pierre		1847
1772	"	Fournier, Charles-Vincent		1839
	1798	De Borniol, Pierre-Bernard		1818
	"	Champion, Gabriel		1808
1763	"	Gibert, Pierre		1824
1763	"	Gaiffe, Jacques-Antoine		1800
1760	1799	Sigogne, Jean-Mandet		1844
1742	"	De Calonne, Jacques-Ladislas		1822
1752	"	Pichart, Amable		1819
	1801	Thorel, Nicolas-Aubin		1802
1772	1802	Boussin, Simon, P. S. S.		1827
<i>B. Liste ajoutée par l'auteur.</i>				
	1792	Lavau	1792
	"	Longueville	1792
	"	Rousselet	1792
	1796	Thayer
	1801	Zocchi, père de la Foi	1802
	1813	De Lamothe, Pierre-Jacques		1847

la foi. Ils étaient respectés en conséquence. « C'est un prêtre français, disait-on, qui a tout quitté, famille et patrie, plutôt que de renoncer à sa religion ce doit être un saint prêtre ¹⁶¹. » Comme en Angleterre, comme aux États-Unis où une centaine de prêtres et religieux ont émigré et dont six sont devenus évêques ¹⁶², l'accueil a été très cordial dans toutes les couches de la population et ne s'est jamais démenti chez les Canadiens.

La peur des arpens de neige et l'espoir de rentrer vite en France n'ont donc pas permis à plus d'une cinquantaine de prêtres émigrés d'adopter le Canada. D'ailleurs les États-Unis n'en ont attiré qu'une centaine seulement. La jeune république américaine avait pourtant meilleure réputation et les émigrés laïcs s'y sont réfugiés en beaucoup

¹⁶¹ DIONNE, *op. cit.*, p. 122.

¹⁶² Voir F.-X. PLASSE, *le Clergé français réfugié en Angleterre*; Leo F. RUKOWSKI, *French Emigre Priests in the United States (1791-1815)*.

plus grand nombre¹⁶³. Même les tentatives de colonisation n'ont pas manqué de la part de la noblesse royaliste. Henri Carré a raconté jadis l'équipée des colonisateurs du Sécoto qui se sont rassemblés à Gallipolis et à Mariette en 1790, pour ensuite se disperser ou fonder d'autres établissements comme celui d'Asylum près de Pittsburg et enfin rentrer en France pour la plupart¹⁶⁴. Cette incapacité congénitale de la noblesse française à la fin de l'Ancien Régime s'est également manifestée au Canada. Monsieur Desjardins et le chevalier de La Corne avaient fait un voyage fructueux à l'été de 1793 au Haut-Canada et le gouverneur Simcoe, qui avait besoin de peupler sa province, avait offert des terrains aux futurs colonisateurs émigrés. Pendant ce temps, le vicomte de Vaux publiait une brochure dans laquelle il faisait part de son projet de fonder des colonies d'émigrés royalistes au Canada et il demandait de l'argent à cette fin¹⁶⁵. La guerre étant déclarée avec la France, Pitt ne voulait fournir aucun subside et le vicomte de Vaux dut remettre son projet¹⁶⁶. Il reviendra à la charge auprès du gouvernement britannique en 1797 et en 1804, sans plus de succès. Un autre aristocrate, mieux connu du gouvernement britannique pour son activité contre-révolutionnaire et notamment pour la part qu'il avait prise dans l'expédition de Quiberon, fut écouté de Pitt. Homme très intelligent, habile, d'une extrême activité, selon Thiers¹⁶⁷, le comte Joseph de Puisaye présenta en 1797 un mémoire au gouvernement de Londres dans lequel il exposait de façon remarquable un projet détaillé d'établissement au Canada¹⁶⁸. Selon le plan de Puisaye, l'argent serait pris à même les fonds que Londres versait chaque année aux émigrés, le gouvernement donnant des terres aux colons et payant

¹⁶³ Voir F. S. CHILDS, *French Refugee Life in the United States (1790-1800)*...

¹⁶⁴ « Les émigrés français en Amérique (1789-1793) », *la Revue de Paris*, 5^e année, vol. III, mai-juin 1898, p. 311-340 ; Léonie VILLARD, *la France et les États-Unis. Échanges et rencontres, (1524-1800)*, p. 196-211 ; Jean VIDALENC, *les Émigrés français (1789-1825)*, p. 256s.

¹⁶⁵ Charles GRANT, V^{te} de Vaux, *Proposals for a subscription to form colonies in Canada of French émigrants, loyalists, and ecclesiastics*, Londres, 1793.

¹⁶⁶ L. E. TEXTOR, *A Colony of Émigrés in Canada*, p. 6 ; DIONNE, *op. cit.*, p. 131-132.

¹⁶⁷ Voir DIONNE, *op. cit.*, p. 134.

¹⁶⁸ APC, Q286-2, p. 478, Esquisse (politique et financière) d'un établissement à former au Canada pour l'établissement des émigrés français, dans DIONNE, *op. cit.*, p. 396-406, qui attribue ce mémoire à Puisaye.

toutes leurs dépenses pendant les trois premières années. Un régiment de soldats défricherait les terres, construirait les maisons des colons, et ces soldats seraient payés par les fonds militaires du Canada. Quant aux officiers du régiment, ils seraient pris chez les émigrés dont le colonel ne serait nul autre que de Puisaye. Le nombre des émigrés serait de 300 à 400 pour la première année. Le gouvernement paierait le transport des volontaires et serait remboursé par les taxes que l'on imposerait aux propriétés, étant entendu que la colonie ne verserait aucune autre taxe à l'Assemblée du Haut-Canada avant l'extinction de cette dette.

Puisaye comptait parmi ses amis Pitt et Windham, secrétaire à la Guerre, ce qui facilita les choses. Le gouverneur Simcoe, rentré à Londres à ce moment, fut approché et donna son consentement¹⁶⁹. Le public connut à son tour par la presse le projet de Puisaye et apprit bientôt que le gouvernement l'approuvait. Près de cinq cents personnes s'offrirent alors à Puisaye, dont deux évêques, huit marquis, six comtes, un baron, un médecin, des officiers de marine, sept chevaliers de Saint-Louis. Le moment venu de s'engager il n'en resta que quarante-quatre, dont sept femmes. Le groupe comptait un état-major de quatorze personnes du second ordre¹⁷⁰. Embarqué à l'été de 1798, il arrivait à Québec le 7 octobre, où il embauchait vingt et un Canadiens et repartait aussitôt pour le Haut-Canada. En cours de route, cinq nobles s'arrêtèrent à Kingston et les autres s'établirent à Windham, au nord de la ville de York, et à Niagara. Le Haut-Canada leur concéda quatre cantons et 4,150 acres de territoire. Un an après, il n'en restait déjà plus que vingt-cinq et treize en 1802, Puisaye étant lui-même rentré en 1801. Ceux qui s'installèrent se livrèrent à l'agriculture et au commerce. Un seul réussit à développer un bon commerce avec les Indiens, c'est Quetton de Saint-George, qui acquit une belle fortune, surtout en terres. Il rentra lui-même en 1815, et ce fut le dernier¹⁷¹. De cette tentative de colonisation au Haut-Canada, il n'est rien resté, pas même le souvenir. C'est au Bas-Canada que quelque chose en est demeuré. Quetton Saint-George avait eu deux enfants hors mariage de Marguerite Vallières, fille du forgeron que Puisaye avait engagé

¹⁶⁹ TEXTOR, *op. cit.*, p. 153.

¹⁷⁰ DIONNE, *op. cit.*, p. 135-139.

¹⁷¹ TEXTOR, *op. cit.*, p. 36-73.

à Québec. Sa fille Marie reçut son éducation en France mais revint habiter au Canada en 1838 avec son mari Paul Marmet, négociant français. Quant à son fils, Laurent-Aurez, il étudia chez les sulpiciens de Montréal, devint notaire et eut à son tour trois fils¹⁷². Il faut beaucoup d'imagination pour prétendre que cette tentative ne fut pas un échec¹⁷³, en tous points semblable à celui de Gallipolis et d'Asylum.

Outre ces deux mouvements d'émigration organisés avec le consentement de Londres, le ressac de la Révolution a poussé vers nos rivages quelques autres individus dont la plupart n'ont fait que passer. Selon l'ordre de leur entrée au pays, signalons l'arrivée d'Alexis Barthe, qui avait suivi comme son ombre monsieur Philippe-Jean-Louis Desjardins, parti d'Orléans déguisé en cocher de fiacre. Barthe s'était lui-même déguisé et ne s'était fait reconnaître à Desjardins qu'une fois rendu sur le navire qui les amenait à New York. Or Desjardins était un ami de la famille Barthe. Le navire ayant fait relâche dans le port d'Annapolis en Nouvelle-Écosse, Desjardins donna au jeune homme quelques pièces d'argent et une lettre de recommandation pour le premier prêtre rencontré. Barthe descendit à terre et alla s'établir d'abord au Nouveau-Brunswick et ensuite en Gaspésie¹⁷⁴. La même année, c'est le gouverneur-citoyen Galbaud qui pénétrait au Canada en septembre au grand dam des autorités britanniques. Galbaud, gouverneur de Saint-Domingue, était venu à New York avec la flotte mutinée, dont l'amiral Sercey prit le commandement sur l'ordre de Genet. Une fois arrivé au fort Saint-Jean sur la frontière canado-américaine, Galbaud se livra au commandant du fort avec un aide de camp et un sergent, prétendant qu'il était venu se réfugier au Canada par suite d'une brouille avec ses compatriotes. Il demanda la permission de passer l'hiver à Montréal en attendant sa femme et ses enfants. Les autorités s'en méfiaient comme de la peste et l'expédièrent à Québec comme prisonnier de guerre. Dorchester lui confia qu'il le mettrait sur le premier bateau qui appareillerait pour l'Europe. Le 13 octobre, Galbaud s'évadait de la prison de Québec avec son aide

¹⁷² DIONNE, *op. cit.*, p. 153 ; contrairement à ce que Dionne affirme, Quetton Saint-George ne s'est pas marié au Canada.

¹⁷³ VIDALENC, *op. cit.*, p. 257.

¹⁷⁴ J.-G. BARTHE, *Souvenirs d'un demi-siècle ou Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine*, p. 235s. ; J.-G. Barthe était le descendant d'Alexis.

de camp, brûlant la politesse à Dorchester et non sans avoir soulevé la curiosité de la population québécoise¹⁷⁵.

Quelques rares personnages sont venus des Antilles dans les années suivantes. À l'été de 1794, le baron de Roux arriva muni d'un passeport du général Williamson, des Antilles, et Dorchester fut bien obligé de l'accueillir. Mais le gouverneur de Québec écrivit au général de ne plus envoyer de Français munis de passeport, étant donné les règlements établis¹⁷⁶. Malgré cette défense, cinq autres personnes des Antilles munies de passeport, dont le marquis Louis-Philibert-Gabriel de Barrail, se présentèrent à Dorchester en 1795. Comme ces émigrés étaient dans la plus grande détresse, les Québécois ouvrirent une souscription pour leur venir en aide. Et Dorchester fut obligé de suspendre les règlements pour quatre mois, afin que ces personnes puissent obtenir un permis de rester ou d'aller ailleurs¹⁷⁷. On voit assez que le gouvernement du Canada tenait les portes fermées aux émigrés. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt fut vite retourné aux États-Unis par Dorchester et dut se contenter d'avoir vu les chutes du Niagara¹⁷⁸. Colbert de Maulevrier put visiter en 1798 les deux provinces du Canada, observer tout à loisir personnes et choses et nous laisser un excellent tableau de Québec et de Montréal¹⁷⁹. Si l'on en croit une tradition tenace, la Révolution aurait envoyé un bâtard de qualité au Canada, nul autre qu'un des fils naturels de Louis XV, tant il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches. Toujours est-il que monsieur Courtin, prêtre émigré arrivé en 1795, aurait amené avec lui Jean-Louis de Bourbon, qui vécut sous le nom de Jean-Baptiste de Caraffe, exerça le métier d'orfèvre et se fixa à Bécancour où il mourut en 1813, marié et père de famille¹⁸⁰. La tradition veut aussi que Louis XVII soit venu se réfugier au Canada à la fin du XVIII^e siècle sous le nom de Jacques Brooks, emmené d'abord en Nouvelle-

175 APC, Q66, p. 171-173, lettre de Dorchester à Dundas, 23 oct. 1793; *la Gazette de Québec*, 20 oct. 1793.

176 Lettre de Dorchester à Portland, 25 juill. 1795, citée dans DIONNE, *op. cit.*, p. 424.

177 *Ibid.*

178 *Ibid.*

179 *Voyage dans l'intérieur des États-Unis et au Canada*, publié par G. Chinard.

180 A.-H. GOSSELIN, « Jean-Louis de Bourbon », *BRH*, vol. IX, 1903, p. 59-60; *la Presse*, Montréal, 28 oct. 1959, 17 mars 1960, 8 janv. 1964; il y aurait encore une quinzaine de Caraffe vivant au Québec.

Angleterre et ensuite à l'Île-Dupas sur le Saint-Laurent par un soldat anglais du nom de James Brooks. Louis XVII alias Jacques Brooks se maria à Marguerite Cayer à l'Île-Dupas en 1821 et mourut presque centenaire en 1884¹⁸¹.

Monsieur Bellemare, l'un des futurs rédacteurs de *l'Ami de la religion* aurait fait un séjour au Canada entre 1798 et 1802¹⁸². Pierre Descombes, marin français fait prisonnier par les Anglais, accepta du service dans la marine britannique pour échapper aux mauvais traitements et assista à la bataille d'Aboukir. Le navire sur lequel il travaillait s'étant trouvé dans la rade de Québec vers 1800, Descombes décida de désertir, se jeta à l'eau et réussit à atteindre le rivage. Malheureusement, son frère, qui l'accompagnait, se noya. Il se retira à l'Île d'Orléans où il enseigna pendant de très nombreuses années et mourut à Saint-Roch de Québec à l'âge de cent onze ans¹⁸³.

La guerre allait enfin apporter un contingent important de Français au Canada, lors du conflit de 1812 entre l'Angleterre et les États-Unis. Les forces britanniques étant fort occupées sur le continent européen et sur mer, Londres envoya pour la défense du Canada les fameux régiments suisses de Meuron et de Watteville, composés de soldats étrangers de multiples nationalités. Le régiment de Meuron, du nom de son premier colonel, Charles-Daniel de Meuron, fut levé en Suisse en 1781 pour aller servir sous la Compagnie des Indes orientales françaises et alla aux Indes avec l'escadre de Suffren. En 1796, il passa aux Anglais avec son colonel et rentra en 1807 en Angleterre pour être envoyé en Méditerranée où se trouvait déjà le régiment de Watteville. Celui-ci avait été levé par Louis XIV en 1671. Lors des massacres de septembre 1792, ce régiment, qui se trouvait à Berne, fut licencié, mis au service de la Grande-Bretagne en 1798 et envoyé en Méditerranée¹⁸⁴.

181 Archives de la paroisse de la Visitation-de-la-Sainte-Vierge de l'Île-Dupas, Livre de généalogie, commencé par l'abbé Plinguet et continué par ses successeurs ; raconté par l'abbé S. Laporte, curé de 1951 à 1958, au verso de la page des Brooks (manuscrit).

182 *Le Canadien*, Montréal, 3 janv. 1844.

183 L.-P. TURCOTTE, *Histoire de l'Île d'Orléans*, p. 109 ; Descombes, né en 1746 à Bordeaux, est mort en 1858.

184 G. MALCHELOSSE, « Deux régiments suisses au Canada », *Cahiers des Dix*, n° 2, 1937, p. 262-263.

Les deux régiments servirent en Espagne et au Portugal et la guerre de 1812 trouva les Meurons en garnison à Malte et les Wattevilles en Espagne. Partis de la Valette et de Cadix, ils arrivèrent en mai et juin 1813 à Québec, après un arrêt en Angleterre où ils comblèrent leurs effectifs avec des soldats français prisonniers, qui acceptèrent de servir dans les armées anglaises à la condition de ne pas combattre contre la France¹⁸⁵. Les autres éléments de ces régiments étaient formés d'Espagnols, de Corses, d'Italiens, de Siciliens, de Maltais, d'Allemands, d'Autrichiens, de Belges et de Polonais. Les effectifs débarqués à Québec comptaient environ 2,500 hommes. Le régiment de Meuron, qui comprenait la plupart des soldats français, fut affecté à la défense du Richelieu tandis que celui de Watteville fut expédié au Haut-Canada. Les Français reçurent évidemment un accueil chaleureux de la population de Québec et de Montréal¹⁸⁶. À Noël 1813, la paroisse de Notre-Dame de Montréal invita le corps de musique des Meurons à participer à la messe de minuit¹⁸⁷.

Ces vétérans des guerres de l'Empire furent invités à demeurer au Canada lors de leur licenciement en 1815 et 1816. Plusieurs centaines acceptèrent, dont un certain nombre de Français, officiers et soldats, à qui le gouvernement donnait cent acres de terre à défricher. Les uns s'établirent dans les cantons de Grantham et de Wickam, près de Drummondville¹⁸⁸, autour de Montréal, dans les villes et dans la vallée du Richelieu, alors que d'autres reçurent des terres dans la région de la rivière Rideau non loin d'Ottawa. Un groupe de Wattevilles alla dans la région de Toronto et un groupe de Meurons dont beaucoup de Français se rendirent jusqu'à la Rivière Rouge, dans la future province du Manitoba, avec lord Selkirk, où ils s'établirent près d'une rivière qu'ils nommèrent la Seine¹⁸⁹ ! Une rue de Saint-Norbert, banlieue de Saint-Boniface, porte encore le nom de Meuron. Un grand nombre préféra néanmoins rentrer en France. Un maître d'école de Varennes, Labadie, qui a eu l'heureuse idée de tenir son journal, a assisté au

¹⁸⁵ A. ACHINTRE, « Les Meurons et les Wattevilles », *BRH*, vol. V, 1899, p. 116.

¹⁸⁶ Isidore LEBRUN, *Tableau statistique et politique des Deux Canadas*, p. 39 ; plusieurs de ces soldats avaient été faits prisonniers à Bailen.

¹⁸⁷ MALCHELOSSE, art. cité, p. 273.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 274.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 270 ; B. SULTE, *Histoire de la milice canadienne-française (1760-1897)*, p. 113-114.

passage de ces soldats en route pour le port d'embarquement. Il en hébergea quelques-uns chez lui et se plut à leur faire raconter leur épopée¹⁹⁰. Parmi ceux qui sont restés, on retrouve Philippe Condellier, maître d'école à Boucherville en 1817, « soldat de l'Empire, citoyen du département de la Seine cy devant paye maître sergent du Régiment de Meurons¹⁹¹ », J.-L. Ployart, capitaine à demi-solde du régiment de Watteville qui signe comme témoin à la sépulture de Jacques Adhémar, capitaine du corps des Voltigeurs canadiens, décédé le 4 novembre 1822 à Drummondville¹⁹². L'un des braves grenadiers d'Austerlitz et de Friedland devint bedeau de la paroisse Saint-Marc-sur-Richelieu¹⁹³. Trois héros du régiment de Meuron, dont le plus jeune était âgé de soixante-treize ans, reçurent enfin la médaille de Sainte-Hélène des mains du vice-consul de France à Montréal en 1869, dans leur village de Napierville. Tous trois furent heureux de dire qu'ils étaient « laboureurs », riant, pleurant et criant : « Vive l'Empereur¹⁹⁴ ! »

Ces soldats français, admirateurs de l'empereur, étaient cependant encadrés par quelques officiers français qui, eux, étaient des émigrés et certes légitimistes. L'un d'eux, Joseph-D. Mermet, lieutenant et adjudant au régiment de Watteville, franc royaliste, avait conquis le public lettré canadien. Au cours des trois années qu'il a passées au pays, il a écrit des poésies et entretenu une correspondance avec Jacques Viger, grand collectionneur de l'époque, qui publiait les poésies de Mermet dans *le Spectateur*. Jacques Viger et M^{re} Plessis lui conseillèrent de s'établir en terre canadienne lors du licenciement des Wattevilles en 1816, mais, comptant sur les largesses des Bourbons retrouvés, il rentra en France. L'adjudant termina sa carrière à Marseille avec la Croix de Saint-Louis, pauvre et oublié¹⁹⁵. Pour quelques royalistes demeurés, il s'est répandu dans nos campagnes de fervents napoléoniens qui, on le devine, vont alimenter le culte et la légende de l'empereur. Mais on sait que nécessité fait loi : l'Angleterre ayant besoin de soldats en 1812, elle n'hésita pas à envoyer les plus fervents

¹⁹⁰ ASQ, M 74, Louis Labadie, Journal, t. IV, p. 135-140.

¹⁹¹ *Ibid.*, t. V, p. 95-96.

¹⁹² J.-C. SAINT-AMANT, *Un coin des cantons de l'Est...*, p. 37.

¹⁹³ LEBRUN, *op. cit.*, p. 39.

¹⁹⁴ ACHINTRE, art. cité, p. 116.

¹⁹⁵ Camille ROY, *Nos origines littéraires*, p. 159-203.

admirateurs de son ennemi dans la colonie où elle craignait le plus l'influence de Napoléon¹⁹⁶.

*

Peu de Canadiens sont allés en France, mais une immigration relativement importante s'est faite au Canada. La correspondance entre les Français et les Canadiens s'est poursuivie, même si elle a ralenti son rythme au cours des années 1793-1815. Les membres de la famille La Corne de Loches, de Londres ou de Montréal continuent d'échanger des nouvelles et de commenter les événements de la Révolution. Au début de l'année 1793, Élisabeth La Corne fait part de sa hâte de rentrer au Canada, mais pas avant qu'elle n'ait réglé les affaires de son frère. Tout est paisible à Loches, dit-elle, sauf que les prix sont exorbitants. Quant au serment, les religieuses refusent de le prêter, comme elle l'écrit :

La municipalité est venue le 12 de ce mois par ordre du district et département nous demander le serment. Il ne s'en est pas trouver une seule qui l'aye voulu prester, mais il faut observer que les mères prieures et sous prieures étaient sorties de la maison depuis 4 jours. Nous ne pouvons que nous louer de la municipalité. Elle s'est conduite avec la plus grande honnêteté, elle a terminé par une délibération avec la commune qu'ils ont envoyée au département pour nous conserver. Ils se louent beaucoup de nos bons soins et font grandement notre éloge. Nous attendons la réponse du département¹⁹⁷ (...)

Cela ne veut pas dire pour autant que tout va bien comme dans le meilleur des mondes. Si la municipalité laisse en effet les sœurs tranquilles, il n'en est pas ainsi du district, dont le président est le curé Pottier, « schismatique et républicain », qui s'oppose à conserver des religieuses qui refusent le serment. Et la persécution pourrait bien

¹⁹⁶ Il nous a été impossible d'évaluer le nombre de soldats et d'officiers français de ces régiments. Selon les listes de paie retrouvées aux APC, Mg 13, B4, p. 14-15, il y a 1,355 inscrits au régiment de Watteville, dont 25 sont Français de nom, et 1,043 au régiment de Meuron, dont 82 sont Français.

¹⁹⁷ ASQ, FV, VII, 57, 16 janv. 1793, lettre à son frère le chevalier, reçue à Montréal le 26 avril.

forcer des Canadiens à retourner au Canada, ainsi qu'Élisabeth La Corne le confie à ses parents : « Depuis sept mois, nous sommes privés des secours spirituels. Depuis le 26 octobre (1792) nous sommes dévoilées et en habit séculier et depuis ce temps, nous sommes comme l'oiseau sur la branche (...) Si la paix, car tôt ou tard il faudra qu'elle se fasse, ne rend pas le calme et la tranquillité, beaucoup de familles passeront je crois en Canada, si nous n'avons pas le libre exercice de notre S^{te} religion¹⁹⁸ (...) » L'abbé Douglas a été massacré le 2 septembre 1792, victime de la fureur populaire et « On parle fortement d'exporter nos prêtres qui avaient été excepter de la première exportation (...); il est vrai que l'on prétend qu'il y en a un nombre de cachés, mais il paraît un décret qui promet cent livres à celui ou celle qui les dénonceront. Ainsi il faut s'attendre qu'il y aura une furieuse recherche¹⁹⁹ (...) » Quant aux biens personnels du chevalier son frère, ils ont été vendus, puisqu'on le considère comme émigré, mais Élisabeth a racheté au moins les portraits²⁰⁰.

Au cours des années 1793 et 1794, la correspondance se fait plus rare à cause de la guerre et beaucoup de lettres de France ou du Canada n'ont pu se rendre à destination. En février 1795, Élisabeth annonce à son frère qu'elle va déménager chez un honnête citoyen et qu'elle va « manger les fonds et les très fonds²⁰¹ ». Un an et demi après, elle fait part de la mort de sa vieille tante La Corne, la sœur Lacroix, ancienne religieuse de l'Hôpital général de Québec, décédée à Loches au printemps de 1796²⁰². Puis la situation s'est améliorée et Élisabeth fait le compte de la Terreur : « Depuis la mort de Robespierre, nous respirons, il n'est plus question d'arrestation et de guillotines, etc, mais on ne peut calculer toutes les personnes de tout sexe et de tout âge qui ont péri sous le règne révolutionnaire tant par les guillotines que les pognards, les fusillades et les noyades²⁰³ (...) » Et malgré la liberté des cultes décrétée, les églises sont encore fermées. « Point d'église pour nous, si quelques fidèles ont des secours spirituels,

¹⁹⁸ ASQ, FV, VII, 56, 24 févr. 1793, lettre à Angélique La Corne.

¹⁹⁹ *Ibid.*, 58, 27 févr. 1793, lettre au chevalier, reçue à Lavaltrie le 11 juillet.

²⁰⁰ *Ibid.*, 59, 14 mars 1793, lettre à son frère le chevalier, envoyée à Périnault à Londres, en route pour le Canada, où il sera rendu le 11 juillet.

²⁰¹ *Ibid.*, 60, 4 févr. 1795, reçue le 23 mai.

²⁰² *Ibid.*, 61, 11 juin 1796, reçue le 31 déc., lettre au chevalier.

²⁰³ *Ibid.*, 63, 21 févr. 1797, lettre à son frère et à sa sœur Angélique.

c'est rare et dans le secret. Voilà où nous en sommes²⁰⁴. » À la fin de 1797, Élisabeth était enfin sur le point de partir pour le Canada quand un Douglas de Montréal-en-Bugey, resté seul par suite de la mort de sa femme, Marie-Charlotte de La Corne, lui demanda de venir demeurer avec lui en décembre. Faisant taire son chagrin, elle alla habiter chez cet oncle²⁰⁵. Pendant ces années 1794–1800 d'ailleurs, les La Corne du Canada avaient d'autres nouvelles, venant de Bellot-Ramsay et du ci-devant curé Rocher de Loches, émigrés à Londres²⁰⁶. Si Bellot-Ramsay réussissait à garder le contact avec Loches, il n'en était pas de même du curé Rocher, comme celui-ci l'écrivait au chevalier La Corne²⁰⁷. En 1797, les choses semblent si bien aller en France, vues de Londres, que Bellot-Ramsay invite La Corne à se munir de certificats aux fins de prouver qu'il a quitté la France pour affaires en 1792 et de sorte qu'il puisse rentrer dans ses propriétés la paix venue²⁰⁸. Quant au curé Rocher, il concède que cela va mieux et que les émigrés rentrent de toutes parts, mais se demande si on ne se presse pas trop, étant donné que les Talleyrand, les Sieyès et les Camus sont encore à la tête du gouvernement²⁰⁹. La dernière lettre des archives du séminaire de Québec est datée du 22 août 1801 et vient du curé Rocher, toujours à Londres, qui évoque la rumeur d'un concordat entre Bonaparte et le chef de l'Église. Il remercie encore mesdames de La Valtrie et de La Naudière pour la chambre qu'elles lui donnèrent lorsqu'il fut forcé de quitter le presbytère de Loches²¹⁰. Les communications ont été très difficiles par la suite. On s'écrivait de part et d'autre, mais presque rien n'arrivait à destination. Élisabeth écrit en mai 1814 à Angélique de La Valtrie qu'elle a reçu une lettre en octobre 1805 et une lettre de change de 1,050 francs en janvier 1807.

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ *Ibid.*, 41, 21 juin 1798, lettre du chevalier à Mme La Valtrie, dans laquelle le chevalier dit avoir reçu une lettre du 22 févr. de Montréal-en-Bugey.

²⁰⁶ Voir ASQ, FV, VII, 84–88; Album Aubert de Gaspé, p. 247; voir aussi Michel MANSUY « La crise révolutionnaire, vue par une famille canadienne (1763–1815) », *l'Information historique*, 27^e année, n^o 3 (mai-juin 1965), p. 99–104.

²⁰⁷ *Ibid.*, VII, 77, Londres, 30 août 1796, lettre du curé Rocher au chevalier La Corne.

²⁰⁸ *Ibid.*, 85, Londres, 11 avril 1797.

²⁰⁹ *Ibid.*, 79, Londres, 10 juill. 1797, lettre de Rocher à La Corne, reçue le 23 sept. 1798.

²¹⁰ *Ibid.*, 80, lettre à Mme La Valtrie.

Elle en profite pour demander à Angélique de lui envoyer 1,200 francs, vu qu'elle est dans la pauvreté et la misère depuis trois ans. Passant à la nouvelle conjoncture politique, elle décrit le bonheur de la France sous Louis XVIII : « Vous êtes informez, à coup sûr, de l'heureux événement qui nous a rendu notre bon roy et son auguste famille, c'est bien un miracle de la divine providence. Il est impossible de te rendre notre joie, mais tu peut l'imaginer ; nous avons passer tout à coup, du comble de tous les malheurs à celui du bonheur. Grâce à Dieu, nous possédons notre roy, mais il trouve l'État bien obérer, et il ne peut faire tout le bien qu'il désirerait de faire²¹¹. » Enfin, trois ans après, Élisabeth écrit ce qu'on croit être sa dernière lettre au Canada et donne son opinion sur les temps nouveaux : « Nous sommes dans un triste siècle, tout est changer, les esprits, les goûts, les caractères ; on ne reconnois plus rien maintenant. Nous ne manqon point de bonnes instructions, nos prêtres sont très zélées, mais en général, on (n') a plus le respect et l'attachement qu'on leur doit²¹² (...) »

Passée en France en 1766 à l'âge de vingt-deux ans, Élisabeth de La Corne avait ainsi survécu à tous les bouleversements apportés par la Révolution et l'Empire et en avait rendu compte à sa famille demeurée en son pays d'origine. Beaucoup d'autres familles ont ainsi entretenu des liens pendant plus d'un demi-siècle, sans que leurs témoignages ne nous soient parvenus.

La correspondance des familles nous étant en grande partie inconnue, il reste néanmoins celle des communautés religieuses, des évêques et de quelques prêtres émigrés. Un relevé de l'index chronologique des archives du séminaire de Québec montre qu'entre 1793 et 1815 une centaine de lettres ont été échangées entre les Français et les prêtres du séminaire, ce qui fait en moyenne quatre missives par année. Il faut préciser cependant que la plus grande partie de cet échange se fait entre Londres et Québec avec des prêtres émigrés du séminaire des Missions étrangères de Paris. Nous n'avons retracé que trois lettres envoyées en France même et une quinzaine venues de France sous la Révolution et l'Empire. Les thèmes qui font le sujet de la correspondance sont assez peu variés : l'émigration des prêtres, la question des biens du séminaire et des rentes de l'évêque de Québec,

²¹¹ Lettre de Loches, 26 mai 1814, citée dans MANSUY, art. cité, p. 153.

²¹² *Ibid.*, p. 154, Loches, 15 mars 1817.

l'envoi de lettres de change, de procurations diverses et d'honoraires de messes ainsi que des commentaires sur la situation en France. Ce sont évidemment les lettres des Français qui retiendront pour le moment notre attention puisque ce sont elles qui influencent l'opinion canadienne.

Décrivant les victoires des armées républicaines contre les alliés en 1794, monsieur Alary ne manque pas de signaler les persécutions qui ont lieu en France : « Le paganisme commence à régner en Gaule. Tous ceux qui se déclarent pour l'autel ou pour le trône sont arrêtés. On en fait mourir des milliers et les persécutions vont encore sans discontinuer. Vous voyez par là le peu d'espérance que nous avons de rentrer en possession de nos biens ecclésiastiques et de vous y faire rentrer vous-mêmes. Nous commençons à désespérer de pouvoir jamais remettre le pied en France ²¹³. » L'année suivante, il semble plus optimiste et croit que le gouvernement se radoucit à l'égard des prêtres : « Le parti modéré paraît prendre un peu le dessus. Plusieurs ecclésiastiques se hâtent donc de repasser en France. D'autres pensent qu'il sera plus prudent de ne point se presser. Nous sommes du nombre de ces derniers ²¹⁴. » Au printemps de 1797, il regrette toujours qu'il n'y ait aucun décret permettant aux prêtres émigrés de rentrer, ce qui n'empêche pas beaucoup d'entre eux de le faire ; ces derniers se contentent d'exercer le ministère en secret, « car l'exercice public des cultes n'est permis qu'à ceux qui ont fait la soumission aux lois de la république. On écrit beaucoup pour et contre cette soumission. De cette variété d'opinions il paraît résulter que les plus sages sont ceux qui, sans condamner les soumissaires, attendent le jugement des évêques avant de reconnaître les droits de la république ²¹⁵ ». À la fin de décembre 1798, Alary ne voit plus d'espoir prochain. L'exil semble devoir durer encore longtemps et il se demande d'ailleurs ce que les prêtres des Missions étrangères pourraient faire à Paris puisque « nous n'avons plus moyen d'exister ni d'y continuer notre œuvre tant que la religion y sera persécutée au point où elle l'est actuellement. Nos deux confrères Ms Boiret et Descourvières, qui s'étaient retirés à Rome ont

²¹³ ASQ, Polygraphie XVIII, 19, Londres, 17 août 1794, lettre de Alary à monsieur Bédard.

²¹⁴ *Ibid.*, 21, Londres, 28 juill. 1795, lettre à Gravé, vicaire général et supérieur du séminaire de Québec.

²¹⁵ *Ibid.*, 26, Londres, 4 avril 1797, lettre de Alary à Robert.

été obligés d'en sortir après que les français se sont emparés de cette ville ²¹⁶ ». Quant au seul prêtre de la communauté qui soit resté à Paris, monsieur Bilhères, Alary est sans nouvelle de lui et craint qu'il n'ait été emprisonné ou déporté en Guyane ²¹⁷.

La paix d'Amiens avait permis à Philippe-Jean-Louis Desjardins de quitter Québec en 1802. Débarqué d'abord en Irlande, il passe à Londres et se trouve en mars 1803 à Messas, d'où il s'empresse d'écrire à ses amis du séminaire de Québec. Les nouvelles qu'il donne ne sont pas rassurantes pour le séminaire qui ne touchera pas un sol : ses papiers sont perdus et surtout « Le gouvernement français, l'unique en son espèce, n'entend rien à payer ses créanciers. Et ce serait un grand miracle qu'il en fut autrement. Imaginez-vous une forêt pleine de loups affamés et courant partout sur l'innocente proie ; vous aurez une idée de Paris et de la France ²¹⁸ (...) » L'Église de France ne se porte pas très bien, au dire de Desjardins, même si monsieur Bernier est plein de grands projets et si tout le monde pense que tout ira mieux par la suite :

En attendant les trois quarts et demi du Clergé est sans salaire, et les églises sans ornement, les cures sans presbytères. Vous diriez un champ que l'ouragan vient de balayer. Quelques ministres zélés s'occupent à nettoyer la place et les anciens intrus pêle-mêle avec eux. Voilà ce qu'on appelle encore église, mais qui ne le sera plus dans 10 ans si Dieu ne s'en mêle. Le clergé est livré au mépris et à la merci du peuple qui ne se soucie plus ni de l'outrager ni de le nourrir. On voit partout du découragement, de l'indifférence, du mécontentement et de la lassitude, nulle part du bonheur. Le Français n'a plus son air content et gai ²¹⁹.

Deux ans après, Denis Chaumont, prêtre des Missions étrangères à Londres, donne des nouvelles plus encourageantes. Sa communauté a été rétablie par décret et le pape a quitté Paris le 4 avril avec la bénédiction de toute la France ²²⁰. Monsieur Desjardins écrit de son côté qu'il a récupéré une bonne partie des papiers du séminaire de Québec que l'on croyait perdus depuis dix ans, mais il doute qu'on

²¹⁶ ASQ, Polygraphie XVIII, 27, Londres, 22 déc. 1798, lettre de Alary à Gravé, reçue le 6 juill. 1799.

²¹⁷ *Ibid.*

²¹⁸ ASQ, Lettres, T, 72, 28 mars 1803, lettre à Robert.

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ *Ibid.*, 74, Londres, 24 mai 1805, lettre à Robert.

puisse les utiliser. Desjardins est d'ailleurs à Paris où il a été agrégé aux prêtres des Missions étrangères et tout de suite après fait secrétaire à la légation du Saint-Siège²²¹. Les années passent et la situation de l'Église de France ne paraît pas s'améliorer, vue de Londres. Monsieur Chaumont croit en 1808 que la Providence vaincra peut-être Napoléon par l'Espagne : « Si les Espagnols mettent Dieu dans leurs intérêts, ce qui paraît être, ils peuvent devenir les instruments de sa Providence pour commencer le renversement de la puissance du Buonaparte. Cet homme orgueilleux fait tout ce qu'il faut pour attirer sur lui l'indignation du Seigneur. Mais il ne faut rien moins qu'une miséricorde infinie pour mettre fin à nos malheurs : notre impénitence continue de leur mériter²²². » Ce *Buonaparte*, que Chaumont ne désigne jamais autrement, semble même vouloir la destruction de la religion : « Le gouvernement paraît prendre à tâche de détruire la religion catholique tout en feignant de vouloir son rétablissement, comme le lui reproche Pie VII dans son bref d'excommunication contre les auteurs, exécuteurs et fauteurs de l'usurpation de Rome. Le S.P. est prisonnier de Buonaparte, et nous ne savons où il est²²³. »

Le grand ami du séminaire de Québec, Desjardins, qui semblait si bien installé à Paris, apprend à monsieur Robert au printemps de 1811 qu'ils est en résidence surveillée à Verceil en Piémont²²⁴. Quelques mois plus tard, Chaumont parle toujours des dangers que court la religion : « En vertu de son zèle pour la religion le tyran a écrit le 25 avril une circulaire aux évêques de France et d'Italie pour les convoquer en concile national le 10 de juin dans l'église de Notre-Dame de Paris. On craint bien qu'il ne travaille et ne réussisse à se faire reconnaître chef de l'Église de France. Quel malheur ce serait²²⁵ ! » Pourtant, ajoute Chaumont, le tyran connaît des échecs constants en Espagne et au Portugal et on peut se demander s'il tire à sa fin. Bien entendu, l'abdication de Napoléon fait exulter le correspondant du séminaire :

Que nous avons à bénir la divine providence des heureux changements survenus en Europe ! La Divine Providence a enfin jeté des yeux de miséricorde sur nous ! Le S.P. est retourné à Rome

²²¹ *Ibid.*, 73, Paris, 10 juill. 1805, lettre à Robert.

²²² *Ibid.*, 78, 6 juill. 1808, lettre au supérieur du séminaire.

²²³ *Ibid.*, 80, 30 nov. 1809.

²²⁴ *Ibid.*, 83, 25 mars 1811.

²²⁵ *Ibid.*, 81, Londres, 31 mai 1811, lettre à Robert.

et ses domaines lui sont rendus ! Les Bourbons remontent sur le trône de leurs ancêtres ! Nous allons enfin respirer ! Dieu a aveuglé Buonaparte. Il a refusé des conditions de paix qui, en l'affermissant sur le trône de France, auraient prolongé nos malheurs et mis l'Église dans le plus grand danger. Cet homme est l'ennemi de Dieu et du genre humain. Je suis porté à croire que Dieu ne lui conserve la vie que pour lui faire subir une humiliation qui soit, autant que possible proportionné à son orgueil ²²⁶ (...)

Le châtiment attendu ne serait retardé que d'une année et Chaumont s'attend de rentrer bientôt à Paris où la liberté est rétablie et il termine sa lettre en invitant le supérieur du séminaire de Québec à l'aller voir en France.

Les ursulines de Québec n'ont plus de contact depuis 1793 avec leur maison de Paris et c'est Desjardins qui les tient au courant après son retour en France. Hélas ! écrit-il à la mère Sainte-Ursule de la rue du Parloir, les ursulines de France sont toujours chassées de leur maison. Elles n'ont pu se réunir que partiellement et former des pensions. Le gouvernement tient d'ailleurs le clergé dans l'avitissement et seuls les protestants paraissent obtenir quelques faveurs ²²⁷. Dès l'année suivante, cependant, Desjardins est beaucoup plus optimiste, signalant que la religion reprend assez bien en France et même l'état religieux. Si les ursulines n'y sont pas encore autorisées, elles sont tout au moins tolérées. Quant aux établissements d'hommes, ils demeurent presque tous anéantis ²²⁸.

Les prêtres émigrés ont certainement dû entretenir, par quelques moyens, une correspondance avec la France. Le seul témoignage que nous en ayons retracé se trouve au séminaire de Québec. C'est une lettre manuscrite sans signature ni destinataire indiqués, mais en tête de laquelle un contemporain a écrit : « Copie d'une lettre de monsieur Linsolas écrite de Lyon le 26 novembre 1790 ²²⁹ ». Il s'agit bien d'une missive de Linsolas à un prêtre émigré, comme en fait foi le texte de la lettre, dans laquelle le directeur du culte caché à Lyon décrit les massacres de novembre 1793 à février 1794 : « La ville de Lyon n'est

²²⁶ ASQ, Lettres, T, 84, 19 mai 1814, lettre à Robert.

²²⁷ AUQ, v. v. (Vieille voûte), Desjardins I, 10, Meung-sur-Loire, 10 juin 1804.

²²⁸ *Ibid.*, 12, Paris, 10 juill. 1805, lettre à mère Sainte-Ursule, supérieure ; Desjardins dit qu'il a reçu une lettre de la supérieure le 16 juin 1805, datée de Québec le 16 novembre 1804.

²²⁹ ASQ, Lettres, Y, 95.

plus qu'un spectacle de sang depuis la levée du siège jusqu'à présent il y a eu trois mille personnes de fusillées ou canonnées ou guilloténées, des hommes, des femmes, et il ne paraît pas que ces scènes d'horreur finissent si tôt²³⁰. » Parlant, à la fin, d'une nouvelle persécution qui va s'élever, il fait sans doute allusion au culte de l'Être suprême et aux décrets des 16-26 avril 1794 et du 7 mai. Ce qui nous permet de dater sa lettre, non de l'automne de 1790, mais du printemps de 1794²³¹. Ce document est d'autant plus précieux qu'on n'a retrouvé que très peu de lettres de l'abbé Linsolas²³². Une autre copie conservée à Montréal²³³ indique que les prêtres français émigrés au Canada ont fait circuler cette lettre dans un but d'édification.

III. — LES LIENS CULTURELS

LES GUERRES de la Révolution et de l'Empire contre l'Angleterre ne facilitent pas le commerce du livre et des autres instruments de culture intellectuelle entre le Canada et la France. Si peu abondant qu'il soit, il existe néanmoins. Des ouvrages publiés en France entre 1793 et 1815 et dont on peut dire qu'ils sont arrivés pendant ces années difficiles, on retrouve dans la bibliothèque du séminaire de Québec ceux de J.-B. Louvet, de Montjoye, de François Pagès, de Thouret, de l'abbé Proyard, de Rousseau, de Volney et de Chateaubriand²³⁴. Rentré

²³⁰ *Ibid.*

²³¹ Voir C. GALARNEAU, « Une lettre de l'Abbé Linsolas », *Cahiers d'histoire publiés par les universités de Clermont-Lyon-Grenoble*, 1959, vol. IV, n° 3, p. 265-267.

²³² Charles LEDRÉ, *le Culte caché sous la Révolution. Les missions de l'abbé Linsolas*, p. 133.

²³³ Archives de Notre-Dame de Montréal; cette autre copie représente, à deux mots près, le même texte que celui du séminaire de Québec. L'en-tête de la copie de Montréal se lit ainsi : « Copie d'une lettre écrite de Lyon dans le mois de décembre 1794 par Monsieur Linsolas Prêtre du diocèse à un de ses amis réfugiés en Suisse ». Elle est donc venue par un sulpicien passé au Canada via la Suisse, probablement Jean-Louis Melchior Sauvage de Châtillonnet, ordonné en novembre 1791 à Lyon, dont le premier ministère fut de préparer à la mort les prisonniers de la Révolution, qui passa en Suisse et au Canada en 1794 (ASP, lettre de Quiblier à Carrière, Montréal, 10 sept. 1841).

²³⁴ On trouvera en bibliographie les ouvrages des auteurs cités ici, avec le nom de leur possesseur. Nous citerons d'autres auteurs au chapitre IV.

à Paris, Desjardins écrit qu'il a acheté des tableaux, des livres et un télescope²³⁵. Monsieur Robert lui répond l'année suivante qu'il a reçu *l'Art de vérifier les dates*²³⁶. Dans les années subséquentes, les deux prêtres parleront encore d'achats de livres, de gravures et de tableaux dans leur échange de lettres. Le catalogue de la Bibliothèque de Québec établi en 1796 s'est abondamment augmenté et comprend entre autres les décrets de l'Assemblée nationale²³⁷, alors que, dans le catalogue de la *Montreal Library* pour 1811, la section des « livres français » comprend Rousseau, Voltaire, Raynal, Buffon ainsi que *l'Histoire du Jacobinisme* et les *Œuvres* de Mirabeau²³⁸.

Le propriétaire de la *Gazette de Québec* demande qu'on lui retourne les *Confessions* de Rousseau en 1795²³⁹ et offre en vente la *Chauvière indienne* de Bernardin de Saint-Pierre, celle-ci arrivée dans la cargaison de la *Terpsichore* en 1802²⁴⁰. Des prêtres émigrés, quelques-uns avaient pu emporter leur bibliothèque, comme l'abbé de Calonne installé chez les ursulines de Trois-Rivières à l'automne de 1807. Sa bibliothèque compte plus de 800 volumes exclusivement religieux. Selon l'auteur des *Ursulines des Trois-Rivières*, cette bibliothèque comprend une traduction de la *Bible* en vingt-cinq volumes, les histoires de l'Église d'Eusèbe et de Fleury, les œuvres de saint Augustin, de saint Éphrem, de saint Léon, de saint Basile, de saint Bernard, de saint Grégoire le Grand et de saint François de Sales, de Bossuet, de Massillon et de Bourdaloue. Les *Conférences d'Angers*, les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, le *Concile de Trente*, l'*Année apostolique*, l'*Évangile médité*, les œuvres du père Nouet et du père Lejeune ; plusieurs ouvrages sur la vie des saints et de nombreux traités d'ascétique complètent la bibliothèque de l'abbé de Calonne²⁴¹.

²³⁵ ASQ, Polygraphie XVIII, 35, 8 mai 1803, lettre à Robert ; les tableaux arriveront à Québec en 1816, via N. Y., et ils seront mis en vente en 1817, au nombre de 120 ; une autre vente, moins considérable, aura lieu en 1821. Ces tableaux avaient été achetés par Desjardins et venaient pour la plupart des églises parisiennes (G. MORISSET, *la Peinture traditionnelle...*, p. 81-82).

²³⁶ *Ibid.*, 40, 5 nov. 1804.

²³⁷ A. FAUTEUX, *les Bibliothèques canadiennes*, p. 29.

²³⁸ Le *Catalogue of the Books in the Montreal Library* compte 4,258 vol.

²³⁹ *La Gazette de Québec*, 26 mars 1795.

²⁴⁰ *Ibid.*, 15 mars 1802 ; cité aussi dans S. MARION, *les Lettres canadiennes d'autrefois. Le journalisme, berceau des lettres canadiennes*, t. IV, *La phase préromantique*, p. 115.

²⁴¹ *Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. II, p. 127.

Le seul auteur profane cité est Bonald. C'est néanmoins au point de vue religieux un apport très important que l'introduction d'une telle bibliothèque dans un couvent de l'époque où les livres sont rares. Monsieur Courtin, arrivé en 1795 et curé de Gentilly pendant trente-cinq ans, lègue sa bibliothèque de 277 volumes au collège de Nicolet en 1832²⁴².

D'autres biens culturels sont encore venus avec les prêtres émigrés. L'abbé de Calonne emporte dans ses bagages une collection de peinture de dix-sept tableaux. Des pièces que l'on connaît, mentionnons une *Sainte Famille* de Jordaens, une *Magdeleine* de Francheni, une *Vierge dite Madone à l'écuelle* et signée Louis Carrache, les *Anges transportant le corps de sainte Catherine sur le mont Sinai*, attribuée à Gherardo della Notte, une *Vierge en prière* de Carlo Maratta, ainsi que trois beaux portraits qu'on dit représenter *Philippe d'Orléans*, *Louis XV enfant* et le *Duc de Bourgogne*, ce dernier peint dans la manière de Nattier²⁴³. Ces pièces venaient de la succession de son frère, le ministre de Louis XVI qui était décédé à Londres quelques années auparavant. L'abbé de Calonne avait encore apporté de beaux meubles, dont les ursulines gardent précieusement dans leur chapelle une table finement sculptée de la plus belle période Louis XV²⁴⁴.

D'autres prêtres émigrés ont-ils transporté dans leur exil livres, tableaux et meubles ? On ne saurait l'affirmer faute de renseignements précis²⁴⁵. Leur apport culturel au Canada français ne s'arrête pas là cependant, et c'est par leur personnalité et leur activité qu'ils ont fourni une richesse incomparable et combien féconde à ce qu'on est convenu d'appeler la « survivance française » ou le « fait français » au Canada. Ces quarante prêtres ont augmenté le clergé canadien de près d'un tiers, nous le savons déjà. L'importance de cet afflux numérique est décuplée sinon centuplée par la valeur de ces prêtres et leur influence morale et intellectuelle, valeur et influence universellement admirées par les contemporains. Ils avaient tous fait de solides études

²⁴² ASN, Polygraphie II, 32, Liste des livres de la bibliothèque de feu M^r Courtin.

²⁴³ *Vie de l'abbé de Calonne...*, p. 79-80 ; G. MORISSET, *Peintres et tableaux*, vol. I, p. 107-111.

²⁴⁴ MORISSET, *op. cit.*, p. 106.

²⁴⁵ Ciquard, prêtre émigré, a laissé au séminaire de Québec en 1824 deux jolies burettes en argent ciselé, œuvres d'un orfèvre parisien de l'époque 1750.

classiques dans les collèges de la France de Louis XV et de Louis XVI et étaient de ce fait beaucoup mieux instruits que les prêtres canadiens, dont les deux collèges de Montréal et de Québec ne comptaient alors que quelques prêtres et séminaristes comme professeurs. En France, ces prêtres avaient encore fait des études théologiques dans les grands séminaires dirigés par les sulpiciens de Paris, de Lyon et d'ailleurs ; l'un était licencié en théologie, quatre avaient étudié à la Sorbonne dont trois étaient sortis docteurs tandis qu'un quatrième était docteur de Salamanque²⁴⁶. Trois autres avaient fait des études de droit avant d'entrer au grand séminaire. Leurs études terminées, trois s'étaient livrés à l'enseignement classique, tandis que trois autres étaient devenus directeurs de séminaire. Trois devinrent grands vicaires et les autres exercèrent le ministère paroissial comme curés ou vicaires. Ajoutons que la plupart de ces prêtres avaient été personnellement choisis par M^{sr} de La Marche et monsieur Émery pour leurs qualités intellectuelles et morales et l'on comprendra davantage la valeur éminente de ces recrues. Une fois à Québec ou Montréal, ces prêtres avaient été répartis dans les différents secteurs de l'activité ecclésiastique diocésaine, à savoir le ministère paroissial, l'enseignement classique ou la théologie, les missions de langue française ou indienne du golfe Saint-Laurent, des provinces Maritimes, du Saguenay, de l'Ontario et de Détroit, l'aumônerie dans les communautés religieuses et les hôpitaux de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Poussant plus loin notre enquête, nous constatons que vingt-huit prêtres ont desservi, comme vicaires ou curés, cinquante-neuf paroisses sans compter les dessertes. Quelques-uns sont passés par deux, trois, quatre, cinq et même six paroisses tout au long de leur ministère. Sur les dix-sept qui n'ont exercé que dans une paroisse, monsieur Villade est demeuré quarante et un ans en poste, Courtin, trente-cinq ans et de Borniol, vingt ans. L'enseignement classique a reçu douze prêtres, dont quelques-uns et pour peu d'années au séminaire de Québec et au collège de Saint-Roch, les autres, sulpiciens, allant au collège de Montréal. L'abbé Jean Raimbault, d'Orléans, fut le vrai fondateur du collège de Nicolet et en fut le supérieur pendant trente-cinq ans, tout en étant curé de la paroisse. Le sulpicien Roux devint également supérieur du collège de Montréal cependant que deux autres devenaient directeurs du même collège. Treize de ces prêtres

²⁴⁶ O. MAURALT, *le Petit Séminaire de Montréal*, p. 160.

furent à un moment ou l'autre aumôniers de communautés religieuses, dont certains comme l'abbé de Calonne pendant quinze ans et Jean-Denis Daulé pendant vingt-six ans respectivement aux ursulines de Trois-Rivières et de Québec. Trois d'entre eux furent vicaires généraux de l'évêque de Québec : messieurs Roux et Roque, sulpiciens, et monsieur Desjardins aîné. Dans les missions enfin, dix-sept prêtres français ont payé de leur personne en Acadie, en Gaspésie, à Détroit ou au Saguenay, ministère extrêmement dur s'il en fut, où la plupart avaient été envoyés selon leur propre désir. L'abbé Jean Sigogne passa ainsi quarante-cinq ans à exercer le ministère chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick où, en raison des circonstances et comme les autres missionnaires de l'époque, il fut à la fois curé, avocat, notaire, juge de paix, instituteur, constructeur d'églises, de presbytères et d'écoles²⁴⁷.

Ainsi et pendant soixante ans, — le premier est arrivé en 1791 et les derniers sont morts en 1852 —, ce groupe d'émigrés a exercé des fonctions religieuses dans toutes les régions du Canada français d'alors et dans toutes les grandes formes de ministère établies. Au seul point de vue de la langue, quelle infusion de présence française ces hommes n'ont-ils pas apportée chez nous ! Des prêtres instruits, parlant le français de la fin de l'Ancien Régime, vécurent en contact immédiat et permanent avec toutes les populations, ne serait-ce que par la prédication et l'instruction religieuse. Les Canadiens comme les Français se demandent souvent comment la survivance de la langue a pu s'opérer au Canada. Si ce courant d'émigration ne suffit pas à lui seul à l'expliquer ou à la fonder, il est certes l'un des chaînons les plus solides. En plus d'exercer le ministère paroissial, les prêtres français ont encore concouru au renouveau de la culture française au Canada. S'ils influençaient en effet toutes les classes de la société, ils touchaient certaines catégories de Canadiens de façon plus directe et de plus près. Il faut se rappeler par exemple qu'au séminaire de Québec, en 1793, il ne restait que deux prêtres français, dont l'un était venu avant 1760, quand sont arrivés les Desjardins, les Castanet, les Raimbault, où l'enseignement était dispensé par des étudiants en

²⁴⁷ Nous avons fait cette analyse des prêtres émigrés d'après les renseignements fournis par N.-E. DIONNE, *les Ecclésiastiques et les Royalistes français...*, p. 171-315, et J.-B.-A. ALLAIRE, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français. Les Anciens*.

théologie, faute de prêtres. Chez les sulpiciens de Montréal, il ne restait plus qu'un seul Français depuis la mort de monsieur Montgolfier, survenue en 1791, lorsque arrivèrent dix-huit émigrés. Deux générations et trente promotions de prêtres, de médecins, d'avocats, de notaires, de commerçants ont été instruits et éduqués par des prêtres français. Plusieurs de ces prêtres canadiens formés à la française fonderont à leur tour les collèges de Saint-Hyacinthe, de Sainte-Anne de la Pocatière, de Sainte-Thérèse de Blainville, de l'Assomption. Que dire du collège de Nicolet dont le fondateur et supérieur demeura trente-cinq ans à la tête de la maison !

Ceux qui furent aumôniers chez les religieuses de Québec, Trois-Rivières et Montréal ont là encore joué un rôle de première importance pour la vie culturelle du Canada. Les évêques de Québec, Hubert, Denaut et Plessis, ne cachaient pas qu'ils n'avaient pas les prêtres qu'il fallait dans leur clergé pour diriger les religieuses. Non seulement les sœurs de ces communautés, mais encore les jeunes filles qui y faisaient leurs études ont subi l'influence directe des Français. Jean-Denis Daulé, après avoir été curé des Écureuils de 1796 à 1806, fut nommé aumônier des ursulines de Québec. Il avait fait des études très brillantes au séminaire des pauvres à Paris et il avait cultivé le goût de la musique et de la poésie. D'une gaîté inextinguible et d'une simplicité désarmante²⁴⁸, il savait communiquer aux religieuses sa piété, sa ferveur et son zèle. Il charmait aussi les élèves par sa douceur et ses grandes qualités de chantre et de musicien. Violoniste lui-même, il travailla à développer chez les jeunes filles le goût de la musique profane autant que sacrée, vocale et instrumentale. « Le Monastère lui doit l'innovation du chant des cantiques en français à la Chapelle²⁴⁹. » Il publia d'ailleurs en 1819 un recueil de cantiques en français sur des airs populaires, qu'on a chantés jusqu'à 1940²⁵⁰. C'était la première publication du genre au Canada. Daulé étant excellent prédicateur, le curé Doucet le faisait souvent prêcher à la cathédrale. Les femmes de la bonne bourgeoisie de Québec adoraient Daulé et le recherchaient comme directeur spirituel. Il a converti Mary Ann Allsop, fille du seigneur des Écureuils, en 1819, et « la belle Madame Duval » quel-

²⁴⁸ Mère Sainte-Sophie-Barat, o.s.u., *Jean-Denis Daulé...*, p. 61.

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 63-74, 88-89.

²⁵⁰ *Nouveau recueil de cantiques, à l'usage du diocèse de Québec...*

ques années après²⁵¹, conversions auxquelles applaudissait la bonne société. Même l'évêque de Québec le consultait à l'occasion. Son souvenir sera à ce point vivace aux ursulines que, en 1879 encore, on récitait une petite poésie en sa mémoire lors d'une fête à l'aumônier²⁵².

L'abbé de Calonne n'a pas été moins connu et apprécié au Canada. Né en 1743, onzième fils d'un président à mortier du parlement de Flandres dont la famille avait acquis la noblesse en 1621, Jacques-Ladislas fut d'abord comme son père conseiller au parlement de Flandres. Homme du monde, tout semblait le mener loin dans les honneurs. Il entra pourtant au séminaire d'Arras d'abord et ensuite à Saint-Sulpice de Paris. Ordonné prêtre en 1776, il devint la même année chanoine de Courtrai, grand vicaire et official du diocèse et abbé commandataire de Saint-Pierre de Melun en 1783 par la grâce de son frère Alexandre, contrôleur général des finances. Jacques-Ladislas vivait d'ailleurs à Paris, où il collaborait avec son frère aux affaires de l'État, tout en participant à la vie parisienne. Grand ami de Beaumarchais, il aurait beaucoup aidé ce dernier à obtenir la permission du roi pour que *le Mariage de Figaro* soit joué. Fin lettré, du groupe réformateur, l'abbé de Calonne suivit néanmoins son frère dans la disgrâce en 1789 et les Calonne émigrèrent dès 1790 à Coblenz²⁵³. Réfugié ensuite à Londres, il y mena une vie assez agitée, dirigeant même une fabrique de faux assignats²⁵⁴. Il s'aboucha avec Montlosier pour éditer *le Courrier d'Europe* où il écrivait très souvent. Ayant perdu de l'argent avec ce journal, il décida en 1799 d'aller fonder une colonie à l'Île du Prince-Édouard, autrefois l'Île Saint-Jean, où son frère avait reçu quelques terres du gouvernement anglais. Il exerça le ministère dans l'île auprès des Acadiens pendant cinq ans et avec zèle. Dès 1802 d'ailleurs, M^{sr} Denaut lui offrit de venir à Québec. En 1804, il rentra à Londres pour s'occuper de la succession de son frère décédé en 1802²⁵⁵. Il dut attendre pendant trois ans la permission de Londres de revenir en Amérique et, cette fois, à Québec, où il arriva à l'au-

²⁵¹ Mère SAINTE-SOPHIE-BARAT, *op. cit.*, p. 73-75.

²⁵² *Ibid.*, p. 88; mort à 86 ans en 1852, Daulé était le dernier du groupe des prêtres émigrés.

²⁵³ *Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. II, p. 436-456.

²⁵⁴ M. PRÉVOST, « J.-L.-J. de Calonne », *Dictionnaire de biographie française...*, t. VII, col. 924.

²⁵⁵ *Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. II, p. 463-501.

tomne de 1807. M^{gr} Plessis le nomma immédiatement aumônier des ursulines de Trois-Rivières et curé de la desserte voisine, la Pointe-du-Lac. Âgé de soixante-six ans, il en imposait par sa stature, sa physionomie et ses antécédents familiaux et politiques. Selon les ursulines, lorsqu'il arriva à Trois-Rivières, il y avait déjà comme une auréole autour de son nom : « Il excita la curiosité, et l'on accourut à la chapelle du monastère, pour voir et entendre le frère du ministre de Louis XVI. L'éclat attira les auditeurs, mais quelque chose d'éminent les retint. L'abbé de Calonne vit autour de l'humble balustrade qui sépare le sanctuaire de la nef, une foule croissante, un auditoire d'élite. Jamais notre humble chapelle n'avait entendu de pareils accents. Le public trifluvien était dans l'admiration, et nos mères tout à leur bonheur ²⁵⁶ (...) »

Comprenant les besoins immenses du diocèse, il s'offrit dès le premier carême qu'il passa à Trois-Rivières au curé de la paroisse pour prêcher deux fois la semaine. Monsieur Raimbault, dans son oraison funèbre de l'abbé de Calonne, décrivait ainsi le prédicateur : « À ses cheveux blancs, à sa vénérable figure, on croyait reconnaître un Père de l'Église. D'abord recueilli, les yeux fermés ou modestement baissés, on attendait avec anxiété le moment où il allait commencer. La parole sainte sortait de sa bouche avec une magnificence divine ou avec une majestueuse simplicité. Bientôt l'orateur s'élevait, il s'enflammait, il lançait les foudres sur la tête du pécheur ²⁵⁷ (...) » Joseph-Guillaume Barthe, qui fut son servent de messe après 1815, a raconté dans ses *Souvenirs* l'impression qu'il en avait gardée, même s'il était trop jeune pour comprendre ses sermons. Barthe fut surtout frappé par la véhémence de la prédication de l'abbé de Calonne, véhémence qui produisait des effets foudroyants. Mademoiselle Henriette Nadeau, la marraine de Barthe, entra chez les ursulines après avoir entendu prêcher l'abbé, de même que la veuve du docteur Dillon ²⁵⁸. Et certes Calonne émouvait davantage son auditoire quand il rappelait la vie frivole qu'il avait menée en Europe et qu'il décrivait les malheurs de la Révolution.

Sa renommée d'orateur se répandit d'ailleurs au-delà de son petit bourg et M^{gr} Plessis l'invita dès 1810 à venir prêcher dans sa cathédrale

²⁵⁶ *Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. II, p. 50.

²⁵⁷ Cité dans *les Ursulines des Trois-Rivières*, t. II, p. 80.

²⁵⁸ J.-G. BARTHE, *Souvenirs d'un demi-siècle...*, p. 351-352.

la neuvaine à saint François Xavier, ce qu'il fit plusieurs années. Les fidèles accouraient à Notre-Dame de Québec, attirés par l'éloquence de l'émigré. Comme l'écrivait son biographe : « L'immense auditoire où se pressaient toutes les illustrations sociales, politiques et littéraires de Québec, grave et se conformant à la sainteté du temple, était parfois remué et comme enlevé par des secousses imprévues. L'abbé décochait la parole comme une flèche, et toute son âme paraissait partir et s'élancer avec elle ²⁵⁹ (...) » Même les protestants venaient l'entendre. Séjournant alors aux ursulines de Québec pendant que Daulé le remplaçait à Trois-Rivières, il donnait l'instruction religieuse aux sœurs de Québec. Il prêcha également des retraites au collège de Nicolet, appelé par son compatriote Raimbault. C'est encore lui qui prononça le sermon de la consécration de M^{re} Burke en 1818. Plusieurs prêtres des régions de Montréal et de Québec venaient faire des retraites particulières sous sa direction à Trois-Rivières ²⁶⁰. Les voyageurs étrangers ne manquaient pas d'aller le voir en passant, comme John Lambert et Francis Hall ²⁶¹. Même le gouverneur Craig, qui redoutait les prêtres français comme la peste, l'invita à dîner en 1809 ²⁶².

L'estime et la vénération unanimes qu'on lui accordait venaient encore de sa soumission parfaite à son évêque, de son détachement exemplaire des biens de ce monde qui lui faisait donner aux pauvres de la Pointe-du-Lac et de Trois-Rivières ses maigres revenus ; elles lui venaient encore de sa vie d'ascète faite de privations, de jeûnes, de pénitence et d'oraison, à laquelle il consacrait quatre heures par jour. Deux religieuses l'auraient surpris un soir « en extase » dans la chapelle, « planant à plusieurs pieds au-dessus de terre et entouré de rayons lumineux ²⁶³ ! (...) » Lorsqu'il s'éteignit, en octobre 1822, les contemporains racontent qu'« Un phénomène extraordinaire eut lieu le soir de sa mort : on entendit un grand bruit comme le roulement du tonnerre quoique le temps fut parfaitement calme et qu'il ne fut

²⁵⁹ *Les Ursulines des Trois-Rivières*, p. 83.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 83-108.

²⁶¹ John LAMBERT, *Travels through Canada, and the United States of North America, in the Years 1806, 1807, and 1808...*, t. I, p. 471-472 ; Francis HALL, *Travels in Canada and the United States, in 1816 and 1817*, p. 127.

²⁶² Ph. AUBERT DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 64-65.

²⁶³ *Vie de l'abbé de Calonne*, p. 142.

ni suivi, ni précédé d'éclairs ou de pluie. On l'entendit non-seulement à la ville ; mais à Saint-François-du-Lac, à la Baie du Febvre, à Yamachiche, à la Rivière-du-Loup, à Bécancour et dans tous ces endroits on s'accorda à dire : « le Père de Calonne est mort ²⁶⁴ (...) » La foule afflua pendant les deux jours qu'il fut exposé et ses funérailles amenèrent à l'église paroissiale un concours de prêtres et de fidèles comme jamais on n'en avait vu, alors que l'abbé Rimbault prononça son oraison funèbre ²⁶⁵. Il n'est pas surprenant que son passage ait laissé un souvenir impérissable. Vers 1890, le curé de la Pointe-du-Lac écrivait aux ursulines des Trois-Rivières : « Le célèbre M. de Calonne est vénéré par mes paroissiens ; sa mémoire est aussi vivace ici que s'il ne faisait que de les laisser. Je lui rends presque un culte de vénération. J'en ai toujours entendu dire tant de bien ! Mais c'est surtout aux vieillards de ma paroisse, à ceux à qui M. de Calonne a fait faire la première communion qu'il faut demander les heureuses et saintes impressions qu'il leur a communiquées ²⁶⁶. » Même en 1963, une vénérable ursuline octogénaire de Trois-Rivières nous parlait encore avec ravissement de « Monsieur de Calonne ».

L'exemple de Desjardins aîné vaut encore d'être signalé. Grand vicaire et conseiller de M^{re} Hubert, ami du duc de Kent en séjour à Québec, professeur de philosophie et de théologie au séminaire, directeur de conscience de la famille Baby ²⁶⁷ et sans doute de plusieurs autres personnes, il fut accueilli comme un grand personnage, ainsi qu'il l'écrivait à l'abbé de Varicourt dès son arrivée à Québec : « Mais tu ne t'avisés pas de penser que ton ami (peu connu) en Europe est devenu en Amérique un être presque important. Si Dieu ne m'avait pourvu d'un peu de ce bon sens qui fait apercevoir sa propre nullité je serais dans l'ivresse et me croirais un assez grand homme. Tout ce qu'il y a ici de personnages distingués nous prévient, nous rend des hommages, nous traite en homme public ²⁶⁸ (...) » Tout de suite encore, comme M^{re} Hubert l'écrit au juge en chef William Smith, le

²⁶⁴ *Vie de l'abbé de Calonne*, p. 172.

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 173.

²⁶⁶ Cité dans *Vie de l'abbé de Calonne*, p. 116-117.

²⁶⁷ M^{me} C. E. CASGRAIN, *Mémoires de famille. L'Honorable C. E. Casgrain*, p. 183.

²⁶⁸ Cité dans M. G. HUTT, « Abbé P. J. L. Desjardins and the Scheme for the Settlement of French Priests in Canada (1792-1802) », *The Canadian Historical Review*, vol. XXXIX, no 2 (juin 1958), p. 100, lettre du 12 mars 1793.

projet d'université est remis de l'avant²⁶⁹, projet dont l'évêque confie l'organisation auprès des autorités britanniques de Québec à Desjardins²⁷⁰. Ce dernier songe aussitôt à faire enseigner l'abbé André Raimbault dans cette institution, cet abbé si gauche dans le monde, « mais farci de vers de toute taille et propre à expliquer Cicéron (dans) notre université future²⁷¹ ». Ce projet d'université a fait long feu puisqu'il n'en est plus question passé le mois de juin 1793. Peu importe, car Desjardins va au Haut-Canada pendant l'été ; il va ensuite enseigner, prêcher, confesser les religieuses de l'Hôtel-Dieu et des ursulines et participer à la vie de société de Québec ; il sera reçu à dîner par le duc de Kent²⁷² et par la vieille noblesse canadienne et la bonne bourgeoisie québécoise tout au long de ses neuf années de séjour. Obligé de rentrer en France à cause du climat qui le rendait souvent malade²⁷³, ce fils de la bourgeoisie orléanaise, d'une rare distinction de manières et d'esprit, quittait le Canada à l'automne de 1802 pour aller refaire sa santé, vivement regretté de ses amis qui savaient apprécier le charme de sa conversation²⁷⁴. L'estime dont il a joui à Québec était justifiée, comme allait le prouver sa carrière subséquente en France. Il fut successivement à Meung au diocèse d'Orléans, aux Missions étrangères de Paris, secrétaire de légation du cardinal Caprara²⁷⁵, refusa les évêchés de Blois et de Châlons-sur-Marne et en 1819 fut fait grand vicaire de Paris et archidiacre de Sainte-Geneviève avec logement à l'archevêché. Son amitié avec le duc de Kent lui valut cependant cinq ans d'exil. La police de l'empereur ayant intercepté une lettre du duc à Desjardins, Napoléon le fit arrêter et l'envoya en résidence surveillée à Verceil en 1810, où il resta jusqu'à la Restauration²⁷⁶.

269 N.-E. DIONNE, *les Ecclésiastiques et les Royalistes français...*, p. 358 ; mémoire de M^{gr} Hubert, 16 avril 1793.

270 Lettre de Desjardins cadet à de Varicourt, Londres, 8 juin 1793, citée dans HUTT, art. cité, p. 105.

271 Lettre de Desjardins aîné à de Varicourt, Québec, 22 juin 1793, citée dans HUTT, art. cité, p. 101.

272 Lettre de monsieur Gazel à de Varicourt, Québec, 18 oct. 1793, citée dans HUTT, art. cité, p. 101.

273 *Les Ursulines de Québec*, t. IV, p. 406.

274 J.-B.-A. FERLAND, « L'abbé Ph.-J.-L. Desjardins », *BRH*, vol. V, 1899, p. 345.

275 AAQ, *Évêques de Québec*, III, 141, lettre de Plessis à M^{gr} Denaut, 6 juin 1805.

276 FERLAND, art. cité, p. 345.

D'autre part, plusieurs prêtres émigrés ont fondé des écoles dans leur paroisse et ont donné des leçons de latin pour préparer les jeunes à entrer au collège. Témoin l'abbé Jean Raimbault, arrivé au pays en 1795, ordonné à Longueuil par M^{re} Denaut peu de temps après et qui enseigne deux années au séminaire de Québec. Comme il est épuisé par l'enseignement, l'évêque le nomme vicaire à Château-Richer et bientôt curé à la paroisse voisine de l'Ange-Gardien où il demeure huit ans. Il consacre tous ses temps libres à enseigner à sept ou huit jeunes élèves bien doués, dont Henry Harding, futur pair d'Angleterre, et surtout Charles-François Painchaud, plus tard fondateur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière. Raimbault deviendra lui-même, on le sait, supérieur du collège de Nicolet, où il passera trente-cinq ans²⁷⁷. Deux anciens élèves de Raimbault à Nicolet, les abbés Prince et Désaulniers, iront à leur tour transmettre la tradition française au collège de Saint-Hyacinthe. C'est au collège de Montréal que l'apport des prêtres français a été néanmoins le plus important. Ils ont donné aux sulpiciens un supérieur, monsieur Roux, et deux directeurs, messieurs Chicoineau et Roque²⁷⁸. Sattin, Rivière et Houdet furent les trois principaux professeurs du collège respectivement pendant vingt et un, vingt-six et trente ans entre 1794 et 1836. Le collège a conservé les cahiers manuscrits de Chicoineau et des trois autres, qui traitent de l'électricité, des mathématiques, des sciences naturelles et de la philosophie. Houdet a fait deux dictionnaires, français-latin et latin-français, et des cahiers de thèmes; Rivière a colligé en 1808 des *Morceaux choisis de littérature française* où Chateaubriand apparaît. Pour pallier la pénurie de manuels imprimés, les trois sulpiciens publièrent en 1811 une grammaire latine et une grammaire française²⁷⁹. Jean-Baptiste Meilleur, qui avait été leur élève entre 1810 et 1820, a rendu hommage à ses professeurs français en termes non équivoques: «Honneur et reconnaissance, dit-il, à ces hommes vraiment distingués que les persécutions avaient forcés de venir à Montréal, demander à leurs pieux devanciers l'hospitalité et le privilège de partager avec eux leurs travaux littéraires et apostoliques. Ils furent accueillis avec un religieux empressement (...) Comme prêtres et ins-

²⁷⁷ DIONNE, *op. cit.*, p. 260-264.

²⁷⁸ Chicoineau, de 1796 à 1806, et Roque, de 1806 à 1828.

²⁷⁹ MAURALT, *le Petit Séminaire de Montréal*, p. 74-81.

tituteurs de la jeunesse, ils étaient à la hauteur de leur sublime mission, et les nobles traces qu'ils ont laissées, profondes et exemplaires, sont ineffaçables²⁸⁰. » Quand le bon monsieur Roque atteignit le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale en 1835, ce fut une fête à nulle autre pareille. Plus de cent prêtres et huit mille personnes assistèrent dans l'église de Notre-Dame à la cérémonie que présidait M^{gr} Lartigue, coadjuteur de l'évêque de Québec à Montréal. Et lors de sa mort survenue en 1840, ses anciens élèves « décidèrent de porter le deuil pendant un mois, comme on aurait fait pour un petit souverain²⁸¹ ».

Ce ne sont là que quelques exemples, que l'on pourrait multiplier, des liens culturels que la France révolutionnaire a établis avec son ancienne colonie. Écrivant au duc de Portland au sujet de l'admission de prêtres français au Canada, le lieutenant-gouverneur Prescott disait : « Je puis ajouter qu'au point de vue politique, on pourrait appréhender que l'admission de ces personnes servirait à créer des liens entre le Canada et la France, ou au moins empêcher les souvenirs de la mère-patrie française de s'éteindre dans l'esprit des Canadiens²⁸² (...) » Prescott se trompait à moitié. Au point de vue politique, l'émigration des ecclésiastiques ne fit rien pour rapprocher le Canada de son ancienne métropole et ne pouvait pas le faire. Ces émigrés devaient au contraire tout à l'Angleterre, à ses bons offices, à sa générosité et, du fait de leur émigration même, ils étaient les plus ardents ennemis de la Révolution. Au point de vue culturel et religieux, Prescott ne croyait pas si bien dire. Ces prêtres ont donné un second souffle à l'Église canadienne et l'on peut affirmer sans trop exagérer que la France révolutionnaire a établi une seconde fois, et sans le vouloir, l'Église catholique au Canada. La culture française a reçu une impulsion non moins extraordinaire, un renouveau en profondeur. La langue française, l'enseignement, les arts, la vie de société, le savoir-vivre, voilà ce que ces « confesseurs de la foi²⁸³ » ont apporté à toutes les classes de la population et pendant des dizaines d'années. Leur présence fut d'ailleurs sentie à certains moments de façon si

²⁸⁰ J.-B. MEILLEUR, *Mémorial de l'éducation au Bas-Canada*, p. 84.

²⁸¹ MAURAUULT, *op. cit.*, p. 163-164.

²⁸² Le 23 août 1797, citée dans DIONNE, *op. cit.*, p. 390.

²⁸³ AAQ, Registre des lettres, II, 37, 3 mars 1793, lettre de M^{gr} Hubert à M^{gr} de La Marche.

nette par les contemporains qu'ils appelèrent une région, celle du lac Saint-Pierre, la « petite France », où sept paroisses avaient comme curé un prêtre émigré²⁸⁴. Quant à elle, mère MacLaughlin pourra dire, en reprenant contact avec les ursulines de Paris, que « la révolution si désastreuse pour la France a été une semence de grâces pour l'Amérique²⁸⁵ ».

Les relations entre la France et le Canada de l'époque ainsi que les témoignages des contemporains ne permettent donc pas d'affirmer, comme Wade le fit jadis, que la Révolution a apporté le divorce culturel entre la France et le Québec²⁸⁶. Au contraire, elle a raffermi les liens culturels entre les deux pays. Et que l'influence des prêtres émigrés ait été contre-révolutionnaire et de droite, nul ne songera à le nier.

Comme on aura pu le constater, les relations entre la France et le Canada ont été plus nombreuses et plus diversifiées sous la Révolution et l'Empire que durant la période précédente. Au point de vue politique, on a vu la Convention, le Directoire, le Consulat et l'Empire s'intéresser directement au Bas-Canada, soit pour le conquérir, soit pour lui conférer l'indépendance, soit pour y répandre tout au moins les principes de liberté et d'égalité. Quelques-unes de ces tentatives, comme celles des flottes de Richery et de Saint-Domingue, comme celle de Genet, qui n'ont été au reste que des velléités de la part de la France, ont été connues de la population canadienne et des dirigeants britanniques.

En ce qui concerne les voyages des Canadiens en France, ce fut évidemment l'arrêt presque complet à cause de l'état de guerre permanent de 1793 à 1815. Néanmoins, nous connaissons six personnes qui ont franchi la mer, dont quatre ont été en faveur de la Révolution et de l'Empire : le fameux Henri Mézière, le jeune Alexandre-André-Victor Chaussegros de Léry qui a rejoint en 1800 son frère François-Joseph, général de brigade de Bonaparte, le fils de Pierre-Amable de

²⁸⁴ Trois-Rivières, la Pointe-du-Lac, Gentilly, Bécancour, Nicolet, la Baie-du-Febvre et Saint-François-du-Lac.

²⁸⁵ *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 351.

²⁸⁶ « Quebec and The French Revolution of 1789 : The Missions of Henri Meziere », *The Canadian Historical Review*, vol. XXXI, 1950, p. 368.

Bonne et enfin le brave habitant de Saint-Constant, Jean-Baptiste Noreau. Parmi les vingt autres Canadiens qui étaient déjà en France avant 1789 et qui ont joué un rôle connu dans la Révolution, il faut rappeler les noms du régicide Bréard, des trois généraux Herbin, d'Hastrel de Rivedoux et de Léry, ceux des amiraux Bedout et Martin. Contre la Révolution, nous connaissons trois autres frères Chaussegros de Léry, les quatre frères Bellot-Ramsay et un d'Estimauville de Beaumouchel, tous nobles. Enfin, pour compléter la série, cinq personnes ont été massacrées ou guillotonnées entre 1792 et 1794, fournissant autant de martyrs à la noblesse et au clergé canadiens. Encore une fois, ces faits ont été connus au Bas-Canada et ont certes concouru à former l'opinion.

Les Français par contre sont arrivés beaucoup plus nombreux au cours de ces années 1793-1815, poussés sur les rives du Saint-Laurent par la contre-révolution, l'émigration et toujours la guerre. Sur les quelques centaines qui sont certainement venus, nous avons pu en identifier près de cent cinquante. Artisans, royalistes-colonisateurs, voyageurs de passage, émigrés nobles et ecclésiastiques, officiers et soldats des régiments de 1813, voilà les principales catégories d'immigrants, sans compter les quelques émissaires dont on connaît mal les allées et venues. De ces cent cinquante, au moins soixante-douze sont demeurés au Canada, dont quarante prêtres et vingt et un officiers des régiments de Meuron et de Watteville, un présumé bâtard de Louis XV et un faux Louis XVII. Nous avons suffisamment mis en relief l'influence extraordinaire des prêtres émigrés dans les paroisses, les missions lointaines, l'enseignement primaire et secondaire, l'aumônerie des communautés de femmes, l'entourage immédiat de l'évêque de même que leur audience dans la bonne société de Québec. Nobles et prêtres émigrés n'étaient évidemment pas des prosélytes de la Révolution et leur présence a dû peser lourd dans l'opinion canadienne. D'autre part, ce sont eux qui sont en grande partie responsables des relations intellectuelles avec la France, d'abord par leur instruction, nettement supérieure à celle des prêtres canadiens du temps, ensuite par les livres et les autres biens culturels qu'ils avaient pu emporter avec eux. La correspondance enfin se fait plus rare avec la France, mais elle s'échange avec les milieux de l'émigration de Londres, par l'évêque et les prêtres du séminaire de Québec, correspondance dont le ton ne pouvait être que contre-révolutionnaire.

Les relations franco-canadiennes ont donc progressé en quantité et en qualité au cours de ces temps difficiles, quoique l'orientation ait changé d'allure. Les Canadiens assuraient en grand nombre le va-et-vient entre les deux pays au cours de la première période alors que ce sont les Français qui jouent ce rôle au cours de la deuxième période. Les membres de la noblesse sont en vedette chez les Canadiens avant et pendant la Révolution. Chez les Français, les ecclésiastiques et les nobles succèdent aux publicistes éclairés et aux artistes. À la fin de la guerre seulement s'ajouteront des soldats de Napoléon, dont on n'a pu évaluer le nombre.

LA RÉVOLUTION RÉGICIDE ET LA GUERRE SAINTE

L'ENTHOUSIASME soulevé par la Révolution avait touché à peu près toutes les classes sociales en Angleterre entre 1789 et 1793. Le gouvernement britannique avait cependant commencé à réagir à l'été de 1791 et avait pris résolument parti contre les principes révolutionnaires par la proclamation royale du 21 mai 1792, dont William Pitt était l'auteur. La guerre une fois déclarée par la France, Pitt et ses successeurs n'eurent point de cesse qu'ils n'aient vaincu la Révolution et ils ne reculèrent devant aucun moyen pour arriver à la destruction du jacobinisme. Les mesures prises pour lutter en Angleterre même contre les idées révolutionnaires furent de plus en plus sévères : la liberté d'association fut abolie et l'imprimerie soumise à la censure ; l'État perquisitionna à domicile, arrêta les personnes, intenta des procès pour délit d'opinion, suspendit le privilège de l'*habeas corpus*. Il subventionna les journaux qui appuyaient sa politique contre-révolutionnaire et une partie de la presse anglaise devint un véritable ferment de haine, une entreprise servant à distiller l'injure et la grossièreté contre la Révolution et davantage contre celui qui l'incarnait, Bonaparte. Dans cette lutte, l'Église anglicane devint la plus ardente auxiliaire du gouvernement par sa prédication et son prosélytisme. Il faut dire que le gouvernement britannique avait fort à faire pour vaincre l'expansion révolutionnaire sur son propre territoire : la faction whig dirigée par Fox au parlement, les écrivains les plus doués, les sociétés de correspondance populaires d'Angleterre et d'Écosse donnaient du

fil à retordre aux dirigeants qui, d'autre part, avaient à mater les mutineries de la marine ou à écraser la révolte d'Irlande¹.

La métropole se trouvant en guerre, les colonies l'étaient par le fait même et la province du Bas-Canada allait être obligée de participer aux engagements de la Grande-Bretagne. Rien que de très naturel pour l'époque. Mais le Bas-Canada était une ancienne colonie française peuplée en grande majorité d'anciens sujets français et dirigée par une faible minorité d'Anglais. Cela compliquait la situation au point de départ et les métropolitains aussi bien que les administrateurs coloniaux pouvaient craindre la réaction des Canadiens dans une guerre contre leur ancienne mère patrie. Les « nouveaux sujets » avaient été loyaux lors de la guerre de l'Indépendance américaine à laquelle la France s'était mêlée activement. Au surplus, depuis le début de la Révolution, le clergé était resté silencieux alors que la presse et les gens éclairés des deux groupes ethniques s'étaient montrés très favorables à ce qui se passait en France. Les administrateurs britanniques de Québec avaient tout laissé dire, tout laissé passer. Qu'allait-il arriver quand parviendrait la nouvelle de la déclaration de guerre ?

I. — LES DIRIGEANTS ET LES CLASSES POPULAIRES DEVANT LA RÉVOLUTION : 1793-1797

AUSSITÔT LE FAIT connu à Québec, le lieutenant-gouverneur Clarke s'empresse d'en informer le peuple par une proclamation le 24 avril :

Étant informé par une lettre d'un des principaux secrétaires de sa Majesté, que les personnes qui exercent actuellement l'autorité suprême en France, ont déclaré la guerre contre sa Majesté, le premier jour de Février dernier, et étant commandé de la faire immédiatement publier autant que possible dans cette Province, tous les sujets de sa Majesté dans la dite Province en sont par ces présentes notifiés, à l'effet d'avoir soin, d'un côté, d'empêcher

¹ Voir Jules DECHAMPS, *Entre la guerre et la paix. Les Îles britanniques et la Révolution française (1789-1803)*; J. GODECHOT, *la Grande Nation...*, t. I, p. 167s.

aucun malheur qui pourrait autrement arriver de la conduite présente des Français, et de l'autre, de faire tous leurs efforts dans les différentes stations pour les harasser et leur nuire, en prenant leurs navires ou vaisseaux et ruinant leur commerce² (...)

Il importe de noter que Clarke ne parle pas de la République ou de la France, mais des « personnes qui exercent actuellement l'autorité suprême en France ». Trois jours après, les membres de la chambre d'Assemblée votent à l'unanimité une adresse au lieutenant-gouverneur pour lui faire part de leur sentiment sur la mort de Louis XVI et la déclaration de guerre : « Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté représentants du peuple du Bas-Canada (...) assurons votre Excellence que c'est avec horreur que nous avons appris que le forfait le plus atroce et le plus déshonorant pour la Société a été commis en France. Et c'est avec peine et indignation que nous sommes maintenant informés que les personnes qui y exercent le pouvoir suprême ont déclaré la guerre contre sa Majesté³. » Le Conseil législatif ne tarde pas non plus à remercier Clarke d'avoir communiqué son information et l'assure de sa parfaite vigilance : « Soyez assuré, Monsieur, que nous ne négligerons rien pour coopérer à la Protection commune, contre la malignité de ce désordre qui après avoir plongé la Nation Française dans des malheurs arrachant chaque jour des Pleurs de Pitié de l'œil de l'Humanité cherche à répandre, sur les Royaumes voisins, son influence Pestiférée⁴. » Le juge en chef William Smith ne manque pas l'occasion qui lui est offerte le 7 mai de frapper l'opinion publique dans son admonition aux grands jurés lors de la session de la Cour du Banc du roi et on voit tout de suite exprimée la crainte que l'ennemi ne trouve au pays un terrain propice à cause de la langue commune aux Français et aux Canadiens :

Une autre considération exige en ce moment une vigilance plus qu'ordinaire — Nous avons à soutenir une guerre étrangère, dans laquelle la concorde intérieure est d'une indispensable nécessité pour notre sûreté. On ne peut donc avoir un œil trop

² *La Gazette de Québec*, 25 avril 1793 ; la proclamation est reproduite dans les numéros des 2 et 9 mai ; elle fut tirée ensuite à 100 exemplaires chez Neilson (M. TREMAINE, *A Bibliography of Canadian Imprints*, p. 396).

³ *Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 27 avril 1793, p. 605.

⁴ *La Gazette de Québec*, 9 mai 1793 ; l'adresse est signée par le juge W. Smith, président du Conseil, et datée du 1^{er} mai.

attentif sur tous les artifices calculés à causer l'inquiétude et la confusion. L'Ennemi parle notre langue, et avec l'inclination de nous affaiblir par la discorde, il en possède les moyens. Cet ennemi est la bande de Démocrates, qui sous prétexte de donner la liberté à la France, a trouvé moyen de conduire son Roi à l'échafaud, et a inondé son Royaume du sang de plusieurs milliers de ses concitoyens (...)

Il est néanmoins possible, que les séductions de nos ennemis trouvent moyen de placer ici des instruments propres à agir avec succès sur les ignorants. C'est pourquoi nos concitoyens, et spécialement les grands Jurés, feront bien de veiller sur les discours des uns et des autres, afin de mieux découvrir la diffusion de ce poison, qui a converti un des plus beaux Royaumes d'Europe en un pays le plus misérable de la terre⁵ (...)

La suspicion devient donc un devoir et chacun doit surveiller son voisin et sans doute se surveiller lui-même. Poursuivant sa harangue le juge Smith note incidemment que le roi a pris une mesure très sage quand il a averti la nation anglaise du danger de « l'abus de la Presse » et de l'activité de certains clubs ou associations qui se sont donné pour mission de réformer l'État. C'était là une mise en garde à l'endroit des journaux de Québec et de Montréal et des clubs des deux villes. Il ajoute aussitôt qu' « Il en a résulté des contre-associations dans toutes les paroisses du Royaume, dont l'objet est de reconnaître tous les mécontents⁶ (...) » L'allocution se termine par un rappel des persécutions infligées aux prêtres et aux nobles : « Ce doit être le vœu de l'humanité, que les nations en guerre contre la France puissent arracher le glaive des mains de ces hommes (...) qui ont tué leurs prêtres au pied des autels, et qui chassent plusieurs de leurs meilleurs citoyens dans des climats éloignés⁷ (...) », citoyens que l'impénétrable Providence et le roi commandent de bien accueillir.

Les grands jurés remercient d'abord le juge en chef d'avoir fait publier son admonition dans *la Gazette de Québec*. Ils professent ensuite leur attachement le plus fidèle au roi, à sa famille et à son gouvernement, ils admirent et révèrent la constitution britannique « composée comme elle est d'un Roi, de Pairs et de Communes⁸ »,

⁵ *La Gazette de Québec*, 9 mai 1793.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*, 16 mai 1793, réponse datée du 15 mai.

l'expérience ayant prouvé qu'elle est la plus naturelle et la plus praticable. Les jurés rendent hommage évidemment au roi et au parlement de Londres d'avoir accordé à la province une constitution semblable à celle de la Grande-Bretagne et ils concluent : « Et à cet égard, nous sommes persuadés que la loyauté et l'attachement des habitants de cette colonie, justifieront la bienfaisance du Roi et la générosité de la nation⁹. » Les vingt jurés, dont huit étaient canadiens, ont apposé leur signature. Enfin, dans le même numéro du 16 mai, la *Gazette* publie la harangue que Clarke a servie aux députés et aux conseillers législatifs de l'Assemblée générale du Bas-Canada, discours dans lequel le lieutenant-gouverneur prie instamment les députés et les conseillers de veiller individuellement à la tranquillité et au bon ordre de leur région respective.

La réaction des dirigeants politiques a donc été immédiate, nette et implacable. La Révolution a commis le forfait le plus atroce et le plus déshonorant en envoyant le roi à l'échafaud ; elle a entraîné des malheurs qui arrachent des pleurs de pitié de l'œil de l'humanité ; elle inonde le royaume du sang de ses citoyens, tue ses prêtres au pied des autels. Il convient de se garder de son influence pestiférée puisque l'ennemi, c'est-à-dire la bande de « démocrates » qui détient le pouvoir suprême en France, parle la langue des Canadiens et peut exercer sa séduction sur les ignorants, que Burke appelait pour sa part la multitude immonde. Les hommes responsables se voient confier le devoir sacré de découvrir la diffusion du poison, de surveiller les conversations, de maintenir la concorde intérieure ; bref, ils doivent être vigilants. Tous font profession de loyauté au roi, au parlement de Londres et à la constitution de 1791. Il s'agissait non seulement d'informer les sujets de l'entrée en guerre de la métropole mais encore de frapper l'imagination collective d'un choc vigoureux puisque cette guerre n'était pas comme les autres : elle assassine le roi et les prêtres tout en répandant la peste chez les autres nations. Les harangues des chefs et les adresses des corps constitués avaient été présentées et répandues par la *Gazette de Québec* entre le 24 avril et le 16 mai.

On sait cependant que les avertissements et les vœux ne suffisent pas en temps de guerre à prévenir ou à réprimer les désordres de l'intérieur ; il faut encore faire appel aux lois, voire même aux mesures

⁹ *Ibid.*

d'exception. C'est ce que Dorchester, de retour au Canada à la fin de septembre, s'empresse de mettre en place par la loi sur les étrangers, qui sera reconduite à chaque session de la chambre d'Assemblée jusqu'en 1814. La première partie du titre de la loi désignait tout de suite ce que le gouvernement entendait par étrangers : « Acte qui établit des Règlements concernant les étrangers et certains sujets de sa Majesté qui ayant résidé en France, viennent dans cette Province et y résident¹⁰ (...) » La loi obligeait, entre autres prescriptions, tous les étrangers venus au pays à partir du 1^{er} mai 1792 à déclarer au greffier de la paix le plus proche le lieu de leur résidence et précisait que ceux qui auraient été en France devaient indiquer les motifs et la durée de leur séjour là-bas, dans quelle partie de ce pays ils avaient vécu, ce qu'ils y avaient fait et les raisons pour lesquelles ils venaient au Canada. Il convient de noter que les personnes qui seraient arrêtées pour sédition seraient néanmoins admises à caution.

À la fin de septembre, le lieutenant-gouverneur Clarke est averti par son homologue du Haut-Canada, Simcoe¹¹, ainsi que par ses agents de Montréal de la venue de Jacques Rous, émissaire de Genet, lui-même mandaté par la Convention pour soulever les Canadiens. Rous avait passé par cette occasion la fameuse adresse de Genet, dont Mézière était l'inspirateur. Il n'en fallait pas davantage pour alarmer les dirigeants de Québec, qui savaient fort bien quel enthousiasme avait soulevé Genet aux États-Unis depuis son arrivée. Les chefs civils se devaient de donner l'alerte. Le juge en chef profite de l'ouverture de la session de la Cour du Banc du roi le 4 novembre pour faire appel au patriotisme et à la morale afin de donner plus de poids à ses réflexions :

J'ai dit Votre Patriotisme ; car s'il y a quelque individu qui ignore la liaison intime entre l'observation des commandements de Dieu et la prospérité de ce pays, qu'il porte ses regards, afin de s'en convaincre, sur la France, où un abandon de principe, sous le nom de la nouvelle Philosophie, après s'être raillé du Christianisme a poussé son impudence jusqu'à un Athéisme Avoué, et après avoir coupé les liens de toute contrainte Religieuse, a renversé un Royaume respectable par son antiquité,

¹⁰ *Les Statuts provinciaux du Bas-Canada...*, t. I, 1792-1800, p. 62-77.

¹¹ *RAC*, 1891, Note D, p. 57, lettre de Simcoe à Clarke, York, 24 sept. 1793.

et splendide par ses richesses, ses lumières et ses Arts, en un spectacle d'Horreur¹².

Si l'exemple de la France ne suffit pas à convaincre les Canadiens, le juge rappelle que « Les lois criminelles d'Angleterre, ainsi qu'il a été observé depuis longtemps de la part de ce siège défendent, tout écrit, imprimé, et même toute conversation dérogeant à la constitution Civile du pays, avec une intention de l'Anéantir¹³ (...) » Lord Dorchester, en qualité de gouverneur général des deux Canadas et de commandant en chef des troupes anglaises en Amérique du Nord appuie de tout son poids et de son prestige la lutte contre la sédition dans une proclamation du 26 novembre, qui ressemble en tous points à celle du roi George III du 22 mai 1792¹⁴. Le gouverneur fait d'abord allusion aux émissaires français :

Diverses personnes mal intentionnées, ayant depuis peu manifesté des tentatives séditieuses et méchantes, pour aliéner l'affection du Roi aux Sujets de Sa Majesté, par de fausses représentations de la cause et de la conduite des personnes qui exercent actuellement l'autorité suprême en France, et particulièrement certains Étrangers, étant de nos Ennemis, qui se tiennent cachés dans différentes parties de cette Province, agissant de concert avec des personnes dans les Domaines Étrangers, avec une intention d'étendre les desseins criminels de tels ennemis de la Paix et du Bonheur des Habitants de cette Province, et de toute Religion, Gouvernement et Ordre social¹⁵ ; (...)

Dorchester enjoint ensuite aux magistrats, aux capitaines de milice, aux officiers de paix et à tous les bons sujets de s'employer à découvrir les personnes qui tiendront des propos séditieux ou feront appel à la trahison, répandront des écrits de nature à soulever le mécontentement, et demande qu'on les fasse arrêter. La voix autorisée de l'évêque de Québec s'était pour sa part fait entendre et, pour la première fois depuis 1789, dans ce même mois de novembre 1793. M^{re} Hubert, dans une circulaire aux curés du diocèse, exprime ses craintes au sujet

¹² *La Gazette de Québec*, 7 nov. 1793.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *RAC*, 1921, app. B, « Proclamation des gouverneurs du Bas-Canada, 1792-1815 », p. 37-38 ; cette proclamation avait été publiée dans *la Gazette de Québec* du 9 août 1792, tirée de la *Gazette de Londres* du 22 mai.

¹⁵ *La Gazette de Québec*, 28 nov. 1793 ; reprise dans les numéros des 5 et 12 déc.

de l'attitude même de son clergé et surtout de celle des habitants des campagnes devant la menace d'une invasion par la flotte française de New York et donne des instructions sur la conduite que les curés doivent tenir : « Mais comme il est à craindre que les habitants de ce pays, surtout dans les campagnes, frappés du nom de *Français*, ne sachant pas discerner la conduite qu'ils auraient à tenir dans une pareille circonstance, il nous paraît tout à fait essentiel que vous leur proposiez les considérations suivantes ¹⁶ : (...) » M^{re} Hubert souligne que les liens sont rompus avec la France depuis les capitulations de 1759-1760 et le traité de Paris de 1763 ; par conséquent la fidélité ainsi que l'obéissance qu'ils devaient au roi de France sont maintenant dues à sa majesté britannique. D'autre part, les Canadiens sont liés par le serment que leurs pères ou eux-mêmes ont prêté au roi d'Angleterre, sous peine d'être grandement coupables envers Dieu. Indépendamment d'ailleurs de l'obligation d'un tel serment, poursuit-il, la conduite d'humanité, de douceur et de bienfaisance du gouvernement britannique envers les Canadiens devrait suffire à les y rattacher, d'autant plus que la protection accordée à leur religion doit également leur faire désirer de ne jamais passer sous une autre domination. Aussi bien, le plus grand malheur pour le Canada serait-il de tomber en la possession des « révolutionnaires parricides ». Dans la conjoncture présente, ajoute l'évêque, non seulement le gouvernement est-il intéressé à éloigner les Français de la province mais encore tout fidèle sujet, tout vrai patriote et tout bon catholique se doit d'en faire autant. M^{re} Hubert fait un devoir aux curés de propager les principes de cette circulaire tant dans les instructions publiques que dans les conversations particulières et les autorise à la lire au prône et à la relire aussi souvent que nécessaire ¹⁷. Le ton de la lettre de l'évêque est plus modéré que celui du gouverneur et du juge en chef, et, quoique ferme et précis, il fait appel à la raison plus qu'à la peur.

Les alarmes des chefs civils et religieux se faisaient donc très vives en cette fin d'automne 1793 et les avertissements pressants. Le danger devait leur sembler bien grave. Il y avait en effet la menace de la venue de la flotte française mutinée de Saint-Domingue, qui avait relâché à New York et à qui Genet avait donné l'ordre de remonter

¹⁶ H. TÊTU et C.-O. GAGNON, *Mandements...*, t. II, p. 471-473, 9 nov. 1793.

¹⁷ *Ibid.*

le Saint-Laurent. Le Bas-Canada pouvait encore craindre que les Américains ne prêtent la main à une attaque contre ses frontières. La peur la plus vive venait sans aucun doute aux dirigeants d'un soulèvement des Canadiens, poussés par les agents de la Convention aux États-Unis et leurs émissaires au Bas-Canada.

L'accueil fait à l'adresse de Genet demeure un sujet controversé. Pour Michel Brunet, la Révolution française a profondément remué les Canadiens et ses victoires éclatantes ont exalté leur imagination au point qu'ils ont cru et espéré que leur ancienne mère patrie viendrait les libérer de la domination anglaise. Cette idée de reconquête aurait été surtout répandue parmi les classes populaires. Quant à l'appel de Genet, il aurait créé une grande impression et on se serait réuni en secret pour prendre connaissance de la brochure que les gens du peuple auraient surnommée « le Catéchisme ¹⁸ ». Howard Vernon affirme pour sa part qu'il est impossible de savoir à quel point l'adresse fut répandue, étant donné qu'elle ne fut lue qu'une fois sur le parvis d'une église après la messe du dimanche ¹⁹. Selon le rapport verbal de Rous, les amis de Mézière s'étaient montrés très circonspects. Rous explique que les dépêches de Mézière ont circulé à Montréal, mais ses amis ont décidé de ne pas rendre publique l'adresse parce que, nous l'avons déjà rapporté, « avec un peuple aussi plongé dans l'ignorance et l'esclavage, il ne sied pas de faire descendre le Soleil de la liberté à midi ²⁰ ». Wade a pu dire avec raison que l'enthousiasme révolutionnaire n'était pas aussi profond que Mézière l'avait indiqué à Genet ²¹. Il est certain que les idées de Genet ont trouvé un accueil sympathique parmi les amis de Mézière et de Fleury Mesplet à Montréal, ou chez les jeunes gens de bonne condition, comme l'écrivait Dorchester à Dundas le 23 octobre ²². Dorchester et Monk croyaient voir des agents français partout au cours d'octobre et de novembre. Mais les craintes des chefs civils au milieu du danger ne doivent pas

¹⁸ M. BRUNET, « La Révolution française sur les rives du Saint-Laurent », *RHAF*, vol. X, n° 2 (sept. 1957), p. 155-158.

¹⁹ *The Impact of the French Revolution on Lower Canada, 1789-1795*, p. 107-108.

²⁰ Cité dans M. WADE, « Quebec and the French Revolution of 1789 : The Missions of Henri Meziere », *The Canadian Historical Review*, vol. XXXI, 1950, p. 356.

²¹ *Ibid.*

²² APC, Q66, p. 173.

faire écran, non plus que les désirs rétrospectifs des historiens emportés par le nationalisme. D'une part, l'adresse de Genet, dont il n'existe que deux copies, à Ottawa et à Paris²³, a vraisemblablement été détruite par les propres amis de Mézière, comme porte à le croire le témoignage de Jacques Rous. D'autre part, on allait bientôt voir dans quelle mesure les classes populaires avaient été pratiquées par les agents français, à l'occasion de certains problèmes qui les concernaient plus immédiatement.

Dès le début de l'année 1794, un incident se produit dans la seigneurie de Berthier, près de Montréal : les habitants de la paroisse veulent que le pont qui enjambe la rivière Bayonne soit réparé, mais le seigneur James Cuthbert est d'avis que la rivière n'est pas publique et que le grand voyer n'a pas à s'occuper de faire réparer le pont. Néanmoins les travaux sont effectués puisqu'en janvier les habitants de la seigneurie écrivent à Dorchester pour se plaindre des mauvais traitements que leur font subir certains capitaines de milice et le seigneur lui-même. Dans une première lettre du 19 janvier, les signataires présentent une requête contre trois officiers de milice, alléguant que ces derniers empêchent leurs hommes de travailler et qu'ils les insultent. Aussi demandent-ils au gouverneur de remplacer ces trois officiers en ces termes : « C'est pourquoi, nous qui nous croyons la plus saine partie et qui nous faisons gloire devant Dieu et devant les hommes d'être les fidèles sujets de sa Majesté, nous supplions instamment votre Excellence de ne nous plus tenir humiliés, en nous laissant commander par ces hommes vicieux, de vouloir bien faire choix de ceux parmi nous qui sont lettrés, et avoués capables de la probité publique²⁴ (...) » L'habitant canadien étant né malin, comme le paysan français, on voit les requérants, sans doute pour donner plus de poids à leur plainte et par manière de chantage, assortir leur lettre de considérations propres à inquiéter Dorchester. Ils affirment qu'ils désirent par cette démarche « promouvoir le bien et entretenir la paix dans cette partie des sujets confiés aux soins bienfaisants de votre Excellence. De plus fondés sur une Proclamation émanée du Conseil de sa Majesté, laquelle Proclamation oblige tous et chacun des sujets

²³ AAE, Correspondance politique, États-Unis, 37, f. 437-442 ; APC, Q71-1, p. 27-36.

²⁴ ASQ, FV, XX, 50, 19 janv. 1794.

de sa Majesté de déclarer toute personne qui troublerait le repos public²⁵ ». Ils ajoutent enfin qu'en cas d'insurrection ou menace d'invasion étrangère, ils craindraient pour la tranquillité publique si on ne leur donnait satisfaction. Le surlendemain, ce sont les journaliers travaillant à la réparation du pont de la rivière Bayonne qui déposent une plainte contre le seigneur Cuthbert, parce que celui-ci les aurait même menacés de son fusil. Après avoir signalé « le despotisme odieux » que Cuthbert exerce sur ses tenanciers depuis vingt ans, les ouvriers terminent ainsi : « Les soussignés, journaliers de corvée, dans le temps que M^r Cuthbert les a injuriés, trop indigents pour obtenir dans les cours la justice qui leur est due, osent adresser leurs plaintes à Votre Excellence, afin qu'elle prenne des moyens par la suite, de les préserver dans les travaux publics, des injures d'un despote dont ils ne ressentent que trop les persécutions d'ailleurs²⁶. » Chose curieuse, les dix-sept requérants ont marqué leur nom d'une croix et le seul qui ait signé est Prisque Ferland fils, le même qui avait déjà signé la lettre précédente à titre de témoin. Il est possible que les griefs des tenanciers de Berthier aient été rédigés par un sujet plus instruit que les autres, bien au courant de la situation politique et sans doute forte tête. Le texte incline à penser qu'on a eu recours à quelques gros mots pour faire peur plus qu'à une menace de révolte.

Cette histoire du pont de Berthier, même si elle semble indiquer un mécontentement de longue date des censitaires contre le seigneur anglais, et s'exprime dans un langage inusité jusque-là, n'en demeure pas moins circonscrite à une paroisse. Le printemps et le début de l'été vont poser des problèmes plus généraux à l'ensemble du Bas-Canada. La métropole, n'ayant que de faibles effectifs²⁷ dans la colonie, devait faire appel aux milices canadiennes pour assurer la défense du pays en cas de guerre avec les États-Unis, ce qu'on appréhendait au début de 1794 ; d'autant plus que Londres avait donné l'ordre d'envoyer aux Indes occidentales trois régiments de réguliers de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick²⁸ et de les remplacer

²⁵ *Ibid.* : 23 habitants sur 83 ont signé, les autres ayant inscrit une croix devant leur nom.

²⁶ *Ibid.*, 52, 21 janv. 1794.

²⁷ Il y avait moins de 2,000 réguliers en 1790, 3,400 en 1804, 8,000 en 1809 (C. P. STACEY, *Canada and the British Army (1846-1871)*..., p. 10-11).

²⁸ J. MacKay HITSMAN, « Military Defenders of Prince Edward Island 1775-1864 », *la Société historique du Canada*, rapport 1964, p. 28.

par des miliciens. C'est pour obéir à cette demande de Londres que Dorchester ordonne l'appel de deux mille miliciens en mai 1794²⁹. Une loi de milice existait déjà au moment où s'était réuni le premier parlement canadien, mais Dorchester avait soumis un autre projet à l'Assemblée au début de 1794 afin de rendre la loi mieux adaptée aux circonstances du moment³⁰. Selon les termes de la loi, tous les hommes de dix-huit à soixante ans étaient déclarés miliciens et obligés de servir dans la milice de leur paroisse ou ville de résidence et tenus de s'inscrire en personne aux lieu et jour désignés par le commandant de milice du district. Les capitaines devaient transmettre aux officiers d'état-major les listes d'officiers et de miliciens aptes au service en indiquant ceux qui étaient mariés. L'article XVI stipulait qu'en cas de guerre, d'insurrection ou de danger imminent le gouverneur aurait le droit de commander la milice, de la former en compagnies sous l'autorité d'officiers désignés par lui et de diriger ces milices aux endroits exposés au danger. Les milices ainsi commandées et dépêchées en des endroits précis ne seraient pas conscrites pour plus de six mois et les hommes de plus de cinquante ans seraient exemptés d'une telle forme de service. Le même article établissait encore que les miliciens ne sortiraient pas de la province sauf s'il y avait lieu d'aider la province du Haut-Canada, s'il était nécessaire de détruire des vaisseaux, des dépôts de munitions, des magasins ou des fortifications qui pourraient mettre le pays en danger en cas d'invasion ou enfin de poursuivre un ennemi qui aurait envahi la province. Dans de telles urgences, la levée des compagnies devait être équitable, chaque paroisse fournissant un certain nombre d'hommes : l'article XVII y pourvoyait d'ailleurs en statuant qu'on procéderait au choix des miliciens par tirage au sort et qu'on choisirait d'abord les célibataires. La loi prévoyait enfin toutes les dispositions relatives aux revues, à la punition des absents, des déserteurs et autres détails utiles en pareil cas³¹.

Les Canadiens ou « nouveaux sujets » se montrent résolument hostiles à peu près partout à la levée selon les termes de la loi. Un rapport établi par paroisse, dont l'opinion est classée suivant trois catégories, celles de *Well disposed*, de *Mute* et de *Ill disposed*, présente les motifs

²⁹ T. CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 113.

³⁰ *Les Statuts provinciaux du Bas-Canada*, t. I, p. 36-62.

³¹ CHAPAIS, *op. cit.*, p. 107-110.

que les habitants alléguaient dans leur peu d'empressement ou leur opposition à tirer au sort. Neuf paroisses de la rive sud en aval de Québec refusent de tirer et ne veulent obéir que si on les oblige ; les habitants de l'une de ces paroisses, celle du Cap-Saint-Ignace, ont même déclaré lors d'une réunion qu'ils ne « marcheraient pas ³² ». Toutes les paroisses des environs de Québec, sauf une, sont considérées comme très mal disposées de même que celles de la région autour de Montréal ³³. Les habitants de ces communautés rurales ont cependant déclaré qu'ils marcheraient s'ils étaient commandés par leurs compatriotes, qu'ils étaient prêts à défendre leur propriété si l'ennemi se présentait. Certains ne veulent pas tirer aux milices mais sont prêts à participer à des corvées ³⁴, cependant que d'autres villages affirment que les gens mariés et les célibataires ne marcheront pas séparément, contrairement aux provisions de la loi qui ne prenaient d'abord que les célibataires. De ce tableau sommaire du rapport, on peut conclure que le tirage au sort est largement refusé des populations, qui sont néanmoins prêtes à prendre les armes si le pays est attaqué. Quant aux villes de Québec et de Montréal, la première est jugée comme « zélée », mais la seconde comprend dix compagnies qui considèrent le tirage au sort comme « odieux » et huit qui sont classées comme zélées ³⁵.

Ce rapport ne suffit pas à rendre compte de la situation ; il faut analyser le point de vue du procureur général Monk, chargé de faire enquête, et les dépositions des habitants arrêtés lors des « émeutes » de Charlesbourg survenues à cette occasion. Monk déclare d'abord à Dorchester que les nouveaux sujets sont en général réfractaires à la loi de milice et au gouvernement. Sur les quarante-deux paroisses du district de Québec, qui comptent sept mille hommes aptes au service, huit paroisses seulement, pour neuf cents hommes, ont obéi aux lois ; quant aux autres, elles semblent déloyales. Comme le procureur général l'écrivit : « (they) appear disobedient and disloyal, and some, in a high degree ³⁶ ». Le motif général autant que spécifique que les habitants

³² APC, Secretary of State Papers, Internal Correspondance, Lower Canada, July-December 1794, S, 43, p. 14.

³³ *Ibid.*, p. 14A, 14B, 14C.

³⁴ *Ibid.*, p. 14C.

³⁵ *Ibid.*, p. 14A et 14B.

³⁶ APC, Q69-1, p. 4, lettre de Monk à Dorchester, Québec, 29 mai 1794 ; cette lettre est jointe au rapport de Dorchester à Dundas du 7 juin.

avancent pour excuser leur conduite, ajoute Monk, c'est que s'ils acceptent de faire partie de la milice, ils seront enrôlés comme soldats, envoyés aux Indes occidentales ou ailleurs hors de la province et soumis à la discipline militaire³⁷. Au surplus, les officiers ont été menacés à plusieurs reprises et, en quelques cas, les curés qui ont voulu persuader à leurs ouailles obéissance et loyauté³⁸. Enfin, dit Monk, il y a eu un cas de résistance organisée à Charlesbourg, où plusieurs personnes, au plus trois cents, ont attendu avec des armes à feu les forces qui devaient s'emparer des récalcitrants³⁹. Deux des acteurs principaux de la résistance organisée à Charlesbourg ont été arrêtés et le procureur général transmet au gouverneur les dépositions de six témoins. Les habitants de ce village et des deux Lorette avaient monté la garde le 19 mai, armés de fusils, de fourches et de bâtons, quoique aucun coup de feu n'eût été tiré. Les témoins ont déposé devant le juge L. Deschenaux le 29 mai sous la foi du serment. La première déposition, celle de Jean-Baptiste Leclair, de la concession de la Misère de Charlesbourg, coïncide avec celle de Monk. Les gens de ces paroisses, dit le témoin, sont mal disposés envers la loi de milice parce qu'« on croit que les commandements que l'on fait, ne sont pas pour défendre le pays ; mais pour faire des soldats, les répandre dans les régiments et les envoyer hors du pays, soit par terre soit abord des frégates, et qu'on ne les reverra jamais, qu'après ces premiers Commandements, on en fera d'autres pour en faire autant et ainsi jusques à ce que le pays soit dépeuplé. Que d'ailleurs ces ordres ne viennent pas du Général, mais de la Chambre ou à la sollicitation de personnes de la ville, qui désirent avoir des emplois du gouvernement⁴⁰ ». Leclair donne les noms de ceux qui ont pris l'initiative et dit qu'il a lui-même monté la garde par peur des menaces du plus grand nombre. Comme il craint pour sa vie par suite de la déposition qu'il vient de faire, il ne parle plus. Jean Cliche et Louis Savard corroborent la déclaration de Leclair. Savard ajoute cependant un élément nouveau : Pierre Chartré, de la Jeune-Lorette, a rencontré Savard sur la route et lui a dit que, s'il ne voulait pas faire comme les autres, lui Savard, ainsi qu'Ambroise Trudel et Ignace Cliche seraient tués, « qu'il les brûlerait, les tuerait

³⁷ APC, Q69-1, p. 5.

³⁸ *Ibid.*, p. 6.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*, lettre de Monk à Dorchester, 31 mai 1794, p. 11.

et mettrait leurs têtes au Bout des Batons⁴¹ ». Augustin Lavau, forgeron de Québec, comparait à son tour devant le juge et fait une déclaration volontaire, incriminant un certain Jean Lafosse, perruquier, né en France, mais établi depuis longtemps au Canada. Ce Lafosse, devenu colporteur, a parcouru toute la province et il a même été plusieurs fois aux États-Unis. Lavau raconte au juge que le colporteur est venu souvent lui tenir différents propos contre le gouvernement du pays, affirmant que, si les Canadiens étaient fermes, ils pourraient secouer le joug et qu'ils ne devaient point tirer à la milice. Lafosse a si bien répandu les mêmes bruits dans les campagnes qu'il a persuadé les habitants de ne pas accepter la milice. Lafosse est revenu voir Lavau le 18 mai et l'a « ébranlé dans ses sentiments loyaux⁴² ». Le même témoin incrimine encore Jean-Baptiste Vocol dit Belhumeur père, qui lui a tenu les mêmes propos que Lafosse et lui a apporté en janvier ou février « une des brochures qui courent dans la Province ; engageant le déposant de faire des copies, et de lui répondre⁴³ ». Vocol est allé encore plus loin : il a déclaré devant cinq personnes que « si les habitants se ramassaient, sept ou huit cents hommes pourraient détruire la chambre d'Assemblée ; qu'aucun de ceux qui l'écoutaient ne répondit à cela⁴⁴ ». Augustin Lavau a signé son témoignage « sans menace ni promesse ».

À la suite de cette déclaration, le procureur général a fait comparaître Vocol dit Belhumeur, qui a également fait une déposition « sans menace ni promesse ». Vocol raconte que Louis Fluet, couvreur de Québec, lui a remis une des « brochures », dont sept ou huit ont été apportées des États-Unis par Charles Giroux. Monk décrit Giroux comme un natif de France, tavernier de son métier, riche et devenu « violent démocrate » depuis la Révolution française⁴⁵. Lavau a lu à Vocol une lettre de Gatier, en présence de Lafosse et d'Augustin Lemire. — Ce Gatier écrivait des États-Unis qu'il espérait recevoir de l'argent de Genet et assurait que les Français viendraient au Canada. René Gatier, partisan de la Révolution, s'était enfui de Québec avec le docteur Timothée O'Connor en janvier 1794 et s'était mis en contact

⁴¹ *Ibid.*, p. 17.

⁴² *Ibid.*, p. 20.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*, p. 21.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 22.

avec Genet⁴⁶. — Le lendemain, Vocol demande à compléter sa déposition pour incriminer plusieurs autres personnes : Jacques Lemoine, cuisinier et maître d'école à Québec, comme favorable aux Français ; François Romain fils, comme correspondant de Gatier ; Louis Fluet, qui tenait chez lui des réunions où Vocol a rencontré le frère de Fluet, le « Bonhomme Marseille », Barbeau, gendre de Marseille, Charles Giroux et le cabaretier Tourangeaux. Et Vocol de préciser, en terminant, « que le discours commun dans ces Assemblées étaient que si les Français venaient, ils ne fallait pas prendre les armes parce que les Français *détruiraient* tout⁴⁷ ».

Quelques jours après, deux apprentis menuisiers témoignent contre leur maître Louis Dumontier. Le premier, Alexis Monjeon, âgé de dix-huit ans, dit que son maître parlait souvent contre le gouvernement, qualifiait le général Clarke de « gueux », le prince Édouard de « pouillerie d'Angleterre », à qui on aurait dû flamber la cervelle, et disait à qui voulait l'entendre que « si les Canadiens pensaient comme lui, pas un ne prendrait les armes contre la France⁴⁸ ». Dumontier avait, bien entendu, enjoint à ses parents de ne pas prendre les armes et avait dissuadé les jeunes gens de tirer au sort lors de l'inscription aux milices. Selon l'apprenti Richard Corbin, âgé de vingt et un ans, Dumontier aurait même dit que le peuple ferait bien de se révolter, lors des arrestations effectuées ces derniers temps⁴⁹.

Il est donc certain d'une part que les Canadiens ont été réfractaires à l'inscription sur les rôles de milice en mai 1794 et qu'ils ont ainsi désobéi à la loi. On n'a enregistré pourtant qu'un seul cas de résistance organisée dans les paroisses circonvoisines de Québec, à Charlesbourg, à l'Ancienne-Lorette et à la Jeune-Lorette. En quelques endroits, les habitants ont proféré des menaces aux capitaines de milice et aux curés lors des journées d'inscription. Selon les dépositions faites devant le juge Deschenaux, il appert que d'aucuns ont parlé contre le gouvernement et se sont affirmés profrançais, ainsi de Pierre Chartré, d'Augustin Lavau, de Jean Lafosse, de Vocol dit Belhumeur, de Louis Fluet, de Charles Giroux le « démocrate », de Louis Dumontier et

⁴⁶ WADE, « Quebec and the French Revolution of 1789... », *loc. cit.*, p. 364.

⁴⁷ APC, Q69-1, p. 26, lettre de Monk à Dorchester, 31 mai 1794.

⁴⁸ APC, Q69-2, Colonial Office Records, Gov. Lord Dorchester, 17^e, p. 317, 11 juin 1794.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 321.

de François Romain. Des brochures de Genet ont circulé au cours de l'hiver et du printemps, apportées des États-Unis par Charles Giroux à Charlesbourg, cependant que Lavau recevait des lettres du transfuge René Gatier, lié lui-même à Genet. De la fameuse adresse de ce dernier aux Canadiens, il n'est nullement fait mention. Une seule personne a vraiment affecté un langage révolutionnaire et c'est Pierre Chartré.

Par contre, les motifs invoqués généralement par les populations contre l'inscription, tels que nous le révèlent le rapport anonyme, les lettres de Monk et plusieurs dépositions des témoins de Charlesbourg et des deux Lorette, ont trait aux modalités de la loi de milice elle-même. Il faut se rappeler que les articles XVI et XVII stipulaient que, en cas de danger, le gouverneur pourrait former des compagnies spéciales de miliciens commandées par des officiers désignés par lui et dépêchées aux endroits menacés et que le recrutement en serait fait dans les villages et les villes par tirage au sort des célibataires d'abord. Ces compagnies n'iraient pas se battre à l'extérieur de la province, en principe, mais pourraient aller cependant au Haut-Canada. Or les Canadiens craignaient que l'on finisse ainsi par dépeupler le pays à force de lever des milices, de les répandre dans les régiments et de les envoyer par terre ou par mer. Si c'était pour Monk un argument spécieux, ce ne l'était certes pas pour les Canadiens, qui ne pouvaient pas ne pas se souvenir de la déportation des Acadiens par les Anglais en 1755, et dont quantité de survivants étaient venus s'installer sur les bords du Saint-Laurent, sans compter chez les Canadiens eux-mêmes les vieillards nés entre 1725 et 1755, encore relativement nombreux à la fin du siècle et qui vivaient de la tradition orale et la transmettaient à leurs fils. La déportation des Acadiens, incidemment, ne paraît pas avoir soulevé de grands remous dans l'opinion publique immédiatement après 1755. Mais ce phénomène de peur de la déportation massive, qui a joué en 1764, en 1775 et en 1794, et qui reparaitra en 1855, voire même en 1914-1918 et en 1939-1945, montre bien que la psychologie collective des Canadiens en a été profondément marquée. Une telle déportation était bien impossible en 1794, étant donné le grand nombre des hommes au Bas-Canada et cette idée ne dut jamais venir aux Britanniques de l'époque. Ce n'est pas la sédition de quelques unités, de quelques « démocrates » colporteurs de sept ou huit brochures qui aurait rendu les classes populaires prorévolutionnaires et les aurait

incitées à bouder les milices en mai 1794. À tort si l'on veut, les Canadiens flairaient quelque supercherie, quelque moyen détourné de les disperser, de les déporter petit à petit et jusqu'au dernier. D'ailleurs, le procureur général Monk, qui voyait des traîtres partout, se sent bien obligé d'écrire à Dorchester le 29 mai qu'en toute sincérité il ne croit pas à une insurrection armée contre le gouvernement, mais qu'il est peut-être nécessaire de faire un exemple en infligeant des punitions à quelques-uns⁵⁰. Dumontier fut arrêté pour haute trahison, sans qu'on sache s'il fut condamné⁵¹, alors que Pierre Chartré et Jérôme Bédard ont été emprisonnés quelque temps⁵².

À Montréal, la foule avait montré son mécontentement à l'occasion de la punition infligée à Joseph Léveillé, condamné le 14 avril pour escroquerie à être exposé au pilori pendant quelques heures. Le 25 avril, il passa une heure sur la place publique ; la foule assemblée jeta le pilori à la rivière. Le prisonnier fut libéré dix-sept jours après. Néanmoins, le shérif fit arrêter quatre Canadiens, les meneurs de cet incident, sur la dénonciation de deux Anglais, John Howard et M. Campion⁵³. Les admonitions de l'autorité avaient donc porté quelques Anglais à la vigilance et à la dénonciation. On ignore si ces quatre meneurs furent condamnés. En septembre, toutefois, sept autres habitants de Montréal ou de la région furent condamnés à l'amende et à des peines d'emprisonnement variant d'un mois à une année, dont six pour avoir tenu des « discours séditieux » et un pour avoir publié « un écrit séditieux et libelleux contre le Gouvernement⁵⁴ ». De ces sept condamnés à la Cour du Banc du roi, cinq étaient canadiens.

L'état de danger dont on croyait que le Canada était menacé se trouvait aggravé en quelque sorte par cette résistance générale à la loi de milice de la part des nouveaux sujets. Les avertissements de l'autorité civile et ecclésiastique et la loi n'ayant pas réussi à empêcher la désobéissance des Canadiens, il fallait trouver un autre moyen d'entraîner le consentement des masses. Ce moyen, c'était l'enrôlement moral par la mise sur pied d' « associations loyales » qui semblaient

⁵⁰ APC, Q69-1, p. 9.

⁵¹ H. A. VERNON, *The Impact of the French Revolution on Lower Canada, 1789-1795*, p. 116.

⁵² CHAPUIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 115.

⁵³ APC, Q69-2, p. 309-314, 9 juin 1794.

⁵⁴ *La Gazette de Québec*, 18 sept. 1794.

avoir bien réussi en Angleterre et dont la presse du Bas-Canada s'était fait l'écho au printemps de 1793. *Le Magasin de Québec* du mois de mars avait signalé la réunion tenue au *Merchant Taylor's Hall* de Londres, où des marchands et des banquiers s'étaient formés en association loyale le 5 décembre 1792, sous la présidence de Samuel Bosanquet, et avaient rédigé une déclaration de soutien à la constitution de la Grande-Bretagne⁵⁵. Le rédacteur du périodique de Québec écrivait d'ailleurs en présentant la déclaration que de telles associations se formaient dans toutes les parties du royaume. Le juge Smith avait lui-même rapporté la formation générale de ces « contre-associations » en Grande-Bretagne dans sa charge aux jurés du 7 mai suivant⁵⁶. Il semble que ce fut le procureur général Monk qui prit l'initiative du mouvement, étant donné qu'il avait constaté durant la Rébellion américaine de 1775 les heureux effets de l'association loyale de la Nouvelle-Écosse où il était procureur général⁵⁷. Le 28 juin, des citoyens se réunissent à Québec et se constituent en association pour assurer le maintien des lois, de la constitution et du gouvernement du Bas-Canada. Le conseiller législatif Thomas Dunn est élu président du comité chargé de propager l'association à travers la province, comité de douze membres, dont quatre Canadiens, formé pour donner « l'occasion aux habitants bien instruits et bien disposés de ce district » de joindre l'association⁵⁸. Deux jours après, le comité demande au gouverneur de donner son appui à l'association, ce que Dorchester accorde aussitôt⁵⁹. Le 1^{er} juillet, le comité fait appel aux habitants loyaux de la ville et de la région pour qu'ils viennent s'inscrire sur ses registres. *La Gazette de Québec*, qui a rendu compte de tout cela dans son édition du 3 juillet, publie enfin la déclaration solennelle de l'association avec le nom des signataires. Ces derniers disent qu'ils voient avec peine les efforts que les ennemis de la « mère-partie » ont pratiqués pour créer le mécontentement, provoquer l'infidélité, séduire les esprits faibles et crédules. Ils constatent que le pouvoir usurpé en France a assassiné Louis XVI, aboli le culte divin, détruit les

⁵⁵ *Le Magasin de Québec*, mars 1793, p. 101-103.

⁵⁶ *La Gazette de Québec*, 9 mai 1793.

⁵⁷ *RAC*, 1891, p. 234 ; *RAPQ*, 1948-1949, « L'Association loyale de Montréal », p. 253.

⁵⁸ *La Gazette de Québec*, 3 juill. 1794.

⁵⁹ *Ibid.*

églises, massacré les prêtres. Pendant ce temps, la situation des Canadiens est heureuse, eux qui jouissent d'une constitution libre, qui sont aidés par une nation grande et généreuse qui leur garantit la possession paisible de leurs droits religieux et civils.

Après ce préambule, les signataires déclarent leur attachement au gouvernement, à la Grande-Bretagne et au roi et ajoutent, faisant allusion aux événements récents : « Que nous regardons avec la plus grande horreur les attentats séditieux dernièrement faits par des personnes méchantes et mal-intentionnées en faisant circuler des écrits faux et inflammatoires, en excitant par de fausses nouvelles les craintes et les doutes de nos compatriotes contre les Loix et le pouvoir du Gouvernement ⁶⁰. » Les signataires sont au nombre de cent trente dont plus du tiers sont des Canadiens ; on compte entre autres M^{gr} Hubert et le curé de la cathédrale, messire J.-O. Plessis. Ce texte servira de modèle à toutes les autres associations créées dans la province. Le comité siégeait d'ailleurs sans désespérer. Dans sa séance du 1^{er} juillet, il décida de demander à l'évêque de désigner deux membres de son clergé, « s'il le trouve convenable », pour l'aider dans sa tâche d'organisation ⁶¹. M^{gr} Hubert répond le jour même à Thomas Dunn qu'il est singulièrement flatté de la confiance que le comité veut bien mettre en son clergé, le remercie vivement et l'assure qu'il lui fera connaître dans deux jours les noms des deux prêtres demandés. Effectivement, Plessis, curé de Québec, et Thomas Bédard, supérieur du séminaire, sont désignés le 3 juillet ⁶² et siègent dès lors au comité, qui leur remet une copie des lettres échangées avec M^{gr} Hubert, des résolutions votées au cours de cette séance et d'une circulaire imprimée pour que les deux prêtres les transmettent « à tels de Messieurs les curés qu'ils jugeront convenables ⁶³ ». Plessis et Bédard s'empresent d'écrire le même jour aux curés une lettre qui accompagnera la copie des documents du comité. La lettre est ainsi rédigée :

MONSIEUR

Vous voyez par l'imprimé qui vous est transmis, qu'il est formé à Québec une association à l'instar de celle de Londres,

⁶⁰ *La Gazette de Québec*, 3 juill. 1794.

⁶¹ ASQ, Polygraphie IX, 63 ; le même dossier se trouve aux AAQ, G, VI, 32, Extraits des procédures du comité d'association.

⁶² ASQ, Polygraphie IX, 63, 3 juill. 1794.

⁶³ *Ibid* ; le texte de la circulaire a été inséré dans *la Gazette de Québec* du 3 juill. sous le titre « Association ».

laquelle s'étant étendue dans toutes les parties du royaume, y a protégé le bon ordre, et l'a préservé des entreprises de l'esprit révolutionnaire qui commençait à s'y introduire.

La nôtre fortement approuvée de son Excellence et composée de ce qu'il y a de plus respectable dans la capitale de cette Province est approuvée et signée de Monseigneur votre Evêque. Tout le Clergé de Québec y accède, quoique les signatures de tous n'ayent pas encore eu le temps d'être imprimées ⁶⁴.

Plessis et Bédard expliquent ensuite que l'évêque les a délégués au comité de l'association à la demande même du comité, qu'ils ont été admis et que copie de tout ce qui s'est passé leur a été remise. L'invitation aux représentants du clergé avait un but précis que les deux prêtres exposent ainsi aux curés : « Nous ajoutons que le motif de cette dernière démarche a été que nous vous invitassions à entrer dans les vues de la lettre imprimée, signée de l'honorable Ths Dunn président, dont l'objet est d'une grande importance. C'est ce que nous nous empressons de faire en notre qualité de membres Ecclésiastiques d'un Comité plein de confiance en vos lumières, et qui espère tout de Votre zèle à promouvoir le bien général de la province ⁶⁵. » On peut être certain que la lettre et les documents ont été envoyés à tous les curés du Bas-Canada.

En même temps, Thomas Dunn envoie une circulaire, rédigée uniquement en français, de même qu'une copie de la déclaration du 30 juin et les extraits des procès-verbaux déjà remis aux membres du clergé, aux comités ruraux. Dunn spécifie qu'il n'est pas nécessaire que toutes les associations locales adoptent la même forme que celle de Québec et qu'il suffirait que l'on recueille les signatures ou les croix ⁶⁶. Les réponses ne tardent pas à venir de Montréal, de Trois-Rivières, de William Henry (Sorel), de l'Assomption, de Saint-Ours, de Berthier, comme les en informe le comité de Québec le 9 juillet ⁶⁷. En tous ces endroits, des « Associations loyales » sont établies sur le modèle de celle de Québec ⁶⁸. Le comité de Montréal s'est formé le 5 juillet sous la présidence de James McGill et il a décidé d'envoyer à chacune des paroisses de la région deux copies des actes du comité

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ M. TREMAINE, *A Bibliography of Canadian Imprints...*, n° 896.

⁶⁷ *La Gazette de Québec*, 10 juill. 1794.

⁶⁸ *Ibid.*, 17 juill. 1794 ; la *Gazette* donne le texte du rapport des comités.

de Montréal avec les signatures des Montréalais. Le comité comprend vingt-deux membres, dont douze sont canadiens ; parmi ceux-ci, on compte deux sulpiciens dont l'un, Le Saulnier, est un prêtre émigré⁶⁹. Les notables des villes et des villages de même que les curés ont répondu avec un très grand empressement et ont recueilli les adhésions par centaines voire par milliers à Montréal et à Québec. Les déclarations ressemblaient évidemment à celles de Québec, faisaient profession de loyauté au roi et à la constitution et fustigeaient les « personnes séditeuses ».

Le 18 octobre, le président de Québec présente le rapport définitif aux membres de son comité en soulignant le succès général de la campagne. Le comité l'a chargé cependant de les informer que, quelque considérable que fût le nombre des adhérents dans les paroisses rurales, il aurait pu être plus élevé. Deux causes en seraient responsables, selon le président : « La première est l'idée qui s'est répandue, que les enfants se trouvaient suffisamment engagés par la signature des chefs de familles. La seconde est la répugnance de certains individus à signer volontairement tout engagement écrit ou imprimé, et cela par la défiance qu'ils ont de leurs propres lumières⁷⁰. » Néanmoins, Dunn assure qu'un grand nombre de ceux qui ont refusé de signer ont déclaré publiquement qu'ils étaient prêts à se mettre en marche aussi souvent que la province serait en danger. On peut remarquer incidemment cette répugnance de beaucoup d'habitants des campagnes à signer quelque document que ce soit, toujours par crainte de s'être engagé à quelque chose qu'on n'aurait pas bien compris ou dont on n'aurait pas saisi toutes les conséquences, comme un engagement à servir dans l'armée anglaise à l'été de 1794, par exemple. Dunn termine son rapport en louant les heureux effets de l'association qui « a resserré par toute la Province les liens qui unissent les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, en inspirant de la confiance et fortifiant l'ordre social ; la partie du peuple qui avait été abusée, est redevenue sensible au bonheur qui résulte de l'obéissance légitime aux lois⁷¹ ».

⁶⁹ *Ibid.*, lettre de James McGill à Thomas Dunn, Montréal, 7 juill. 1794 ; on trouve les délibérations du comité de cette ville dans *RAPQ*, 1948-1949, p. 253-273, avec la liste des 55 paroisses et le nom des personnes à qui le comité s'adressait, le curé étant toujours nommé.

⁷⁰ *La Gazette de Québec*, 23 oct. 1794 ; le nombre des adhérents est de 1,516 pour Québec et de 5,881 pour la campagne.

⁷¹ *Ibid.*

James McGill, le président du comité de Montréal, envoie un rapport en tous points semblable à lord Dorchester le 6 novembre⁷². Monk assure enfin pour sa part que les deux tiers des Canadiens ont joint les « Associations loyales⁷³ ». Les habitants de l'Assomption avaient d'ailleurs précédé la campagne des associations dès le 4 juin, lors de la célébration de l'anniversaire de naissance du roi George III, en présentant leur loyale disposition au gouvernement⁷⁴. Certaines paroisses qui s'étaient opposées à la milice allèrent dans leur protestation de loyauté jusqu'à confesser leurs fautes et à demander pardon. À Charlesbourg, où une résistance armée s'était produite, les habitants ont eux-mêmes amené Pierre Chartré à Québec après sa tentative de fuite ; comme ils le disent : « Les Habitants de la Paroisse, sentant leurs fautes et leurs crimes, ont amené Chartré à Québec, où il est actuellement en prison, ainsi que Jérôme Bédard, et leur procès sera fait pour Haute-Trahison, le plus grand des crimes connus dans la société civile⁷⁵ (...) » Les capitaines de milice de la paroisse, accompagnés de plusieurs habitants sont venus présenter « leurs très humbles excuses » et demander pardon au gouverneur, qui les a reçus au château Saint-Louis. La pétition du capitaine Jobin se lit ainsi :

JACQUES JOBIN Capitaine de la Milice de Charlesbourg au nom de la Compagnie, s'adresse avec confiance au noble Représentant du Roi pour lui demander pardon de la conduite qu'ils ont dernièrement tenue. Au nom des habitants, le suppliant vient à Son Excellence pour lui jurer fidélité, allégeance, obéissance, et assurer Son Excellence que les jeunes et les anciens de la Paroisse de Charlesbourg, sont prêts d'obéir (...) Et sous l'auspice de la douceur des Loix, à votre souvenir rappelle les deux prisonniers de la dite Paroisse, et ils vous supplient d'avoir compassion de leur misère⁷⁶.

Quant aux habitants de Beauport, ils assurent Dorchester que leurs fautes ne viennent pas de l'infidélité au roi « mais qu'elles viennent d'un moment d'erreur et dégarement occasionné par les pratiques et les mensonges de fourbes infectés de l'esprit des bandits, qui a force

⁷² *RAPQ*, 1948-1949, p. 272-273.

⁷³ APC, Q69-1, 110, lettre à Dorchester, 2 oct. 1794, citée dans H. VERNON, *op. cit.*, p. 153.

⁷⁴ *La Gazette de Québec*, 19 juin 1794, de l'Assomption, 5 juin.

⁷⁵ *Ibid.*, 31 juill. 1794.

⁷⁶ *Ibid.*

de crimes ont rendu un certain païs d'Europe une terre de malédiction⁷⁷ ». *La Gazette de Québec* reproduira à l'automne la protestation de loyauté et la demande de pardon des paroisses de Saint-François et de Saint-Joseph de la Nouvelle-Beauce, rédigée en termes analogues à celles de Charlesbourg et de Beauport⁷⁸.

La situation qu'on pouvait considérer comme inquiétante en mai-juin 1794 avait donc été retournée au Bas-Canada dans les mois suivants. L'exemple de la Grande-Bretagne par ses associations loyales a fourni un moyen extraordinaire pour mobiliser les populations contre la subversion. Ce mouvement conduit par les curés, les notables et les capitaines de milice et répandu de Gaspé aux frontières du Haut-Canada a nettement mis en échec les tentatives des émissaires de Genet et il a fait taire les Canadiens qui avaient pu prêter l'oreille aux discours prorévolutionnaires. Cette campagne jointe sans doute à la peur de la répression a même poussé certaines paroisses à faire leur autocritique, à se déclarer coupables de fautes non précisées et à demander pardon au gouverneur. Au reste, chacun sait depuis toujours que la propagande a été une arme importante chez les peuples en guerre, aussi bien pour mobiliser les masses contre l'ennemi de l'extérieur que pour prévenir les défections de l'intérieur. La Révolution et la Grande-Bretagne en faisaient déjà un usage systématique. Les chefs du Bas-Canada pouvaient d'autant moins s'en priver qu'ils redoutaient par-dessus tout l'influence des idées révolutionnaires sur les Canadiens. Ce que les avertissements et les lois n'avaient pas suffi à faire au printemps de 1794, la propagande l'avait assuré au cours de l'été. La première alerte avait été chaude. Il restait à savoir si le péril était conjuré pour longtemps.

À la session de 1796, la chambre d'Assemblée passe une loi de voirie qui oblige les habitants à construire et à entretenir les chemins royaux touchant à leurs propriétés et à en faire autant pour les ponts enjambant les fossés et les ruisseaux qui n'ont pas été reconnus d'entretien public⁷⁹. Cette mesure apte à mettre en place un réseau routier dont on avait grand besoin est cependant considérée par les Canadiens comme vexatoire parce qu'elle impose aux riverains des

⁷⁷ *La Gazette de Québec*, Beauport, 15 juill. 1794.

⁷⁸ *Ibid.*, 23 et 30 oct. 1794, datées des 8 et 28 oct.

⁷⁹ *Les Statuts provinciaux du Bas-Canada*, t. I, p. 218s., 7 mai 1796.

chemins royaux des obligations auxquelles ils ne peuvent se soustraire sous peine de poursuites et d'amendes sévères. Encore une fois, on assiste à des mouvements de résistance circonscrits aux régions de Montréal et de Québec. À la fin de septembre, si l'on en croit le procureur général Sewell, la majorité des habitants refuse de faire le travail commandé par la nouvelle loi et les réfractaires sont évidemment mis à l'amende. Les magistrats ayant ordonné une saisie chez l'un des contrevenants de Montréal, Luc Berthelot, l'agent Marston est dépêché à son domicile le 2 octobre : le pauvre est accueilli par cinq ou six personnes qui lui donnent une raclée. La justice lance un mandat d'arrestation contre Berthelot et les autres assaillants de Marston, mais tous se cachent si bien qu'on ne peut les arrêter. Les magistrats décident alors de se réunir, le 4 octobre, au palais de justice pour se concerter sur les mesures à prendre. La population l'ayant appris, plus d'une centaine de personnes se groupent autour du palais, dont Berthelot que le shérif s'empresse d'arrêter lui-même. La foule se porte à l'aide de Berthelot et l'arrache de vive force des mains du shérif. À la suite de cet incident, des courriers parcourent les campagnes environnantes pour inviter les habitants à se réunir à Montréal le 11 octobre afin de protester contre la loi de voirie. Les courriers auraient menacé, paraît-il, d'incendier les maisons et les granges de ceux qui ne viendraient pas à l'assemblée. Au jour dit, un rassemblement a lieu au Champ de Mars, au cours duquel il ne se produit cependant aucune violence. La foule se disperse même assez vite, à la demande des magistrats⁸⁰. Le 24 octobre, la justice envoie le même agent chez un autre contrevenant, Latour, et ce sont les amis de ce dernier qui accueillent Marston cette fois en menaçant l'agent de leurs mousquets. « Ce fut la crise », dit le procureur général, qui demande au gouverneur de lui envoyer deux régiments, mesure propre à rendre l'autorité et l'énergie aux magistrats⁸¹. À Québec, lors de l'assemblée des habitants de Saint-Roch convoquée pour la nomination des inspecteurs des chemins de la paroisse, le tumulte règne : un magistrat veut-il disperser la foule qu'on l'injurie et le menace. Au début de janvier 1797, les neuf inspecteurs nommés à la Pointe-Lévis sont enlevés à la même heure et le même jour, conduits par la foule

⁸⁰ *RAC*, 1891, Note D, p. 74, rapport du procureur général Sewell.

⁸¹ *Ibid.*, p. 75.

au centre de la paroisse et forcés de se démettre de leurs fonctions. Les huissiers chargés d'arrêter les meneurs quelques jours après sont vite obligés de retraverser le fleuve. Encore là, la fermeté du gouverneur a tôt fait de calmer les esprits ⁸².

Dans la région de Montréal, en mars 1797, dix-neuf personnes sont mises en accusation pour haute trahison, provocation à l'émeute, agression à agent, attroupement ou propos séditieux et diffamatoires ; treize passent en jugement dont onze sont trouvées coupables et condamnées à l'amende et à la prison, l'emprisonnement variant de trois mois à une année. À Québec, sur vingt-quatre personnes accusées des mêmes délits, vingt-trois sont condamnées à des peines ne dépassant pas six mois de captivité. Comme en 1794, lors des incidents provoqués par la loi de milice, l'autorité civile ne manque pas d'imputer aux émissaires français la désobéissance à la loi de voirie ainsi que le montre Sewell :

La cause de tant de crimes et délits contre le gouvernement, je l'attribue au grand nombre d'émissaires français dont la province a été dernièrement infestée, et leurs manœuvres pour exciter des troubles sont, en tous points, semblables à celles qu'ils employèrent en 1794. Cette année-là, l'*Acte de milice* servit de prétexte ; cette fois-ci, ils ont su profiter de l'*Acte des chemins* pour détourner les Canadiens de leur devoir d'allégeance. L'ignorance, la profonde ignorance qui caractérise les Canadiens, cela n'est que trop vrai, les dispose naturellement à croire les assertions les plus mensongères ⁸³ (...)

Sewell avait auparavant décrit au gouverneur l'arrivée à Montréal, le 12 septembre 1796, de deux Canadiens dépêchés par Millière, « général » au service de la République française et sept officiers français, qui s'étaient rendus à la frontière du Bas-Canada. Les Canadiens Jean-Baptiste Louisneau et Pierre Ducalvet apportaient des lettres, des instructions et des papiers. On ne peut savoir à qui étaient adressées les lettres ni en connaître le contenu ; quant aux papiers, « c'étaient des commissions en blanc pour l'armée républicaine et des adresses incendiaires aux Canadiens, qu'elles excitaient à la révolte ⁸⁴ ». Il semble que Sewell exagère encore l'influence des émissaires fran-

⁸² *RAC*, 1891, Note D, p. 75.

⁸³ *Ibid.*, p. 76.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 73.

çais. Que Ducalvet et Louisneau aient monté quelques esprits et profité du mécontentement des Canadiens à l'endroit de la loi de voirie, c'est certain ; que la loi de voirie n'ait été qu'un prétexte aux Canadiens pour se soulever contre l'autorité britannique, cela nous apparaît tout à fait contraire à la réalité. Les Canadiens étaient surtout mécontents de cette loi qui les obligeait à payer de leur personne et de leur travail, dans une conjoncture défavorable, puisque les récoltes de 1795 et de 1796 avaient été fort mauvaises. Dès le 30 octobre 1796, le lieutenant-gouverneur avait cru bon d'avertir les populations par une proclamation dans laquelle il demandait à chacun de rechercher les personnes qui tiendraient des discours séditieux et aux magistrats de les faire arrêter. En même temps, le lieutenant-gouverneur en conseil ordonnait à tous les étrangers et nommément aux Français établis au pays depuis le 1^{er} mai 1794 de quitter le pays dans les vingt jours⁸⁵. En mai suivant, la chambre d'Assemblée votait une mesure d'exception qui stipulait que les personnes qui seraient mises en prison pour haute trahison sur un ordre du Conseil exécutif signé par trois membres du dit Conseil ne pourraient être admises à caution⁸⁶. Comme l'autorité civile l'avait déjà fait en 1775 lors de la guerre de la Révolution américaine et à l'exemple plus récent de la Grande-Bretagne, les administrateurs du Bas-Canada suspendaient ainsi le privilège de l'*habeas corpus*, l'une des plus grandes conquêtes de l'Angleterre moderne.

L'évêque de Québec était venu prêter son concours une nouvelle fois à l'autorité civile en envoyant le 5 novembre une lettre circulaire à ses archiprêtres, leur signalant que les mesures prises le 30 octobre par le lieutenant-gouverneur supposent l'infiltration des étrangers dans le pays pour troubler la paix, le bonheur et la tranquillité des habitants, comme tend à le prouver la résistance aux lois qui s'est manifestée depuis peu. Aussi M^{gr} Hubert adjure-t-il ses archiprêtres de remonter à leurs fidèles qu'ils « sont étroitement obligés de se contenir dans la fidélité qu'ils ont juré au Roi de la Grande-Bretagne, dans l'obéissance ponctuelle aux lois et dans l'éloignement de tout esprit

⁸⁵ *Ibid.*, p. 58-60, « Rapport du procureur général au Conseil exécutif et délibérations y relatives », 30 oct. 1796.

⁸⁶ *Les Statuts provinciaux du Bas-Canada*, t. I, p. 22-25, 2 mai 1797, « Acte pour la meilleure préservation du gouvernement de sa Majesté, tel qu'il est heureusement établi par la loi en cette province » ; cette mesure fut reconduite de 1798 à 1801 et de 1805 à 1810, l'Assemblée ayant refusé par la suite.

qui pourrait leur inspirer ces idées de rébellion et d'indépendance, qui ont fait depuis quelques années de si tristes ravages⁸⁷ ».

De ces étrangers qui s'infiltraient au Bas-Canada depuis 1793 selon les affirmations des uns et des autres, on n'en avait pas beaucoup arrêté depuis Galbaud. On criait au loup, mais le loup demeurait insaisissable et on n'arrivait même pas à mettre la main sur les adresses incendiaires des agents français. Prescott, devenu gouverneur à la place de Dorchester à la fin de 1796, en fournit un excellent témoignage dans une lettre à Portland au début de l'année suivante : « Il est particulièrement remarquable, dit-il, qu'après avoir pu constater, pendant la semaine dernière, qu'au moins dix personnes avaient entre les mains les proclamations envoyées en Canada par M. Adet⁸⁸, il n'a pas été possible de s'en procurer un seul exemplaire. Ceux qui reconnaissent avoir reçu les proclamations déclarent uniformément qu'ils les ont brûlées aussitôt après avoir vu ce que c'était⁸⁹ (...) » Prescott s'empresse de juger le peuple mal disposé envers le gouvernement puisque, dit-il en terminant, « le fait même qu'ils n'en ont pas donné avis aux magistrats, mais ont, sur un point si important, gardé un profond silence montre clairement les dispositions réelles du peuple⁹⁰ ». La cause est donc entendue pour Prescott : les Canadiens sont sympathiques aux idées françaises et protègent les agents de la Révolution. Il fallait bien, tôt ou tard, démasquer l'un de ces derniers et l'occasion en allait être fournie à bref délai grâce à la dénonciation de quelques Anglais vigilants. Le 1^{er} décembre 1796, William Barnard déclare sous serment qu'il a rencontré au Vermont en juillet précédent un certain McLane et que ce dernier lui a alors affirmé qu'il se préparait à fomenter une révolution au Bas-Canada. Barnard a revu McLane quelque temps après à Montréal et l'Américain lui a répété la même histoire. C'est alors que Barnard décide d'informer un juge des machinations de McLane⁹¹. Le 10 mai suivant, John Black, charpentier de navire et député de Québec à l'Assemblée, raconte à un membre du Conseil exécutif que ce jour même un nommé Frichet, Canadien de Saint-Jean, est venu le voir sous prétexte de lui vendre du bois,

⁸⁷ H. TÊTU et C.-O. GAGNON, *Mandements...*, t. II, p. 501-502.

⁸⁸ Adet était le représentant de la France aux États-Unis

⁸⁹ *RAC*, 1891, Note D, p. 67, Québec, 18 févr. 1797.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*, p. 64-65 ; la déposition fut faite devant John Richardson, juge de paix.

mais qu'il l'a entretenu de toute autre chose. Selon les dires de Frichet, Black aurait été choisi par le ministre de la République française comme l'un de ceux sur qui il pouvait compter, étant donné que le député aurait lieu de se plaindre du gouvernement britannique. Frichet l'assure ensuite qu'un général français se trouve caché dans les bois à moins d'une lieue de Québec et prie Black de le suivre à cet endroit, ce que fait Black. Rendu dans la forêt près de l'Anse-au-Foulon, Frichet lui présente le soi-disant « général français », qui se trouve être une personne de langue anglaise. Cette dernière donne alors des détails à Black sur son intention de prendre Québec vu qu'elle pourrait trouver facilement des volontaires canadiens et qu'il y avait quinze mille hommes de massés sur la frontière, prêts à entrer en action. Quant à la garnison, il suffira de l'enivrer ou de l'endormir avec du laudanum, assure cette personne. Une fois Québec enlevée aux Anglais, les libérateurs donneront les richesses des Anglais aux conquérants et aux meneurs. À la question de l'étranger sur les dispositions de Dorion et de Papineau, Black répond qu'on les considère mal disposés envers le gouvernement. L'étranger découvre alors son identité : c'était David McLane. Black l'invite enfin à venir à Québec dans la soirée et lui conseille de se rendre chez Pacquet à Charlesbourg, où il trouvera un asile sûr pour la nuit⁹². Le député Black s'empresse de rentrer en ville pour dénoncer McLane et Frichet, qui sont arrêtés au cours de la nuit suivante, McLane à la maison de Black et Frichet chez un ami du député, et accusés de haute trahison. Le juge Taylor interroge le jour même Frichet, qui complète sa déposition le lendemain. Frichet raconte ce que l'on sait déjà par la dénonciation de Black, tout en s'efforçant de montrer qu'il n'a fait que servir de guide à McLane jusqu'à Québec⁹³. Le 22 mai, Thomas Butterfield et Daniel McLane, le frère de David, sont arrêtés à Montréal pour haute trahison ; ils relatent au juge Richardson à peu près les mêmes choses que Frichet, incriminant McLane et son guide⁹⁴.

Le procès de David McLane se déroule le 7 juillet, devant douze jurés, tous anglais. La « Couronne » l'accuse d'avoir comploté la mort du roi et d'être passé dans le parti de ses ennemis ; le greffier

⁹² *Ibid.*, p. 67-69.

⁹³ *Ibid.*, p. 69-70, 12 mai 1797.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 71-72.

lit les quatorze propositions qui appuient les deux chefs d'accusation. L'avocat général Caron expose ensuite l'affaire aux jurés, distinguant le crime de haute trahison des autres crimes : ce dernier, dit-il, consistant dans l'acte du criminel tandis que celui de trahison consiste dans l'intention, ce qu'il sera nécessaire et suffisant de prouver au cours du procès. Puis M^e Caron remontre que McLane a fait tout en son pouvoir pour soulever la rébellion, aider la République de France dans son projet d'envahir le Canada et de renverser le gouvernement de sa majesté. Cette intention n'est pas seulement une adhésion aux ennemis du roi, poursuit-il, mais « une conspiration de sa mort⁹⁵ », étant donné que la mort politique ou civile du souverain est aussi grave que la mort par attentat contre sa personne. L'avocat général rappelle ensuite aux jurés qu'il ne lui appartient pas de déclarer McLane coupable, mais qu'il se croit néanmoins justifié de leur montrer la situation qui eût prévalu si les intentions de l'accusé s'étaient accomplies, à savoir la suspension des droits civils, les horreurs de la guerre, la perte de la liberté religieuse ; bref, tout aurait été laissé à la merci de la République française. Poursuivant son envolée, il s'écrie : « Je laisserai aux sombres annales de la République à définir cette merci : c'est là qu'elle est gravée en caractères ineffaçables, pour l'horreur et l'exécration de la postérité ; dans le sang de leur souverain légal, dans le sang de leur noblesse, dans le sang de plusieurs milliers de leurs citoyens les plus honnêtes et les plus innocents⁹⁶. » L'avocat soulève encore un autre aspect particulier à ce procès, mais c'est pour le combattre aussitôt : si l'accusé est étranger, dit-il, cela ne change rien, puisque toute personne qui se trouve au pays lui doit allégeance sous peine de trahison. M^e Caron termine son exposé de deux heures en déclarant que le crime sera prouvé à la condition qu'une seule preuve claire et convaincante soit établie par deux témoins et sur une seule des quatorze propositions. Les jurés devront alors rendre un verdict de culpabilité pour être fidèles à leur serment et remplir leur devoir envers Dieu, le souverain et le pays.

La couronne fait comparaître six témoins à charge : William Barnard, Thomas Butterfield, Charles Fichet et John Black, que l'on connaît déjà, ainsi que François Chandonet et Elmer Cushing. Ce

⁹⁵ *Le Procès de David McLane pour haute trahison...*, p. 4.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 5.

dernier avait d'ailleurs fait une déclaration semblable à celle de Barnard dès le 3 novembre 1796, mais sans nommer McLane⁹⁷. Ainsi donc cinq témoins ont déjà incriminé l'accusé cependant que deux, Butterfield et Chandonet, sont sujets américains. Les témoignages sont en tous points conformes aux dépositions déjà soumises et celui de Chandonet ne diffère pas des autres. Les avocats de la défense, Pyke et Franklin, ne posent que quelques questions de détail à chacun des témoins pour faire dire à Barnard et à Cushing qu'on ne leur a rien promis ou qu'ils n'attendent rien en récompense de leur témoignage. Après que Herman Witsius Ryland eut raconté l'arrestation de David McLane dans la nuit du 11 mai, l'avocat général déclare sa preuve close. Le juge donne alors la parole à l'accusé, qui présente sa défense. McLane remercie d'abord la cour de lui permettre de se faire entendre. Puis il raconte une tout autre histoire que les témoins ont rapportée : en résumé, McLane dit qu'il est venu au Canada pour vendre du bois et échapper à ses créanciers. Selon l'accusé, c'est Fichet qui aurait parlé d'armer les Canadiens avec des piques s'il y avait un soulèvement. Il ajoute qu'« il n'avait rien à dire contre les témoins, qu'ils pouvaient être honnêtes, mais que tous les hommes étaient sujets à se tromper, et qu'ils avaient très mal interprété ses vues, qui n'étaient point politiques, mais mercantiles⁹⁸ ». L'accusé conclut sa défense en demandant à Dieu de donner l'éloquence et la persuasion à ses avocats et « d'imprimer son innocence dans l'esprit de la Cour et des jurés⁹⁹ ».

Le premier défenseur de McLane demande d'abord aux jurés d'exiger des preuves positives et incontestables et de ne pas se fier à des conversations vagues, que l'on interprète mal trop souvent. S'il y a le moindre doute, les jurés doivent rejeter l'accusation. À son tour, l'avocat de la défense fait appel au sens de la justice britannique, disant qu'« il n'avait aucune appréhension pour le prisonnier, sachant qu'il était devant un tribunal, où la Justice est accompagnée de la pitié, non semblable aux tribunaux d'une certaine République, où l'accusation et le soupçon sont des causes suffisantes pour la convic-

⁹⁷ APC, Q78, p. 135-141, déposition faite à Montréal le 3 nov. devant le juge en chef W. Osgoode.

⁹⁸ *Le Procès de David M'Lane...*, p. 13.

⁹⁹ *Ibid.*

tion¹⁰⁰ ». Quant au fait, M^e Pyke soutient qu'il n'y a pas l'ombre d'une preuve donnant à penser que l'accusé ait eu l'intention de déposer le roi ou de lui enlever la vie. Il est même absurde, ajoute-t-il, de supposer que McLane ait pu avoir une pareille idée et aussi absurde de supposer qu'un individu se trouvant si loin du roi puisse toucher à sa personne. L'avocat affirme ensuite qu'on n'a pas davantage offert la preuve que l'intimé ait fourni de l'aide ou des renseignements aux ennemis du roi. On a bien tenté de prouver son intention de le faire, mais cela ne suffit pas : il faut établir qu'il a effectivement donné de l'aide et fourni des renseignements, insiste M^e Pyke. Les conversations que les témoins ont eues avec l'accusé montrera au contraire que le dessein de ce dernier n'était pas de susciter la révolte, mais de faire du commerce et de fuir ses créanciers. S'il s'est informé de l'état des esprits au Canada, il n'a fait que ce que tout le monde faisait à l'époque. M^e Pyke ne doute pas au reste que les jurés acquitteront son client. Le second défenseur, M^e Franklin, présente une plaidoirie semblable. Il va cependant plus loin que son confrère en alléguant que les dires des témoins viennent en partie des complices et qu'on doit alors s'en méfier, surtout de ceux de Frichet, « témoin aussi fourbe ». Franklin rappelle enfin aux jurés l'attention scrupuleuse avec laquelle leurs homologues d'Angleterre examinent les témoignages, à preuve les récents procès d'État qui viennent de s'y dérouler¹⁰¹.

L'avocat général Caron réplique aux avocats de la défense que l'accusé n'a contredit aucun des témoignages apportés, qu'il admet avoir rencontré les témoins de l'accusation alors que, par contre, la défense n'avait assigné aucun témoin. Et si McLane était poursuivi par ses créanciers, pourquoi retournait-il aux États-Unis au lieu de rester au Canada ? Quant à la conduite des jurés d'Angleterre dans le procès de Thomas Hardy et autres, M^e Caron préfère ne pas la qualifier mais se contente d'en appeler au jugement de Burke, qui vient d'écrire à ce propos que les poursuites publiques sont devenues « des écoles de trahison¹⁰² ».

Le juge résume la preuve en signalant aux jurés qu'ils marchent dans un sentier bien souvent fréquenté en Angleterre, où tous les jurés se sont prononcés positivement dans le cas de William Gregg ainsi

¹⁰⁰ *Le Procès de David M'Lane...*, p. 14.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 16-17.

¹⁰² *Ibid.*, p. 18.

que lord Mansfield et les juges du Banc du roi dans le cas de Florence Hensey ; il prévient malgré tout les jurés que le verdict appartient à eux seuls en ce qui concerne les faits. Les jurés, après délibération, rendent un verdict de culpabilité. Les avocats de la défense demandent que le jugement soit récusé, et parce que la loi de trahison ne s'applique pas au cas de McLane et parce qu'il est étranger : la demande est rejetée. Le juge en chef condamne McLane à la pendaison, mais non jusqu'à ce que mort s'ensuive, car, dit-il, « vous devez être ouvert en vie, et vos entrailles seront arrachées et brûlées sous vos yeux ; alors votre tête sera séparée de votre corps, qui doit être divisé en quatre parties ; et votre tête ainsi que vos membres seront à la disposition du Roi. Que le Seigneur ait pitié de votre âme ¹⁰³ ». La cour décide enfin que l'exécution aura lieu le 21 juillet. McLane fut pendu place des Glacis, hors les murs, assisté de deux pasteurs protestants, Mountain et Spark, au milieu d'une grande foule. Il était déjà mort lorsque le bourreau lui trancha la tête et l'éviscéra ; il ne fut pas dépecé davantage ¹⁰⁴. Quant à Frichet, il fut condamné à la prison à vie pour n'avoir pas dénoncé McLane.

Tous les historiens depuis Garneau, sauf Brymner ¹⁰⁵ qui ajoute foi entière aux témoins, ont jugé sévèrement cette condamnation. McLane apparaît à tous beaucoup plus comme un pauvre d'esprit qu'un conspirateur. Il ne fait pas de doute qu'il y eut plus de cruauté que de justice dans cette affaire : les circonstances expliquent cependant cette condamnation. En effet, les chefs britanniques du Bas-Canada voient des traîtres partout, mais se révèlent incapables d'en saisir pendant quatre ans. La désobéissance aux lois de milice et de voirie semblent leur prouver que les Canadiens épousent par trop les idées françaises et qu'ils finiront par se soulever contre le gouvernement, si on ne fait un exemple propre à les effrayer. L'autorité avait bien sévi contre les infractions de 1794 et de 1796, quoique les peines infligées n'eussent pas dépassé un an de prison, et c'était pour des délits bien caractérisés. À partir du moment où l'on avait démasqué un traître et que ce traître n'était pas un nouveau sujet, le pouvoir avait la partie belle. D'une part, en effet, il n'avait pas à redouter le soulèvement des Canadiens ; de l'autre, le juge avait eu soin de choi-

¹⁰³ *Ibid.*, p. 21.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 22.

¹⁰⁵ *RAC*, 1891, p. XL.

sir douze jurés de langue anglaise, étant assuré d'obtenir une condamnation, tandis que l'avocat général était canadien. On sait encore que quatre des témoins de l'accusation, dont trois Anglais, avaient déjà incriminé McLane. Les témoins reçurent enfin, pour prix de leur complaisance, des concessions de terre¹⁰⁶. Il convient de souligner que les avocats ne se sont pas fait faute d'invoquer les horreurs de la Révolution ainsi que les vertus de la justice britannique, tout en faisant appel, chacun dans son sens, aux précédents des grands procès que la Grande-Bretagne venait de connaître pour des affaires similaires.

Puisqu'il fallait terroriser l'opinion publique, le gouvernement se devait de donner la plus large publicité possible au procès et au supplice dans la province. Le procureur général Sewell ordonne donc à l'imprimeur du roi à Québec de reproduire deux mille exemplaires des minutes du procès, se réservant cent exemplaires à cinq shillings l'unité et laissant le reste au profit de l'imprimeur. Malheureusement, la brochure ne parut que cinq semaines après¹⁰⁷, alors que *la Gazette de Québec*, qui avait publié le résumé du procès du 13 juillet au 17 août, s'était empressée de le présenter en deux éditions, anglaise et française, dès le début d'août¹⁰⁸, éditions également encouragées par le gouvernement. Les brochures de *la Gazette* connurent un succès extraordinaire tandis que l'imprimeur du roi perdit plus de deux cents livres, ce qui le força à résigner ses fonctions l'année suivante¹⁰⁹. Les autres journaux relatèrent évidemment les péripéties du procès, sans commentaires éditoriaux. Cette affaire devint même un cas étudié par les juristes d'Europe et d'Amérique au XIX^e siècle¹¹⁰. Dès 1798, d'autre part, l'abbé Barruel faisait état de l'affaire McLane dans le dernier chapitre de ses *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, où il s'appliquait à démontrer « l'universalité des succès de la Secte, expliquée par l'universalité de ses complots¹¹¹ ». Létombe, représentant de la France à Philadelphie, écrit à Talleyrand qu'il

¹⁰⁶ Voir F.-X. GARNEAU, *Histoire du Canada*, p. 450 ; T.-P. BÉDARD, *Histoire de cinquante ans (1791-1841)...*, p. 34.

¹⁰⁷ *The Trial of David McLane...*, Québec, Vondenvelden, 127p.

¹⁰⁸ L'édition française compte 22 pages et l'édition anglaise, 21 pages.

¹⁰⁹ M. TREMAINE, *A Bibliography of Canadian Imprints...*, n° 1056.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ T. V, p. 267-268.

n'avait jamais vu ce prétendu criminel et que le procès imprimé qu'il lui expédiait montrerait « comment les Anglais se jouent de la vie des hommes ¹¹² ».

La cruauté de la sentence et de l'exécution ainsi que la publicité donnée à l'affaire ont certes rempli d'horreur la population. Joseph-François Perrault, clerc au palais de justice en 1797, a pu écrire, trente-cinq ans après, que « ce supplice inouï dans le pays, y fit une vive impression ; on n'entendit plus parler d'émissaires ensuite pour soulever le peuple ¹¹³ ». Si les Canadiens ne réagirent pas violemment à ce procès, ils surent néanmoins faire preuve de courage et d'humanité à l'égard du prisonnier, en l'entourant de soins avant le procès et en lui rendant les devoirs de la sépulture le soir même du supplice. Le corps de McLane fut en effet enterré sur le lieu de la pendaison par quatre citoyens de Québec, où François Romain put conduire la fille du pendu en 1825 ¹¹⁴.

II. — LES DIRIGEANTS ET LES CLASSES POPULAIRES DEVANT LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE : 1798-1815

LA FLOTTE FRANÇAISE que l'espion Le Couteulx souhaitait voir arriver en juin 1797 à Québec ¹¹⁵ ne s'y présenta pas. Le Directeur fit la sourde oreille l'année suivante aux objurgations de son agent Rozier à New York et de son chargé d'affaires à Philadelphie, Létombe ¹¹⁶. Les chefs civils et religieux pouvaient penser que la mobilisation des masses par les « Associations loyales », la répression mineure des mouvements de désobéissance des années 1794 et 1796, la

¹¹² AAE, Correspondance politique, États-Unis, 49, f. 146 ; le *Procès* imprimé par Neilson est inséré aux f. 155-165.

¹¹³ *Abrégé de l'histoire du Canada*, t. III, p. 70 ; Perrault était né en 1753. L'ineffable Louis Labadie écrit dans son Journal le 24 juill. : « Grand Dieu ! que les vues de cet homme étaient abominables » (AQ, AP-L, p. 68-69).

¹¹⁴ « Procès de David M'Lane, etc. », *les Soirées canadiennes*, vol. II, 1862, p. 356 ; c'est une réimpression de l'édition française de Neilson précédée d'un court commentaire (M. TREMAINE, *op. cit.*, nos 1054 et 1055).

¹¹⁵ APC, Q290, 5-23, p. 7, lettre de Le Couteulx, Français naturalisé Américain, à Rodolphe Tellier à N. Y., 27 mars 1797.

¹¹⁶ Voir *supra*, p. 166.

pendaison spectaculaire de McLane ainsi que les rappels constants à la vigilance et à la délation avaient donné de bons résultats. L'année 1798 s'était même passée sans événement notable au Canada, lorsque la Grande-Bretagne, toujours en guerre contre la Révolution, connut sa première grande victoire en Méditerranée. Les chefs du Bas-Canada allaient profiter de ce moment exaltant pour donner un aspect positif au ralliement à l'Angleterre et pour injecter une dose de patriotisme ou de loyalisme aux anciens et aux nouveaux sujets.

Le 8 novembre, les premiers échos de la bataille d'Aboukir arrivent à peine à Québec que *la Gazette* publie une feuille spéciale le même jour. La victoire est rapportée comme certaine le 10 novembre, alors que *la Gazette* donne des détails sur le nom et le nombre des vaisseaux le 13 décembre, sur la foi de renseignements venus par Baltimore. C'est ce soir-là d'ailleurs que la ville s'allume de mille feux pour célébrer la victoire de Nelson. Huit jours après, la « nouvelle glorieuse » étant officiellement confirmée, la garnison tire une salve pendant que la ville illumine de nouveau¹¹⁷, Montréal en ayant fait autant le 17 décembre¹¹⁸. Trois jours après, *la Gazette* reproduit au texte les lettres de Nelson au secrétaire de l'Amirauté. Les autorités ont donc eu le temps de réfléchir et de se concerter sur la manière la plus convenable de marquer l'événement. Le 22, le gouverneur lance une proclamation et l'évêque un mandement. Prescott ordonne à *la Gazette de Québec* et aux journaux de Montréal de publier sa proclamation et en fait imprimer cinq cents exemplaires qu'on doit afficher à la porte des églises de la province et en plusieurs endroits des villes¹¹⁹.

Étant donné qu'il a plu au Dieu tout-puissant de bénir les armes britanniques « par la Victoire la plus importante et sans exemple, sur la flotte et les forces des personnes qui exercent actuellement l'Autorité Suprême en France¹²⁰ (...) », Prescott a jugé bon, avec l'avis du Conseil exécutif, de remercier Dieu « pour toutes les Grâces qu'il nous a accordées ainsi qu'à tous nos Sujets, et qu'il soit observé dans toute l'étendue de notre dite Province du Bas-Canada, jeudi le Dixième-

¹¹⁷ *La Gazette de Québec*, 20 déc. 1798, d'une gazette extraordinaire de Londres.

¹¹⁸ *La Gazette de Montréal*, 17 déc. 1798 ; elle avait publié un numéro spécial le 11 décembre.

¹¹⁹ TREMAINE, *op. cit.*, n° 1093.

¹²⁰ *La Gazette de Québec*, 27 déc. 1798.

me jour de Janvier prochain. Et nous enjoignons et commandons strictement que le dit jour de Remerciement Public soit observé pieusement ¹²¹ ».

Voulant profiter davantage de la situation, le gouverneur sollicite l'aide de l'Église en faisant demander à l'évêque s'il ne pensait pas qu'il conviendrait de faire observer un jour d'actions de grâces, ce qui serait d'un bon effet sur l'esprit des sujets catholiques ¹²². M^{gr} Plessis, coadjuteur élu, répond immédiatement à Gale, secrétaire du gouverneur, qu'il est entièrement d'accord mais qu'il aimerait que le jour en soit remis après le 1^{er} janvier ¹²³ et, séance tenante, il écrit à son évêque, M^{gr} Denaut, curé de Longueuil, près de Montréal, pour le mettre au courant de ce qui se passe et lui demander de préparer au plus vite un mandement ¹²⁴. Avant même de recevoir une réponse, vu que le temps presse, M^{gr} Plessis rédige un projet de mandement qu'il expédie à M^{gr} Denaut ¹²⁵. La proclamation du gouverneur ayant été publiée le 22 décembre, Gale avait prié M^{gr} Plessis de la faire passer dans les paroisses, ce que le coadjuteur avait refusé, alléguant qu'il appartient au secrétaire du gouverneur de le faire puisque c'est lui qui a reçu les ordres à ce sujet ; néanmoins, l'évêque affirme qu'il accèderait au désir de l'administration si le ministère de Noël ne l'en empêchait ¹²⁶. Le 28 décembre, M^{gr} Plessis ayant sans doute appris que son refus était mal vu, écrit à Gale qu'il joindra des exemplaires de la proclamation dans ses ordres aux ecclésiastiques pour entrer dans les vues de Son Excellence le gouverneur ¹²⁷.

La veille d'ailleurs, M^{gr} Plessis avait dû revenir à la charge auprès de M^{gr} Denaut, qui avait refusé son projet de mandement, ce qui mettait le coadjuteur dans le plus cruel embarras. Celui-ci expose donc à son supérieur qu'il est impossible de reculer « sans encourir des reproches de déloyauté et d'inconséquence, d'autant mieux fondés que le Gouverneur en me prévenant sur le dessein qu'il avait conçu de faire célébrer une fête à cette occasion, a eu pour Votre Grandeur dont

¹²¹ *Ibid.*

¹²² AAQ, *Évêques de Québec*, vol. III, 54, lettre de S. Gale à M^{gr} Plessis, 20 déc. 1798.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ *Ibid.*, 23 déc. 1798.

¹²⁶ AAQ, *Registre des lettres*, vol. III, p. 64, 24 déc. 1798.

¹²⁷ *Ibid.*

j'ai l'honneur de tenir ici la place, une condescendance que n'a pas en pareil cas le Roi qu'il représente ¹²⁸ ». M^{re} Plessis a consulté du reste messieurs Gravé et Desjardins, lesquels n'ont pas hésité à l'approuver, sans compter, ajoute-t-il, qu'une pareille fête avait déjà eu lieu à Montréal en 1775 pour une assez mince victoire remportée sur quelques douzaines de Bostoniens. Pour être embarrassé, le jeune évêque nommé ne manquait pas d'esprit de décision ni d'aplomb. Le mandement qu'il avait préparé fut donc promulgué, avec quelques corrections, sous la signature de M^{re} Denaut et expédié dans les paroisses à temps pour la fête du 10 janvier.

Après avoir dit la joie que la nouvelle d'Aboukir a répandue dans les cœurs, le mandement évoque les maux que cette victoire a empêchés : « Que de maux ne se préparaient pas à nous faire ressentir ces formidables ennemis, contre lesquels nous avons à soutenir cette guerre si longue et si sanglante ! Sur combien de désastres n'aurions-nous pas à gémir, s'ils eussent pu, comme ils le prétendaient, s'emparer des possessions éloignées de la Mère Patrie, ruiner son Commerce, tarir la source de ses richesses, et diminuer par là les moyens qu'elle veut opposer à leurs vues d'agrandissement et de domination ¹²⁹ ! » Heureusement, la Providence veillait et elle a fini par bénir la juste cause : « Mais le Dieu des Armées, le Dieu des Victoires, s'est déclaré pour la justice de notre cause (...) C'est lui qui a présidé aux conseils de nos Chefs, et y a fait régner cet esprit de sagesse, qui a déconcerté les entreprises de nos ennemis ¹³⁰. » Remarquons en passant que la cause de l'Angleterre est devenue « notre cause », ses ennemis, les nôtres et, suprême attention, la Grande-Bretagne est qualifiée de mère patrie. Devant une conjoncture si bienfaisante, il convient que la religion fasse entendre sa voix dans le concert public : « Mais au milieu des acclamations publiques occasionnées par un événement si mémorable, la voix de la Religion ne se fera-t-elle pas entendre ? Les Temples seuls sembleront-ils ne prendre aucune part à l'allégresse commune ? Ah ! c'est surtout dans leur enceinte, *Nos très Chers Frères*, que doivent retentir les louanges du Dieu des Armées, à qui nous en sommes redevables ¹³¹. » Et l'évêque de préciser les prescriptions que l'on devra

¹²⁸ AAQ, *Évêques de Québec*, vol. III, 58, 27 déc. 1798.

¹²⁹ H. TÊTU et C.-O. GAGNON, *Mandements...*, t. II, p. 515.

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ *Ibid.*, p. 516.

suivre le 10 janvier : il y aura messe solennelle suivie du *Te Deum*, du *Domine salvum fac regem* et de l'oraison pour le roi ; les autels seront parés comme pour les plus grandes fêtes et l'on sonnera les cloches. Et surtout, les circonstances s'y prêtant, « Messrs les Curés ne manqueront pas de prendre occasion de cette Fête pour faire sentir vivement à leurs paroissiens les obligations qu'ils ont au Ciel de les avoir mis sous l'empire et la protection de Sa Majesté Britannique et les exhorter tout de nouveau à s'y maintenir avec fidélité et reconnaissance ¹³² ». Enfin l'évêque ordonne que son mandement soit lu à l'assemblée capitulaire des communautés comme au prône de toutes les paroisses le premier dimanche après sa réception ¹³³. Le gouverneur dut être fort satisfait du contenu et du style du mandement, qui entonnait sur le mode majeur les louanges de la Grande-Bretagne, en qui Dieu mettait tous ses espoirs, et qui était daté du même jour que sa proclamation, celle-ci s'appuyant sur celui-là. Il ne s'agissait plus d'exhorter les Canadiens à l'obéissance aux lois, mais de leur demander de remercier le ciel de les avoir mis à l'ombre du roi de la Grande-Bretagne.

Le 10 janvier, le jour d'actions de grâces est célébré partout. À la cathédrale de Québec, M^{gr} Plessis fait un discours comme on n'en a jamais entendu au Canada. Le coadjuteur élu nous replonge en plein XVII^e siècle par la longue période à la Bossuet, le style majestueux, la division de son discours. Après avoir cité en épigraphe un extrait de l'*Exode* : « Votre main droite, Seigneur a frappé l'ennemi », M^{gr} Plessis pose dans l'exorde que rien n'arrive sans la permission de Dieu comme l'histoire de Pharaon, de Sennachérib et de Moïse l'a montré : « Ainsi, dit-il, il est glorieux pour le Contre-Amiral Horatio Nelson, d'avoir été l'instrument dont le Très-Haut s'est servi pour humilier une puissance injuste et superbe ¹³⁴. » Il convient donc qu'on se réjouisse dans le Seigneur et qu'on le remercie de ce brillant succès puisqu'on ne saurait « regarder avec indifférence un événement dans lequel nos intérêts de toute espèce se trouvent si étroitement con-

¹³² *Ibid.*, p. 517.

¹³³ Selon TREMAINE, *op. cit.*, n° 1088, le mandement fut imprimé chez Lelièvre et Desbarats.

¹³⁴ *Discours à l'occasion de la victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté britannique...*, p. 7-8.

cernés¹³⁵ ». Voilà pour la proposition. L'évêque divise ensuite son discours en trois points dont le premier entend démontrer que cette victoire humilie et confond la France. Il est dur d'avoir à appeler ennemi le peuple à qui l'on doit son origine, dit M^{sr} Plessis, mais le bon peuple français d'autrefois n'est plus. Depuis que le Canada a changé de mains, les erreurs les plus funestes se sont emparées de la France par la faute des « artifices ténébreux d'une philosophie trompeuse » qui a couvert ce pays « d'une dangereuse ivraie, de productions impies, de livres incendiaires ». Les idées de raison, de liberté et de fraternité ont établi « l'indépendance et l'incrédulité. La souveraine autorité du Prince a été nommée tyrannie¹³⁶ ». Il n'est donc pas besoin de chercher ailleurs la cause prochaine et immédiate de la Révolution française : elle vient des conspirations de l'impiété. Et dans une gradation éloquente, M^{sr} Plessis s'attache à définir les caractères de la Révolution : révolution rapide, qui a eu le secret fatal d'électriser en un moment presque tous les esprits et qui a substitué la force aux droits les plus anciens et les plus légitimes ; révolution conquérante, quoique bientôt débordée comme un torrent qui a rompu ses digues et qui a inondé les régions environnantes ; révolution sanginaire, commencée par le feu, continuée par les massacres et qui a inventé un nouvel instrument de supplice pour les accélérer ; révolution parricide, qui a transformé le plus paisible des souverains en un objet de haine implacable ; révolution sacrilège enfin, qui égorge ses prêtres, vide ses églises et jette le pape en bas du trône de Pierre¹³⁷.

Mais la punition devait arriver et elle arrive par la main des Anglais. La Providence a voulu par ce brillant succès relever la gloire de la Grande-Bretagne et récompenser sa générosité : c'est le second point. L'empire britannique a d'abord hésité prudemment sur le parti à prendre face à la Révolution, de rappeler M^{sr} Plessis, cependant qu'elle offrait un asile sûr aux « prélats vénérables » et aux « ministres édifiants » de la religion. Bientôt, d'ailleurs, l'Angleterre met un frein aux désordres qui menacent l'univers et c'est là sa gloire : « Puissances de l'Europe, États et Provinces de l'Amérique, riches possessions des Indes Orientales, vous fixez à bon droit vos regards sur l'Angleterre.

¹³⁵ *Discours à l'occasion de la victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté britannique...*, p. 8.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 9-10.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 11-13.

Elle est le grand boulevard sur lequel reposent toutes vos espérances. Si elle triomphe, sa gloire sera votre salut et vous assurera la paix. Mais si elle succombe, c'en est fait de votre repos et de vos gouvernements¹³⁸. » Si le Ciel a voulu récompenser la générosité de cette nation, l'amiral qui en a été l'instrument méritait certes qu'un jour soit consacré à remercier le Dieu des batailles de l'avoir suscité. Ajoutons enfin, dit l'évêque, « que cette victoire a pour nous un mérite particulier, parce qu'en affermissant la puissance de la Grande-Bretagne, elle assure la continuation du repos et du bonheur de cette Province. C'est ma dernière réflexion¹³⁹ ». M^{gr} Plessis développe son dernier point sur les bienfaits du gouvernement britannique et le bonheur particulier qu'il procure aux Canadiens. Ce gouvernement modéré respecte la religion du pays, ménage ses sujets, donne au peuple une part raisonnable dans l'administration provinciale. Craignant après cela d'être accusé de flagornerie, le coadjuteur s'écrie : « Ce ne sont point des coups d'encensoir que la flatterie prodigue lâchement à l'autorité existante (...) C'est un témoignage que la vérité exige impérieusement aussi bien que la reconnaissance, et je ne crains pas d'être démenti par aucun de ceux qui connaissent l'esprit du Gouvernement d'Angleterre¹⁴⁰. » Poursuivant l'examen des bontés du gouvernement britannique à l'endroit des Canadiens, M^{gr} Plessis souligne les ménagements qu'il a eus pour la propriété de ses sujets, sur laquelle les tailles et les impôts ne se sont pas abattus comme c'était le cas en France depuis longtemps. Ce gouvernement n'a pas eu davantage recours aux réquisitions comme la France révolutionnaire le fait ; il a su au contraire épargner la famine au pays par sa prévoyance ; la guerre n'a même pas amené aux Canadiens d'impôts nouveaux ou de service militaire hors du pays. Alors que l'Europe est à feu et à sang, on jouit de tous les avantages de la paix. Tout cela, ajoute l'évêque, on le doit à Dieu et « à la vigilance paternelle d'un empire, qui, dans la paix comme dans la guerre a, j'ose le dire, vos intérêts plus à cœur que les siens propres¹⁴¹ ». Et M^{gr} Plessis de prouver aussitôt cette assertion qui aurait pu paraître fort exagérée à ses auditeurs : tandis que toutes les coutumes de la France sont renversées,

¹³⁸ *Ibid.*, p. 17.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 19-20.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 20.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 21.

dit-il, il est admirable de voir une province britannique régie par la coutume de Paris et par les édits et déclarations des rois de France, singularité flatteuse qui nous vaut encore la liberté de culte et la protection assurée aux prêtres gardiens par état de la foi et de la morale. S'il y a des mécontents malgré tout cela, c'est que l'obéissance les humilie, que l'existence de la religion les outrage.

Plessis va conclure sur une phrase terrible, qui a dû paraître dure aux oreilles de certains Canadiens, mais qu'il destinait aux Anglais de manière à les rassurer une fois pour toutes sur les sentiments de l'évêque envers la France révolutionnaire : « Il (Dieu) a terrassé nos ennemis perfides. Réjouissons-nous de ce glorieux événement. Tout ce qui affaiblit la France, tend à l'éloigner de nous. Tout ce qui l'en éloigne, assure nos vies, notre liberté, notre repos, nos propriétés, notre culte, notre bonheur ¹⁴². » Le 26 janvier, M^{gr} Plessis passe un contrat chez l'imprimeur de la *Gazette de Québec* pour faire publier son discours en cinq cents exemplaires dont les profits iront à la caisse des pauvres ¹⁴³. On peut considérer cette pièce de circonstance comme l'un des premiers monuments de la littérature française au Canada.

Il est dommage que les prônes et les sermons de cette journée mémorable n'aient point été conservés : ils auraient sans doute rendu un pareil témoignage de louange au Dieu des batailles d'avoir armé le bras vengeur de Nelson pour faire échec à la Révolution sacrilège. *La Gazette de Québec* a reproduit quelques échos de cette fête en publiant des chansons et poèmes écrits pour la circonstance par des Canadiens. L'un des poèmes se termine par cette strophe :

Chantons de Nelson le courage,
 Couronnons son front de lauriers,
 Des Français, il dompte la rage,
 Rien ne résiste à nos guerriers.
 Conservons notre monarchie,
 Respectons le trône des Rois
 Détestons l'affreuse Anarchie,
 Qui réduit la France aux abois ¹⁴⁴.

¹⁴² *Discours à l'occasion de la victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté britannique...*, p. 24-25.

¹⁴³ TREMAINE, *op. cit.*, n° 1140.

¹⁴⁴ *La Gazette de Québec*, 17 janv. 1799.

Une chanson envoyée par un correspondant de Trois-Rivières comprend cinq couplets sur l'air *Moi je pense comme Grégoire*, dont l'avant-dernier se lit ainsi :

De la Grande Nation
 Le général d'Albion
 Osa détruire la flotte ;
 Et les héros sans-culotte
 Maudiront leurs Directeurs ces imposteurs.
 Souillés d'opprobe et d'horreur,
 Et pourront bien les faire boire
 Dans l'onde noire ¹⁴⁵.

Bien entendu, la chanson se termine par un couplet au valeureux peuple anglais et au meilleur des rois, George III. Un autre poème stigmatise les noirs tyrans de la France qui chancellent au bord de l'abîme ¹⁴⁶. Le journal de John Neilson rapporte enfin, le 17 janvier, que le jour d'actions de grâces ordonné par le gouverneur pour célébrer la victoire de Nelson a été religieusement observé dans Québec et toute la province et que le discours de Plessis est sous presse.

La Grande-Bretagne a donc enregistré une grande victoire contre la Révolution plus de cinq ans après le début de la guerre : elle n'allait pas diminuer ses efforts pour autant. Ce fut en tout cas une excellente occasion pour ses colonies d'Amérique du Nord de montrer leur intérêt au combat de la métropole. Dès l'année 1798, les trois colonies de la côte Atlantique, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, lancent une campagne de souscription « bénévole » parmi leurs habitants pour aider le gouvernement de Londres à poursuivre la guerre ¹⁴⁷. Au printemps de 1799, un citoyen de Montréal écrit à *la Gazette* de cette ville que toutes ces provinces se sont cotisées pour venir en aide à la Grande-Bretagne, qui supporte seule le fardeau du combat contre « l'ambitieuse nation », mais que le Bas-Canada n'a encore rien fait en ce sens. Ce citoyen a donc décidé de ne pas attendre qu'une souscription publique soit levée pour envoyer au gouverneur la somme de dix livres, qu'il a déposée chez M^r Edwards, imprimeur de *la Gazette de Montréal* ¹⁴⁸.

¹⁴⁵ *Ibid.*, 24 janv. 1799, *Chanson pour la fête du 10 janvier 1799. Trois-Rivières* ; « Reproduction interdite : Groperrin ».

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ *RAC*, 1940, p. 23-98.

¹⁴⁸ *La Gazette de Montréal*, 27 mai 1799.

L'idée était certainement en train de faire son chemin puisque, deux jours après, une assemblée se réunit à l'hôtel Dillon de Montréal, où des Anglais décident d'ouvrir une souscription qui se poursuivra jusqu'au 1^{er} octobre suivant, en reconnaissance des bienfaits qu'a répandus la Providence, la sûreté dont on a joui jusque-là sous la protection de la mère patrie, qui combat avec énergie les ennemis de la religion, de la liberté et de tout bon gouvernement¹⁴⁹. *La Gazette de Québec* reproduit ce document le 20 juin avec une liste de vingt-huit noms, dont un seul Canadien, M^{gr} Denaut, qui a fourni 50 livres, alors que les autres souscriptions vont de 20 chelins à 20 livres ; quelques-unes seront versées chaque année que durera la guerre. Les notables de Québec et de William Henry en font autant à la fin de juin. Le gouverneur s'empresse d'accepter le produit de cette collecte et d'en informer le duc de Portland¹⁵⁰.

Les listes montrent que les Canadiens fournissent en grand nombre quoiqu'ils versent des sommes moins importantes que les Anglais, étant donné leur moins grande richesse. Ce sont évidemment les notables qui donnent, comme les marchands, les deux évêques, les séminaires de Québec et de Montréal, les nobles, les fonctionnaires et les curés de paroisses. Dans la région de Québec, par exemple, dix-sept curés dont quatre prêtres émigrés sont inscrits¹⁵¹ ; dans la région de Montréal, le séminaire verse 500 livres pour la première année et 300 par année aussi longtemps que durera la guerre, et vingt-cinq curés sont inscrits, dont un prêtre émigré¹⁵². Au total, près de 8,000 livres sterling ont été souscrites en quelques mois et un grand nombre de personnes s'engagent à verser une somme annuelle. Le duc de Portland félicite chaudement le lieutenant-gouverneur Milnes pour la fidélité et le patriotisme des habitants du Bas-Canada¹⁵³. Après la mobilisation des masses par la fête du 10 janvier, c'était le mouvement spontané des souscriptions chez les gens mieux nantis. Si le montant recueilli était insignifiant pour la Grande-Bretagne, le geste était d'autant mieux reçu qu'il représentait une manifestation de loyalisme non équivoque.

¹⁴⁹ *La Gazette de Montréal*, 3 juin 1799.

¹⁵⁰ *RAC*, 1940, p. 71-78.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 80-82 ; 30 janv. 1800.

¹⁵² *Ibid.*, p. 83-85 ; les souscriptions des Canadiens vont de 5 à 25 livres.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 90, Whitehall, juill. 1800.

L'autorité n'en poursuit pas moins sa surveillance de la sédition et des complots, à telles enseignes qu'il lui arrive parfois de prendre des vessies pour des lanternes. C'est ainsi que, le 9 janvier 1800, le solliciteur général L.-C. Foucher écrit à Herman Witsius Ryland pour le rassurer sur le « Club des douze apôtres », qui avait eu le don d'inquiéter les administrateurs de Québec, y compris le lieutenant-gouverneur : « Ce club n'avait d'autre motif que celui de prendre une fois par mois un dîner. Il était composé de douze personnes civiles et militaires. Et c'est *purement* à ce nombre, qu'il devait son nom de *Club des apôtres* ¹⁵⁴. » Ces douze convives étaient évidemment canadiens ; Foucher les connaît d'autant mieux qu'il a assisté à trois reprises à leur dîner mensuel et il donne les noms à Ryland pour se porter garant de leur loyauté. Mais au mois de décembre précédent, il y avait tellement peu de convives qu'on a résolu de ne plus se réunir ; ce que Foucher omet de dire, c'est qu'il est lui-même membre du club ¹⁵⁵.

En octobre de la même année, Le Couteulx est arrêté au Haut-Canada et transféré à Québec. Comme on ne peut trouver de preuve pour le traîner en justice, on demande à Portland ce qu'il convient de faire de ce suspect ; le ministre répond qu'il faut le garder prisonnier jusqu'à la fin de la guerre, ce que Québec fit, malgré les protestations de Madison ¹⁵⁶. Certes, les Britanniques avaient bien trouvé dans son sac de voyageur des lettres de 1797 dans lesquelles il parlait de son désir de voir la France s'emparer du Canada, mais on ne trouva aucune preuve qu'il était venu au pays pour espionner ou comploter à l'automne de 1800. L'année suivante, c'est Ira Allen qui comploté avec Stephen Thorn et Rogers, ce dernier maître d'école américain, pour piller et incendier les maisons de quelques riches Anglais de Montréal, complot avorté comme les autres et qui ne comprend que des Américains ¹⁵⁷.

¹⁵⁴ ASQ, Documents Faribault, 202.

¹⁵⁵ Voir A. FAUTEUX, « Clubs d'autrefois, II, Les Barons, les Douze apôtres, etc. », *la Patrie*, 23 juin 1934.

¹⁵⁶ J.-P. WALLOT, *Intrigues françaises et américaines au Canada (1800-1802)*, p. 25-34.

¹⁵⁷ B. SULTE, « Les projets de 1793 à 1810 », *MSRC*, 1911, sect. I, p. 60-62 ; en 1803, les autorités de la ville de Montréal mirent l'incendie d'un quartier de la ville au compte des agents de Napoléon (C. BERTRAND, *Histoire de Montréal*, p. 73).

Puis, les préliminaires de la paix d'octobre 1801 intervenus entre la France et la Grande-Bretagne sont connus à Québec au début de décembre. La nouvelle de la signature de la Paix d'Amiens arrive le 15 mai suivant : les proclamations et les mandements célèbrent l'événement et ordonnent un jour d'actions de grâces. Le lieutenant-gouverneur Milnes remercie pour sa part le Dieu tout-puissant d'avoir mis un terme à cette guerre longue, coûteuse, sanglante et déclare que le jeudi 12 août sera consacré à lui rendre grâces. Ceux qui ne se conformeront pas à cet ordre seront punis¹⁵⁸. Quant à M^{gr} Denaut, il demande à ses fidèles de remercier le ciel qui a permis la fin de ce tumulte et qui leur a épargné les douleurs de la guerre lorsque les autres nations étaient aux prises les unes contre les autres : « N'oublions jamais que tandis que nous jouissions dans nos foyers de la sécurité la plus parfaite, le sang Britannique coulait sur les champs de bataille pour protéger nos jours, que tandis que nous recueillions paisiblement les fruits de nos moissons et les richesses de notre commerce, les trésors de la mère-patrie s'épuisaient pour garantir nos propriétés, n'oublions jamais les bienfaits si signalés, et que nos vœux les plus ardents pour notre Auguste Souverain se mêlent aux actions de grâces que nous rendons à Dieu¹⁵⁹ ». On chantera donc une messe le 12 août, suivie du *Te Deum*, du *Domine salvum fac regem* et de l'oraison pour le roi ; les curés liront le mandement le premier dimanche après sa réception.

À peine une année s'est-elle écoulée que les rumeurs de guerre se font de nouveau entendre par la prise de vaisseaux français et l'arrêt des Anglais en France. La guerre reprend officiellement pour le Canada en janvier 1804, proclamée simultanément par le lieutenant-gouverneur et l'évêque. Le 10 janvier, sur l'avis du Conseil exécutif, Milnes décrète que la population observera un jour de jeûne et d'humiliation le 1^{er} février, « afin d'obtenir le pardon de nos péchés, et faire parvenir à la Divine Majesté de la manière la plus dévote et la plus solennelle nos prières et nos supplications pour détourner ces jugements rigoureux que nos prévarications sans nombre ont justement

¹⁵³ RAC, 1921, p. 81, Québec, 27 juill. 1802 ; lors de l'ouverture de la session, le 8 février 1803, le lieutenant-gouverneur consacre à peine trois mots à rappeler la Paix d'Amiens (*Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, vol. XI, p. 15-17).

¹⁵⁹ TÊTU et GAGNON, *Mandements...*, t. II, p. 532, 1^{er} août 1802.

mérités, l'implorant de recourir et bénir nos armes, et par ce moyen de nous rendre et rétablir dans nos domaines la paix et la prospérité ¹⁶⁰ ». Ceux qui n'observeront pas ce jour d'humiliation s'exposeront aux justes punitions que la puissance publique jugera bon de leur infliger. Cinq jours après, le pouvoir spirituel apporte son appui au pouvoir temporel alors que M^{sr} Denaut envoie un mandement à ses diocésains, ordonnant qu'on chante une messe votive *Pro tempore belli*, suivie du *Miserere*, du *Domine salvum fac regem* et de l'oraison pour le roi. Ce court mandement ressemble à la proclamation du gouverneur :

À peine, Nos Très Chers Frères, l'Empire Britannique commençait à goûter les douceurs de la paix, et déjà la guerre s'est rallumée avec une nouvelle fureur. Le ciel irrité par nos crimes n'est donc pas encore apaisé. C'est pour fléchir sa colère que notre auguste Monarque avec son peuple vient de s'humilier sous la main du Tout-Puissant. Comme les habitants de Ninive, ils ont embrassé le jeûne et la pénitence. L'exemple d'une grande nation prosternée avec son Roi devant le Dieu des combats pourrait-il ne pas toucher nos cœurs ? et quand la mère-patrie porte seule tout le poids, tous les dangers de la guerre, nous tranquilles dans nos foyers, pourrions-nous lui refuser le secours de nos jeûnes et de nos prières ¹⁶¹ ?

L'exemple de la Grande-Bretagne, la tranquillité dont on jouit de ce côté de l'Atlantique, voilà des thèmes connus. Québec venait d'apprendre en effet que l'Angleterre avait consacré le 19 octobre précédent jour de deuil et de prières publiques pour se préparer à défendre le pays ¹⁶². Une fois de plus l'Angleterre et ses possessions se retrouvent en guerre contre la Grande Nation, ou plutôt contre Bonaparte. L'administration du Bas-Canada s'empresse de remettre en vigueur les lois sur les étrangers et d'enlever le privilège de l'*habeas corpus* à ceux qui seront arrêtés pour haute trahison ¹⁶³. L'obsession des complots allait sans doute renaître comme la suspicion à l'égard des Canadiens. Il est néanmoins étonnant qu'en 1805 deux habitants

¹⁶⁰ *La Gazette de Québec*, 16 janv. 1804.

¹⁶¹ TÊTU et GAGNON, *Mandements...*, t. II, p. 536-537.

¹⁶² *La Gazette de Montréal*, 9 janv. 1801, Londres, 20 oct.

¹⁶³ La loi sur les étrangers sera reconduite jusqu'en 1814, mais la loi qui suspend l'*habeas corpus* sera refusée après 1810 par la chambre d'Assemblée.

de la région de Montréal soient partis pour la France via les États-Unis, porteurs d'une lettre adressée à Napoléon, sans que les autorités aient eu vent de la chose, semble-t-il. On n'en trouve aucune trace dans les archives canadiennes et c'est le seul document de la période que l'on connaisse adressé directement par des Canadiens au chef de la France. La lettre est ainsi rédigée :

LES HABITANTS DU CANADA
À
SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES FRANÇAIS,
NAPOLÉON PREMIER

SIRE,

Deux de nos compatriotes, Jean-Baptiste Norau, âgé de soixante-quatre ans et Jean-Baptiste Norau, son fils, âgé de vingt-deux ans, se rendent en France pour faire connaître à votre Majesté par l'organe de ses ministres les intentions bien prononcées du peuple canadien de retourner sous l'Empire de la France et porter de nouveau le nom glorieux de Français.

Nous avions projeté, Sire, de secouer le joug des Anglais ; Nous attendions des fusils pour nous armer, et frapper un coup sûr. Mais notre espoir a été trompé. La surveillance des Milords, des Lords et des salariés de tout genres échouerait contre notre réunion et nos efforts, sous un bon général français, pénétré de ses devoirs et guidé par l'honneur.

Nous assurons Votre Majesté que nous sommes disposés à subvenir aux frais que cette entreprise exigera.

Les sentiments que nous manifestons aujourd'hui à Votre Majesté sont nourris depuis longtemps dans nos cœurs. Vous en avez la preuve, Sire, dans la lettre ci-jointe, écrite il y a cinq ans, à nous-mêmes par le Consul de New York.

Ce sont ses observations, ses conseils, qui nous ont portés à attendre jusqu'aujourd'hui dans l'espoir qu'il avait fait connaître au Consul général notre demande pour la transmettre en Europe au gouvernement français.

On remarque dans la lettre de ce Consul de New York qu'il n'y a mis ni date, ni signature. Quel en a été le motif ?

Sire, nous attendons de votre sollicitude paternelle que la paix ne se fera pas, sans que nous ayons repris le nom de Français Canadiens. Nous sommes prêts à tout entreprendre à la

première vue des Français que nous regardons toujours comme nos frères.

Agréez Sire, les Vœux ardents que nous adressons au ciel pour le long règne de Votre Majesté. Recevez l'assurance de l'admiration que nous cause votre gloire et daignez accueillir l'hommage du dévouement sincère et du profond respect du peuple canadien.

Pierre Trudo, âgé de 68 ans	Paroisse de	Longueil
Eustache Martin	55	St-Philippe
Louis La plante	55	St-Constant
Jean Lefevre	70	Chatoyer (ger ?)
Antoine Giraut	60	Bel œil
Jean Léveillé	70	Machecousse
Charles Labarge	53	Chatoyer
Dauphin Dupuy	50	St-Constant
Joseph Landry	64	Acadie
Préjean	50	Chatoyer
Ébrum	57	Chatoyer
André Norau	66	Longueil

À St-Constant le 1^{er} mars 1805¹⁶⁴.

Il convient d'abord de remarquer l'âge des souscripteurs de la lettre : ce sont des personnes qui vivent en grande partie de souvenirs. Le vocabulaire est ensuite à retenir lorsque les signataires parlent des intentions du peuple de « retourner sous l'Empire de la France et porter de nouveau le nom glorieux de Français », quand ils déclarent attendre de la « sollicitude paternelle » de Napoléon que la paix ne se fera pas sans qu'ils aient repris « le nom de Français Canadiens », et encore lorsqu'ils font des vœux au ciel pour le long règne de sa majesté. D'autre part, s'ils parlent de secouer le joug des Anglais, ils ne font aucunement appel à la Révolution. Il s'agit donc d'un sentiment nostalgique envers la France ancienne et d'un appel naïf au roi, au père du bon peuple. On ignore si Turreau de Garbambouville, ministre de la France aux États-Unis depuis 1804, a eu

¹⁶⁴ AAE, Mémoires et documents, Angleterre, Colonies anglaises, fonds divers, 1713-1805, 47, 105, f. 353 ; la copie existe aux APC, MG 5, B-2 (10), 47-2, p. 287s. ; J.-E. ROY l'avait signalée dans : *Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada*, p. 345 ; publiée dans J.-P. WALLOT, *Intrigues françaises...*, app. III, p. 139-141.

connaissance de cette lettre. On sait cependant que Jean-Baptiste Norau père, âgé de soixante-quatre ans, s'est rendu seul jusqu'à Bordeaux, via New York, et qu'il a écrit à l'empereur le 19 septembre d'un hospice de Bordeaux, offrant à Napoléon de se rendre à Paris pour le renseigner sur « l'État de Québec ¹⁶⁵ ». Napoléon n'en a peut-être jamais rien su. Quant à la lettre que le consul de France à New York aurait envoyée à ces braves gens en 1800, elle est bien écrite sur du papier à l'en-tête du consulat de la République, mais elle ne porte ni date, ni signature. Celui qui l'a rédigée s'est contenté de dire aux Canadiens d'être prudents et de ne pas désespérer ¹⁶⁶. Or, en 1800, il n'y avait pas de consul français à New York, Létombe étant le chargé d'affaires de la République française aux États-Unis.

Le général Turreau, selon Faucher de Saint-Maurice ¹⁶⁷, aurait d'ailleurs été approché dès son arrivée à Washington par un fermier canadien, qui fit part au représentant de Napoléon des espérances des Canadiens. Turreau répondit qu'il lui fallait obtenir plus de renseignements sur les chefs du mouvement avant de s'engager. Il reçut ensuite une lettre signée de J. Perreault et Finlay de Gros Pin, datée de Newark le 15 septembre 1806, lettre dans laquelle les signataires affirmaient que des envoyés des « Nations Sauvages des Régions du Nord » et des Canadiens, s'étant assemblés en conseil secret, avaient décidé de déterrer la hache de guerre contre l'Anglais et imploraient l'assistance de Turreau. Ce dernier convoqua les envoyés par un billet anonyme à une rencontre à Baltimore ¹⁶⁸. Trois semaines après, une autre lettre parvenait à Turreau, cette fois de Québec, et signée par Samuel Turner, capitaine de milice. Turner assurait que le moment était propice « pour assurer la gloire de la nation française par la conquête du Canada et de la Nouvelle-Écosse ¹⁶⁹ ». Turreau répondit, toujours sans signer sa lettre, qu'il lui fallait plus de renseignements. Un autre échange de lettres eut lieu entre Perrault et Finlay de Gros Pin et Turreau à la fin d'octobre, mais sans rien ajouter de nouveau et l'affaire n'eut pas de suite. Au début de 1809, le chevalier Le Blond de Saint-Hilaire, cousin du général Saint-Hilaire,

¹⁶⁵ AAE, Mémoires et documents, Angleterre..., *loc. cit.*, 106, f. 354.

¹⁶⁶ *Ibid.*, 107, f. 355.

¹⁶⁷ « Napoléon I^{er} et le Canada », *BRH*, vol. III, 1897, p. 162-170.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 162.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 163.

arrivait aux États-Unis. Il avertit Turreau que, sa femme ayant des parents au Canada, il se proposait de s'y rendre et d'y organiser un plan d'insurrection, si Turreau en approuvait le projet. Turreau accepta et le chevalier vint au pays. En décembre 1809, Le Blond de Saint-Hilaire rendit compte personnellement à Turreau de son voyage, affirmant qu' « une expédition contre le Canada n'est pour la France qu'une prise de possession », étant donné que ses habitants sont dévoués à l'empereur¹⁷⁰. La menace de guerre entre les États-Unis et le Canada en 1807 et la guerre de 1812 allaient montrer si les Canadiens étaient prêts à se soulever en masse.

Le danger d'une guerre entre les États-Unis et l'Angleterre survient en effet en 1807. Comme en 1794, le gouvernement du Bas-Canada est donc obligé de faire appel aux milices pour défendre le pays en cas d'invasion américaine. Les Canadiens allaient-ils encore désobéir à la loi ? Les dirigeants avaient déjà recueilli des preuves non équivoques de la loyauté des milices en 1801, lorsque le gouverneur Milnes avait passé en revue douze mille hommes au début de l'été, constatant leur sentiment de fidélité de même que leur confiance en des chefs canadiens. C'est ainsi qu'il put, devant la menace des bandits du Vermont en octobre suivant, décréter le tirage au sort d'un huitième de la milice montréalaise et obtenir la collaboration empressée de la population¹⁷¹. Devant le danger imminent d'une invasion américaine au cours de l'été 1807, le gouverneur ordonne la levée d'un cinquième de milice. La réponse vient immédiatement : les Canadiens sont prêts à marcher et à défendre leur sol contre les « ennemis naturels¹⁷² ». Aussi voit-on M^{gr} Plessis montrer son enthousiasme et certes son soulagement dans un mandement. L'évêque commence par dire qu'il n'a cessé de prêcher la loyauté, le respect et l'attachement au souverain, ce qui n'est pas un conseil mais un article essentiel de la doctrine évangélique. Il souligne ensuite que les Canadiens ont pour souverain un roi, père et ami de son peuple, qui ne porte pas l'épée sans raison, un roi sans lequel personne ne pourrait remplir librement ses devoirs religieux, « un Roi qui en vous accordant une constitution libérale, sur le modèle de celle du Royaume-Uni, a trouvé dans sa bienfaisance et dans celle de son auguste parlement le moyen

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 168.

¹⁷¹ WALLOT, *Intrigues françaises...*, p. 79.

¹⁷² C'est l'expression qu'emploie D. B. VIGER dans ses *Considérations...*, p. 45.

de vous conserver vos anciennes lois de propriété, avantage dont il serait difficile de trouver des exemples dans aucune des colonies soumises à la Grande-Bretagne¹⁷³ » (...) M^{gr} Plessis se déclare donc heureux du succès de cette levée devant la menace d'invasion d'une « Puissance ennemie », succès pour lequel il ordonne qu'un jour d'actions de grâces soit observé le premier dimanche qui suivra la réception du mandement, avec le *Te Deum* et les autres prières accoutumées. Incidemment, on sait par une lettre de l'évêque à son vicaire général à Montréal que ce sont les miliciens de Québec qui ont demandé qu'un *Te Deum* soit chanté¹⁷⁴. M^{gr} Plessis ne croyait pas, quant à lui, que l'objet en valait la peine.

Les curés de paroisse n'avaient d'ailleurs pas manqué d'exhorter leurs fidèles à s'enrôler le 30 août, comme le prône du curé de la Baie Saint-Paul en fournit un bel exemple. C'est ce dimanche que l'ordre du représentant du roi avait été communiqué « à l'issue du service divin ». L'abbé Louis Lelièvre, partant d'une parole de saint Paul, « craignez Dieu et honorez le roi », demande à ses paroissiens de se montrer fidèles et loyaux envers George III et d'être prêts à répandre leur sang pour la défense de la mère patrie. Ils se rendront de la sorte dignes des bienfaits dont ils jouissent depuis quarante ans. D'autre part, la « religion » les oblige en vertu de leur serment de fidélité, « l'intérêt » le commande, puisque les Canadiens vivent en paix depuis la conquête sous l'empire de lois qui garantissent leurs droits et leurs propriétés, ce qui fait que leur « reconnaissance » doit être sans borne. Le curé termine par un appel à l'honneur et à la fierté du sang des ancêtres : « En conséquence, tenez-vous prêts à obéir lorsqu'on l'exigera. Soutenez l'honneur du nom canadien en vous distinguant par une obéissance et une fidélité enviable ; faites voir que le sang de vos ancêtres coule dans vos veines et que ce sang est prêt à se répandre pour le Roy d'Angleterre, comme il s'est répandu autrefois pour le Roi de France¹⁷⁵. » Il ne s'agissait certes pas de prendre les armes contre la France, mais de défendre la patrie contre l'Américain. Si le sentiment du peuple canadien avait été unanime pour secouer le joug de l'Anglais, comme l'affirmaient les

¹⁷³ TÊTU et GAGNON, *Mandements...*, t. III, p. 30.

¹⁷⁴ AAQ, Registre des lettres, vol. VI, p. 62, lettre de Plessis à Roux, 14 sept. 1807.

¹⁷⁵ ASQ, Documents Faribault, 238.

habitants de Saint-Constant deux ans plus tôt, la manifestation de loyalisme n'eût pas été la même.

À la fin de l'année, les services secrets ont averti le gouverneur qu'un agent français, Cazeau fils, se promène dans la province, « assidument employé dans des efforts perfides pour aliéner les esprits des sujets canadiens de sa Majesté de leur allégeance envers le Gouvernement, aussi bien que pour en imposer sur la crédulité de la partie ignorante du peuple, et, par un langage artificieux et subtil, dont on le donne comme maître parfait, pour les exciter à un attachement pour l'infâme Usurpateur du Trône de Louis et de Henri ¹⁷⁶ ». Craig offre cinquante livres de récompense pour son arrestation. Cazeau était probablement venu avec l'aveu de Turreau de Garambouville ¹⁷⁷, histoire de profiter de la menace de guerre entre le Canada et les États-Unis ainsi que de l'animosité croissante entre la faction anglaise et les Canadiens. La « clique du château » avait en effet entrepris depuis 1805 une campagne systématique contre les Canadiens, provoquant la majorité, contestant ses droits, essayant de rendre suspect son attachement à sa langue et montrant l'intention qu'elle avait de l'angliciser. Cette minorité anglaise qui dominait le Conseil exécutif et le Conseil législatif, qui disposait au surplus de toutes les hautes fonctions administratives, avait pris barre en peu de temps sur le gouverneur Craig, arrivé en octobre 1807. Le *Quebec Mercury*, organe de la clique, bataillait contre *le Canadien*, fondé en 1806, pour contrer le parti anglais. Tous les moyens étant jugés bons pour la faction minoritaire, elle ne manqua pas de faire croire au Gouverneur que *le Canadien* avait été fondé grâce à des fonds secrets fournis par le représentant de Napoléon à Washington, Turreau de Garambouville ¹⁷⁸, ce qui permit à Craig de faire saisir les presses de ce journal et d'emprisonner ses propriétaires, sans qu'il ait pu prouver quoi que ce fût ¹⁷⁹, soupçon d'ailleurs dénué de tout fondement.

La guerre déclarée par les États-Unis en juin 1812 trouve les Canadiens dans le même état de fidélité qu'en 1807. La chambre d'Assemblée avait accepté de modifier la loi de milice dans la perspec-

¹⁷⁶ *La Gazette de Québec*, 24 déc. 1807 ; *la Gazette de Montréal*, 4 janv. 1808.

¹⁷⁷ *RAC*, 1892, p. LII.

¹⁷⁸ *Le Canadien*, 16 déc. 1818.

¹⁷⁹ *RAC*, 1921, p. 166-169, proclamation de Craig, 21 mars 1810 ; la saisie et les arrestations avaient eu lieu le 17 mars.

tive de cette guerre¹⁸⁰ et le grand vicaire Roux, en l'absence de M^{re} Plessis, promulgue un mandement dans lequel il reprend les arguments déjà maintes fois évoqués par l'évêque sur la bravoure des Canadiens, l'intérêt qu'ils ont à défendre leur pays et la protection de la Grande-Bretagne¹⁸¹. En octobre 1812, l'évêque décrète un jour de prières publiques pour le succès des armées, au cours duquel il y aura messe suivie d'un *Te Deum* solennel pour remercier le ciel des victoires remportées en juillet par Wellington sur les Français en Espagne¹⁸², comme le gouverneur en avait exprimé le désir¹⁸³.

C'est en juillet que le traité de paix signé au mois de mai 1814 entre la France et la Grande-Bretagne est connu à Québec. Le 22 août, le gouverneur ordonne que le 13 septembre suivant soit considéré comme jour d'actions de grâces¹⁸⁴ pendant que l'évêque commande la célébration religieuse de cette journée par un mandement qui rappelle par le ton celui de janvier 1799. Voulant résumer en un paragraphe l'histoire de la guerre, Plessis commence ainsi :

La voilà enfin terminée, N. T. C. F., cette guerre si longue, si meurtrière, si opiniâtre qui, depuis plus de vingt-un ans, divisait les deux plus belles nations de l'Europe. Fruit lamentable d'une révolution régicide, elle fut déclarée peu de semaines après un attentat qui devait hélas ! coûter bien du sang et des larmes à la France. Ce Royaume, victime malheureuse d'une cabale prétendue philosophique, se vit successivement arracher ses lois, sa liberté, ses alliés, ses princes, ses autels, ses prêtres, ses enfants, sans oser ouvrir la bouche pour se plaindre, tant était impérieux le terrorisme qui en maîtrisait les habitants asservis¹⁸⁵ (...)

Puis ce fut l'Europe à feu et à sang, de poursuivre l'évêque, où rien n'arrêta les révolutionnaires, si ce n'est la Grande-Bretagne, qui abattit l'usurpateur, rétablit le légitime souverain. S'il y a un peuple qui doit remercier Dieu, c'est bien le peuple canadien :

¹⁸⁰ *Les Statuts provinciaux du Bas-Canada*, t. III, 1809-1816, chap. XXI.

¹⁸¹ TÊTU et GAGNON, *Mandements...*, t. III, p. 88-91, Montréal, 3 juill. 1812.

¹⁸² *Ibid.*, p. 94-98.

¹⁸³ AAQ, Registre des lettres, vol. VII, p. 437, 24 oct. 1812, lettre de Plessis au gouverneur Prevost.

¹⁸⁴ RAC, 1921, p. 222-223, proclamation de sir George Prevost.

¹⁸⁵ TÊTU et GAGNON, *Mandements...*, t. III, p. 121.

Quel peuple au monde a plus de droit que vous, de se réjouir de cet événement ? Colonie française, attachés en qualité de sujets au Gouvernement Britannique, ne devons-nous pas être extrêmement flattés de voir l'harmonie exister entre ces deux Puissances ; de pouvoir, après une si longue interruption, communiquer librement avec une nation qui nous a donné nos ancêtres et dans laquelle nous avons encore des parents et des frères ; de leur apprendre le calme heureux dont nous a fait jouir un gouvernement protecteur, tandis qu'ils étaient aux prises avec leur révolution, avec leurs tyrans, avec leur conscription, avec leurs guerres interminables du dedans et du dehors ¹⁸⁶ ?

Le danger était passé, mais il convenait à M^{gr} Plessis de stigmatiser les malheurs de la France régicide et de montrer que son ancienne colonie était heureuse. L'évêque allait avoir une ultime occasion de reprendre ces thèmes lors de la fin de la guerre entre le Canada et les États-Unis. Le 6 avril 1815, il prononce un sermon en trois points dans la cathédrale et, bien entendu, la guerre d'Amérique cède le pas à la guerre européenne puisque celle-ci fut la cause de celle-là. Encore une fois, c'est le style des grands sermons où la pensée se maintient dans les hauteurs de l'éloquence.

Il avertit ses auditeurs qu'il ne va pas se borner à les entretenir d'actions de grâces au ciel, mais que son dessein est de leur montrer « qu'il faut remonter plus haut et prendre les choses dans un point de vue plus général ¹⁸⁷ ». S'il y a eu guerre et paix en Amérique, poursuit-il, c'est parce qu'il y a eu guerre et paix en Europe : et cette guerre cruelle et désastreuse a pris sa source dans la Révolution. Elle-même est le fruit de l'orgueil philosophique qui a engendré les paradoxes, les sarcasmes, les absurdités, les idées neuves et incohérentes, « productions ordinaires de la haine de la religion et des anciens principes ¹⁸⁸ ». L'orage qui se préparait depuis cinquante ans au-dessus de l'Europe a éclaté sur la France, d'où sortirent la licence, l'anarchie et l'irréligion la plus consommée. Ce que l'on appelait vice devint vertu et la probité céda le pas à la trahison ; tout fut bouleversé : « Des tribunaux sanguinaires s'élèvent ; c'est de là que

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 122.

¹⁸⁷ « Sermon prêché à la cathédrale de Québec par M^{gr} Plessis (...) le 6 avril 1815 », *BRH*, vol. XXXV, 1929, p. 161-162.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 162.

l'on envoie à l'échafaud, sans distinction, le citoyen paisible, le prêtre fidèle, la princesse délicate, l'octogénaire irréprochable, le monarque bienfaisant¹⁸⁹. » La guillotine ne suffisant pas, on y supplée par la déportation, les noyades, les massacres ; on alla jusqu'à adorer une prostituée appelée Raison. Il est incroyable, continue M^{gr} Plessis, de penser que ces horreurs aient pu arriver à la fin du siècle des Lumières.

Le peuple français finit néanmoins par se lasser après dix ans de ce régime et c'est alors qu'un homme extraordinaire arrive sur les côtes de France, « général heureux, politique adroit », qui s'empare du pouvoir et fait la paix avec tout le monde, y compris le pape. Son ambition démasque vite son hypocrisie, cependant, et il a tôt fait d'exiler les évêques d'Italie, de disperser les cardinaux et de dépouiller le pape de ses États. Ambition sanguinaire qui l'a poussé à immoler des millions d'hommes sur les champs de bataille de l'Europe pour réduire le continent à sa merci et tenter de ruiner l'Angleterre¹⁹⁰. Ce pays fut en effet le bras vengeur du Dieu courroucé et il a su devenir la terre hospitalière et l'asile des émigrés tout en menant, seul ou avec ses alliés, le combat incessant qui devait finir par triompher de l'oppresser et même se montrer magnanime pour le peuple opprimé¹⁹¹. — La guerre américaine était oubliée et M^{gr} Plessis avait rempli son dessein.

Le silence des autorités religieuses et civiles a été total de 1789 à 1793 sur ce qui se passait en France. On sait bien ce que pensait le clergé à partir de la fin de 1789, mais il n'en avait point soufflé mot ouvertement. Nous ignorons par contre si les administrateurs anglais avaient eu quelque réaction défavorable à la Révolution, mais nous sommes à peu près certain qu'ils inclinaient dans le même sens que les intellectuels et que la presse périodique, entièrement gagnés à la cause de la liberté au pays du despotisme. La guerre contre la Grande-Bretagne a tout changé pour le pouvoir civil. Quand la métropole est en guerre, les colonies le sont également. D'autre part,

¹⁸⁹ « Sermon prêché à la cathédrale de Québec par M^{gr} Plessis (...) le 6 avril 1815 », *loc. cit.*, p. 163.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 165-168.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 168-170.

la situation est aggravée par le fait que la population du Bas-Canada est française d'origine, de langue et de sentiment. Les dirigeants vont donc craindre par-dessus tout que les Canadiens ne cèdent aux principes de la Révolution conquérante et ne se soulèvent contre l'Angleterre, poussés par les agents français aux États-Unis et leurs émissaires. Il fallait redouter enfin le danger toujours latent du voisin américain qui pouvait profiter de la conjoncture pour s'emparer du Canada.

Les administrateurs anglais ont pris toutes les mesures habituelles en pareil cas : surveillance des personnes, des écrits et des conversations, encouragement à la vigilance et à la dénonciation, chasse aux espions et aux complots, lois spéciales contre les étrangers, suspension de l'*habeas corpus* dans le cas de haute trahison. L'autorité religieuse a apporté son concours entier à la lutte engagée par les dirigeants civils pour garder la population canadienne dans la fidélité à l'Angleterre. Elle le fit d'abord par conviction contre la Révolution régicide et impie, ensuite par reconnaissance envers un pays qui lui avait permis d'exister quant à l'essentiel et qui avait maintenu la collectivité canadienne dans la propriété de ses terres selon le régime seigneurial français. Les évêques et les curés ont participé aussi souvent que l'exigeaient les circonstances ou que le demandaient les gouverneurs par des mandements, des prônes et des sermons, des jours de jeûne ou d'actions de grâces, des messes et des *Te Deum*.

Si les pouvoirs civil et religieux ont ainsi fait cause commune, les classes populaires canadiennes dans leur ensemble n'ont manifesté à aucun moment leur volonté de se soulever ou d'embrasser la cause de la Révolution et de l'Empire. Il y eut bien les incidents de 1794 et de 1796, que l'on ne saurait désormais qualifier d'émeutes, et qui avaient des causes nettement délimitées, sans relation avec la Révolution. Le fait que quelques individus travaillés par les émissaires français aient tenté de profiter du mécontentement suscité par la loi de milice pour parler en faveur de la Révolution ne permet pas de conclure que les classes populaires étaient acquises aux principes de 1789, comme le voulaient les loyalistes du temps ou comme l'affirment certains historiens actuels, en mal de filiation révolutionnaire. Au reste, les amendes et les peines d'emprisonnement ont été faibles

et assez peu nombreuses pour ces incidents de la loi de milice, les seuls qui aient agité toute la vallée du Saint-Laurent. Aussi, la tradition populaire n'a-t-elle conservé de la Révolution que la légende du vaisseau-fantôme ¹⁹².

¹⁹² Catherine JOLICŒUR, *le Vaisseau-fantôme, légende étiologique*, « Les Archives de Folklore », recueil n° 11. À l'impression.

LES INTELLECTUELS ET LA PRESSE PÉRIODIQUE

I. — LES INTELLECTUELS

LES DIRIGEANTS civils et religieux ont donc maintenu pendant plus de vingt ans le combat contre l'influence de la Grande Nation et de l'Empire et les habitants des villes et des campagnes n'ont jamais prouvé par des mouvements de masse qu'ils étaient en faveur de la France révolutionnaire. Les gens instruits que comptait le Bas-Canada auraient-ils montré pour leur part plus de ferveur à partir de 1793, étant donné leur attitude antérieure ? Les témoignages du clergé, de la noblesse, des publicistes et surtout celui de la presse périodique nous montreront l'opinion des intellectuels canadiens.

Si les membres du clergé n'avaient pas extériorisé leur sentiment contre la Révolution avant 1793, on sait néanmoins qu'ils furent contre elle à partir de la fin de 1789. Quand la Révolution devint régicide, antireligieuse, et qu'elle déclara la guerre à la Grande-Bretagne, les prêtres et les religieuses du Canada ne purent pas ne pas devenir ses plus farouches adversaires, opposition et répulsion augmentées d'autant par l'arrivée du contingent des prêtres émigrés, dont on a déjà vu l'énorme impact religieux, social et culturel sur les Canadiens de l'époque. L'opinion des évêques telle que déclarée lors des grands moments de la période nous est suffisamment connue. Ce qu'il faut souligner, c'est l'opinion personnelle des membres du clergé et des communautés religieuses, retracée dans les correspondances et les annales.

Pour M^{gr} Hubert, par exemple, la Révolution est déplorable en elle-même, mais elle assure en 1793 trois grands avantages au Canada, c'est-à-dire, « celui de donner retraite à d'illustres exilés, celui de procurer de nouveaux colons et celui d'avoir de zélés ministres des sacrements et de la parole, pour entretenir ses habitants dans l'attachement à leur religion et au gouvernement Britannique sous lequel ils ont le bonheur de vivre¹ ». Monsieur Bédard, du séminaire de Québec, après s'être réjoui du rôle honorable qu'Edgeworth de Firmont a exercé le 21 janvier auprès de Louis XVI et de son arrivée en Angleterre, témoigne du respect que les prêtres du séminaire portent à l'endroit des prêtres émigrés pour la persécution qu'ils subissent et les malheurs qui les accablent². L'annaliste des ursulines de Québec commente pour sa part en 1794 les événements de France en des termes non équivoques : « Fatale et terrible révolution (...) Je me contenterai de tracer ici qu'en s'efforçant de détruire la Religion, elle a anéanti la monarchie, conduit à l'échafaud le Roi et les plus illustres membres de la famille royale, élevé l'étendard de l'athéisme, détruit les temples, renversé les autels, pillé et profané les vases sacrés, massacré les prêtres, dépeuplé les cloîtres, en un mot, causé tant de maux et tant d'horreurs que la plume rougirait de les tracer³. » Les ursulines ne voient qu'une façon pour elles de conjurer ces horreurs, et c'est de réciter des prières après la messe, les bras en croix, pour implorer l'assistance divine⁴. Devant les malheurs qui menacent la religion en Italie lors de l'invasion des armées de la République, les prêtres du séminaire n'ont également de recours que la prière, comme l'écrit Bédard à Alary : « Les malheurs dont est menacé la religion par les invasions de la république en Italie nous touchent de la manière la plus sensible et nous engageant à redoubler nos prières pour fléchir le ciel, s'il n'est pas trop irrité contre son peuple⁵... »

Les prêtres émigrés, on n'en saurait douter, furent les témoins les plus écoutés et les plus persuasifs de l'opinion contre-révolutionnaire. Jean Rimbault, pendant deux ans professeur de philosophie au sé-

¹ AAQ, Registre des lettres, vol. II, p. 37, lettre à M^{gr} l'évêque de Léon, 3 mars 1793.

² ASMEP, Amérique-Canada, vol. 344, p. 395, lettre à Alary, 5 sept. 1793.

³ AUQ, Annales, t. I, p. 350-351.

⁴ *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 297-298.

⁵ ASMEP, Amérique-Canada, vol. 344, p. 405-406, 12 avril 1797.

minaire de Québec, racontait la Révolution aux prêtres et aux élèves de la maison⁶. Nommé en 1797 à la cure de l'Ange-Gardien, près de Québec, il fit un sermon sur la « Fidélité envers le Prince » à l'occasion des fêtes commandées pour célébrer la bataille d'Aboukir. Raimbault donne dès le début son sentiment sur la Grande Nation :

Certes, il était bien juste que tous les fidèles sujets de Sa Majesté Britannique s'empressassent de remercier le Dieu des armées, de la victoire éclatante qu'il a accordé à ses armes et sur quels ennemis, M.f. sur cette Nation jadis si hautement protectrice des droits de la Religion, et aujourd'hui qui ne respire que sa ruine et sa destruction, sur cette Nation jadis si jalouse de la gloire de ses Souverains, et qui dans ces derniers temps s'est souillé d'un crime qui n'est surpassé que par l'attentat sacrilège des Juifs sur la personne S. de J.C. en faisant périr sur un échaffaud le plus doux et le plus clément des Rois : sur une Nation, en un mot, qui dans sa rage impie a formé et exécuté le Complot de renverser d'un seul coup le Trône et l'Autel⁷ (...)

Monsieur Roux, vicaire général à Montréal, prenait franchement parti dans ses sermons contre Napoléon, qu'il appelait le tyran⁸. L'abbé de Calonne, célèbre par sa prédication, faisait accourir les gens de Québec et de Montréal à la chapelle des ursulines de Trois-Rivières, transportant littéralement ses auditeurs lorsqu'il touchait à la Révolution. Joseph-Guillaume Barthe, qui fut son servent de messe après 1815, était trop jeune pour saisir « ce que son âme sacerdotale laissait échapper de sanglots en se rappelant ces scènes de la révolution, la plus grande tragédie après celle du Calvaire⁹ », mais le souvenir lui en était encore vivace un demi-siècle après.

Il arriva quelquefois à M^{gr} Plessis, dont on connaît d'autre part l'opinion publiquement professée, de donner à ses correspondants son sentiment sur Napoléon. Ainsi écrit-il à Burke, son vicaire général à Halifax : « On ne peut pardonner à ce misérable le traitement horrible qu'il fait endurer au Souverain Pontife, devenu, selon les papiers publics, son prisonnier d'État. Que Dieu le convertisse et

⁶ L.-E. BOIS, *Étude biographique sur M. Jean Raimbault, archiprêtre, curé de Nicolet, etc.*, p. 43.

⁷ ASN, Polygraphie IV, 9, 8p., s.d.

⁸ C. BERTRAND, *Histoire de Montréal*, t. II, p. 70.

⁹ *Souvenirs d'un demi-siècle...*, p. 353.

nous préserve de ses mains¹⁰. » On ne saurait s'étonner ensuite si le même évêque prie son correspondant londonien, Lombard de Bouvens, de présenter ses respects à Louis XVIII¹¹. Enfin, à la veille de partir pour un long voyage dans les régions éloignées de son diocèse en 1815, M^{gr} Plessis confie à monsieur Roux la stupeur que cause le retour de Napoléon : « La nouvelle révolution a stupéfié les esprits, comme elle a glacé les cœurs. Le commerce est effrayé ; les affaires suspendues¹² (...) » L'annaliste des ursulines qui, en 1812, parlait de « l'Empereur des Français, dont le nom seul jette dans l'effroi¹³ », se réjouit de la nouvelle de Waterloo : « Après avoir châtié la France avec une verge de fer, ce Dieu bon, dont les desseins sont impénétrables, l'a enfin regardée dans sa miséricorde, et lui a rendu pour la seconde fois son prince légitime, Louis XVIII, surnommé le Désiré¹⁴. » Napoléon n'était, bien entendu, pour les prêtres et les religieuses du Canada que le tyran usurpateur.

Quant à la noblesse canadienne, elle demeure évidemment fidèle à la vieille France monarchique, s'enrôlant dans les armées anglaises ou dirigeant les milices du Bas-Canada. Philippe Aubert de Gaspé a raconté dans ses *Mémoires* l'effet que fit sur ses parents et sur lui la nouvelle de la mort de Louis XVI : « C'était en l'année 1793 : je n'avais que sept ans (...) Ma mère, et ma tante, sa sœur Marie Louise de Lanaudière, causaient assises près d'une table. Mon père venait de recevoir son journal, et elles l'interrogeaient des yeux avec anxiété, car il n'arrivait depuis longtemps que de bien tristes nouvelles de la France. Mon père bondit tout à coup sur sa chaise, ses grands yeux noirs lancèrent des flammes, une affreuse pâleur se répandit sur son visage, d'ordinaire si coloré, il se prit la tête à deux mains, en s'écriant : Ah ! les infâmes ! Ils ont guillotiné leur Roi¹⁵ ! » Gaspé ajoute aussitôt qu'il comprit dès ce jour « les horreurs de la révolution française » et qu'un sentiment de profonde tristesse s'empara de toutes les âmes sensibles du Bas-Canada¹⁶.

¹⁰ *RAPQ*, 1927-1928, p. 271, 18 févr. 1810.

¹¹ *Ibid.*, p. 291, 16 mai 1812.

¹² *Ibid.*, p. 308, 15 mai 1815.

¹³ *Les Ursulines de Québec*, t. IV, p. 488.

¹⁴ *Ibid.*, p. 494.

¹⁵ *Mémoires*, p. 86.

¹⁶ *Ibid.*, p. 86-87.

L'arrivée des émigrés nobles à Québec, celle du chevalier de La Corne et de Louis-René Chaussegros de Léry entre autres, n'a fait qu'accentuer cette horreur de la Révolution parmi la noblesse canadienne. De Léry, appartenant aux gardes du corps de Louis XVI, avait échappé aux massacres du 10 août et était rentré au Canada. À son retour, il chantait une complainte qui faisait pleurer ceux qui l'entendaient ; lady Milnes en versa des larmes lors d'un dîner au château Saint-Louis¹⁷. Agathe de La Naudière, tante d'Aubert de Gaspé, était appelée par sa famille Charlotte Corday, parce qu'elle aurait voulu tuer tous les scélérats de 93¹⁸. Madame Casgrain rapporte que Salaberry repoussait avec indignation tout ce qui rappelait la Révolution, comme toute la noblesse canadienne et la haute classe. Elle ajoute, en guise d'explication : « Cette indignation se conçoit ; on était si près des événements ! Des parents des victimes, des prêtres proscrits étaient venus se réfugier au Canada, où ils vivaient encore, fréquentaient la Société et racontaient les horreurs dont ils avaient été témoins¹⁹. » C'est ce Louis de Salaberry qui avait été présenté à Louis XVI en 1785 et dont le salon était le centre mondain de Québec, où fréquentaient le duc de Kent, les La Naudière, les Gaspé, les Hertel, les Panet, M^{sr} Bailly de Messein, ainsi que des émigrés tels que Desjardins, Saint-Aulaire, Chalus et le marquis de Barail²⁰. Charles La Roque de Roquebrune nomme, pour sa part, l'un de ses fils Louis en l'honneur du « roi martyr²¹ ». Mais le sentiment des nobles à l'égard de Napoléon fut moins unanime. Quoiqu'il fût interdit de parler de l'empereur au Bas-Canada au risque d'être immédiatement taxé de *french and bad subject* par les Anglais, certains nobles comme Gaspé lui-même et son père, tout en récusant l'usurpateur, ne pouvaient s'empêcher d'admirer son génie militaire : il leur arrivait même de le laisser voir dans les salons, comme ce fut le cas du père de Philippe Aubert de Gaspé que l'on ne manqua pas de traiter de « sujet déloyal²² ».

¹⁷ *Ibid.*, p. 91.

¹⁸ *Ibid.*, p. 519.

¹⁹ Mme C. E. CASGRAIN, *Mémoires de famille...*, p. 172-173.

²⁰ R. DE ROQUEBRUNE, *Testament de mon enfance*, p. 80-81.

²¹ *Ibid.*, p. 63.

²² AUBERT DE GASPÉ, *Mémoires*, p. 204-205 ; l'incident se passe vers 1805.

La crainte de la prison paraît avoir été salutaire chez les intellectuels de l'époque puisqu'on ne retrouve, hors des journaux, que quelques écrits de circonstance, bien entendu contre la Révolution et contre Napoléon, dont certains sont d'ailleurs restés inédits. Joseph Quesnel, Français devenu sujet britannique, a laissé ainsi une pièce de théâtre qui ne fut jamais représentée et intitulée : « les Républicains français ou la Soirée du Cabaret²³ ». Il s'agit d'une comédie dont l'action se passe dans un cabaret de Paris sous Robespierre et dans laquelle Quesnel a voulu ridiculiser la Révolution. Liberté, égalité, divorce, voilà, selon Quesnel, les bienfaits que la République croit avoir apportés, même si la liberté est brimée, si l'on crève de faim et si les préjugés de classe existent toujours. Louis Plamondon, jeune avocat à la plume alerte, secrétaire de la « Société littéraire de Québec²⁴ », a d'abord publié une chanson satirique sur l'empereur en 1807, chanson fort amusante et sans méchanceté sous le titre de *Confession de Bonaparte*²⁵, où ce dernier tient évidemment ses crimes pour des vertus puisqu'ils l'ont conduit à l'empire. Deux ans après, lors d'une séance de cette société, tenue en l'honneur de l'anniversaire de George III, c'est Plamondon qui fait le discours. Il lui faut évidemment peser ses paroles et accorder toutes ses louanges au roi, alors que les Anglais de Québec, la clique du château et le *Quebec Mercury* sont déchaînés contre les Canadiens et les accusent de déloyauté sinon de trahison. Plamondon s'acquitte de son devoir avec finesse et élégance contrairement à ce qu'a affirmé J.-P. Wallot, qui parle de « panégyrique délirant²⁶ ». Certes, il y a panégyrique, puisque c'était l'objet de la réunion. Cependant, ce que M. Wallot n'a pas aperçu, c'est que Plamondon se permet de critiquer l'attitude royale envers les colons américains en révolte, tout en ayant l'air de soutenir le contraire : « Je n'essayerai pas de découvrir, écrit-il, les causes qui amenèrent cette révolution ; je n'essayerai pas non plus

²³ ASQ, « Ma Saberdache », P, p. 114-149, dans un cahier manuscrit de 250 pages intitulé : Poésies et autres œuvres de M. Joseph Quesnel tant publiées qu'inédites ; voir Camille ROY, *Nos origines littéraires*, p. 145-146.

²⁴ J. HUSTON, *le Répertoire national ou recueil de littérature canadienne*, t. I, p. 90-93.

²⁵ *Almanach des dames pour l'année 1807*, par un jeune Canadien, p. 57-58 ; cinq couplets sur l'air : *Mon Père, je viens devant vous*.

²⁶ « Le Bas-Canada et les imprimés (1809-1810) », *RHAF*, vol. XX, n° 4 (mars 1967), p. 558.

d'examiner si la conduite des ministres alors ne fut pas trop opiniâtre ; je vois seulement que George III n'épargna rien pour conserver des Sujets qu'il aimait encore ²⁷. » C'était là une attaque subtile, que les auditeurs anglais ne pouvaient probablement pas apercevoir. Bien entendu, il était de mise que l'orateur fit son petit couplet contre la Révolution, « monstre né pour le malheur du genre humain ²⁸ » et contre Napoléon, « homme né pour la terreur du genre humain qui a ravagé toutes les nations ²⁹ ». À la fin, comme il se doit, Plamondon bénit le ciel d'avoir fait passer le Canada à l'Angleterre et de lui avoir épargné les horreurs de la Révolution ; il prie même qu'on admire Craig pour ses qualités de douceur et de fermeté, pour sa valeur et son savoir, ses talents et son mérite. Il enchaîne aussitôt, ayant l'air de rappeler le sort fait à la France par Napoléon, mais visant sans doute Craig et son régime d'oppression : « N'oublions pas, surtout, que lorsque celui qui tient dans ses mains la destinée des peuples, veut punir des nations ingrates, il leur envoie des maîtres qui appesantissent sur elles leur sceptre de fer. Ne méritons jamais un semblable malheur ³⁰. » Tout en faisant mine de censurer le parti canadien, Plamondon rappelait par ce procédé oratoire le climat de terreur que faisaient subir Craig et sa clique au Bas-Canada dans ces années 1806-1810 ³¹.

Celui qui a le plus fulminé contre la Révolution et l'Empire est sans conteste l'instituteur Louis Labadie. En plus de publier des petits poèmes dans *la Gazette de Québec*, dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin, poésies marquées au coin d'une sincérité et d'une flagornerie infantiles, Labadie a tenu son journal, où Bonaparte en prenait toujours pour son compte. Un jour, il raconte le « Songe curieux » qu'il a fait et dans lequel il a vu une grande île où tout le monde était en alerte. Sur le rivage, un coq gros comme un mouton semblait dire : « ceci est à moi », cachant sous ses ailes des coqs, des poules et des œufs. Labadie tue coqs et poules avant de trancher la tête du gros coq avec une hache. Il s'éveille alors « comme un héros vainqueur d'un grand ennemie. La populace qui était Specta-

²⁷ *Séance de la société littéraire de Québec, tenue samedi, le 3^e juin, 1809*, p. 7.

²⁸ *Ibid.*, p. 10.

²⁹ *Ibid.*, p. 12.

³⁰ *Ibid.*, p. 13-14.

³¹ WALLOT, *op. cit.*, p. 561, ne voit là que flagornerie envers Craig.

teur jettait des cris de vive le Roy — nous voilà délivrés³² ». Le bon maître d'école s'empresse d'ailleurs d'interpréter son rêve : l'île, c'est l'Angleterre ; le gros coq, c'est « l'usurpateur de la couronne de France, le premier consul, le fameux Buonaparte³³ », cependant que les coqs représentent les troupes, les poules, les munitions, les œufs, les bateaux plats, les petits dans les œufs, les canons et les rameurs dans les bateaux ; quant au regard du coq sur l'île, « c'est la jalousie et l'ambition du premier consul³⁴ ». Labadie souhaite enfin la défaite entière des Français et leur fuite honteuse. Tantôt il demande à Dieu de protéger le monde contre Buonaparte l'implacable³⁵, tantôt de soutenir son monarque contre ce vautour redoutable qui est « en horreur chez nous³⁶ ». Buonaparte devenu empereur, cela valait une mention dans son journal, que Labadie a coiffée du titre suivant : « Nouvelle Branche des Roy de France dite la Buonaparte³⁷ ». L'aventurier « corsicain » étant proclamé empereur, voilà le pauvre Louis XVIII frustré dans son attente ! Puisse-t-il revenir bien vite sur le trône pour le bonheur des Français, de dire Labadie. En 1811, — on ignore s'il a eu un autre songe, — il croit entendre Napoléon dire à Louis XVIII : « *Accipe coronam vestram* Louis, l'honneur m'oblige de vous remettre votre couronne. La voici, reprenez la de ma main. Je vous la redonne³⁸. »

Qu'il y ait eu quelques intellectuels canadiens en faveur de la Révolution et de l'Empire après 1793, on n'en saurait douter. L'étroite surveillance que l'administration faisait régner et la crainte de la délation toujours possible ont cependant empêché de telles opinions de s'exprimer. Nous avons retracé un petit fonds d'archives qui nous permet d'apercevoir l'une de ces personnes : il s'agit d'un certain Delisle de Montréal, qui avait copié de sa main dans un cahier le

³² ASQ, M. 74, Journal, 3^e cahier, 7 juill. 1803 au 22 nov. 1805, p. 22-23, 26 déc. 1803, chanson en l'honneur de Louis Dumont, seigneur de Verchères ; ce journal comprend six cahiers manuscrits, dont seul le 3^e est complet, le tout allant du 23 mars 1894 au 14 septembre 1817 ; on en trouve un autre aux AQ, AP-L, du 1^{er} décembre 1796 au 7 décembre 1797, également incomplet.

³³ *Ibid.*, p. 24.

³⁴ *Ibid.*, p. 24.

³⁵ *Ibid.*, p. 7-8, 24 août 1803.

³⁶ *Ibid.*, p. 31, 1^{er} févr. 1804.

³⁷ *Ibid.*, p. 53, 2 août 1804.

³⁸ *Ibid.*, 4^e cahier, p. 90, 24 oct. 1811.

Nouveau Calendrier Français ou Décadaire Politique, daté du 12 novembre 1794³⁹. On trouve encore dans ses papiers des articles de journaux favorables à Napoléon, extraits de journaux américains, un discours de l'empereur du 2 janvier 1805 et des lettres échangées entre Pie VI et Bonaparte en 1797, le tout copié à la main⁴⁰. Si l'on en croit Labadie, il y avait quatre « philosophes » à Verchères à l'automne de 1797 qui se seraient déclarés contents « de ce que les Français aient détruit la Royauté et Supprimées chez eux les ordres religieux, que Rien n'est mieux et que Bien tôt ils le Seront aussi supprimées en ce païs⁴¹ ». Le maître d'école se faisait fort de les dénoncer au gouvernement s'ils ne se taisaient pas.

Les Anglais ont d'ailleurs mis en œuvre des moyens propres à toucher les gens instruits : ce fut la propagande par l'imprimé contre la Révolution. Dès l'été 1793, la *Lettre de M. l'Évêque de Léon aux ecclésiastiques français réfugiés en Angleterre* paraît à Québec par les soins de John Neilson⁴², où M^{sr} de La Marche exalte les vertus des prêtres émigrés, ces « confesseurs » que la nation anglaise accueille avec une générosité insurpassée par toutes les nations ensemble. On retrouve là les vocables déjà employés pour flétrir la Révolution et pour admirer l'Angleterre, comme la religion violée dans ses principes, les autels dépouillés, les horreurs, les massacres, ou le roi anglais bienfaisant, protecteur des persécutés et l'Angleterre asile des malheureux. L'évêque de Léon, pendant des pages entières, couvre l'Angleterre d'éloges, recommandant amour et reconnaissance envers son roi, fidélité et soumission envers sa constitution. Bref, cette lettre sera comme la bible de tous ceux qui écriront contre la Révolution au Bas-Canada.

L'année suivante, le gouvernement fait publier à ses frais un *Dialogue entre André et Brigitte* pour montrer les souffrances de l'Église et du roi de France depuis la Révolution⁴³, et surtout l'ouvrage du grand Arthur Young, *l'Exemple de la France. Avis à la Grande-Bre-*

³⁹ ASQ, FV, Papiers Delisle, boîte 8, liasse III.

⁴⁰ *Ibid.*, liasse VI.

⁴¹ AQ-AP-L, Journal, p. 99.

⁴² Brochure de 18 p. parue d'abord à Londres en 1793, en français et en anglais (M. TREMAINE, *A Bibliography of Canadian Imprints*, n° 833); a également paru dans le *Magasin de Québec*, août 1793.

⁴³ M. TREMAINE, *op. cit.*, n° 874; aucun exemplaire connu.

*tagne*⁴⁴, paru à Londres en 1793 et dont une traduction française paraît à Bruxelles la même année. C'est sans doute cette traduction que Neilson publie à Québec l'année suivante sur l'ordre du gouverneur général en 700 exemplaires⁴⁵. Dorchester a pris soin de faire inscrire au début du livre que cet ouvrage est « fortement recommandé à la sérieuse considération de tout canadien qui estime la sûreté de ses biens, le bonheur de sa famille, la vraie liberté, et les intérêts permanents de sa patrie⁴⁶ ». Le choix de ce livre pour combattre la Révolution montre incidemment l'intelligence, le jugement et le goût de Dorchester. Au lieu de faire imprimer les vitupérations de Burke, il choisit l'œuvre de l'Anglais qui connaît le mieux la France pour l'avoir parcourue depuis 1787, qui a publié un magistral ouvrage sur elle, dont le dernier tome a paru en 1792. Young, au surplus, avait considéré les débuts de la Révolution avec beaucoup de sympathie et en approuvait les réformes essentielles. À partir du 10 août cependant, il devient hostile à la nouvelle révolution et il entend démontrer à ses compatriotes dans *l'Exemple de la France* comment elle a dévié de sa voie originale.

Cet ouvrage, que les historiens français semblent avoir négligé, est écrit sans passion, d'un ton modéré quoique ferme et, surtout pour l'époque, d'une dialectique serrée. Young entend d'abord prévenir tout reproche quant à ses opinions sur la Révolution et déclare que le principe de sa politique est le changement, commandé par les événements. C'est ainsi que les mêmes principes qui l'on conduit à approuver la Révolution à ses débuts le conduisent à la détester après le 10 août. Il divise ensuite son livre en trois parties dont la première traite de l'état réel de la France, la seconde, des causes de ses maux et la troisième, des avantages dont jouit la Grande-Bretagne⁴⁷. Dans l'état présent de la France, Young veut montrer l'anarchie qui règne dans le gouvernement et cherche ses témoignages chez les révolutionnaires, ne retenant que ce qui les incrimine, mais citant ses sources avec une grande exactitude, que ce soit une résolution du « Club des

⁴⁴ Seconde éd., Québec, Neilson, MDCCXCIV.

⁴⁵ Il en coûta 40 livres au gouverneur le 11 octobre 1794 (M. Tremaine, *op. cit.*, n° 919).

⁴⁶ L'exemplaire de la BSQ porte la signature de J.-J. Lartigue, 1796; le futur évêque de Montréal, alors âgé de 19 ans, était étudiant en droit.

⁴⁷ YOUNG, *op. cit.*, p. 4-5.

Jacobins » ou des citations de Barbaroux, du *Moniteur*, de Barrère ou de Marat. De cette anarchie démontrée, selon Young, ne peut sortir que l'insurrection, le pillage et le carnage. Si des Anglais veulent que l'Angleterre adopte un tel système, comme Sheridan, Grey, Paine, il ne faut pas hésiter à les punir⁴⁸. Poursuivant son analyse, Young affirme que la liberté personnelle et la sûreté des propriétés n'existent plus en France, que chaque article de la déclaration des droits de l'homme semble n'avoir été proposé que pour être violé⁴⁹. Quant à l'égalité en France, c'est une absurdité démontrée par les faits.

Après cela, Young se demande si l'on doit réformer le gouvernement en Angleterre. Que non, répond-il, puisque c'est le meilleur ; et encore moins si c'est pour suivre l'exemple de la France, qui a fait preuve de l'incapacité du gouvernement par les indigents. Et pour Young, rien de bon ne peut venir du gouvernement par le peuple, qui a consommé son infamie politique en faisant « mourir le meilleur des princes que la France ait jamais vu sur son trône⁵⁰ ». En Angleterre, au contraire, le gouvernement est aux mains des propriétaires et il doit y rester. Dans la dernière partie, l'auteur des *Voyages en France* dresse un tableau contrasté des maux de la France monarchique et des remèdes qu'a appliqués le gouvernement républicain. Sous la royauté, explique-t-il, on payait des tailles, mal que la République a guéri en s'emparant des biens qui servaient à les payer ; d'un déficit annuel de 56 millions de livres, on est passé à un autre de 300 millions ; Marie-Antoinette fut condamnée pour la prétendue folie d'un collier, mais mademoiselle Théroigne est applaudie parce qu'elle conduit des prisonniers au massacre ; le despotisme de Marat corrige les abus du règne de Louis XVI ; enfin, les sept prisonniers de la Bastille, symbole de l'abus d'autorité, sont devenus sept mille dans les cachots municipaux, grâce aux bienfaits de la liberté⁵¹. Avant de clore son livre, Young suggère à l'Angleterre de former une milice au lieu de créer des clubs, pour empêcher la tyrannie populaire de se produire, de répandre l'esprit d'association pour réunir les amis de la constitution⁵². Pacifiste déclaré, il n'hésite pas à affirmer qu'une

⁴⁸ *Ibid.*, p. 11-15.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 47.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 52.

⁵¹ *Ibid.*, p. 93-94.

⁵² *Ibid.*, p. 94-97.

guerre passagère donnera la paix pour cinquante ans. C'était là un excellent répertoire, où ne manquèrent pas de puiser, comme on l'a déjà vu, les évêques et les membres du clergé canadien notamment.

En 1795, c'est encore l'administration qui fait imprimer l'extrait d'un discours de Richard Watson, évêque de Landaff⁵³, dont *la Gazette de Québec* avait déjà publié un mandement fort élogieux en faveur de la constitution civile du clergé⁵⁴. Louis Labadie indique dans son journal qu'il en a reçu par la poste six douzaines d'exemplaires, sans connaître toutefois la provenance exacte de l'envoi. Et il ne doute pas un seul instant que ce ne soit le gouvernement qui les lui ait fait parvenir pour aider ses élèves à « discourir sur toute la Révolution de la malheureuse France et du Bonheur britannique⁵⁵ ». Le maître d'école s'empresse d'ailleurs de répandre les brochures parmi ses élèves de même que chez les capitaines et les sergents de milice. Trois ans après, Watson écrit un pamphlet dans lequel il fustige les philosophes qui veulent entraîner les « classes ignorantes » et les « fréquenteurs de tavernes » à réformer les abus, ce qui est le privilège de l'« Establishment⁵⁶ ».

À l'automne de 1798, une autre brochure paraît à Québec contre la Révolution et, cette fois, c'est l'œuvre d'un « nouveau sujet » qui se cache sous le pseudonyme d'« Un Canadien ». Dans son *Avis au Canada*⁵⁷, celui-ci entreprend de fournir un précis des « énormités » que la Révolution a commises, dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, étant donné que les faits allégués sont tirés de publications diverses, « toutes écrites par les Français » et imprimées à Paris⁵⁸. Ce qui l'a poussé à écrire cette brochure, c'est qu'il se trouve encore des hommes pour admirer la Révolution ; aussi faut-il se donner la peine d'ouvrir les yeux des gens pour leur éviter la catastrophe :

⁵³ Extrait d'un discours prononcé par le Très Honorable Richard Watson, évêque de Landaff, cité dans M. CASEY, *Catalogue des brochures aux Archives publiques du Canada*, t. I, n° 807.

⁵⁴ *La Gazette de Québec*, nos des 12, 26 juill. et 2 août 1792, « Mandement de l'évêque de Landaff au clergé de son diocèse ».

⁵⁵ AQ, AP-L, Journal, 10 juill. 1797, p. 65-66.

⁵⁶ *La Gazette de Québec*, 2 mai 1799, *An Address to the People of Great Britain*, pamphlet qui a connu 14 éditions en 1798 seulement et dont la septième a été distribuée au Bas-Canada, selon CASEY, *op. cit.*, n° 837.

⁵⁷ *Avis au Canada, à l'occasion de la crise importante actuelle...*; voir M. TREMAINE, *op. cit.*, n° 1082, à la BSQ.

⁵⁸ *Ibid.*, p. II.

« L'intention de cet ouvrage est de donner aux habitants de ce pays fortuné une preuve frappante et expérimentale des horribles effets de l'anarchie et de l'impiété. Le mépris des lois et de la religion se prêchent avec trop de succès, et si nous ne mettons à profit le terrible exemple devant nous, nous sommes exposés à essayer toutes les calamités que le Ciel et la Terre nous conjurent d'éviter⁵⁹. » La brochure donne un récit d'atrocités et de massacres commis surtout contre le clergé et les religieux, récit tiré des ouvrages de Barruel, de Louvet, de Peltier, du D^r Moore, de Rabaud ainsi que des *Procédures du comité révolutionnaire de Nantes*⁶⁰. Les noyades de Nantes, les massacres de septembre 1792, les atrocités d'Avignon défilent en soixante-quatorze paragraphes numérotés, avec des chiffres qui se veulent précis à l'appui : par exemple, Carrier, le plus sanguinaire des hommes, a tué 40,000 personnes à Nantes et on a compté 100,000 morts dans le Sud en quelques mois⁶¹ ; au total, la Révolution aurait assassiné trois millions d'hommes⁶². L'auteur complète son pamphlet, histoire de montrer que les soldats de la liberté et de l'égalité ont apporté les mêmes procédés meurtriers dans les pays qu'ils vont délivrer, par « un abrégé d'un détail de la conduite perfide et inhumaine des officiers et soldats français envers les paysans de la Suabe pendant l'invasion en Allemagne en 1796⁶³ ». Il conclut en disant que ces crimes surpassent tout ce qu'un État civilisé a jamais pu faire.

L'auteur était certes canadien, mais aucun érudit n'a encore pu découvrir son identité. Il nous paraît possible d'attribuer ce pamphlet à Denis-Benjamin Viger, jeune étudiant en droit de vingt-quatre ans, qui a publié plus tard une brochure politique sous le même pseudonyme⁶⁴, dont on lui reconnaît cette fois la paternité. Dans ses *Considérations* de 1809, Viger tient le même langage contre la Ré-

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Les ouvrages de ces auteurs sont cités avec références ; il s'agit de l'*Histoire du clergé français* de BARRUEL, de *Quelques notices pour l'histoire...* de J.-B. LOUVET, de *Paris pendant l'année 1795* de J.-G. PELTIER, de *A Journal during a residence in France* de JOHN MOORE et de *l'Almanach historique de la Révolution française pour l'année 1792* de J.-P. RABAUT ; les ouvrages de Louvet, Moore, Peltier et Rabaut sont à la BSQ ; celui de Moore porte l'ex-libris de J.-O. Plessis et celui de Peltier est signé D. B. Viger.

⁶¹ UN CANADIEN, *op. cit.*, p. 18.

⁶² *Ibid.*, p. 25.

⁶³ *Ibid.*, p. 31-48.

⁶⁴ *Considérations sur les effets qu'ont produit en Canada...*

volution pour avertir les Anglais de ne pas pousser les Canadiens à bout et il cite Duvoisin et Burke⁶⁵. — En 1804, il avait d'ailleurs demandé à ses compatriotes députés à l'Assemblée de ne pas s'engager sur la voie de la violence afin de ne pas répéter l'erreur des chefs d'un grand peuple⁶⁶. — Devant les attaques incessantes du *Quebec Mercury* contre les Canadiens, Viger s'est décidé à montrer comment leur loyauté ne s'est jamais démentie depuis la conquête. Pour étayer son propos de 1809, le député fait appel à l'histoire romaine et, bien entendu, à l'histoire contemporaine de la France. Selon lui, la « trop fameuse révolution Française⁶⁷ » a renversé toutes les institutions de l'Europe dans son « délire révolutionnaire⁶⁸ », enfanté des « monstres sanguinaires⁶⁹ » comme Robespierre et Marat et donné au monde un « tyran couvert de gloires et souillé de crimes⁷⁰ ».

Encore en 1798, paraît à Londres, au cours du mois de mai, le *Journal de Cléry*, valet de chambre de Louis XVI⁷¹, qui raconte ce qui s'est passé à la Tour du Temple pendant la captivité du roi. Ce petit livre a eu un succès extraordinaire tout au long du XIX^e siècle et a connu plusieurs éditions au Canada. Dès novembre, John Neilson l'offre au public en deux éditions, l'une sur papier fin et l'autre sur papier de moins bonne qualité⁷². La Nouvelle Imprimerie de Lelièvre et Desbarats en a publié, à son tour, une édition l'année suivante⁷³, alors qu'elle présente presque en même temps une autre brochure contre la Révolution, tirée cette fois d'un ouvrage de William Cobbet, *A bone to gnaw for the Democrats*; l'imprimeur n'a retenu d'ailleurs qu'une section de l'ouvrage, qu'il a intitulée *Democratic principles* et publiée en anglais⁷⁴. C'est le récit du siège de Lyon et du massacre

⁶⁵ D.-B. VIGER, *op. cit.*, p. 9-10, 20.

⁶⁶ *La Gazette de Québec*, 2 août 1804.

⁶⁷ D.-B. VIGER, *op. cit.*, p. 17.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 19.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 9.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 49.

⁷¹ *Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI, roi de France*; six éditions ont paru en 1798; à la BSQ.

⁷² L'édition sur papier fin comprend 66 pages, l'autre, 54 pages (M. TREMAINE, *op. cit.*, nos 1086 et 1087); les deux sont à la BSQ.

⁷³ À la BSQ.

⁷⁴ TREMAINE, *op. cit.*, n° 1120 : *Democratic Principles Illustrated by Example, by Peter Procupine, Part the first*; cette section avait paru à Philadelphie en mars 1795.

des Lyonnais par l'armée de la Convention en 1793. Un dernier petit livre paraît enfin treize ans après, grâce aux soins de Jacques Viger, cousin de Denis-Benjamin : c'est le récit de la mort de Louis XVI par l'abbé Edgeworth de Firmont⁷⁵, qui complète pour ainsi dire le récit du valet de chambre Cléry. Dans son avertissement de l'éditeur, daté du 21 janvier 1812, Jacques Viger dit que tout le monde a entendu parler du respectable monsieur Edgeworth, mais que bien peu de personnes savent qu'il a écrit le récit de la mort du roi. Edgeworth, ajoute Viger, a eu le rare courage d'accepter le rôle qu'on lui offrait d'assister le roi dans ses derniers moments, tâche dangereuse autant que pénible et qu'il a remplie avec zèle. Viger ajoute : « L'auteur avait fait part de ce petit ouvrage à quelques-uns de ses amis ; et c'est un de ceux à qui il l'avait communiqué, qui l'a fait parvenir en Canada⁷⁶ (...) » Nous savons déjà que les prêtres du séminaire de Québec s'informaient du sort de Edgeworth à l'automne de 1793⁷⁷. Il faut ajouter que ce prêtre d'origine irlandaise, installé en France depuis très longtemps, avait vu son nom suggéré en 1783 comme successeur éventuel de l'évêque de Québec, M^{gr} Briand, par monsieur Villars, prêtre des Missions étrangères de Paris⁷⁸. Il est intéressant de souligner enfin que l'édition de Viger est sans doute la première qu'ait connue la *Relation*, puisque celles qu'on retrouve en Europe datent de 1814 et de 1816, imprimée à Saint-Petersbourg et à Dijon respectivement⁷⁹.

Huit livres et brochures ont donc paru au Bas-Canada contre la Révolution, et l'on sait que Dorchester a payé les frais d'impression de deux d'entre eux. Il est clair que ce fut un moyen de propagande considéré comme fort important dans la lutte menée par les Anglais pour pousser les Canadiens à se détacher de la France, puisque sept de ces huit ouvrages ont été publiés en français, dont deux sont écrits par des Canadiens ; trois sont signés par des prêtres, tandis que

⁷⁵ *Relation de la mort de Louis XVI, Roi de France*, à la BSQ.

⁷⁶ *Ibid.*, p. V-VI.

⁷⁷ ASMEP, Amérique-Canada, vol. 344, p. 395, lettre de Robert à Alary, 5 sept. 1793.

⁷⁸ AAQ, Vicaires généraux, VI-23, lettre de Villars au nonce à Paris, Paris, 27 sept. 1783.

⁷⁹ Une traduction anglaise a paru à Montréal la même année (1812) par les soins de Stephen Cleveland Blyth, imprimée par Nahum Mower, 36 p., à la BSQ.

quatre sont consacrés essentiellement à la description des massacres et des persécutions commises contre le clergé et deux autres concernent la captivité et la mort de Louis XVI. La foi religieuse et la foi monarchique, c'était là pour les Anglais qu'il fallait attaquer la France ou tout au moins la Révolution au Bas-Canada. Cet effort de propagande par le livre fut, bien entendu, complété par l'arrivée du livre français ou anglais publié en Europe, ce qui constitue le parfait arsenal contre-révolutionnaire. Outre les livres imprimés à Québec et ceux qu'avait utilisés l'auteur de l'*Avis au Canada*, on trouve au pays plusieurs écrivains de la contre-révolution : la *Révolution française à Genève* d'Ivernois⁸⁰, le *Discours sur les malheurs qui ont été la suite de la Révolution française* de Durand⁸¹, l'*Abrégé chronologique de la Révolution française* de Richer et Brument⁸², *De l'État réel de la France à la fin de l'année 1795*⁸³, les *Two letters addressed to a member of the Present Parliament* de Burke⁸⁴, l'*Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans* de Montjoye⁸⁵, les *Considérations sur la France* de Joseph de Maistre⁸⁶, l'*Abrégé des mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* de Barruel⁸⁷, la *Défense de l'ordre social contre les principes de la révolution française* de Duvoisin⁸⁸, la *Relation de la déportation à Cayenne des citoyens Barthélemy, Pichegru, Willot, La Rue, etc.*, de Ramel⁸⁹, le *Louis XVI détrôné avant d'être roi* de l'abbé Proyart⁹⁰, les *Helviennes ou lettres provinciales philosophiques* de Barruel⁹¹ et, enfin, *An Historical, Political and Moral Essay on Revolutions, Ancient and Modern*, de Chateaubriand⁹².

⁸⁰ À la BSQ.

⁸¹ À la BSQ.

⁸² Signé Félix Gatién, à la BSQ.

⁸³ Signé Desjardins, à la BSQ.

⁸⁴ À la BSQ.

⁸⁵ Signé L. Méricourt, à la BSQ.

⁸⁶ Signé F. Gravé, 1799, à la BSQ.

⁸⁷ Signé F. Gravé, 1799, à la BSQ ; BALDENSPERGER dit, dans *le Mouvement des idées...*, t. II, p. 19-20, que l'*Abrégé* n'a été édité qu'en 1817.

⁸⁸ Signé Gravé, 1799, à la BSQ.

⁸⁹ À la BSQ.

⁹⁰ Signé Anto. Parant. 1804, à la BSQ.

⁹¹ M^{er} Hubert en avait déjà 10 vol. en 1792 (*RAPQ*, 1930-1931, p. 275, lettre à Périnault, nov. 1792) ; les éditions de 1789 et de 1812 sont à la BSQ.

⁹² Signé John Young, à la BSQ.

En somme, tous les grands théoriciens de la contre-révolution arrivent à Québec peu de temps après leur parution à Londres ou à Paris et les gens instruits les lisent et les citent.

II. — LA PRESSE PÉRIODIQUE

CE COMBAT par l'imprimé, si puissant fût-il, n'était alimenté néanmoins que de façon discontinue et ne pouvait pas atteindre directement le plus grand nombre. L'administration pouvait compter sur l'organe permanent et beaucoup plus répandu dans la société qu'était la presse périodique. À la *Gazette de Québec* et à celle de *Montréal* s'ajoutent quelques autres journaux et magazines⁹³. Appartenant aux Britanniques ou à des Canadiens modérés, ces journaux ne pouvaient donner qu'une opinion, n'exprimer qu'un sentiment, ceux des Anglais contre-révolutionnaires et antinapoléoniens. Comme la Grande-Bretagne avait réussi à enrôler la presse anglaise dans son œuvre de propagande, l'administration britannique du Bas-Canada veilla avec le même soin à garder les journaux de la colonie au service du combat commun. Il n'y a là d'ailleurs rien de surprenant. Un autre facteur aide les deux principaux hebdomadaires de Québec et de Montréal à se mettre vite au pas : c'est la mort, en janvier 1793, de Samuel Neilson, propriétaire de la *Gazette de Québec*, dont la succession passe à son jeune frère John, encore mineur⁹⁴, ce qui permet à l'évêque presbytérien Spark de prendre le journal en tutelle. À Montréal, le propriétaire de la *Gazette*, Fleury Mesplet, meurt au début de 1794. Un Anglais, Edward Edwards, achète alors l'imprimerie et le journal devient une affaire anglaise. Mais même sans ces changements de direction, il est certain que les autorités civiles n'auraient jamais toléré que les deux journaux les plus importants du pays fussent en faveur de la Révolution après avril 1793.

⁹³ *Le Magasin de Québec* (1792-1794), le *Quebec Daily Mercury* (fondé en 1805), le *Canadien* (1806-1810), le *Courier de Québec* (1807-1808), le *Vrai Canadien* (1810-1811), le *Spectateur* (fondé en 1813).

⁹⁴ John Neilson, de sympathie whig et craignant la chasse aux sorcières de Monk, avait d'ailleurs jugé bon de fuir aux États-Unis en septembre 1793, pour rentrer en mai 1795 (M. WADE, *les Canadiens français*, t. I, p. 167 ; APC, Q66-5, *Declarations of Aliens*, J. Neilson, 30 mai 1795).

Le problème de la distance et de l'éloignement ne diminue certes pas au cours de ces années difficiles, quoique la guerre n'ait empêché en rien les communications sur l'océan atlantique, la Grande-Bretagne n'ayant jamais perdu la maîtrise des mers. Les nouvelles continuent d'arriver par le Saint-Laurent et via Halifax ou par New York et Boston. Les journaux de Québec et de Montréal ne manquent pas d'indiquer la provenance et le cheminement du courrier reçu, avec le nom du bateau et du capitaine, les lieux et dates de départ et d'arrivée des navires. Jusqu'en 1797, les nouvelles parviennent plus vite à Québec par le Saint-Laurent ; mais à partir de cette année-là, comme un courrier hebdomadaire est établi entre Montréal et Burlington, les informations venant d'Europe arrivent plus vite à Montréal, puisque la traversée Europe-Amérique est plus rapide par New York que par le Saint-Laurent⁹⁵. De toute façon, il faut compter un délai de deux à trois mois pour l'arrivée des nouvelles d'Europe en Amérique. Autre renseignement que les éditeurs fournissent souvent à leurs abonnés, c'est la source des nouvelles transmises, tels que le titre des journaux européens où ils puisent leurs informations, la date de l'édition et parfois même le nom du rédacteur ou du journaliste.

Les journaux tiennent à informer leurs lecteurs de la façon la plus large possible de tout ce qui se passe sur le théâtre européen, fertile en événements au cours des années 1793-1815. Ils affirment souvent leur souci d'impartialité : entendons par là que les propriétaires et les rédacteurs donnent toutes les grandes nouvelles, qu'elles soient favorables ou non à la Grande-Bretagne. Mais cela ne veut pas dire qu'ils sont indifférents au combat que se livrent l'Angleterre et la Révolution. Leur façon de présenter les nouvelles montre au contraire leur appui total à la Grande-Bretagne. Les victoires anglaises ou alliées sont coiffées de gros titres et bien placées, alors que les victoires de Bonaparte sont le plus souvent signalées comme des combats sanglants et douteux où l'on ne peut savoir qui est le véritable vainqueur. Comme ces journaux sont lus par des Canadiens, les rédacteurs n'oublient pas d'insister sur le sort fait aux Bourbons et au pape, de montrer ou de rappeler les atrocités révolutionnaires, faisant une bonne place aux lettres, aux poésies et aux chansons contre la France. Les hebdomadaires de Montréal et de Québec, journaux bi-

⁹⁵ B. SULTE, *A History of Quebec*, t. I, p. 273.

lingues qui donnent en principe les mêmes nouvelles dans les deux langues, publient certaines informations ou certains articles contre-révolutionnaires en français seulement, écrits souvent puisés dans la presse française de l'émigration.

Ces constantes de la presse du Bas-Canada étant marquées, il ne s'agira pas de suivre pas à pas l'événement au cours de ces vingt-deux années, ce qui serait peine perdue, mais bien de voir comment la presse a présenté la nouvelle concernant le combat entre la France et l'Angleterre, en retenant les grands moments de l'événementiel.

Depuis l'automne 1789, la *Gazette de Québec* et la *Gazette de Montréal* s'étaient montrées non seulement sympathiques mais même très enthousiastes pour la Révolution. Ce n'est que le 15 octobre 1792, lors du récit de la journée du 10 août, que l'hebdomadaire de Québec avait rapporté la « barbarie révoltante des Français », et avait publié la première lettre d'un lecteur contre les « horribles nouvelles » venant de la France⁹⁶. La *Gazette de Québec*, la *Gazette de Montréal* ainsi que le *Magasin de Québec*⁹⁷ continuent néanmoins à faire la meilleure place à la Révolution et lui demeurent dans l'ensemble favorables jusqu'en avril 1793. Le *Magasin de Québec*, dans sa livraison de janvier, explique à ses lecteurs, avant de présenter « Un extrait du rapport de Louis-Jérôme Gohier », que ce rapport contient les preuves qui établissent l'existence d'une conspiration contre la nation française et par le fait même démontrent la nécessité de la journée du 10 août⁹⁸. L'invasion de la France par les troupes du duc de Brunswick est d'autre part suivie de près par les journaux. La *Gazette de Québec* rapporte-t-elle que le duc est à cent milles de Paris, sur la foi de nouvelles venues par Halifax, qu'elle s'empresse de corriger plus bas dans le même numéro, cette fois par des informations plus récentes reçues de New York, que c'est le duc de Brunswick qui est en fuite et non Dumouriez⁹⁹. Le succès de ce dernier à Valmy est considéré comme un bienfait de la Providence qui a gracieusement rempli la coupe des succès dont jouit la France,

⁹⁶ Voir *supra*, p. 128.

⁹⁷ Le *Magasin de Québec*, John Neilson; le premier numéro de ce magazine bilingue parut en août 1792.

⁹⁸ Section prose, p. 349-358, en français seulement.

⁹⁹ Le 3 janv. 1793, Londres, 29 sept., des gazettes de la Nouvelle-York jusqu'au 15 déc.

selon la *Gazette de Montréal*¹⁰⁰. La victoire de Jemmapes, la reddition de Bruxelles et de Mons sont évidemment l'objet d'un récit élaboré¹⁰¹. De l'activité de la Convention nationale, la presse est heureuse de reproduire la lettre que le D^r Priestly lui a adressée pour la remercier de l'avoir invité à siéger parmi elle¹⁰². Au début de février, cependant, la *Gazette* de Neilson tient ses lecteurs au courant du procès de Louis XVI en assurant que la populace veut la mort de la famille royale et qu'il n'y a que les plus vils Jacobins pour se prêter à cela¹⁰³.

On devait d'ailleurs discuter âprement à Québec des événements révolutionnaires à l'hiver et au printemps de 1793 et les opinions devaient être de plus en plus irréductibles. Une lettre d'un lecteur nous le montre le 4 avril. Scepticus, le signataire, affirme avoir entendu des conversations où l'on condamne la Révolution, conversations fondées selon lui sur la « présomption de l'insolence ou de l'ignorance aristocratique ». Contre ces réflexions, Scepticus demande que tout homme impartial attende le cours des événements avant de juger la Révolution ; il se dit convaincu quant à lui que, quelle que puisse être l'issue, elle sera avantageuse pour le genre humain¹⁰⁴. C'était là la dernière lettre aux journaux favorable à la Révolution. Le 18 avril arrive en effet la nouvelle de l'exécution de Louis XVI et surtout, le 25 avril, celle de la déclaration de guerre contre l'Angleterre, qui change radicalement le cours des choses et interdit par le fait même à la presse de se montrer en faveur de la France : désormais, c'est la guerre, et la Révolution, c'est l'ennemie.

La *Gazette de Québec* annonce brièvement le 18 avril que la sentence contre Louis XVI a été prononcée le 17 janvier et qu'il a été exécuté le 21¹⁰⁵. La semaine suivante, elle reproduit le récit de la mort de Louis selon des extraits des journaux de Paris. Dans sa livraison du 2 mai, la *Gazette* de Neilson complète le récit avec le « Décret de la Convention Nationale des 15-20 janvier 1793 », des « Détails sur les derniers moments de Louis XVI », des « Anecdotes

¹⁰⁰ Le 21 févr. 1793, Londres, 15 oct.

¹⁰¹ *La Gazette de Québec*, 24 et 31 janv. 1793, Londres, 14 au 20 nov.

¹⁰² *Ibid.*, 10 janv. 1793, Londres, 4 oct.

¹⁰³ *Ibid.*, 7 févr. 1793, Londres, 6 nov.

¹⁰⁴ *Ibid.*, 4 avril 1793.

¹⁰⁵ La nouvelle est venue par New York, où le *Tryal* est arrivé de Lisbonne en 39 jours.

qui font voir que Louis XVI était préparé à sa mort » et le « Testament de Louis XVI ». *Le Magasin de Québec*, qui appartient à Neilson, reproduit la relation de *la Gazette*, avec, au surplus, une gravure pleine page montrant Louis XVI sur l'échafaud, le bourreau s'apprêtant à accomplir son œuvre¹⁰⁶. L'impression de cette gravure est d'autant plus significative que l'illustration des imprimés était encore rarissime au Canada à cette époque. Neilson tire ensuite cent cinquante copies de la gravure sur la commande de George Pownall, secrétaire du gouverneur¹⁰⁷, afin de la répandre dans le public. La propagande contre la Révolution au Bas-Canada commençait ainsi par l'un des aspects qui pouvaient toucher le plus les Canadiens, l'atteinte à la vie du roi de France.

Tout au long du conflit, la presse périodique reviendra sur le sort fait aux Bourbons. Huit mois après l'exécution de Louis, c'est celle de Marie-Antoinette, que les journaux racontent en détail en janvier et en février 1794. *Le Magasin de Québec* consacre huit pages de sa section « Chronique » au procès de la reine de France dans son ultime livraison¹⁰⁸. *La Gazette de Montréal* reproduit le récit du procès et de la mort de Marie-Antoinette qu'en a fait *la Gazette de Québec*, en ayant soin d'ajouter le commentaire suivant : « Les Français viennent encore d'ajouter un nouveau crime à leur scélératesse en faisant périr sur l'échafaud leur vertueuse Reine ; le détail suivant que nous copions de la Gazette de Québec accablera de douleur tous vertueux citoyens amis du bon ordre, et leur fera détester un gouvernement aussi tyrannique que celui qu'ils veulent établir, en le cimentant du sang de leurs légitimes souverains¹⁰⁹. » Le gouverneur, voulant davantage frapper l'opinion, s'empresse de décréter un deuil public « pour sa défunte Majesté très chrétienne », du 29 janvier au 9 février¹¹⁰. Le journal de Québec publie dans ses numéros subséquents d'autres récits du procès et des derniers moments de Marie-Antoinette de même que la « lettre de Monsieur, frère aîné du Roi

¹⁰⁶ La gravure est insérée entre les pages 178-179 et la légende est intitulée : « Death of Louis XVI ».

¹⁰⁷ M. TREMAINE, *A Bibliography of Canadian Imprints*, n° 842 ; la commande de Pownall est du 23 mai et la vente est annoncée le 28, à un chelin l'unité.

¹⁰⁸ Numéro de février 1794, p. 45-53.

¹⁰⁹ *La Gazette de Montréal*, 6 févr. 1794.

¹¹⁰ *La Gazette de Québec*, 30 janv. 1794.

de France sur l'horreur du crime de la mort de la Reine ¹¹¹ ». En janvier 1795, un portrait dessiné de la reine parvient à Québec, que la *Gazette* s'empresse de faire imprimer et de mettre en vente à son atelier ¹¹². Il faudra attendre néanmoins plus de dix ans pour qu'un abonné de langue française envoie à son journal quelques vers en guise d'oraison funèbre de Louis XVI :

Heureux il fut humain, malheureux il fut grand ;
 Français, d'un joug honteux maintenant les victimes
 Pleurez sur le Dernier de vos Rois Légitimes,
 Il regnerait encor s'il eut été Tyran !

PAR UN CANADIEN ¹¹³.

La presse tient ses lecteurs au courant du sort de la famille royale de France : elle raconte les mauvais traitements auxquels on a soumis Marie-Antoinette et ses enfants ¹¹⁴, annonce la mort de Louis XVII ¹¹⁵ et donne en entier la proclamation émise par Louis XVIII à cette occasion ¹¹⁶. Tantôt le journal de Neilson décrit la dispersion de la famille aux quatre coins de l'Europe ¹¹⁷, tantôt il signale son rassemblement à Londres où Monsieur vit dans la simplicité et la frugalité ¹¹⁸. L'arrestation et l'exécution sommaire du duc d'Enghien ont certes causé un grand chagrin chez les princes français émigrés à Londres et suscité la terreur à Paris, selon le même journal ¹¹⁹. Il eût été étonnant que l'on oubliât de comparer Louis XVIII et Napoléon ou de signaler l'opposition du roi légitime à l'usurpateur. C'est ainsi qu'est rapportée la protestation de Louis, qui refuse de reconnaître Napoléon comme empereur des Français ¹²⁰ ou qui déclare

¹¹¹ *La Gazette de Québec*, 17 avril 1794.

¹¹² La vente, annoncée dans tous les numéros de la *Gazette de Québec* du 29 janvier au 7 mai, est ainsi rédigée : « *Portrait of the Queen of France. For sale at the Printing Office, a Portrait of the late Queen of France, copied from an original drawing lately bought from Paris, and reckoned a very striking likeness* ».

¹¹³ *La Gazette de Québec*, 3 juill. 1806.

¹¹⁴ *Ibid.*, 17 sept. 1795, du *Courrier universel*, 10 juin.

¹¹⁵ *Ibid.*, 24 sept. 1795.

¹¹⁶ *Ibid.*, 12 nov. 1795.

¹¹⁷ *Ibid.*, 11 août 1796.

¹¹⁸ *Ibid.*, 18 déc. 1800.

¹¹⁹ *Ibid.*, 21 juin, 5 et 12 juill. 1804 ; la *Gazette de Montréal* reproduit un récit de sa mort le 25 juin, extrait du *Globe* de Londres.

¹²⁰ *Ibid.*, 27 sept. 1804, Varsovie, 6 juin 1804.

solennellement que Napoléon a fondé le despotisme en France¹²¹. Si Buonaparte est considéré comme semblable à un de ces fléaux que la colère céleste n'envoie aux hommes que rarement, Louis XVIII est « ce prince sur le frêle esquif, battu par les vents, suspendu sur l'abîme des mers, retenu loin d'un rivage qui semble cesser d'être hospitalier parce qu'il veut y aborder¹²² (...) ». Il n'est point surprenant enfin que les défaites de Napoléon soient jugées au Bas-Canada comme le présage du retour des Bourbons au trône, ce que prévoit la presse en mai 1814¹²³.

La Révolution n'avait cependant pas commis de meurtres qu'envers la famille royale et on l'allait bien voir. Les massacres, les atrocités, les blasphèmes et, pour résumer d'un mot, les « horreurs » de la France régicide seront un sujet de choix pour alimenter la flamme de la contre-révolution parmi les Canadiens. Au début de 1793, on apprend par un journal de France la mort de Marie-Eustache Juchereau, frère cadet d'Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport. Cet ancien Canadien, devenu commandant de Charleville, a été la victime d'une sédition le 4 septembre précédent. *La Gazette de Québec* se contente de citer le fait et de signaler que la Convention nationale s'est engagée à verser une pension viagère à la veuve de Juchereau¹²⁴. En octobre suivant, au contraire, le journal décrit la translation du cœur de Marat à la salle du club des Cordeliers comme une « scène horrible de blasphème et d'abomination inouïe dans les Annales de l'histoire¹²⁵ ». Le rédacteur ajoute que des personnes respectables, maintenant au Canada, ont vu de pareilles scènes d'impiété, d'atrocité et d'horreur. Dans le même numéro, un Anglais raconte le procès et l'exécution de Charlotte Corday, pour qui il professe la plus grande admiration¹²⁶. En février 1794, on relate les horribles massacres « de milliers d'hommes, femmes et enfants de la ville de Lyons, par les Sans-Culottes qui ont brûlées la plus grande partie de cette superbe ville¹²⁷ ». Viennent ensuite les « atrocités

¹²¹ *Ibid.*, 1^{er} mai 1806 ; la déclaration est en français seulement.

¹²² *Le Courier de Québec*, 9 avril 1808, p. 89, signé Ambigu.

¹²³ *La Gazette de Montréal*, 24 mai 1814 ; *la Gazette de Québec*, 21 mai.

¹²⁴ Le 14 févr. 1793, de *la Gazette nationale*, 20 oct. 1792.

¹²⁵ *La Gazette de Québec*, 31 oct. 1793, d'une lettre de Paris, 31 juill.

¹²⁶ *Ibid.*, Paris, 9 août.

¹²⁷ *La Gazette de Montréal*, 6 févr. 1794, par New York, lettre du 8 janv.

commises à Nantes » qui auraient fait périr 10,000 personnes dans la prison de cette ville alors que 30,000 ont été noyées ou autrement assassinées. Parmi les noyés, il y avait 500 enfants. Selon le journal, « ces meurtres étaient appelés les noces Républicaines. Fouquet s'est vanté d'avoir, pour sa part, fait mourir 9,000 personnes. — Le député Carrier était le principal auteur de ces énormités horribles (...) En parlant des enfants qu'il avait tués, après les avoir arrachés du sein de leur mère, il disait : « Ce sont des vipères, il faut les détruire ; et il menaçait de la guillotine quiconque oserait intercéder pour les victimes qui étaient dévouées à sa furie ¹²⁸. » L'année suivante, les nouvelles se faisant plus rares et l'*Histoire du clergé pendant la Révolution française* de Barruel venant sans doute d'arriver à Québec, Neilson offre des extraits de cet ouvrage sur les massacres d'Avignon ¹²⁹. *La Gazette de Montréal* publie de son côté un « Extrait de la « Vue intérieure des Prisons de Paris », ouvrage récemment publié, dans lequel est décrit l'état de la France ¹³⁰ » où tout n'est, bien entendu, qu'horreur et que misère. Lorsque les Français entrent à Rome, on informe les Canadiens que ces monstres ont insulté le pape, qu'ils ont confisqué non seulement les trésors des musées « pour le bénéfice de la Grande Nation », mais qu'ils ont encore pris la petite bibliothèque de Pie VI et qu'ils lui ont volé jusqu'à son tabac et ses bagues. On présume d'ailleurs de la mise à mort du pape : « Le bruit le plus général, et c'est une opinion universellement reçue, qu'il est déjà empoisonné. Ce crime ne nous étonnera point, étant commis par des Français ¹³¹. »

Des prêtres déportés à Cayenne en 1798, un bon nombre sont morts un an après, pendant que d'autres attendent leur départ à l'île de Ré. Le journal de Montréal conclut le récit de cette autre atrocité en ces termes : « Tels sont les effets de cette philosophie révolutionnaire, de cette tolérance, et de cette humanité qui distingue à un si haut degré le gouvernement de la Grande Nation ¹³². »

¹²⁸ *La Gazette de Québec*, 26 mars 1795.

¹²⁹ *Ibid.*, 10 mars 1796, extrait de l'*Histoire du clergé pendant la Révolution française*, écrite par l'abbé BARRUEL, un des réfugiés en Angleterre.

¹³⁰ Le 21 mars 1796, d'une gazette de Londres.

¹³¹ *La Gazette de Québec*, 25 oct. 1798, du *Magasin de l'Europe*, Rome, 4^e juin 1798.

¹³² *La Gazette de Montréal*, 11 nov. 1799.

Deux de ces prêtres rentrant en Europe en 1804 abordent à Terre-Neuve lors d'une escale du bateau qui les ramène. Le fait est aussitôt signalé à la *Gazette de Québec* qui publie la lettre que lui a transmise un lecteur, lettre qui décrit le témoignage des deux prêtres sur les souffrances de leur exil en Guyane¹³³. Un autre livre sur les crimes de la Révolution parvient-il à Québec que le journal en publie des extraits, comme cela arrive pour l'*Histoire générale* de Purd'homme¹³⁴. Bref, comme le disait un Canadien dans une lettre ouverte à la *Gazette de Québec*, les scènes de sang et d'horreur qui désolent le royaume de France sont le « déshonneur de la nature humaine¹³⁵ », ou comme le chantait un autre : « Pauvre peuple, que ton sort est affreux¹³⁶ ». Voilà comment on peut résumer le sentiment de la presse périodique canadienne sur les excès de la Révolution.

Que ces horreurs aient été un leitmotiv dans la propagande destinée surtout aux Canadiens, on n'en saurait douter. La presse est cependant soumise à l'événement, au fur et à mesure qu'il se produit et les hebdomadaires du Bas-Canada ont à rendre compte de ce qui se passe en France même dans ces temps de bouleversement. La politique intérieure a évidemment sa part dans l'information, même si elle tient moins de place que la politique extérieure de la Révolution et de l'Empire. Tous les changements de régimes ou de personnes sont rapportés et les constitutions imprimées en entier. Il en est de même pour les conspirations et les complots que l'on ne manque pas de signaler. De l'œuvre accomplie par la Convention, le Directoire, le Consulat ou l'Empire, on relate surtout les faiblesses de ces régimes successifs, on n'attache d'importance qu'à ce qui peut en montrer l'anarchie. S'agit-il par exemple de la Convention nationale, la *Gazette* de Neilson publie le décret qu'elle a émis contre trente et un de ses membres¹³⁷. Lorsqu'elle institue le culte de l'Être

¹³³ *La Gazette de Québec*, 10 mai 1804, lettre du 9 avril, signée Un sujet britannique; lettre trouvée aux AAQ, Terre-Neuve, I-21, de O'Donnel, vicaire général à Terre-Neuve, à M^{sr} Plessis.

¹³⁴ *Ibid.*, 2 févr. 1804; c'est sans doute l'*Histoire générale des crimes commis pendant la Révolution française*, Paris, 1796-1797, 6 vol.

¹³⁵ Le 31 juill. 1794, « Au Public ».

¹³⁶ *Ibid.*, 3 mars 1796; c'est le premier vers de la chanson envoyée par un abonné : *Au peuple français*, en français seulement; citée dans S. MARION, *les Lettres canadiennes d'autrefois*, t. I, p. 125-126.

¹³⁷ *Ibid.*, 19 sept. 1793.

suprême, le rédacteur ajoute son propre commentaire à la nouvelle : « Il paraît par un décret de la Convention Nationale de France, qu'avec son inconsistance ordinaire de sentiments et de mesures, elle commence à rétracter les idées d'athéisme propagées sous sa sanction, pour l'adaptation de celles de Déisme¹³⁸ (...) » Ces bons sentiments religieux ne changent d'ailleurs pas les appétits sanguinaires des gens en place puisque, conclut-il, on vient de condamner quatorze personnes à mort pour leurs principes contre-révolutionnaires. Plus tard, c'est la prose du comte de Montgaillard qui est mise à profit pour juger la Convention. Cette assemblée, écrit-il, ne possède ni la confiance ni l'estime du peuple français ; elle est gouvernée par un comité de sûreté publique qui opprime la majorité de la Convention. Ses membres sont divisés en trois parties, dont « un tiers désirant dans leur cœur le rétablissement de la monarchie — un dixième au plus la République ; et le reste craignant autant l'épée du pouvoir étranger que la hache du Dictateur¹³⁹ ». Le décret des Deux Tiers est enfin qualifié « comme un exemple de présomption incroyable » vu que la volonté de 160,000 hommes est imposée aux vingt-cinq millions de Français¹⁴⁰. Du Directoire, on note surtout les complots royalistes et les changements de mandat à la présidence¹⁴¹.

Le coup d'État du 18-Brumaire est rapporté comme une contre-révolution qui vient de s'opérer dans le gouvernement républicain sous la direction de Buonaparte, sans effusion de sang, ce qui va permettre à la France de négocier la paix avec les alliés¹⁴². Chacun étant d'ailleurs fatigué du système révolutionnaire et républicain, le royalisme est à l'ordre du jour à Paris¹⁴³. Bientôt le bruit court qu'un parti s'élève contre Bonaparte¹⁴⁴ alors que deux mois plus tard on se demande si le Premier consul ne va pas se faire roi. De toute façon, il y aura sûrement une nouvelle et grande révolution¹⁴⁵. En attendant, Bonaparte a signé le Concordat avec Rome, que Lon-

¹³⁸ *La Gazette de Québec*, 21 août 1794.

¹³⁹ *Ibid.*, 19 févr. 1795, « État de la France en mai 1794. Revue de chaque mois, du Comte de Montgaillard, septembre 1794 ».

¹⁴⁰ *Ibid.*, 7 janv. 1796, Paris, 26 sept.

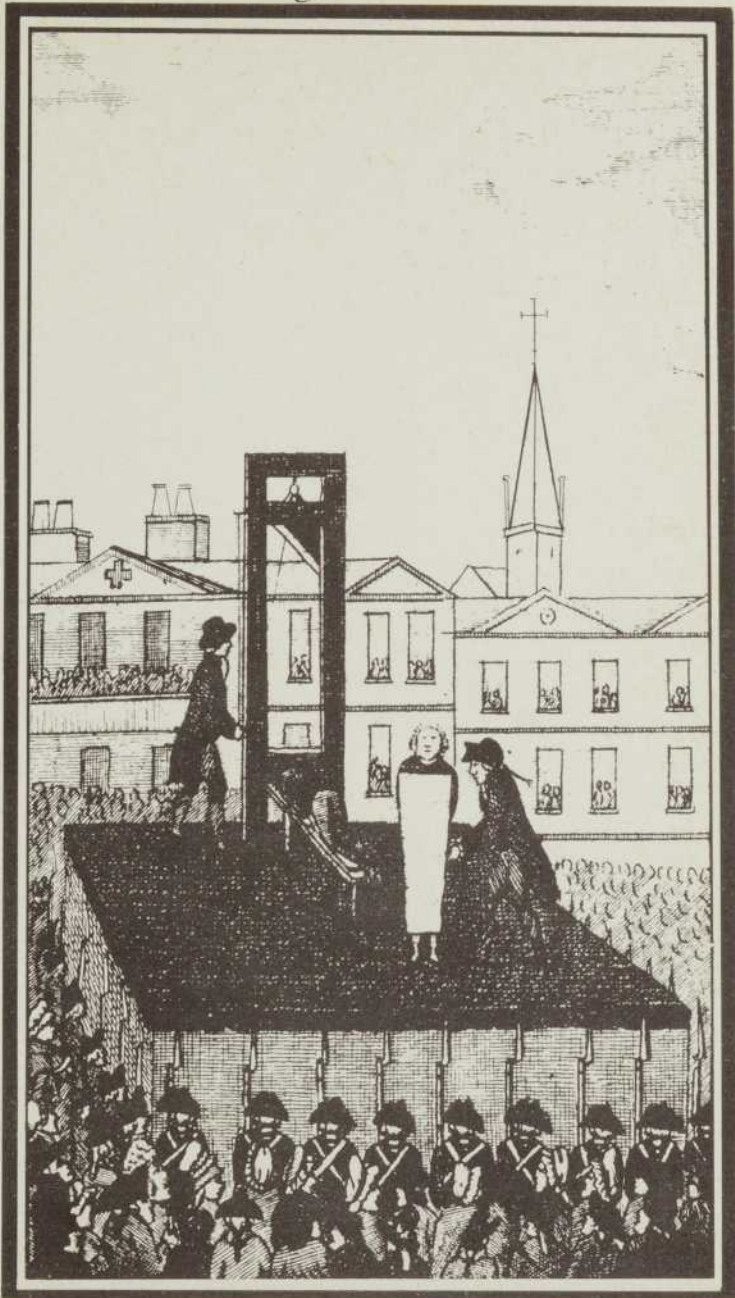
¹⁴¹ *Ibid.*, 22 mars et 17 mai 1798.

¹⁴² *Ibid.*, 13 févr. 1800, Londres, 17 nov.

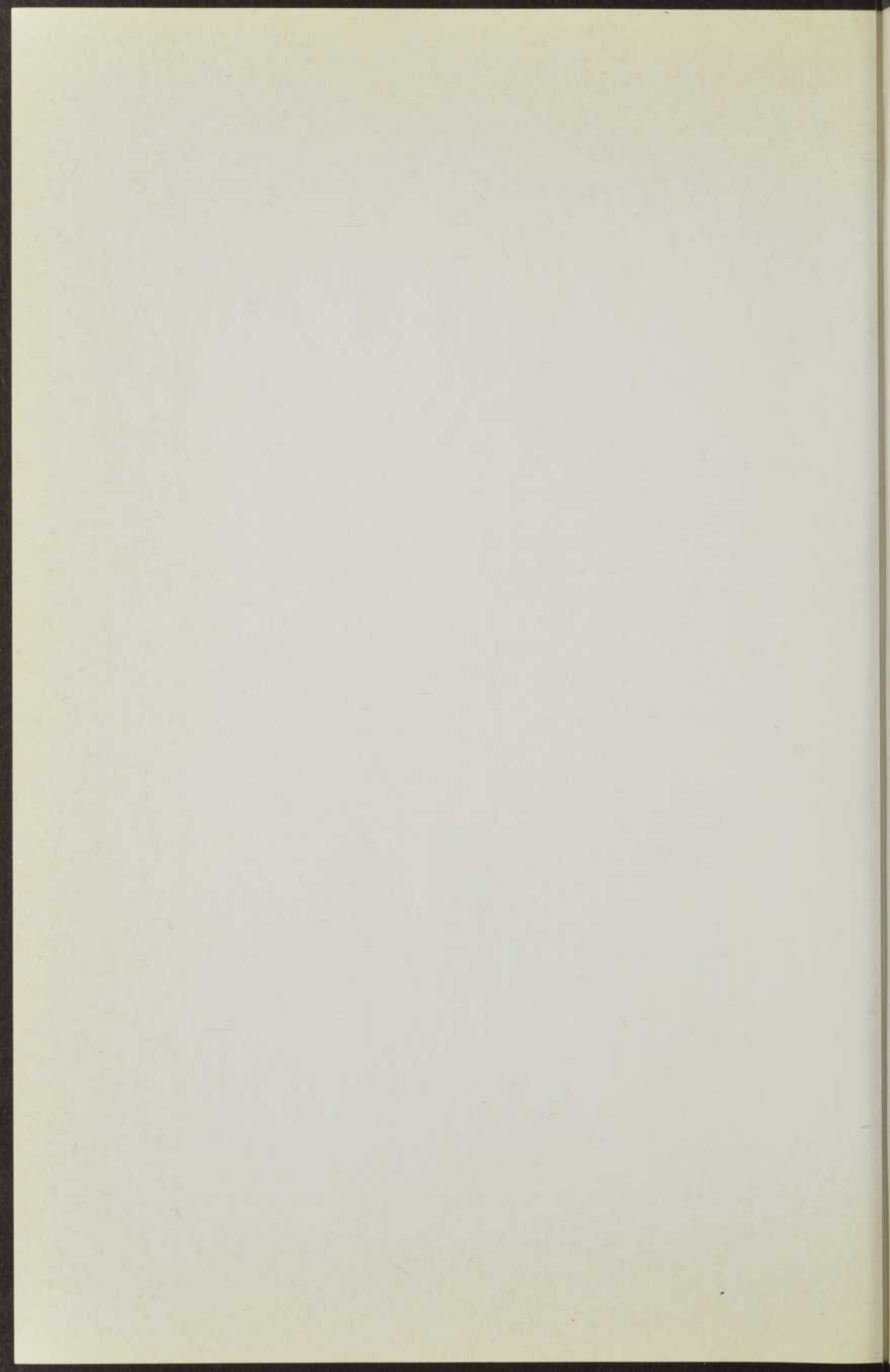
¹⁴³ *Ibid.*, 21 août 1800.

¹⁴⁴ *Ibid.*, 4 sept. 1800, Londres, 5 juill.

¹⁴⁵ *La Gazette de Montréal*, 10 nov. 1800, du *Courrier de Londres*.



DEATH of LOUIS XVI.



dres connaît par le bref *Tam multa* et que les nouvelles présentent comme une mesure prise pour apaiser les scrupules religieux du peuple français et réconcilier la conscience des hommes de son gouvernement. « C'est un des coups le plus profond de la Politique du Consul en chef ¹⁴⁶ », ajoute-t-on. Lorsque le Premier consul promulgue le Concordat, la Paix d'Amiens est déjà intervenue entre la France et la Grande-Bretagne. Aussi la presse du Bas-Canada s'empresse-t-elle d'en donner le texte au complet et d'en reproduire un commentaire élogieux venant de Londres, dont le passage le plus significatif se lit comme il suit : « Il a été justement observé que toute cette transaction, prise ensemble, fournira un des événements le plus remarquable dans l'histoire de l'Église, depuis le tems des Apôtres, ou au moins son établissement par Constantin ¹⁴⁷. »

La paix a fait long feu entre les deux pays et la presse canadienne n'a que quelques mois pour considérer de façon plus sereine les événements de France. La rumeur de l'accession de Bonaparte à la dignité d'empereur circule-t-elle au début de 1803 qu'elle est démentie à Paris. Aussitôt on déclare qu'elle était fondée mais que le Premier consul a jugé prudent de renoncer au titre d'empereur des Gaules ¹⁴⁸. Arrive la proclamation de mai 1804 et *la Gazette de Québec* se déchaîne :

Enfin, il vient de se lever tout à fait, le rideau qui nous cachait la dernière décoration de la pantomime tragi-comique en quarante-cinq actes, qui se joue en France depuis quinze ans, et Napoléon premier est en ce moment Empereur héréditaire des Français, tout aussi légitimement, tout aussi solidement que le grand *Arlequin est Empereur dans la Lune*, dans la pantomime qui porte ce nom. Un bel empire militaire, arbitraire et héréditaire, vient d'être formé sur les ruines de la république, en faveur d'un Corse et d'une Martiniquaise ! Les débris de la Monarchie Française sont devenus la proie d'une hyène du Golo, sous les auspices du législateur Curée. Une vieille Colombine,

¹⁴⁶ *La Gazette de Québec*, 14 janv. 1802, Londres, 17 sept. ; c'est le compte rendu de l'assemblée des évêques de France en Angleterre, à Orchard Street.

¹⁴⁷ *Ibid.*, 20 mai 1802, Londres, 12 avril.

¹⁴⁸ *Ibid.*, 21 avril 1803, Londres, 25 janv.

rebut de tous les Paillasses de la révolution, est chargée du soin de l'hérédité de cette nouvelle dynastie ¹⁴⁹ (...)

Le couronnement est jugé une « fête sombre » par le même journal ¹⁵⁰.

Si d'occasion un gentilhomme anglais parvient à s'échapper de Paris, il s'empresse de brosser un tableau non moins sombre de l'état de la France, tableau que *la Gazette* de Neilson traduit et ne publie qu'en français dans ses colonnes, comme le cas se présente à l'automne de 1805. Selon cet Anglais, il n'y a pas dix maisons en construction à Paris, dont les habitants se suspectent mutuellement ¹⁵¹. Il n'y a d'ailleurs aucune liberté de presse en France, où l'on vit dans l'ignorance des événements : « Le peuple français est tenu dans cet état profond d'ignorance par la tyrannie que Buonaparte exerce sur la presse ; c'est la partie qui est le plus exactement surveillée. Tout ce qui est inséré dans les journaux est soumis d'avance à un comité d'hommes de lettres vendus à Buonaparte, et qui sont sous la direction du ministre de la police ¹⁵². » Autre liberté bafouée que l'on ne manque pas de signaler aux lecteurs, c'est la liberté religieuse. Un sulpicien fut ainsi mandé au bureau de la police à Paris pour n'avoir pas prêché à ses fidèles « le devoir sacré d'obéir à la conscription » et ne put reprendre sa prédication que grâce à l'intervention du cardinal Maury, « jadis l'avocat intrépide des Bourbons ; mais aujourd'hui le pensionnaire reconnaissant et l'humble parasite des Buonapartes ¹⁵³ ». À partir de 1810 enfin, la presse insiste sur le mécontentement des Français envers le régime napoléonien, vitupère contre le tyran abhorré qui vide le pays de ses hommes, qui fait souffrir le commerce, les affaires et les finances par les mesures du blocus et les impôts ¹⁵⁴.

¹⁴⁹ Le 23 août 1804 ; cet article, en français seulement, ne porte aucune indication de provenance ; cité dans S. MARION, *les Lettres canadiennes d'autrefois*, t. I, p. 167.

¹⁵⁰ Le 4 avril 1805.

¹⁵¹ *La Gazette de Québec*, 24 oct. ; l'article continue les 7 novembre et 5 décembre, traduit d'une brochure anglaise.

¹⁵² *Ibid.*, 29 déc. 1808, du *Courier*.

¹⁵³ *La Gazette de Montréal*, 3 sept. 1810.

¹⁵⁴ *La Gazette de Québec*, 18 janv. 1810 ; *la Gazette de Montréal*, 14 oct. 1811 ; *le Vrai Canadien*, 27 févr. 1811 ; *la Gazette de Montréal*, 2 mars 1813.

La politique intérieure de la France n'est pas, tant s'en faut, ce qui retient davantage l'attention des « papiers publics » au Bas-Canada, mais bien la politique étrangère. Et la politique étrangère, c'est alors la guerre, sauf pendant quelques mois après la paix d'Amiens, la guerre sur mer, sur le continent européen depuis l'Espagne-Portugal et l'Italie jusqu'à la Russie, voire même jusqu'en Égypte. Si la maîtrise des mers n'échappa jamais à la Grande-Bretagne, il lui fallut attendre bien des années avant qu'elle-même et ses alliés ne parviennent à remporter des victoires importantes sur le continent. Quelle serait donc l'attitude de la presse en face des victoires de Bonaparte et de Napoléon, comment relaterait-elle les défaites des alliés ? Saurait-elle changer tant de victoires françaises en défaites ou trouverait-elle des alibis à la métropole ?

Ce qui importe encore là, c'est de marquer par des exemples caractéristiques les temps forts du conflit et la façon dont les journaux les communiquent et les interprètent. Les commentaires de la rédaction deviennent très rares à partir de l'été de 1793 et ne réapparaissent qu'après 1806, sans jamais être fréquents. Toutes les négociations, les traités d'armistice ou de paix et les batailles sont signalés. Quand il s'agit des victoires anglaises sur mer ou des premières défaites françaises au Portugal et en Espagne, la presse canadienne leur fait évidemment un sort magnifique. Au contraire, quand il s'agit des victoires de Napoléon, elle se retranche souvent dans un souci déclaré d'impartialité, donnant successivement la version des Français et des autres armées impliquées dans les combats, tout en prenant soin de ne pas conclure explicitement à la victoire des Français.

La Gazette de Québec annonce la reddition de Mayence sous un gros titre, ce qui est rare, et donne les articles de la capitulation¹⁵⁵. Par contre, lorsque les Français reprennent Toulon aux Anglais, les républicains ne pourront que constater que la ville est ruinée, le peuple français verra mieux la faiblesse maritime de la République et n'en sera que plus porté à murmurer¹⁵⁶. De la bataille de Rivoli, *la Gazette* de Neilson cite en substance les lettres de Berthier et de

¹⁵⁵ *La Gazette de Québec*, 3 oct. 1793, de *la Gazette extraordinaire* de Londres, 29 juill.

¹⁵⁶ *Ibid.*, 1^{er} mai 1794.

Buonaparte au Directoire, lettres qui racontent que les Autrichiens ont été entièrement défaits les 14 et 15 janvier. Le rédacteur termine en disant que le récit des Autrichiens n'est pas encore arrivé¹⁵⁷. En juillet, les nouvelles des préliminaires de Léoben arrivent : *la Gazette de Québec* prévient ses lecteurs que les journaux américains contiennent un précis des préliminaires mais qu'elle en retarde la publication « jusqu'à ce qu'ils paraissent sous une forme plus authentique¹⁵⁸ ». Quant aux négociations de paix entre l'Angleterre et la France, on sait qu'elles furent rompues par le Directoire à Lille, ce que la presse relate en prenant bien soin de dire que l'échec a été causé par la France, que tous les efforts entrepris par George III pour obtenir la paix prouvent que le gouvernement français ne pense qu'à continuer la guerre¹⁵⁹.

La paix de Campo-Formio, les projets d'invasion du Directoire, tout cela est bien vite oublié lorsqu'arrivent les nouvelles de la victoire de Nelson à Aboukir, dont les journaux sont remplis à la fin de 1798 et au début de 1799. L'année suivante, la victoire de Buonaparte à Marengo est présentée comme celle de Rivoli, c'est-à-dire d'abord selon le récit de Berthier, ensuite selon la version autrichienne¹⁶⁰. La paix de Lunéville n'apparaît pas très glorieuse pour les États d'Allemagne puisqu'ils ont consenti à un traité qui détruit la confédération germanique et que cette paix met un terme à l'existence de plusieurs de ces États¹⁶¹. Les préliminaires de la paix entre l'Angleterre et Napoléon font évidemment une grosse manchette ; mais si la France a signé, c'est que Buonaparte a été forcé de le faire par les factions internes qui le poussaient à la paix à tout prix¹⁶². Enfin, le 15 mai 1802, Neilson tire un numéro spécial de quatre pages pour annoncer la paix d'Amiens, en raison « de l'inquiétude qui depuis quelque temps a paru se manifester dans l'esprit du public au sujet du Traité définitif et la variété des bruits qui ont

¹⁵⁷ *La Gazette de Québec*, 20 avril 1797.

¹⁵⁸ *Ibid.*, 13 juill. 1797.

¹⁵⁹ *Ibid.*, 20 avril 1797 et 1^{er} févr. 1798.

¹⁶⁰ *Ibid.*, 4 sept. et 9 oct. 1800.

¹⁶¹ *Ibid.*, 14 mai 1801, Londres, 27 mars.

¹⁶² *La Gazette de Montréal*, 7 déc. 1801, Nouvelle-York, 20 nov.

cours sur cet objet ¹⁶³ (...) », sans que l'on sache d'ailleurs la nature de cette inquiétude.

Il apparaît vite que cette paix franco-anglaise n'est que le prélude à un autre conflit, qui sera cette fois inexpiable. Afin de le bien montrer aux Canadiens, Neilson publie un long article du *Morning Chronicle* sur la nature de la guerre, article écrit avant le début des hostilités. En supposant qu'elle soit inévitable, commente le *Chronicle*, il faut considérer quelle sorte de lutte elle doit être. Ce ne sera ni une guerre pour des barriques à sucre, des primes d'assurance ou des commissions de courtage ; ce ne sera pas davantage pour des colonies ou des privilèges, « mais ce sera une guerre pour l'Empire britannique, composée de toutes ses possessions et propriétés différentes et compliquées ; pour ce sentiment de dignité, cet orgueil d'indépendance, ce principe de liberté, pour toutes ces qualités distinguées et morales qui constituent l'âme d'une nation, et qui quoiqu'invisibles et immatérielles, sont ce qui la fait vivre, la fait agir et lui donne son existence : comme l'esprit au corps, comme la providence à l'univers, qui anime et fait mouvoir toutes les parties grossières et matérielles ¹⁶⁴ ». Bref, si la guerre n'avait pour cause que l'affaire de Malte, tout serait bien vite arrangé ; mais la cause profonde de l'antagonisme repose dans la disposition de deux États incompatibles, dans leur rivalité irréconciliable. En agissant de la sorte, la Grande-Bretagne agit pour le salut du « monde civilisé » ; seule engagée dans la lutte contre les tyrans du monde, elle attire les regards et les vœux du genre humain. Les nations opprimées attendent d'elle leur délivrance ¹⁶⁵. Dans les mois de mai, juin et juillet d'ailleurs, *la Gazette de Québec* avait tenu ses lecteurs au courant des négociations de Whitworth à Paris, démontrant certes avec force la mauvaise foi de Bonaparte. Lorsque ce dernier fait arrêter les Anglais résidant en France, le rédacteur fulmine contre le gouvernement français qui « a commencé la guerre par l'acte le plus extraordinaire et le plus inouï

¹⁶³ Le texte du traité est tiré du *Star* du 29 mars, tel que traduit du *Moniteur* du 26 mars.

¹⁶⁴ *La Gazette de Québec*, 8 sept. 1803, cité en partie dans MARION, *op. cit.*, p. 159.

¹⁶⁵ *Ibid.*, 13 oct. 1803, « Considérations importantes pour le peuple de la Grande-Bretagne », texte lu devant l'Association pour le maintien de la liberté et de la propriété, à la taverne de la Couronne et de l'Ancre à Londres.

qui puisse avoir lieu parmi les nations civilisées¹⁶⁶ ». Bientôt, et pendant deux ans, les journaux tiendront les Canadiens en haleine sur les préparatifs de l'invasion que prépare Napoléon, donnant force détails sur les effectifs en hommes et en matériel rassemblés à Boulogne, signalant aussi « l'ardeur digne de l'Ancienne Rome » que montrent les Anglais pour la défense de leur île¹⁶⁷. Véritable sentiment d'attente angoissée que partagent les Anglais du Bas-Canada et qu'ils s'efforcent de répandre dans la presse, sentiment que l'on peut comparer à celui de l'été et de l'automne de 1940 alors que le monde entier attendait l'invasion de l'Angleterre par les armées allemandes.

La troisième coalition formée, Napoléon lève le camp de Boulogne et se dirige en Allemagne où, par une savante manœuvre, il oblige Mack à capituler dans Ulm. Le journal de Neilson informe ses lecteurs de la capitulation des Autrichiens, ajoutant néanmoins qu'il est impossible de se former une idée de la situation exacte des armées jusqu'à ce qu'on obtienne le récit autrichien¹⁶⁸. Tout de suite après, mais cette fois avec titre en majuscules, *la Gazette* annonce une « grande et glorieuse nouvelle », une « victoire incomparable sur mer », celle de Trafalgar, dont elle fait le récit dans un numéro spécial publié dans la soirée et en français seulement¹⁶⁹. Revenant sur la capitulation d'Ulm, le journal affirme que, si la perte est importante pour les alliés, elle n'est ni décisive ni décourageante¹⁷⁰. Si Metternich estime que les bulletins de l'armée française méritent la plus sérieuse attention¹⁷¹, les rédacteurs ne parlent que de « l'imposture Française » à leur propos pendant l'hiver de 1806. Sur la foi de nouvelles venues par Liverpool et New York, nouvelles allant jusqu'au 14 décembre, le même journal annonce que les Russes ont battu les Français, preuve que leurs bulletins sont pleins de faussetés¹⁷², et que Bo-

¹⁶⁶ *La Gazette de Québec*, 28 juill. 1803, reçu la veille par le *Concorde*, des papiers de Glasgow jusqu'au 2 juin.

¹⁶⁷ *La Gazette de Montréal*, 28 nov., 16 et 26 déc. 1803, 9 janv., 5 mars, 16 juill., 6 août, 10 sept., 19 nov. 1804, 16 sept. 1805.

¹⁶⁸ *La Gazette de Québec*, 2 janv. 1806, nouvelles de Nantes arrivées à Portland en trente-cinq jours.

¹⁶⁹ *Ibid.*, 2 pages sur 4 colonnes.

¹⁷⁰ *Ibid.*, 13 févr. 1806.

¹⁷¹ Voir J. GODECHOT, *l'Europe et l'Amérique à l'époque napoléonienne (1800-1815)*, p. 157.

¹⁷² *La Gazette de Québec*, 27 févr. 1806.

naparte est en retraite¹⁷³, voire même prisonnier. On possède des signes avant-coureurs, écrit le rédacteur, « de la délivrance du monde civilisé du plus grand fléau qui l'ait jamais affligé. Nous voulons dire la puissance de cette horde d'assassins et de brigands qui ont renversé la monarchie Française¹⁷⁴ (...) ». La victoire éclatante de Napoléon à Austerlitz ne pouvait tout de même pas demeurer une défaite française, aussi *la Gazette de Montréal* admet-elle à la fin de mars que les événements qui ont entouré la bataille du 2 décembre ont besoin d'être éclaircis. À cette fin, écrit un rédacteur, « Nous essayons d'extraire un précis de ces événements des bulletins français, afin d'en préserver la chaîne complète avec cette impartialité qui nous est propre¹⁷⁵ ». Façon amusante d'avouer sa méprise, sans pour autant insister sur la victoire de Bonaparte ! Quant à *la Gazette de Québec*, elle aura eu le temps de publier les clauses de la paix de Presbourg les 3 et 10 avril avant de fournir à ses lecteurs les relations française et suisse de la bataille d'Austerlitz à la fin de juin¹⁷⁶. Iéna sera ensuite la bataille qui « a effacé la honte de la bataille de Bossbec (*sic*), et a décidé par là en sept jours d'une campagne qui a amorti la soif implacable dont la Cour de Prusse était dévorée pour les combats¹⁷⁷ ». La bataille d'Eylau, dont on sait que l'issue resta indécise, fournit à la presse canadienne l'occasion de nouvelles acrobaties. C'est une victoire russe que les bulletins français transforment en victoire française¹⁷⁸, bataille qui efface entièrement cette tache qui souillait les armées russes depuis Austerlitz, convient le journal de Neilson¹⁷⁹. Les deux principaux hebdomadaires en profitent encore pour dénoncer les exagérations et les mensonges habiles du « faiseur de bulletins ». Pourtant, après Friedland, ils sont bien obligés de conclure que le Russe est battu et que le sort de l'Europe est enfin décidé à Tilsit¹⁸⁰.

¹⁷³ *Ibid.*, 6 mars 1806.

¹⁷⁴ *Ibid.*, 13 mars 1806 ; *la Gazette de Montréal* annonce le 24 mars la défaite française du 2 décembre 1805 !

¹⁷⁵ *La Gazette de Montréal*, 31 mars 1806, Boston, 19 mars.

¹⁷⁶ Le 26 juin 1806.

¹⁷⁷ *La Gazette de Montréal*, 29 déc. 1806.

¹⁷⁸ *La Gazette de Québec*, 28 avril 1807, éd. spéciale ; *la Gazette de Montréal*, 27 avril et 4 mai.

¹⁷⁹ *La Gazette de Québec*, 7 mai 1807.

¹⁸⁰ *Ibid.*, 7 sept. 1807.

En tant que génie militaire, Napoléon comptait des admirateurs canadiens, nous le savons. Jamais pourtant n'en avait-on aperçu le moindre indice dans l'imprimé au Bas-Canada. Après Tilsit, on en découvre tout à coup deux témoignages, quoique bien dissimulés. Le premier paraît dans une lettre à la *Gazette de Montréal*, où l'auteur discute de la guerre imminente entre les États-Unis et l'Angleterre et dont le Canada ferait les frais. Il veut montrer qu'il est important de voir si le parti dominant aux États-Unis est en faveur de la guerre et d'en tirer les conclusions. Cela lui permet de faire une comparaison avec la situation en Europe et de faire l'éloge de Napoléon, tout en le niant :

Attendre que nous nous aperçussions des mouvements de l'ennemi, en nous rassurant sur nos plans et sur nos précautions, ce serait agir comme les puissances du continent qui sont devenues les victimes de leur nonchalance. Prompt à se décider, plus prompt encore à exécuter, Bonaparte doit plus à la négligence de ses ennemis qu'à la confédération du Rhin. Il a plus gagné de batailles par la vitesse de ses mouvements que par la grandeur de son courage. À Dieu ne plaise que nous veuillions faire ici l'éloge de Bonaparte dont les succès ne sont qu'une tissue de crimes et dont le caractère n'est qu'un mélange de tout ce qu'il y a de plus affreux. Son histoire nous fournit de grands exemples ; sans approuver, sans louer sa conduite il nous est permis de profiter de ses conseils¹⁸¹.

Le second témoignage, moins direct encore, passe dans le *Canadien*, qui se permet de faire l'éloge de « l'éducation militaire des Français », de l'entraînement et de la valeur des officiers de la Grande Armée¹⁸². Les rumeurs de guerre prochaine entre l'Angleterre et son ancienne colonie apportent même un élément inattendu au début de 1808. Des nouvelles affirment que « Bonaparte insiste que les États-Unis se déclarent contre l'Angleterre, et qu'à cette condition il garantira aux Américains la possession du Canada et de la Nouvelle-Écosse à la Paix¹⁸³ ». L'empereur eût certes été très heureux de voir les États-Unis déclarer la guerre à la Grande-Bretagne, mais il n'existe

¹⁸¹ *La Gazette de Montréal*, 2 nov. 1807.

¹⁸² *Le Canadien*, 4 nov. 1807, p. 213-214.

¹⁸³ *La Gazette de Québec*, 9 janv. 1808.

aucune preuve qu'il ait offert à cette occasion ces deux provinces aux États-Unis.

La puissance de Napoléon culmine, personne ne semble en mesure de l'abattre et « le temps seul, ou quelque accident imprévu pourront opérer un événement si désirable pour le genre humain, sans même en excepter le peuple français ¹⁸⁴ », gémit un journaliste. Quelques mois plus tard, cet accident se produit soudain en Espagne, ce qui permet au même journaliste de triompher enfin : « Les nouvelles officielles d'Espagne dans la Gazette d'aujourd'hui sont les plus glorieuses de toutes celles que nous avons pu donner au Public depuis que Bonaparte est à la tête des affaires en France. Depuis ce temps il a conquis les Empires et détruit des royaumes sans qu'aucune nation n'ait pu se vanter d'avoir fait mettre bas les armes à une division Française. La supériorité des Espagnols quant au nombre ne doit pas être regardée. C'était à Bonaparte à être pourvu contre une pareille supériorité ¹⁸⁵. » La guerre reprenant avec l'Autriche l'année suivante, Napoléon subit la défaite à Essling, est vainqueur à Wagram cependant que Wellesley bouscule les Français à Talavera. Selon le scénario accoutumé, on exalte les défaites françaises tandis que la victoire de Wagram a droit à l'impartialité des relations officielles françaises et autrichiennes ¹⁸⁶. Les succès de Beresford et de Wellington ouvrent une perspective réconfortante sur le résultat final de la guerre dans la péninsule ibérique à la fin de l'été de 1811, mais il faut attendre encore pour obtenir un espoir plus consistant. Selon les rapports contradictoires venus de Russie, la bataille de la Moskova est présentée d'abord comme incertaine, ensuite comme une victoire française. Pour le journal de Neilson, le résultat n'a pu être favorable aux Russes puisque les Français sont entrés à Moscou après la bataille ¹⁸⁷. De l'incendie de la ville, on conclut à Québec qu'« il est sans exemple dans les temps modernes et dans les pays chrétiens. Il menace d'un retour de ces tems barbares où l'on avait plutôt en vue dans la guerre de détruire des individus que de vaincre un ennemi ¹⁸⁸ ».

¹⁸⁴ *Ibid.*, 14 janv. 1808.

¹⁸⁵ *Ibid.*, 6 oct. 1808.

¹⁸⁶ *Ibid.*, numéros d'août, sept. et oct. 1809.

¹⁸⁷ *Ibid.*, 24 déc. 1812 ; la *Gazette de Montréal* du 29 décembre dit au contraire que c'est une victoire russe.

¹⁸⁸ *Ibid.*, 31 déc. 1812.

Puis, c'est la longue retraite de la Grande Armée, où la moitié des soldats de Napoléon se sont sans doute « endormis du sommeil de la mort ¹⁸⁹ », la victoire de Wellington à Vitoria, la rentrée de l'Autriche dans la coalition, la France envahie à la fin de 1813, la défection des armées d'Italie. Les événements se précipitent à telle allure que la chute de Bonaparte est bientôt en vue, ce qui fait dire à un journaliste de Montréal que « le déclin de l'ascendant de la France sur la politique et la conduite de la plupart des nations Européennes, a été plus rapide que son progrès ¹⁹⁰ ». Même si la France possède plus d'énergie et de talents que toute autre nation du continent, ajoute-t-il, la coalition formée contre elle et « le déclin de la fortune de l'homme qui commandait ci-devant la victoire, ne nous permettent pas de douter d'un changement total dans le système de la guerre ¹⁹¹ (...) » Napoléon, battu à Leipsig, est obligé de se replier sur la France. La presse canadienne exulte dans ses éditoriaux devenus soudain plus abondants : « Quel spectacle le plus agréable peut se présenter à l'esprit de quiconque aime le bon ordre, et désire la paix et le bonheur du genre humain, que celui de voir le monstre hideux de la tyrannie et de la désolation chassé dans son repaire, et condamné à n'en pouvoir sortir ¹⁹². » La nouvelle de l'entrée des Alliés à Paris et de l'abdication de Napoléon parvient à Montréal dès le 19 mai, via Boston, ce que *la Gazette* s'empresse de communiquer au public dans une feuille spéciale le jour même ¹⁹³. Dans les commentaires que la presse va désormais faire sur le sort de la nation vaincue, le ton change radicalement. Le monstre abattu, la guerre finie, on pense à ménager l'honneur de la France et on souhaite la modération des alliés à son endroit. Comme les Bourbons vont revenir, « La France en passant par ce changement étonnant ne devient pas la proie des vainqueurs, mais ne fait que repasser sous le joug paisible de ses premiers souverains, sans rien perdre de son honneur national ou de son indépendance ; et ce sera comme nous l'espérons l'heureux moyen de rétablir

¹⁸⁹ *La Gazette de Montréal*, 19 janv. 1813.

¹⁹⁰ *Ibid.*, 1^{er} févr. 1814.

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² *Ibid.*, 22 févr. 1814.

¹⁹³ *Ibid.*, 24 mai 1814, du *Columbian Centinel* du 14 mai, selon des nouvelles venues à Boston en 31 jours de La Rochelle, par l'*Ida* ; *la Gazette de Québec* en est informée par le bric *Lightning*, arrivé de Guernesey en 32 jours, et publie une feuille spéciale le 27 mai.

la tranquillité et le bonheur de l'Europe en général¹⁹⁴. » Le journal de Neilson ne croit pas quant à lui que les alliés profiteront de la situation pour punir la France de redevenir une puissance de premier rang. De toute façon, termine-t-il, « c'est de leur modération maintenant, que dépendra la stabilité future de la paix de l'Europe¹⁹⁵ ».

Lorsque les clauses du traité de Paris sont enfin connues à Québec, l'éditorialiste de *la Gazette* montre sa connaissance de l'ensemble des affaires politiques de l'Europe et de l'Amérique. Depuis 1812, en effet, la guerre entre l'Angleterre et les États-Unis se déroulait sur mer et sur le sol canadien. Or le traité de Paris avait réglé le cas des possessions de la France à Terre-Neuve sans que le gouvernement de Londres ait consulté ses administrateurs du Bas et du Haut-Canada sur cette question et le rédacteur de *la Gazette de Québec* exprime le vœu que cette consultation se fasse lorsque l'Angleterre négociera un traité avec les États-Unis : « Comme colons britanniques, écrit-il, il nous sera permis d'espérer que nos intérêts seront mieux consultés dans le Traité avec l'Amérique qu'il ne nous paraît qu'ils l'ont été dans cette partie du Traité français qui regarde les Îles de Terre-Neuve¹⁹⁶ (...) » On voit incidemment que, la guerre étant finie, la presse s'arrogeait le droit de critique envers la métropole.

Jusqu'au mois de mai 1815, les journaux canadiens font état du calme qui règne en Europe. Soudain, on apprend avec étonnement le retour de Napoléon à Paris, « événement qui distingue le siècle présent des autres » ! Pour *la Gazette de Québec*, ce sont les passions basses et intéressées de quelques-unes des nations qui siègent au Congrès de Vienne qui ont favorisé le retour de Bonaparte. On peut s'attendre à une reprise certaine de la guerre, étant donné l'expérience passée et le « caractère remuant de l'homme¹⁹⁷ ». Le combat reprend en effet et se termine à Waterloo, que le monde doit, bien entendu, « à la valeur invincible des soldats anglais et aux talents de leur illustre chef¹⁹⁸ ». *Le Spectateur canadien* fait pour sa part l'éloge de Waterloo en ces termes : « Il est donc encore une fois tombé, pour ne se relever jamais, ce météore sinistre qui menaçait de nouveau

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ *La Gazette de Québec*, 16 juin 1814.

¹⁹⁶ *Ibid.*, 18 août 1814.

¹⁹⁷ *Ibid.*, 11 mai 1815.

¹⁹⁸ *Ibid.*, 17 août 1815, en éditorial.

le bonheur de l'Europe. Un jour a tout détruit et sa défaite immortalisera les champs de Waterloo¹⁹⁹ (...) » Napoléon d'autre part, exilé à Sainte-Hélène, n'a pas lieu de se plaindre puisqu'il s'est mis à la merci de ses ennemis, dit *la Gazette de Québec* dans son bilan des vingt années de la révolution européenne ; elle conclut ainsi : « Il n'y a jamais eu un tableau moins équivoque que celui-ci de la puissance d'une Nation ; ni une leçon plus terrible de son instabilité. Elle enseigne la modération et la justice sous l'influence desquelles seule l'univers peut espérer jouir de nouveau des avantages de la Paix²⁰⁰. »

Les journaux canadiens avaient ainsi mené un combat sans défaillance contre la France révolutionnaire et impériale, s'efforçant au mieux de minimiser les défaites alliées, appuyant avec force sur les faiblesses et les horreurs de la Révolution, suivant en tous points l'exemple de la presse britannique. Il restait une arme que l'imprimerie de Grande-Bretagne avait développée à fond au cours de ces années de guerre sainte, c'était le pamphlet et la caricature. Les ressources de l'imprimerie faisant sans doute défaut au Bas-Canada, on ne retrouve aucune caricature pour cette époque et tout l'effort de la presse porte sur la satire en prose et surtout en vers. Un rapide dénombrement indique qu'environ soixante-dix de ces pièces ont paru entre 1796 et 1815, sous forme de chanson le plus souvent. Si nous n'avons eu ni Cruikshank ni Gilray ni Rowlandson, du moins avons-nous compté quelques versificateurs amusants qui ont déversé leur malice contre la Révolution et l'Empire. Quand l'inspiration manque aux rimeurs, les journaux puisent dans le répertoire anglais ou dans quelques feuilles de l'émigration²⁰¹.

Le coup d'envoi est donné en 1796 par un abonné de Neilson, qui se penche sur le sort des pauvres Français :

Pauvre peuple, que ton sort est affreux !
Ne ressens-tu pas ta misère ?

¹⁹⁹ Le 4 sept. 1815, en éditorial.

²⁰⁰ *Ibid.*, 28 sept. 1815.

²⁰¹ Pour la caricature antinapoléonienne en Angleterre, voir John GRAND-CARTERET, *Napoléon en images. Estampes anglaises (portraits et caricatures)* ; S. MARION a étudié la littérature antirévolutionnaire et antibonapartiste de *la Gazette de Québec* dans les *Lettres canadiennes d'autrefois*, t. I, chap. VI et VII, et celle des autres journaux dans le tome III, chap. II ; comme Marion a cité la plupart des textes que nous retenons, nous ne donnerons pas d'autre référence à ses ouvrages.

Tyrannisé, je te vois malheureux
 Depuis que tu n'as plus de pere.
 Par les Tyrans opprimés chaque jour,
 Tu sers encore à leur audace.
 Si de tes loix tu voulais le retour,
 De te punir on te menace.
 Pauvre, etc.

D'hommes pervers éternel instrument,
 Tu vis au gré de leur caprice.
 Malgré tes maux et malgré tes tourments,
 Ne vois-tu pas leur artifice ?
 Pauvre, etc.

Ouvre les yeux, peuple, détrompe-toi :
 Tes représentants sont des traitres²⁰² ;

.....

La révolution est donc l'œuvre de régicides, de tyrans, d'hommes pervers et de traîtres alors que le bon peuple souffre. Mais deux ans après, la France devient plus dangereuse et il convient de s'en préserver :

Braves miliciens
 L'honneur nous convie ;
 Des français républicains,
 Sauvons notre patrie : (*bis*)
 Du directoire impudent
 Repoussons l'influence,
 Qui cause dans ce moment
 Les malheurs de la France²⁰³.

Lors de la fête en l'honneur de la citoyenne Bonaparte, offerte par Talleyrand, on avait chanté quelques couplets sur le débarquement futur de son mari en Angleterre, dont le refrain était : « Ce n'est pas, vous pouvez m'en croire, la mer à boire. » L'expédition de Hoche donna par la suite l'occasion de parodier ces couplets. Après avoir

²⁰² *La Gazette de Québec*, 3 mars 1796, *Au peuple français*, air : *Pauvre Jacques*, en français seulement ; tous ces textes étant en français, nous ne le soulignons plus.

²⁰³ *Ibid.*, 4 janv. 1798, *Chanson pour le club du 31 déc. 1797*, par un membre, air : *Oui, je suis soldat moi*.

rappelé ce qui arriva aux Égyptiens poursuivant les Hébreux et à la célèbre Armada, l'auteur anonyme raille Hoche en ces termes :

Hoche, l'illustre cocher,
 Rève qu'il est bon Nocher,
 Il voit, des bords de la Loire,
 Dans Bantry-Bay la victoire ;
 Il cingle, et croit la toucher...
 Nocher,
 Cocher,
 Fuit de rocher en rocher,
 Laissant aux sots qui l'ont pu croire,
 La mer à boire²⁰⁴.

Le projet d'invasion du Directoire allait fournir à Louis Labadie l'occasion de s'en donner à cœur joie. Le 10 mai 1798, on trouve dans son journal une chanson intitulée : « *Avis salutaire aux Français Pour prévenir leur fole Entreprise De Vouloir Débarquer en Angleterre* », qui comprend quatorze couplets, chanson qu'il envoie à Ryland, secrétaire du gouverneur Prescott. Ce dernier l'a fait publier dans la *Gazette de Québec* sous le pseudonyme d'Anti Democrat²⁰⁵. Que les Français aillent débarquer, dit Labadie dans les premiers couplets, les Anglais attendent le combat de pied ferme ; que tout le Directoire s'y mette s'il le veut, l'entreprise échouera. Quant au général Buonaparte, il peut toujours se montrer, mais on le repoussera :

Buonaparte à la tête,
 De cette grosse armée ;
 Dit qu'il se fait bien fête,
 Dans cette isle débarquer ;
 Vas, vas y montrer ta tête,
 Vas, vas te faire repousser²⁰⁶.

On sait déjà quel flot d'éloquence en prose et en vers la bataille d'Aboukir a fait couler à Québec en janvier 1799. La seconde coalition pour sa part ne passe pas inaperçue et il se trouve un Canadien pour en expliquer la cause à ses compatriotes :

²⁰⁴ *La Gazette de Québec*, 3 mai 1798, extrait des papiers français.

²⁰⁵ ASQ, M. 74, 2^e cahier, p. 66-77 ; *la Gazette de Québec*, 31 mai 1798, air : *Gué Gué la Nira dondè*.

²⁰⁶ *Ibid.*

Qui peut causer tant d'alliances
 Entre de si grands potentats ?
 Serait-ce le Dieu des vengeances ?
 L'amour du gain ou des combats ;
 Non c'est l'amour de la Justice,
 De la seule et vraie liberté,
 Qui veut repousser l'injustice,
 L'infamie et la cruauté (bis) ²⁰⁷.

Et pour tout dire,

C'est l'orgueilleuse tyrannie
 De ce Directoire impudent,
 Qui arme contre sa patrie
 Le cœur le plus compatissant ²⁰⁸.

Bonaparte, devenu Premier consul, va s'employer à faire la paix avec les pays ennemis de la Révolution. On chante aussitôt à Québec que l'« usurpateur » essuie un refus dans ses négociations :

Du trône de France,
 Cet usurpateur
 Sous notre puissance
 Baïssa sa hauteur.
 Modeste il s'annonce
 Désirant la paix ;
 Et n'a pour réponse
 Qu'un refus tout net ²⁰⁹.

Le Corse, — qu'on appelle au Canada le « Corsicain » —, aura beau faire peur qu'il ne vaincra jamais puisque la marine anglaise l'en empêchera :

La République,
 Que le fier Corsicain,
 Par sa Rubrique,
 Gouverne en Souverain
 Pourra nous allarmer,
 Mais jamais nous dompter,

²⁰⁷ *La Gazette de Québec*, 2 janv. 1800, *Chanson pour le club du 31 déc. 1799*, air : *Avec les jeux dans le village*.

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ *Ibid.*, 5 juin 1800, *Chanson pour célébrer l'anniversaire de George III*, air : *Malgré la bataille*.

Les Marins d'Angleterre
 Nous feront triompher
 Dans cette guerre ²¹⁰.

La paix d'Amiens arrivée, c'est, bien entendu, l'Angleterre qui a triomphé de la Révolution tandis que la France demeure asservie.

Sous le scèptre d'un étranger
 La France s'humilie ;
 sous les fers qu'elle a cru briser
 je la vois asservie
 dupe de son ambition
 la faridondon, etc.
 son cher Corsicain l'a conduit
 biribi —
 à la façon de Barbari
 mon ami ²¹¹.

Le Premier consul un jour devint empereur. Le journal de Neilson s'empresse d'insérer que

Le nouvel Empereur de Gaule,
 Ci-devant un maître fripon,
 Fera mettre en son écusson,
 Ce qui lui manque sur l'épaule ²¹².

La République étant morte, il faut donc l'enterrer :

Requiescat in Pace
 Citoyens, Frères et Amis,
 Partisans de la République,
 Dont je partage la douleur,
 Venez assister en famille,
 Au grand convoi de votre fille
 Morte en couche d'un Empereur ²¹³.

Dès ce moment, d'ailleurs, Napoléon a décidé d'envahir l'Angleterre et les habitants d'Outre-Manche se préparent à accueillir les troupes de l'empereur. Les Canadiens suivent de près les nouvelles qui leur

²¹⁰ *La Gazette de Québec*, 1^{er} janv. 1801, *Chanson* — *Par un membre du club anniversaire*, pour le 31 décembre 1800, air : *À votre histoire*.

²¹¹ *Ibid.*, 1^{er} janv. 1802, *Chanson pour le club du 31 déc. 1801*. *Par un membre*, air : *À la façon de barbari, mon ami*.

²¹² *Ibid.*, 23 août 1804.

²¹³ *Ibid.*, 6 sept. 1804, « Épigrammes apportées de France et publiées dans une gazette de New York ».

parviennent de ce grand événement en préparation. On en retrouve les échos jusqu'au « théâtre de société » de Montréal, qui joue *les Deux Chasseurs et la Laitière*, dont le dernier couplet a fait les délices d'un spectateur :

Un Corse vain de sa victoire,
 Jure d'envahir Albion ;
 Il fait le partage d'avance
 Des trésors de la nation.
 Mais, s'il descend en Angleterre,
 On lui apprendra pour toujours
 À ne vendre la peau de l'ours,
 Qu'après l'avoir couché par terre (*bis*)²¹⁴.

Lors d'une autre représentation de la même troupe, les comédiens tiennent à montrer que les Anglais ne craignent pas l'invasion :

Quand dans sa folle ambition,
 Il menace toute la terre ;
 De ses projets d'invasion
 Chacun se rit en Angleterre
 Là tout citoyen, etc²¹⁵.

Non seulement l'invasion tant attendue n'a pas eu lieu, mais la victoire sur mer est finalement venue aux Anglais à Trafalgar. Les réjouissances ont presque égalé celles que le Bas-Canada avait connues lors de la victoire d'Aboukir. Les comédiens de Québec chantent cette fois leur petit couplet après une représentation du *Malade imaginaire* :

Lorsque le plus vil des Tirans
 Asservit l'Europe tremblante,
 Albion, oppose à ses plans
 Une vertu ferme et constante²¹⁶.

Comme les victoires des alliés sur le continent sont cependant plus rares, la hargne des poètes et des prosateurs va s'abattre sur Napoléon. Un journaliste de Québec, voulant réfuter les attaques du *Que-*

²¹⁴ *La Gazette de Montréal*, 28 janv. 1805.

²¹⁵ *Ibid.*, 4 mars 1805, *Couplets chantés par Messieurs les acteurs du Théâtre de Société*, air : *Valeureux Français, marchez à ma voix* ; l'un des airs favoris des soi-disant républicains français, dit le rédacteur.

²¹⁶ *La Gazette de Québec*, 23 janv. 1806.

bec Mercury qui insinue que les Canadiens désirent voir Napoléon au pays, affirme que « jamais le plus absolu des Rois de France n'exerça une autorité aussi arbitraire que celle qu'exerce le parvenu Corse ²¹⁷ » (...) Les habitants, ajoute-t-il, n'ont nulle envie de vivre sous l'autorité d'un despote mille fois plus tyrannique que celle des anciens gouverneurs de la Nouvelle-France. *Le Canadien*, le premier journal politique fondé par les nouveaux sujets et que le *Quebec Mercury* accusait d'avoir reçu de l'argent de Napoléon, se devait de donner des gages à ses détracteurs en pratiquant la surenchère antinapoléonienne ; il ne s'en fit pas faute, comme on peut le voir dans l' « Ode à l'injuste dominateur de l'Europe » :

Suppôt de l'affreuse Bellone,
Dont la fureur arme le bras,
Napoléon ! dans les combats,
Tout marche quand ta voix l'ordonne ;
Tyran des malheureux mortels,
Pour toi l'on dresse des autels,
Et rien n'arrête ta carrière ;
Mais de l'Europe le fléau,
Veux-tu donc de la terre entière,
Ne faire qu'un vaste tombeau ²¹⁸ ?

La Gazette de Montréal, passée aux mains de James Brown, devient de plus en plus virulente au cours des années 1808-1810 contre le cruel tyran. Un jour, elle emprunte un article à *l'Ambigu* de Peltier pour mieux caractériser la tyrannie qui opprime la France : « En voyant les atrocités dont Bonaparte se rend coupable, on se demande avec amertume : quelle est donc cette nation Française qui, depuis le moment où elle a prétendu conquérir la liberté, a créé, par sa faiblesse, deux tyrannies : l'une méprisable, absurde, incapable de calcul, revêtue des formes les plus abjectes et armée des moyens les plus vils ; l'autre, sombre, perfide, atroce, implacable dans ses vengeances, et qui prodigue au dehors le sang que la première faisait couler sur les échafauds ²¹⁹ ? » La première tyrannie, la Révolution, a fait de la nation qui se croyait la mieux civilisée un instrument pour sa propre destruction ou pour celle des autres peuples. La seconde, sous la-

²¹⁷ *Le Courier de Québec*, 21 janv. 1807.

²¹⁸ *Le Canadien*, 24 sept. 1808, signé D. C.

²¹⁹ *La Gazette de Montréal*, 26 juin 1809, « Les deux tyrannies ».

quelle gémissent la France et l'Europe, s'est établie par des illusions moins grossières, mais plus dangereuses : « Celui qui est aujourd'hui le chef exécrationnel de ce despotisme, voulait, disait-il, rendre à la nation un repos durable, une liberté sage, une égalité raisonnable ²²⁰ (...) » Les Français s'y sont laissés prendre et la nation fournit ses trésors et son sang tandis que le tyran peut donner libre cours à son étonnante fortune et à son insatiable ambition. Le peuple français se montre d'autant plus farouche dans ses conquêtes extérieures qu'il est aux prises avec la misère et l'esclavage à l'intérieur. C'est cela qui explique comment les Français ont pu se soumettre à une seconde tyrannie. Ceux qui admirent Napoléon ne connaissent d'ailleurs pas son caractère moral et le même journal se charge d'éclairer ses lecteurs : « Les mœurs de Bonaparte sont aussi dépravées que son génie est surprenant. Il réunit en sa personne tout ce qui peut choquer un homme de probité (...) Le génie de Bonaparte n'est propre qu'à la guerre. C'est dans le camp qu'il trouve l'élément de son existence ; c'est là qu'il prend ce feu qui éclaire et fortifie son âme. Comme un autre Richard, c'est au plus fort du combat que sa conscience agitée va chercher du repos, et que ses passions monstrueuses trouvent leur instrument ²²¹ (...) » Celui dont on veut faire un grand homme d'État n'est qu'un misérable Borgia et un Machiavel, voire un Attila et un Gengis Khan, conclut le journal.

Le peuple français l'abhorre, comme en témoignent les lycéens français eux-mêmes :

Infâme usurpateur, que tout Français abhorre,
Tyran dont le seul art est de nous avilir,
Que ne puis-je moins te haïr
Pour te mépriser plus encore ²²² !

Le Vrai Canadien, commentant la répudiation de Joséphine, affirme pour sa part que tous les actes du tyran portent un caractère de malignité noire, de méchanceté profonde et calculée ²²³. Ce journal s'em-

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ *Ibid.*, 9 oct. 1809, « Caractère moral de Bonaparte ».

²²² *La Gazette de Québec*, 18 janv. 1810.

²²³ *Le Vrai Canadien*, 13 juin 1810.

presse de publier de larges extraits de l'*Histoire secrète du Cabinet de Bonaparte* de Louis Goldsmith aussitôt le livre arrivé à Québec ²²⁴.

Les années passent et le monstre est toujours debout. Un nouveau journal de langue française paraît à Montréal au printemps de 1813, qui à son tour poursuit le combat contre Napoléon en le comparant à Wellington :

Si j'admets un Dieu de la guerre
Je crois le voir dans Wellington !
S'il est un Démon sur la terre,
Je le vois dans Napoléon ²²⁵ !

Les derniers Français repoussés de l'Espagne et la France envahie, le *Spectateur* fait la place encore plus large à la satire antinapoléonienne. Le 24 mai, c'est la longue poésie *les On*, reproduite d'une feuille anglaise, où « le monstre altéré de sang » est une fois de plus comparé à Wellington, traité de Machiavel et de Néron ²²⁶. La nouvelle ayant circulé que « maître Bon-à-taper » était mort, un lecteur envoie un distique à son journal :

Quoi ! Bonaparte est mort ! ... d'un tyran exécration
c'est l'acte le plus sage, et le seul excusable
Mistigri ²²⁷.

Aussitôt un autre plaisantin répond :

J'aime votre distique sur Bon-à-taper. Voici le
mien sur Bon-à-part :

Ci-gît Napoléon Premier ;
Dieu veuille qu'il soit le dernier ²²⁸ !

Il ajoute qu'il faut refuser au monstre l'honneur de la sépulture et même d'une épitaphe. Au mieux, il ne mérite que l'imprécation :

Bonaparte n'est plus : peuples soyez heureux ;
Sortez d'un trop long deuil, et bénissez les cieus ;
Les maux qu'il a causés — Dieu seul peut les lui rendre.

²²⁴ *Le Vrai Canadien*, 2, 10, 16, 23 janv. 1811 ; au sujet de Goldsmith, voir Jean TULARD, *l'Anti-Napoléon. La légende noire de l'Empereur*.

²²⁵ *Le Spectateur*, 16 déc. 1813, chanson signée Un ami de votre feuille.

²²⁶ *Ibid.*, 24 mai 1814.

²²⁷ *Ibid.*, 7 juin 1814.

²²⁸ *Ibid.*, 14 juin 1814.

Français, brûlez son corps, brûlez jusqu'à sa cendre :
 Que de ce monstre impie il ne reste plus rien.
 Il creuse vos tombeaux ; refusez lui le sien.
 Oui : des Démons unis l'implacable colère
 Vengera la nature et le ciel et la terre ;
 Et l'Enfer, pour punir le plus grand criminel,
 Doublera pour lui seul le supplice éternel ²²⁹.

Ce versificateur anonyme n'est nul autre que Joseph Mermet, officier français arrivé au Canada en 1813 avec le régiment de Watteville ²³⁰. Le monstre abattu, la passion allait pourtant s'éteindre assez vite pour que le jugement plus nuancé succède aux pelletées d'injures. Dès le début de 1815, *la Gazette de Montréal* publie un long article intitulé « Caractère de Bonaparte », dans lequel l'auteur concède que ce prodige parricide fut néanmoins un « génie extraordinaire », qui a fait beaucoup de mal mais aussi beaucoup de bien. En effet, « Par son moyen, qu'elle qu'ait été son intention, l'Espagne, le Portugal, la France, sont parvenus au bonheur d'avoir une constitution libre ; la superstition a trouvé son tombeau dans les usines de l'inquisition ; et le système féodal a disparu pour jamais avec tous ses satellites ²³¹... »

Dans la légende noire de Napoléon au Canada, il y a un dernier trait qu'il convient de signaler : c'est celui qui assimilait Bonaparte à l'Antéchrist. Cette image inattendue, comme le dit Jean Tulard ²³², née en Espagne en 1808 lors de la prise de Saragosse et répandue par le *Catéchisme civil*, est parvenue jusqu'au Bas-Canada. Selon que Philippe Aubert de Gaspé l'a fort bien dit, les Anglais de Québec faisaient passer Napoléon pour l'Antéchrist, lui appliquant le texte de l'*Apocalypse* au chapitre XIII, où l'on parle de la bête aux sept têtes et aux dix cornes, le nombre de la bête étant 666. Or ce nombre formait en toutes lettres Napoléon Buonaparte, assurait-on. De Gaspé pouvait en conclure que si ces « compatriotes de l'autre origine » ne croyaient pas au miracle, ils avalaient bien de temps à autre de fameux canards ²³³.

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ ASQ, FV, « Ma Saberdache », IV, p. 101 ; on doit à Mermet plusieurs pièces contre Napoléon : voir le *Spectateur* des 31 mai et 14 juin 1814, *la Gazette de Québec* du 24 janv. 1815.

²³¹ *La Gazette de Montréal*, 26 janv. 1815, reproduit dans le *Spectateur*, 7 févr.

²³² *L'Anti-Napoléon*, p. 39.

²³³ *Mémoires*, p. 494-497.

III. — LES CANADIENS POUR OU CONTRE
LA RÉVOLUTION ?

ON CONNAÎT l'opinion prorévolutionnaire de la presse entre 1789 et 1793, de même que le sentiment défavorable du clergé, quoique celui-ci ne l'exprime pas publiquement. De l'opinion des masses populaires durant les mêmes années, il n'existe aucun indice de témoignage direct. Pour les années 1793-1815, on sait fort bien par contre l'opinion du public instruit, qui a marché à fond contre la Révolution et Napoléon, sentiment que paraît avoir accepté la masse des habitants. Pourtant, bien des contemporains ont affirmé que les Canadiens étaient attachés à la France et prêts à tout entreprendre pour se libérer de l'Angleterre. Ainsi, par exemple, les agents ou les représentants de la Révolution aux États-Unis qui, dans leur enthousiasme, prennent leurs désirs pour des réalités, ou certains administrateurs britanniques comme Prescott, qui croit honnêtement à la sympathie révolutionnaire des Canadiens, comme James Monk, qui tient à persuader le gouverneur pour obtenir le poste qu'il convoite, tout en sachant que c'est faux, comme Craig enfin qui, entièrement trompé par la faction anglaise, est convaincu que les nouveaux sujets sont prêts à se soulever pour Napoléon. Nous croyons avoir fait justice des craintes et des affirmations des uns ou des autres. Il existe encore d'autres témoignages venant des contemporains sur l'opinion des habitants des villes et des campagnes. Un Anglais de Montréal remarque ainsi au printemps de 1793 que la mort de Louis XVI prend plus de place dans les conversations que la déclaration de la guerre. Il s'empresse alors d'accuser les Canadiens de partialité et d'affirmer qu'ils se refusent à croire que le grand roi de France ait pu être tué par ses propres sujets²³⁴. Dans un cours de philosophie au séminaire de Québec, monsieur Robert donne comme exemple du refus de l'autorité des témoignages l'incroyance des Canadiens au sujet de la mort récente de Louis XVI²³⁵. Le prêtre émigré Pierre Gazel, arrivé au Bas-Canada en 1793 et

²³⁴ APC, Collection Baby, Correspondance, vol. II, 6468, Montréal, 25 avril 1793, lettre de Samuel Gerrard à un correspondant anonyme.

²³⁵ ASQ, M. 175, cours fait en 1770-1794, p. 61.

retourné en Angleterre trois ans après, décrivant à son ami, le docteur Badelard de Québec, les insultes que Berthier a fait subir au pape, après lui avoir pris ses meubles, ses bijoux, sa bibliothèque et jusqu'à l'anneau du pêcheur, écrit : « Voilà des faits que beaucoup de vos bons et religieux Canadiens ne manqueront pas de traiter de men-songes ²³⁶. » Colbert de Maulevrier, l'un des rares Français admis à visiter le Canada à l'époque, fait la même constatation que Gazel. Parlant de l'ignorance du clergé canadien, il croit que celle du peuple ne peut qu'être plus profonde :

Elle est telle que peu — au moment où j'écris — veulent croire à la mort du Roi de France. Il est caché, disent-ils, et il réparaitra, il a le pouvoir de se rendre invisible. Ils ne veulent en général pas croire un mot des horreurs de la révolution. Le bon peuple français ou, comme ils disent, NOS PÈRES, n'en sont pas capables. Ce sont des calomnies que les anglais répandent à dessein. Quelques prêtres qui ont voulu leur parler de la révolution et des crimes qu'elle a occasionnés leur sont devenus suspects. Cependant, depuis quelque temps le nombre des témoins ou des victimes de la révolution française ayant augmenté en Canada, quelques personnes parmi le peuple commencent à y croire, mais bien peu ont pu encore se déterminer à croire le peuple français capable des horreurs qu'il a commises. Ils disent qu'il fallait que le roi fut bien coupable ²³⁷ (...)

Philippe Aubert de Gaspé raconte enfin que les Canadiens ont conservé longtemps un souvenir d'affection pour la famille royale de France après la conquête. Les vieux habitants de la seigneurie familiale ne voulaient pas croire le récit que sa mère leur faisaient de la mort de Louis XVI, disant que « tout cela était un conte inventé par l'Anglais ²³⁸ ».

Un tel sentiment de méfiance ou d'incroyance chez les vieux Canadiens nous apparaît assez vraisemblable, encore qu'il entraîne de soi aucune adhésion à la Révolution et qu'il semble disparaître vers 1798. On n'en retrouve plus la trace après cette date. La Rochefoucauld-Liancourt n'a pu, quant à lui, visiter le Bas-Canada. Il n'a vu person-

²³⁶ APC, MG-23, G-V, 8, n° 140, Londres, 19 juill. 1798.

²³⁷ G. CHINARD, *le Comte de Colbert Maulevrier. Voyage dans l'intérieur des États-Unis et au Canada*, p. 66.

²³⁸ *Mémoires*, p. 85-86.

nellement de Canadiens que les bateliers et « portageurs » du Haut-Canada, qui lui ont exprimé leur extrême satisfaction de retrouver des « Français de la vieille France ²³⁹ ». D'ailleurs, comme le lui ont dit les officiers anglais qu'il a rencontrés, les Canadiens aiment les Français, se croient français, s'appellent eux-mêmes français ²⁴⁰. Toujours selon les dires des mêmes officiers, La Rochefoucauld raconte que, partout où la mort du roi de France n'est plus ignorée, « on voit son portrait, la gravure de ses adieux à sa famille, et de son supplice, avec son testament en entier ²⁴¹ (...) » Il n'y a pas de doute que la gravure du *Magasin de Québec* ²⁴² a dû être découpée et affichée dans la grande pièce de plusieurs maisons d'habitants. Quand Ross Cuthbert, dans son *Apology for Great Britain...*, veut démontrer à quel point le Bas-Canada a conservé son visage français depuis cinquante ans de régime anglais, il affirme qu'un étranger qui visiterait les campagnes verrait le portrait de Napoléon voisinant celui des saints aux murs de la « chambre de compagnie ²⁴³ ». Ce qui paraît douteux en 1808, étant donné le climat de peur et de suspicion qui régnait alors, et selon que l'a admirablement décrit Aubert de Gaspé. En 1804-1810, on ne se confiait certaines choses que « dans le tuyau de l'oreille », surtout celles qui concernaient Napoléon. Les journaux anglais, les journaux de l'émigration et les pamphlets de même source répandaient alors les pires calomnies contre l'empereur : « C'était une espèce d'animal féroce qui frappait sa femme et ses dames d'honneur, qui battait son aide-de-camp et leur arrachait les oreilles c'était un tigre altéré de sang qui monté sur son char (*sic*) parcourait les champs de bataille après la victoire, écrasait sous les pieds de ses chevaux les soldats blessés, les morts et les mourants de son armée. Les incestes les plus odieux étaient les moindres de ses crimes ²⁴⁴ (...) » Plusieurs de ces accusations paraissaient certes invraisemblables aux yeux des gens sensés, poursuit de Gaspé, mais il fallait faire semblant d'y croire « sous peine de passer pour un *french and bad subject* ! (Français et

²³⁹ *Voyage dans les États-Unis d'Amérique, fait en 1795-1796 et 1797*, t. II, p. 149.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 183-184.

²⁴¹ *Ibid.*, p. 198.

²⁴² Avril 1793, p. 178-179.

²⁴³ P. 20 : « On surveying the « Chambre de Compagnie », among many other saints he would see the portrait of Napoléon ! »

²⁴⁴ *Mémoires*, p. 201-202.

sujet déloyal ²⁴⁵ !) » Il paraît peu probable que le portrait de Napoléon ait été pendu aux murs de nos maisons de campagne, sauf exception.

Une autre source nous fournit d'ailleurs un indice sur le sentiment des Canadiens à l'égard de Napoléon et ce sont les registres d'état civil. Nous avons relevé les registres des baptêmes dans vingt-trois paroisses du Bas-Canada de l'époque. Or, avant 1815, on ne trouve que quatre de ces paroisses où les parents ont donné le prénom de Napoléon à leur fils : soit Notre-Dame de Québec, Notre-Dame de Montréal, Saint-François de Beauce et Lévis. L'échantillonnage nous paraît d'autant plus révélateur que, parmi les paroisses visitées, on compte plusieurs de celles où les incidents de 1794 et de 1796 eurent lieu et cinq qui comptaient des signataires de la lettre envoyée à Napoléon en 1805. Par contre, nous avons poursuivi le relevé des mêmes paroisses jusqu'en 1852. Le résultat n'est positif qu'après 1830 : tous les registres comprennent alors des Napoléon. La seule crainte de passer pour un mauvais sujet aurait-elle retenu les Canadiens avant 1815 ? On peut le penser. Mais le fait qu'il faille attendre 1830 pour que le prénom commence à se répandre ne laisse pas de nous rendre perplexe, d'autant plus qu'on le trouve employé surtout dans les classes populaires des villes et des campagnes. La crainte qui existait avant 1815 n'avait pourtant plus de raison d'être dans les quinze années qui suivirent.

Les historiens canadiens-anglais ou français depuis Christie et Garneau de même que les historiens américains comme Mason Wade et Howard Vernon ont tous conclu que les masses populaires n'ont absolument pas épousé la cause de la Révolution française. Ces dernières années pourtant, sur la foi d'un document dont nous avons vu qu'il n'avait à peu près pas circulé et des affirmations de quelques proclamations et mandements, Michel Brunet se permet d'affirmer que les victoires éclatantes de la France révolutionnaire ont exalté l'imagination des Canadiens au point que les classes populaires surtout ont cru et espéré que leur mère patrie viendrait les libérer de la domination anglaise ²⁴⁶. Brunet rejoint ainsi l'accusation des Anglo-Américains de l'époque, dont on sait bien qu'elle était fondée sur la peur

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 202.

²⁴⁶ « La Révolution française sur les rives du Saint-Laurent », *RHAF*, vol. X, n° 2 (sept. 1957), p. 156.

panique des uns ou les intérêts des autres. Ceci dit, on peut se demander pourquoi les masses sont demeurées indifférentes, sinon nettement antipathiques, aux principes révolutionnaires. C'est que, d'une part, les conditions économiques et sociales différaient par trop de celles de la France de 1789. Il n'y avait pas de conflits de classes chez les Canadiens eux-mêmes, entre seigneurs et habitants, et la bourgeoisie n'existait pas encore comme groupe important. La prospérité économique dont les citadins et les campagnards jouissaient depuis 1763 ne pouvait ensuite que favoriser les institutions anglaises. D'autre part, le Bas-Canada n'avait pas de chefs politiques avant 1805 ; à partir de ce moment, ces chefs sont hostiles aux principes et aux excès de la Révolution et sont devenus de grands admirateurs du parlementarisme britannique, dont ils entendent se servir pour obtenir justice contre la minorité anglaise. Aucun conflit social ou idéologique n'existait enfin entre le clergé et les classes populaires. La Révolution ne pouvait donc pas avoir de prise sur elles. La propagande menée par les autorités civiles et religieuses a fait le reste.

Quant aux administrateurs britanniques, leur devoir, leur intérêt et leur sentiment profond commandaient qu'ils combattent la Grande Nation et Napoléon, comme la mère patrie le faisait elle-même. La faible défense du Bas-Canada devant la menace constante des États-Unis et la crainte obsessionnelle d'un soulèvement des Canadiens fortifiaient leur haine contre la Révolution qu'ils combattirent sous l'inspiration de la métropole, avec les lois, la répression, la propagande par l'imprimé et les célébrations religieuses. Les intellectuels, favorables avant 1793, deviennent contre-révolutionnaires à ce moment en raison de leur foi monarchique, des « horreurs » de la Révolution et de leur loyalisme envers la Grande-Bretagne. Le clergé canadien enfin, essentiellement d'ancien régime et royaliste, grossi du contingent des prêtres émigrés, ne pouvait que rejeter de toutes ses forces la Révolution régicide, persécutrice et athée. Il a accordé d'autre part son aide efficace au pouvoir civil par ses mandements, ses prônes et ses sermons, non seulement par conviction mais encore par loyalisme et gratitude envers un régime qui permettait à la religion et au clergé catholique d'exister, puisque la valeur suprême pour le clergé était la religion.

Le Bas-Canada et la province de Québec ont gardé pendant deux siècles l'image de la Révolution que les élites lui avaient présentée

jusqu'à Waterloo, image répandue dans toutes les classes sociales par l'enseignement des laïcs aussi bien que des religieux depuis 1815 jusqu'à nos jours. La Révolution est même devenue dans le mental collectif canadien la cause première de tous les maux de l'Occident. Pour le professeur d'histoire du séminaire de Québec en 1828, par exemple, c'est la révolution parricide, sanguinaire, conquérante, qui a enfanté « le monstre le plus exécrable que la terre ait jamais porté », Robespierre²⁴⁷. Messire Joseph-Sabin Raymond, professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, enseignait que Dieu avait suscité la Révolution pour punir le XVIII^e siècle, siècle de corruption, de débauche et de délire, et que ce fut alors l'enfer sur la terre²⁴⁸. Encore de nos jours, — les exemples abondent —, on saisit toutes les occasions d'en montrer l'image. Un évêque faisant une conférence sur la crise de l'éducation observe que l'enseignement séculier et neutre sorti de la Révolution française ne peut que devenir anticlérical, sectaire et déraciné s'il se coupe de la tradition chrétienne²⁴⁹. Un journaliste s'en prend pour sa part aux ennemis de la censure du cinéma en rappelant que l'immoralité du siècle des Lumières a préparé « le bain de boue et de sang dans lequel a sombré la France monarchique et catholique²⁵⁰ ».

En somme, comme l'a démontré Jacques Godechot, tous les pays occidentaux ont été touchés par la Révolution, qu'ils aient été pour ou contre. Le Bas-Canada en a subi des influences certaines, quoique globalement négatives, et il en a été profondément remué. Parmi les résultats les plus nets de l'impact révolutionnaire, il faut rappeler la Constitution de 1791, que Londres a accordée à sa colonie en grande partie sous la crainte de voir les Canadiens se réveiller sous l'inspiration de la Révolution triomphante. La Révolution régicide a ensuite rallié à la Constitution et au parlementarisme britannique ceux qui s'y étaient montrés les plus opposés avant 1791, c'est-à-dire les membres du clergé, qui ne manquèrent aucune occasion de louer la

²⁴⁷ ASQ, M. 56, Cours d'histoire d'Angleterre, notes manuscrites d'Édouard-Gabriel Plante, 1828.

²⁴⁸ *L'Histoire moderne*, discours pour les examens publics de 1841, dans J. HUSTON, *le Répertoire national...*, t. II, p. 235-247.

²⁴⁹ Mgr A. MARTIN, « La crise de l'éducation en Occident », *Collège et Famille*, vol. XVIII, n^o 4 (oct. 1961), p. 171.

²⁵⁰ Mgr P.-E. Gosselin, « À bas la censure », *l'Action catholique*, Québec, 15 mars 1962, p. 4.

constitution à partir de 1793 et jusqu'à la fin de la guerre. Leur accord, ne fût-il que de raison, était néanmoins très important à l'époque. Dans un autre domaine, l'apport du clergé émigré a sans conteste été un phénomène capital, non seulement pour le culte catholique mais encore pour l'enseignement, l'éducation, la culture et la survivance linguistique française au Canada. L'idéologie contre-révolutionnaire en a largement profité. Il est enfin un autre aspect de la psychologie collective canadienne que la Révolution a mis en place, c'est celui du mythe de la « conquête providentielle », comme l'a dénoncé jadis Lionel Groulx²⁵¹. On se souvient que, au moment du traité de 1763, les Canadiens ne pouvaient comprendre ce qui leur arrivait. Les uns semblaient en attribuer la cause aux soldats français alors que d'autres en imputaient le tort à la bande à Bigot. Quant au peuple, il en concluait que c'était la faute à la Pompadour. Le clergé, pour sa part, selon des manières de penser naturelles aux croyants en période de troubles, invoquait la punition du ciel pour les fautes du peuple. Pendant trente ans, nul ne remit en question les causes de la conquête, jusqu'au jour où la Révolution apporta soudain l'explication lumineuse que le Ciel avait celée dans ses desseins impénétrables.

On trouve une première allusion au bonheur qu'ont les Canadiens d'être séparés de leur ancienne mère patrie dès l'automne 1789, dans « l'exhortation » du juge William Smith aux grands jurés de Québec. Le Canada a été conquis, dit-il, mais il a sa liberté par la bienveillance de Dieu. « Et s'il se trouve un ancien Canadien, qui se plaigne de sa séparation du tronc originaire, qu'il élève les mains, et rend grâce au Ciel puisque la providence divine à tire (*sic*) le rideau²⁵². » L'année suivante et dans les mêmes circonstances, le juge parle de l'état de terreur qui existe sur l'ancien continent et particulièrement dans « cette partie à laquelle cette Colonie doit son origine²⁵³ ». À l'automne de 1791, le juge Smith déclare que la reconnaissance doit porter le Canadien à « admirer et adorer cette mystérieuse providence, qui en séparant le Canada de ce Royaume (la France), lui a évité les maux auxquels nous voyons maintenant que la France était alors

²⁵¹ « La Providence et la conquête anglaise de la Nouvelle-France », *Notre maître le passé*, 3^e série, p. 125-164.

²⁵² *La Gazette de Québec*, 12 nov. 1789.

²⁵³ *Ibid.*, 4 nov. 1790.

destinée ²⁵⁴ » ; le juge termine en disant que la conquête a apporté félicité et sécurité aux « Français Canadiens ». En 1792, par contre, on ne trouve aucun propos de ce genre dans « l'exhortation » du juge ²⁵⁵. Cette théorie providentielle de la conquête anglaise affirmée par le très loyaliste William Smith, ancien juge en chef de la province de New York, ne semble cependant avoir eu aucun écho avant la fin de 1792.

C'est le Conseil législatif qui embouche la trompette le 20 décembre de cette année-là, et non messire Plessis en 1794, comme l'a écrit Lionel Groulx ²⁵⁶. Lors de l'ouverture du parlement en assemblée générale, le Conseil présenta une adresse de remerciements au discours du gouverneur, dans laquelle l'allusion à la grâce providentielle de la séparation était explicite :

Toute louange est due à la Divine Providence qui, après avoir rompu les liens qui unissaient le Canada au pouvoir qui l'avait établi, le sauve actuellement des Tragédies jouées sur un Théâtre d'Anarchie, qui outragent l'humanité, et que l'on pourrait même reprocher à des Barbares. En conséquence, nous déclarons sincèrement notre vive reconnaissance envers le ciel qui, après nous avoir séparé de cette union, nous a laissé au soin et à la protection d'un Monarque qui, ayant employé le succès de ses Armes à étendre sa bienfaisance, a un droit incontestable à notre affection et fidélité ²⁵⁷ (...)

Les rédacteurs de l'adresse étaient au nombre de six, dont trois nobles canadiens : de Léry, de Saint-Ours et Baby. Et William Smith avait été nommé président du Conseil législatif cinq jours auparavant, tout en demeurant juge en chef. Il en reprit le thème une dernière fois en novembre 1793 devant les jurés ²⁵⁸, avant que J.-O. Plessis ne le fasse dans son oraison funèbre de M^{gr} Briand. Plessis ne le dit d'ailleurs que d'une façon détournée, en affirmant que M^{gr} Briand « aperçut (ce que personne ne soupçonnait) que la religion elle-même pouvait gagner à ce changement de domination ²⁵⁹ ». Dans le mandement qu'il

²⁵⁴ *Ibid.*, 1^{er} déc. 1791.

²⁵⁵ *Ibid.*, 8 nov. 1792.

²⁵⁶ GROULX, *op. cit.*, p. 136-137.

²⁵⁷ *Journaux du Conseil législatif*, t. I, p. 49.

²⁵⁸ *La Gazette de Québec*, 7 nov. 1793 ; né en 1728, le juge Smith mourut le 6 décembre 1793.

²⁵⁹ *Oraison funèbre de M^{gr} J.-O. Briand, archevêque de Québec*, p. 13, prononcée le 27 juin 1794.

émit sous la signature de M^{sr} Denaut pour la célébration de la victoire d'Aboukir, Plessis demanda aux curés « de faire sentir vivement à leurs paroissiens les obligations qu'ils ont au Ciel de les avoir mis sous l'empire et la protection de Sa Majesté Britannique ²⁶⁰ (...) ». Lors des fêtes du 10 janvier 1799, l'évêque coadjuteur n'eut de cesse de montrer les bienfaits du Régime anglais au Canada, qui n'a eu que des ménagements pour la propriété, qui n'a levé ni tailles ni impôts multipliés, qui n'a pas imposé de service militaire pour les endroits éloignés ²⁶¹. Au moment du combat le plus critique entre Craig et le parti canadien, M^{sr} Plessis insiste auprès de ses curés pour qu'ils lisent la proclamation du gouverneur et qu'ils en profitent pour faire entendre prudemment au peuple de ne pas écouter certains caractères ambitieux « au mépris d'un gouvernement sous lequel la divine Providence n'a fait passer cette colonie que par l'effet d'une prédilection dont nous ne saurions assez bénir le ciel ²⁶² ». Les curés l'avaient certes prêché bien avant, comme le sermon du curé Doucet nous en offre un exemple au début de l'été de 1809 ²⁶³. Les laïcs eux-mêmes surent en rappeler les bienfaits en certaines circonstances, tel que Louis Plamondon le fit au même moment à la « Société littéraire de Québec ²⁶⁴ », ou tel que le chantait un membre du « Club loyal » dès la fin de 1796 :

Canadien, chéris dans ton cœur
L'union qui fait ton bonheur,
Bénis la providence,
Qui, voulant, par le doux bien,
Fixer à jamais ton destin,
T'a soustrait à la France :
Sans le fortuné changement,
Ce jour te verrait-il chantant ²⁶⁵ ?

²⁶⁰ *Discours à l'occasion de la victoire...*, p. 6, déc. 1798.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 20-21.

²⁶² H. TÊTU et C.-O. GAGNON, *Mandements...*, t. III, p. 44, 21 mars 1810, lettre aux curés.

²⁶³ *La Gazette de Québec*, 15 juin 1809, extrait du sermon du curé André Doucet, de Québec, sur la paix qui règne au Canada depuis 50 ans.

²⁶⁴ *Séance de la société littéraire de Québec, tenue samedi, le 3^e juin 1809*, p. 13.

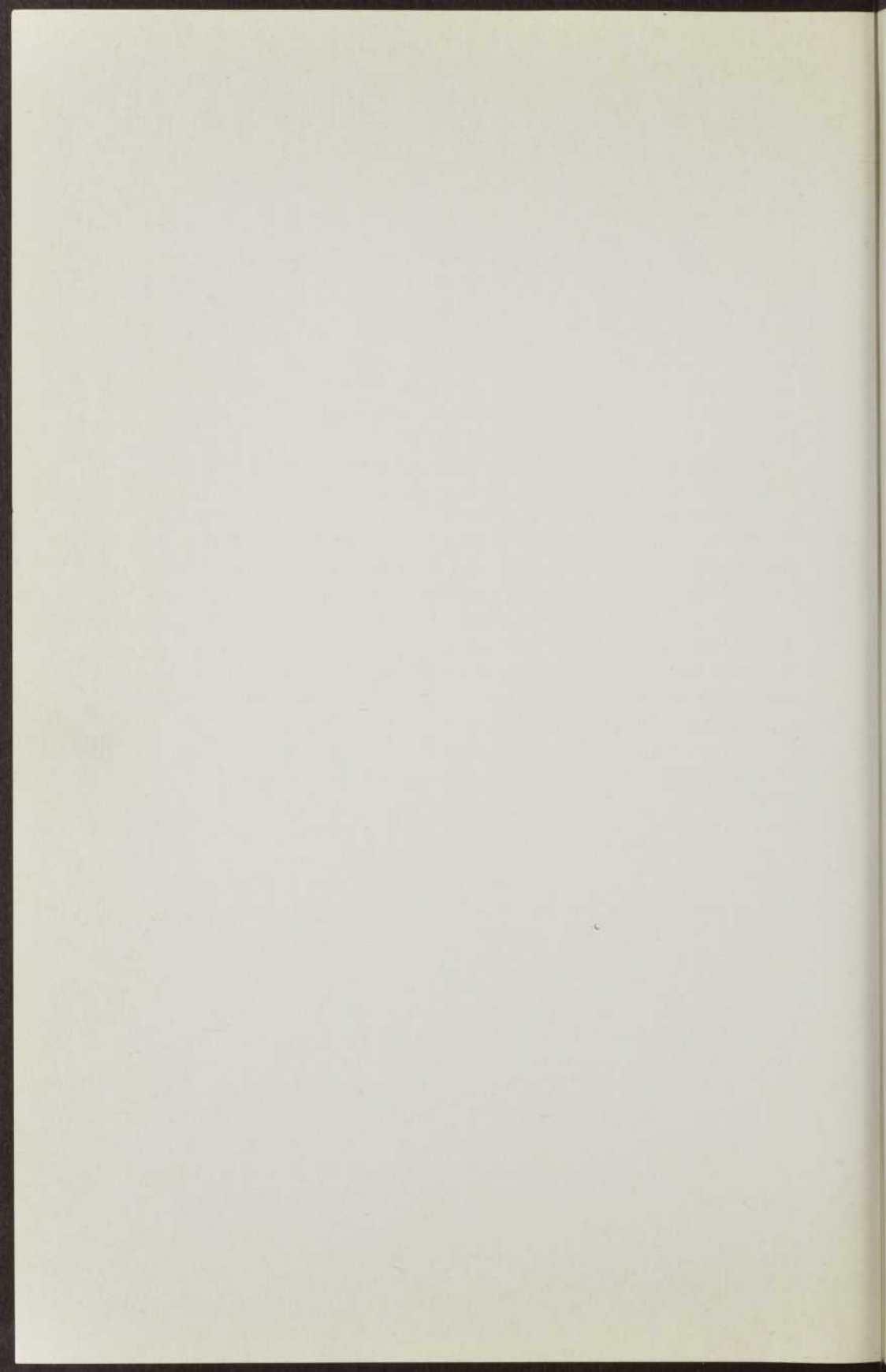
²⁶⁵ *La Gazette de Québec*, 5 janv. 1797, chanté le 31 déc. 1796 par un Canadien pour célébrer l'anniversaire de la bataille de Québec en 1775, air : *Un chanoine de l'auxerrois*.

Denis-Benjamin Viger, dans ses *Considérations*²⁶⁶, alla même jusqu'à postuler que les Canadiens n'ont pu s'empêcher de voir la conquête, dès les débuts du Régime anglais, comme un bienfait du ciel dont la Révolution n'a fait que développer le sentiment.

Ainsi donc l'énigme de la conquête anglaise trouvait son dénouement dans la Révolution française. La volonté divine à laquelle on s'était soumis sans comprendre devenait parfaitement claire : dans les desseins insondables de la Providence, la séparation avait été voulue pour épargner à la Nouvelle-France les horreurs dévolues à l'Ancienne. L'obscurité de l'événement se transformait soudain en lumière éclatante. Heureux ceux qui avaient vécu pour en recevoir les rayons apaisants et peu importe que ce fût un Canadien catholique ou un Anglais protestant, un clerc ou un laïc qui ait percé d'abord le mystère ! La conquête providentielle allait connaître un sort aussi magnifique que la Révolution satanique, l'une portant l'autre. Un ultime témoignage nous en était fourni en 1963 à l'Assemblée législative de Québec, lorsqu'un député, s'adressant à la jeunesse qui est « en train d'aller à la révolte », lui demandait de ne pas oublier que, « grâce à cet esprit de l'Empire anglais qui conquérait des colonies et savait les abandonner en temps et lieu, grâce à cet esprit nous avons évité la révolution française et ses agonies. Nous n'avons pas guillotiné de prêtres et nous avons vécu en paix sous la protection de la Couronne anglaise²⁶⁷ ».

²⁶⁶ P. 40, 1809.

²⁶⁷ « La jeunesse est en train d'aller à la révolution », *l'Action*, 24 avril 1963 ; le titre est du journaliste qui rapporte les paroles du député.



CONCLUSION

LES PHÉNOMÈNES de représentation collective sont donc en étroite symbiose avec l'ensemble des faits sociaux. Ils suivent en général le développement de la société, quoique à certains moments la conjoncture leur donne une place éminente. Les questions d'opinion sont d'autre part plus immédiatement tributaires de l'information, dont les véhicules de la pensée et les relations personnelles constituent les assises fondamentales. Le demi-siècle d'histoire du Canada que nous avons étudié nous en a fourni un exemple.

Désormais limité à la vallée du Saint-Laurent, le peuple canadien s'est multiplié par cinq, continuant de s'organiser pour l'essentiel dans le cadre des institutions implantées sous le régime français. La paroisse et la seigneurie demeurent les pôles de fixation où le curé, le seigneur et le capitaine de milice sont les personnages importants. Si l'agriculture occupe la plus grande partie des hommes, le commerce des fourrures cède le pas au tournant du siècle au commerce du bois grâce à la situation européenne. L'économie appartient cependant aux Anglo-Américains, qui ont apporté leurs capitaux, leur sens des affaires et toute l'assurance et l'aplomb que confèrent la position du vainqueur par rapport au vaincu et la conscience d'être les maîtres dans un régime colonial.

Le Britannique possède encore un autre sujet de satisfaction au XVIII^e siècle : il a la certitude d'être l'homme le plus avancé au point de vue politique, appartenant au pays qui a inventé le régime parlementaire depuis longtemps et qui vit sous l'empire d'une monarchie tempérée par la constitution. Aussi n'est-il pas surprenant que les Anglo-Américains venus s'installer au Canada après 1760 aient réclamé l'implantation d'institutions représentatives selon le mode anglais. On sait qu'ils n'ont réussi qu'en 1791, entraînant avec eux une mince fraction des Canadiens, la majorité de ces derniers demeurant indiffé-

rente et le clergé étant réfractaire. Le régime une fois installé, les Canadiens se sont mis en frais de participer à la vie politique, la plupart par les élections quadriennales, tandis que les élus se sont préoccupés de se rendre maîtres des règles du système. Un nouveau groupe s'est ainsi peu à peu constitué, en l'espace de quinze ans, a pris figure de chefs des Canadiens, groupe formé de médecins, de notaires, d'avocats et d'arpenteurs. Cette classe s'est immédiatement opposée à la bourgeoisie marchande anglaise et à l'oligarchie des administrateurs du Bas-Canada, leur faisant échec par sa majorité à la chambre d'Assemblée. Sous la poussée du parlementarisme et de l'apparition de ces leaders, le Canadien a pris une conscience plus aiguë de son entité. Si, dès 1715, il qualifiait la Nouvelle-France de « patrie », en 1800, pour identifier sa collectivité il parle de « nation ».

Dans le domaine intellectuel, la province de Québec a marqué des reculs et des progrès. L'enseignement primaire a presque disparu, laissant les populations illettrées. L'enseignement secondaire classique s'est par contre rétabli et quatre collèges ont ouvert leurs portes en moins de cinquante ans. D'autre part, l'apparition de l'imprimerie et des journaux, la constitution des bibliothèques publiques et privées, le développement du théâtre de société et l'essor considérable des arts plastiques ont donné une nette impulsion à la vie de l'esprit.

Cette vie intellectuelle s'alimentait d'ailleurs aux sources françaises au moyen de l'imprimé et des relations personnelles. Le commerce des personnes et des idées n'a pas besoin de s'appuyer sur les échanges d'ambassadeurs et les traités de commerce pour se développer à cette époque. Sauf entre la prise de Québec et le traité de Paris, rien n'a pu interrompre les relations entre les deux pays. La rentrée en métropole de quelques milliers d'administrateurs et d'officiers français ainsi que de quelques centaines de Canadiens a raffermi les liens personnels des deux communautés, liens entretenus par la correspondance et par les voyageurs canadiens qui pouvaient aller et venir à leur guise et qui ne s'en privèrent pas, nobles, bourgeois ou artistes. Les Français ne purent par contre venir en Amérique britannique que par exception, mais jouèrent un rôle et tinrent une place inversement proportionnels à leur nombre.

La révolution américaine, loin de nous couper de la France, comme Laurence Bisson l'affirma jadis, nous a envoyé, outre Mesplet et Jautard, deux peintres de bonne qualité, Louis-Chrétien de Heer et Louis Dulongpré. Quand la Révolution eut déclaré la guerre à la Grande-Bretagne, la correspondance devint difficile et les Canadiens ne purent aller en France. Le mouvement alors s'inversa et c'est la Révolution qui poussa des émigrés sur nos rivages. Ne retenons que le groupe des prêtres qui ont non seulement charmé les salons de Québec et de Montréal, mais ont fait sentir leur présence pendant des décennies à la ville comme à la campagne, dans les séminaires, les communautés religieuses, les paroisses et les missions, en contact direct avec les gens de toutes les catégories sociales.

Quant au commerce du livre, il n'a jamais cessé. À défaut d'études sur le sujet, nous avons essayé de montrer par les annonces et les auteurs cités dans les journaux, par les livres de la bibliothèque du séminaire de Québec et par quelques catalogues de bibliothèques publiques, que le livre français était fort bien représenté au Canada et que les auteurs du XVIII^e siècle se trouvaient en bonne place.

Il faut enfin souligner que ces relations, si maigres qu'elles nous paraissent, se sont exercées dans une société restreinte, comprenant en tout trois cent mille hommes en 1810, dont moins de dix mille savaient lire et écrire. Ce qui signifie que, ces derniers étant si peu nombreux, les intellectuels l'étaient encore moins et que le commerce des personnes, des livres et des idées était relativement aussi important alors qu'il peut l'être aujourd'hui.

C'est dans ces conditions de croissance interne et de contact avec la France que l'opinion ou l'attitude des Français d'Amérique envers l'ancienne mère patrie s'est développée. Si l'on ne saurait parler sans abus et anachronisme flagrants de « sentiment national » pour eux en 1760, il reste toutefois qu'ils sont arrivés à un premier niveau de conscience collective dès le XVIII^e siècle. Le seul nom de Canadiens qu'ils emploient pour se désigner en est la meilleure preuve. Aucune velléité de sécession n'est d'autre part apparue en Nouvelle-France. À la conquête, une minorité a préféré rentrer en France tandis que la masse s'est résignée dans l'accablement à l'inévitable sort que lui réservait le traité de Paris. Les gens instruits suivirent par la suite ce

qui se passait en France par le truchement de la presse périodique, par le livre de même que par les nouvelles qu'apportaient les lettres ou les voyageurs. Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution dont l'importance fut aussitôt perçue sur les rives du Saint-Laurent comme ailleurs en Occident. L'opinion publique prit entièrement fait et cause pour les idées de liberté, d'égalité et de fraternité, pour la régénération non seulement de la France mais de l'humanité. Pendant quatre ans, il ne se trouva qu'une voix discordante dans la presse, encore qu'elle n'eût aucun écho, celle du juge loyaliste William Smith dans ses admonitions annuelles aux grands jurés de Québec. *La Gazette de Montréal* et l'équipe de Mesplet voulurent même appliquer les principes de 1789 dans la province. Seuls le clergé et la noblesse ont été contre la Révolution mais sans jamais le déclarer publiquement avant 1793. Les événements qui se déroulaient en France ont eu un impact immédiat sur les problèmes internes du Canada puisque dans la lutte pour obtenir une chambre d'Assemblée et dans le court épisode de la campagne pour abolir le régime seigneurial, les participants ont invoqué directement l'exemple de la France qui abolissait celui-ci et adoptait celle-là. Londres accorda d'ailleurs la loi de 1791 pour écarter l'influence de la Révolution sur les nouveaux sujets. En même temps, la conscience nationale des Canadiens a reçu un stimulant énergique de la Révolution. Dès le 23 juin 1791, un correspondant anonyme de *la Gazette de Québec* parle de « ma nation », de « notre nation », alors que celui qui lui répond la semaine suivante salue la « Nation Canadienne ». Et la nouvelle génération, celle qui va fournir les leaders de la majorité, les membres du « parti français », les rédacteurs du *Canadien* n'auront à la bouche ou sous la plume que ce mot de nation canadienne. Même les clercs l'adopteront inconsciemment, comme M^{gr} Hubert en 1793, qui demande aux curés de faire taire leur « préjugé national ¹ » pour accueillir les prêtres émigrés ou comme monsieur Lartigue, curé de Montréal, qui fait appel à la « brave nation canadienne ² » pour défendre le pays contre les Américains en 1812. Il y a jusqu'aux habitants de Saint-Constant qui parlent de l'« État de Québec » dans leur lettre à Napoléon en 1805.

¹ Voir *supra*, p. 189-190.

² « Documents inédits : deux sermons de M. J.-J. Lartigue, p. s. s., lors de la guerre de 1812 », *RHAF*, vol. XXII, n^o 2 (sept. 1968), p. 301-308.

Le Bas-Canada eut beau tourner le dos à la Révolution en 1793, il en était marqué. Le drame fut d'autant plus déchirant qu'il fallut brûler en un jour ce que l'on avait adoré et pendant vingt-deux ans prendre part au combat verbal contre la Révolution et l'Empire. Que le sentiment monarchique soit resté le symbole par excellence des liens d'affection avec la France, cela paraît incontestable. À partir du moment où la Révolution devenait régicide, où elle se livrait aux massacres des prêtres, où elle semblait vouée à l'anarchie, les Canadiens ne pouvaient plus l'accepter. La guerre sainte étant en même temps déclarée, toute expression favorable devenait impossible. La conviction contre-révolutionnaire devait donc l'emporter. Il y eut bien quelque hésitation au début de cette seconde phase, comme ont pu le laisser croire les incidents de la loi de milice ou de la loi de voirie, mais les mesures de répression énergiques prises par l'autorité civile eurent vite fait de rétablir l'ordre. Les lois d'exception, la propagande menée par les pouvoirs civil et religieux contre la sédition par les proclamations des gouverneurs, les mandements des évêques, les sermons des curés ont maintenu sans désespérer le pays en haleine. La vigilance contre les complots, l'embrigadement moral dans les « associations loyales », les souscriptions pour la Grande-Bretagne, tout fut mis en œuvre pour tenir la population du Bas-Canada.

Cette propagande fut d'ailleurs un chef-d'œuvre d'action psychologique, qui n'eut rien à envier à celle que connurent la France révolutionnaire et impériale et la Grande-Bretagne. La presse joua le rôle principal, dont on savait déjà l'importance et la puissance qu'elle permettait en apportant chaque semaine son contingent de nouvelles contre l'Ennemie, parfois mensongères, souvent tendancieuses sinon déformées, transmettant les mises en garde, les menaces contre la sédition ou les exhortations à la vigilance. Pour mieux atteindre les intellectuels et à travers eux les classes populaires, les éditeurs, souvent encouragés par le gouverneur, imprimèrent et diffusèrent les livres, les brochures, les pamphlets contre-révolutionnaires écrits par des Anglais ou des Français, des laïcs ou des ecclésiastiques, comme Arthur Young et l'évêque de Landaff, M^{gr} de La Marche ou le valet de chambre Cléry. Quelques Canadiens comme Ross Cuthbert, Louis Plamondon et Denis-Benjamin Viger s'associèrent à ce concert d'impressions contre le monstre révolutionnaire ou napoléonien. La propagande prit encore bien soin de dissocier la France de ses chefs au

cours de ces années, fustigeant ceux qui exercent momentanément le pouvoir, — que ce soit la « bande de démocrates » de la Convention ou l'usurpateur —, et plaignant le peuple français de vivre sous un tel despotisme. Le vocabulaire est encore là révélateur : si l'on rappelle la mort de Louis XVI, il s'agit du « forfait le plus atroce et le plus déshonorant » commis par les « révolutionnaires parricides » ; si l'on fait allusion aux massacres de la Terreur, on parle des « horreurs » ; les crimes contre les prêtres et la religion sont commis « au pied des autels » ; il n'est question que de l' « influence pestiférée », de l' « affreuse anarchie » dont il faut se garder d'autant plus que l' « ennemi parle notre langue », que sa séduction peut « agir sur les ignorants ». Force est donc de combattre la « diffusion du poison ». Quant au Corse, c'est un « misérable », un monstre sanguinaire, un « vautour redoutable », voire même l'Antéchrist.

Selon Richard Cobb, « tout régime révolutionnaire, comme tout régime de guerre ou de contre-révolution, donne une prime à la délation³ ». Il en fut ainsi au Bas-Canada où l'on vit sévir la chasse aux complots et la dénonciation, les deux menées surtout par les loyalistes. La surenchère est aussi un phénomène naturel à l'une comme à l'autre. Il n'est point surprenant que les Canadiens y aient succombé en certaines occasions, comme par exemple M^{gr} Plessis et le curé Lartigue qui vont jusqu'à appeler la Grande-Bretagne la « mère-patrie ». La propagande des périodes de troubles donne enfin naissance à des mythes et ce fut au Canada la création du mythe de la Conquête providentielle lancé par le juge Smith, repris par les clercs et les laïcs canadiens, répandu pendant deux siècles par l'enseignement primaire et secondaire.

Que les Canadiens aient été contre la Révolution après 1793, cela ne fait point de doute. Leur attitude envers Napoléon est plus ambiguë. Ceux qui en parlaient publiquement n'avaient certes pas assez de gros mots pour le qualifier et c'était obligé. Mais il est certain que son génie militaire fut admiré par bien des gens instruits, même par les nobles. Quant au sentiment des masses populaires, on est condamné à l'ignorer, aussi bien pour la période 1789-1793 que pour la période napoléonienne, faute de témoignages suffisants.

³ « Quelques aspects de la mentalité révolutionnaire (avril 1793 — thermidor An II) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. VI, avril-juin 1959, p. 96.

Or, cette époque de 1793 à 1815 ne marqua pas la fin des relations franco-canadiennes ni n'aliéna les sentiments et les liens d'affection pour la France. Dès le départ de Napoléon pour Sainte-Hélène, les Canadiens reprennent le bateau et, cette fois, les Français peuvent s'établir au Canada sans entrave. On retrouve les Canadiens à Paris, prêtres, commerçants, étudiants, hommes de professions libérales, exilés politiques, nobles, et par dizaines pour chaque catégorie avant 1855. La France nous envoie pour sa part des prêtres, des communautés religieuses, des journalistes, des commerçants et artisans, des soldats de l'Empire, des instituteurs, des voyageurs comme Tocqueville. Le commerce du livre, même s'il est toujours grevé de lourdes taxes à l'entrée, va se décupler. Le développement considérable de la presse périodique et les luttes politiques donnent un essor extraordinaire à l'expression de l'opinion canadienne sur la France. Le Bas-Canada se retrouve avec une gauche et une droite qui, toutes deux, sont à l'écoute du mouvement des idées en France et y puisent leurs arguments. La génération qui arrive à l'âge d'homme en 1820-1830 s'exalte pour Lamennais, non seulement celui de *l'Indifférence*, mais encore et davantage celui de *l'Avenir* ; elle exulte lors des journées de Juillet et veut faire sa révolution contre l'Anglais, ce qui la mènera à la rébellion de 1837. Le parti de l'ordre puise dans les livres de Bonald et de Maistre pour s'opposer aux principes de liberté. Les classes populaires comme les intellectuels cette fois donnent à fond dans la légende napoléonienne, devenue légende dorée. Les Canadiens font baptiser leurs fils sous le prénom de Napoléon dans toutes les paroisses ; les journaux exaltent le héros, et le vainqueur d'Austerlitz passe dans la chanson populaire. « La Société française en Canada » fondée en 1835 célèbre même pendant plusieurs années la Saint-Napoléon, avec messe, banquet, discours et feu d'artifice. Sans qu'il y ait de relations diplomatiques ou consulaires autorisées avant 1859, le parlement canadien envoie en mission à Paris Barthélemy Faribault pour qu'il obtienne des ministères des livres pour reconstituer la bibliothèque incendiée de Montréal. Adolphe de Puibusque vient, pour sa part, avec l'aveu du ministre Salvandy en mission culturelle. Il n'est point surprenant que Napoléon III ait envoyé le commandant Belvèze en visite officielle en juillet 1855. Le Canada français flamba littéralement lors de ces retrouvailles après cent ans de séparation avec le

gouvernement de la France. Ainsi donc, l'époque 1793-1815 n'aura été qu'une mise en veilleuse du véritable sentiment des Canadiens.

Le lien d'origine entre nos pays donne aux problèmes d'opinion qui les concernent une dimension spéciale. Car ce ne sont pas deux pays étrangers qui se font une image variable au gré des inventions des écrivains et des conjonctures politiques ; dans le cas du Canada surtout, il s'agit de la représentation que les Canadiens se font de la mère patrie dont ils ont été séparés sans l'avoir voulu. Leur attitude envers la France est beaucoup plus qu'un phénomène d'opinion : c'est l'un des axes principaux de leur psychologie collective.

BIBLIOGRAPHIE

I — SOURCES

A — Manuscrites

Les archives publiques et privées nous ont servi aussi bien pour l'étude des relations franco-canadiennes que pour celle de l'opinion. Même si les relations politiques ont été rares entre nos deux pays, les archives publiques du Canada et surtout celles des ministères des Affaires étrangères, de la Guerre ainsi que les Archives nationales de France nous ont permis de faire le point de ce côté. Les archives privées nous éclairent davantage sur les relations personnelles. Nous ne citons que les séries utilisées.

1 — ARCHIVES CANADIENNES

a — PUBLIQUES

ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA

Nous avons consulté quelques séries de documents à Ottawa soit à partir des index qui existent pour chaque catégorie, soit à partir des *Rapports sur les archives publiques*, soit sur les indications des historiens.

Collection Baby : correspondance, vol. II, 6151, 6468 ; MG 24, 213, vol. 21 ; l'original de cette collection est aux archives de l'Université de Montréal et une partie importante a été copiée pour les archives d'Ottawa.

Colonies, C^{11E} : 11, copie de la série française.

Manuscript Group : 13, 23 ; il s'agit de documents non produits par le gouvernement.

Secretary of State Papers, Internal Correspondance, Lower Canada, July-December 1794, S, 43.

Série Q : 42, 66, 66-5, 69-1, 69-2, 71-1, 78, 91, 93, 286-1, 286-2, 290 (5-23) ; c'est la correspondance des administrateurs de la province de Québec et du Bas-Canada avec le gouvernement de Londres.

ARCHIVES DU QUÉBEC

La plus grande partie des archives de la période 1760-1867 se trouvant à Ottawa, les archives du Québec ne nous ont procuré que quelques documents de la section des fonds privés : les papiers de la famille Chaussegros de Léry et un cahier du *Journal* de Louis Labadie.

INVENTAIRE DES ŒUVRES D'ART

Journal de François Baillairgé pour les années 1784-1800, 185 p., dessins à la plume.

b — PRIVÉES

ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

Évêques de Québec : vol. III ; brouillons de lettres envoyées par les évêques.

Registre des lettres : vol. I, II, III, VI, VII ; lettres envoyées par les évêques ou les vicaires généraux, copiées dans des registres.

Terre-Neuve : I ; lettres reçues.

Vicaires généraux : vol. VI ; lettres reçues.

ARCHIVES PAROISSIALES

Ces archives contiennent en général les livres de comptes des fabriques, les registres d'état civil et les livres de prône. Ces derniers n'existent malheureusement pas avant le milieu du XIX^e siècle, sauf dans le cas de Notre-Dame de Québec. Nous avons dépouillé les registres d'état civil des 24 paroisses visitées pour retrouver les prénoms de Napoléon. La paroisse de l'Île-Dupas possède un « Livre de généalogie » qui nous indique l'existence d'un faux Louis XVII, cahier manuscrit commencé par le curé Vincent Plinguet vers 1861 et continué par ses successeurs. Les archives de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, riches de tous les papiers des sulpiciens depuis trois siècles, sont extrêmement difficiles d'accès. Aussi nous sommes-nous contenté de faire une évaluation sommaire des dossiers qu'elles contiennent pour notre sujet ; nous n'avons retenu qu'un document, la copie d'une lettre de l'abbé Linsolas de Lyon.

Ancienne-Lorette	Nicolet
Charlesbourg	Québec (Notre-Dame)
Châteauguay	Rivière-Ouelle
Château-Richer	Saint-Constant (Laprairie)
Gentilly	Saint-François (Beauce)
Île-Dupas	Saint-Hyacinthe
Lacadie	Saint-Joseph de Lévis
Laprairie	Sainte-Marie (Beauce)
Louiseville	Saint-Mathias (Chambly)
Mascouche	Saint-Pierre (île d'Orléans)
Montréal (Notre-Dame)	Saint-Thomas (Montmagny)
Neuveville	Trois-Rivières

ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE NICOLET

Polygraphie : II, IV ; documents non produits par le séminaire.

Succession Bois : XVII ; collection de manuscrits et de papiers recueillis par l'abbé Bois et donnés au séminaire.

ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Documents Faribault : 202, 237, 238 ; collection de documents recueillis par G.-B. Faribault en France et au Canada.

Évêques de Québec : 155b, 203 ; lettres des évêques aux prêtres du séminaire et aux curés de paroisses.

Fonds Verreau : VII, IX, XVII, XX ; « Album de Gaspé » ; « Papiers Delisle » : boîte 8, liasses III et VI ; « Ma Saberdache » : P, IV, collection de manuscrits et de papiers recueillis par Jacques Viger et donnés au séminaire par l'abbé H.-A. Verreau.

Lettres : S, T, Y, lettres des administrateurs civils et religieux de la province de Québec et du Bas-Canada.

M : 56, 74, 175 ; notes de cours manuscrites.

Ms : 425 ; manuscrits divers.

Polygraphie : IX, XVIII ; documents divers de personnes étrangères au séminaire.

ARCHIVES DES URSULINES DE QUÉBEC

Annales, t. I, 1638-1822.

Desjardins : I ; correspondance des deux frères Desjardins, prêtres émigrés, avec les ursulines.

2 — ARCHIVES FRANÇAISES

a — PUBLIQUES

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Correspondance politique. Angleterre : 76, 99, 102, 576, 577, 586, 587, 597.

Correspondance politique. États-Unis : 37, 49, 68.

Correspondance politique. États-Unis. 1793-1814 : supplément 2.

Mémoires et documents. Angleterre : 2, 47, 57, 103.

Mémoires et documents. Angleterre ; colonies anglaises, fonds divers, 1713-1805 : 47, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 105.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (château de Vincennes) : 1324, 1682 : lettres de citoyens français adressées au ministre de la Guerre et au Comité de Salut public.

ARCHIVES NATIONALES

Colonies, C¹¹E, 11, Correspondance générale. Amérique du Nord. Canada et États-Unis, 1651-1818, « papiers retrouvés ».

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (département des manuscrits)

Fonds français, nouvelles acquisitions : 9309.

b — PRIVÉES

ARCHIVES DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES (Paris)

Amérique-Canada, etc., vol. 344, 1687-1849.

ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE (Paris)

Assemblée des Consultants, t. III, 28 août 1759-9 juillet 1862, 825 p.

Sulpiciens du Canada. Dossiers individuels : Baile, Barbarin, Quiblier (1831-1846).

B — Imprimées

I — PRESSE PÉRIODIQUE

The Quebec Gazette — La Gazette de Québec

Québec, 21 juin 1764-30 octobre 1874 ; hebdomadaire bilingue ; propriétaires-imprimeurs : William Brown et Thomas Gil-

more jusqu'à 1772, Brown et T. Gilmore fils jusqu'à janvier 1774, Brown jusqu'à 1789, Samuel Neilson jusqu'à 1793, John Neilson jusqu'à 1822 ; la colonne française est la traduction de la colonne anglaise ; BSQ ; entièrement étudiée pour la période 1764-1815.

La Gazette du Commerce et littéraire pour la ville et le district de Montréal

Montréal, 3 juin 1778-2 juin 1779 ; hebdomadaire français ; propriétaires-imprimeurs : Fleury Mesplet et Charles Berger ; à partir de septembre 1778 devient *la Gazette littéraire* ; BSQ ; entièrement étudiée.

The Montreal Gazette - La Gazette de Montréal

Montréal, 25 août 1785 à nos jours ; hebdomadaire bilingue ; propriétaires-imprimeurs : Fleury Mesplet de 1785 à 1794, Edward Edwards de 1795 à 1808, James Brown de 1808 à 1822 ; Bibliothèque de l'université Laval, microfilm ; entièrement étudiée de 1785 à 1815.

Quebec Herald and Universal Miscellany

Québec, 24 novembre 1788-23 juillet 1792 ; hebdomadaire anglais qui paraît en deux éditions distinctes ; propriétaire-imprimeur : William Moore ; incomplet à la BSQ ; consulté seulement.

The Quebec Magazine - Le Magasin de Québec

Québec, août 1792-février 1794 ; mensuel bilingue ; publié successivement par Samuel Neilson et John Neilson ; BSQ ; entièrement étudié.

The Times - Le Cours du temps

Québec, 24 juin 1794-25 juin 1795 ; hebdomadaire bilingue ; publié par W. Vondenvelden ; non consulté.

The British American Register

Québec, 8 janvier-6 août 1803 ; hebdomadaire bilingue ; publié par John Neilson ; non consulté.

The Quebec Mercury

Québec, 5 janvier 1805-1903 ; hebdomadaire anglais, organe du parti anglais ; BSQ ; consulté pour quelques aspects seulement.

Le Canadien

Québec, 22 novembre 1806-14 mars 1810 ; bihebdomadaire français ; imprimeurs : Charles Roi en 1806-1807 et Charles Le François de 1807 à 1810 ; principaux rédacteurs et proprié-
taires :

res : Pierre Bédard, François Blanchet, Antoine Bouthillier, etc. ; le premier journal politique français, organe du parti canadien ; BSQ ; entièrement étudié.

The Canadian Courant and Advertiser

Montréal, 11 mai 1807-23 mars 1834 ; hebdomadaire anglais ; propriétaire : Nahum Mower ; non consulté.

Le Courier de Québec

Québec, 3 janvier 1807-31 décembre 1808 ; bihebdomadaire français ; propriétaires : Pierre-Amable de Bonne, Joseph-François Perrault, Jacques Labrie ; BSQ, entièrement étudié.

Le Vrai Canadien

Québec, 10 mars 1810-6 mars 1811 ; hebdomadaire français ; propriétaires : J.-F. Perrault, P.-A. de Bonne, Jacques Labrie et Jonathan Sewell ; journal politique fondé avec l'appui des dirigeants civils pour discréditer le parti canadien et son journal ; BSQ ; entièrement étudié.

Le Spectateur

Montréal, 27 mai 1813-28 février 1829 ; hebdomadaire français ; propriétaire : Charles-B. Pasteur ; BSQ ; entièrement étudié de 1813 à 1815.

2 — LIVRES, BROCHURES ET ARTICLES

- AUBERT DE GASPÉ, Philippe, *Mémoires*, Québec, Hardy, 1885, 563 p.
- BARRUEL, *Abrégé des mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, Londres, Le Boussonnier and Co., 1798, IV-456-XV p.
- —, *Collection ecclésiastique ou recueil complet des ouvrages faits depuis l'ouverture des états-généraux, relativement au clergé, à sa constitution civile, décrétée par l'assemblée nationale, sanctionnée par le roi*, Paris, Crapart, 1791, 12 vol.
- —, *les Helviennes ou lettres provinciales philosophiques*, 5^e éd., Paris, Méquignon, 1812, 4 vol.
- —, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, Hambourg, Fauche, 1798-1799, 5 vol.
- BARTHE, J.-G., *le Canada reconquis par la France*, pièces justificatives, 6 gravures et une carte, Paris, Ledoyen, 1885, XXXVI-416 p.
- —, *Souvenirs d'un demi-siècle ou Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine*, Montréal, Chapleau, 1885, XVII-482 p.
- Bastille (La) septentrionale, ou les trois sujets britanniques opprimés*, Montréal, Fleury Mesplet, s.d., 32 p.

- BASTON, Guillaume-André-René, *Mémoires. Années d'exil (1793-1803)*, Paris, Picard, 1899, 2 vol.
- BERGIER, M., *le Déisme réfuté par lui-même ou examen, en forme de Lettres, des Principes d'incrédulité répandus dans les divers ouvrages de M. Rousseau*, 5^e éd., 1^{re} partie, Paris, Humblot, MDCCLXXI.
- BLYTH, Stephen Cleveland, *A Narrative of Remarkable Occurrences, connected with the Death of Louis XVI, Late King of France. Translated from the French of the Abbé Edgeworth de Firmont...*, Montréal, Nahum Mower, 1812, 36 p.
- BODIN, Jean, *la Vie chère au XVI^e siècle, La Responce de Jean Bodin à M. de Malestroit, 1568*, publiée par Henri Hauser, Paris, Colin, 1932, LXXX-134 p.
- BURKE, Edmund, *Reflections on the Revolution in France, and on the Proceedings in Certain Societies in London Relative to that Event in a Letter intended to have been sent to a gentleman in Paris*, 7^e éd., Londres, Dodsley, MDCCXC, IV-364 p.
- —, *Two Letters Addressed to a Member of the Present Parliament on the proposal for Peace with the Regicide Directory of France*, Londres, Rivington, 1796, 178 p.
- CANADIEN (UN), *Avis au Canada, à l'occasion de la crise importante actuelle, contenant une relation fidèle d'un nombre de cruautés inouïes, commises depuis la révolution française, par les personnes qui exercent actuellement les pouvoirs de gouvernement en France et par leurs adhérents, par un Canadien*, Québec, Nouvelle Imprimerie, 1798, III-49 p.
- CASGRAIN, M^{me} C.-E., *Mémoires de famille. L'Honorable C.-E. Casgrain, Rivière-Ouelle, Manoir D'Airvault*, 2^e éd., 1891, 275p.
- Catalogue of the Books in the Montreal Library*, Nahum Mower, 1811, 62 p.
- CHABROUD, Charles, *les Forfaits du 6 octobre, ou examen approfondi du rapport de la procédure du Châtelet sur les faits des 5 et 6 octobre 1789...*, Paris, Imprimerie nationale, 1790, 118 p.
- CHATEAUBRIAND, F. A. DE, *An Historical, Political and Moral Essay on Revolutions, Ancient and Modern*, Londres, Colburn, 1815, VIII-400 p.
- CHINARD, Gilbert, *Souvenirs d'Édouard de Mondésir sur Saint-Sulpice pendant la Révolution. — La fondation du Séminaire de Baltimore. — La vie au Canada et aux États-Unis à la fin du dix-huitième siècle et le Voyage de Chateaubriand en Amérique.*

- Introduction de Gilbert Chinard, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1942, 60 p.
- CHINARD, Gilbert, *le Comte de Colbert Maulevrier. Voyage dans l'intérieur des États-Unis et au Canada*. Introduction et notes de G. Chinard, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1935, XX-87 p.
- CLÉRY, (Jean-Baptiste-Antoine HANET dit), *Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple, pendant la captivité de Louis XVI, roi de France*, Québec, Neilson, 1798, 66 p., sur papier fin.
- —, *Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple, pendant la captivité de Louis XVI, roi de France*, Québec, Neilson, 1798, 54 p.
- —, *Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI, roi de France*, Québec, Nouvelle Imprimerie, 1799, 67 p.
- COBBET, William, *Democratic Principles Illustrated by Example, by Peter Procupine, Part the first*, 16^e éd., Québec, New Printing Office, 1799, 25 p.
- CRÉMAZIE, Octave, *Œuvres complètes*, publiées sous le patronage de l'Institut canadien de Québec, Montréal, Beauchemin, 1882, 543 p.
- (CUTHBERT, ROSS), *An Apology for Great Britain, in Allusion to a Pamphlet Intituled, « Considerations, etc. par un Canadien, M. P. P. »*, Québec, Neilson, 1809, 31 p.
- (DAULÉ, Jean-Denis), *Nouveau recueil de cantiques, à l'usage du diocèse de Québec...*, Québec, Nouvelle Imprimerie, 1819, XVI-368 p.
- De l'État réel de la France à la fin de l'année 1795 et de la situation politique des puissances de l'Europe à la même époque*, Hambourg, Fauche, 1796, VIII-275 p.
- Dialogue between Andre and Brigitte*, Québec, Neilson, 1794.
- DU CALVET, Pierre, *Appel à la justice de l'État ; ou recueil de lettres au roi, au prince de Galles, et aux ministres ; avec une lettre à messieurs les Canadiens...*, Londres, juin-juillet 1784, XIV-320-VIII p.
- DURAND, M., *Discours sur les malheurs qui ont été la suite de la Révolution française*, Londres, T. Boosey, 1795, 52 p.
- (DUVOISIN), *Défense de l'ordre social contre les principes de la révolution française*, Londres, oct. 1798, 384 p.
- EDGEWORTH DE FIRMONT, H. Essex, *Relation de la mort de Louis XVI, Roi de France*. Publiée par Jacques Viger, Montréal,

- Brown, 1812, VI-46 p. Avertissement de l'éditeur daté de Montréal, 21 janvier 1812.
- GOSSELIN, M^{sr} Paul-Émile, « À bas la censure », *l'Action catholique*, Québec, 15 mars 1962, p. 4.
- GRANT, V^{te} DE VAUX, Charles, *Adresse à toutes les puissances de l'Europe, sur l'état présent et futur de la noblesse, et du clergé français. Particulièrement au gouvernement britannique, sur les moyens d'assurer à ces deux corps l'existence la plus convenable aux circonstances, moyennant un plan d'établissements dans le Canada, les plus avantageux possibles, soit au gouvernement, soit au commerce britannique, soit aux royalistes*, Londres, Elmsley, 1794, 109 p.
- HALL, Francis, *Travels in Canada and the United States, in 1816 and 1817*, Londres, Longman, 1818, 543 p.
- Histoire de la Révolution de 1789 et de l'établissement d'une constitution en France ; précédée de l'exposé rapide des administrations successives qui ont déterminé cette Révolution mémorable*, par deux Amis de la liberté, Paris, Clavelin. Les sept premiers volumes parus de 1790 à 1792 sont à la BSQ.
- HUET DE LA VALINIÈRE, *Vraie histoire ou simple précis des infortunes, pour ne pas dire, des persécutions qu'a souffert et souffre encore le Reverend Pierre Huet de la Valinière. Mis en vers par lui-même, en juillet 1792*, Albany, Webster, 1792, 50 p.
- HUSTON, James, *le Répertoire national ou recueil de littérature canadienne*, compilé et publié par J. Huston, 2^e éd., Montréal, Valois, 1893, 2 vol., XLIV-803 p.
- Introduction à la Révolution servant de préliminaire aux Révolutions de Paris, dédiée à la Nation et au district des Petits-Augustins, avec gravures analogues aux différents événements*, Paris, De l'imprimerie des révolutions, 1790, 17 vol.
- ISAMBERT, DECRUSY, TAILLANDIER, *Recueil des anciennes lois françaises depuis l'an 420, jusqu'à la Révolution de 1789*, t. XVI et XVIII, Paris, Belin-Leprieur, 1829.
- IVERNOIS, M. D', *la Révolution française à Genève ; Tableau historique et politique de la conduite de la France envers les Genevois, depuis le mois d'octobre 1792 au mois de juillet 1795*, 2^e éd., Londres, Elmsley, 1795, VIII-174 p.
- « Jeunesse (La) est en train d'aller à la révolution » *l'Action*, 24 avril 1963.
- Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, vol. XI : 8 févr.-2 août 1803, Québec, Neilson MDCCCIII, 391 p.

- Journaux du Conseil législatif du Bas-Canada*, vol. I : 1792-1794, Québec, Desbarats, 1802, 545 p.
- (LA MARCHE, M^{re} DE), *Lettre de M. l'Évêque de Léon aux ecclésiastiques français réfugiés en Angleterre*, Québec, Neilson, MDCCXCIII, 1793, 18 p.
- LAMBERT, John, *Travels through Canada, and the United States of North America, in the years 1806, 1807, and 1808. To which are added, Biographical Notices and Anecdotes of some of the Leading Characters in the United States*, 3^e éd., Londres, Baldwin, 1816, 2 vol., XL-1076 p.
- LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, *Voyage dans les États-Unis d'Amérique, fait en 1795-1796 et 1797*, Paris, Du Pont, An VII, t. I et II, XXVII-714 p.
- LOUVET, J.-B., *Quelques notices pour l'histoire, et le récit de mes périls depuis le 31 mai, 1793*, Paris, J.-B. Louvet, An III, IX-296 p.
- (MAISTRE, Joseph DE), *Considérations sur la France*, 2^e éd., revue par l'Auteur, Londres, mars 1797, III-256 p.
- MARTIN, M^{re} Albertus, « La crise de l'éducation en Occident », *Collège et Famille*, Montréal, vol. XVIII, n^o 4 (octobre 1961), p. 165-174.
- MEILLEUR, J.-B., *Mémorial de l'éducation du Bas-Canada*, Québec, Brousseau, 1876, 454 p.
- « Mémoire (Un) de Henry Mézière », *BRH*, vol. XXXVII, 1931, p. 193-201.
- Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille...*, t. I, Londres, 1789, XVI-431 p.
- (MONTJOYE), *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, Paris, 1796, 3 vol.
- MOORE, John, *A Journal during a residence in France, from the beginning of August to the Middle of December, 1792...*, t. I, nouvelle éd., 1794, 502 p. ; t. II, 1793, 617 p.
- NONNOTTE, M. l'abbé, *les Erreurs de Voltaire*, 4^e éd., Lyon, Reguilhat, MDCCLXX, 2 vol.
- PAINE, Thomas, *Rights of Man : Being an answer to Mr. Burke's attack on the French Revolution*, 7^e éd., Londres, Jordan, MDCCXCI.

- PELTIER, (Jean-Gabriel), *Paris pendant l'année 1795*, t. III, s.l., Baylis, 1795, 516 p.
- PERRAULT, Joseph-François, *Abrégé de l'histoire du Canada*, 3^e partie, *Depuis l'établissement d'une Chambre d'Assemblée jusqu'à l'année 1815*. À l'usage des Écoles élémentaires, Québec, Ruthven, 1833, 179 p.
- PLAMONDON, Louis, *Almanach des dames pour l'année 1807, par un jeune Canadien. Je dois ma muse à vos plaisirs*, Québec, Nouvelle Imprimerie, (1807), 64 p.
- —, *Séance de la société littéraire de Québec, tenue samedi, le 3^e juin 1809*, Québec, Neilson, 1809, 21 p.
- PLESSIS, Joseph-Octave, *Discours à l'occasion de la victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté britannique dans la Méditerranée le 1 et 2 août 1798, sur la flotte française. Prononcé dans l'église cathédrale de Québec le 10 janvier 1799*. — Par Messire J.-O. Plessis curé de Québec, coadjuteur élu et vicaire général du diocèse. Précédé du mandement de M^{gr} l'illustrissime et révérendissime P. évêque de Québec, Québec, imprimé au profit des pauvres de la paroisse, éd. de 1905, chez Dussault et Proulx, 25 p.
- —, *Oraison funèbre de M^{gr} J.-O. Briand, archevêque de Québec*, Lévis, BRH, 1906, 26 p.
- —, « Sermon prêché à la cathédrale de Québec par M^{gr} Plessis, à l'occasion de la Paix américaine, le jour fixé pour la célébrer, savoir le jeudi, 6 avril 1815 », BRH, vol. XXXV, 1929, p. 161-172.
- Procès (Le) de David M'Lane pour haute trahison, devant une Cour spéciale d'Oyer et Terminer à Québec, le 7^{me} juillet 1797*, Québec, Neilson, 1797, 22 p.
- « Procès (Le) de David M'Lane, etc. », *les Soirées canadiennes*, vol. II, 1862, p. 354-400.
- PROYART, l'abbé, *Louis XVI détrôné avant d'être roi ; ou tableau des causes de la Révolution française, et de l'ébranlement de tous les trônes*, seule éd. de l'auteur, Paris, An XI-1803, XII-492 p.
- (QUESNEL, Joseph), *Colas et Colinette ou le Bailli dupé. Comédie en trois actes, et en prose, mêlée d'ariettes* : — *Les Paroles et la Musique par M.Q.*, Québec, Neilson, 1808. Pièce présentée la première fois en 1790 à Montréal.
- RABAUT, J.-P., *Almanach historique de la Révolution française pour l'année 1792*, Paris, Onfroy, 1792, 284 p.

- RAMEL, Jean-Pierre, *Relation de la déportation à Cayenne des citoyens Barthélemy, Pichegru, Willot, La Rue, etc.*, Hambourg, 1799, 271 p.
- RAYNAL, M. l'abbé, *Histoire du Parlement d'Angleterre*, nouvelle éd., Londres, MDCCLI, 2 vol.
- —, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les Deux Indes...*, t. I, Genève, Pellet, MDCCLXXX.
- RÉCHER, Jean-Félix, *Journal du siège de Québec en 1759*. Cahiers d'histoire, n° II réédité à l'occasion du 2^e centenaire, Québec, la Société historique de Québec, 1959, 48 p.
- Religion (La) chrétienne, prouvée par un seul fait, ou dissertation ou l'on démontre que...*, Paris, Bardou, MDCCLXVI.
- RICHER et BRUMENT, *Abrégé chronologique de la Révolution française, contenant les causes et les principaux détails de ce grand événement*, Paris, Rochette, An VI, 284 p.
- ROUSSEAU, J.-J., *Œuvres diverses de J.-J. Rousseau*, t. III : *Du contrat social : ou principes du droit politique*, Amsterdam, Marc Michel Rey, MDCCLXII.
- SALES-LATERRIÈRE, Pierre DE, *Mémoires de Pierre de Sales-Laterrière et de ses traverses*, éd. intime, Québec, l'Événement, 1873, 271 p.
- Statuts (Les) provinciaux du Bas Canada*, vol. I : 1792-1800, Québec, Vondenvelden, MDCCXCV, vol. III : 1809-1816, Desbarats, MDCCCIX.
- TÊTU, M^{sr} H., et l'abbé C.-O. GAGNON, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, t. II et III ; Québec, Côté, 1888, 566 et 635 p.
- The Trial of David M'Lane for High Treason, before a Special Court of Oyer and Terminer at Quebec, on the 7th July 1797*, Québec, Neilson, 1797, 21 p.
- The Trial of David M'Lane for High Treason, at The City of Quebec, in the Province of Lower-Canada. On Friday, the Seventh day of July, A.D. 1797 : Taken in Short-Hand, At the Trial*, Québec, Vondenvelden, 1797, 127 p.
- TURCOTTE, L.-P., *Histoire de l'Île d'Orléans*, Québec, Le Canadien, 1867, 164 p.
- VAUBAN, « Moyen de rétablir nos colonies de l'Amérique et de les accroître en peu de temps, 28 avril 1699 », publié par P. Ro-

- chas d'Aiglun, *Vauban, sa famille, et ses écrits*, Paris, 1910, t. I, p. 413ss.
- (VIGER, D.-B.), *Considérations sur les effets qu'ont produit en Canada, la conservation des établissements du pays, les mœurs, l'éducation, etc., de ses habitants et les conséquences qu'entraîneraient leur décadence par rapport aux intérêts de la Grande-Bretagne*, par un Canadien, M.P.P., Montréal, Brown, 1809, II-51 p.
- Voltaire's Correspondance*, edited by Theodore Besterman, vol VI : 1737, letters 1188-1354, *Physics and Metaphysics*, Institut et Musée Voltaire, Les Délices, Genève, 1954, XX-318 p.
- VOLTAIRE, *Épîtres, Satires, Contes, Épigrammes*, Paris, Garnier, s.d., 428 p.
- WATSON, Richard, *An Address to the People of Great Britain*, 7^e éd., Londres, Faulder, 1798, 42 p.
- —, *Extrait d'un Discours Prononcé par le Très Honorable Richard Watson, évêque de Landaff*, Québec, Nouvelle Imprimerie, MDCCXCV, 17 p.
- YOUNG, Arthur, *l'Exemple de la France. Avis à la Grande-Bretagne*, 2^e éd., Québec, MDCCXCIV, 149 p.

II — GUIDES ET INSTRUMENTS

- ALLAIRE, J.-B.-A., *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français. Les Anciens*, ouvrage orné de 100 portraits, Montréal, Imprimerie de l'École catholique des Sourds-Muets, 1910, 543 p.
- Archives du Québec. État général des archives publiques et privées*, ministère des Affaires culturelles, Québec, 1968, 312 p.
- BEAULIEU, André, et Jean HAMELIN, *les Journaux du Québec de 1764 à 1964*, Cahiers de l'Institut d'histoire, n^o 6, Québec, les Presses de l'université Laval, 1965, XXVI-329 p., 2,293 titres.
- CASEY, Magdalen, *Catalogue des brochures aux Archives publiques du Canada (1493-1877)*, publications des Archives publiques du Canada, Ottawa, F. A. Acland, imprimeur du roi, 1931, t. I, 553 p., 4,260 numéros.
- DIONNE, N.-E. *Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue française dans la province de Québec depuis l'établissement de l'imprimerie au Canada jus-*

- qu'à nos jours, 1764-1905, t. I, Québec, 1905, VIII-175 p., 3,092 titres de livres et brochures, 800 de périodiques.
- GAGNON, Philéas, *Essai de bibliographie canadienne. Inventaire d'une bibliothèque comprenant : imprimés, manuscrits, estampes, etc., relatifs à l'histoire du Canada et des pays adjacents avec des notices bibliographiques*, t. I, Québec, 1895, X-711 p., 5,018 titres.
- GAUTHIER, Henri, *la Compagnie de Saint-Sulpice au Canada*, Au Séminaire de Saint-Sulpice, Montréal, 1912, XXV-150 p.
- —, *Sulpitiana*, Au bureau des Œuvres paroissiales de Saint-Jacques, Montréal, 1926, 276 p.
- HARE, John, et Jean-Pierre WALLOT, *les Imprimés dans le Bas-Canada (1801-1840). Bibliographie analytique*, t. I, 1801-1810, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 1967, XXIV-381 p., 264 titres pour les livres et 9 pour les périodiques.
- HATIN, Eugène, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française...*, Paris, Firmin Didot, 1866, CXVII-660 p.
- LELAND, Waldo G., John J. MENG et Abel DOYSIÉ, *Guide to Materials for American History in the Libraries and Archives of Paris*, t. II, *Archives of the Ministry of Foreign Affairs*, publication 392, Carnegie Institution of Washington, Washington, D. C., 1943, XII-1,078 p.
- MAGNAN, Hormisdas, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, l'Imprimerie d'Arthabaska, 1925, 738 p.
- MARTIN, André, et Gérard WALTER, *Bibliothèque Nationale. Département des imprimés. Catalogue de l'histoire de la Révolution française*, Paris, éd. des bibliothèques nationales, 1936, 5 vol.
- MONAGHAM, Frank, *French Travellers in the United States (1765-1932). A bibliography*, New York, The New York Public Library, 1933, XXII-114 p.
- MONGLOND, André, *la France révolutionnaire et impériale. Annales de bibliographie méthodique et descriptive des livres illustrés*, t. IV, 1797-1799, Grenoble, Arthaud, 1935, 1,235 col.
- Rapport de l'Archiviste de la province de Québec*. Publication annuelle depuis 1920. Les années suivantes nous ont servi :
- 1927-1928 : Inventaire de la correspondance de M^{gr} J.-O. Plessis, 1797-1825, p. 215-316.
- 1930-1931 : Inventaire de la correspondance de M^{gr} L.-P. Mariauchau Desglis, J.-F. Hubert et C.-F. Bailly de Mes-

- sein, 1740-1834, p. 185-351.
 1948-1949 : « L'Association loyale de Montréal », p. 251-273.
 1955-1956 et 1956-1957 : « Inventaire de la Saberdache de Jacques Viger », par F. Ouellet, p. 33-176.
- Rapport sur les Archives du Canada* : publication annuelle à partir de 1872. Nous avons utilisé le rapport des années suivantes :
 1887 : p. V-C ; CI-CCCLXVIII.
 1891 : p. XXXII-XLI ; Note G, p. 38-56 ; Note D, p. 57-85.
 1892 : Introd., LX p. ; Note B, p. 9-15 ; Note C, p. 16-31.
 1918 : App. B, XVII-208 p.
 1921 : App. B, « Proclamations des gouverneurs du Bas-Canada (1792-1815) », VIII-221 p.
 1940 : « Souscriptions canadiennes pour la Grande-Bretagne (1798-1802) », p. 23-90.
- ROY, Joseph-Edmond, *Rapport sur les Archives de France relatives à l'histoire du Canada*, Ottawa, C. H. Parmelee, imprimeur du Roi, 1911, publications des Archives du Canada, n° 6, IV-1,093 p.
- TREMAINE, Marie, *A Bibliography of Canadian Imprints (1751-1800)*, Toronto, University of Toronto Press, 1952, XXVII-705 p., 1,204 titres, supplément pour les journaux.
- TUETÉY, Louis, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Archives de la Guerre*, Paris, Plon, 1912-1920, 3 vol.
- VIAÏTE, Auguste, *Histoire littéraire de l'Amérique française des origines à 1950*, Paris, Presses universitaires de France, 1954, XI-545 p.
- WALTER, Gérard, *Bibliothèque Nationale. Département des Imprimés. Catalogues des Journaux révolutionnaires (1789-1799)*, Paris, Bibliothèque nationale, 1943, X-585 p., 1,416 titres.

III — ÉTUDES

Nous ne retenons que les ouvrages cités dans notre travail, aussi bien pour les études générales que pour celles qui traitent de notre sujet.

A — Spéciales

Cette rubrique contient les études qui concernent les relations franco-canadiennes et l'opinion sur la France.

1 — LIVRES

- BABY, Louis-F.-G., *l'Exode des classes dirigeantes à la cession du Canada*, extrait de *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, 3^e série, n^o 2 (1899), Montréal, 1898-1899, 45 p.
- BOIS, Louis-Édouard, *Études biographiques sur M. Jean Raimbault, archiprêtre, curé de Nicolet etc.*, Québec, Côté, 1869, 101 p.
- DIONNE, N.-E., *les Ecclésiastiques et les Royalistes français réfugiés au Canada à l'époque de la Révolution (1791-1802)*, Québec, 1905, XIV-447 p.
- FAUTEUX, Ægidius, *Fleury Mesplet : Une étude sur les commencements de l'imprimerie dans la ville de Montréal*. Reprinted for private circulation from the *Papers of the Bibliographical Society of America*, vol. XXVIII, Part 2, 1934, p. 164-193.
- SAINTE-SOPHIE-BARAT, Mère, *Jean-Denis Daulé et son époque (1765-1852)*, Ottawa, Université d'Ottawa, thèse dactyl., 1965, VII-487 p.
- TEXTOR, Lucy Elisabeth, *A Colony of Émigrés in Canada (1798-1816)*, University of Toronto Studies, History and Economics, vol. III, Toronto, 1905, XI-86 p.
- VERNON, Howard A., *The Impact of the French Revolution on Lower Canada (1789-1795)*, Chicago, University of Chicago, A Dissertation, 1951, VIII-170 p. dactyl., sur microfilm.
- Vie de l'abbé de Calonne, mort en odeur de sainteté aux Trois-Rivières (octobre 1822). Extrait de l'histoire du Monastère des Ursulines des Trois-Rivières*, Trois-Rivières, Ayotte, (1892), 183 p.
- WALLOT, Jean-Pierre, *Intrigues françaises et américaines au Canada (1800-1802)*, Montréal, Leméac, 1965, 142 p.

2 — PÉRIODIQUES

- ACHINTRE, Auguste, « Les Meurons et les Watteviles », *BRH*, vol V, 1899, p. 115-116.
- BONNAULT DE MÉRY, Claude, « Les Canadiens en France et aux colonies après la cession (1760-1815) », *Revue de l'Histoire des Colonies*, vol. XVII, 1924, p. 495-550.

- BRUNET, Michel, « Les Canadiens et la France révolutionnaire », *RHAF*, vol. XIII, n° 4 (mars 1960), p. 467-475.
- —, « La Révolution française sur les rives du Saint-Laurent », *RHAF*, vol. X, n° 2 (sept. 1957), p. 155-162.
- CATHELINÉAU, Emmanuel DE, « Antoine Taras ou le fol aux sept visages », *Nova Francia*, vol II, n° 5 (juin 1927), p. 212-224.
- DIDIER, L., « Le citoyen Genet », *Revue des questions historiques*, Paris, 1912, t. 92, p. 62-90.
- DOUVILLE, Raymond, « Quelques Canadiens de naissance dans les armées de la République et de l'Empire », *Cahiers des Dix*, Montréal, n° 26, 1961, p. 125-136.
- FAUCHER DE SAINT-AURICE, « Les émigrés de la Révolution française au Canada », *BRH*, 1897, vol. III, p. 56-57.
- —, « Napoléon I^{er} et le Canada », *BRH*, vol. III, 1897, p. 162-170.
- FAUTEUX, Ægidius, « Jacques-Clément Herse », *BRH*, vol. XXXV, 1929, p. 219-222.
- —, « Henri Mézière ou l'odyssée d'un mouton noir », *la Patrie*, 18 nov. 1933.
- FERLAND, J.-B.-A., « L'abbé Ph.-J.-L. Desjardins », *BRH*, vol. V, 1899, p. 344-346.
- FLENLEY, R., « The French Revolution and French Canada », *Essays in Canadian History*, Toronto, Macmillan, 1939, p. 45-67.
- GAGNON, Ernest, « Les prêtres français réfugiés au Canada pendant la Révolution », *BRH*, vol. V, 1898, p. 186-188.
- GALARNEAU, Claude, « Une lettre de l'abbé Linsolas », *Cahiers d'histoire publiés par les universités de Clermont-Lyon-Grenoble*, vol. IV, n° 3, 1959, p. 265-267.
- GAULIER, l'abbé A.-P., « Joseph-Geneviève de Puisaye », *BRH*, vol. XIX, février 1913, p. 23b-29b.
- GOSSELIN, A.-H., « Jean-Louis de Bourbon », *BRH*, vol. IX, 1903, p. 59-60.
- « Gouverneur (Le) Haldimand et les prêtres français », *BRH*, vol. XII, 1906, p. 248-252.
- HUTT, M. G., « Abbe P. J. L. Desjardins and The Scheme for the Settlement of French Priests in Canada (1792-1802) », *The Canadian Historical Review*, vol. XXXIX, n° 2 (juin 1958), p. 93-124.

- LANCTOT, Gustave, « Les relations franco-canadiennes après la Conquête et avant *la Capricieuse* », *la Revue de l'université Laval*, vol. X, n° 7 (mars 1956), p. 591-599.
- —, « Un Sulpicien récalcitrant : l'abbé Huet de la Valinière », *la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, rapport 1935-1936, p. 25-39.
- LEMOINE, J.-M., « Les Meurons et les Watteville », *BRH*, vol. IV, 1898, p. 318.
- MCLACHLAN, R. W., « Fleury Mesplet, The First Printer at Montreal », *MSRC*, 2^e série, vol. XII, 1906, section II, p. 197-309.
- MALCHELOSSE, Gérard, « Deux régiments suisses au Canada », *Cahiers des Dix*, n° 2, 1937, p. 261-296.
- MANSUY, Michel, « La crise révolutionnaire, vue par une famille canadienne (1763-1815) », *l'Information historique*, 27^e année, n° 1 (janv.-févr. 1965), p. 25-29, n° 2 (mars-avril 1965), p. 55-60, n° 3 (mai-juin 1965), p. 99-104, n° 4 (sept.-oct. 1965), p. 153-155.
- « Mémoire (Le) de Collot », *BRH*, t. XIV, 1908, p. 187-188.
- PRÉVOST, M., « Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne », *Dictionnaire de biographie française, sous la direction de M. Prévost et Roman d'Amat...*, t. VII, Paris, Letouzey et Ané, 1956, col. 924.
- ROQUEBRUNE, Robert DE, « Les Canadiens dans la Révolution française », *Nova Francia*, Paris, vol. VI, n° 5 (sept.-oct. 1931), p. 257-281.
- —, « L'exode des Canadiens après 1760 », *la Nouvelle Revue canadienne*, vol. III, n° 1 (sept.-oct. 1953), p. 9-17, n° 2 (janv.-févr. 1954), p. 75-87.
- —, « Un grand diplomate canadien : l'abbé de La Corne », *Nova Francia*, vol. I, n° 3 (déc. 1925), p. 106-112.
- —, « Le voyage d'un Canadien à Paris en 1785 », *Nova Francia*, vol. I, n° 1 (juin 1925), p. 15-19.
- ROUSSEAU, Jacques, « De la forêt hudsonienne à Madagascar avec le citoyen Michaux », *Cahiers des Dix*, n° 29, 1964, p. 223-245.
- —, « Le voyage d'André Michaux au lac Mistassini en 1792 », *RHAF*, vol. II n° 3 (déc. 1948), p. 390-423, 2 cartes.
- ROY, Antoine, « Visiteurs français de marque à Québec (1800-1850) », *Cahiers des Dix*, n° 21, 1956, p. 223-235.
- ROY, Joseph-Edmond, « Napoléon au Canada », *MSRC*, 3^e série, vol. V, 1911, section I, p. 69-117.

- ROY, P.-G., « Le général Moreau et la guerre de 1812 », *BRH*, vol. XXVI, 1920, p. 245-247.
- —, « Une goëlette française à Québec en 1772 », *BRH*, vol. XXXI, 1925, p. 449-452.
- « Royalistes français à Québec en 1795 », *BRH*, vol. XXXII, 1926, p. 320-330.
- SULTE, Benjamin, « Un Canadien guillotiné », *BRH*, vol. II, 1896, p. 130-132.
- —, « L'exode de 1760-1763 », dans *Mélanges historiques. Études éparses et inédites*, publiées par Gérard Malchelosse, Montréal, Ducharme, 1920, t. V, p. 81-97.
- —, « France et Canada (1775-1782) », *MSRC*, 3^e série, vol. XI, 1917, section 1, p. 1-16.
- —, « Les projets de 1793 à 1810 », *MSRC*, 3^e série, vol. V, 1911, section 1, p. 19-67.
- SYLVAIN, Robert, « Louis XVII vint-il en Amérique ? » *la Revue de l'université Laval*, vol. III, n^o 9 (mai 1949), p. 743-761, n^o 10 (juin 1949), p. 857-882.
- TÊTU, M^{gr} Henri, « M. Huet de la Valinière », *BRH*, vol. VII, 1901, p. 177-181.
- —, « Prêtres français prisonniers dans le port de Québec en 1801 », *BRH*, vol. VI, 1900, p. 101-108.
- —, « Prêtres français prisonniers dans le port de Québec en 1801 », *BRH*, vol. IX, 1903, p. 271-272.
- VALOIS, E., « Les officiers du régiment des Meurons », *BRH*, vol. IV, 1898, p. 368-369.
- VÉGA, « Encore les Meurons », *BRH*, vol. V, 1899, p. 56-57.
- WADE, Mason, « Quebec and the French Revolution of 1789 : The Missions of Henri Meziere », *The Canadian Historical Review*, vol. XXXI, 1950, p. 345-368.

B — Générales

Nous avons groupé les ouvrages de méthode, les livres sur des sujets semblables au nôtre ainsi que toutes les études sur l'histoire franco-canadienne que nous avons utilisés.

1 — LIVRES

- AHERN, M.-J. et G., *Notes pour servir à l'histoire de la médecine dans le Bas-Canada, depuis la fondation de Québec jusqu'au commencement du XIX^e siècle*, Québec, 1923, 563 p.

- ASCOLI, Georges, *la Grande-Bretagne devant l'opinion française au XVII^e siècle*, Paris, Librairie universitaire J. Gambier, 1930, 2 vol., VIII-877 p.
- AUDET, Louis-Philippe, *le Système scolaire de la province de Québec*, t. II, *l'Instruction publique de 1635 à 1800*, Québec, les Presses de l'université Laval, MCMLI, XXII-362 p. ; t. III, *l'Institution royale. Les débuts (1801-1825)*, MCMLII, XXVI-323 p.
- BALDENSBERGER, Fernand, *le Mouvement des idées dans l'émigration française (1789-1815)*, Paris, Plon, (1924), 2 vol. XV-671 p.
- BARBEAU, Marius, *la Confrérie de Sainte-Anne*, extrait de *MSRC*, section 1, vol. XXXIX, mai 1945, 18 p.
- BÉDARD, T.-P., *Histoire de cinquante ans (1791-1841). Annales parlementaires et politiques du Bas-Canada depuis la Constitution jusqu'à l'Union*, Québec, Brousseau, 1869, XVI-419-X p.
- BÉRAUD, Jean, *350 ans de théâtre au Canada français*, dans *l'Encyclopédie du Canada français*, t. I, le Cercle du livre de France, (Montréal, 1958), 316 p.
- BERELSON, Bernard, *Content Analysis in Communication Research*, Glencoe, Illinois, University of Chicago, The Free Press Publisher, (1952), 220 p.
- BERGER, Gaston et autres, *l'Opinion publique*, Paris, Presses universitaires de France, 1957, 447 p.
- BERTIER DE SAUVIGNY, Guillaume, *The American Press and the Fall of Napoleon in 1814. From Proceedings of The American Philosophical Society*, vol. 98, n^o 5 (15 oct. 1954), p. 337-376.
- BERTRAND, Camille, *Histoire de Montréal*, t. II, 1760-1942, Montréal, Beauchemin, 1942, 307 p.
- BIBAUD, Maximilien, *le Panthéon canadien. Choix de biographies*, nouvelle éd. par Adèle et Victoria Bibaud, nièces de l'auteur, Montréal, Valois, 1891, 320 p.
- BIBAUD, Michel, *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination française*, t. II, *Histoire du Canada et des Canadiens sous le régime anglais*, livres I-IV, 1^{re} éd., Montréal, Lovell et Gibson, 1844, 419 p.
- BISSON, Laurence A., *le Romantisme littéraire au Canada français*, Paris, Droz, MCMXXXII, 285 p.
- BLOCH, Marc, *les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, t. I, Paris, Colin, 1952, XVII-261 p.
- BOISARD, M^r, *la Compagnie de Saint-Sulpice. Trois siècles d'histoire*, (Paris, 1959), 2 vol. ronéotés, 814 p.

- BUCHANAN, William, et Hadley CANTRIL, *How Nations See Each Other, a Study in Public Opinion*, Urbana, University of Illinois Press, 1953, VIII-220 p.
- CHAPAIS, Thomas, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, 1791-1814, Québec, Garneau, 1921, 343 p., t. III, 1815-1833, 334 p.
- CHILDS, Frances Sergeant, *French Refugee Life in the United States (1790-1800). An American Chapter of The French Revolution*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1940, 230 p.
- CHINARD, Gilbert, *les Réfugiés huguenots en Amérique, avec une introduction sur le Mirage Américain*, Paris, les Belles-Lettres, 1925, XXXVII-245 p.
- CHOQUETTE, le chanoine C.-P., 1811 — Un siècle — 1911. *Histoire du séminaire de Saint-Hyacinthe depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, Montréal, Institution des Sourds-Muets, 1911-1912, 2 vol., 906 p.
- (DANIEL, prêtre), *le Vicomte C. de Léry et sa famille*, Montréal, Senécal, 1867, IV-239 p.
- DECHAMPS, Jules, *Entre la guerre et la paix. Les Îles britanniques et la Révolution française (1789-1803)*, Bruxelles, La Renaissance du livre, (1949), 245 p.
- DEFFONTAINES, Pierre, *le Rang, type de peuplement rural du Canada français*, Cahiers de géographie de l'université Laval, 5, Québec, les Presses de l'université Laval, 1953, 32 p.
- DEMERS, Clovis, *Musique et théâtre à Québec (1764-1800)*, Québec, université Laval, 1955, mémoire dactyl., 34 p.
- DESCHAMPS, Henry-Thierry, *la Belgique devant la France de Juillet. L'opinion et l'attitude françaises de 1839 à 1848*, Paris, les Belles-Lettres, 1956, C-561 p.
- —, *la Presse comme document d'histoire de l'opinion : un cas d'application*, extrait du XXXVI^e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Gand, 1956, p. 311-320.
- DROLET, Antonio, *les Bibliothèques canadiennes (1604-1960)*, (Montréal), le Cercle du Livre de France, (1965), 234 p.
- DUFEBVRE, Bernard, *Cinq femmes et nous*, Québec, Belisle, 1950, 289 p.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *De l'utilisation des sondages d'opinion en histoire et en science politique*, Bruxelles, 1957, 66 p.
- ECHEVERRIA, Durand, *Mirage in the West. A History of the French Image of American Society to 1815*. Foreword by Gilbert

- Chinard, Princeton, Princeton University Press, 1957, XVII-300 p.
- ELLUL, Jacques, *Histoire de la propagande*, Paris, Presses universitaires de France, 1967, 127 p. (Que sais-je ? n° 1271).
- FAUTEUX, Ægidius, *les Bibliothèques canadiennes. Étude historique*, extrait de la *Revue canadienne*, Montréal, Arbour et Dupont, 1916, 45 p.
- —, *The Introduction of Printing into Canada. A Brief History*. Published in the interests of the printing craft by Rolland Papers Company Limited, Montréal, 1930, XII-178 p.
- FERLAND, J.-B.-A., *Cours d'histoire du Canada*, t. II, 1663-1759, Québec, Côté, 1865, 620 p.
- —, *M^{sr} Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec*, Québec, Brousseau, 1878, 288 p.
- FERLAND-ANGERS, Albertine, *Mère d'Youville, vénérable Marie-Marguerite du Frost de Lajemmerais, veuve d'Youville (1701-1771)*, Montréal, Beauchemin, 1945, 384 p.
- FRÉGault, Guy, *François Bigot, administrateur français*, les Études de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, t. II, (Montréal), 1948, 415 p.
- —, *la Civilisation de la Nouvelle-France (1713-1744)*, Montréal, Société des Éditions Pascal, (1944), 285 p.
- GALARNEAU, Claude, et Elzéar LAVOIE, édit., *France et Canada français du XVI^e au XX^e siècle. Colloque de Québec, 10-12 oct. 1963*, Québec, les Cahiers de l'Institut d'histoire, n° 7, les Presses de l'université Laval, 1966, 322 p.
- GANIÈRE, D^r Paul, *Napoléon à Sainte-Hélène. Le dernier voyage de l'Empereur de Malmaison à Longwood*, (Paris, Amiot-Dumont), 1957, 390 p.
- GARNEAU, François-Xavier, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, t. III, Québec, Fréchette, 1848, 566 p.
- —, *Histoire du Canada*, 5^e éd. revue par Hector Garneau, t. II, Paris, Alcan, 1920, XII-747 p.
- —, *Voyage en Angleterre et en France, dans les années 1831, 1832 et 1833*, Québec, Côté et Cie, 1855, 252 p.
- GÉRIN, E., *la Presse canadienne — la Gazette de Québec*, Québec, Duquet, 1864, 65 p.
- GÉRIN, Léon, *Aux sources de notre histoire. Les conditions économiques et sociales de la colonisation en Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1946, 275 p.

- GERMAIN, Dom Aidan Henry, *Catholic Military and Naval Chaplains (1776-1917)*, A Dissertation, Washington, D.C., 1929, VIII-165 p.
- GODECHOT, Jacques, *la Contre-révolution, doctrine et action (1789-1804)*, Paris, Presses universitaires de France, 1961, 426 p.
- —, *l'Europe et l'Amérique à l'époque napoléonienne (1800-1815)*, Presses universitaires de France, 1967, 365 p. (Coll. Nouvelle Clio, n° 37).
- —, *la Grande Nation. L'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, Paris, Aubier, 1956, 2 vol., 758 p.
- —, *les Révolutions (1770-1799)*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 410 p. (Coll. Nouvelle Clio, n° 36).
- GOSSELIN, Amédée, *l'Instruction au Canada sous le régime français (1635-1760)*, Québec, Laflamme et Proulx, 1911, 501 p.
- GOSSELIN, Auguste, *l'Église du Canada après la Conquête. Première partie : 1760-1775*, Québec, Laflamme, 1916, XII-432 p.
- GOYAU, Georges, *les Origines religieuses du Canada. Une épopée mystique*, Montréal, Fides, 1951, 301 p.
- GRAND-CARTERET, John, *Napoléon en images. Estampes anglaises (portraits et caricatures)*, avec 130 reproductions d'après les originaux, Paris, Firmin-Didot, 1895, 190 p.
- GROULX, Lionel, *l'Enseignement français au Canada*, t. I, *Dans le Québec*, 2^e éd., Montréal, Granger, (1934), 327 p.
- —, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, t. II, (Montréal), l'Action nationale, (1951), 302 p. ; t. III, (1952), 326 p.
- —, *Notre maître le passé. Troisième série*, « La Providence et la conquête anglaise de la Nouvelle-France », (Montréal), Granger, 1944, p. 125-164.
- GUYARD, Marius-François, *la Grande-Bretagne dans le roman français (1914-1940)*, Paris, Marcel Didier, 1954, 394 p.
- —, *la Littérature comparée*, Paris, Presses universitaires de France, 1951, 128 p. (Que-sais-je ? n° 499).
- GUYOT, Raymond, *le Directoire et la Paix de l'Europe, des traités de Bâle à la deuxième coalition (1795-1799)* Paris, Alcan, 1911, 956 p.
- HALBWACHS, Maurice, *la Psychologie collective*, Paris, C. D. U., Tourniers et Constans, (1942), 144 p.

- HAMELIN, Jean, *Économie et société en Nouvelle-France*, les Cahiers de l'Institut d'histoire, n° 3, Québec, les Presses de l'université Laval, 1960, 137 p.
- HAZEN, Charles Downer, *Contemporary American Opinion of the French Revolution*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1897, Extra volume XVI, X-315 p.
- HENRIPIN, Jacques, *la Population canadienne au début du XVIII^e siècle. Nuptialité, fécondité, mortalité infantile*, Institut national d'études démographiques, Travaux et documents, cahier n° 22, Paris, Presses universitaires de France, 1954, XX-129 p.
- HYSLOP, Béatrice, *la Presse américaine et la Révolution française*, extrait des *Actes du 81^e congrès national des Sociétés savantes*, Rouen-Caen, 1956, Section d'Histoire moderne et contemporaine, Paris, Imprimerie nationale, 1956, p. 457-474.
- IRVING, L. Homfray, *Officers of the British Forces in Canada during the War of 1812-1815*, Welland Tribune Print, 1908, IX-309 p.
- JOLICŒUR, Catherine, *le Vaisseau-fantôme, légende étiologique*, « Les Archives de Folklore », recueil n° 11. À l'impression.
- JOLLY, Pierre, *Du Pont de Nemours, soldat de la liberté*, Paris, Presses universitaires de France, 1956, 303 p.
- KLINEBERG, Otto, *Social Psychology*, New York, Holt and Company, (1940), XI-570 p.
- LABROUSSE, C.-É., *la Crise de l'économie française à la fin de l'ancien régime et au début de la Révolution*, I, *Aperçus généraux, sources, méthode, objectifs, la Crise de la viticulture*, Paris, Presses universitaires de France, 1944, LXXV-664 p.
- LANCTOT, Gustave, *les Canadiens français et leurs voisins du Sud*, Montréal, Valiquette, 1941, IX-322 p.
- LANGLOIS, Georges, *Histoire de la population canadienne-française*, Montréal, Albert Lévesque, 1934, 309 p.
- LAURENT, Laval, *Québec et l'Église aux États-Unis sous M^{sr} Briand et M^{sr} Plessis*, Washington, The Catholic University of America Press, 1945, XXVIII-258 p.
- LEBRUN, Isidore, *Tableau statistique et politique des Deux Canadas*, Paris, Treuttel et Würtz, 1833, 538 p.
- LEDRE, Charles, *le Culte caché sous la Révolution. Les missions de l'abbé Linsolas*, Paris, Bonne Presse, s.d., XVII-429 p.
- LEFLON, chanoine Jean, *Monsieur Émery*, t. I, *l'Église d'ancien régime et la révolution*, (Paris), Bonne Presse, (1945), XIV-443 p.

- LEFRANC, Georges, *Histoire du travail et des travailleurs*, Paris, Flammarion, (1957), 490 p.
- LEMAY, Hugolin, *Victoires et chansons*, extrait de *la Nouvelle-France*, Québec, 1913, 54 p.
- MARION, Séraphin, *les Lettres canadiennes d'autrefois. Le journalisme, berceau des lettres canadiennes*, t. I, *la Phase bilingue*, Hull, Éditions de l'Université d'Ottawa, 185 p., t. III, *la Phase canadienne*, 1942, 204 p. ; t. IV, *la Phase préromantique*, 1944, 192 p.
- MAURAUULT, Olivier, *le Petit Séminaire de Montréal*, Montréal, Derome, 1918, 237 p.
- MONCHOUX, André, *l'Allemagne devant les lettres françaises de 1814 à 1835*, Toulouse, Imprimerie Fournié, 1953, 523 p.
- Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec. Histoire du Monastère de Notre-Dame des Anges (Religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus) Ordre de Saint-Augustin*, Québec, Darveau, MDCCCLXXXII, 743 p.
- MOREAU, C., *les Prêtres français émigrés aux États-Unis*, Paris, Charles Douniol, 1856, 534 p.
- MORISSET, Gérard, *l'Architecture en Nouvelle-France. Ouvrage orné de 160 gravures*, Québec, 1949, 150 p.
- —, *Coup d'œil sur les arts en Nouvelle-France. Ouvrage orné de 32 gravures*, Québec, 1941, XI-171 p.
- —, *François Ranvozyé*, Québec, 1942, 19 p.
- —, *Peintres et tableaux*, Québec, les Éditions du Chevalet, 1936-1937, 2 vol., XI-445 p.
- —, *la Peinture traditionnelle au Canada français*, dans *l'Encyclopédie du Canada français*, t. II, (Montréal), le Cercle du livre de France, 1960, 216 p.
- OUELLET, Fernand, *Histoire économique et sociale du Québec (1760-1850). Structures et conjonctures*, Montréal, Fides, (1966), XXXII-639 p.
- PALOU, Jean, *la Peur dans l'histoire*, coll. Vous connaissez, Paris, les Éditions ouvrières, (1958), 127 p.
- PERNOUD, Régine, *les Gaulois*, coll. Le temps qui court, Paris, Seuil, s.l.n.d., 191 p.
- PLASSE, F.-X., *le Clergé français réfugié en Angleterre*, Paris, Société générale de librairie catholique, 1886, 2 vol., XXXIV, 835 p.

- REBOUL, Pierre, *le Mythe anglais dans la littérature française sous la Restauration*, Travaux et mémoires de l'Université de Lille, série in-4°, n° 1, Bibliothèque universitaire de Lille, 1962, 475 p.
- RÉMOND, René, *les États-Unis devant l'opinion française (1815-1852)*. Préface de Pierre Renouvin de l'Institut, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, 116, Colin, 1962, 2 vol., VIII-967 p.
- ROCHAS D'AIGLUN, P., *Vauban, sa famille et ses écrits, ses oisivetés et sa correspondance, analyse et extraits*, t. I, Paris, Berger-Levrault, 1910, 2^e partie, chap. v, A, p. 413-416.
- ROQUEBRUNE, Robert DE, *les Canadiens d'autrefois. Essais. Deuxième série*, Montréal, Fides, (1966), 187 p.
- —, *Testament de mon enfance. Récit*, Paris, Plon, 1951, 245 p.
- ROSTOVITZEV, Mikhaïl Ivanovich, *The Social and Economic History of the Hellenistic World*, Oxford, Clarendon Press, 1941, 3 vol., 1,779 p.
- ROUPNEL, Gaston, *Histoire de la campagne française*, Paris, Grasset, 1932, 431 p.
- ROY, Antoine, *les Lettres, les Sciences et les Arts au Canada sous le régime français. Essai de contribution à l'histoire de la civilisation canadienne*, Paris, Jouve, 1930, XVI-292 p.
- ROY, Camille, *Nos origines littéraires*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale, 1909, 354 p.
- ROY, J.-Edmond, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. III, Lévis, 1900, 442-XXXIX-IV p.
- ROY, Pierre-Georges, *Fils de Québec, Deuxième série*, Lévis, 1933, 196 p.
- RUKOWSKI, Leo F., *French Emigre Priests in the United States (1791-1815)*. A Dissertation, Washington, The Catholic University of America Press, 1940, VI-150 p.
- SAINT-AMANT, Joseph-Charles, *Un coin des Cantons de l'Est. Histoire de l'envahissement pacifique mais irrésistible d'une race*, Drummondville, La Parole, 1932, 534 p.
- SALONE, Émile, *la Colonisation de la Nouvelle-France. Étude sur les origines de la nation canadienne-française*, Paris, Guilmoto, s.d., XII-467 p.
- SCHALK DE LA FAVERIE, A., *Napoléon et l'Amérique. Histoire des relations franco-américaines spécialement envisagée au point de*

- vue de l'influence napoléonienne (1688-1815)*, Paris, Payot, 1917, 310 p.
- SCHÖNE, Lucien, *Histoire de la population française*. Avec une préface de M. E. Levasseur, Paris, Arthur Rousseau, 1893, XV-428 p.
- STACEY, C. P., *Canada and the British Army (1846-1871)...*, Toronto, University of Toronto Press, 2^e éd., 1963, XVI-293 p.
- STOETZEL, Jean, *l'Opinion publique et la presse*, Paris, Les Cours de droit, 2 fascicules, 136 p.
- SULTE, Benjamin, *Histoire de la milice canadienne-française (1760-1897)*, Montréal, Desbarats, 1897, 147-IX p.
- SULTE, Benjamin, C. E. FRYER, L.-O. DAVID, *A History of Quebec. Its Resources and People*, Illustrated, Montréal, 1908, 2 vol., 908 p.
- TÊTU, Henri, *Notices biographiques. Les évêques de Québec*, Québec, Narcisse-S. Hardy, 1889, 692 p.
- TRUDEL, Marcel, *l'Église canadienne sous le régime militaire (1759-1764)*, I, *Les problèmes*, (Montréal), Les études de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, 1956, XXXIII-362 p.
- —, *l'Influence de Voltaire au Canada*, Montréal, Fides, (1945), 2 vol., 536 p.
- —, *Louis XVI, le Congrès américain et le Canada (1774-1789)*, Québec, Éditions du Quartier latin, (1949), XLII-259 p.
- —, *le Régime militaire dans le gouvernement des Trois-Rivières (1760-1764)*, Trois-Rivières, Le Bien public, 1952, XXX-236 p.
- —, *le Régime seigneurial*, publication de la Société historique du Canada, Brochure historique n° 6, Ottawa, 1956, 20 p.
- TULARD, Jean, *l'Anti-Napoléon. La légende noire de l'Empereur*, Julliard, (1965), 262 p. (Coll. Archives, n° 12).
- Ursulines (Les) de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, t. III, Québec, Darveau, 1866, 397 p., t. IV, p. 397-741.
- Ursulines (Les) des Trois-Rivières depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, t. II, Trois-Rivières, Ayotte, 1892, 560 p. ; t. III, 1898, 436 p.
- VIDALENC, Jean, *les Émigrés français (1789-1825)*, Association des publications de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Caen, 1963, 471 p.
- VILLARD, Léonie, *la France et les États-Unis. Échanges et rencontres (1524-1800)*, Lyon, les Éditions de Lyon, (1952), XIV-407 p.

- WADE, Mason, *les Canadiens français de 1760 à nos jours*, t. I, 1760-1914. Traduit de l'anglais par Adrien Venne avec le concours de Francis Dufau-Labeyrie, (Montréal), le Cercle du livre de France, (1963), 685 p.
- WEILL, Georges, *le Journal, origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Paris, la Renaissance du livre, 1934, XIX-450 p. (Coll. L'Évolution de l'humanité, n° 94).
- WILLIAMS, Francis, *Dangerous Estate. The Anatomy of News-papers*, Londres, Longmans, (1957), 304 p.

2 — PÉRIODIQUES

- BOUTILIER DU RETAIL, A., « La presse périodique et quotidienne, source historique et moyen d'information pratique », *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, séance du 12 mai 1934, Paris, Alcan, 1935, 1^{er} semestre, p. 376-388.
- BRAUDEL, Fernand, « Histoire et sciences sociales. La longue durée », *Annales E. S. C.*, 13^e année, n° 4 (oct.-déc. 1958), p. 725-753.
- BRUCHÉSI, Jean, « Le Journal de François Baillairgé », *Cahiers des Dix*, n° 19, Montréal, 1954, p. 111-127.
- BRUNET, Michel, « Les Canadiens après la conquête. Les débuts de la résistance passive », *RHAF*, vol. XII, n° 2 (sept. 1958), p. 170-207.
- CARON, Ivanhoë, « Les évêques de Québec, leurs procureurs et leurs vicaires généraux, à Rome, à Paris et à Londres (1734-1834) », *MSRC*, t. XXIX, 1935, p. 153-178.
- —, « Monseigneur Joseph-Octave Plessis. Sa famille », *MSRC*, section I, XXXI, 1937, p. 97-117.
- CARRÉ, Henri, « Les émigrés français en Amérique (1789-1793) », *la Revue de Paris*, 5^e année, 1898, t. III, mai-juin 1898, p. 311-340.
- COBB, Richard, « Quelques aspects de la mentalité révolutionnaire (avril 1793-thermidor An II) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. VI, avril-juin 1959, p. 81-120.
- DROLET, Antonio, « La bibliothèque du Collège des Jésuites », *RHAF*, vol. XIV, n° 4 (mars 1961), p. 487-544.
- —, « La bibliothèque du Séminaire de Québec et son catalogue de 1782 », *le Canada français*, vol. XXVIII, n° 2 (oct. 1940), p. 261-266.

- DUPRONT, Alphonse, « Réflexions pour une histoire de la psychologie collective », dans C. Galarneau et E. Lavoie, éditeurs, *France et Canada français du XVI^e au XX^e siècle. Colloque de Québec, 10-12 oct. 1963*, les Cahiers de l'Institut d'histoire, n^o 7, Québec, les Presses de l'université Laval, 1966, p. 189-207.
- FAUTEUX, Ægidius, « Clubs d'autrefois, II, Les Barons, les Douze Apôtres, etc. », *la Patrie*, 23 juin 1934.
- FRÉGALT, Guy, « La colonisation du Canada au XVIII^e siècle », *Cahiers de l'Académie canadienne-française*, 2, *Histoire*, Montréal, 1957, p. 53-81.
- GALARNEAU, Claude, « Le deuxième centenaire du Siège de Québec et le Journal d'un curé. Notes de recherche », *Recherches sociographiques*, vol. I, n^o 4, 1960, p. 497-499.
- —, « Les échanges culturels franco-canadiens depuis 1760 », *Recherches et Débats*, Paris, cahier n^o 34 (mars 1961), p. 68-78.
- —, « Histoire de l'Europe et histoire du Canada. Esquisse pour une histoire de la mentalité religieuse au Canada français », *la Société historique du Canada*, rapport 1956, p. 26-37.
- GOSSELIN, Amédée, « Louis Labadie ou le maître d'école patriotique (1765-1824) », *MSRC*, section I, vol. VII, 1913, p. 97-123.
- HAMELIN, Louis-Edmond, « Évolution numérique séculaire du clergé catholique dans le Québec », *Recherches sociographiques*, vol. II, n^o 2, 1961, p. 189-241.
- HITSMAN, J. Mackay, « Military Defenders of Prince Edward Island (1775-1864) », *la Société historique du Canada*, rapport 1964, p. 25-36.
- KAYSER, Jacques, « L'historien et la presse », *Revue historique*, 81^e année, t. CCXVIII, oct.-déc. 1957, p. 284-309.
- KLINEBERG, Otto, « Recherches sur les stéréotypes : Questions à résoudre », *Revue de psychologie des peuples*, 21^e année, n^o 1, 1^{er} trimestre, 1966, p. 75-82.
- LESSARD, Claude, « L'aide financière donnée par l'Église de France à l'Église naissante du Canada », *RHAF*, vol. XV, n^o 2 (sept. 1961), p. 171-188.
- MANDROU, Robert, « Les Français hors de France aux XVI^e et XVII^e siècles », *Annales E. S. C.*, 14^e année, n^o 4 (oct.-déc. 1959), p. 662-675.
- MASSICOTTE, E.-Z., « Nos chansons populaires », *BRH*, vol. XXVII, 1921, p. 30-32.

- MORISSET, Gérard, « L'influence de l'abbé Conefroy sur notre architecture religieuse », *Architecture, Bâtiment, Construction*, Montréal, vol. VIII, n° 82, févr. 1953, p. 36-39.
- OUELLET, Fernand, « M^{re} Plessis et la naissance d'une bourgeoisie canadienne (1797-1810) », *la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, rapport 1955-1956, p. 83-99.
- ROY, P.-G., « La Trappe de Langevin », *BRH*, vol. VI, 1900, p. 203-205.
- —, « Le chevalier Robert-Anne d'Estimauville de Beaumouchel », *BRH*, vol. X, 1904, p. 112-116.
- —, « Un curé bibliophile : l'abbé Deschenaux », *BRH*, vol. XLIV, 1938, p. 193-198.
- SURVEYER, Édouard-Fabre, « Les élections de 1792 », *Revue trimestrielle canadienne*, mars 1927, t. XIII, p. 1-19.
- TRUDEL, Marcel, « La Nouvelle-France », *Cahiers de l'Académie canadienne-française*, 2, *Histoire*, Montréal, 1957, p. 25-50.
- —, « Le Séminaire de Québec sous le régime militaire (1759-1764) », *la Revue de l'université Laval*, vol. VIII, n° 5 (janv. 1954), p. 399-420.
- —, « La servitude de l'Église catholique du Canada français sous le régime militaire », *la Société historique du Canada*, rapport 1963, p. 42-64.
- « Un orfèvre canadien à Paris au XVIII^e siècle », *BRH*, vol. XXXII, 1926, p. 347.
- WALLOT, Jean-Pierre, « Le Bas-Canada et les imprimés (1809-1810) », *RHAF*, vol. XX, n° 4 (mars 1967), p. 557-565.

INDEX

- ABBEVILLE, 96.
Aboukir, 151, 198, 260, 262, 285, 312, 322, 325, 338.
Académie royale de peinture et de sculpture, 64.
Acadie, 273.
Acadie française, 11, 58, 213.
Acadiens, 58, 61, 213, 215, 241.
Achintre, A., 199, 200.
Acte de Québec, 41, 43, 45.
Acte de 1791, 43, 123, 138, 139, 229, 335.
Addington, 168.
Adet, 163, 252.
Adhémar, J., 200.
Ahern, M.-J. et G., 65.
Ailleboust (famille d'), 62.
Alary, 185, 205, 206, 284.
Alberoni, 160.
Alençon, 172.
Allain, J.-B., 187.
Allaire, J.-B.-A., 213.
Allemagne, 7, 15, 64, 160, 173, 312.
Allemands, 199.
Allen, E., 164.
Allen, I., 164, 269.
Alliés, 318.
Allsop, M. A., 214.
Ambigu, 305.
Ambigu, I, 326.
Américains, *passim*.
Amiens, 80, 173, 206.
Amis de la constitution, 118, 122, 123, 138.
Amyot, L., 64, 155.
Ancien régime, 82, 102, 139, 192, 213.
Ancienne France, 21, 332, 339.
Ancienne-Lorette, 22, 49, 238, 240, 241.
Andréossy, 167.
Ange-Gardien, I', 220, 285.
Anglais, 5, *passim*.
Angleterre, *passim*.
Anglo-Américain, 5, *passim*.
Annapolis, 186, 196.
Anse-au-Foulon, I', 253.
Antéchrist, 329, 346.
Anti Democrat, 322.
Antilles, 12, 56, 164, 172, 197.
Antoine (le sieur), 96.
Antonelli (M^{gr}), 48, 84.
Archives du Québec, 4.
Archives nationales (France), 4, 56, 59.
Armada, 322.
Arras, 215.
Assemblée du Haut-Canada, 195.
Assemblée législative (France), 170, 171.
Assemblée législative (Québec), 5, 339.
Assemblée nationale, 59, 67, 79, 80, 109-113, 115-117, 119, 120, 124, 127-129, 133, 134, 138, 139, 210.
Associations loyales, 242-248, 259, 345.
Assomption, I' (paroisse), 245-247.
Asylum, 192, 196.
Atlantique, 15, 25, 26, 31, 33, 73, 174, 267, 271.
Attila, 327.

- Aubert de Gaspé, Ph., 90, 105, 119,
 173, 217, 286, 287, 329, 331, 332.
 Auch, 173.
 Audet, L.-P., 49, 152.
 Augustin (saint), 210.
 Augustines hospitalières, 36, 72.
 Austerlitz, 173, 200, 315, 347.
 Autriche, 160, 317, 318.
 Autrichiens, 199, 312, 314.
 Auxerre, 168.
 Auzanet, 13.
Avenir, l', 347.
 Avignon, 295.
- BABY (famille), 218, 337.
 Baby, L.-F.-G., 60.
 Badelart, 65, 331.
 Baie-du-Febvre, la, 218.
 Baie Saint-Paul, 276.
 Bailen, 199.
 Baillaigé, F., 54, 64, 138, 155, 156.
 Bailleul (chevalier), 57.
 Bailly de Messein, M^{re} C.-F., 46-49,
 52, 66, 134, 138, 149, 287.
 Baldensperger, F., 298.
 Baltimore, 67, 78, 260, 274.
 Baltique, 147.
 Barbades, 50.
 Barbaroux, 293.
 Barbeau, 240.
 Barbeau, M., 23.
 Barnard, W., 252, 254, 255.
 Barrail, L.-P.-G. de, 197, 287.
 Barrère, 172, 293.
 Barruel, l'abbé, 122, 258, 295, 298,
 306.
 Barry, M^{me} du, 96, 100, 101.
 Barthe, A., 196.
 Barthe, J.-G., 90, 196, 216, 285.
 Bas-Canada, *passim*.
 Basile (saint), 210.
 Basset, J., 157-159.
 Bastille, 109, 110, 121, 293.
 Baston, G.-A.-R., 183, 185.
- Baudin (capitaine), 172.
Bayadère, la, 172.
 Bayonne (rivière), 234, 235.
 Beaucourt, F., 64.
 Beauharnois (gouverneur), 20, 28.
 Beaulieu, A., 53, 153.
 Beaumarchais, 98, 154, 156, 215.
 Beaumont, 49.
 Beauport, 247, 248, 305.
 Bécancour, 197, 218.
 Bédard, J., 242, 247.
 Bédard, P., 145.
 Bédard, T., 84, 119, 120, 242, 245,
 284.
 Bédard, T.-P., 258.
 Bedout, J., 171, 172, 223.
 Belges, 165, 199.
 Belgique, 172.
 Bellemare, 198.
 Bellestre, 64.
 Bellot-Ramsay, 173, 203, 223.
 Belœil, 273.
 Belvèze (commandant), 347.
 Béraud, J., 70.
 Beresford, 317.
 Béré (récollet), 98.
 Berger, C., 70.
 Bergier, 83.
 Bernard (saint), 210.
 Berne, 198.
 Bernier, 206.
 Bernières, J. de, 36.
 Bernis (cardinal), 99.
 Berthaud, 172.
 Berthelot, 249.
 Berthelot, M^{me}, 177.
 Berthier (général), 311, 312, 331.
 Berthier (paroisse), 234, 235, 245.
 Bertrand, C., 269, 285.
 Besterman, T., 97.
 Bibaud, Max., 179.
 Bibaud, Michel, 60.
 Bibliothèque de Québec, 50, 83, 210.
 Bicêtre, 170.
 Bigot, 62, 90, 170, 336.

- Bilhères, 206.
 Bisson, L.A., 81, 343.
 Black, J. 252-254.
 Blackstone, 145.
 Blanchard, 97.
 Blanchet, F., 145.
 Blésois, 63.
 B'och, M., 26.
 Blois, 62, 66, 219.
 Blyth, S. C., 297.
Board of Trade, 40.
 Bodin, J., 14.
 Boileau, 82. ✓
 Boiret, 205.
 Bois, L.-E., 285.
 Boisard, 67.
 Bolvin, G., 34.
 Bonald, 211, 347.
 Bonaparte, 167, 169, 172, 179, 203,
 207, 208, 222, 225, 271, 288-291,
 300, 305, 308-313, 315-319,
 321-323, 326, 327.
 Bonnault, C. de, 60, 62, 63.
 Bonne, P.-A. de, 71, 179, 223.
 Bordeaux, 30, 64, 67, 84, 177, 178,
 179, 274.
 Borgia, J.-L., 145.
 Borgia (pape), 327.
 Borniol, de, 212.
 Bosanquet, S., 243.
 Bossuet, 210, 263.
 Boston, 109, 160, 161, 300, 318, 322.
 Bostonnais, 262.
 Boucault, 29.
 Boucher (curé à l'Île d'Orléans), 35.
 Boucher, J.-B. (curé de Laprairie),
 155.
 Boucherville (famille), 62.
 Bouchervil'e (paroisse), 70, 155, 200.
 Bougainville, 15, 28, 29, 33.
 Boulogne, 108, 314.
 Bourbon, J.-L. de, 197.
 Bourbons, 93, 99, 171, 200, 208, 300,
 303, 305, 310, 318.
 Bourdaloue, 210.
 Bourgeois, M. 36.
 Bourgogne, 177.
 Bouthilier, 65.
 Bozaven, 184.
 Brassier, 68, 75, 132.
 Braudel, F., 37.
 Bréard (le citoyen), 163, 170, 171,
 174, 223.
 Brest, 163, 164, 172, 174.
 Bretagne, 66, 97, 98, 107.
 Breton, 165.
 Briand, M^{gr} J.-O., 45, 48, 62, 66, 79,
 83, 84, 88, 138, 150, 151, 180,
 297, 337.
 Britanniques, 5, *passim*.
British American Register, the, 153.
 Brooks, J., 197, 198.
 Brown, C., 153.
 Brown, J., 326.
 Brown, W., 50, 51, 92.
 Brument, 298.
 Brunet, M., 60, 90, 233, 333.
 Brunswick (duc de), 301.
 Bruxelles, 292, 302.
 Brymner, D., 257.
 Buffon, 35, 210.
 Burgoyne (général), 93.
 Burke, Edmund, 43, 59, 117, 122,
 129, 229, 256, 292, 296, 298.
 Burke (prêtre), 186, 217, 285.
 Burlington, 300.
 Burton, 55.
 Butterfield, T., 253-255.
 CADIX, 256, 164, 199.
 Calas, 99, 100.
 Caldwell, H., 146.
 Calonne, J.-L., 188, 191, 210, 211,
 213, 215, 216, 218, 285.
 Campbell, J., 64.
 Campion, 242.
 Camus, 203.
 Canada, 11.
Canadien, le, 154, 326.

- Canadiens, 5, 7, 17, 21, 24, *passim*.
 Canadiens anglais, 5, *passim*.
 Canadiens français, 1, 5.
 Capelle, A., 67, 69.
 Caprara (cardinal), 219.
 Cap-Saint-Ignace, 237.
 Caraffe, J.-B. de, 197.
 Carignan-Salières (régiment), 13.
 Carillon, 89.
 Carleton, G., 40, 42, 46, 48, 66.
 Carmélites, 111.
 Carmes, 173.
 Carnot, 164.
 Caroline du Sud, 156.
 Caron (avocat), 254, 256.
 Caron, I., 67.
 Carrache, L., 211.
 Carré, H., 192.
 Carrier, 295, 306.
 Carrière, 233.
 Carroll, M^{re}, 68.
 Casey, M., 134, 294.
 Casgrain, M^{me} C.-E., 218, 287.
 Castanet, 213.
 Castellane, 171.
 Catalogne, M. de, 63.
 Cathelineau, E. de, 170.
 Catherine de Russie, 160.
 Cayenne, 128, 306.
 Cayer, M., 198.
 Cazales, 173.
 Cazeau (fils), 277.
 Cazeau, F., 58, 59, 169.
 Cebet (le citoyen), 159.
 Céloron (famille), 62.
 Chabroud, C., 122.
 Châlons-sur-Marne, 219.
 Chalus, 287.
 Chambly, 168.
 Chambre d'Assemblée, 43, 53, 130,
 133, 136, 144-146, 149, 151-153,
 179, 227, 229, 230, 236, 238, 239,
 248, 251, 252, 271, 277, 296, 342,
 344.
 Champ de Mars (Montréal), 249.
 Chandonet, F., 254, 255.
 Chapais, T., 45, 90, 144, 236, 242.
 Chapitre (Québec), 35, 45, 46, 65, 66.
 Charlesbourg, 143, 237, 238, 240,
 241, 247, 248, 253.
 Charleston, 160.
 Charleville, 174, 305.
 Charlevoix, 33, 35, 38.
 Chartré, P., 238, 240-242, 247, 249.
 Château Saint-Louis, 47, 145, 188,
 247, 277, 287, 288.
 Château-Richer, 220.
 Chateaubriand, 209, 220, 298.
 Châteauguay, 273.
 Chaumont, 186, 206, 207, 208.
 Chaussegros de Léry (conseiller légis-
 latif), 136, 337.
 Chaussegros de Léry, A.-A.-V., 179,
 222, 223.
 Chaussegros de Léry, F.-J., 172, 173,
 179, 222, 223.
 Chaussegros de Léry, G.-J., 172, 223.
 Chaussegros de Léry, G.-R.-G., 173,
 223.
 Chaussegros de Léry, L.-R., 173, 223,
 287.
 Cherrier, 190.
 Chesapeake, 162.
 Chicoineau, 190, 220.
 Childs, F. S., 192.
 Chinard, G., 68, 69, 105, 190, 197,
 331.
 Choiseul, 62, 91, 101, 160.
 Choquette, C.-P., 64.
 Chouagan, 89.
 Chouans, 168.
 Christie, R., 333.
 Cicéron, 219.
 Ciquard, F. R., 67, 69.
 Cirier, A., 34.
 Clarke, A., 143, 181, 188, 226, 227,
 229, 230, 240.
 Cléry, 296, 297, 345.
 Cliche, I., 238.
 Cliche, J., 238.

- Clique du château, 277, 289.
 Club constitutionnel, 123, 138, 139.
 Club des Cordeliers, 305.
 Club des douze Apôtres, 269.
 Club des Jacobins, 292.
 Club loyal, 338.
 Clugny, 101.
 Cobb, R., 346.
 Cobbet, W., 296.
 Coblentz, 173, 215.
 Coigne, M. de, 63.
 Colbert, 12, 13, 16, 20, 26, 30, 31, 37.
 Colbert de Maulevrier, 190, 197, 331.
 Collège de l'Assomption, 214.
 Collège de Montréal, 49, 52, 149, 150, 176, 190, 212.
 Collège de Navarre, 181.
 Collège de Québec, 26, 34.
 Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, 214, 220.
 Collège de Saint-Hyacinthe, 214, 220.
 Collège de Saint-Roch, 212.
 Collège des jésuites, 48.
 Collège Louis-le-Grand, 47, 48, 64, 66.
 Collège Sainte-Thérèse de Blainville, 214.
 Collot (général), 164, 165, 166.
Colonial Office, 42.
 Colonies du Sud, 11.
 Comagne, 64.
 Comité de Salut public, 158.
 Communes, les, 41, 59, 107.
 Compagnie des Indes orientales françaises, 198.
 Compagnie du Saint-Sacrement (Caen), 36.
 Compiègne, 74.
 Concord, 169.
 Concordat, 308, 309.
 Condé (le prince de), 173.
 Condellier, P., 200.
 Conefroy, 155.
 Confrérie de Madame Sainte-Anne, 23.
 Congrégation de la Propagande, 133.
 Congrégation de Notre-Dame, 25.
 Congrès américain, 51, 59, 60, 131, 169.
 Congrès de Vienne, 319.
 Connecticut, 164.
 Conquête, *passim*.
 Conseil des Anciens, 171.
 Conseil exécutif (Canada), 43, 144, 251, 252, 260, 270, 277.
 Conseil exécutif (République française), 59, 60.
 Conseil législatif (Canada), 5, 43, 45, 54, 136, 144, 227, 277, 337.
 Conseil souverain, 12, 16, 17.
 Conseil supérieur, 16, 17, 26.
 Constantin, 309.
 Constitution britannique, 228.
 Constitution civile du clergé, 79, 117, 125, 138, 173.
 Consulat, 167, 222, 307.
 Contre-révolution, 76, 116, 124, 170, 223, 225, 284, 298, 299, 301, 305, 308, 345.
 Convention nationale, 128, 158-160, 163, 171, 222, 230, 233, 302, 305, 307, 308, 346.
 Corbin, R., 240.
 Corday, Charlotte, 287, 305.
 Corneille, 82.
 Corse, 92, 93.
 Corses, 93, 199, 323.
 Cour du banc du roi, 227, 230, 242, 257.
Courier de Québec, le, 153, 299.
 Couronne (terres), 182.
 Couronne et de l'ancre (taverne de la), 313.
Courrier d'Europe, 215.
Courrier de Londres, 183.
Courrier de Québec ou Hérault français, le, 53.
Cours du temps, le, 153.
 Courtin, 197, 211, 212.
 Courtrai, 215.
 Coutances, 188.

- Craig, sir J., 145, 146, 153, 217, 277.
 289, 293, 330, 338.
 Crébillon, 82.
 Crémazie, O., 88.
 Cruickshank, 320.
 Cugnet, 35.
 Cumberland, 40.
 Cumberland (duc de), 40.
 Cumberland Head, 176.
 Cushing, 254, 255.
 Cuthbert, J., 234, 235.
 Cuthbert, R., 130, 332, 345.
 Czertvertinska (princesse), 173.
- DALBARADE, 52, 163.
 D'Alembert, 156.
 Damiens, 103.
 Daniel, 172, 173, 179.
 Dannery, 161.
 Daulé, J.-D., 188, 191, 213, 214, 217.
 Dauphin, 64, 100, 170.
 De Bon, 136.
 Dechamps, J., 226.
 Déclaration des droits, 108.
 Deffontaines, P., 27.
 Delisle, 290.
 Delisle, J., 178.
 Delzenne, F., 34, 155.
 Demers, C., 54.
 Denaut, M^{gr} P., 149, 150, 152, 175,
 184, 188, 214, 215, 220, 261, 262,
 268, 270, 271, 338.
 Désaulniers, 220.
 Désauniers, 31.
 Deschenaux, 91.
 Deschenaux, L., 238, 240.
 Deschenaux (prêtre), 49.
 Descombes, P., 198.
 Descourvières, 205.
 Desglis, M^{gr} L. M., 46, 47, 83.
 Desjardins, L.-J., 188, 213.
 Desjardins, P.-J.-L., 181, 182, 184,
 188, 189, 192, 196, 206, 207, 208,
 210, 213, 218, 219, 262, 287.
- Desmaretz, 15.
 Despins, 91.
 Destouches, 154.
 Détroit, 182, 212, 213.
 Diderot, 83, 85, 156.
 Didier, L., 160.
 Dieppe, 72.
 Dijon, 297.
 Dillon (hôtel), 268.
 Dillon, M^{me}, 216.
 Dionne, N.-É., 180-184, 188, 191,
 192, 194-197, 213, 219, 220, 221.
 Directoire, le, 164, 165, 177, 222, 259,
 308, 312, 321, 322, 323.
 Domaine du Roi, 11.
 Dorchester (Guy Carleton, lord), 42,
 47, 48, 49, 71, 143, 149, 180, 184,
 189, 196, 197, 230, 231, 233, 234,
 236, 237, 242, 243, 247, 252, 292,
 297.
 Dorion, 253.
 Dosquet, M^{gr} P.-H., 25.
 Douaire de Bondy, 178.
 Doucet, 214, 338.
 Douglas, famille, 203.
 Douglas, abbé Charles-Luc-Sholto de,
 173, 202.
 Douville, R., 173.
 Douvres, 128.
 Drolet, A., 50, 83.
 Drummondville, 199, 200.
 Dubois, C., 160.
 Du Calvet, P., 84, 98, 250, 251.
 Duchêne, J.-O., 79.
 Dudevant, A.-G., 50, 66, 67.
 Dufebvre, B., 69.
 Dulongpré, L., 71, 155, 343.
 Dumas, A., 123, 138.
 Dumont, L., 290.
 Dumontier, L., 240, 242.
 Dumouriez, 301.
 Dundas (secrétaire à l'Intérieur), 181,
 233.
 Dunlap, W., 50.
 Dunn, T., 243-246.
 Du Perron Baby, 136.

- Dupont de Nemours, 143.
 Dupront, A., 3, 7.
 Dupuy, D., 273.
 Dupuy (intendant), 34.
 Durand, 298.
 Duval, Mme, 214.
 Duvoisin, 296, 298.
- ÉBRUM, 273.
 École académique (de M. Berthaud), 172.
 École des Mathématiques, 173.
 École du Génie, 172.
 École militaire, 179.
 Écosse, 225.
 Écureuils, les, 191, 214.
 Eden, 95.
 Edgeworth de Firmont, H. Essex, 284, 297.
 Édouard (le prince). *Voir* Kent (duc de).
 Edwards, E., 153, 267, 299.
 Égypte, 311.
 Elbe (île d'), 178.
 Émery, 67, 68, 69, 185, 212.
 Empereur, l', 145, *passim*.
 Empire, l', 72, 145, 157, 160, 167, 169, 170, 171, 172, 199, 204, 209, 222, 281, 283, 289, 290, 307, 320, 347.
 Empire britannique, 145, *passim*.
 Empire français d'Amérique, 11.
 Encyclopédistes, 154.
 Enghien (duc d'), 304.
 Enghien en Brabant, 77.
 Éole, l', 174, 177.
 Éon (chevalier d'), 62, 66, 96.
 Érié (lac), 183.
 Ermitage de Caen, 36.
 Espagne, 7, 14, 15, 16, 20, 37, 60, 88, 101, 113, 166, 199, 207, 278, 311, 317, 328, 329.
 Espagnols, 199, 207, 317.
 Essling, 317.
- Establishment, l', 294.
 Estaing, d', 58, 59.
 Estimauville de Beaumouchel, R.-A. d', 173, 223.
 État de Québec, 274.
 États généraux (France), 74, 106, 107, 108, 109, 110.
 États généraux (Nouvelle-France), 17, 27.
 États-Unis, *passim*.
 Eusèbe, 210.
 Eylau, 173, 315.
- FALMOUTH, 181.
 Faribault, B., 347.
 Faucher de Saint-Maurice, 274.
 Fauchet, 163.
 Fauteux, A., 50, 51, 70, 83, 153, 174, 210, 269.
 Fayoum, 13.
 Ferland, J.-B.-A., 60, 150, 219.
 Ferland, P., 235.
 Ferland-Angers, A., 92.
 Ferrière, 119.
 Finlay de Gros Pin, 274.
 Flandres (régiment), 75.
 Fléchier, 98.
 Flenley, R., 85.
 Fleury, 210.
 Florides, 60.
 Fluet, L., 239, 240.
 Foi de Jésus (pères de la), 184, 188.
 Fontainebleau, 55.
 Forges Saint-Maurice, 21, 23.
 Foucher, L.-C., 178, 269.
 Fouquet, 306.
 Fouquier-Tinville, 170.
 Fournerie de Vezon, 35.
 Fox, 43, 59, 225.
 Fragonard, 64.
 Français canadien, 272, 273.
 Francheni, 211.
 François de Sales (saint), 210.
 François Xavier (saint), 217.

- Franklin (avocat), 255, 256.
 Franklin, B., 50, 93.
 Franks (taverne de), 123.
 Franquet, 33.
 Fraser, M., 121.
 Fraser, S., 65.
 Frédéricion, 163.
 Frégault, G., 15, 18, 20, 22, 25, 27,
 29, 30, 31, 33, 39, 91.
 Frémont, 65.
 Fribourg, 186.
 Frichet, 252, 253, 254, 255, 256, 257.
 Friedland, 173, 200, 315.
 Fronde, 12.
 Frontenac, 16, 17, 27.
- GAGE, 88.
 Gagnon, C.-O., 48, 66, 84, 88, 90,
 134, 154, 180, 232, 252, 262, 270,
 271, 276, 278, 338.
 Gagnon, P., 50.
 Galarneau, C., 32, 36, 37, 209.
 Galbaud, 196, 252.
 Gale, S., 261.
 Gallipolis, 182, 192, 196.
 Ganière, P., 172.
 Garneau, F.-X., 14, 60, 89, 257, 258,
 333.
 Gaspé (paroisse), 248.
 Gaspésie, 196, 213.
 Gatier, R., 239-241.
 Gazel, P., 181, 189, 330, 331.
Gazette de Montréal, la, 5, 6, 52,
passim.
Gazette de Québec, la, 4, 5, 6, 50, 51,
passim.
Gazette du Commerce et littéraire, la,
 51.
 Gènes, 92.
 Genet, E.-C., 59, 60, 160, 161, 162,
 163, 169, 174, 175, 177, 196, 222,
 230, 232-234, 239-241, 248.
 Genève, 97, 160.
 Gengis Khan, 327.
- Gentilly, 211.
 George III, 88, 137, 231, 247, 267,
 276, 288, 289, 312.
 Gérin, E., 50.
 Gérin, L., 28.
 Germain, A. H., 57.
 Germain, Mme, 90.
 Gerrard, S., 330.
 Gévaudan, 95, 96.
 Gibraltar, 92.
 Gilmore, T., 50, 51, 92.
 Gilray, 320.
 Giraut, A., 273.
 Giroux, C., 239-241, 242, 243.
 Glacis (place des), 257.
 Glasgow, 314.
 Godechot, J., 7, 139, 226, 314, 335.
 Gohier, L.-J., 301.
 Goldsmith, L., 328.
 Gomont, 13.
 Gorée, 63.
 Gosselin, A.-H., 197.
 Gosselin, Amédée, 24, 25, 26.
 Gosselin, Auguste, 46, 66.
 Gosselin, M^{gr} P.-É., 335.
 Goyau, G., 14, 36.
 Grand-Carteret, J., 320.
 Grande Armée, 172, 318.
 Grande Bretagne, *passim*.
 Grande Nation, 162, 267, 271, 283,
 285, 306, 334.
 Grands Lacs, 165.
 Grantham, 199.
 Grasset de Saint-Sauveur, A., 173.
 Gravé, H.-F., 79, 80, 83, 89, 133,
 138, 156, 189, 262.
 Grèce, 165.
 Gregg, W., 256.
 Grégoire, l'abbé, 125.
 Grégoire le Grand, 210.
 Grenoble, 103.
 Grenville, 42, 71, 145.
 Grey, 293.
 Groperrin, 267.
 Groulx, L., 16, 24-30, 32, 33, 38, 39,
 48, 336, 337.

- Guadeloupe, la, 63.
 Guernesey, 318.
 Guerre de l'Indépendance américaine, 42, 45, 56, 63, 70, 71, 108, 147, 155, 171, 226, 251.
 Guerre de Sept Ans, 39, 43, 47, 56, 61, 87, 149.
 Guerre de la succession d'Autriche, 15.
 Guerre sainte, 225, 320, 345.
 Guines (duc de), 93.
 Guyane française, 63, 185, 206, 307.
 Guyard, M.-F., 2.
 Guyot, R., 164.
- HALDIMAND, 50, 67, 70, 88, 89, 98, 164.
 Halifax, 47, 53, 57, 58, 133, 150, 162, 163, 174, 186, 187, 285, 300, 301.
 Hall, F., 217.
 Hamelin, J., 21-23, 53, 153.
 Hamelin, L.-E., 151.
 Hanovre, 41.
 Harding, H., 220.
 Hardy, T., 256.
 Hare, J., 153.
 Hastrel de Rivedoux (baron d'), 172, 223.
 Hatin, E., 132.
 Haut-Canada, *passim*.
 Hauterive, 175.
 Hazen, C. D., 139.
 Hébreux, 322.
 Heer, L.-C. de, 70, 155, 343.
 Helvétius, 98.
 Henri IV, 20.
 Henripin, J., 12, 14, 16, 24.
 Hensey, F., 257.
 Herbin, M., 172, 223.
 Herse, J.-C., 70.
 Hertel (famille), 62, 287.
 Hertel de Cournoyer-Chambly, C.-F., 173.
 Hitsman, J. M., 235.
- Hobart (lord), 168.
 Hoche, 164, 321, 322.
 Hocquart (intendant), 22, 28, 29, 38.
 Hody, 79, 80, 105, 133.
 Hope, 65.
 Hôpital général de Québec, 72, 89, 202.
 Hospitaliers (frères), 25.
 Hôtel-Dieu de Québec, 72, 219.
 Hôtel de ville de Paris, 81, 135.
 Houdet, 220.
 Howard, J., 242.
 Hubert, 168.
 Hubert, M^r J.-F., 46-49, 52, 68, 69, 133, 134, 138, 149-151, 154, 156, 180-182, 185-191, 214, 218, 231, 232, 244, 251, 284, 344.
 Huet de la Valinière, 57, 58, 66.
 Huguenots, les, 14.
 Huguét, P., 155.
 Humbert, 168.
 Huston, J., 288, 335.
 Hutt, M. G., 218, 219.
- Ida, l'*, 318.
 Iéna, 173, 315.
 Île-aux-Coudres, 191.
 Îles Britanniques, 159, *passim*.
 Îles d'Amérique (anglaises), 51.
 Îles d'Amérique (françaises), 15, 95.
 Île de Ré, 306.
 Île d'Orléans, 35, 198.
 Île-Dupas, 198.
 Île-du-Prince-Édouard, 215, 267.
 Îles-du-Vent, 21, 22.
 Île Saint-Jean, 21, 215.
 Illinois (Indiens), 157.
 Indes occidentales, 104, 238.
 Indes orientales, 63, 145, 198, 264.
 Indiens, 16, 17, 20, 23, 25, 26, 33, 38, 43, 157, 164.
 Institution royale, 152.
 Ipswich (Suffolk), 14.
 Irlande, 40, 133, 164, 168, 206, 226.

- Iroquois, 28.
 Isambert, 14, 23.
 Isle-Dieu, l'abbé de l', 92.
 Issy, 57.
 Italie, 145, 172, 207, 284, 311, 318.
 Italiens, 165, 199.
 Ivernois, d', 298.
- JACOBINS, 302.
 Jacrau, 66.
 Jautard, V., 52, 70, 343.
 Jeanne Mance, 36.
 Jemmapes, 302.
 Jersey, 189.
 Jésuites, 17, 21, 24-26, 35, 36, 47, 48,
 72, 97-100, 112, 182, 184, 186.
 Jeune Lorette, la, 238, 240, 241.
 Jobin, J., 247.
 Jolicœur, C., 282.
 Jolly, P., 143.
 Jones, 133.
 Jordaens, 211.
 Joséphine, 327.
 Jouet, sœur M.-L., 112.
 Juchereau de Saint-Denys, 174.
 Juchereau Duchesnay, A., 305.
 Juchereau Duchesnay, M.-E., 305.
 Juifs, 99.
- KALM, P., 33, 38.
 Kellermann, 172.
 Kent (duc de), 137, 143, 150, 151,
 218, 219, 240, 287.
 King, G., 123.
 Kingston, 182, 195.
- LABADIE, L., 199, 259, 289-291, 294,
 322.
 Labarge, C., 273.
 Labrador, 11.
 Labrousse, C.-E., 32.
 La Corne (famille), 4, 62, 63, 72, 73,
 75-78, 132, 133, 138, 179, 181,
 182, 192, 201-204, 287.
- La Corne (l'abbé), 62, 66.
 La Corne, M^{lle} Saint-Luc de, 47.
 Lacourcière, Luc, 7.
 La Fayette, 71, 94, 127.
 La Flèche, 36.
 La Fontaine, 82.
 Lafosse, J., 239, 240.
 La Galissonnière, 34.
 Lagrenée, 64, 155.
 Lahaille, J.-B., 66.
 La Hontan, 27.
 Lally-Tollendal, 96, 110.
 La Luzerne, 59, 71.
 La Marche, M^{er} de, 181, 184, 185,
 188, 189, 212, 291, 345.
 Lambert, J., 217.
 Lambert (marquise de), 98.
 Lambert, P., 34.
 Lamennais, 347.
 Lamoignon, M. de, 107.
 Lamothe, P.-J. de, 187.
 Landaff (évêque de), 125, 294, 345.
 La Naudière, 64, 203, 286, 287.
 La Naudière, C. de, 84, 119, 123, 138.
 Lanctot, G., 64.
 Landriève, 91.
 Landry, J., 273.
 Langlois (prêtre), 122.
 Langlois, G., 12, 45.
 La plante, 273.
 Laporte, S., 198.
 La Potherie, 27.
 Laprairie, 155.
 La Rochefoucauld (cardinal), 112.
 La Rochefoucauld-Liancourt (duc de),
 197, 331, 332.
 La Rochelle, 14, 55, 158.
 La Rossay, 58.
 La Rue, Pierre de, abbé de l'Isle-
 Dieu, 92.
 Lartigue, J.-J., 221, 344, 346.
 Latour, 251.
 Latreille, André, 7.
 Laurent, L., 186.
 La Vaivre, J. de, 191.

- Laval, M^{re} F. de Montmorency, 23, 26, 36.
 La Valette, 199.
 La Valtrie (famille), 64, 65, 68, 73, 74, 76-78, 132, 203, 204.
 Lavaltrie (paroisse), 202.
 Lavau, A., 239-241.
 Lavau, M. de, 187.
 Le Beau, 38.
 Lebel, 56, 57.
 Le Bic, 67.
 Le Blond de Saint-Hilaire, 274, 275.
 Leblond, J., 34.
 Lebrun, I., 199, 200.
 Lebrun (ministre), 158.
 Le Cap, 145.
 Le Cerclé, C.-F., 70.
 Leclair, J.-B., 238.
 Leclerc (capitaine), 169.
 Le Couteux, 259, 269.
 Ledré, C., 209.
 Lefebvre, J., 273.
 Leflon, J., 67.
 Lefranc, G., 15.
 Le Gallic, 57, 67.
 Le Gardeur de Tilly, A., 63.
 Le Gardeur (famille), 62.
 Le Havre, 164.
 Leipsig, 318.
 Le Jeune (père), 14, 210.
 Lelièvre, L., 276.
 Le Mans, 57.
 Lemire, A., 239.
 Le Moine, 91.
 Lemoine, J., 240.
 Léoben, 316.
 Le Puy, 99.
 Le Saulnier, 246.
 Lessard, C., 72.
 Létombe, de, 59, 163, 166, 167, 258, 259, 274.
 Levasseur, N., 34.
 Léveillé, J., 273.
 Léveillé, Joseph, 242.
 Le Verdon, 172.
 Lévesque, L., 177, 178.
 Lévis (duc de), 74.
 Lévis (paroisse), 333.
 Liébert, Ph., 155.
Lightning, le, 318.
 Lille, 312.
 Limousin, 14.
 Lindsay, 65.
 Linsolas, 208, 209.
 Lisbonne, 302.
 Liverpool, 314.
 Livourne, 92.
 Loches, 62-65, 73, 76-78, 132, 133, 179, 201-203.
 Loi de milice, 236, 250, 257.
 Loi de voirie, 248-251, 257.
 Loi sur les étrangers, 230.
 Lombard de Bouvens, 286.
 Londres (parlement), 41, 42, 229.
 Londres (ville), *passim*.
 Longueuil (famille), 62.
 Longueuil, Le Moyne de, 62.
 Longueuil (paroisse), 149, 150, 187, 220, 261, 273.
 Longueville, abbé de, 187.
 Lotbinière, M. de, 58.
 Lot et Garonne, 129.
 Louisbourg, 21, 22, 88.
 Louisiane, 11, 167, 168.
 Louis XIII, 14, 16, 26.
 Louis XIV, 12, 15-18, 20, 26, 27, 34, 37, 59, 198.
 Louis XV, 20, 62, 63, 66, 82, 90, 100, 102, 197, 211, 212, 223.
 Louis XVI, 63, 64, 82, 100-102, 104, 117, 124, 128, 160, 170, 171, 173, 179, 188, 211, 212, 216, 227, 243, 284, 286, 287, 293, 296-298, 302-304, 330, 331, 346.
 Louis XVII, 197, 198, 223, 286, 304.
 Louis XVIII, 204, 286, 290, 304, 305.
 Louisneau, J.-B., 250, 251.
 Louvet, J.-B., 209, 295.
 Louvre, 170.
 Loyalistes, 5, 142, 144, 145, 281.

- L. S., 126.
 Luc, Frère, 34.
 Luxembourg, 124.
 Lymburner, A., 65, 139.
 Lyon, 70, 188, 208, 212, 296, 305.
 Lyonnais, 297.
- MCAULAY, 69.
 Mably, 84, 126.
 Machecousse, 273.
 Machiavel, 327, 328.
 Mack, 314.
 MacLaughlin (mère), 222.
 McLane, Daniel, 253.
 McLane, David, 252-260.
 McGill, J., 245, 247.
 McLachlan, R. W., 51, 70.
 Madison, 269.
 Madrid, 92.
Magasin de Québec, le, 53, 243, 332.
 Maison de Dieu, 186.
 Maisonneuve, 36.
 Maistre, J. de, 298, 347.
 Malard, 188.
 Malbaie, La, 67.
 Malchelosse, G., 187, 198, 199.
 Mallet, D., 34.
 Maltais, 199.
 Malte, 199, 313.
 Manche, 65.
 Mandrou, R., 13.
 Manitoba, 199.
 Mansfield (lord), 257.
 Mansuy, M., 73, 203.
 Marat, 293, 296, 305.
 Maratta, C., 211.
 Marbeuf (comte de), 92.
 Marchand, 190.
 Marengo, 312.
 Marganne. *Voir* La Valtrie.
 Marie-Antoinette, 293, 303, 304.
 Marie de l'Incarnation, 36.
 Mariette, 192.
 Marion, S., 210, 307, 310, 313, 320.
 Marly, 18.
- Marmet, P., 196.
 Marseille, 158, 200.
 Marseille (le bonhomme), 240.
 Marston, 249.
 Martin, Mgr A., 335.
 Martin (amiral), 171, 172, 223.
 Martin, E., 273.
 Martinique, 63.
 Marvejols, 96.
 Massicotte, E.-Z., 90.
 Massillon, 210.
 Maurault, O., 190, 212, 220, 221.
 Maurepas, 15.
 Maury (cardinal), 310.
 Mayence, 311.
 Méditerranée, 172, 198, 260.
 Meilleur, J.-B., 220, 221.
 Méloizes, Angélique des, 62.
 Melun, 215.
 Mende, 96, 171.
 Mer de l'Ouest, 11, 21.
 Merchant Taylor's Hall, 243.
 Mercoire, 95.
 Mermet, J.-D., 200, 329.
 Mesplet, F., 51, 52, 70, 82, 84, 98,
 122, 123, 128-132, 138, 153, 175,
 176, 233, 299, 343, 344.
 Messas, 206.
 Metternich, 314.
 Meung-sur-Loire, 219.
 Meuron, C.-D., 198.
 Meuron (régiment), 198, 199, 200,
 223.
 Mexique, 12.
 Mézière, H., 52, 84, 122, 131, 138,
 161-163, 174-178, 222, 230, 233,
 234.
 Mézières, 172, 173.
 Michaux, 71.
 Milière, de, 163, 250.
 Milnes, lady, 287.
 Milnes, R. S., 151, 152, 184, 185,
 268, 270, 275.
 Ministère des Affaires étrangères, 4,
 158, 160, 169.

- Ministère de la Guerre, 4, 58, 160.
 Ministère de la Marine, 55, 174.
 Ministre de la Guerre, 75, 157, 158.
 Ministre de la Marine, 163, 169.
 Ministre des Affaires étrangères, 158.
 Mirabeau, 210.
 Misère (concession), 238.
 Mississippi, 165.
 Moïse, 263.
 Molière, 54, 82, 154, 156.
 Monchoux, A., 2.
 Mondelet, 178.
 Mondésir, E. P. de, 68, 69, 105, 136.
Moniteur, le, 293, 313.
 Monjeon, A., 240.
 Monk, J., 146, 232, 237-239,
 241-243, 247, 330.
 Monongahéla, 89.
 Mons, 302.
 Montcalm, 29, 31, 33, 87.
 Montesquieu, 35, 83, 84, 119, 145,
 156.
 Montgaillard, 308.
 Montgenet de Saint-Laurent (baronne
 de Fortisson), 137.
 Montgolfier, 45, 46, 65, 67, 69, 149,
 214.
 Montjoye, 209, 298.
 Montlosier, 215.
 Montmorin, 59, 117, 160.
 Montpellier, 90, 178.
 Montréal, *passim*.
 Montréal-en-Bugey, 203.
Montreal Library, 210.
 Moore, 295.
 Morisset, G., 34, 64, 71, 155, 156,
 210, 211.
Morning Chronicle, 313.
 Mortagne, 186.
 Moscou, 317.
 Moskova, 317.
 Mounier, 109.
 Mountain, J., 151, 152, 257.
 Moustier (comte de), 71, 136.
 Mower, N., 297.
 Murray, 40, 45, 46.
 NADEAU, H., 216.
 Nairac, J. B., 158, 159.
Nannon, la, 55.
 Nantes, 101, 295, 306.
 Napierville, 200.
 Napoléon, 146, 167, 169, 172, 178,
 191, 201, 207, 219, 224, 272-274,
 277, 285-291, 304, 305, 309, 311,
 312, 314-320, 324-330, 332-334,
 344, 346, 347.
 Napoléon III, 347.
 Nations sauvages du Nord, 274.
 Nattier, 211.
 Navière, 38.
 Necker, 74, 108, 109.
 Neilson, J., 50, 153, 299ss.
 Neilson, S., 50, 299.
 Nelson (amiral), 260, 263, 266, 267,
 312.
 Néron, 328.
 Neuville, 47.
 Newark, 274.
 New Hampshire, 164, 169.
 New York, 55, 128, 160, 161,
 163-166, 178, 181, 196, 232, 259,
 272, 274, 300, 301, 314, 337.
 Niagara, 71, 157, 195.
 Nicolet, 220.
 Nîmes, 157.
 Noiseux, 190.
 Nonotte, 97.
 Norau, A., 273.
 Norau, J.-B. fils, 272.
 Norau, J.-B. père, 179, 223, 272, 274.
 Normandie, 14.
 Notre-Dame de Montréal, 199, 221,
 333.
 Notre-Dame de Paris, 207.
 Notre-Dame de Québec, 217, 333.
 Notte, Gherardo della, 211.
 Nouet, 210.
 Nouveau-Brunswick, 196, 213, 235,
 267.

- Nouvelle-Angleterre, 12.
 Nouvelle-Écosse, 60, 133, 186, 196,
 235, 243, 267, 274, 316.
 Nouvelle-France, 7, 11, 37.
 Nouvelle Hollande, 12.
 Nouvelle Suède, 12.
 Noyelle de Fleurimont, H., 174.
- O'CONNOR, T., 70, 239.
Olive Branch, P, 164.
 Ontario, 212.
 Orléans, 66, 181, 188, 196, 212, 219.
 Orléans (duc d'), 107, 119.
 Osgoode, W., 255.
 Ostende, 128.
 Ottawa, 5.
 Otto, 168.
 Ouellet, F., 44, 147, 149.
- PACQUET, 253.
 Pagès, 209.
 Painchaud, C.-F., 220.
 Paine, T., 122, 162, 293.
 Paix d'Amiens, 173, 270, 309, 311,
 312, 324.
 Paix de Campo-Formio, 312.
 Paix de Lunéville, 312.
 Paix de Presbourg, 315.
 Paix d'Utrecht, 15.
 Palais Royal, 84, 119.
 Palou, J., 96.
 Panet (avocat), 49, 168.
 Panet, M^{gr} B.-C., 150.
 Panet (famille), 287.
 Panet, J.-A., 144.
 Panet (marchand), 82.
 Paoli, 93.
 Pape, *passim*.
 Papineau, J., 69, 71, 144, 253.
 Papineau, L.-J., 90, 146.
 Paris, *passim*.
 Parlements de France, 16, 17,
 101-103, 106, 215.
 Patouillet, 97.
- Paul (saint), 276.
 Pays-Bas, 41, 113, 124, 145.
 Pays d'en haut, 11.
 Péan, madame, 62, 66.
 Peltier, J.-G., 295, 326.
 Périnault, 65, 68, 69, 73-75, 77, 78,
 132.
 Pernoud, R., 13.
 Pérou, 21.
 Perrault, 71.
 Perrault, Jacques, 139.
 Perrault, J., 274.
 Perrault, J.-F., 259.
 Perrault, Chanoine J.-F., 88.
 Petit Canada, 62, 76.
 Pharaon, 263.
 Philadelphie, 50, 51, 59, 70, 71, 160,
 163, 166, 258, 259.
 Philippines, 56.
 Picardie, 96.
 Pie VI, 112, 291, 306.
 Pie VII, 207.
 Piémont, 207.
 Pitt, 59, 145, 192, 194, 195, 225.
 Pittsburg, 192.
 Plamondon, L., 288, 289, 338, 345.
 Plante, E.-G., 335.
 Plasse, F.-X., 192.
 Plérin, 45.
 Plessis, M^{gr} J.-O., 71, 150-152,
 184-189, 191, 200, 214, 216, 244,
 245, 261-267, 275, 276, 278-280,
 285, 286, 337, 338, 346.
 Plinguet, 198.
 Ployart, J. L., 200.
 Pointe-du-Lac, la, 216, 217, 218.
 Pointe-Lévis, la, 34, 249.
 Pologne, 126.
 Polonais, 199.
 Pompadour, la, 87, 90, 336.
 Pontbriand, M^{gr} H.-M. de, 34, 45,
 46, 65, 90.
 Pontchartrain, 15.
 Portland (duc de), 221, 252, 268, 269.
 Portsmouth, 164.

- Portsmouth (N. H.), 169.
 Portugal, 199, 207, 311, 329.
 Pottier, 201.
 Pownall, G., 303.
 Préjean, 273.
 Premier consul, 167-169, 309, 323, 324.
 Prémont, L., 65.
 Prescott, 150, 184, 185, 221, 252, 260, 322, 330.
 Prévost, M., 215.
 Prevost, sir G., 146.
 Priestley, 118, 302.
 Prince (prêtre), 220.
 Princes (armée des), 77, 105.
 Province de Québec, 11, 39.
 Proyard, 209, 298.
 Prud'homme, 307.
 Prusse, 97, 315.
 Ptolémées, 13.
 Puibusque, A. de, 347.
 Puisaye, J. de, 194, 195.
 Pyke, 255, 256.
- QUÉBEC (ville), *passim*.
Quebec Mercury, 277, 296, 325, 326.
 Querini (cardinal), 97.
 Quesnel, J., 70, 71, 154, 288.
 Quetton de Saint-George, 195.
 Quetton de Saint-George, L.-A., 196.
 Quévillon, 155.
 Quiberon, 194.
 Quiblier, 233.
- RABAUT SAINT-ÉTIENNE, 117, 295.
 Rabelais, 36.
 Racine, 82.
 Raimbault, A., 181, 189, 191, 213, 219.
 Raimbault, J., 191, 212, 216-218, 220, 284, 285.
 Ramel, 298.
 Ranvozyé, F., 155.
 Raudot (intendant), 21.
- Raymond, Mgr J.-S., 335.
 Raynal, 83-85, 114, 120, 210.
 Reboul, P., 2.
 Récher, J.-F., 32.
 Récollets, 24, 25, 34, 36, 48, 98, 112, 182.
 Régime anglais ou britannique, 151, *passim*.
 Régime français, 21-24, 27, 28, 32, 49, 64, 151.
 Regnard, 156.
 Reims, 100.
 Rémond, R., 2.
 Rennes, 102.
 Renouvin, Pierre, 7.
 Repentigny (chevalier de), 173.
 Repentigny (officier de marine), 63.
 République américaine, 165.
 République française, 59, 60, 158, 159, 163, 165, 166, 168, 169, 176, 205, 227, 250, 253-255, 274, 284, 288, 293, 308, 309, 311, 323, 324.
 République romaine, 13.
Résistance, la, 185.
 Restauration, 178, 219.
 Révolution américaine, 59, 122, 159, 169, 343.
 Révolution de 1830, 171.
 Révolution française, *passim*.
 Rhin, 13, 173, 316.
 Richardson, J., 146, 169, 253.
 Richelieu, 14, 16, 26, 30.
 Richelieu (rivière), 199.
 Richer, 298.
 Richery, 164, 222.
 Richmond (duc de), 41.
 Rideau (rivière), 187, 199.
 Rivière C., 220.
 Rivière-du-Loup, 218.
 Rivière Rouge, 199.
 Rivoli, 311, 312.
 Robert, 207, 210, 330.
 Robertins, 68.
 Robespierre, 171, 202, 288, 296, 335.
 Robin, F.-M., 188, 191.

- Rochas d'Aiglun, P., 15.
 Rochefort, 172.
 Rocher, 203.
 Rodez, 66.
 Rogers, 269.
 Romain, F., 240, 241, 259.
 Romains, 13.
 Rome, 45, 67, 99, 112, 117, 118, 165, 186, 205, 207, 314.
 Roque, J.-G., 191, 213, 220, 221.
 Roquebrune, R. de, 60-64, 171, 172, 174, 287.
 Roquebrune, C. La Roque de, 287.
 Roquebrune, L. La Roque de, 287.
 Rostovtzev, M. I., 13.
 Roupnel, G., 26.
 Rous, J., 162, 169, 230, 233, 234.
 Rousseau, J., 71.
 Rousseau, J.-J., 35, 83, 84, 85, 97, 98, 126, 153, 154, 156, 209, 210.
 Roussel, J.-B., 68, 69, 105, 136.
 Rousselet, 187.
 Rouse's Point, 163.
 Roux, J.-H.-A., 212, 213, 220, 278, 285, 286.
 Roux (baron de), 197.
 Rowlandson, 320.
 Roy, A., 34.
 Roy, C., 70, 200, 288.
 Roy, J.-E., 123, 137, 273.
 Roy, P.-G., 49, 173, 185, 186.
 Royal George College, 49.
 Rozier, J.-A.-B., 165-167, 259.
 Ruelle d'Auteuil, 39.
 Rukowski, L. F., 193.
 Rupert (rivière), 71.
 Russell, 165.
 Russes, 314, 315, 317.
 Russie, 64, 160, 311, 317.
 Ryland, H. W., 146, 152, 169, 255, 269, 322.
- SABREVOIS, 62.
 Sabrevois de Bleury, 62.
 Saguenay, 71, 212, 213.
- Sainscy, M. de, 66.
 Saint-Amant, J.-C., 200.
 Saint-Antoine (faubourg), 173.
 Saint-Augustin, 22.
 Sainte-Augustine (mère), 72.
 Saint-Aulaire, 287.
 Saint-Boniface, 199.
 Saint-Brieux, 45.
 Saint-Côme, 96.
 Saint-Constant, 179, 223, 273, 277, 344.
 Saint-Cyr, 63.
 Saint-Denis-sur-Richelieu, 189.
 Saint-Domingue, 63, 162-164, 196, 222, 232.
 Saint-Fiorenzo, 92.
 Saint-François de Beauce, 191, 248, 333.
 Saint-François-du-Lac, 218.
 Saint-Hilaire (général), 274.
 Saint-Jean (fort), 175, 196, 252.
 Saint-Joseph de Beauce, 248.
 Saint-Just, 171.
 Saint-Laurent, le fleuve, 11, 12, 20, 26, 27, 39, 55, 57, 61, 81, 108, 137, 149, 156, 162, 166, 174, 180, 188, 190, 191, 198, 212, 223, 233, 241, 281, 300, 341, 344.
 Saint-Luc, 64.
 Saint-Mandé, 112.
 Saint-Marc, J.-J.-B., 190.
 Saint-Marc-sur-Richelieu, 200.
 Saint-Martin, la, 19.
 Saint-Martin-de-Tours, 187.
 Saint-Napoléon, la, 347.
 Saint-Norbert (Manitoba), 199.
 Saint-Ours (conseiller législatif), 136, 337.
 Saint-Ours, M. de, 63, 77, 78.
 Saint-Ours (paroisse), 245.
 Saint-Père, 78.
 Saint-Pétersbourg, 173, 186, 297.
 Saint-Pierre, B. de, 210.
 Saint-Pierre (lac), 222.
 Saint-Pierre et Miquelon, 162, 187.
 Saint-Pol-de-Léon, 181.

- Saint-Roch (Québec), 198, 249.
 Saint-Quentin, 96.
 Saint-Sulpice, 4, 46, 68, 167, 215.
 Saint-Vallier, M^{gr} de, 35.
 Saint-Vincent-de-Paul (filles de), 182.
 Sainte-Anne (mère), 191.
 Sainte-Cécile, 72.
 Sainte-Foi, 132.
 Sainte-Foy, 49.
 Sainte-Foy (bataille), 46.
 Sainte-Geneviève, 219.
 Sainte-Hélène (île), 320, 347.
 Sainte-Hélène (médaille), 200.
 Sainte-Pélagie, 170.
 Sainte-Saturnine (mère), 72, 135.
 Sainte-Sophie-Barat (mère), 191, 214, 215.
 Sainte-Ursule (mère), 208.
 Saintes, 66.
 Salaberry, L. de, 64, 287.
 Salaberry (président), 64.
 Salamanque, 212.
 Sales-Laterrière, P. de, 69, 178.
 Salone, E., 12, 13, 15, 16, 31, 33, 38, 61, 62.
 Salvandy, 347.
 Sandy-Hook, 162, 174.
 Sans-Culottes, 305.
 Saragosse, 329.
 Sarpi, Fra Paolo, 83.
 Sarrazin, M., 34.
 Sartine, 93.
 Sattin, 220.
 Sauvage du Châtillonnet, J.-L. M., 209.
 Savard, L., 238.
 Scepticus, 302.
 Schalk de la Faverie, 170.
 Schelburn, 58.
 Schöne, L., 12, 13.
 Sécoto, 192.
 Seine, 126, 130.
 Seine (dép.), 200.
 Seine (rivière du Manitoba), 199.
 Selkirk, lord, 199.
 Séminaire des Missions étrangères, 4, 5, 72, 79, 80, 133, 180, 185, 204-206, 219, 297.
 Séminaire de Montréal, 46, 188.
 Séminaire de Nicolet, 4, 5, 153, 188, 211, 212, 214, 217, 220.
 Séminaire de Québec, 4, 5, 24, 25, 26, 46, 48, 49, 54, 66, 67, 70, 72, 73, 79, 83, 84, 89, 105, 119, 132, 133, 138, 145, 149, 185, 188, 191, 203, 204, 206, 207, 208, 212, 213, 218, 220, 223, 244, 284, 285, 297, 330, 335.
 Séminaire de Québec (bibliothèque), 3, 4, 34, 50, 85, 122, 209.
 Séminaire de Saint-Hyacinthe, 153, 335.
 Séminaire du Saint-Esprit de Paris, 79.
 Séminaire Saint-Sulpice (Paris), 5.
 Senlis, 65, 75, 78.
 Sennachérib, 263.
 Sens, 173.
 Sercey (amiral), 162, 174, 196.
 Sérurier, 169.
 Sévigné, M^{me} de, 82.
 Sewell, J., 146, 152, 249, 250, 258.
 Sheridan, 114, 293.
 Sicile, 145.
 Siciliens, 199.
 Sigogne, J., 213.
 Silhouette, 15.
 Sills, Jonathan, 121.
 Sills, Joseph, 121.
 Simcoe (gouverneur), 182, 192, 195, 230.
 Sieyès, 203.
 Sirvens, 99, 100.
 Six Nations, 157.
 Smith, W., 134, 218, 227, 228, 243, 336, 337, 344, 346.
 Sociétés de correspondance populaires d'Angleterre et d'Écosse, 225.
 Société des patriotes, 130, 131.
 Société française en Canada, 347.

- Société hebdomadaire, 131.
 Société littéraire de Québec, 288, 338.
 Sorbonne, 78, 181, 212.
 Souabe, 295.
 Soulanges, 149.
 Spark, A., 153, 257, 299.
Spectateur, le, 153, 200, 319, 328.
 Stacey, C. P., 235.
 Stanhope, 114.
Star, 313.
 Stouf, 64, 155.
 Strabane, 40.
 Strasbourg, 125.
 Suffolk, 15.
 Suffren, 198.
 Suisse, 186, 198.
 Sully, 12.
 Sulpiciens, 24, 25, 35, 45, 49, 67-69,
 72, 75, 88, 130, 132, 145, 149, 176,
 180, 182, 188, 190, 196, 212, 214,
 220.
 Sulte, B., 137, 199, 269, 300.
 Suresnes (château), 66.
 Surveyer, E.-F., 143.
 Swanton, 164.
 Sydney (secrétaire au *Colonial Office*),
 42.
- TALAVERA, 317.
 Talleyrand, 59, 166-168, 203, 258,
 321.
 Talon (intendant), 12, 13, 15.
 Tamise, 126.
 Taras, A., 170.
 Tarbes, 66.
 Target, 110.
 Taschereau de Linières, A., 63.
 Taschereau, J.-T., 145.
 Tate, 163.
 Taylor (juge), 253.
 Tellier, R., 259.
 Temple (prison du), 128, 296.
 Termont, M^{gr} de, 62, 66.
Terpsichore, la, 210.
- Terre-Neuve, 70, 117, 162, 164, 307,
 319.
 Terreur, 202.
 Test (serment), 40.
 Têtu, H., 46-48, 57, 66, 84, 88, 90,
 134, 150, 154, 180, 185, 232, 252,
 262, 270, 271, 276, 278, 338.
 Textor, L. E., 180, 192, 195.
 Thayer, 187.
 Théodore (récollet), 89.
 Théroigne, M^{lle}, 293.
 Thiais,
 Thiers, 194.
 Thiriot, 97.
 Thorel, 185.
 Thorn, S., 269.
 Thouret, 110, 209.
 Ticondéroga, 164.
 Tiers État, 107.
 Tilsit, 315, 316.
Times (Londres), 127.
 Tocqueville, 347.
 Tonnancourt, G. de, 64.
 Toronto, 199.
 Toulon, 311.
 Toulouse, 14.
 Touraine, 62, 63.
 Tourangeaux, 240.
 Tours, 62, 174.
 Tracy, 13.
 Trafalgar, 314, 325.
 Traité de Paris, 39, 55, 56, 75, 88,
 343.
 Trappistes, 186.
 Tremaine, M., 53, 119, 121, 154, 227,
 245, 258-260, 263, 266, 291, 292,
 294, 296, 303.
 Tribunal révolutionnaire, 170.
 Trois-Rivières, 11, 39, 40, 55, 88, 121,
 170, 172, 182, 216-218, 245, 266.
 Trône (Place du), 174.
 Trudel, A., 238.
 Trudel, M., 11, 18, 20, 24, 46, 48,
 55, 56, 59, 71, 85, 89, 92.
 Trudo, P., 273.

- Tryal*, 302.
 Tulard, J., 328, 329.
 Turcotte, L.-P., 198.
 Turgot, 101.
 Turner, S., 274.
 Turreau de Garambouville, 169,
 273-275, 277.
- ULM, 314.
 Université Laval, 6, 8.
 Université mixte, 49, 130, 134, 182,
 219.
 Ursulines (Paris), 72, 135, 208, 222.
 Ursulines (Québec), 4, 5, 25, 36, 72,
 88, 105, 135, 138, 208, 213, 214,
 215, 217, 219, 284, 286.
 Ursulines (Trois-Rivières), 190, 191,
 210, 211, 213, 216, 218, 285.
- VALLIÈRES, M., 195.
 Valmy, 301.
 Val Sainte (Canada), 186.
 Val Sainte (Suisse), 186.
 Vanière, H., 71.
 Varennes (France), 117.
 Varennes (Québec), 47, 199.
 Varicourt, Roup de, 218.
 Vassal de Montviel, 131.
 Vauban, 12, 15.
 Vaudreuil (gouverneur), 31, 39, 87,
 90, 91.
 Vaudreuil, Rigaud de, 39.
 Vaudreuil (vice-amiral), 63.
 Vaux (vicomte de), 192.
 Vendéens, 168.
 Verceil, 207, 219.
 Verchères, 291.
 Vergennes, 57-59, 169.
 Vergor, 90.
 Vermont, 164, 165, 252, 275.
 Vermontois, 164.
 Vernon, H., 134-136, 233, 242, 333.
 Verrier, 26, 35.
- Versailles, 16, 30, 34, 41, 57, 61, 74,
 102, 104, 107, 160.
 Vidalenc, J., 192, 196.
 Viger, D.-B., 275, 295-297, 339, 345.
 Viger, J., 200, 297.
 Villade, 212.
 Villard, L., 192.
 Villars, 297.
 Vincent (père), 186.
 Virgile, 84.
 Virginie, 50.
 Visitation (mère de la), 89.
 Victoria, 318.
 Vocol dit Belhumeur, J.-B., 239, 240.
 Volney, 209.
 Vo'taire, 35, 36, 82-85, 97, 98, 106,
 153, 154, 156, 210.
 Voltigeurs canadiens (régiment), 200.
 Vouet, S., 34.
Vrai Canadien, le, 153, 310, 327.
- WADE, M., 36, 41, 43, 123, 131, 145,
 161-163, 174, 178, 222, 233, 240,
 299, 333.
 Wagram, 173, 317.
 Wallot, J.-P., 153, 269, 273, 275, 288,
 289.
 Walter, G., 112.
 Washington (ville), 169, 274, 277.
 Waterloo, 286, 319, 320, 335.
 Watson, R., 125, 294.
 Watteville (régiment), 187, 198, 199,
 200, 223, 329.
 Wellesley, 317.
 Wellington, 278, 317, 318, 328.
 Whigs, 115, 225.
 Whitworth, 313.
 Wickam, 199.
 William-Henry, 89, 245, 268.
 Williamson (général), 197.
 Windham, 195.
 Wolfe, 41.

YAMACHICHE, 218.

York (Haut-Canada), 182, 195.

Young, A., 291-293, 345.

Young (député), 146.

Youville, madame d', 92.

ZOCCHI, 184.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE, par André Latreille	VII
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	XII
INTRODUCTION	I
PREMIÈRE PARTIE : 1760-1792	
CHAPITRE PREMIER : Le Canada de 1760 à 1792	11
I. — <i>La Nouvelle-France en 1760</i>	11
Le peuplement et l'expansion démographique. — Les institutions : le gouvernement ; le régime seigneurial. — L'économie. — Les cadres moraux : le clergé et la paroisse ; l'enseignement. — Pays et société : le paysage laurentien ; les groupes sociaux : les « habitants » ; la noblesse ; la bourgeoisie ; les coureurs de bois ; la vie intellectuelle ; la religion ; le Canadien de 1760.	
II. — <i>La province de Québec de 1763 à 1792</i>	39
Le nouveau régime. — L'économie et la démographie. — L'Église. — La vie intellectuelle, l'enseignement et l'apparition de l'imprimerie.	
CHAPITRE II : Les relations franco-canadiennes	55
I. — <i>Les relations politiques</i>	56
II. — <i>Les relations personnelles</i>	60
Les Canadiens en France : la rentrée après la Conquête ; les voyageurs et les étudiants canadiens. — Les Français du Canada. — La correspondance : la correspondance La Corne ; la correspondance du Séminaire de Québec.	
III. — <i>Les relations intellectuelles</i>	81
La pénétration du livre français.	

CHAPITRE III : La naissance de l'opinion canadienne	87
I. — <i>La Conquête et la Pompadour — L'information transmise par la presse : 1760-1789</i>	87
<p>La Conquête et la cession : stupeur indicible des Canadiens. — La liquidation du Régime français : administrateurs et billets d'ordonnance. — La politique étrangère. — Les affaires intérieures : les faits divers ; les Lumières ; les affaires religieuses ; le gouvernement. — Le sentiment d'affection pour la France.</p>	
II. — <i>L'opinion publique pour la Révolution : 1789-1792</i>	105
<p>La presse et la Révolution : l'année 1789 ; l'année 1790 ; l'année 1791 ; l'année 1792. — <i>La Gazette de Montréal</i> et la Révolution. — L'opinion des notables : les nobles et les évêques ; les Ursulines ; les administrateurs anglais.</p>	

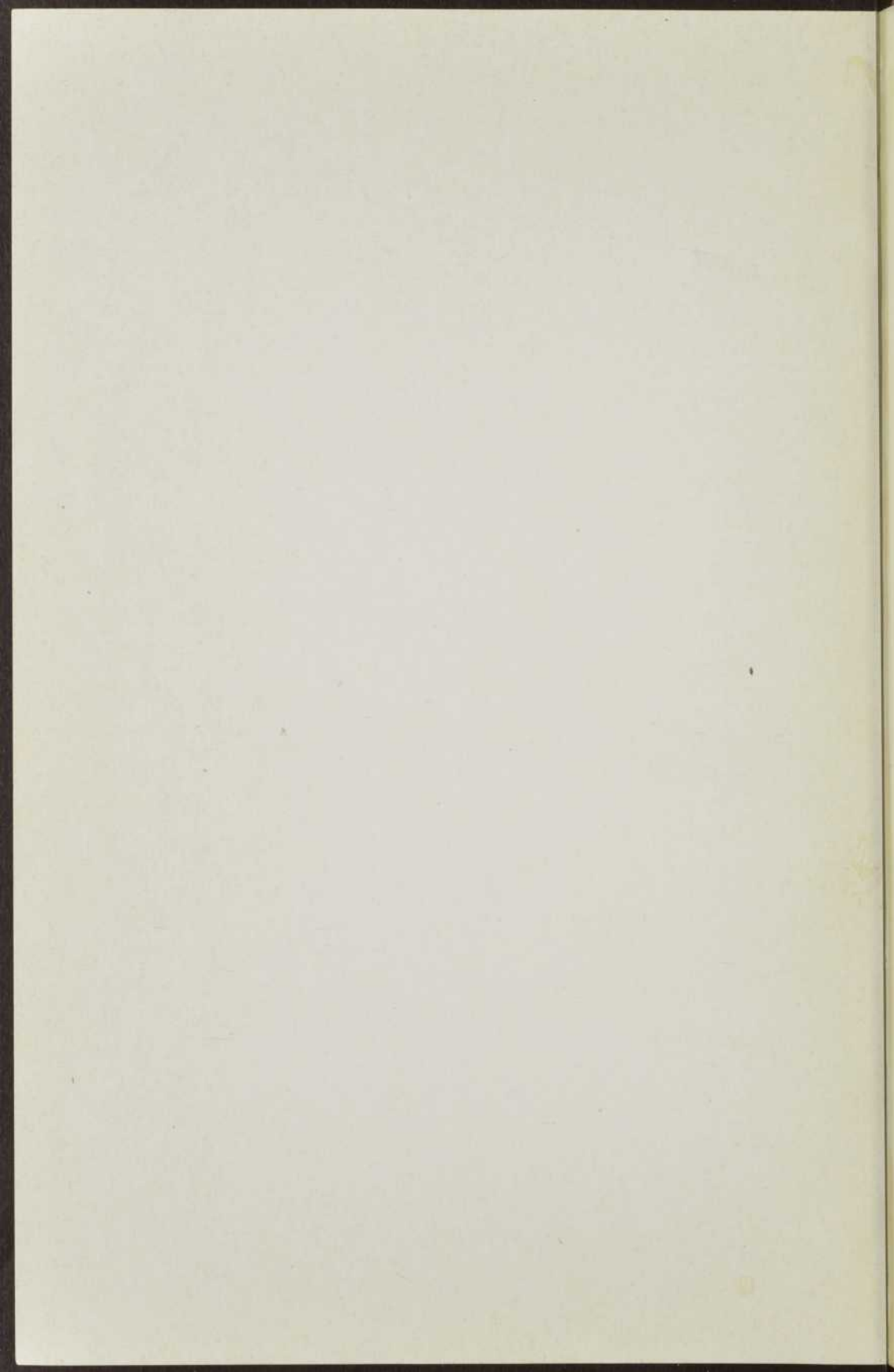
DEUXIÈME PARTIE : 1793-1815

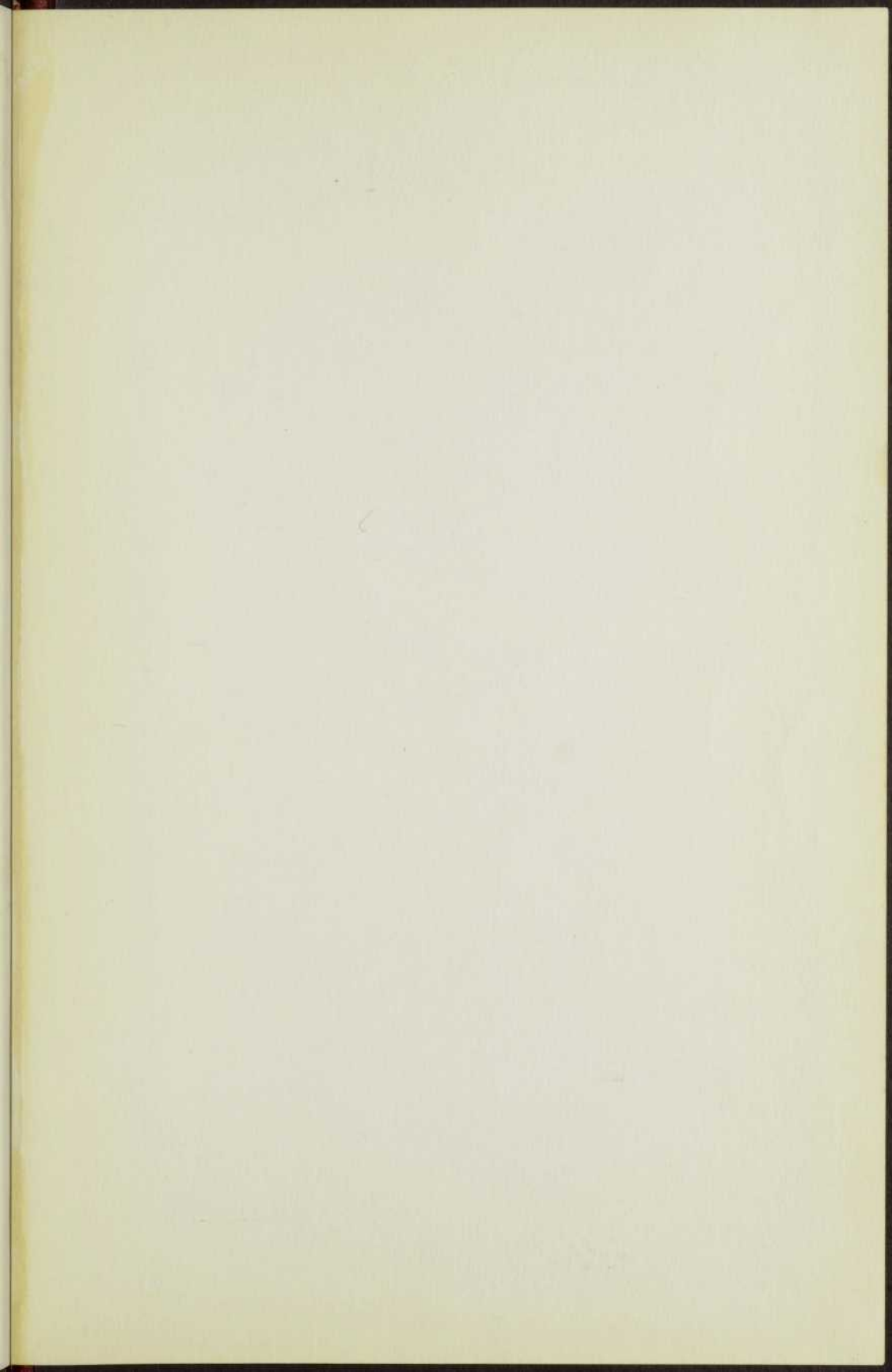
CHAPITRE PREMIER : Le Bas-Canada de 1793-1815	143
<p>La vie politique. — La vie économique : conjoncture favorable et changements de structures. — Les nouvelles élites. — Le clergé et l'enseignement. — La vie intellectuelle et artistique.</p>	
CHAPITRE II : Les échanges franco-canadiens	157
I. — <i>Vellétés de reconquête sous la Révolution et l'Empire</i>	157
<p>Les offres de service de quelques citoyens français. — Les représentants de la Révolution aux États-Unis et les Américains : Genet et Mézière ; Ira Allen ; le général Collot et J.-A. Rozier ; Létombe ; Talleyrand et les Chouans au Canada ; Turreau de Garambouville.</p>	
II. — <i>Les contacts personnels</i>	170
<p>Les Canadiens en France : les serviteurs de la Révolution et de l'Empire ; les contre-révolutionnaires ; les « martyrs » canadiens de la Révolution ; le citoyen Mézière et J.-B. Norau. — Les Français au Canada : les prêtres émigrés ; les royalistes colonisateurs ; quelques émigrés de passage ; les Meurons et les Watteville. — La correspondance : la correspondance La Corne ; la correspondance des ecclésiastiques et des religieuses de France et d'Angleterre.</p>	

III. — <i>Les liens culturels</i>	209
Livres et objets d'art. — L'apport culturel des prêtres émi- grés.	
CHAPITRE III : La Révolution régicide et la guerre sainte	225
I. — <i>Les dirigeants et les classes populaires devant la Révolution : 1793-1797</i>	226
La mort de Louis XVI et la guerre ; les autorités civiles et religieuses et la lutte contre la sédition. — Les incidents de 1794 à 1798 et la répression : l'affaire du pont de Berthier ; la loi de milice ; les « associations loyales » ; la loi de voirie ; l'affaire McLane.	
II. — <i>Les dirigeants et les classes populaires devant la Révolution et l'Empire : 1798-1815</i>	259
D'Aboukir à Amiens : Aboukir ; souscription et loyalisme ; les complots ; la paix d'Amiens. — La guerre contre Buonaparte et les Américains.	
CHAPITRE IV : Les intellectuels et la presse périodique	283
I. — <i>Les intellectuels</i>	283
Clergé, noblesse et bourgeoisie. — La propagande par le livre et les brochures contre-révolutionnaires.	
II. — <i>La presse périodique</i>	299
De janvier à avril 1793. — La mort de Louis XVI, la guerre et la volte-face de la presse. — Marie-Antoinette et les Bour- bons. — Les « horreurs » de la Révolution. — La politique intérieure. — La politique extérieure. — La satire et la légende noire de Napoléon.	
III. — <i>Les Canadiens pour ou contre la Révolution ?</i>	330
État de la question. — La Révolution satanique et la Con- quête providentielle.	
CONCLUSION	341
BIBLIOGRAPHIE	349
INDEX	379

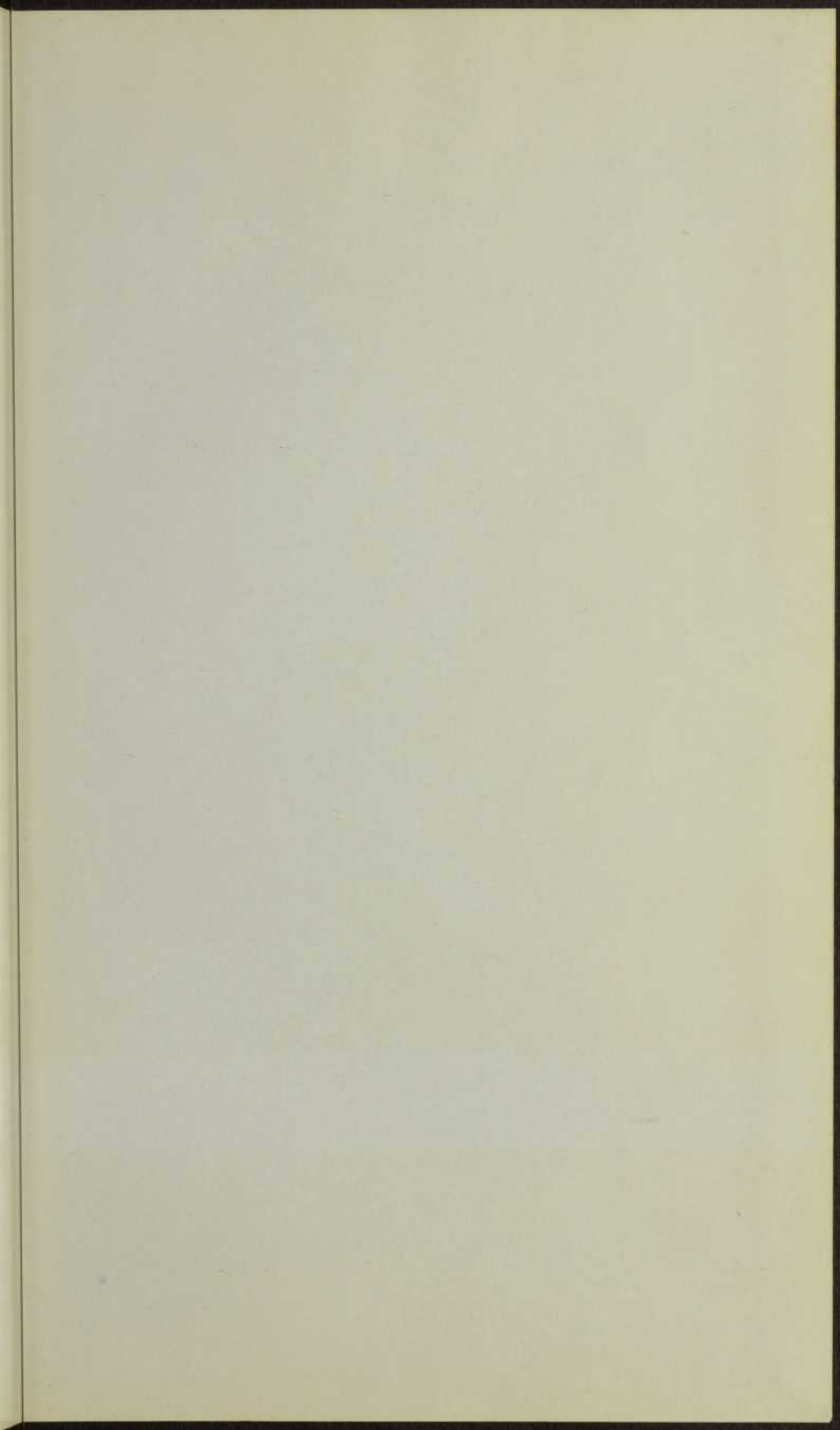


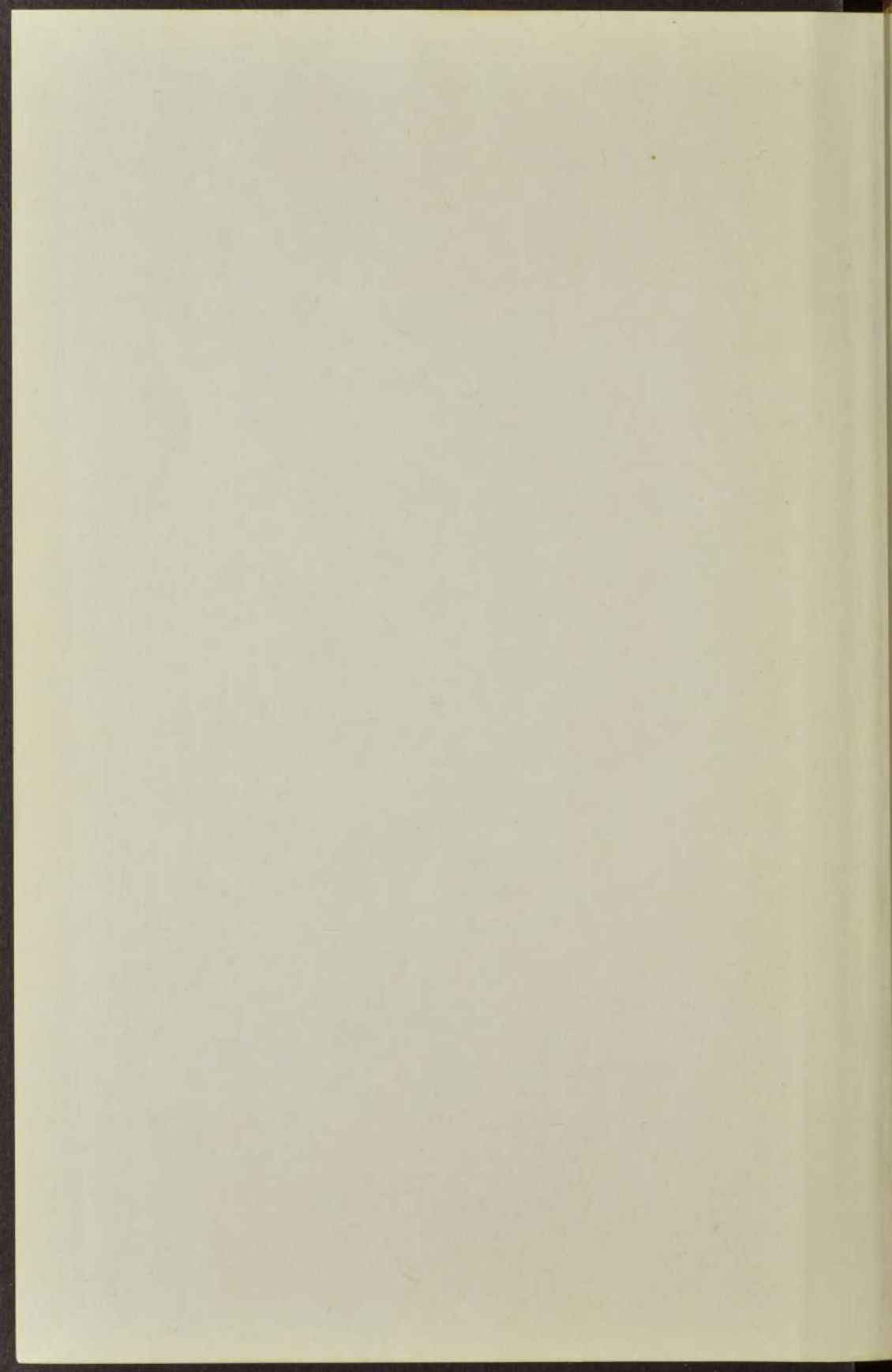
Achévé d'imprimer
le 15 août 1970
aux ateliers de
l'Imprimerie Provinciale
(Québec), CANADA

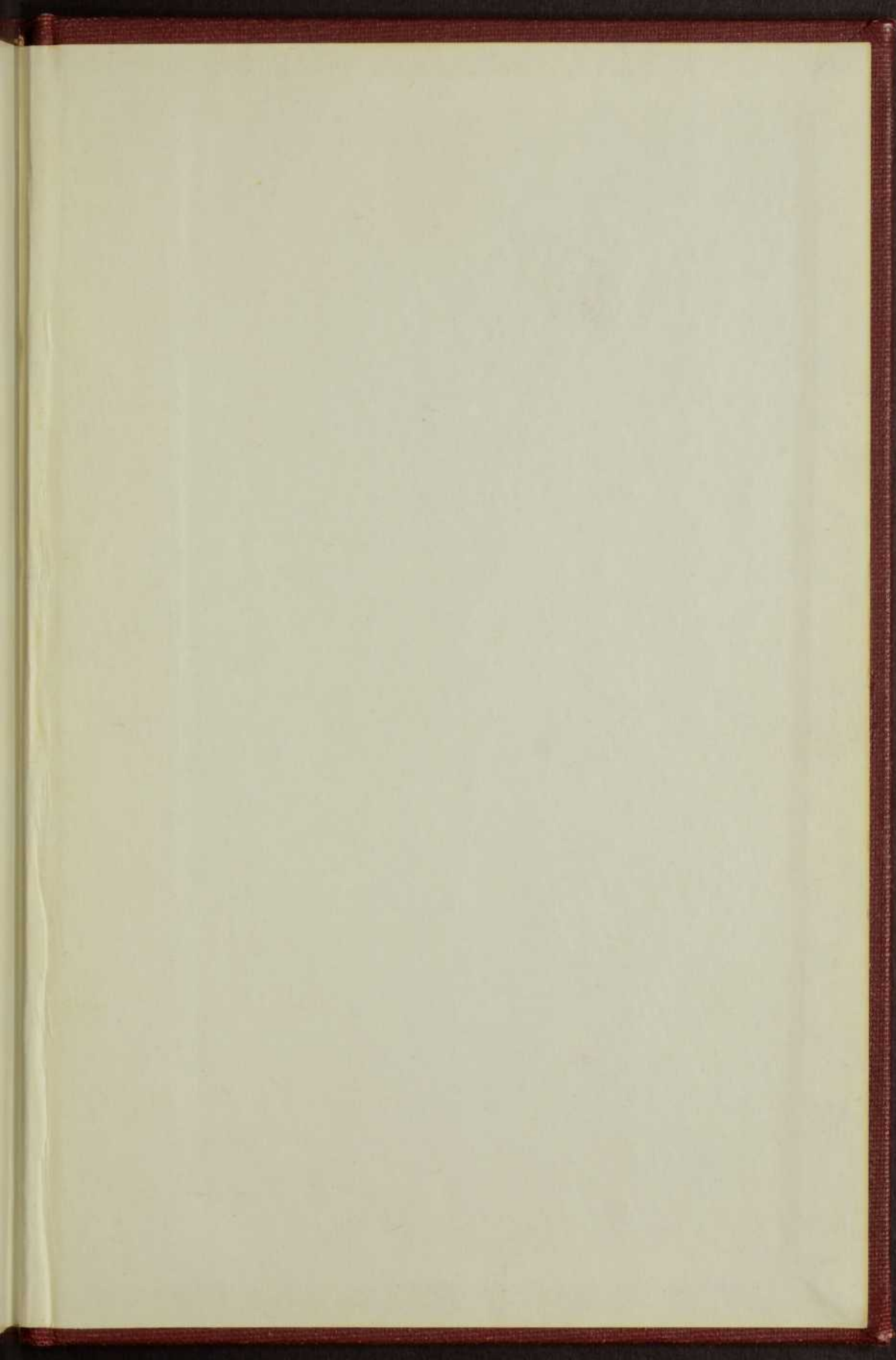












BNQ



000 333 852